This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

CHARLES DE MARILLAC

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND.

CHARLES DE MARILLAC

AMBASSADEUR ET HOMME POLITIQUE

SOUS LES RÈGNES DE FRANÇOIS Ier, HENRY II ET FRANÇOIS II

1510-1560

PAR

PIERRE DE VAISSIÈRE

ARCHIVISTE AUX ARCHIVES NATIONALES

DOCTEUR ÈS LETTRES

PARIS

H. WELTER, ÉDITEUR

59, RUE BONAPARTE, 59

—

1896

STANFORD
LIBRARIES

DC 112
M4 V3

A MA MÈRE

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

Cette notice bibliographique sera divisée en trois parties :

I. Les documents publiés et les chroniques.
II. Les documents inédits.
III. Les ouvrages de seconde main.

I.

DOCUMENTS PUBLIÉS ET CHRONIQUES.

§ 1. — DOCUMENTS.

Voici la liste des recueils de documents qui ont été utilisés dans le présent travail :

Calendar of state papers (foreign series) of the reign of Edward VI (1546-1553), p. p. Turnbull. Londres, 1861, in-4.

Calendar of state papers (foreign series) of the reign of Mary Tudor (1553-1558), p. p. Turnbull. Londres, 1861, in-4.

Calendar of state papers (venetian), 1556-1557, p. p. Rawdon Brown. Londres, 1881, in-4.

Castillon. V. Marillac.

Charrrière. *Négociations de la France dans le Levant* (1515-

[illegible] Paris, [illegible] vol. in-4 (Coll. des Doc. inéd. de l'hist. de Fr.).

Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*. Paris, 1834-1840, 27 vol. in-8, t. III de la 1re série.

Druffel (A. von), *Briefe und Akten zur Geschichte des sechzehnten Jahrhunderts, mit besonderer Rücksicht auf Bayerns Fürstenhaus*. Munich, 1873-1882, 3 vol. in-8, le troisième en deux parties.

Dumont, *Corps universel diplomatique du droit des gens*. Amsterdam et La Haye, 1726-1731, 8 vol. in-fol., vol. IV.

Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*. Bruxelles, 1875-1877, 2 vol. in-8 (Collect. de chroniques belges inédites).

Granvelle, *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, p. p. Ch. Weiss. Paris, 1841-1852, 9 vol. in-4 (Coll. des doc. inédits).

Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*. Leipzig, 1844-1846, 3 vol. in-8.

L'Hospital, *Œuvres complètes*, p. p. Dufey. Paris, 1824-1825, 5 vol. in-8.

Marillac, *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre* 1537-1542, p. p. MM. Kaulek, L. Farges et G. Lefèvre-Pontalis. Paris, 1885, in-8.

Marillac, *Discours sur la rompture de la Trefve, en l'an MDLVI*. Paris, Vascosan, MDLVI, in-8.

Marillac, *Sommaire de l'ambassade en Allemagne de feu M. l'Archevesque de Vienne, en l'an* [illegible], p. p. Ranke, *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*, t. VI, p. [illegible].

Mémoires-Journaux du duc François de Guise (1547-1563), p. p. Michaud et Poujoulat, *Nouvelle collection de Mémoires relatifs à l'histoire de France*, 1re série, t. VI.

Mencken, *Scriptores rerum germanicarum, praecipue Saxonicarum*. Leipzig, 1728, 3 vol. in-fol.

Michiel (Giovanni), *Dépêches de G. Michiel, ambassadeur de Venise en Angleterre* (1554-1557), p. p. Friedmann. Venise, 1869, in-8.

Noailles. *Ambassades de MM. de Noailles en Angleterre, rédigées par feu M. l'abbé de Vertot.* Leyde, 1763, 5 vol. in-8.

Paris (Louis). *Négociations ..... relatives au règne de François II.* Paris, 1841, in-4. (Coll. des doc. in.).

Ribier. *Lettres et mémoires d'Estat des roys... et ministres* (1537-1559). Paris, 1666, 2 vol. in-fol.

Selve (Odet de). *Correspondance politique d'Odet de Selve, ambassadeur de France en Angleterre* (1546-1549), p. p. G. Lefèvre-Pontalis. Paris, 1886, in-8.

State papers during the reign of Henry VIII. Londres, 1830-1852, 11 vol. in-4.

Teulet. *Relations politiques de la France avec l'Écosse au XVI^e siècle.* Bordeaux et Paris, 1862, 5 vol. in-8.

§ 2. — CHRONIQUES.

Les chroniques nous donnent assez peu de renseignements sur l'histoire diplomatique du temps. L'on n'y trouve, d'autre part, que de très rares mentions de Marillac. Les suivantes, cependant, ont été mises à profit.

Brantôme. *Œuvres complètes,* édit. Lalanne, 1864-1882, 11 vol. in-8. (Soc. Hist. France ; tomes I, III, IV.)

Castelnau. *Mémoires* (1569-1570), p. p. Le Laboureur. Bruxelles, 1731, 3 vol. in-fol.

Journal d'un bourgeois de Paris (1515-1536), édit. Lalanne. Paris, 1854, in-8. (Soc. Hist. France.)

La Chastre. *Mémoires sur le duc de Guise* (1556-1557). (Petitot, *Coll. complète des Mém. relatifs à l'hist. de Fr.,* t. XXXII, 1^re série.)

Monluc (Blaise de). *Commentaires et Lettres,* édit. de Ruble, 1864-1872, 5 vol. in-8. (Soc. Hist. France ; t. I.)

Rabutin (Fr. de). *Commentaires* (1551-1558), édit. Michaud et Poujoulat, 1^re série, t. IX.

Régnier de la Planche. *Histoire de l'estat de la France, tant de la république que de la religion, sous le règne de François II.* Édit. Mennechet, Paris, 1836, 2 vol. in-12.

Tavannes (Gaspard de Saulx). *Mémoires* (1530-1573). (Buchon, *Coll. des Chron. fr.*, t. XI.

II.

DOCUMENTS INÉDITS.

§ 1.

Le premier chapitre de ce travail : « Les origines de Charles de Marillac » a été composé surtout à l'aide des divers fonds conservés au Cabinet des Titres à la Bibliothèque Nationale (Nouveau d'Hozier — Cabinet de d'Hozier — Dossiers bleus — Pièces originales). Quelques manuscrits du fonds français ont été aussi utilisés, entre autres les manuscrits 20229 et 20235. Dans ce dernier manuscrit se trouve la meilleure généalogie qui ait été dressée de la famille de Marillac.

Malgré de très longues recherches, il nous a été impossible de découvrir aucun document relatif à l'ambassade de Marillac à Constantinople, fait regrettable à un double point de vue : au point de vue historique d'abord, ensuite parce que l'on eût aimé à assister à l'apprentissage du jeune diplomate.

§ 2.

Comme on l'a vu dans la liste des « Documents publiés », les correspondances de Marillac pendant son ambassade en Angleterre (1539-1543) ont été publiées par les soins de MM. Kaulek, Farges et Lefèvre-Pontalis. Cette édition

analytique est excellente et peut dispenser de consulter les manuscrits sur lesquels elle a été établie : les volumes IV et V de la *Correspondance politique d'Angleterre* aux Archives du Ministère des Affaires étrangères et le manuscrit de la Bibliothèque Nationale (ms. fr. 2955). Ce dernier manuscrit ne contient, d'ailleurs, ajoutons-le, qu'une partie des correspondances de Marillac.

§ 3.

La mission de MM. de Brissac et de Marillac en Suisse et en Allemagne (1547) a pu être racontée par nous grâce aux lettres et aux mémoires contenus dans le ms. fr. 20449, lettres et mémoires inédits, mais dont les dates sont malheureusement trop espacées pour que nous ayions pu suivre aussi exactement que nous l'aurions désiré les négociations des deux ambassadeurs.

§ 4.

Marillac demeura ambassadeur à la Cour Impériale d'août 1547 à septembre 1551. Au point de vue des sources, cette ambassade se divise en cinq parties :

1° D'août 1547 à août 1548. Pour cette période, les correspondances de notre ambassadeur sont perdues, et entre ces deux dates, nous ne possédons de lui aucune lettre isolée. C'est une lacune d'autant plus sensible que Marillac fut alors le témoin de quelques-uns des événements les plus intéressants de l'histoire d'Allemagne au XVI^e^ siècle (Résultats de la guerre de Schmalkalde ; diète d'Augsbourg : discussion et publication de l'Intérim d'Augsbourg).

2° D'août 1548 à décembre 1549 nous possédons la suite ininterrompue des dépêches de Marillac. Les meil-

leurs manuscrits de ces correspondances sont, à la Bibliothèque Nationale, les mss. fr. 3098-3099, qui semblent être les registres officiels d'enregistrement de la Cour. Ils datent dans tous les cas du XVI^e^ siècle. Une copie (du XVIII^e^ siècle) de ces manuscrits se trouve au volume 343 du fonds Clairambault, à la Bibliothèque Nationale.

Quelques-unes des lettres de cette année sont publiées : dans les *Mémoires-Journaux du duc Fr. de Guise* (Michaud, 1^re^ série, t. VI), et dans Druffel, *Briefe und Akten*, t. I. — Les analyses de quelques autres ont été données par Gachard, *La Bibliothèque Nationale à Paris*, t. II. Mais en dehors d'une dizaine de dépêches, les correspondances de 1548-1549 restent inédites.

3° De décembre 1549 à juin 1550, nouvelle lacune dans les correspondances de Marillac. Cette lacune, moins regrettable que la précédente, ne peut être comblée à l'aide d'aucunes lettres isolées.

4° De juin 1550 à mars 1551, le manuscrit français 15917 (Bibl. Nat.) nous offre une bonne copie du XVI^e^ siècle des correspondances de Marillac, et le manuscrit 89 du fonds Brienne, à la même Bibliothèque, une copie beaucoup moins bonne du XVIII^e^ siècle.— Les bibliothèques de Troyes et de Dijon possèdent des copies du XVIII^e^ siècle de cette ambassade.

Plusieurs des lettres de ces correspondances sont publiées in-extenso dans les *Mémoires-Journaux du Duc de Guise* et in-extenso ou en analyse dans Druffel. — Gachard, *op. cit.*, a de même donné l'analyse de quelques-unes.

5° De mars 1551 à septembre 1551, nous ne possédons de Marillac que les lettres isolées (5) publiées dans les *Mémoires-Journaux du Duc de Guise*.

Pour cette ambassade de Marillac à la Cour Impériale,

nous nous sommes servis, ajoutons-le, en dehors des correspondances de notre ambassadeur, soit d'autres manuscrits conservés à la Bibliothèque Nationale (recueils de dépêches diplomatiques surtout), soit des documents du fonds de Simancas aux Archives Nationales.

§ 5.

L'ambassade de Marillac à Metz et son ambassade en Suisse, consacrées toutes deux à renouer les rapports de la France avec les Princes d'Allemagne (1553-1554), ne présentent, au contraire de la précédente, aucune lacune (Bibliothèque Nat., fs. fr. 3100 et 3121 : ce sont des copies du XVI^e^ siècle, et probablement, comme les mss. 3098 et 3099, les registres officiels d'enregistrement. — Fonds Clairambault, vol. 347). Le ms. 3121 contient un sommaire intéressant de la « négociation avec le Marquis Albert ».

Plusieurs des dépêches contenues dans ces deux manuscrits se trouvent insérées dans les *Mémoires-Journaux du Duc de Guise*, et dans Mencken, *Scriptores rerum germanicarum*, t. II.

§ 6.

Pour le compte rendu de la Conférence de Marck, nous avons utilisé le « Procès-verbal » qu'en a dressé Marillac, resté inédit jusqu'à ce jour (Bibl. Nat., fs. fr. 3945 ; fs. Dupuy, vol. 112) ; le « Procès-verbal » de Morvilliers (Bibl. Nat., fs. fr. 17910), et enfin une « Coppie du parlement et assemblée des depputez de France et des depputez de l'Empereur tenue en ung villaige nommé Marcq, terre angloise, prez d'Ardres et Gravelines, en may 1555 », relation anonyme conservée à la Bibl. Nat., fs. fr. 5045.

§ 7.

A l'exception d'une dépêche de Marillac, publiée dans les *Mémoires-Journaux du Duc de Guise*, les documents que nous avons mis en œuvre pour la rédaction de notre chapitre XII (Mission de Marillac à Rome), sont entièrement inédits et étaient restés inconnus jusqu'à ce jour. C'est dans le volume 745 du fonds Dupuy à la Bibliothèque Nationale, qu'il nous a été donné de les découvrir. Nous avons trouvé là l'instruction délivrée à Marillac : le « Sommaire », rédigé par lui, de son ambassade : deux autres mémoires relatifs à l'expédition du duc de Guise en Italie, mémoires anonymes, mais que nous n'hésitons pas à attribuer à notre ambassadeur : enfin plusieurs lettres de lui, qui viennent s'ajouter à celles que nous avons trouvées dans les volumes du fonds français : 3128, 20442, 20460, 20471, 20644, à la Bibliothèque Nationale.

Une partie de ces documents a été utilisée dans le chapitre XIII de ce travail.

§ 8.

Le manuscrit du fonds français 3101 à la Bibl. Nat. nous a fourni la matière du chapitre XIV : Mission de Marillac à Augsbourg. Quelques lettres de cette correspondance avaient été publiées dans les *Mémoires-Journaux du Duc de Guise*, et aussi dans Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II. Mais ce ne sont point à beaucoup près les plus intéressantes, ni celles qui donnent le mieux une idée des agissements de la politique française.

Le lecteur trouvera au cours de l'ouvrage l'indication des autres sources inédites que nous avons mises à profit.

mais que nous n'avons pas utilisées d'une manière assez constante pour les citer ici en détail.

III.

OUVRAGES DE SECONDE MAIN.

Voici maintenant la liste des ouvrages de seconde main, cités dans le présent travail :

Aumale (Duc d'). *Histoire des Princes de Condé,* t. I. Paris, 1863, in-8.

Baguenault de Puchesse. *Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France* (1506-1577). Paris, 1870, in-8.

Baguenault de Puchesse. *Négociations de Henry II avec le duc de Ferrare* (1555-1557); (dans *Revue des questions historiques* du 1er octobre 1868).

Baumgarten. *Karl der Fünfte.* Stuttgart, 1885-1890, 3 vol. in-8.

Baumgarten. *Karl V und die deutsche Reformation.* Halle, 1889, 1 br. in-8.

Bezold. *Geschichte der deutschen Reformation.* 1 vol. gr. in-8, 1886. (Coll. Oncken.)

Blanchard (François). *Les généalogies des Maistres des requestes ordinaires de l'hostel du Roy.* Paris, 1647, in-fol.

Bouchet (Jehan). *Les Annales d'Aquitaine.* Poitiers, 1644, in-fol.

Bouillé (René de). *Les Ducs de Guise.* Paris, 1849-1850, 4 vol. in-8.

Bryce (J.). *Le Saint-Empire-romain-germanique,* trad. de l'anglais par Lefebvre. Paris, 1889, in-8.

Bucholtz. *Geschichte der Regierung Ferdinands I.* 1831-1838, 9 vol. in-8.

Burnet. *Histoire de la Réformation de l'Église d'Angleterre,* trad. de l'anglais par de Rosemond. Londres, 1683, 2 vol. in-4.

Chorier. *Histoire de la Sainte Église de Vienne*. 1680, 1 vol. in-4.

Chorier N. *État politique du Dauphiné*. Grenoble, 1661, 2 vol. in-fol.

Duruy. *Histoire de France*. Paris, 1868-1873, 8 vol. in-8 : IV.

Decrue. *Anne de Montmorency, Grand Maître et Connétable de France à la Cour, aux armées et au Conseil du Roi François Ier*. Paris, 1885, in-8.

Decrue. *Anne de Montmorency, Connétable et Pair de France, sous les Rois Henry II, François II et Charles IX*. Paris, 1889, in-8.

Delaborde. *Gaspard de Coligny*. Paris, 1878-1882, 3 vol. in-8.

Druffel A. von. *Karl V und die romische Curie* (1544-1546) — p. d. *Abhandlungen der Kön. Akad. der Wissenchaften, historiche classe;* t. XIII. Münich, 1873.

Dumoulin. *Œuvres*. Paris, 1681, t. III, in-fol.

Dupré-Lasalle. *Michel de L'Hospital avant son élévation au poste de chancelier de France* (1508-1558). Paris, 1875, in-8.

Duruy G.. *Le cardinal Carlo Carafa* (1519-1561). Paris, 1882, in-8.

Duruy G.. *De pactis anno 1556 apud Valcellas indutiis*. Paris, 1883, in-8.

Forneron. *Les Ducs de Guise et leur époque*. Paris, 1877, 2 vol. in-8.

Froude. *History of England from the fall of Wolsey to the death of Elizabeth*. Londres, 1860 et ss., 8 vol. in-8.

Gallia Christiana, t. XII, XIV, XVI.

Grande Encyclopédie. Art. Cromwell.

Green. *Histoire du peuple anglais*, trad. de l'anglais par Monod. Paris, 1887, 2 vol. in-8.

Janssen. *L'Allemagne et la Réforme*, trad. de l'allemand par Paris. Paris, 3 vol. in-8, 1888-1890 (tome III).

Jonquière (De la). *Ambassade de M. de Castillon à la Cour d'Henry VIII* (*Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1890).

Juste (Th.). *Vie de Marie de Hongrie*. Bruxelles, 1855, in-8.

Klopp. *Kaiser Karl V...* p. d. *Historische politische Blätter*, t. 60. Münich, 1867.

Langenn (A. von). *Moritz, Herzog und Churfürst zu Sachsen*. Leipzig, 1841, 2 vol. in-8.

La Ferrière (De). *Amour mondain, amour mystique*. Paris, 1889, in-12.

Marchand (Ch.). *Charles Ier de Cossé, comte de Brissac*. Paris, 1889, in-8.

Marchand (Ch.). *Le maréchal François de Scépeaux de Vieilleville et ses mémoires*. Paris, 1893, in-8.

Maurenbrecher. *Geschichte der Katholischen Reformation*. Nördlingen, 1880, 1 vol. (le tome I seul paru) in-8.

Maurenbrecher. *Karl V und die deutschen Protestanten*. Dusseldorf, 1865, in-8.

Mignet. *Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste*. Paris, 1854, in-8.

Moberly. *The early Tudors*. Londres, 1890, in-12.

Monstiers-Mérinville (Marquis des). *Un évêque ambassadeur au XVIe siècle, Jean des Monstiers, seigneur du Fraisse, évêque de Bayonne*. Limoges, 1895, in-8.

Morice (Dom). *Histoire de Bretagne*. Paris, 1756, 2 vol. in-fol.

Pallavicini. *Historia del Concilio di Trento*. Rome, 1656-1657, 2 vol. in-fol.

Pastor. *Die Kirchlichen Reunionsbestrebungen während der Regierung Karls V*. Fribourg, 1879, in-8.

Picot (G.). *Histoire des États-Généraux*. Paris, 1872, in-8 (tome II).

Pietro Nores. *Guerra degli Spagnuoli contro papa Paolo IV*, p. d. l'*Archivio storico italiano* (Florence, 1874), t. XII.

Ranke. *Histoire de la Papauté pendant les XVIe et XVIIe siècles*, trad. Haiber et Saint-Chéron. Paris, 1848, 3 v. in-8.

Ranke. *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*. Berlin, 1843, 6 vol. in-8.

Rivière. *Histoire des institutions de l'Auvergne*. Paris, 1875, 2 vol. in-8.

Rommel. *Philipp der Grossmüthige, Landgraf von Hessen.* 1830, 3 vol. in-8.

Ruble (A. de). *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret.* Paris, 1881-1886, 4 vol. in-8 (vol. I).

Ruble (A. de). *François de Montmorency* (*Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. VI).

Ruble (A. de). *Le traité de Câteau-Cambrésis.* Paris, 1889, in-8.

Sarpi (Paolo). *Histoire du Concile de Trente*, trad. de l'italien par Le Courrayer. Genève, 1636, 2 vol. in-fol.

Taillandier. *Nouvelles recherches historiques sur la vie et les œuvres du Chancelier de L'Hospital.* Paris, 1861, in-8.

Thou (J.-A. de). *Histoire universelle de 1543 à 1607*, trad. du latin par Desfontaines, Lebeau, etc. 16 vol. in-4 (t. III).

Vaissière (P. de). *La découverte à Augsbourg des instruments mécaniques du monnayage moderne et leur importation en France en 1550.* Montpellier, 1892, in-8.

Voigt (Johannes). *Markgraf Albrecht Alcibiades von Brandenburg Kulmbach.* Berlin, 1852, 2 vol. in-8.

Woltmann. *Geschichte und Politik.* Berlin, 1803, 3 vol. in-8 (tome III).

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 4. notes 1, 4, et page 6, note 2. Une copie des « Lettres de réhabilitation pour Julien de Marillac », bien meilleure que celle de la Bibliothèque nationale, est conservée aux Archives nationales (Z^{1a} 529 : Cour des Aides). Nous l'avons connue trop tard pour y renvoyer au commencement de ce travail. (Cf. : p. 423, n. 1.) Elle contient ce passage qui n'est pas donné par la copie de la Bibl. Nat. : « ... N'ayant pu l'exposant [Julien de Marillac] justifier des titres [de noblesse] desdicts Sébastien et Pierre [de Marillac] pour avoir esté vendus pendant les guerres. »

Page 8, note, lignes 3 et 6, au lieu de : *Guillaume de Marillac*, lisez : *Guillaume II de Marillac.*

Pages 11 et 12. Pour la rédaction de ces deux pages, nous nous sommes servi de deux ouvrages qui, par erreur, n'ont pas été cités : 1°) J.-B. Zeller, *La diplomatie française vers le milieu du* XVI^{e} *siècle : Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de François I*^{er} *à Venise.* Paris, 1881, in-8°. — 2°) J.-B. Zeller. *Quae primae fuerint legationes a Francisco I in Orientem missae.* Paris, 1881, in-8°.

Page 18, ligne 26, au lieu de : 1532, lisez : 1530.

Page 19, ligne 25, au lieu de : *oncle*, lisez : *neveu.*

Page 29, ligne 14, au lieu de : *Dès le milieu de* 1539, lisez : *Dès le milieu d'août* 1539.

Page 30, ligne 4, au lieu de : *ces suppositions*, lisez : *ses suppositions.*

Page 34, ligne 30, au lieu de : 30 *octobre*, lisez : 3 *octobre.*

Page 36, note 1, au lieu de : 5 *janvier* 1539, lisez : 5 *janvier* 1540.

Page 56, ligne 25, au lieu de : *sembla s'offrir alors*, lisez : *s'était offert entre-temps.*

Page 88, ligne 7, au lieu de : *au cardinal Granvelle*, lisez : *à M. de Granvelle.*

Page 89, note 2, ligne 9. Après : *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 298, ajoutez : Cette instruction est en espagnol.

Page 97, lignes 17-18, au lieu de : *inspiraient*, lisez : *inspirait.*

Page 120, ligne 2, au lieu de : *train*[1], lisez : *train ;* — ligne 7, au lieu

de : *propoz*[2] »., lisez : *propoz*[1] »; — ligne 12, au lieu de : *l'Empereur* », lisez : *l'Empereur*[2] ».

Page 123, note 1, au lieu de 11 *juin*, lisez : 17 *juin*, et au lieu de : *page* 36. lisez : *page* 42.

Page 131, ligne 6, au lieu de : *entiérement*, lisez : *entièrement*.

Page 136, ligne 7, au lieu de : *son frère Philippe*, lisez : *son fils Philippe*.

Page 150, note 1, ligne 1, au lieu de : *réponse*, lisez : *response*.

Page 156, ligne 18, au lieu de : *portestations*, lisez : *protestations*.

Page 157, ligne 10, au lieu de : *nouvelles* »., lisez : *nouvelles* »[1].

Page 159, ligne 7, au lieu de : *Etats*, lisez : *Estatz*.

Page 160, ligne 3, au lieu de : *De la part*, lisez : *Du côté*.

Page 180, ligne 23, au lieu de : *entiérement*, lisez : *entièrement*.

Page 181, note 2, ligne 7, au lieu de : *arriva donc un jour*, lisez : *arriva un jour*.

Page 185, note 2, au lieu de : 30 *janvier* 1551, lisez : 3 décembre 1550, et au lieu de : *fol.* 113 *v°*, lisez : *fol.* 77 *r°*.

Page 215, ligne 3, au lieu de : *utile* »., lisez : *utile* »?

Page 216, ligne 8, au lieu de : *rempliroit*, lisez : *rempliroyt*.

Page 216, ligne 9, au lieu de : *consentait*, lisez : *consentoit*.

Page 295, ligne 6, au lieu de : *soubtenue*, lisez : *soubztenue*.

Page 295, ligne 16, au lieu de : *secrétement*, lisez : *secrètement*.

Page 311, note 3, ligne 5. L'impression de ce livre était déjà terminée lorsqu'a paru l'ouvrage de M. E. Rodocanachi, *Renée de France, duchesse de Ferrare*. Paris, 1896, gr. in-8.

Page 368, ligne 11, au lieu de : *secrétement*, lisez : *secrètement*.

Page 368, note 2, ligne 4, au lieu de : *Mis de Monstiers-Mérinville*, lisez : *Mis des Monstiers-Mérinville*.

Page 399, note 1, ligne 1, après : De Thou, *Op. cit.*, t. III, p. 561-563, ajoutez : Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 85-86.

CHAPITRE PREMIER.

LES ORIGINES DE CHARLES DE MARILLAC.

1510-1538.

La famille de Marillac. — Les premières années de Charles de Marillac et son séjour à Constantinople.

A *Monsieur Desogiers*[1], *généalogiste de France à Paris.*

Au Puy, le 4 mars 1777.

MONSIEUR,

Six garçons et une fille me mettent dans le cas, vüe la modicité de ma fortune, de chercher à profiter des prérogatives attachées à la noblesse, ayant servy moy et mes pères et estant réformé capitaine de dragons. En conséquence je me trouve despourvu des pièces nécessaires, par la négligence de mes ayeux, qui m'ont appris seulement que mon nom estoit Marillac et de la mesme famille que

1. Il s'agit du généalogiste Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny (1721-1810) qui rédigea avec son père Louis-Pierre d'Hozier (1685-1767) l'*Armorial général de France*.

de : *propos*[2] »., lisez : *propos*[1] ».
lisez : *l'Empereur*[2] ».
Page 123, note 1, au lieu de 11
36, lisez : *page* 42.
Page 131, ligne 6, au lieu d
Page 136, ligne 7, au lieu d
lippe.
Page 150, note 1, ligne 1
Page 156, ligne 18, au l
Page 157, ligne 10, au
Page 159, ligne 7, au l
Page 160, ligne 3, au
Page 180, ligne 23
Page 181, note 2
un jour.
Page 185, note 2
et au lieu de *fol* 1
Page 215, li
Page 216, lig
Page 216, li
Page 295, lig
Page 295
Page 311
lorsqu a par
de Ferra
Page 3
Page
lisez . 3
Page
ajout

… Louis XIII et réha-
…demande donc à vous,
…issances possibles des
… pouvoir de me déterrer
… et de me mettre dans le
… épargnerai rien mesme à
…ire une généalogie jusques

DE MARILLAC[1].

…aison de Marillac au XVIII^e siècle
… voit, les origines de sa famille.
…re aïeul, Louis de Marillac, dont
…que fierté le souvenir, avait fait
… 1625 une généalogie, qui aurait
…ection à son descendant. « Les titres
… ouis de Marillac, Comte de Beau-
… en son Conseil privé.... pour la
…esse. » sont en effet la source la plus
… puisse utiliser pour établir une généa-
… Marillac[2].

I.

… membre de la famille sur lequel nous pos-
… quelques renseignements est Bertrand, seigneur

… Cabinet des titres : Nouveau d'Hozier ; dossier MARILLAC.
… des copies de ce document : 1° Bibl. Nat., Cabinet des Titres :
… Hozier doss. MARILLAC. — 2° Bibl. Nat., fr. 20235. —
… des Tit. : Dossiers bleus ; doss. MARILLAC.
… généalogie officielle des Marillac tire surtout sa valeur de ce fait,
… faite d'après des actes authentiques : testaments, contrats
… retrouvés par la Commission d'enquête chez divers notaires
… Nous compléterons les renseignements fournis par le document

de Marlhac[1] et de la Vastrie[2], vers le milieu du XIVe siècle. A cette époque les de Marillac devaient occuper en Auvergne une situation assez considérable, puisqu'une fille de la maison de Lastic, une des plus puissantes du pays, ne dédaigna pas de donner sa main au sire Bertrand de Marillac.

Mais cette prospérité ne fut pas de longue durée. Les guerres anglaises, qui accablèrent si longtemps l'Auvergne, ruinèrent Marillac. Bertrand, ayant été fait prisonnier par les envahisseurs, dut se racheter en vendant la meilleure partie de son bien. Ce fut son fils Sébastien qui servit d'intermédiaire et qui délivra le captif au prix de très durs sacrifices, car, entre autres terres, il fut obligé d'aliéner la seigneurie de Marlhac[3].

Sébastien était le second fils de Bertrand de Marillac et de Suzanne de Lastic. Il avait d'abord été « mis religieux à Brioude[4] » : mais son frère aîné Henry étant mort de bonne heure, il abandonna l'état ecclésiastique sur l'ordre de son père, dont il resta l'unique héritier. Bertrand le laissa du reste « avec très peu de moyens[5] ». Et à ce moment les de Marillac, comme tant d'autres familles nobles ruinées par la guerre de Cent ans, durent se mettre

en question par d'autres pièces ou notes conservées à la Bibliothèque Nationale, principalement dans les divers fonds du Cabinet des Titres.

1. Marlhac, aujourd'hui Chastel-Marlhac, canton de Saignes, arrond. de Mauriac. Marlhac se prononce dans le pays avec l'l mouillé : Marliac, d'où par corruption Marillac.

2. La Vastrie, arrond. et canton de Saint-Flour.

3. Le 3 mai 1382. (Titres produits par Messire Louis de Marillac : Bibl. Nat., fr. 20235. — Bibl. Nat., Cab. des Tit. : Dossiers bleus, doss. MARILLAC).

4. « Sébastien de Marillac fut mis jeune chanoine et comte de Brioude, à quoy il ne pouvoit estre parvenu sans avoir tout au moins fait preuve de quatre degrés de tous costés. » (Bibl. Nat., Cab. des Tit.: Dossiers bleus ; doss. MARILLAC.)

5. Extrait du testament de Sébastien de Marillac dans les « Titres produits par Messire Louis de Marillac ». (Bibl. Nat., fr. 20235).

sous la protection et le patronage d'une grande maison du pays. Se réclamant de son illustre parenté, Sébastien « se retira en la maison de Lastic... ayant esté retenu maistre d'hostel en icelle et pourveu de l'estat de capitaine dudict Lastic[1] ». Pourtant le fils de Bertrand de Marillac ne dérogea pas. Il fut fait chevalier sur le champ de bataille par Jean de Bueil, sénéchal de Toulouse[2], et il épousa Antoinette de Canillac, fille du marquis de Beaufort, seigneur de Canillac, petite-nièce et nièce des papes Clément VI et Grégoire XI. Il mourut jeune encore au mois de mars 1400.

Sébastien, qui s'était probablement trouvé assez bien de la faveur des de Lastic, avait eu la prudence de « faire élever son deuxième fils Pierre en la maison de Lastic, où le seigneur dudit Lastic, son parent, fut son tuteur et en eut soin comme de ses enfans[3] ». Après la mort de Sébastien, Pierre de Marillac « fut retenu dans les mesmes charges qu'avoit exercées son père[4] » et il devint en même temps le chef de la maison, car son frère aîné Hugues, « religieux prieur de la Voulte », renonça en sa faveur à tous ses droits[5]. Par son mariage avec Marguerite de la Richardière, Pierre se trouva seigneur de Saint-Genest[6].

1. « Lettres de réhabilitation... pour Julien de Marillac. » (1577). (Bibl. Nat., Cab. des Tit.: Dossiers bleus ; doss. MARILLAC.)
2. Bibl. Nat., Cab. des Tit.: Cabinet de d'Hozier et Dossiers bleus ; doss. MARILLAC. — Bibl. Nat., fr. 20229 et 20235.
3. Sébastien recommanda son fils Pierre à M. de Lastic dans son testament dont une partie est citée dans les « Titres produits par Messire Louis de Marillac. » (Bibl. Nat., fr. 20235.)
4. « Lettres de réhabilitation... pour Julien de Marillac. » (1577). (Bibl. Nat., Cab. des Tit. : Dossiers bleus ; doss. MARILLAC.)
5. Une partie de cet acte de renonciation est citée dans les « Titres produits par Messire Louis de Marillac ».
6. « Titres produits par Messire Louis de Marillac. »

...ait des ducs de
...aux de cette puis-
...nt à si bien s'ingérer
...nait la ténacité de la
...ambition qui les firent
...ation meilleure. Ils aban-
...on des de Lastic, et nous
Pierre de Marillac, successi-
...mme Claire de Gonzague, com-
...ère de Charles de Bourbon[2], et
...udit Charles de Bourbon, où il
...». Gilbert épousa Marguerite de
...ur de la Vastrie, de la Motte, d'Her-
...de Saint-Genest[4]. Il mourut en 1511.
... de Marillac n'eurent à beaucoup de
...à se louer de leur nouvelle situation. Ils
...pendant un important avantage : leur
...ien de Marillac, commissaire des guerres,
...pplique adressée en 1577 à Henry III, pour
...stitué en ce privilège », expose en détail com-
...va ce fâcheux accident. « Guillaume, deuxiesme

...dit Pierre de Marillac, escuyer, seigneur de la Vastrie et de Saint-
... a possédé ladite seigneurie de Saint-Genest et porte toujours qualité
...r, comme il appert par la foy et hommage extraicte du Trésor de
...pensier, en date du 6 juillet 1452. » (Titres produits par Messire Louis
Marillac : Bibl. Nat., fr. 20235.)

2. Charles de Bourbon, connétable de France, était fils de Gilbert de Montpensier. On voit que les Marillac prenaient déjà les noms patronymiques de leurs protecteurs.

3. Titres produits par Louis de Marillac. (Bibl. Nat., fr. 20235.)

4. Localités du département du Puy-de-Dôme.

fils de Gilbert de Marillac, et père de l'exposant, ayant esté nourry par son oncle, religieux bénéficier du prieuré conventuel de la Voulte[1], avoit préféré aux armes la plume et les lettres et estoit entré au service de Charles, duc de Bourbon, connétable de France... Establi en la ville d'Aigueperse en Auvergne, il fut imposé de la taille, pour avoir ignoré ou négligé les qualités de ses bisayeul et ayeul[2]. » Mais à part ce malheur, dont Guillaume de Marillac s'affligea probablement assez peu, cet habile homme, devenu le chef de la famille après la cession que lui fit de ses droits son frère aîné Gilbert, eut une carrière des plus heureuses. « Secrétaire-contrerolleur de la despence de Madame de Montpensier[3], contrerolleur des finances et auditeur des comptes du Duc de Bourbon[4] », il fut aussi « secrétaire de la Connestablie et greffier de la baronnie de Mercœur[5] ». Et il n'exerça pas seulement des fonctions au nom de la maison de Bourbon : il fut encore « procureur en l'élection de Clermont et Bas-Païs d'Auvergne » au nom du Roi[6].

III.

Mais le dévoûment des de Marillac à la maison de Bourbon n'alla pas jusqu'à approuver la révolte du Connétable. Guillaume « se retira du service de son maistre, quand il eut quelque sentiment de son entreprinse pour

1. La Voulte-Chilhac (Haute-Loire).
2. « Lettres de réhabilitation..... pour Julien de Marillac. » (*Ibid.*)
3. 29 janvier 1500. (Bibl. Nat., Cab. des Tit.: Dossiers bleus, doss. MARILLAC.)
4. 24 octobre 1505. (*Ibid.*).
5. *Ibid.* — Mercœur, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Corrèze.
6. Bibl. Nat., Cab. des Tit.: Pièces originales, 1851.

laisser la France[1] ». Ce fut ou pure loyauté, ou peut-être aussi, — quoi de plus naturel, — souci d'intérêts bien entendus. Quelque motif que l'on puisse assigner à la conduite de ce digne homme, il sut, en tous cas, assez bien mener ses affaires, car il se fit accorder la protection plus sûre d'une plus illustre maison, la maison de France. Dès lors sa fortune et celle de ses fils, dont le plus célèbre devait être Charles de Marillac, fut mise pour longtemps à l'abri de tout revers. Le 6 novembre 1528, nous trouvons Guillaume gratifié d'une « provision de Conseiller des Comptes à Moulins par Louise de Savoye, mère du Roy[2] ». « Il fut employé du reste en plusieurs commissions par Madame la Régente, dont il fut aussi Intendant jusqu'à la fin de ses jours[3] ». Il avait épousé Marguerite Genest, fille de Bertrand Genest, « maistre des requestes de la maison de Montpensier et agent général de ses affaires », et de Blanche de Chevillon[4]; il mourut à Tours et fut enterré dans l'église des Cordeliers de cette ville[5]. Il terminait une vie bien remplie et dont ses enfants devaient encore recueillir des avantages.

Charles et Guillaume de Marillac. les deux plus connus de ses onze enfants[6], surent en effet bien faire leur chemin dans le monde.

1. Bibl. Nat., fr. 20229.
2. Archives nationales, K 84.
3. Bibl. Nat., Cab. des Tit.: Doss. bleus ; doss. MARILLAC.
4. *Ibid.* D'autres pièces font épouser à Guillaume Blanche de Chevillon elle-même.
5. *Ibid.*
6. Les onze enfants de Guillaume de Marillac furent : 1° Gilbert de Marillac, secrétaire du connétable de Bourbon « qu'il suivit en sa retraite, mais s'en retira, refusant une pension que lui offrit l'Empereur Charles V ». Il mourut en 1569 ; 2° Jean de Marillac ; 3° Gabriel de Marillac, avocat au Parlement de Paris, mort en 1551 ; 4° Pierre de Marillac, religieux. « qui se dévoya à l'âge de quarante ans de l'ancienne religion de ses aïeux » et se maria à Poitiers ; 5° Antoine de Marillac, religieux de l'ordre de Saint-

IV.

Charles de Marillac naquit en Auvergne, probablement à Aigueperse, entre 1510 et 1513. Il mourut certainement le 2 décembre 1560. Il serait donc né en 1510, si l'on admet l'opinion de ceux qui le font mourir à l'âge de 50 ans. D'autre part, selon quelques-uns, il avait 22 ans au commencement de 1535; sa naissance se placerait alors vers 1512 ou 1513.

Nous ne savons rien de ses premières années. Les documents nous font, sur ce point, absolument défaut. Une note brève, reproduite par tous ses biographes, et dont on ne peut déterminer l'origine, nous apprend qu'il fut « dès ses jeunes ans fort advancé aux lettres ». Et comme, en dehors de ses correspondances officielles d'ambassadeur, nous ne possédons de lui aucune lettre familière, aucun acte d'ordre privé, il est impossible d'être plus complètement renseigné.

Quoi qu'il en soit, il dut embrasser de bonne heure la carrière juridique, ne faisant d'ailleurs que suivre ainsi les traditions de sa province. A cette époque, en effet, l'Auvergne était depuis longtemps déjà un centre impor-

Benoît à Thiers ; 6° Charles de Marillac ; 7° Julien de Marillac, commissaire ordinaire des guerres ; 8° Bertrand de Marillac, qui devint évêque de Rennes; 9° François de Marillac, avocat au Parlement de Paris ; 10° Guillaume de Marillac, seigneur de Ferrières, contrôleur général et surintendant des finances de France ; 11° Catherine de Marillac.

Guillaume de Marillac se maria deux fois. De son premier mariage avec Renée Aligret il eut sept enfants, dont Michel de Marillac, garde des sceaux de France ; d'un second lit il eut deux autres enfants, dont Louis de Marillac, maréchal de France. Michel et Louis de Marillac se trouvent donc être les neveux de Charles de Marillac.

tant d'études juridiques. Dès la fin du XIII^e^ siècle, l'école de droit de Riom brillait d'un vif éclat[1] et au commencement du XV^e^ siècle, le pape Eugène IV avait accordé à l'école de Billom la permission d'enseigner le droit civil, dont l'étude était encore interdite à l'Université de Paris[2]. D'éminents jurisconsultes s'étaient du reste succédé presque sans interruption dans la province. Au XIII^e^ siècle, Pierre de Limoges enseignait à Riom le droit canonique. Au XIV^e^ siècle, nous ont été conservés les noms de Pierre Jacobi, auteur de la « *Practica aurea* » et professeur à Toulouse et à Montpellier, de Pierre Masuer, « le Coutumier d'Auvergne », de Jean Roland, qui à en croire son épitaphe fut « un jurisconsulte fameux », de Berbier d'Issingeaux, des deux Aycelin. Au XV^e^ siècle, Jean Masuer, neveu de Pierre, rédige sa « *Practica forensis*[3] » ; enfin au début du XVI^e^ siècle, Pierre de Cambefort et Pierre Antony méritent une mention particulière, et c'est en partie à leur réputation de jurisconsultes qu'Antoine Duprat[4] et Pierre Lizet[5] doivent leur élévation, l'un au poste de chancelier de France (1514), l'autre à la charge de premier président au Parlement de Paris (1519).

Le jeune de Marillac avait, on le voit, sous les yeux plus d'un exemple illustre de la considération et de la faveur qui s'attachaient aux travaux des jurisconsultes. Et il dut s'y adonner pour sa part avec ardeur, car nous le trouvons, très jeune encore, avocat au Parlement de Paris (1534). Fit-il ses études à l'Université de Paris, ou bien à celle de Toulouse comme beaucoup de ses compa-

1. Rivière, *Histoire des institutions de l'Auvergne*, t. II, p. 159.
2. *Ibid.*, p. 163.
3. Chabrol, *Coutume d'Auvergne*, t. I, préf, p. IV.
4. Antoine Duprat, né à Issoire en 1463, mort en 1535.
5. Pierre Lizet, né à Salers en 1482, mort en 1554.

triotes? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'il dut débuter au barreau sous les auspices de son frère Gabriel de Marillac, qui, plus âgé que lui de quelques années, était compté à cette époque, nous le savons, parmi les avocats les plus occupés du Parlement.

Mais les événements devaient bientôt amener Charles de Marillac à renoncer aux études qu'il avait entreprises. A ce moment le protestantisme commençait à faire en France ses premiers adeptes et le gouvernement semblait très résolu à combattre l'hérésie par tous les moyens. Sur une simple dénonciation l'on pouvait être arrêté et souvent livré au supplice. Or nous savons qne Marillac fut soupçonné d'hérésie et sérieusement menacé[1]. Avait-il embrassé les nouvelles doctrines? La suite de sa vie ne semble pas le prouver. Il est plus vraisemblable qu'il devait être lié d'amitié avec quelques-uns des partisans de la Réforme, comme il s'en trouvait beaucoup alors parmi les savants et les lettrés. Il dut être, dans tous les cas, assez en danger, car il jugea prudent de quitter Paris pour se soustraire à la situation difficile qui lui était faite. C'est à cette époque qu'il partit pour Constantinople. Voici à quelle occasion.

« Vers la fin du moys de décembre 1534, dit le *Journal d'un bourgeois de Paris*, arriva en France l'ambassade du Turcq et allèrent à Chatellerault, où y estoient le Roy et la Royne, puis suivirent le Roy à Paris où il alloit. Le bruyct estoit qu'ils estoient venuz de par le Turcq pour prendre alliance avec le Roy par mariaige et pour soy faire baptiser luy et son fils, dont le Roy envoya vers le Turcq

1. *Extrait d'un catalogue manuscrit des abbés de Saint-Père-de-Melun.* (Archives municipales de Melun GG.) — Brantôme, *Œuvres* (éd. Lalanne), t. I, p. 82.

un nommé M. de la Forest; avec ledict ambassadeur et estoient environ douze hommes[1]. »

Ce M. de la Forest, « gentilhomme du pays de la Limagne en Auvergne, secrétaire du Chancelier Duprat[2] », était précisément le cousin de Charles de Marillac ; et le voyant désireux de quitter Paris, il le prit avec lui comme secrétaire[3]. Ils allèrent s'embarquer à Marseille, pour se rendre d'abord à Alger, d'où Barberousse les fit conduire à Constantinople. Ils emportaient avec eux de riches présents et entre autres choses « un excellent horloge », qu'ils comptaient offrir au Grand-Seigneur.

Arrivé à Constantinople, la Forest eut assez d'habileté pour négocier rapidement avec Ibrahim-Pacha, puis avec Lofty-Pacha des conventions commerciales fort avantageuses pour la France. Et lorsque le traité fut signé en février 1536, Marillac fut chargé par son cousin d'aller le porter au roi de France et de le lui faire agréer et confirmer[4].

Le séjour de Marillac en France fut assez court, car le 27 septembre 1536 il était à Venise en chemin pour revenir à Constantinople. Le 28 octobre, l'évêque de Rodez, ambassadeur à Venise, écrivait en effet au Roi : « Marilhac arriva icy le 26e du moys passé, qui ne partit de Lyon que le 14e, et deux jours après, nous l'avons faict embarquer sur une frégatte bonne et seure et bien armée, et espérons qu'il se conduira jusques à Raguse seurement[5].»

1. *Journal d'un bourgeois de Paris*. Édit. Lalanne (Soc. de l'Hist. de Fr.), p. 440.
2. Bibl. Nat., fr. 20977.
3. De Thou, *Histoire universelle* (trad. fr. Desfontaines, Lebeau, etc.), t. III, p. 563.
4. *Ibid.*
5. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant* (Coll. des *Documents inédits de l'histoire de Fr.*), t. I, p. 320.

L'année suivante, Marillac fit encore une fois le long et pénible voyage de Constantinople à Paris. Nous sommes instruits de son passage à Venise au mois de juin 1537 par cette brève mention de notre ambassadeur dans cette ville : « Le secrétaire de la Forest, venant de Constantinople pour aller en France, passa à Venize le mardi précédent[1]. » Quel était le but de cette seconde mission? Quelles négociations nécessitaient pour la deuxième fois l'envoi en France de Marillac? La rareté des documents relatifs à cette première partie de la vie politique de Marillac ne nous permet pas de répondre à ces questions. Tout ce que nous savons, c'est qu'il repartit de France par mer sur la flotte du baron de Saint-Blancart qui fit voile de Marseille pour Constantinople le 15 août 1537[2].

Il n'arriva très probablement en Orient qu'après la mort de la Forest (sept. 1537). Il dut donc faire l'intérim de l'ambassade jusqu'à ce que le gouvernement eût été informé de sa vacance. Mais les deux missions du jeune secrétaire l'avaient fait remarquer de François Ier, et le Roi ne jugea rien de mieux que de lui donner la succession de son cousin. — « La mort de la Forest, qui paraissait devoir priver Marillac d'un puissant appui à la Cour, fut donc au contraire l'origine de sa fortune[3]. » — « Après la mort de la Forest, ledict Marillac sans amis et sans faveur à la Cour que du Roy François Ier, qui l'avoit ouy en deux voyages faits durant la négociation dudict seigneur de la Forest, fut faict chef de la charge d'ambassadeur, contre la brigue d'infinis autres favoris[4]. »

1. *Ibid.*, p. 330.
2. *Ibid.*, p. 340.
3. *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac* publiée par MM. Kaulek, Farges et G. Lefèvre-Pontalis. Préface, p. XVII.
4. Bibl. Nat., fr. 20229.

Malheureusement toutes les correspondances du nouvel ambassadeur ayant été perdues, nous ne pouvons savoir comment il s'acquitta de ses fonctions. Nous ne connaissons même pas exactement la date de sa rentrée en France. On peut la placer vers le milieu de 1538, puisque Rincon, son successeur, arriva à Constantinople en mars 1538.

Quoi qu'il en soit, cette première mission décida de l'avenir de Marillac. Le jeune avocat au Parlement dut justifier pendant son séjour à Constantinople la bonne opinion que le Roi avait conçue de son zèle et de son intelligence. En effet, à son retour d'Orient, il fut désigné pour remplir une charge d'une importance extrême, l'ambassade auprès du roi d'Angleterre, Henry VIII. A partir de ce moment, nous possédons enfin sur lui des détails plus précis, grâce aux registres de ses correspondances diplomatiques, qui nous ont été conservés à peu près complètement. Nous pourrons dès lors apprécier les réelles qualités qui lui méritèrent la faveur de la Cour, et nous verrons comment il sut reconnaître, par de nombreux et importants services, la confiance que le Roi lui avait témoignée en le chargeant de l'un des premiers postes diplomatiques de l'Europe.

Mais avant de suivre Marillac dans son honorable carrière, il importe de jeter un coup d'œil sur l'état de l'Europe au moment où il entrait en charge. La connaissance de la situation politique d'alors permettra et de mieux comprendre l'intérêt des ambassades de Marillac, et de mieux apprécier les excellents services qu'il rendit à son pays.

CHAPITRE II.

INTRODUCTION AUX AMBASSADES DE M. DE MARILLAC.

Etat de l'Europe en 1539 : la paix européenne.

L'année 1539, — date de l'entrée en charge de Marillac, — s'ouvre sur une promesse de paix. A la fin de 1538, la trêve de Nice et l'entrevue d'Aigues-Mortes ont mis un terme à la troisième lutte de François Ier et de Charles-Quint, et les actives négociations entamées depuis entre les deux souverains permettent d'espérer leur prochaine et définitive réconciliation. Les autres puissances européennes sont invitées elles aussi à déposer les armes. Tout annonce une pacification générale. Les rivalités ne tarderont pas, il est vrai, à renaître, puisqu'en 1543 une guerre acharnée mettra aux prises la France, l'Empereur et l'Angleterre. Mais il n'en reste pas moins certain qu'au commencement de 1539 la politique européenne est nettement orientée vers la paix.

La trêve de Nice, signée par François Ier et Charles-Quint, était l'œuvre du pape Paul III. Sincèrement affligé de l'inimitié des deux princes et du trouble qu'elle entretenait dans le monde chrétien, il n'avait négligé ni soins ni peines pour y mettre fin. Et ce fut là le premier

succès de cette politique pacifique, dont le Pontife ne se départit jamais[1]. Il faut reconnaître d'ailleurs qu'il avait trouvé à la cour de François Ier comme à celle de l'Empereur un très ferme appui. Le connétable de Montmorency, représentant du parti de la paix en France, avait prêté son entier concours aux projets du Saint-Siège et plusieurs des ministres impériaux n'avaient pas ménagé le leur. Un fait pouvait permettre du reste d'espérer beaucoup du rapprochement qui venait de s'opérer : on avait discuté à Nice le règlement de la question la plus brûlante de la politique du temps, — la question du Milanais, — et les deux partis n'avaient point paru trop éloignés d'une entente. Depuis les négociations s'étaient poursuivies ; finalement, le 1er février 1539, un projet de traité avait été signé, aux termes duquel la fille ou la nièce de l'Empereur devait apporter le Milanais en dot au duc d'Orléans, troisième fils de François Ier[2]. La raison la plus grave d'hostilités entre Charles-Quint et le roi de France était donc, au début de 1539, sur le point d'être écartée et jamais peut-être l'espérance d'un accord définitif entre les deux rivaux n'avait été mieux fondée. Ce premier avantage, obtenu par Montmorency, avait accru son crédit et les partisans de la paix triomphaient décidément à la cour de France. Il n'en allait pas autrement à la cour impériale. Là aussi on se berçait de l'espoir de voir enfin apaisée une interminable rivalité ; là aussi on se flattait de la perspective d'un rapprochement durable entre François Ier et Charles-Quint.

Mais une question se posait : l'amitié des deux souve-

1. Ranke, *Histoire de la Papauté aux XVIe et XVIIe siècles* (trad Haiber et Saint-Chéron), t. I, p. 269.

2. Fr. Decrue, *Anne de Montmorency, grand-maître et connétable de France, à la cour, aux armées et au conseil du roi François Ier*, p. 358, 364-365.

rains devait-elle assurer une paix générale à l'Europe? Réconciliés, n'allaient-ils pas s'unir contre leurs ennemis communs et de nouveau reprendre les armes? Ces ennemis communs des deux princes catholiques paraissaient être le Turc d'une part, les Luthériens d'Allemagne et d'Angleterre de l'autre. Charles-Quint, pour sa part, s'était trop souvent posé en champion du catholicisme en Europe, pour qu'on pût supposer que, libre maintenant de toute inquiétude du côté de la France, il ne réalisât point contre le Turc et contre l'hérésie protestante les menaces et les projets violents qu'il avait été tant de fois obligé de différer. Quant à François Ier, il avait bien pu précédemment s'unir contre l'Empereur aux Infidèles, rechercher contre lui l'appui de l'Angleterre protestante, se créer des alliances parmi les Réformés d'Allemagne. Mais maintenant que ces alliances allaient lui devenir inutiles, devait-il persister dans une politique aussi compromettante pour un roi très chrétien, pour un fils aîné de l'Église? En fait, depuis l'ouverture des négociations franco-impériales, Montmorency s'était efforcé de rompre avec les alliés dont son maître s'était rapproché, et dans ces conditions il était possible que la France acceptât de participer à la guerre religieuse que l'Empereur lui proposerait.

Et cette perspective d'une entente des deux souverains catholiques contre l'hérésie était d'autant plus vraisemblable que depuis la trêve le Pape ne cessait de les y encourager. Au regard des Luthériens d'Allemagne, Paul III avouait, il est vrai, garder quelque espoir de les ramener par des moyens pacifiques. Mais ce à quoi en revanche il poussait très vivement Charles et François, c'était à une croisade contre le Turc et l'Angleterre[1]. Un moment après

1. Maurenbrecher, *Karl V und die deutschen Protestanten* (1535-1555), p. 40.

la trêve de Nice, on put croire être à la veille d'une conflagration générale.

Mais en dépit des apparences contraires, ces graves questions du Turc, des Luthériens d'Allemagne et d'Angleterre semblèrent bientôt en voie d'être apaisées.

A la question d'Orient la France tente tout d'abord de donner une solution pacifique. François Ier, usant de l'influence qu'il a acquise à Constantinople, réussit à négocier un accord entre la Porte et les Vénitiens et met ainsi pour un temps l'Italie à l'abri des Infidèles. Et l'Empereur se montrant, d'autre part, assez bien disposé à accepter une trêve, la France s'entremet comme médiatrice entre lui et le Grand-Seigneur. Les pourparlers qui s'engagent font espérer que notre intervention ne sera pas vaine [1].

A l'abri de toute préoccupation du côté de l'Orient, Charles va-t-il donc tourner ses armes contre l'Allemagne « pour y exterminer de fond en comble l'hérésie luthérienne » ? On pourrait le croire, car la force semble lui rester à ce moment comme l'unique moyen de mettre un terme aux progrès du Luthéranisme. Il a essayé en 1530 de négocier avec les Réformés, mais ses tentatives de conciliation sont demeurées infructueuses et les discussions de la Diète d'Augsbourg n'ont point abouti [2]. — Jusqu'en 1537, il a pu espérer du moins que d'un concile sortirait la solution de la question religieuse. Mais à cette date, les Luthériens ont refusé catégoriquement de se soumettre au concile tel que Charles peut seulement le leur offrir, c'est-à-dire réuni par le Pape et placé sous sa direction [3]. Après

1. Ribier, *Lettres et mémoires d'Estat*, t. I, p. 293.
2. Bezold, *Geschichte der deutschen Reformation*, p. 615-626. — Ranke, *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*, t. III, p. 275-282.
3. Bezold, *Op. cit.*, p. 676-679. — Ranke, *Op. cit.*, t. IV, p. 95.

ce double échec de sa politique pacifique, un seul parti reste donc à prendre : il faut procéder par les armes à la répression de l'hérésie. L'heure est venue pour Charles d'exécuter les sanglantes menaces qu'au début de son règne et dans l'ardeur de la jeunesse il a proférées contre « la secte séductrice et damnée de Luther[1] ». Jusqu'à présent les luttes incessantes qu'il a soutenues contre François Ier et contre les Turcs, ses démêlés avec le Pape ont pu expliquer ses retards et ses hésitations. Mais voici qu'enfin il a les mains libres. Un an après l'audacieux refus des Luthériens de reconnaître les décisions du Concile, la trêve de Nice a été conclue. Charles est en paix avec la Papauté : il le sera bientôt, on peut l'espérer, avec le Turc. Tout laisse présager qu'une guerre religieuse est sur le point d'éclater en Allemagne.

Pourtant au moment décisif, Charles-Quint hésite. Il sort épuisé de sa dernière lutte avec la France. Est-il vraiment en état d'entreprendre une nouvelle campagne? D'autre part, il y a sept ans qu'il a quitté l'Empire : il y a sept ans qu'il n'a pu intervenir personnellement dans les affaires d'Allemagne. Or pendant ce temps le parti luthérien a gagné du terrain. Les Réformés ont profité de l'abstention que depuis 1532 les mille préoccupations de la politique européenne ont imposée vis-à-vis d'eux à l'Empereur. Leurs doctrines se sont affermies et unifiées ; leurs forces se sont organisées. Ils ont conclu en 1532 à Schmalkalde une ligue pour la défense de leurs croyances[2]. Cette

1. « Instruction secrète de l'empereur Charles pour l'extermination de la secte luthérienne. » Publ. dans Rommel, *Geschichte Philipps des Grossmuthigen*, t. III, p. 13.

2. Bezold, *Op. cit.*, p. 630-632. — Ranke, *Op. cit.*, t. III, p. 303-320. — Baumgarten, *Karl V und die deutsche Reformation*, p. 62, 63, 67. — Maurenbrecher, *Karl V und die deutsche Protestanten*, p. 82-86.

ligue n'a cessé de se fortifier. Ses membres sont entrés en rapport avec les autres nations protestantes du continent. Le Luthéranisme est devenu en 1539 une puissance européenne, qui se dresse redoutable en face de son ennemi accablé. Et Charles ne peut garder beaucoup d'espérance d'obtenir pour une guerre religieuse en Allemagne l'appui de la France. François Ier a bien pu se séparer des Luthériens, ses anciens alliés. Pourtant il n'est pas douteux qu'il répugnerait au dernier moment à prendre les armes contre eux. Toutes ces raisons font reconnaître à l'Empereur qu'une fois de plus il doit temporiser. Au commencement de 1539, il se prépare à tenter de nouveau une conciliation entre le Catholicisme et le Luthéranisme[1]. De ce côté encore la paix est sauvegardée en Europe.

Elle le sera enfin du côté de l'Angleterre. Charles-Quint et François Ier renoncent en effet à cette idée d'une croisade contre Henry VIII, que le Pape a voulu leur suggérer. Ils se flattent bientôt de l'espoir de ramener l'Angleterre à l'orthodoxie autrement que par la force.

C'était en 1533, et sur les conseils du ministre Thomas Cromwell, qu'Henry VIII avait, de sa propre autorité et au mépris des censures papales, répudié sa première femme Catherine d'Aragon, pour épouser Anne Boleyn. L'Angleterre s'était alors séparée avec éclat de la Cour de Rome et de l'Empereur, oncle de Catherine[2]. Cromwell, devenu tout-puissant auprès du roi, n'avait rien fait pour parer à cette double rupture. Bien au contraire, il avait adopté vis-à-vis de l'Empereur une attitude de jour en

1. Baumgarten, *Karl der Fünfte*, t. III, p. 267. — Baumgarten, *Karl V und die deutsche Reformation*, p. 86.

2. Froude, *History of England from the fall of Wolsey to the death of Elisabeth*, t. I, p. 335 et seq. — Green, *Histoire du peuple anglais* (trad. Monod), t. I, p. 378.

jour plus hostile, et, comme pour rendre impossible toute réconciliation avec le Saint-Siège, avait résolument entraîné le pays vers le Luthéranisme. De 1533 à 1539 le gouvernement anglais n'avait point dissimulé ses tendances anti-impériales et luthériennes. Mais, dès cette dernière date, l'autorité de Cromwell avait commencé à décroître. C'est que la nation restait, malgré lui, profondément attachée à la foi catholique et qu'elle ne redoutait rien tant d'autre part qu'une guerre avec Charles-Quint qui eût fermé aux négociants anglais le marché des Flandres et ruiné le commerce de l'Ile. Le mécontentement populaire était d'ailleurs attisé par la noblesse anglaise demeurée plus que tout autre fidèle à l'orthodoxie et qui ne pouvait oublier que les princes d'Espagne avaient été pendant trois générations les alliés de l'Angleterre[1].

Le parti catholique et impérial trouva l'occasion d'affirmer son existence au moment de la trêve de Nice. La paix venait d'être signée entre Charles-Quint et François Ier. Le bruit courait que le Pape encourageait les deux souverains à prendre les armes contre Henry VIII. A cette nouvelle, il y eut en Angleterre un cri d'universelle réprobation contre Cromwell. Voilà donc à quelles extrémités les audacieuses provocations du ministre ont amené le pays! Voilà donc quels sont les fruits de son imprudente politique! L'Empereur, qui depuis la répudiation de sa tante nourrit un sourd ressentiment contre le peuple anglais, a maintenant, grâce à Cromwell, un motif tout trouvé pour l'attaquer. La protection ouverte, que le premier ministre accorde aux doctrines luthériennes, va attirer sur l'Angleterre les armes redoutables du défenseur

1. Froude, *Op. cit.*, t. III, p. 448.

de la foi catholique. Si encore la nation se déclarait favorable à ces doctrines ! Mais non, elles lui sont odieuses. Les perpétuelles protestations, qui ont accueilli les mesures décrétées contre la vieille Église, en sont la preuve. Il faut donc au plus tôt rétablir l'ancienne constitution religieuse. On donnera ainsi satisfaction aux vœux du pays et l'on se mettra en même temps à l'abri de la colère impériale.

C'est en profitant de la réaction, qui se manifestait en Angleterre, que la France et l'Empereur pensèrent assurer le succès de leurs projets. Une imposante majorité se prononçait dans l'Ile contre les vues religieuses et la politique belliqueuse de Cromwell. Pour regagner l'Angleterre à la cause catholique et l'amener à participer à la concorde générale, François Ier et Charles-Quint avaient donc mieux à faire que d'intervenir les armes à la main : il suffisait d'encourager les adversaires du ministre, de diriger leur opposition et d'aider à leur victoire. Au lendemain d'une lutte accablante, la France et la maison d'Autriche devaient ainsi se soustraire à de nouveaux combats ; l'Angleterre redevenue catholique, acceptant de se joindre au concert des puissances européennes, la paix serait décidément rétablie en Occident.

Ce plan, qu'ils venaient de se tracer, Charles-Quint et François Ier en entreprirent aussitôt l'exécution. La France y travailla pour sa part avec ardeur. Et nous insisterons assez longuement sur l'activité déployée par notre diplomatie pour conquérir l'Angleterre à ses desseins pacifiques, car à cette œuvre fut employée la première année tout entière de l'ambassade de Marillac à Londres. Marillac reçoit à son départ l'ordre de soutenir au nom de son gouvernement la faction hostile à Cromwell et dès lors il est permis d'espérer que du côté de l'Angleterre comme

du côté de l'Allemagne et du Turc toutes complications seront bientôt écartées.

La politique, qu'au commencement de 1539 François Ier se dispose à tenir, fait honneur sans doute à ses sentiments. Elle n'est point, en revanche, sans présenter de sérieux dangers. Entièrement acquise à des idées de pacification universelle, la France s'apprête à faire triompher dans l'Ile le parti catholique. Mais ce parti est aussi le parti impérial. Et cette considération a son importance. Sans doute à cette heure l'Empereur et François Ier font cause commune; mais que leur alliance vienne à se rompre et François Ier se trouvera avoir préparé contre lui une union anglo-impériale. Néanmoins notre politique ne s'arrête point à cette idée. Sans arrière-pensée elle se met à l'œuvre : elle y consacre tous ses efforts et peut les voir bientôt couronnés de succès ; grâce à elle en effet l'opposition catholique et impériale l'emporte en Angleterre. Malheureusement à cette heure se réalise l'éventualité que l'on devait prévoir : une rupture se produit entre la France et la maison d'Autriche; le glorieux dessein d'un désarmement général est abandonné et dans la lutte qui va renaître il n'est pas douteux que l'Empereur n'obtienne l'appui de l'Angleterre. C'est aux infructueuses tentatives faites par notre gouvernement pour racheter sa faute et séparer Henry VIII de Charles-Quint que sera consacrée la seconde partie de l'ambassade de Marillac.

CHAPITRE III.

AMBASSADE DE M. DE MARILLAC EN ANGLETERRE.

(1re *Partie*)

Avril 1539-juillet 1540.

La paix européenne et l'Angleterre.

Au moment où Marillac arrivait en Angleterre avec la mission d'y soutenir la réaction impériale et catholique, cette réaction était loin encore d'être triomphante. Henry VIII ne pouvait se résoudre à retirer sa faveur à Thomas Cromwell qui, se sentant soutenu, n'abandonnait aucun de ses projets. Malgré les protestations générales, il continuait à accorder son appui aux luthériens du royaume, ne dissimulait point sa haine contre Charles-Quint et se préparait activement à résister à une intervention possible des puissances catholiques en Angleterre. A peine débarqué, Marillac signale à son gouvernement les levées de troupes, les travaux de défense des côtes, les armements de navires ordonnés par le ministre. On recrutait jusqu'aux jeunes gens de dix-sept à dix-huit ans : on avait même contraint des négociants français à s'enrôler [1]. En entrant à Londres, Marillac avait vu mouillés

1. De Marillac au Connétable, 2 avril 1539. (*Correspondance politique*

près de la ville, sur la Tamise, tous les navires et gallions du roi armés et prêts à faire voile. Ces vaisseaux devaient aller sous peu de jours se joindre à ceux qui stationnaient à Portsmouth, et la flotte ainsi au complet serait, disait-on, de 150 voiles[1]. Le roi passait de continuelles revues de troupes de terre et de mer ; des transports de vivres et de munitions encombraient les routes ; enfin le commerce lui-même était suspendu. « Tout le traffic de marchans pour aller et venir est interdit, écrit Marillac, car tous les navires sont arrestez avec très expres commandement que nul subject de ce Roy n'ayt à despartir de ce royaulme, duquel ceux qui estoient dehors ont esté rappelez pour revenir le plus tost qu'il leur sera possible[2]. » Cromwell bravait ainsi ouvertement l'opposition et les dangers dont l'union franco-impériale pouvait menacer l'Angleterre.

Il faut dire que son attitude n'était point aussi inconsidérée qu'elle le paraissait. Le ministre ne croyait ni à la solidité, ni à la durée de la nouvelle entente entre Charles-Quint et François Ier, et il ne désespérait point d'amener ce dernier à la rompre. Il n'était pas encore question, se disait-il, entre les deux souverains d'une paix définitive, mais seulement d'une trêve. Etait-il donc impossible que la France acceptât de recommencer la lutte contre son rival, lorsqu'elle serait assurée de l'alliance de Henry VIII?

Dès son arrivée, Marillac reconnut très nettement du reste où voulait en venir la diplomatie anglaise. A la première audience qu'il accorda à Marillac, Henry VIII, se faisant l'écho des projets de son ministre, demanda for-

de MM. de Castillon et Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre, p. p. MM. Kaulek, Farges et Lefèvre-Pontalis, p. 88.)

1. *Ibid.*, p. 88-89, et lettre de Marillac au Roi, du 15 avril 1539. (*Op. cit.*, p. 90.)

2. De Marillac au Connétable, 2 avril 1539. (*Op. cit.*, p. 89.)

mellement à l'ambassadeur si le roi de France « ne l'avoit chargé d'aulcune déclaration particulière touchant l'alliance contre l'Empereur[1] ». Et cette demande, le monarque y revint à plusieurs reprises, insistant chaque fois davantage « pour congnoistre le fons des intentions » de François Ier.

La France, on le comprend, n'était guère disposée à se laisser gagner à ces propositions ; et aussitôt qu'il en eut été informé par Marillac, François Ier ordonna à son représentant d'y répondre par un refus formel[2]. Marillac n'avait point attendu cette injonction pour agir. Il avait déjà déclaré à Henry VIII que rompre la trêve avec l'Empereur semblerait au roi de France « chose indigne et malséante[3] » et que sous aucun prétexte il n'y consentirait. Au reçu des ordres de son maître, l'ambassadeur crut devoir revenir encore sur cette déclaration et il le fit en des termes tels que Cromwell put considérer comme définitivement compromis l'espoir de séparer la France de Charles-Quint.

C'était là un sérieux échec et de la plus haute importance, si l'on considérait la situation périlleuse où se trouvait le ministre. Son attitude belliqueuse et intransigeante, les préparatifs de guerre qu'il ordonnait exaspéraient singulièrement le pays. L'idée d'une lutte contre Charles-Quint soutenue au nom des principes luthériens devait suffire à mécontenter les partisans de l'orthodoxie et de l'Empereur, et ils étaient nombreux dans l'Ile, nous l'avons vu. Mais voici que par surcroît il était prouvé que cette lutte, l'Angleterre en supporterait seule tout le poids et que pas un allié n'y prendrait part. Il y avait là un nou-

1. De Marillac au Roi, 2 avril 1539. (*Op. cit.*, p. 87.)
2. Du Roi à Marillac, 18 avril 1539. (*Ibid.*, p. 93.)
3. De Marillac au Roi, 2 avril 1539. (*Ibid*, p. 87.)

veau grief à invoquer contre la politique d'un ministre odieux, et l'opposition ne manqua pas de se prévaloir des dernières déclarations de la France.

Au surplus, Marillac ne demeurait pas inactif, et, d'accord avec l'ambassadeur impérial [1], il ne cessait d'encourager en secret les chefs du mouvement hostile à Cromwell. Il essayait avant tout de détacher de ce dernier Henry VIII qui flottait encore indécis entre les desseins de son ministre et les vœux de la nation. Peu à peu il y réussit. Le roi avait été particulièrement effrayé du refus de la France de se séparer de Charles-Quint. Depuis qu'il se sentait isolé et sans appui en Europe, ses idées se modifiaient profondément et il inclinait chaque jour davantage vers les plans de politique extérieure que lui suggéraient les adversaires de Cromwell. Et comme, d'autre part, ces plans de pacification, — avant tout de réconciliation avec l'Empereur, — étaient fondés sur le retour de l'Angleterre à l'orthodoxie, Henry VIII se surprenait à ne plus considérer du même œil le rétablissement des doctrines catholiques dans le royaume. Les excès du luthéranisme protégé par Cromwell étaient bien faits du reste pour l'encourager dans ces sentiments. Soutenus par le gouvernement, les Réformés prenaient chaque jour plus de force et plus d'audace. Ils reconnaissaient la protection qui leur était donnée par de continuelles attaques contre l'ancienne Eglise et en arrivaient à la plus étrange insolence vis-à-vis du catholicisme. Les dogmes catholiques étaient ridiculisés dans d'odieuses chansons et les cérémonies du culte perpétuellement tournées en dérision dans de grotesques parodies [2].

1. De Marillac au Connétable, 1er mai 1539. (*Ibid.*, p. 96.)
2. Green, *Histoire du peuple anglais*, t. I, p. 398.

Or Henry VIII était toujours resté au fond du cœur fidèle à la cause d'une réforme modérée et ces attaques l'indisposaient très vivement contre celui qui les inspirait. Marillac ne perdait pas une occasion d'exciter ce mécontentement, en déclarant combien la France s'indignait de voir triompher l'hérésie en Angleterre. Si bien qu'en partie dans la crainte d'une attaque prochaine de la France et de l'Empereur, en partie par conviction personnelle, Henry VIII se décide soudainement à donner satisfaction à la réaction. Le catholicisme, menacé par Cromwell, est officiellement rétabli dans l'Ile, « hors, il est vrai, l'obéissance au siège apostolique[1] » et le roi insiste solennellement en plein Conseil privé sur la portée politique de ce retour à l'orthodoxie, qui prouve les sentiments pacifiques de l'Angleterre et combien elle désire participer à la concorde qui règne en ce moment entre les souverains de l'Europe. « Le principal propoz mis dernierement en avant par ce Roy en son Conseil Privé, écrit Marillac au mois de juillet 1539, a esté de se plaindre du Pape, qui s'efforçoit de révocquer l'Empereur et le Roy de France ses amys de son alliance et dévotion, pour lui faire la guerre, soubz prétexte de dire qu'ilz estoient icy tous héréticques et infidelles ; dont pour prouver le contraire, il requéroit que les oppinions qu'on avoit à tenir en la religion fussent déterminées, afin que ung chascun sceust à quoy s'en tenir et que les Princes congneussent par effect que ce que ledict Sainct-Père mettoit en avant contre lui ne contenoit vérité[2]. »

Ainsi et grâce en partie, peut-on dire, aux efforts de la France, l'Angleterre semblait décidément gagnée à la paix.

1. De Marillac au Connétable, 13 juillet 1539. (*Corr. pol.*, p. 115)
2. *Ibid.*

Son entière et complète réconciliation avec l'Empereur ne pouvait tarder et François Ier paraissait devoir en être l'instrument.

Cependant les choses n'étaient pas près de se dénouer aussi heureusement. En dépit de la réaction, Cromwell était resté au pouvoir et tout en affectant une entière complaisance pour le roi et sa nouvelle politique, il méditait une revanche. Cette revanche, il ne tarda pas à l'obtenir.

Les excès de la réaction lui apparurent bientôt en effet comme tout à fait propres à lui faire regagner le terrain perdu. Le mouvement religieux, qui avait abouti au rétablissement du catholicisme, prenait chaque jour plus de force, trop de force même, car le parti victorieux se montrait impitoyable. Les « articles d'union » étaient transformés par les évêques en ordonnances de persécution vindicative. Des comités de dénonciation étaient organisés et un grand nombre d'accusés mis en jugement. L'on pouvait craindre que l'Angleterre n'assistât bientôt à des persécutions dignes d'Alva et de Torquemada[1].

Or, malgré son désir de rétablir l'ordre dans l'Église, Henry VIII demeurait toujours éloigné des partis extrêmes et Cromwell, reprenant son ascendant sur l'esprit du roi, sut l'indisposer si bien contre le parti catholique que Henry ne tarda pas à rendre sa confiance à son ancien favori. Les catholiques fanatiques sentirent alors de nouveau peser sur eux la lourde main de Cromwell. Les luthériens arrêtés furent bientôt mis en liberté sans jugement, les poursuites suspendues, les magistrats obligés bon gré mal gré de se relâcher de leur sévérité et un pardon géné-

1. Moberly, *The early Tudors*, p. 206.

ral débarrassa les prisons des hérétiques incarcérés depuis la nouvelle loi[1].

C'était là un premier succès; mais il importait de le rendre définitif et d'assurer une fois pour toutes le triomphe du luthéranisme en Angleterre. Dans ce but il fallait chercher un appui à l'extérieur contre l'ennemi le plus redoutable de la Réforme, c'est-à-dire contre Charles-Quint. Les derniers événements n'avaient fait qu'accroître la haine de Cromwell à l'égard de « l'Espagnol »; il rêvait d'affranchir son pays et l'Europe même de la terreur superstitieuse que leur inspirait l'Empereur, et c'est ainsi qu'il en vint à concevoir le plan d'attaque le plus audacieux qui ait été formé au XVI^e^ siècle contre la maison d'Autriche. Dès le milieu de 1539, Cromwell a ressaisi toute son influence sur Henry VIII; l'œuvre de pacification à laquelle la France vient de donner ses soins est de nouveau et gravement compromise.

Unir dans une action commune contre l'Empereur, la France, les Luthériens d'Allemagne et l'Angleterre, tel est en deux mots le plan de Cromwell. Le ministre, toujours sceptique sur la récente réconciliation de l'Empereur et de François I^er^, se flatte de l'espoir d'en amener la rupture. Élargissant en même temps ses desseins, il s'efforce d'entraîner à l'offensive les plus sérieux adversaires de Charles-Quint: les protestants d'Allemagne. Une triple alliance doit ainsi être constituée qui forcera la maison d'Autriche à abandonner ses prétentions de suprématie universelle, et l'obligera à renoncer pour longtemps à ses entreprises de perpétuelle ingérence dans les affaires de l'étranger.

C'est du côté de l'Allemagne que se tournèrent tout d'abord les efforts de Cromwell. Dès la fin de juillet en

1. Green, *Op. cit.*, t. I, p. 399.

effet, Marillac était informé des menées très actives de la politique anglaise dans l'Empire. L'ambassadeur soupçonnait « les choses d'estre surtout conduites chaudement aux cartiers de Clèves » et ces suppositions étaient fondées. Là en effet les événements avaient paru à Cromwell tout à fait propres à favoriser ses projets. Le duc de Clèves, membre de la ligue de Schmalkalde, soutenait à ce moment contre l'Empereur une très âpre querelle au sujet de la principauté de Gueldres, dont Charles lui contestait la souveraineté. Le différend allait s'aggravant tous les jours et une occasion unique s'offrait là au ministre d'Henry VIII de faire échec comme il le souhaitait à la politique impériale. Pour que cette question de Gueldres, comme le remarquait Marillac, devînt le point central d'une conflagration générale en Allemagne, il suffisait d'envenimer les rapports déjà très tendus de l'Empereur et du duc, d'exciter « en soubz main » l'irritation qui se manifestait en Germanie, d'offrir enfin l'appui de l'Angleterre à Clèves et à ses confédérés de Schmalkalde contre Charles-Quint [1]. Ce programme fut bientôt arrêté et Cromwell ne perdit pas un instant pour le réaliser, car, au mois d'août 1539, Marillac apprenait le prochain mariage de Henry VIII, — veuf de sa seconde femme Anne Boleyn, — avec la sœur du duc de Clèves, Anne. Le 1er septembre, l'ambassadeur affirme à François Ier « scavoir au vray comme un painctre excellent en son art que ce Roy avoit envoyé en Allemaigne, pour luy rapporter le pourtraict au vif de la sœur du duc de Clèves, est en ces jours arrivé à la Cour[2] ». Et l'on annonce, continue-t-il, « qu'ambassadeurs sont par-

1. Froude, *Op. cit.*, t. III, p. 249. — Moberly, *The early Tudors*, p. 208-209.
2. De Marillac au Roi, 1er septembre 1589. (*Corr. pol.*, p. 125.)

« iz de la part dudict Seigneur Duc pour venir traicter et « conclure mariaige d'entre ce Roy et ladicte Dame[1] ». Dans la même lettre, il signale l'arrivée de représentants du duc « de Saxe. « Tant y a, Sire, à ce que je puys veoir, pour es- « tablyr la seureté de ses Estatz, ce Roy cherche à faire amy- « tié avecques tous ceulx qu'il luy est possible, en montrant « d'aillieurs, par toutes les contenances et propoz, qu'il n'a « chose autant à cueur que de persévérer en vostre amytié et « alliance, en laquelle il désyreroit encore se resserrer plus « estroictement s'il lui estoit possible[2]. »

Et en effet Cromwell appelait de tous ses vœux à ce moment une union avec la France. Pour la seconde fois Marillac se vit adresser à ce sujet les demandes les plus pressantes. Le roi et le ministre tenaient à l'ambassadeur « les mesmes propoz d'amytié, donnant assez à entendre qu'ilz vouloient entrer en nouvelle capitulacion[3] ». La prétendue proposition d'un seigneur milanais au roi d'Angleterre de lui livrer le duché de Milan fut un des premiers moyens mis en œuvre par le gouvernement anglais pour influer sur la politique française. Renonçant pour lui aux avantages qu'on lui proposait, le roi d'Angleterre déclarait à Marillac qu'il était prêt à céder sa place à François Ier et qu'il se chargeait de faire consentir le seigneur milanais à cette substitution[4].

Ce n'était point sans intention que Cromwell soulevait à ce moment la question de Milan. La dernière entente de François Ier et de Charles-Quint était fondée, on se le rappelle, sur la cession que l'Empereur devait faire à la France du Milanais. Pourtant, jusqu'à ce jour, Charles

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. De Marillac au Roi, 12 août 1539. (*Ibid.*, p. 121.)

avait paru très peu disposé à exécuter ses engagements. Sans cesse il présentait de nouvelles excuses, sans cesse il opposait de nouvelles fins de non-recevoir aux réclamations de François Ier. Il y avait là pour la politique anglaise une situation à exploiter, et en faisant briller à propos aux yeux de la France la perspective d'une facile conquête du Milanais, Cromwell pensait bien avoir découvert le plus sûr moyen de la détacher de l'Empereur.

Il ne devait pas conserver longtemps cette illusion. Malgré les retards de Charles-Quint, François Ier et Montmorency lui gardaient toujours leur confiance et plus que jamais le gouvernement français restait attaché aux idées de pacification qu'il défendait depuis la trêve de Nice. Le retour aux affaires de Thomas Cromwell l'avait vivement mécontenté et François Ier avait de nouveau donné ordre à Marillac de ne prêter l'oreille à aucune des avances du ministre. A propos des offres faites au sujet de Milan il lui réitéra ses instructions. L'ambassadeur fut chargé de remercier le roi d'Angleterre « de luy avoir librement exposé la practique qui luy avoit esté mise en avant... Toutesfoys, continuait François Ier, quant à l'exécution de ladicte practique, vous luy direz, Monsieur Marillac, et ferez entendre dextrement, que pour estre l'amytié entre le Pape, l'Empereur et moy telle qu'elle est de présent, je ne vouldroys par ce moyen ny aultrement la diminuer ny altérer[1]. »

Marillac transmit aussitôt à Henry VIII la réponse de son gouvernement et, se faisant l'interprète des sentiments de la cour de France, il essaya à plusieurs reprises d'éclairer le monarque sur la voie dangereuse où il s'engageait. L'Angleterre n'avait-elle pas mieux à faire vraiment que

1. Du Roi à Marillac, 25 août 1539. (*Ibid.*, p. 123.)

de rêver le bouleversement de l'Europe? Ne devait-elle pas préférer participer aux avantages d'une paix dont tous se réjouissaient? Pendant près de vingt ans, des luttes incessantes avaient désolé le monde chrétien; qui donc pouvait désirer les voir renaître? Mais à toutes ces représentations Henry VIII répondait en des termes incertains qui dissimulaient mal ses intentions. Il n'engageait point, disait-il un jour à Marillac, « le Roy son frère à recommencer la guerre », il lui conseillait seulement « de faire semblant de faire quelques alliances nouvelles et confirmer les anciennes pour faire condescendre l'Empereur à luy bailler ce qu'il luy avoit si souvent promis[1] ». Mais après avoir ainsi fait profession de ses sentiments pacifiques, le souverain oubliait bientôt son rôle et dans un autre entretien vantait à notre ambassadeur sur un ton qui n'avait plus rien de pacifique les excellentes relations que l'Angleterre entretenait en ce moment avec le duc de Clèves et ses alliés de Schmalkalde. Et Marillac comprenait aisément que, par ces belles paroles, le monarque voulait surtout faire impression sur la cour de France et lui prouver « l'excellence du parti auquel il désyroit l'entraîner ».

Henry VIII ne s'avançait pas trop cependant, Marillac dut le reconnaître, lorsqu'il célébrait la bonne entente qui se préparait entre lui et les protestants d'Allemagne. Au mois de septembre 1539, notre ambassadeur signale l'arrivée à Londres des envoyés des ducs de Saxe et de Clèves et de la ville de Nüremberg, venus celui de Clèves pour le mariage projeté et tous « pour faire ligue et capituler avecques ce Roy qui ne cherche pour l'heure qu'à faire alliance là où il peut[2] ».

1. De Marillac au Connétable, 15 septembre 1539. (*Ibid.*, p. 128-129.)
2. De Marillac au Connétable, 26 septembre 1539. (*Ibid.*, p. 132.)

Cette menace d'une entente avec ses adversaires effrayait cependant à juste titre la cour impériale. L'union intime avec le duc de Clèves que se ménageait le gouvernement anglais était surtout inquiétante. Sur les ordres de son maître, l'ambassadeur impérial à Londres travaillait avec autant d'activité que Marillac à ramener Henry VIII à de plus sages résolutions. En présence même de l'imminence du danger, le duc Frédéric, frère du Comte Palatin, fut chargé par l'Empereur de partir pour l'Angleterre « afin d'y reprendre le propoz, qui avoit si longtemps trayné, du mariaige de la duchesse de Milan » avec Henry VIII[1]. Un moment l'entente de la cour de Londres avec le duc sembla possible à Marillac, car, écrivait-il, « il est vraisemblable que ce seigneur Duc Frédéric par tous moyens à luy possibles, s'il est tel que tousiours il a esté, et qu'il se monstre estre vray serviteur de l'Empereur, cherchera à rompre ceste menée, affin que le Duc de Clèves ne se puisse renforcer de l'argent d'Angleterre pour résister à ce que l'Empereur pourroyt dessaigner à l'encontre de luy au moyen de Gueldres[2] ».

Mais l'ambassadeur de France comprit bientôt que Henry VIII obéirait aux inspirations de son premier ministre et que son mariage avec Anne de Clèves était décidé. L'équipement de dix navires en vue probablement « d'aller trouver ladicte Dame et de la conduire en ceste court », « les réparations et ornemens faitz de nouveau à la maison principalle du Roy », « le peu de compte que l'on tenoyt du Duc Frédéric[3] » avaient permis à Marillac de pressentir la nouvelle du mariage royal, que Cromwell lui annonça le 30 octobre 1539. Henry VIII la lui confirma

1. Du même au même, 15 septembre 1539. (*Ibid.*, p. 128.)
2. Du même au même, 26 septembre 1539. (*Ibid.*, p. 132.)
3. De Marillac au Roi, 3 octobre 1539. (*Ibid.*, p. 133.)

quelques jours plus tard. Il lui exposa longuement les raisons « qui l'avoient meu à ce faire ». L'alliance avec le duc de Clèves entraînait celle du duc de Saxe son beau-frère et « conséquemment celle de tous les confédérez de Schmalkalde ». Si donc un des ennemis du roi d'Angleterre lui voulait nuire, « il auroyt prompt et aysé secours par la voye d'Allemagne, par laquelle il pourroyt faire que l'effort qu'on auroyt dessaigné à l'encontre de luy seroyt beaucoup moindre pour l'empeschement que de ce costé là il pourroyt estre baillé ». Le roi avait d'ailleurs des vues moins égoïstes : « c'est sur le faict de la relligion, dit Marillac, où par intercession du Duc de Clèves et la sienne il espère faire adoulcir beaucoup de choses qu'on a innovées en Allemagne, qui sont trop aspres ou aigres, pour trouver quelque honneste moyen de composer tant de troubles et différentz ». Enfin n'ayant qu'un fils, le désir d'assurer la perpétuation de sa race n'était pas étrangère à la décision du monarque. Le roi termina l'entretien avec notre ambassadeur en faisant l'éloge de sa fiancée, « de sa stature élégante et de ses aultres grâces de nature[1] ». Mais il ne l'avait pas encore vue et allait être bientôt désabusé sur ses charmes.

Anne de Clèves et sa suite arrivèrent le 3 janvier 1540 à Greenwich. Il faut lire le portrait curieux que Marillac a laissé de la princesse et les quelques pages où il raconte avec humour le désappointement des Anglais à la vue de leur nouvelle souveraine. — « En effet, écrit l'ambassadeur, selon le jugement de plusieurs qui l'ont veue de prez, elle ne s'est trouvée si jeune qu'on pensoyt ny de si grande beauté que tout le monde affermoit; ..... elle est de aaige d'environ trente ans, estant de stature de corps haulte et

1. De Marillac au Roi, 25 octobre 1539. (*Ibid.*, p. 137-138.)

gresle, de beauté moyenne et de contenance fort asseurée et résolue, par laquelle elle donne assez à congnoistre que le tour et la vivacité d'esperit, qui semble estre en elle, supplye le surplus de beauté qu'on pourroyt désirer[1] ».

Ce qui choquait beaucoup aussi les Anglais, c'était l'accoutrement ridicule de ces étrangers. Sans être raffinées comme à la cour de France, les mœurs de la cour d'Angleterre contrastaient néanmoins singulièrement avec les habitudes d'économie mesquine et le mauvais goût de ces petits souverains « pochi denari » d'Allemagne. L'entourage de la reine fit un effet très malheureux. « Elle amène, dit Marillac, du païs de son frère en sa compaignie jusques à douze ou quinze damoiselles, qui sont encore inférieures en beauté à leur maistresse et sont d'aillieurs vestues d'une façon d'habit sy lourd et sy mal sayant, qu'à peine ne les trouveroyt-on que laydes, quant ores bien elles seroient belles[2]. » Marillac ne parle pas en particulier de la désillusion du roi; nous savons qu'elle ne fut pas moindre. A la première entrevue, il resta interdit: il oublia de tirer de sa poche le cadeau qu'il comptait offrir à la nouvelle reine. Aussitôt après il entra dans une violente fureur, disant qu'on ne pouvait s'en rapporter à personne pour juger de la beauté des femmes, que c'était une « vraie cavale flamande » qu'on lui présentait. Il hésitait même à l'épouser. Finalement il s'y résigna[3].

1. De Marillac au Connétable, 5 janvier 1539. (*Ibid.*, p. 151.)
2. *Ibid.*
3. Moberly, *Op. cit.*, p. 209. — Burnet. *Histoire de la Réformation de l'Église d'Angleterre* (traduite de l'anglais par Rosemond). « Le lendemain Cromwell demanda au Roi ce qu'il pensait de la Reine. Le Roi répondit qu'il doutait que la princesse fût fille, qu'elle sentait fort mauvais et qu'en étant plus dégoûté qu'auparavant il ne croyait pas être capable de consommer son mariage. » (Burnet, t. I, p. 374). — Mlle de Jonquières, *Ambassade de M. de Castillon en Angleterre* (*Revue des Deux-Mondes*, mars 1891).

C'est qu'il paraissait à Cromwell plus nécessaire que jamais de s'assurer des alliés contre Charles-Quint. Il ne fallait pas surtout jeter le duc de Clèves dans l'alliance franco-impériale qui prenait une tournure menaçante[1]. L'on apprenait à ce moment les splendides réceptions faites à l'Empereur, qui traversait la France pour aller châtier les révoltés de Gand. Puisque François Ier ne voulait décidément pas s'unir à l'Angleterre, il fallait opposer à la coalition hispano-française une coalition anglo-allemande. Le voyage de l'Empereur avait en effet rendu Montmorency plus dédaigneux que jamais pour les avances du gouvernement anglais. Aussitôt après la soumission de Gand, le Connétable devait se rendre à Bruxelles auprès de l'Empereur pour y négocier avec lui la cession du Milanais. Aussi vantait-il à Marillac l'intimité de l'Empereur et du roi de France, intimité qui ne laissait pas que d'inquiéter singulièrement Cromwell[2].

Et ce n'était pas assez que l'entente de François Ier et de Charles-Quint menaçât Henry VIII ; la cour de France comblait de faveurs le roi d'Écosse ennemi juré de l'Angleterre et le Connétable laissait percer ses sentiments dans ses refus continuels de donner satisfaction pour des affaires courantes aux réclamations de la cour de Londres[3].

Malheureusement pour Montmorency les fruits de l'amitié de son maître et de Charles-Quint tardèrent à venir. La date de son voyage à Bruxelles fut renvoyée de jour en jour. Le Connétable jugea alors prudent de ne pas

1. Pour s'attacher même davantage le duc de Clèves, Cromwell méditait à ce moment le mariage de Marie Tudor, fille de Henry VIII et de Catherine d'Aragon, avec le fils aîné du duc. (Lettre de Chapuis, ambassadeur impérial en Angleterre, à Charles Quint, 9 janvier 1540. Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl's V.* t. II, p. 303.)

2. Decrue, *Anne de Montmorency*....., p. 385-386.

3. *Ibid.*, p. 386.

brusquer les choses avec l'Angleterre. S'il exigea le rappel de l'ambassadeur d'Henry VIII qui lui avait tenu un langage très violent à l'occasion d'une difficulté maritime entre les deux pays, il le fit dans les termes les plus modérés. « Telles faultes et erreurs, disait-il, sont inexcusables à l'observation et entretenement de l'amitié, confédération et alliance qui est entre nos deux princes, laquelle je veoys ordinairement du costé du Roy aussy bonne et aussy entière qu'elle fust oncques[1]. »

Ces paroles ne répondaient pas d'ailleurs à un changement de politique ; elles étaient inspirées au Connétable par l'extrême prudence dont il ne se départit jamais. Le tort de la cour de Londres fut de s'y laisser tromper, lorsque vers le milieu de février 1540 le duc de Norfolk fut chargé d'aller présenter des propositions formelles d'alliance à François Ier[2]. Il devait exposer au roi de France le peu de confiance que méritaient les promesses de l'Empereur. Charles avait-il réellement l'intention de se dessaisir du Milanais ? Ses belles paroles ne tendaient-elles pas à séparer le roi de France de ses amis et notamment « de son bon frère » le roi d'Angleterre ? L'alliance de François Ier et d'Henry VIII devait déjouer ces calculs. Le duc de Clèves se joindrait à eux et son amitié assurerait à la Ligue l'appui du duc de Saxe, du landgrave de Hesse, du duc de Bavière, du margrave de Brandebourg. « L'Empereur, disait l'instruction de Norfolk, sera ainsi pris au piège et les confédérés pourront espérer le faire prisonnier et l'avoir à leur discrétion[3]. »

1. Bibl. Nat., fs. fr., ms. 2955, f° 128.

2. De Marillac au Connétable, 14 février 1540. (*Corr. pol.*, p. 161.) — Du Connétable à Marillac, 18 février 1540. (*Ibid.*, p. 163.)

3. *State Papers, during the reign of Henry the Eighth*, tome VIII, p. 247-252. — Froude, *History of England*, t. III, p. 286-287.

Mais ces projets d'union entre les ennemis de Charles-Quint étaient condamnés d'avance. Les promesses de l'Empereur faisaient encore malgré tout illusion au gouvernement français. Dans la même lettre, où il annonce à Marillac le départ du duc de Norfolk, François Ier ajoute : « Quant aux affaires qui restent encores à vuyder entre l'Empereur et moy, j'espère que entrecy et peu de jours mes cousins le Cardinal de Lorraine et Connestable partiront pour aller devers lui [1]. » Au même moment, par une singulière fatalité, les princes allemands reculaient devant les hasards d'une lutte contre l'Empereur et les membres de la Ligue de Schmalkalde concluaient une paix provisoire avec Charles-Quint [2].

« Ainsi donc échoua, dit Green, ce plan de Cromwell, qui dans des circonstances plus favorables eût devancé d'un siècle la politique de Richelieu. Cromwell voulait allier l'Angleterre aux princes de l'Allemagne et à la France pour ruiner la maison d'Autriche et renverser Charles-Quint le chef du catholicisme. S'il avait réussi, la face de l'Europe aurait été changée. L'Allemagne du Sud serait devenue protestante et la guerre de Trente ans n'aurait pas eu lieu. Il échoua et Henry VIII resté seul exposé au ressentiment de Charles-Quint, enchaîné à une femme qu'il détestait, se retourna contre son ministre avec une fureur sauvage [3]. » Ce fut le signal de la chute de Cromwell.

Il fut arrêté en pleine Chambre du Conseil, raconte Marillac, « par le cappitaine de la Tour, qui luy dénonça le commandement qu'il avoit du Roy son maistre pour le constituer prisonnier ». « Esmeu d'indignation », Cromwell prit son bonnet, « le jecta par despit en terre », puis

1. Du Roi à Marillac, 23 février 1540. (*Corr. pol.*, p. 165.)
2. Maurenbrecher, *Karl V und die deutschen Protestanten*, p. 47-48.
3. Green. *Op. cit.*, t. I. p. 400.

se tournant vers le duc de Norfolk et les autres membres du Conseil, il leur demanda « si c'estoit là le guerdon des bons services qu'il avoit faictz audict Seigneur Roy » ; il en appelait à leurs consciences « assavoir s'il estoit traistre ». Les autres l'accablèrent d'injures, lui répondirent que certes il l'était traître, « qu'il luy convenoyt maintenant estre jugé par les loix sanguinaires qu'il avoit faites ». Ils se jetèrent sur lui. Le duc de Norfolk lui arracha l'ordre de Saint-Georges, qu'il portait au cou et l'amiral Fitz-William, « pour se monstrer estre aussi grant ennemi en l'adversité, que l'on cuydoit qu'il avoit esté amy en la prospérité, luy deslia la Jarretière ». Puis « sans aultre tumulte » on le mit dans une barque et on le conduisit à la Tour. Avant la nuit ses biens étaient portés au trésor du roi « qui est desjà un signe, ajoute Marillac à la fin de ce récit animé, que ce n'est pas en intention de les rendre [1] ». Il fut exécuté le 29 juillet 1540 [2].

« Sire, concluait notre ambassadeur, à qui considère la conséquence des affaires publicqz, par là semble qu'ilz changent entièrement de cours [3]. » En effet, Cromwell mort, le parti catholique et impérial revient au pouvoir en Angleterre. Le catholicisme est officiellement reconnu comme religion d'État [4] : Anne de Clèves est répudiée par Henry VIII [5] et le nouveau ministère désavoue ainsi d'une manière éclatante la politique intérieure et extérieure de Cromwell. La cour de Londres semble très désireuse de participer à l'union franco-impériale et de s'associer aux vues pacifiques de l'Empereur et de François Ier. Au mois

1. De Marillac au Connétable, 23 juin 1540. (*Ibid.*, p. 193-194.)
2. Burnet, *Op. cit.*, t. I, p. 378-383.
3. De Marillac au Roi, 11 juin 1540. (*Corr. pol.*, p. 189.)
4. De Marillac au Roi, 21 juillet 1540. (*Ibid.*, p. 202-203.)
5. Froude, *Op. cit.*, t. III, p. 329.

de juillet 1540, on peut croire « qu'une tranquillité grande est réservée à la chrestienté et que la volunté des Princes est entièrement aliénée de propoz de guerre ».

CHAPITRE IV.

AMBASSADE DE M. DE MARILLAC EN ANGLETERRE

(2e *Partie*)

Août 1540 — avril 1543.

La rupture de la paix et l'alliance anglo-impériale de 1543.

Le triomphe du parti, qui venait de ressaisir le pouvoir à la cour de Londres, était, on peut le dire, l'œuvre de la France. Les exhortations à la concorde, dont Marillac s'était fait l'interprète auprès d'Henry VIII, et surtout le refus formel opposé à deux reprises par notre gouvernement aux propositions de Cromwell avaient en partie décidé de la chute de ce dernier. Le ministre avait escompté en vain la rupture de la trêve de Nice ; son activité et ses desseins belliqueux étaient venus se briser contre les inébranlables résolutions de François Ier et au dernier moment, suivant la pittoresque expression de Marillac, il avait dû « se laisser couler comme désespéré et abandonné de tout le monde ».

La France était donc arrivée à ses fins et pouvait se rendre cette justice d'avoir loyalement rempli la tâche qu'elle s'était assignée en 1539. La pacification générale, dont à cette date François Ier s'était fait le défenseur, s'étendait maintenant grâce à lui à l'Angleterre et par là il semblait qu'un nouveau lien fût venu resserrer l'union franco-

impériale. Charles-Quint pouvait-il méconnaître quel gage éclatant de confiance lui avait donné son ancien rival, en assurant en Angleterre le succès d'un parti ouvertement dévoué à la maison d'Autriche ?

Mais tout à coup et au moment même où l'Europe, applaudissant aux généreux efforts de la France, se réjouit de voir enfin apaisées de sanglantes rivalités, une incroyable nouvelle se répand en Occident. François Ier, qui a si glorieusement combattu pour l'œuvre de paix, est, apprend-on, sur le point de rompre de nouveau avec Charles-Quint. La lutte va renaître bientôt « plus âpre et plus cruelle » que jamais entre les deux souverains ; la chrétienté va pour la quatrième fois être troublée par leur discorde.

Et en effet, quelques jours seulement après la mort de Cromwell et la disparition de l'obstacle le plus sérieux qu'eussent rencontré les derniers projets de notre diplomatie, une subite révolution de palais éclate à la cour de France, une politique nouvelle est inaugurée. Contre Montmorency et ses desseins pacifiques s'élève le parti de la guerre dirigé par la duchesse d'Étampes. Le programme de ce parti est la reprise immédiate des hostilités contre Charles-Quint. En se fiant aux belles promesses de l'Empereur, quel avantages a obtenus en effet Montmorency ? Malgré de solennels engagements Charles refuse de nous restituer le Milanais. Depuis la trêve de Nice la France joue un rôle de dupe et l'Empereur se moque. Par la force seulement on lui fera entendre raison. A ces inspirations François Ier cède bientôt, il disgracie Montmorency, et se prépare à reprendre les armes contre Charles-Quint[1].

C'est à la veille de ce nouveau conflit que la France

1. Decrue, *Anne de Montmorency sous François Ier*, p. 391-400. — Froude. *Op. cit.*, t. III, p. 500-501.

devait reconnaître en quelle voie dangereuse l'avaient entraînée ses beaux rêves de concorde et d'union. Alors surtout elle put apprécier l'étendue de la faute qu'elle avait commise en soutenant inconsidérément en Angleterre les partisans de l'Empereur. Elle avait jeté Henry VIII dans les bras de Charles-Quint et maintenant que la guerre avec ce dernier allait recommencer, une grave question se posait: l'Angleterre ne s'unirait-elle pas contre nous à l'Empereur: pourrions-nous la regagner à notre cause ou obtenir au moins sa neutralité?

Marillac fut aussitôt mis en demeure par son gouvernement de faire connaître sur ce point sa manière de voir et ses réponses n'eurent rien de rassurant. Que la lutte éclatât de nouveau entre la France et la maison d'Autriche et la faveur d'Henry VIII, l'ambassadeur n'en pouvait douter, irait tout entière à notre ennemie.

Ç'est qu'en effet la cour de Londres ne désirait plus seulement vivre en paix avec Charles-Quint. Ce vœu était dépassé. La vieille noblesse, définitivement maîtresse du gouvernement, rêvait maintenant une intime union avec l'Empereur. L'alliance impériale était restée, nous l'avons dit, une tradition pour l'aristocratie anglaise, et d'autre part à ce moment les desseins religieux de la réaction influaient singulièrement sur ses projets politiques. « Les membres de la vieille noblesse, le duc de Norfolk en particulier, espéraient la réforme de l'Église par un concile général et la réconciliation de l'Angleterre avec l'Église catholique régénérée. Pour en arriver là il fallait représenter l'Angleterre comme fidèle à l'orthodoxie et surtout s'unir à l'Empereur qui seul pouvait provoquer la réunion d'une assemblée réformatrice[1]. »

1. Green, *Op. cit.*, t. I, p. 401.

A ces raisons de se rapprocher de Charles-Quint en répondaient d'autres pour le gouvernement anglais de s'éloigner de la France. Aussitôt après sa rupture avec Charles-Quint, François Ier avait tenté de se créer à tout prix des alliances en Europe. Et à qui s'était-il adressé d'abord? Au Pape et au duc de Clèves, c'est-à-dire aux deux ennemis jurés de Henry VIII. En dépit de son retour à l'orthodoxie, l'Angleterre demeurait toujours en effet l'adversaire déterminée du Saint-Siège. Quant au duc de Clèves, on peut supposer en quels termes il était avec son beau-frère depuis la répudiation de sa sœur[1]. Marillac apprécia bientôt d'ailleurs l'irritation que soulevaient en Angleterre les nouvelles amitiés de son maître et il put constater aussi quelle méfiance y excitaient les bonnes relations que François Ier entretenait avec l'Écosse. « Les Escossoys sont coustumiers de danser au son des Francoys », disait à quelque temps de là Henry VIII à Marillac et « lorsque le roy d'Escosse le menassoit avecques une grande insolence », il ne pouvait penser qu'il l'osât faire « sans l'adviz et le consentement » de François Ier, ni qu'il pût rien exécuter « sans la bonne ayde et le support » de ce dernier[2].

Le gouvernement anglais, ainsi nettement impérial, ne faisait point d'ailleurs mystère de ses intentions. Henry VIII ne perdait pas une occasion de laisser percer ses sympathies à l'égard de Charles-Quint et il se disait couramment à Londres que le mariage de l'Empereur avec Marie Tudor, — fille d'Henry VIII et de Catherine d'Aragon, — ne pouvait tarder. Enfin au mois de novembre 1540, Marillac apprenait le départ de l'évêque de Winchester, chargé

1. De Marillac au Connétable, 11 octobre 1540. (*Corr. pol.*, p. 230.)
2. De Marillac au Roi, 19 avril 1541. (*Ibid.*, p. 290.)

magne[1]. » Mais ces courriers apportèrent bientôt des nouvelles qui ne « plurent guères » à la cour de Londres. Ses avances n'avaient certainement pas dû être accueillies avec beaucoup d'empressement par l'Empereur, car « tous firent contenance d'estre bien peu contens », et le retour de Winchester ne tarda pas.

Au même moment Charles-Quint obtenait de la Diète de Ratisbonne la reconnaissance de la suprématie du Pape « comme chief de l'Eglise[2] ». Cela ne répondait guère aux vues d'Henry VIII. Parlant « avecques visaige d'homme indigné » du résultat de la Diète, il disait à Marillac « que ces choses lui estoient de trop dure digestion et qu'il mourroit plus tost que d'y prester son consentement[3] ».

L'échec de la mission de Winchester, tout en restant pour elle inexplicable, rendit du moins quelque confiance à notre politique. Et le gouvernement anglais ayant abandonné à ce moment l'attitude nettement hostile des derniers mois, lui ayant même fait quelques avances, François Ier y répondit avec empressement. Il pria son ambassadeur d'assurer au roi d'Angleterre « qu'un des plus grans désirs qu'il avoit en ce monde » était de vivre avec lui « en bonne et perpétuelle amytié ». « Un mariage luy paraissant le plus seur lien qu'on pust trouver pour fortifier ceste amytié », il chargea même bientôt Marillac de mettre en avant « comme de luy mesme » la proposition d'une union entre Marie Tudor et le duc d'Orléans[4].

Mais l'Angleterre ne comptait point aller aussi vite en besogne. Ses avances avaient trouvé, il est vrai, assez peu

1. De Marillac au Roi, 1er avril 1541. (*Corr. pol.*, p. 284.)
2. Maurenbrecher, *Karl V...*, p. 49-50.
3. De Marillac au Roi, 19 avril 1541. (*Corr. pol.*, p. 291.)
4. Du Roi à Marillac, 2 juin 1541. (*Ibid.*, p. 311-312.)

d'écho auprès de Charles-Quint. Elle avait pris alors une situation indécise entre l'Empereur et le roi de France. Elle cherchait maintenant par des manœuvres habiles à se faire présenter des offres avantageuses par l'un pour en obtenir de plus avantageuses de la part de l'autre. Elle essayait de mettre en guerre les deux rivaux pour voir son alliance plus appréciée et mieux récompensée.

Et du reste en dépit de cette attitude incertaine, la méfiance de l'Ile vis-à-vis de la France n'avait pas disparu. L'amitié de François Ier avec le Pape et le duc de Clèves, ses bons rapports avec l'Écosse devaient toujours inquiéter Henry VIII et le pousser vers Charles-Quint. C'était, il faut l'avouer d'ailleurs, une singulière politique que nous poursuivions, en voulant faire participer l'Angleterre à une union avec ses pires ennemis.

Si donc la cour de Londres encourageait la France par de belles paroles, elle n'était en réalité nullement pressée de conclure. Il fallait attendre, lui semblait-il, les propositions que l'Empereur, inquiet des négociations franco-anglaises, ne pouvait manquer de faire à Henry VIII. Marillac vit bientôt au surplus à quoi tendait la politique anglaise. Un entretien qu'il eut avec Norfolk éveilla sa méfiance. N'y avait-il pas « en la façon de faire » de ce ministre « une grande dissimulation et soubz ses doulces parolles beaucoup de venyn » ? Le duc faisait semblant de le venir trouver « comme à la desrobée », à l'insu de son maître et des autres membres du Conseil. Marillac ne peut croire que « telles visitations faictes en une ville de Londres, deux heures après midy, en compaignie de plus de cent hommes puissent estre celées[1] ». Il sait d'ailleurs que cette visite de Norfolk a été décidée en conseil des ministres.

1. De Marillac au Roi, 14 juin 1541. (*Corr. pol.*, p. 314.)

« Tous ces propoz, écrivait-il, avant que le Roi l'eût chargé d'avancer la proposition de mariage de Marie Tudor et du duc d'Orléans, tous ces propoz n'auroyent-ils pas pour but d'eschauffer les matières pour avoir de vostre costé, Sire, quelque ouverture... et pour estre mieulx venuz envers l'Empereur, quand ilz allégueroient n'avoir voulu entendre aux ouvertures que vous, Sire, leur auriez offertes[1]. » Aussi l'ambassadeur reste-t-il toujours soupçonneux sur les intentions des Anglais. Bientôt les allées et venues du représentant de l'Empereur à la cour d'Henry VIII l'inquiètent. « Là ont esté, écrit-il à propos d'un conciliabule tenu entre Norfolk et l'ambassadeur impérial, là ont esté respectivement proposées aulcunes choses qui ont dû donner beaucoup à penser à l'une part et à l'autre[2]. » Ce qui « poise » le plus aux Anglais, continue-t-il, c'est l'alliance du Roi et du duc de Clèves, « doubtans que quelque jour ne leur en advienne de l'ennuy à cause de l'injure qu'ilz ont faicte à madame sa sœur ;... et pour aultant que de toutes partz les amytiés de leurs voysins leur sont suspectes et qu'ilz n'ont plus de fiance aux intelligences qu'ils avoient ez Allemaigne, il est vraysemblable qu'ilz pourchasseront de se restraindre plus avant avecques l'Empereur, pour luy faire oublier l'injure qu'il pourroyt prétendre luy avoir esté faicte en la personne de la Royne Catherine sa tante ; ou bien, s'il leur est aulcunement possible, ilz trouveront moyen de faire entrer ledict seigneur Empereur en guerre à l'encontre de vous, Sire, affin que cependant ilz vivent en seureté et soyent plus requis d'une part et d'aultre[3] ».

Malgré tout la cour de France ne se laissait pas décou-

1. *Ibid.*, p. 313.
2. De Marillac au Roi, 30 juin 1541. (*Ibid.*, p. 319.)
3. *Ibid.*

rager par les craintes de Marillac. L'on recommanda seulement à notre ambassadeur « de tenir les projets de mariaige et party si dextrement et prudemment qu'on ne congnoisse jamais que la chose vienne du Roy[1] ». Marillac dut donc entamer de longues discussions avec Norfolk. Mais « il convenoit d'aultant plus meurement y procéder » qu'on avait à négocier avec « une nation assez cauteleuse, souspeçonneuse en toute extrémité et qui souvent se monstre aussy froide à joindre qu'on l'a congneue eschauffée aux premières approches[2] ». C'est que les Anglais n'avaient d'autre désir que de faire traîner les choses en longueur. Marie Tudor « sera-t-elle nommée fille de la Royne Catherine et confessera-t-on que sa mère a esté Royne » ? Sera-t-elle désignée comme « légitimée par la grâce de son père » ? Recevra-t-elle ou non comme dot l'énorme créance du gouvernement anglais sur la France ? Toutes ces questions, Marillac les pose comme autant de difficultés probables[3]. Son maître envisageait les choses sous un jour plus favorable. Il demandait déjà à l'ambassadeur de « veoir ladicte Dame Marye, regarder et considérer la stature et proportion de son corps, sa beauté et aultres choses par lesquelles on peut juger qu'elle soyt pour avoir enfans[4] ».

Sur l'objet des négociations Marillac est moins pessimiste que sur les négociations même. La fille d'Henry VIII est digne à ses yeux d'entrer dans la maison de France. Il faut lire le curieux portrait qu'il a laissé de Marie Tudor. « Pour commencer, dit-il, à ce que tout le monde en peult veoir, madicte Dame Marie est de stature moyenne,

1. Du Roi à Marillac, 1er juillet 1541. (*Ibid.*, p. 316.)
2. De Marillac au Roi, 14 juin 1541. (*Corr. pol.*, p. 316.)
3. Du même au même, 26 septembre 1541. (*Ibid.*, p. 341-345.)
4. Du Roi à Marillac, 17 septembre 1541. (*Ibid.*, p. 340.)

formée de ses membres à l'advenant, plus grosse d'ossemens que de chair et de gresse, combien qu'elle soyt assez refaicte. Elle ressemble du visaige et singulièrement de la bouche au Roy son père, comme aussy du rire et du parler, excepté qu'elle semble avoir la voix plus virile pour femme que ledict seigneur n'a pour homme. Quant à la gorge, elle retire quelque peu à la feue Royne sa mère... Le tainct du visaige est fort tempéré et fraiz et monstre à la regarder n'avoir point passé dix-huict ou vingt ans, combien qu'elle en ayt vingt-quattre. La beauté, Sire, n'est médiocre et se peut dire qu'elle est une des belles de ceste Court..... Touchant les bonnes pars de l'esperit, j'estime, Sire, qu'aurez oy parler comme elle parle bien la langue française ; ..... elle entend pareillement le latin et se délecte à lire les bons livres de lettres humaines, ezquels, chaque foys qu'elle se réveille la nuict, elle a son seul recours du temps qu'elle est molestée. Elle se délecte pareillement aux instruments de musique, dont entre aultres elle joue singulièrement de l'épinette. Et avecques tel scavoir acquis, Sire, tous ceulx qui conversent avecques elle affirment que avecques une grande doulceur et bénignité qu'on veoit en elle, on observe aussy une grande prudence à tout ce qu'elle faict et singulièrement à parler, en quoy elle est fort réservée. » Enfin « on aperçoit en elle toute la disposition qui peult estre requise en dame pour bientost avoir enfans[1] ».

A tous les points de vue, l'alliance projetée devait donc tenter la France. Malheureusement, les Anglais semblaient de moins en moins disposés « à en venir à la conclusion ». Les troubles d'Écosse n'étaient pas près d'être « composez », bien au contraire, et les relations de jour en jour

1. De Marillac au Roi, 12 octobre 1541. (*Ibid.*, p. 349-350.)

plus cordiales, que ce pays entretenait avec la France, inquiétaient extrêmement l'Angleterre. Une entrevue du roi d'Écosse et d'Henry VIII ayant échoué, la rumeur publique mit naturellement sur le compte du roi de France l'insuccès de ce projet[1]. Aussi malgré les belles protestations d'amitié, que les ministres anglais prodiguaient à Marillac, ils se montraient toujours plus difficiles sur les conditions de l'alliance proposée par la France. Avant de déclarer « quel party ilz voulloient faire à la Dame », les Anglais demandaient maintenant une commission du roi de France donnant pouvoir exprès et spécial à son ambassadeur « de passer oultre en cest affaire[2] ». François Ier comprit très bien les menées de la politique anglaise. Si le mariage, répondait-il à Marillac, venait à ne pas se conclure, « comme il y a quelque présomption par ceste expresse demande de pouvoir », quel meilleur moyen l'Angleterre aurait-elle « de disjoindre totalement le Roy d'avecques l'Empereur », que de montrer à ce dernier le pouvoir donné par le roi de France[3]? Et lorsque les Anglais se plaignaient de ce que tout le monde « parloit à la vollée » de leurs négociations avec la France, étaient-ils davantage de bonne foi? N'étaient-ce pas eux qui divulguaient à dessein l'affaire ? Ne désiraient-ils pas prendre ainsi à l'avance « excuse sur aultruy de la déclaration qu'eux mesmes en vouloient faire, ... pour que la chose fut partout publyée, affin d'en faire leur prouffict aillieurs, comme il estoit à présumer[4] » ?

Un événement inattendu vint à ce moment augmenter les inquiétudes de la France. Vers la fin de 1541, on

1. De Marillac au Roi, 12 octobre 1541. (*Ibid.*, p. 347-348.)
2. Du même au même, 14 novembre 1541. (*Ibid.*, p. 356.)
3. Du Roi à Marillac, 23 novembre 1541. (*Ibid.*, p. 368.)
4. Du même au même, 1er décembre 1541. (*Ibid.*, p. 369.)

apprit en effet, presque coup sur coup, la déroute du roi des Romains, battu par les Turcs sous les murs de Bude, et la défaite de Charles-Quint devant Alger. Certes François Ier devait se réjouir de ce double désastre. Mais, d'autre part, quelle influence allaient avoir ces nouvelles sur la politique anglaise ? C'est la question que se pose avec anxiété le roi de France dans la même lettre où ils les annonce à Marillac. Si donc les Anglais « entrent en opinion » que le double échec de l'Empereur « pourroyt rendre le Roy de France plus fort et partant moins cherchant leur estroicte amytié et alliance », Marillac les devra détromper et leur affirmer « la bonne volunté que leur porte » toujours François Ier [1].

Les appréhensions de notre souverain n'étaient pas vaines. La « piteuse » situation de l'Empereur allait en effet fournir à l'Angleterre d'autres raisons de se rapprocher de lui et de s'éloigner décidément de la France. Ce sont évidemment « les nouvelles de l'Empereur, écrit Marillac, qui ont rendu toute ceste Court esbaye, le Roy peu joyeulx et ses ministres pensifs et mélancoliques [2] ». Et notre ambassadeur aperçoit très bien les causes de cette inquiétude. « Il leur poise grandement, Sire, de veoir l'Empereur... contrainct d'entendre à l'ung de ces partys : ou de vous faire la raison, ou par nécessité de faire la guerre loing de vous ; auxquelz cas, en l'ung vous auriez, Sire, ce que vous désirez, en l'aultre vostre ennemy se consumeroit sans que vous en travaillissiez aultrement. » En définitive, le roi de France reste « fraiz et fort » contre l'Empereur et « non moings suspect voisin » pour l'Angleterre. Et c'est pourquoi « ceulx-ci ne se peuvent con-

1. Du même au même, 8 décembre 1541. (*Ibid.*, p. 372.)
2. De Marillac au Roi, 1er janvier 1542. (*Ibid.*, p. 377.)

tenir que avecques exclamation et regret, ilz ne mentionnent souvent la perte que l'Empereur et son frère ont ceste année soufferte [1] ».

Que faisait cependant l'Empereur? La politique incertaine de l'Angleterre, que la France essayait de se rendre favorable, n'avait pas laissé que de produire aussi sur Charles-Quint l'impression que les Anglais en espéraient. On en avait eu la preuve dès le milieu de 1541. Si l'Empereur ne fit pas à ce moment d'avances à l'Angleterre, les négociations entamées entre elle et la France l'inquiétèrent dès lors assez pour qu'il tentât de les rompre. Les Impériaux répandirent le bruit que l'Empereur et le roi de France étaient « en termes de se veoir et communiquer ensemble derechef pour prendre finable conclusion de tous les propoz qui avoient esté cy devant mis en termes entre eulx [2] ». Ensuite ils annoncèrent que François Ier n'avait point à espérer que son alliance avec Clèves lui procurât l'amitié de l'Allemagne, car ce pays se déclarait hostile à une intervention française au pays de Gueldres [3].

Ces menées dénotaient des craintes assez vives. Et lorsque après les désastres de Bude et d'Alger, Charles-Quint put se croire menacé de la coalition du Turc et de la France, il reconnut qu'une seule alliance possible lui demeurait: celle de l'Angleterre. Vers la même date où les correspondances de Marillac font mention de la froideur de plus en plus prononcée des Anglais, notre ambassadeur signale avec inquiétude le bon accueil fait à l'ambassadeur

1. *Ibid.*, p. 379.

2. Du même au même, 29 juillet 1541. (*Ibid.*, p. 323-324.) Comme le dit Marillac, c'était une habile manœuvre « pour mettre les Angloys en souspeçon... et leur bailler mauvais goust en tout ce que la France leur pourroyt mectre en avant ».

3. *Ibid.*, p. 324.

impérial à la cour d'Angleterre. Il sait même indirectement que ce dernier laisse percer l'espérance de voir bientôt son maître « espouzer Madame Marie et se restraindre si avant en ligue qu'il fust oncques avecques le Roy d'Angleterre[1] ». Le bruit commun est d'ailleurs que les Anglais feront tout leur possible pour que l'Empereur « reprenne sa force et sa vigueur ». Une seule chose sera peut-être capable de les arrêter d'après Marillac : l'Empereur réclamera certainement de Henry VIII « bonne somme d'angelotz ainsi que despuys la fortune d'Alger son ambassadeur le procure[2] » ; or les Anglais « s'ilz treuvent aysément mille moyens pour attyrer et prendre à soy, n'en admettent pas ung seul pour lascher et bailler[3] ».

Un motif d'un ordre plus élevé devait faire échouer encore une fois ces tentatives d'union anglo-impériale. Ce fut la raison religieuse. Il faut se rappeler en effet que le roi d'Angleterre était alors publiquement excommunié et hors de l'Église. Après la mort de Cromwell on avait bien « rapproché » le plus possible l'Angleterre de l'orthodoxie, « exception faicte toutesfoys de l'obéissance au Saint-Siège ». Mais cette dernière restriction devait avoir une importance capitale aux yeux de Charles-Quint. « A la chute de Cromwell, dit M. Froude, Charles avait pu abandonner son attitude hostile à l'égard de l'Angleterre, mais il hésitait toujours à conclure avec elle une alliance positive, qui pouvait compromettre son orthodoxie et lui faire encourir les censures papales[4]. » Une entente avec Henry VIII n'était possible à son avis qu'autant que ce dernier se rapprocherait du Pape. Il lui demanda de le faire. La France

1. De Marillac à l'amiral Chabot, 17 janvier 1542. (*Ibid*, p. 384-385.)
2. *Ibid.*, p. 385.
3. De Marillac au Connétable, 6 août 1540. (*Ibid.*, p. 212.)
4. Froude, *History of England*....., t. III, p. 500.

était au courant des négociations. « Nous savons, disait l'amiral de Bryon à l'ambassadeur anglais en France William Paget, que l'Empereur a proposé à votre maître de le réconcilier avec le Pape sans porter atteinte à son honneur et que cela se fera sur la demande du Pape [1]. » Mais c'était là trop exiger de l'Angleterre. Henry VIII, malgré tout son désir de s'unir à l'Empereur, ne pouvait accepter une réconciliation avec le Saint-Père, avec celui qu'il appelait « filz de perdition, ydole et Antechrist [2] ». Il refusa nettement, et de même que l'affirmation de l'autorité du Pape à Ratisbonne avait décidé de l'échec des premières négociations anglo-impériales, ce fut encore une fois « la renonciation » de l'Angleterre à la suprématie pontificale qui empêcha l'entente projetée entre Henry VIII et Charles-Quint d'être menée à bien (février 1542).

L'Angleterre parut alors reprendre entre la France et l'Empereur la situation incertaine qu'elle avait abandonnée. Et la France recommença les négociations avec le gouvernement anglais, d'autant plus activement que tout faisait prévoir à ce moment une rupture prochaine entre elle et Charles-Quint. Il importait de détacher définitivement Henry VIII de l'Empereur.

Un moyen plus sûr que le mariage projeté entre Marie Tudor et le duc d'Orléans sembla s'offrir alors à la politique française pour amener le roi d'Angleterre à une union anti-impériale.

Au mois de novembre 1541, furent découverts les adultères de la reine Catherine Howard qui avait succédé à Anne de Clèves. Elle fut convaincue « d'avoir eu avant

1. Paget à Henry VIII. (Burnet, *Collectanea*, p. 508, cité par Froude, t. III, p. 508.)
2. De Marillac au Connétable, 6 juillet 1540. (*Corr. pol.*, p. 198.)

que le Roy l'espouzast plusieurs serviteurs familiers à elle »; ... « et au regard du temps où elle a esté Royne », il y a, paraît-il, écrit Marillac, « de grandes et urgentes présomptions qu'elle ayt persévéré en sa lubricité[1] ». La reine, on le découvrit bientôt, « s'estoit accoinctée d'un jeune gentilhomme de la Chambre du Roy nommé Culpeper si familièrement », qu'à un des derniers voyages de Henry VIII, « il s'estoit trouvé avecques elle cinq ou six foys ». et qu'un jour entre autres, à Lincoln, ils étaient demeurés « enserrez cinq ou six heures ensemble[2] ». Dès lors, la perte de Catherine fut décidée et l'on « prépara bientost lieu en la Tour pour la loger[3] ».

A ces nouvelles, la première pensée de Marillac fut de suggérer à son maître un plan qui ne manquait pas de hardiesse : c'était de faire « reprendre » à Henry VIII la sœur du duc de Clèves. « Ce seroit, remarque l'ambassadeur, moyen d'aultant plus aysé de faire l'alliance que désire le Roy et davantage bonne et forte ligue contre l'Empereur, mesmement que les Alemans y pourroyent estre compris[4]. » Si Henry VIII rendait sa faveur à Anne, les princes luthériens ne devaient plus en effet avoir aucune raison de tenir rigueur au souverain. Sous l'inspiration de Marillac, la diplomatie française en revenait en tous points au plan de Cromwell.

François Ier entra aussitôt dans les vues de son ambassadeur. Depuis sa rupture avec Charles-Quint, il avait entamé, on l'a vu, de nouvelles négociations avec les Luthé-

1. De Marillac au Roi, 14 novembre 1541. (*Ibid.*, p. 355.)
2. *Ibid.*, p. 356.
3. Du même au même, 22 novembre 1541. (*Ibid.*, p. 367.) — Burnet, *Op. cit.*, t. I, p. 428-429.
4. Du même au même, 11 novembre 1541. (*Ibid.*, p. 353.) — Anne de Clèves après sa répudiation était demeurée en Angleterre.

riens d'Allemagne. Il soutenait indirectement le duc de Clèves dans sa querelle avec l'Empereur au sujet du duché de Gueldres ; les princes de la Ligue de Schmalkalde paraissaient de nouveau résolus, on le croyait du moins, à intervenir en faveur du duc, et la question de Gueldres pouvait devenir le point central autour duquel se grouperaient les ennemis de Charles-Quint[1]. Une occasion très favorable se présentait de rallier l'Angleterre à cette union, en ménageant une réconciliation entre Henry VIII et Anne de Clèves. Le roi de France répondit donc à son ambassadeur qu'il ne pouvait qu'approuver l'heureuse idée qu'il avait eue : « il trouvoit fort bon, que estant le Roy d'Angleterre en volunté de se remarier, il preinst la sœur de Monsieur de Clèves[2] ». En même temps, il priait ce dernier d'agir dans le même sens que la France et d'avertir son représentant à Londres qu'il eût à commencer les négociations.

D'accord avec Marillac, le ministre du duc sollicita aussitôt une audience du roi Henry, « affin de lui parler pour le faict de Madame Anne ». Mais on lui répondit que « ledict Seigneur Roy pour l'ennuy qu'il avoit eu de ces derniers troubles ne pouvoit prester l'oreille à propoz de telle importance ». Il « se retira alors devers ceulx du Conseil » et leur exposa la mission qu'il avait reçue de son maître. Le duc l'avait chargé d'abord « de remercier grandement le Roy d'Angleterre de la libéralité dont il usoit au traictement de sa sœur Anne ». La conduite d'Henry VIII à l'égard de la princesse encourageait le duc de Clèves à lui faire part de son désir d'amener un rapprochement entre les anciens époux. L'ambassadeur priait

1 Maurenbrecher, *Karl V*... p. 88-89.
2 Du Roi à Marillac, 23 novembre 1541. (*Corr. pol.*, p. 368.)

donc les conseillers de Henry « de trouver quelque honneste moyen pour parvenir à la réconciliation de ce mariaige et à ce que ladicte Dame Anne fust remise en son premier estat de Royne ».

Les ministres du roi répondirent par un refus formel. « La séparation avoit esté faicte pour si juste et légitime cause », que le duc ne devait plus insister « sur la proposition et requeste », dont il avait chargé son représentant. Et comme celui-ci, « pour mieulx entendre ceste responce, requéroit ceulx du Conseil luy dire une aultre foys ce qu'il auroyt à escripre audict seigneur Duc, son maistre, l'evesque de Winchestre avec visaige d'homme indigné et parolle fort haultène, luy dict comme en collère que le Roy tant qu'il vivroyt ne seroyt pour reprendre ladicte Dame à femme et que ce qu'ilz avoient faict estoit fondé sur grande raison, quelque chose que tout le monde voulust alléguer au contraire[1] ».

Les espérances de la cour de France se trouvaient par cette réponse singulièrement compromises. Dans une lettre à la reine de Navarre, qui s'était occupée très activement des projets du gouvernement français, Marillac, revenant sur l'échec de l'ambassadeur de Clèves, estime que pour le moment le mieux qu'on ait à faire est « d'entretenir les choses en l'estat où elles sont, plus tost que les aygrir et hazarder en insistant davantage[2] ». Il est d'avis d'attendre que le Parlement, qui vient de s'ouvrir, ait prononcé sur le sort de Catherine Howard, avant de renouveler aucune proposition.

Le désir de voir réussir les desseins de la France ame-

1. De Marillac au Roi, 16 décembre 1541. (*Ibid.*, p. 375, pour cette citation et les précédentes.)

2. De Marillac à la reine de Navarre (Marguerite de Valois), 17 janvier 1542. (*Ibid.*, p. 382.)

nait du reste Marillac à juger Anne de Clèves beaucoup plus favorablement qu'il ne l'avait fait au moment de l'arrivée de cette princesse en Angleterre. Maintenant que la politique française était intéressée au sort d'Anne, il lui accordait toutes les qualités y compris la beauté. « L'on dict, écrit-il, qu'elle s'est faicte plus belle de la moytié despuys le temps qu'elle partist de la Court... Tous ceulx qui la hantent s'esmerveillent de son honnesteté et les aultres, qui en oyent parler, la louent et prisent fort et tous ensemble la plaignent et regrettent beaucoup plus que ne fust la Royne Catherine[1]. »

Malgré tout, le roi d'Angleterre refusa l'avantageux parti qu'on lui offrait, et il ne demeura plus à la France d'autre alternative que de reprendre les négociations relatives au mariage du duc d'Orléans.

Là encore on se heurta de nouveau à mille difficultés. Une entrevue fut projetée entre François Ier et Henry VIII : mais ce dernier ne consentait pas à y admettre le roi d'Écosse que la France voulait y voir au moins représenté. — L'on ne pouvait, d'autre part, parvenir à s'accorder sur les conditions de la prochaine union. C'est que les Anglais « n'avoient pas si grande volunté qu'ilz disoient avoir que cest affaire fust conduict à bonne fin ». Ne veulent-ils pas seulement, écrit Marillac, « se prévalloir à l'advenir d'avoir gaigné ce poinct qu'on seroyt entré en propoz et traictez de bailler à ung filz de France une fille d'Angleterre illégitime[2] » ? Et ces mauvaises dispositions s'expliquaient assez bien. Après la défaite de l'Empereur devant Alger, l'Angleterre avait été très disposée à une alliance

1. *Ibid.*, p. 382-383.
2. De Marillac au Roi, 4 mars 1542. (*Ibid.*, p. 393, pour cette citation et la précédente.)

avec Charles-Quint. La crainte de voir François Ier devenir pour elle un trop puissant voisin l'y engageait. Maintenant que cette entente n'avait pu se réaliser, Henry VIII comptait au moins rester neutre dans la guerre franco-impériale qui menaçait. Comme il le dit finalement en propres termes à Marillac, les Anglais « n'avoient ny occasion ny volunté de faire directement ou indirectement guerre à l'Empereur, envers lequel ilz n'avoient ny querelle ny chose qui fust à demesler[1] ». Marillac ne crut jamais du reste à une complète rupture des pourparlers entre l'Angleterre et Charles-Quint. « Despuys le naufrage d'Alger, répète-t-il encore au mois de juin 1542, ceulx-ci ont recherché et entretenu l'Empereur plus que jamais, de peur que à cause de la routte qu'il avoit eue et que ses emprinses avoient mal succédé, il ne feust, Sire, pour rompre son obstination et vous faire la raison[2]. »

Et les propositions de la France ne paraissaient pas suffisantes à la cour d'Angleterre pour lui faire négliger cette dernière considération. Le mariage de sa fille avec le duc d'Orléans ne devait-il pas faire concevoir à Henry VIII de légitimes inquiétudes sur le sort de sa couronne? Le roi était devenu « fort vieil et gris despuys le malheur de la dernière Royne[3] ». Qu'il se remariât ou demeurât veuf, « il n'estoit point pour avoir enfans ». Le prince héritier « sembloit estre de composition si grosse, si chernue et malsaine[4] », qu'on ne pouvait affirmer qu'il vécût. Il était donc possible que le duc d'Orléans vînt par là à la couronne d'Angleterre. Bien plus, le dauphin de France n'ayant pas encore d'enfants, le duc pouvait espérer réunir

1. Du même au même, 6 mai 1542. (*Ibid.*, p. 417.)
2. Du même au même, 10 juin 1542. (*Ibid.*, p 424.)
3. Du même au même, 16 mars 1542. (*Ibid.*, p. 397.)
4. Du même au même, 29 octobre 1541. (*Ibid.*, p. 351.)

un jour les deux couronnes de France et d'Angleterre. C'étaient là au moins des raisons pour que François se montrât moins exigeant. Or il demandait, en manière de dot pour Marie Tudor, la remise intégrale de l'énorme dette de la France vis-à-vis de l'Angleterre, un million d'écus environ et une pension annuelle de 100,000 écus, qui n'avait pas été payée depuis huit ans. Il n'était question que d'une quittance, disait Marillac, et « quel grant avantaige avoit le Roy d'Angleterre de marier si haultement sa fille sans mettre la main à la bourse, luy baillant pour dot une vieille et doubteuse dette[1] »!

Mais Henry VIII se laissait de moins en moins convaincre. Et dès le mois de mai 1542 François Ier jugeait impossible « de s'approcher plus près de la raison qu'il n'avoit faict ». Il écrivit à Marillac d'abandonner les négociations. « Je veux, Monsieur de Marillac, que vous laissiez les choses en l'estat qu'elles sont sans plus en parler, ne mettre de ma part aulcune chose en avant, vous advisant que mon filz est d'assez bonne maison pour trouver femme, et ne s'est point encores, Dieu mercy, veu que ung filz de France soyt demeuré sans party[2]. »

Ces paroles étaient d'autant plus audacieuses, que la guerre allait décidément éclater entre le roi de France et l'Empereur. Marillac fut informé le 8 juillet 1542 de la reprise des hostilités. Il avait déjà reconnu le bien fondé de ses doutes sur une rupture définitive entre Henry VIII et Charles-Quint. La perspective d'une nouvelle lutte avec la France devait en effet faire disparaître les derniers scrupules qui jusqu'à ce jour avaient retenu l'Empereur de

1. Du même au même, 21 mars 1542. (*Ibid.*, p. 400.) — Froude, *History of England*....., t. III, p. 502.
2. Du Roi à Marillac, 14 mai 1542. (*Corr. pol.*, p. 419-420.)

s'allier à un ennemi du Saint-Siège. Dès la fin de mai 1542, Marillac signale avec inquiétude les longs entretiens de l'évêque de Winchester, « aussi bon impérial que mauvais françoys », avec l'ambassadeur de Charles-Quint. « J'entendz de bon lieu, ajoute-t-il, que ce Roy tient propoz de prendre sur luy la protection des Païs-Bas de l'Empereur, auquel davantaige il veult subvenir de grand nombre d'angelotz pour l'emprinse de Hongrye contre le Grand Seigneur, moyennant certaines villes des Païs-Bas dont il doibt estre saisy et impatronysé[1]. »

Et lorsque la guerre fut déclarée entre la France et l'Empereur, on vit bien à quel parti allaient les sympathies de Henry VIII. Il fallait l'entendre parler avec mépris des alliés de François Ier. Il demandait « quel ayde ce pouvre petit Roy de Suède pourroyt faire » ; si le roi d'Écosse était « pour faire la guerre, luy qui estoit si pouvre »? Pour lui, « l'on se pouvoit asseurer qu'il n'estoit pour entrer en guerre, à moings qu'on ne luy en donnast bien bonne et grande occasion[2] ». En attendant, il ordonnait les armements les plus considérables, fortifiait sa frontière d'Écosse[3] et préparait sa rupture avec la France par des plaintes ininterrompues contre notre gouvernement.

C'est que l'Empereur allait bientôt lui fournir « ceste bonne et grande occasion » dont il parlait. Les dernières hésitations de Charles de s'allier à l'Angleterre hérétique venaient en effet d'être dissipées par l'attitude du Pape. Il avait vainement engagé le Saint-Père à se déclarer pour lui contre François Ier. Paul III avait tenu à rester neutre.

1. De Marillac au Roi, 20 mai 1542. (*Ibid.*, p. 421.)
2. *Corr. pol.*, p. 436-438, pour cette citation et les précédentes.
3. De Marillac au Roi, 16 août 1542. (*Corr. pol.*, p. 450-451.) — Du même au même, 2 septembre 1542. (*Ibid.*, p. 459-461.) — Du même au même, 11 septembre 1542. (*Ibid.*, p. 451-463.)

Bien plus, il avait exhorté l'Empereur et le roi de France d'une manière également pressante et paternelle à suspendre leur guerre malheureuse. Jamais acte de la papauté n'avait aussi profondément blessé Charles que cette tentative. On le mettait, lui le Roi Catholique, le conservateur et le protecteur de la paix, sur le même pied que le roi de France, cet éternel perturbateur de la chrétienté, cet ami et cet allié du Turc incroyant. Rien ne l'empêchait plus dès lors de s'unir à une puissance orthodoxe en somme, en dépit de son schisme[1]. Dès le début de l'année 1543[2], un traité formel d'alliance était donc conclu entre l'Empereur et Henry VIII et la France avait à résister aux efforts combinés des deux souverains. Marillac, retenu comme otage, ne put rentrer en France que le 1er avril 1543[3].

Au même moment où la France était abandonnée par l'Angleterre, elle l'était aussi par les Luthériens d'Allemagne. Dès 1541, Charles-Quint avait réussi à maîtriser l'agitation que François Ier s'était efforcé de soulever dans l'Empire. En cette année, le chef de la Ligue de Schmalkalde, le landgrave Philippe de Hesse s'était engagé à ne pas soutenir le duc de Clèves dans sa querelle avec l'Empereur au sujet du duché de Gueldres et il avait ainsi ruiné l'espoir conçu par François Ier de rallier à la cause du duc, son allié, tous les princes réformés d'Allemagne. Bien plus, il avait promis à l'Empereur de s'opposer à la réception dans la Ligue de tout prince étranger et en particulier à celle du roi de France[4].

En 1544, à la diète de Spire, Charles obtint mieux en-

1. Maurenbrecher, *Karl V*, p. 54-55.
2. 11 février 1543. (Froude, *Op. cit.*, t. III, p. 595.)
3. *State papers during the reign of Henry VIII*, t. IX, p. 314.
4. Baumgarten, *Karl V und die deutsche Reformation*, p. 69.

core que cette abstention : il amena les Luthériens à lui prêter assistance contre la France, et il sut ainsi faire concourir à ses projets ceux contre lesquels il allait tourner moins de deux ans après ses armes redoutables[1].

C'est qu'en Allemagne, comme partout ailleurs en Europe, s'étaient évanouies les belles espérances de pacification qu'avait vues naître l'année 1539. Les deux conférences théologiques de Worms et de Ratisbonne, d'où devait sortir, on l'espérait, l'union religieuse de la Germanie, n'avaient servi qu'à rendre plus évident le schisme dont souffrait l'Église ; et, au printemps de 1541, Charles-Quint avait reconnu que la force seule aurait désormais raison de l'hérésie. La guerre qu'il allait soutenir contre François Ier le força à dissimuler et à ajourner ses desseins violents. Mais lorsque grâce à l'appui de l'Angleterre et de l'Empire il eut imposé à son rival le traité de Crespy (1544), il se retourna contre l'Allemagne. Les protestants expièrent alors cruellement leur imprévoyance et leur aveuglement, ils reconnurent la lourde faute qu'ils avaient commise en prêtant contre la France assistance à l'Empereur, au lieu d'entrer avec elle en une intime union. Marillac, nommé ambassadeur à la cour impériale en 1547, devait pouvoir apprécier la situation intolérable faite aux réformés d'Allemagne à la suite des désastres de la guerre de Schmalkalde.

1. Maurenbrecher, *Op. cit.*, p. 88-94.

CHAPITRE V.

MISSION DE M. DE MARILLAC EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE.

(1547).

Faveurs obtenues par Marillac pendant son séjour en Angleterre et à son retour. — Sa mission en Suisse et en Allemagne avec M. de Brissac. — Il est nommé ambassadeur ordinaire de France à la cour impériale.

Les correspondances de Marillac relatives à son ambassade en Angleterre s'arrêtent au mois de septembre 1542. Mais nous savons par d'autres documents qu'il ne rentra en France que beaucoup plus tard. Il débarquait à Calais, venant de Londres, le 1er avril 1543[1].

Si les premières négociations de notre ambassadeur dans le Levant avaient laissé pressentir ses talents de diplomate, son séjour en Angleterre était bien fait pour consacrer sa réputation. L'on a vu avec quelle maturité d'esprit, remarquable vraiment chez un jeune homme de trente ans, il avait su démêler les perpétuelles intrigues, expliquer les soudaines volte-faces de la politique anglaise. C'est qu'il ne se contentait pas déjà, comme beaucoup de diplomates de son temps, de rester simple spectateur des

1. *State papers during the reign of Henry VIII*, t. IX, p. 314.

événements et d'en transmettre seulement le récit fidèle à son gouvernement. Il cherchait « à tirer des faits leur conclusion » et se préoccupait avant tout d'éclairer de ses avis le Roi et ses ministres.

Pour bien apprécier d'ailleurs le mérite de Marillac, il faut songer à la situation difficile que lui créa pendant son ambassade l'attitude variable et indécise de son gouvernement, un jour partisan de la paix quand même, et assumant sans hésiter le lendemain la responsabilité d'une conflagration générale. De cette double politique Marillac fut successivement le représentant et il faut reconnaître la souplesse d'esprit qu'exigèrent de lui les circonstances. Pourtant, qu'il suive la ligne de conduite que lui trace à son départ Montmorency, ou celle que lui imposent bientôt après les ennemis du Connétable, son activité et son zèle ne se trouvent jamais en défaut. Après avoir travaillé pour la paix et encouragé pendant toute une année les adversaires de Thomas Cromwell, il change sans effort de tactique, pour se faire le défenseur des projets belliqueux de la cour de France. Et il apporte dans cette nouvelle tâche la même initiative que précédemment. C'est lui qui juge en 1542 que le rapprochement d'Henry VIII et d'Anne de Clèves est le plus sûr moyen de reconstituer une coalition anti-impériale et, si ce dessein échoue, on n'en doit pas du moins méconnaître la réelle originalité.

Il convient de dire que le roi de France sut apprécier les mérites de son ambassadeur et ne perdit pas une occasion de le lui témoigner. Lorsque Marillac revint d'Angleterre, il pouvait se considérer comme singulièrement favorisé de la fortune. Pendant son séjour à Londres il avait été véritablement comblé de faveurs. Faveurs de tout genre d'ailleurs : c'est d'abord une nomination de conseiller-clerc au Parlement de Paris, dont il est informé

dans le mois qui suit son départ (18 avril 1539) et qui nous prouve qu'à son retour de Constantinople il avait dû faire sa profession ecclésiastique[1] : — les registres du Parlement, qui mentionnent sa nomination, n'indiquent point en effet qu'il ait été question pour lui de la dispense nécessaire en pareil cas à un laïque ; — c'est bientôt après une gratification de 3,000 écus qui, l'année suivante, lui est gracieusement renouvelée[2] et à laquelle succèdent d'autres dons de 900 et de 1,200 livres[3]. Au mois d'octobre 1540, il obtient l'abbaye du Mas, près de Verdun en Gascogne[4] ; au mois de décembre 1541, celle de Saint-Père-de-Melun[5]. Entre temps (octobre 1541) il est pourvu de l'office de maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel[6], poste d'autant plus enviable qu'une décision royale venait de rétablir tous les privilèges de cette juridiction.

Après son retour d'Angleterre, la vie de Marillac nous est très mal connue pendant quatre ans. Fut-il alors désigné de nouveau comme ambassadeur à Constantinople ? La chose semble bien peu probable. Une dépêche d'origine anglaise nous apprend, il est vrai, qu'au mois de janvier 1542 il fut question de le rappeler de Londres pour l'envoyer vers le Sultan[7] et une autre de 1545 paraît signaler son passage à Venise en lui donnant le Levant comme destination. Mais il y eut, croyons-nous, confusion. Le représentant de Henry VIII à la cour impériale parle, au mois de mai 1545, de l'arrivée à Venise d'un certain

1. Du Roi à Marillac, 18 avril 1539. (*Corr. pol.*, p. 94.)
2. Bibl. Nat., fs. Clairambault, vol. 1215, fol. 79.
3. *Ibid.*, fol. 78.
4. De Marillac au Connétable, 21 octobre 1540. (*Corr. pol.*, p. 270.)
5. Du même au même, 10 décembre 1541. (*Ibid.*, p. 359.)
6. Du Roi à Marillac, 7 octobre 1541. (*Ibid.*, p. 346.) — Cf.: Blanchard, *Histoire des maitres des requêtes de l'Hôtel*, p. 276-277.
7. *State papers during the reign of Henry VIII*, t. VIII, p. 649.

Moreloch ou Marinack, envoyé par la France à Constantinople [1]. Les correspondances anglaises trompées par une vague similitude de nom identifient Marinack et Marillac. Mais un mois auparavant, en avril 1545, Harvel, ambassadeur de Londres à Venise, avait donné à ce mystérieux envoyé de la France un nom plus reconnaissable en l'appelant « Moluco [2] ». Il n'y a pas de doute qu'il ne s'agisse ici de Jean de Monluc que nous savons précisément avoir été dépêché à ce moment par François Ier dans le Levant. « Moreloch, Marinack et Moluco » ne seraient donc qu'un seul et même personnage, Jean de Monluc, et il serait bien audacieux de conclure des documents dont nous venons de parler à un second voyage de Marillac en Orient.

Ce que nous pouvons affirmer plus sûrement, c'est que pendant ces quatre années Marillac ne dut point laisser s'affaiblir son crédit à la Cour. Une note biographique nous informe « qu'il fut appelé au service du Roy Henry estant dauphin où finalement il eut entière authorité et passoit tout le mesnage de la maison soubz sa main et intendance, mesme lorsque M. le Cardinal de Lorraine y vint pour ce regard [3] ». Il sut sans doute s'attirer dans ce poste les bonnes grâces du successeur de François Ier, car, très peu de mois après la mort de ce dernier, il était chargé, de concert avec M. de Brissac, d'une mission de confiance en Allemagne (juillet 1547).

Cette mission avait trait « au faict du Duc de Savoye ». Dépouillé du Piémont par le roi de France en 1536, Charles III, duc de Savoie, s'était efforcé depuis lors d'intéresser à sa cause Charles-Quint et l'Allemagne. Il s'était

1. *Ibid.*, t. X, p. 443.
2. *Ibid.*, t. X, p. 400.
3. Bibl. Nat., Cabinet des Titres ; Dossiers bleus, dossier MARILLAC.

rendu finalement à la cour impériale, et, au mois de juillet 1547, la France pouvait craindre de le voir bientôt réussir dans ses projets. Après la guerre de Schmalkalde, l'Empereur venait de convoquer une diète à Augsbourg, et le bruit courait que Charles III avait obtenu de lui l'autorisation de présenter à l'assemblée ses griefs et ses réclamations contre Henry II, injuste détenteur de ses États. La perspective de voir sa conduite solennellement désapprouvée par l'Allemagne était, on le comprend, singulièrement inquiétante pour notre gouvernement, et c'était dans le but de parer à cette grave éventualité que le roi de France dépêchait à Augsbourg MM. de Brissac et de Marillac [1].

Nos deux ambassadeurs reçurent chacun une instruction spéciale. Celle de Brissac nous a seule été conservée. Elle nous fournit du moins des détails suffisants sur la charge de Marillac. Voici en quoi consistait la mission de l'un et de l'autre des deux envoyés. Effrayé de la résolution de Charles III d'en appeler à l'Allemagne assemblée, Henry II s'était décidé à terminer par une conciliation « le vieux différend de Savoye », et, comme témoignage de ses nouveaux sentiments, il chargeait M. de Brissac d'aller « moienner » à Augsbourg un arrangement amiable entre le duc et la France. Brissac était autorisé à « mettre en avant » le mariage d'Emmanuel-Philibert, prince de Piémont et fils de Charles III, avec la sœur du roi de France, Marguerite de Valois. A la suite de cette union, le prince ne rentrerait point, il est vrai, en possession du Piémont, mais en revanche il devait recevoir en France une importante compensation, et « y acquérir sy honneste estat qu'il

1. Sur cette mission de Brissac et de Marillac, cf.: Ch. Marchand, *Charles de Cossé-Brissac*, p. 83 et seq.

auroyt tout lieu de s'en contenter ». Le Roi pouvait-il montrer plus de condescendance et « s'approcher plus près de termes d'accord[1] » ?

C'était au cas où « ces moyens de doulceur et ces honnestes propoz et persuasions » n'empêcheraient point le duc de Savoie de donner suite à ses desseins, que Marillac devait entrer en scène. Malgré les offres si avantageuses de Henry II, Charles III persisterait peut-être à faire juges de sa cause les États d'Allemagne. Marillac devait alors être présenté à l'Empereur par M. de Brissac : orateur attitré du Roi, il était spécialement désigné pour défendre devant la Diète les droits que Louise de Savoie avait transmis sur le Piémont à la Couronne de France. « Si M. de Brissac, dit l'instruction de ce dernier, voyt que, pour induyre le Sainct Empire à prendre ledict affaire de Piedmont à la Diette, l'on praticquast de faire plaindre le Duc de Savoye à ladicte Diette, il fera entendre à l'Empereur que le Roy a depesché M. de Marillac, Maistre des Requêtes de son hostel, pour faire remonstrance de ses droictz devant sa Majesté impériale et Estatz dudict Sainct Empire[2]. » M. de Brissac « présentera à ceste fin » son collègue à l'Empereur et le priera « qu'il soyt sur ce oy affin qu'il soyt congneu et entendu d'ung chascung que c'est avecques juste occasion ... que le Roy de France a recherché par les armes ce qui luy appartenoit, assavoir le Piedmont, aprez avoir essayé à plusieurs foys d'en avoir la raison par la voye amyable[3] ».

On se rend compte aisément de l'importance de la tâche

1. « Instruction à M. de Brissac, chevalier de l'ordre du Roy, de ce qu'il aura à faire entendre à l'Empereur de la part dudict seigneur Roy. » (Bibl. Nat., fr. 20449, p. 59 et 60.)
2. *Ibid.*, p. 62.
3. *Ibid.*

qui incombait à Marillac. Quelque subordonné qu'il fût à celui de M. de Brissac, son rôle n'en exigeait pas moins un réel talent de diplomate et d'orateur et la preuve de confiance que le Roi donnait à son maître des requêtes était à tous égards infiniment honorable.

MM. de Brissac et de Marillac devaient gagner l'Allemagne par les Cantons suisses. En dehors en effet de leur mission officielle à Augsbourg, une action diplomatique commune auprès des Ligues suisses était, par instruction spéciale, confiée aux deux ambassadeurs. La Suisse, gagnée en grande partie dès ce moment au protestantisme, se séparait par là même chaque jour davantage de Charles-Quint, le champion du catholicisme en Europe. Quoique hostile aux nouvelles doctrines et bien qu'il commençât à persécuter impitoyablement les réformés dans son royaume, Henry II avait résolu de profiter des nouvelles tendances des Cantons suisses pour les attirer plus aisément à une union avec la France. Brissac et Marillac avaient donc ordre « de faire envers les Seigneurs des Ligues office qui pust tendre à la confirmation de l'ancienne Confédération et asseurance de l'amytié que le Roy leur portoit[1] ». Quelques dépêches de nos deux représentants nous ayant été conservées, nous pouvons au moins apprécier avec quel succès ils surent remplir cette première partie de leur ambassade, où nous allons tout d'abord les suivre.

Ils partirent de la Cour dans les derniers jours de juillet 1547. L'instruction délivrée à Brissac est du 22. Et « pour aultant que leur chemyn s'y adressoit ilz commencèrent leurs visitations à Messieurs des Ligues », en s'arrê-

1. De Brissac et Marillac au Roi, de Soleure, 2 août 1549. (Bibl. Nat., fr. 20449, p. 95.)

tant à Genève. Les « Seigneurs de Genève » se réputèrent très honorés de l'ambassade, offrirent « leurs très humbles services » au roi de France et exprimèrent nettement leur peu de sympathie pour l'Empereur et le duc de Savoie leur voisin. Ils avaient du reste pourvu à la défense de leur ville de telle manière, « qu'ilz n'avoient crainte d'estre réduictz soubz la main d'aulcung prince leur ennemy », si « celluy-ci n'avoit point premièrement tiré à sa dévotion ou vaincu tout le païs des Ligues et si eulx mesmes n'estoient point d'ailleurs destituez du bon ayde et secours du Roy de France ». Ils ajoutèrent qu'ils comptaient beaucoup sur leurs « combourgeois » de Berne et assurèrent à nos ambassadeurs qu'ils ne trouveraient pas chez ces derniers un moins bon accueil qu'à Genève[1].

Brissac et Marillac furent en effet fort bien reçus à Berne. Là aussi ils garantirent aux bourgeois l'amitié du Roi leur maître. Dans la négociation dont ils étaient chargés auprès de l'Empereur, Henry II leur avait en effet recommandé de ne pas oublier les intérêts de « Messieurs des Ligues », dont les affaires lui « estoient et seroient tousjours en mesme soin que les siennes propres ». Les « seigneurs de Berne » répondirent à « ces gracieux propoz » d'une manière tout à fait satisfaisante. Dans sept ou huit jours une diète devait avoir lieu à Berne et le roi de France, dont ils étaient « les plus affectionnez serviteurs », aurait certainement lieu d'être content des décisions qui y seraient prises. Eux aussi « estoient pretz à s'employer au service du Roy aussitost que le besoin le pourroyt requérir[2] ».

Ces déclarations avaient d'autant plus de valeur qu'à ce moment même nos ambassadeurs étaient avertis de la

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*, p. 94. (Il y a une interversion de pages dans le ms.)

présence dans les hauts cantons d'émissaires impériaux. L'Empereur semblait alors « tourner ses principaulx desseings » du côté de la Suisse. « Par dons, présens, promesses et par tous aultres moyens à luy possible il taschoit de séparer ces haults cantons des aultres et de les tirer à sa dévotion[1]. » Ces agissements ne pouvaient qu'encourager nos envoyés à poursuivre avec plus d'activité leurs démarches. A Soleure, ils apportèrent aussi aux bourgeois « les salutations empressées du Roy très chrestien, leur ancien confédéré allyé et meilleur amy ». Henry II avait appris « la bonne volunté et disposition en laquelle ilz estoient de l'ayder et secourir, au cas où il seroyt assailly en ses Royaulme et Estatz ». Il les en remerciait et leur promettait d'en user de même à leur égard. Il les priait, comme tous leurs compatriotes du reste, « de ne point se diviser pour quelque différent de relligion ou aultre,... mais d'ung mesme cueur et volunté deffendre leurs libertez et franchises », si quelque ennemi les voulait attaquer. A Schaffouze les choses se passèrent de même[2].

Le 6 août enfin, Brissac et Marillac arrivaient à Constance, ville impériale. Constance avait plus que tout autre à craindre les vengeances de l'Empereur, à cause de l'attitude hostile qu'elle avait gardée pendant la guerre de Schmalkalde. On la « practiquoit mesme si vifvement qu'elle estoit en termes de se rendre à composition amyable avecques l'Empereur... pour n'avoir de quoy souldoyer les gens de guerre qu'il convenoit tenir pour sa garde ». Aussi les habitants conjurèrent-ils nos ambassadeurs « de remémorer au Roy l'ancienne amytié et affection qu'ilz avoient tousjours portée à la Maison de France ». Ils

1. *Ibid.*, p. 93.
2. *Ibid.*, p. 93-94.

demandaient aussi à Henry II d'intervenir en leur faveur auprès des Ligues suisses, pour que celles-ci les reçussent en leur confédération[1]. Brissac et Marillac envoyèrent à la Cour l'avis le plus favorable sur ces demandes. Il était évidemment de l'intérêt du Roi de soutenir la ville. « L'Empereur, écrivaient-ils, usant de commandement sur ceulx de Strasbourg et aultres villes, qui sont du costé de vostre Royaulme, Sire, il n'y a plus d'aultre issue que ceste cité de Constance par laquelle l'Allemagne vous puisse subvenir de gens[2]. »

De Constance nos envoyés prirent directement leur chemin sur Augsbourg. Ils y entrèrent le 15 août 1547. Le dessein de M. de Brissac était d'entamer au plus tôt la négociation dont il avait charge. Mais une indisposition subite le força à s'aliter dès son arrivée et le condamna pendant plusieurs jours à l'inaction[3]. Au commencement de septembre seulement il se jugea assez bien remis pour s'occuper de l'affaire qui l'amenait en Allemagne. Il sollicita aussitôt une audience de l'Empereur. Introduit en présence du souverain, il lui fit part des volontés de son maître et de la proposition de mariage, qui, on pouvait l'espérer, devait mettre un terme à « la querelle de Savoye[4] ». Mais, malgré l'insistance de l'ambassadeur, il ne put tirer de son interlocuteur autre chose que des réponses vagues et évasives, et, lorsque peu de jours après il demanda de nouveau à être reçu par l'Empereur, celui-ci prit prétexte d'une indisposition pour s'y refuser. Il désigna en même temps M. de

1. De Brissac et Marillac au Connétable, 7 août 1547. (*Ibid.*, p. 97-98.)
2. De Brissac et Marillac au Roi, 15 août 1547. (*Ibid.*, p. 99.) — Joindre aux lettres citées pour l'ambassade en Suisse de Brissac et Marillac « *Ce qui fut proposé à Messieurs des Ligues par MM. de Brissac et de Marillac aux moys de juillet et août* 1547 ». (*Ibid.*, p. 91.)
3. De Brissac au Roi, 15 août 1547. (*Ibid.*, p. 98.)
4. « *Mémoire des propoz qui furent tenus en troys assemblées faictes le XII^e, XIII^e et XV^e septembre à Auguste*, 1547. » (*Ibid.*, p. 47.)

Granvelle, son garde des sceaux, le fils de ce dernier Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras et le duc d'Albe pour discuter de concert avec Brissac les offres de la cour de France.

Les conseillers impériaux prirent rendez-vous avec notre représentant pour le 12 septembre. Ce jour venu, Marillac et Mesnage, ambassadeur ordinaire de France auprès de Charles-Quint, se joignirent à Brissac pour appuyer ses propositions et les délibérations commencèrent. M. de Granvelle parla le premier et, « reprenant les propoz que M. de Brissac avoit tenuz à son maistre », l'en remercia « en fort beau et honneste langaige[1] ». Mais la suite de son discours montra bien vite quels étaient au fond les sentiments de la cour impériale. Le roi Henry, dit Granvelle, parlait d'une « compensation » qu'il était disposé à accorder au duc de Savoie, en la personne de son fils, le prince de Piémont. Il offrait à ce dernier la main de madame Marguerite de Valois, sa sœur. C'étaient là sans doute de très louables témoignagnes de sympathie. Mais étaient-ils suffisants à faire oublier à la famille de Savoie l'injuste spoliation dont elle avait été victime? Granvelle ne le croyait pas et, se faisant l'interprète du duc Charles, il déclara même en son nom qu'il ne pourrait être question d'un rapprochement entre les maisons de France et de Savoie, avant qu'entière et légitime satisfaction eût été donnée au duc au sujet du Piémont[2].

Toutes les objections de nos représentants restèrent vaines devant cette déclaration que Granvelle ne consentit à retirer ni dès cette première conférence, ni au cours des deux autres débats, qui eurent lieu le 13 et le 15 septembre

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*, p. 47-48.

entre les ambassadeurs de France et les conseillers de l'Empereur. Et comme personne n'était disposé à céder quoi que ce fût de ses prétentions, l'on se sépara sans qu'un seul pas eût été fait vers cette entente amiable qu'avait espérée le roi de France [1].

La mission de Brissac se trouvait par là même terminée. Selon ses instructions premières, il lui restait, il est vrai, à présenter à l'Empereur son collègue, M. de Marillac, comme l'orateur choisi par Henry II pour affirmer à la Diète les légitimes prétentions de la couronne de France sur le Piémont. Mais une lettre spéciale lui donna au dernier moment ordre de n'en rien faire. C'est que, comme l'avait très prudemment observé le Roi, il n'était point encore certain que la question de Savoie fût présentée à la Diète. Ni Brissac, ni Marillac n'en avaient entendu parler depuis leur arrivée à Augsbourg ; d'ailleurs, l'importance et le nombre des affaires, qui allaient se traiter dans l'assemblée, augmentait tous les jours et il était possible qu'au dernier moment les États négligeassent de s'occuper des réclamations du duc de Savoie. Mais si le roi de France accréditait un ambassadeur dans le but officiel et avoué de s'opposer à ces réclamations, si par là même il semblait juger certaine une éventualité encore douteuse, cela ne risquait-il pas d'attirer l'attention sur un point qui autrement eût passé inaperçu au milieu des mille intérêts qui allaient se trouver en jeu dans la Diète [2] ? N'était-il pas

1. *Ibid.*, p. 48-49.

2. « De faire entendre que M. de Marillac est allé pour le différent d'entre M. de Savoye et moy, jusques à ce que l'on veoyt s'il en fera plaincte ou non, ce seroit hors de propoz et sera tout à temps si cella se meet sur le bureau que lors ledict Marillac die et remonstre audict Empereur et aux Princes et Estatz de l'Empire selon son instruction ce qu'elle contient pour la défense et conservation de mes droictz. » Du Roi à M. de Brissac, 26 août 1547. (*Ibid*, p. 105.)

préférable en somme de donner purement et simplement à l'ambassadeur ordinaire de France à la cour impériale mission spéciale et confidentielle de défendre les droits du Roi, au cas où la querelle de Savoie viendrait malgré tout en discussion? Henry II s'arrêta en effet à ce parti. Mais comme Marillac, arrivant de France, pourvu des dernières instructions de son maître, était mieux à même que Mesnage de servir utilement le Roi pendant la Diète, comme d'ailleurs ses talents oratoires l'en rendaient plus capable, l'on trancha la difficulté en rappelant Mesnage et en nommant Marillac ambassadeur ordinaire de France auprès de Charles-Quint (sept. 1547)[1]. A ce titre, notre nouveau représentant en Allemagne allait se trouver mêlé pendant près de quatre ans aux événements les plus considérables de la politique européenne.

1. *Ibid.*

CHAPITRE VI.

AMBASSADE DE M. DE MARILLAC A LA COUR IMPÉRIALE, A BRUXELLES.

(Août 1548 — novembre 1549.)

Les derniers résultats de l'alliance anglo-impériale de 1543.

Disons-le tout de suite, l'incident que la France redoutait si fort de voir soulevé à la Diète, ne s'y produisit heureusement pas. Le duc Charles ne trouva pas l'occasion de faire valoir ses réclamations devant les États, et Marillac n'eut point à plaider la cause de la cour de France. Des questions plus absorbantes que celle de Savoie occupèrent pendant l'année 1547-1548 les délibérations de cette assemblée d'Augsbourg, qui marque une date mémorable dans l'histoire d'Allemagne.

C'est après la célèbre campagne de Schmalkalde, que l'Empereur convoqua une Diète à Augsbourg. S'étant assuré, comme on l'a vu, l'alliance de l'Angleterre, ayant séparé les Luthériens d'Allemagne de la France et imposé à celle-ci le traité de Crespy, Charles s'était trouvé libre de porter un coup terrible à l'hérésie. L'écrasement des Réformés à Mühlberg avait couronné ses desseins. A Augsbourg il prétendait maintenant dicter ses volontés à

la « Germanie asservie ». Marillac arrivait en Allemagne pour assister au fatal dénoûment de la guerre de Schmalkalde et au triomphe solennel de la fortune impériale. La Diète s'ouvrit au mois de septembre 1547 et se termina au mois de mai 1548. Pendant cette année, notre ambassadeur fut à même d'apprécier la puissance exorbitante que les récents succès de Charles-Quint semblaient devoir pour longtemps lui assurer.

Très malheureusement les correspondances de Marillac sont perdues pour l'année 1547-1548. Nous sommes ainsi privés de renseignements sur l'un des événements les plus considérables auxquels il ait été mêlé pendant sa longue carrière diplomatique.

Il est difficile d'imaginer en effet un spectacle aussi extraordinaire que celui qui s'offrit alors à l'Europe. Maître politique de l'Allemagne, Charles-Quint ne craignit pas d'en devenir le souverain religieux. Empiétant délibérément sur les droits de la Papauté, lui, le Roi Catholique, il osa s'ériger à Augsbourg en « pontife de la doctrine et des mœurs », et entreprit de remédier seul au schisme qui divisait la chrétienté.

Dès avant la guerre de Schmalkalde, l'Empereur avait obtenu du pape Paul III la réunion à Trente d'un concile, qui devait dicter ses conditions aux Luthériens vaincus[1]. Mais l'accord entre les deux souverains du monde chrétien n'avait pas été de longue durée. Quoique très décidé à ce moment à réduire l'hérésie par la force, Charles ne se faisait point complète illusion sur ses desseins. Et, malgré les victoires prochaines qu'il espérait, l'entière soumission des Luthériens ne lui semblait possible qu'au prix de

1. Druffel, *Karl V und die römische Curie* (1544-1546). (*Abhandlungen der Kön. Akad. der Wissenchaften* ; historische classe, tome 13.)

quelques concessions. Il avait invité les Pères du concile à entrer dans ces vues. Il leur avait demandé de faciliter de leur côté une entente en n'effrayant pas dès l'abord les protestants par des déclarations dogmatiques trop rigoureuses, mais en paraissant disposés plutôt à donner sur certains points satisfaction aux Réformés. Le concile, sur l'ordre du Pape, adopta une ligne de conduite toute différente. Ses premières proclamations furent en quelque sorte une condamnation solennelle de l'hérésie[1]; et bientôt pour mettre l'assemblée hors de l'influence de Charles-Quint et la mieux diriger dans le sens qu'il désirait, Paul III la transférait de Trente à Bologne[2].

Pendant ce temps l'Empereur avait triomphé de l'Allemagne. Mais, même après ses succès, pouvait-il espérer faire accepter jamais aux Luthériens les décisions intransigeantes des théologiens de Bologne? Il ne le crut pas et c'est alors qu'il renonça provisoirement à résoudre la question religieuse au moyen d'un concile. Si l'on voulait en effet profiter des victoires de la guerre de Schmalkalde, il fallait aller vite en besogne dans le règlement des affaires de la chrétienté. Or, combien de temps aurait-il fallu pour obtenir du Saint-Siège la reconstitution et le transfert du concile, et combien de temps pour discuter les conditions et préparer la réouverture de l'assemblée! Et, y eût-on réussi, avait-on quelque chance d'arriver par là à un heureux résultat, étant données l'agitation et l'exaspération qu'avaient fait naître en Allemagne les déclarations si formelles des Pères de Bologne[3]?

Le temps manquait donc et les circonstances étaient

1. Maurenbrecher, *Karl V...*, p. 116-117.
2. *Ibid.*, p. 138.
3. *Ibid.*, p. 182.

trop défavorables pour qu'on pût tenter la réunion d'un nouveau synode et en espérer le succès.

C'est pourquoi à la Diète d'Augsbourg l'Empereur ne jugea rien de mieux que de fixer lui-même et de sa propre autorité les doctrines religieuses qu'il voulait voir désormais seules admises dans l'Empire. Ces doctrines furent énoncées dans une sorte de formulaire théologique qui maintenait tous les dogmes fondamentaux du catholicisme, mais où l'Empereur, sans l'aveu de la Papauté, crut devoir faire quelques concessions aux Luthériens. Il leur accorda le mariage des prêtres, la communion des laïcs sous les deux espèces et même la liberté sur plusieurs points de dogme. On désigna cet acte sous le nom d' « Intérim d'Augsbourg » pour marquer son caractère provisoire ; il ne devait être en effet valable que jusqu'à la réunion du futur concile. En attendant il offrait à l'Empereur un double avantage :

1° Il lui permettait d'user immédiatement de ses récentes victoires, en imposant sans retard une limite aux réclamations du protestantisme ;

2° Et les concessions qui y étaient faites aux Luthériens devaient, l'Empereur l'espérait, amener une conciliation qui préparerait les voies au « concile régénéré ». Charles n'était en effet disposé à reprendre l'idée d'un concile, que lorsque son Intérim aurait produit une pacification suffisante, pour qu'on pût envisager avec plus de sang-froid l'ouverture d'une nouvelle assemblée[1].

Cependant après l'écrasement de l'Allemagne, l'Europe

1. Baumgarten, *Karl V*.... p. 82. — Pastor, *Die kirchlichen Reunionsbestrebungen während der Regierung Karl's V*. p. 369. — Klopp, *Kaiser Karl V*... (Historiche politische Blätter, 1867, t. 60, p. 353.) — Druffel, *Briefe und Akten zur Geschichte des XVI^en Jahrhunderts*. (t. III, 1re partie, préf., p. XI-XVIII.)

se demanda avec anxiété quels étaient les desseins de l'Empereur et où il allait trouver maintenant à occuper son activité et à satisfaire son ambition.

La cour de France s'en inquiétait plus que toute autre [1]. Elle chargea Marillac, son ambassadeur en Allemagne, de s'informer des projets de Charles-Quint.

C'est pour « le païs d'outre tombe », comme le dit Marillac, qu'on eût désiré surtout voir partir l'Empereur. L'Europe était fatiguée de l'ambition extraordinaire de cet homme et de l'agitation qu'elle entretenait dans le monde chrétien. Chacun redoutait de l'avoir pour voisin, et ce fut avec un véritable effroi que le gouvernement français apprit de Marillac, au milieu de 1548, cette nouvelle : l'Empereur se décidait à aller passer quelques mois dans les Flandres, son pays de prédilection. Au mois d'août 1548, notre ambassadeur annonçait à son maître l'arrivée de la cour impériale à Bruxelles. A partir de ce moment, nous possédons la suite précieuse et ininterrompue des correspondances de Marillac, jusqu'au mois de décembre 1549. On pourra apprécier désormais avec quel zèle et quelle intelligence il sut s'acquitter de ses fonctions.

Le séjour de son redoutable rival à Bruxelles, aux portes de la France, jeta la politique française dans la plus cruelle perplexité. Notre pays était engagé à ce moment dans la lutte que l'Écosse et sa jeune reine Marie Stuart soutenaient contre le duc de Somerset, protecteur d'Angleterre pendant la minorité d'Édouard VI. Officiellement en paix avec la cour de Londres depuis le traité d'Ardres (1546), Henry II ne laissait pas pourtant que de lui faire une

1. Sur les craintes de la France d'une nouvelle guerre avec l'Empereur, cf.: lettres de M. de Saint-Mauris, ambassadeur impérial en France, du 15 et du 21 février 1548. (Archives Nationales, K. 1488.)

guerre acharnée en Écosse[1]. Or la France ne pouvait oublier que suivant le traité de 1543 la maison d'Autriche demeurait l'alliée du gouvernement britannique et l'arrivée inopinée de l'Empereur à Bruxelles devait dans ces conditions exciter sa méfiance et ses craintes. En se rapprochant ainsi des Anglais, l'intention de Charles n'était-elle pas de « favoriser de nouveau leur faict » ? Et grâce à l'inquiétant voisinage, qui allait s'établir entre les cours de Londres et de Bruxelles, l'union anglo-impériale, qui avait assuré la défaite de la France en 1544, ne menaçait-elle pas de se reformer bientôt contre nous ? La question fut aussitôt posée par Henry II à Marillac[2] et celui-ci ne jugea pas cette supposition invraisemblable. Notre ambassadeur en Angleterre, Odet de Selve, exprimait les mêmes appréhensions. Il les fondait sur une ambassade que les Anglais avaient envoyée à Charles-Quint avant même que le voyage de Flandres eût été décidé[3]. N'étaient-ce pas les demandes du gouvernement anglais qui amenaient maintenant l'Empereur à Bruxelles et les conventions anglo-impériales de 1543 n'étaient-elles pas une voie tout ouverte pour justifier l'intervention de Charles dans la guerre d'Écosse ?

Les affaires de France étaient alors dirigées par le connétable de Montmorency, revenu au pouvoir après la mort de François Ier. Il apportait toujours dans cette lutte éternelle contre l'Empereur les mêmes tendances pacifiques[4]. Il fit de Marillac l'agent de sa politique.

1. Une flotte et une armée française étaient précisément parties de Brest en juin 1548, pour aller secourir l'Écosse. (Froude, *History of England*, t. IV, p. 270, 291. — Teulet, *Relations de la France avec l'Écosse*, t. I, p. 119.)

2. Du Roi à Marillac, 28 août 1548. (Bibl. Nat., fr. 3098, p. 3.)

3. *Correspondance politique d'Odet de Selve*, p. p. par G. Lefèvre-Pontalis, p. 461, 463.

4. Decrue, *Anne de Montmorency, connétable et pair de France sous les rois Henry II, François II et Charles IX*, p. 39, 98 et *passim*.

Il est certain qu'en ce moment rien ne pouvait être plus funeste à la France qu'une rivalité nouvelle avec l'Empereur. La guerre d'Écosse ne laissait pas que d'être absorbante et la toute-puissance de Charles-Quint était formidable.

Chose plus grave encore, la France n'avait pas un allié en Europe qui pût lui prêter assistance. L'Allemagne vaincue n'était pas en état de reprendre les armes. D'ailleurs, comme le faisait observer Marillac, si une guerre eût éclaté entre la France et Charles-Quint, les Allemands, bien loin de s'y mêler, auraient peut-être fourni des secours à l'Empereur pour le tenir éloigné de leur pays. En échange ils auraient obtenu de lui quelques avantages [1].

Il semble que nous aurions dû pouvoir compter au moins sur l'appui de la Papauté. L'attitude du Pape dans l'affaire du concile avait amené une rupture entre lui et l'Empereur. De plus, en s'arrogeant le droit de régler de sa propre autorité la question religieuse, Charles avait profondément offensé le Saint-Siège. Un autre grief excitait chez Paul III un très vif ressentiment. Au mois de septembre 1547, le lieutenant impérial du Milanais, Don Fernand de Gonzague, s'était déloyalement emparé d'une des villes les plus importantes des États Pontificaux, de Plaisance. Le duc de Plaisance, Pierre-Louis Farnèse, fils du Pape, avait été assassiné. Et cependant depuis que cette iniquité avait été commise, l'Empereur n'avait pas semblé en vouloir donner satisfaction : il paraissait, au contraire, très disposé à conserver la conquête de son lieutenant [2].

Nos diplomates déployèrent aussitôt toute leur activité pour envenimer les rapports de Paul III et de Charles-

1. De Marillac au Roi, 4 février 1549. (Bibl. Nat., fr. 3098, p. 136, 137.)
2. Maurenbrecher, *Karl V.*, p. 160-161.

Quint, et à un moment une entente franco-papale fut sur le point de se conclure.

Mais l'esprit affaibli du Saint-Père se laissa bientôt entraîner vers d'autres desseins. La politique impériale ne tarda pas à reprendre son ascendant sur lui [1]. L'Empereur, il est vrai, avait cru pouvoir publier son Intérim sans l'approbation de la Papauté. Mais il avait bientôt compris que la haute sanction du pontife de Rome était indispensable à ses projets. Comme le disait Marillac, « il ne pouvoit entreprendre de reformer la relligion sans l'authorité et contre le gré du supérieur [2]. » Aussi n'avait-il pas tardé à négocier un rapprochement avec le Saint-Siège, pour obtenir que la cour apostolique se montrât favorable à l'essai de conciliation religieuse tenté par lui à Augsbourg. Cette attitude de Charles ayant fait espérer au gouvernement pontifical la prochaine restitution de Plaisance, le Saint-Père s'était prêté de bonne grâce aux avances de son spoliateur. Il s'était séparé peu à peu de Henry II, et, au moment de l'arrivée de Marillac à Bruxelles, il était difficile de conserver encore des illusions sur les dispositions de la politique romaine à notre égard.

I.

Effrayée par les récents triomphes de Charles-Quint, privée de toute alliance, engagée dans la guerre d'Écosse, la France ne devait donc rien redouter autant qu'une intervention impériale en faveur de l'Angleterre. Mais comment pouvait-elle la prévenir ?

1. Du connétable de Montmorency à Marillac, 7 septembre 1548. (Druffel, *Briefe und Akten*, t. I, p. 154.)

2. De Marillac au Roi, 19 septembre 1548. (Bibl. Nat., fr. 3098, p.

Marillac, notre ambassadeur à Bruxelles, se rendait très bien compte de la situation. Notre gouvernement estima qu'il n'avait rien de mieux à faire que de se laisser diriger par ses avis.

Pour Marillac, le moyen le plus sage de parer au grave danger qui menaçait la France, c'était de se rapprocher de l'Empereur et de négocier avec lui une entente cordiale [1]. On opposait ainsi aux désastreuses conventions anglo-impériales de 1543 un nouvel acte qui en annulait les dispositions et en prévenait les conséquences. Cette tentative d'accord pouvait échouer. Mais aussi longtemps du moins que se prolongeraient les pourparlers, Charles devait être tenu d'ajourner ses desseins contre la France. Et cependant des complications inattendues surviendraient peut-être qui obligeraient notre rival à s'éloigner de Bruxelles et nécessiteraient sa présence ailleurs. Un événement plus désirable encore pouvait se produire au cours des négociations. Cet événement, c'était la mort de l'Empereur.

A ce moment, en effet, la mauvaise santé de Charles permettait de prévoir sa fin prochaine. La France avec l'Europe entière attendait et souhaitait la disparition du grand Empereur, qui seule devait délivrer de ses craintes incessantes le monde occidental. Aussi avec quel soin Marillac renseigne-t-il la cour de France sur la santé toujours chancelante de Charles-Quint ! Pendant ses années d'ambassade, il a dressé un véritable journal de la santé de l'Empereur [2]. Dès 1548 il fait espérer au roi de France la

1. De Marillac au Connétable, 13 octobre 1548. (Bibl. Nat., fr. 3098, p. 33.)

2. Voici le portrait qu'il trace de l'Empereur au commencement de 1549 : « Il est assez mal de sa santé, ainsi que les indices qu'on en veoyt par dehors en donnent trop clair tesmoignaige et mesmement à veoir qu'il a l'œil abbattu, la bouche pasle, le visaige plus d'homme mort que vif, le col extenuë et gresle, la parolle foible, l'alleine courte, le doz fort courbé, et les

mort de son rival. « Gaigner tems, écrit-il, gaigner tems ne peult qu'amener beaucoup de commoditez, quant ce ne seroyt que la mort dudict Seigneur Empereur, qui ne peult estre loing au dire d'aulcungs[1] ».

Montmorency avait toujours été partisan de « gagner temps ». Marillac ne faisait qu'entrer dans ses idées. L'ambassadeur reçut bientôt l'ordre de déclarer au cardinal Granvelle, « que le Roy de France n'auroyt riens plus agréable que de veoir quelque moyen ouvert d'entrer en plus estroicte amytié avecques ledict seigneur Empereur[2] ». On pourrait fonder cette amitié sur des mariages, sur celui par exemple de la sœur du roi, Madame Marguerite avec le prince Philippe d'Espagne. Et Montmorency chargeait un peu naïvement Marillac de faire ressortir aux ministres impériaux tous les avantages de ses propositions. « Vous direz à M. de Grandvelle, lui écrit-il, que pour donner moien à l'Empereur de parachever ses affaires en Allemagne et en Italie, — où il peult bien penser qu'il n'y a prince au monde qui le puisse là troubler que le Roy, — il se pourroyt faire et traicter entre eulx une bonne paix et ligue et par là estraindre leur amytié[3] ». La politique française décelait ainsi toutes ses craintes.

jambes si foibles qu'a grant paine il peult aller avec un baston de sa chambre jusques à sa garde-robbe. Et combien qu'il face encore parfoys contenance de rire et qu'il s'essaye de sortir dehors, disant qu'il ne sent point de mal, ceulx qui le peuvent bien savoir m'ont affirmé que cela provient de ce que toutes les parties de son corps sont sy affoiblies et luy en somme sy usé qu'il ne peult avoir le sentiment si vif qu'ung aultre. » (De Marillac au Roi, le 4 février 1549. — Bibl. Nat., fr. 3098, p. 136.)

1. De Marillac au Connétable, le 13 octobre 1548. (Bibl. Nat., fr. 3098, p. 33.)

2. Du Connétable à Marillac, le 17 septembre 1548. (*Ibid.*, p. 19.) — Au sujet des propositions d'alliance faites à l'Empereur, cf.: Lettre de Charles-Quint à M. de Saint-Mauris, son ambassadeur en France, 13 octobre 1548. (Archives Nationales, K, 1488.)

3. *Ibid.*, p. 20.

Quoi qu'il en soit, les négociations s'engagèrent bientôt. Aux offres de Marillac Granvelle répondit en affirmant que l'Empereur était tout disposé à une « restriction d'alliance ». — « Il voyoit, disait-il, l'intention de son maistre aussy necte et bonne qu'on pourroyt souhaiter[1]. » Granvelle approuvait fort le mariage de la princesse Marguerite et du prince d'Espagne. Mais l'Empereur, il n'en doutait pas, mettrait au traité projeté une condition absolue: la restitution par la France de ses États au duc de Savoie. « Par là seullement l'on debvoit coupper la racine à tous les rejetons de contention et de picque qui pouvoient naistre et pulluler[2]. » — « Tout cela, du reste, avecques ung million des plus honnestes et gracieuses parolles qui se peuvent tenir[3]. »

Ainsi cette question de Savoie, cause première de la mission de Marillac à la cour impériale, se posait de nouveau plus irritante que jamais et au moment certes où elle pouvait le plus sérieusement contrarier les desseins de la France. Néanmoins notre ambassadeur ne se laissa pas décourager par les conditions que venait de lui poser Granvelle : il les discuta. M. de Granvelle devait se souvenir qu'à Augsbourg, en sa présence et devant M. de Brissac, l'Empereur n'avait point paru considérer « le faict

1. De Marillac au Connétable, le 13 octobre 1548. (*Ibid.*, p. 26.)

2. Du même au même, même date. (*Ibid.*, p. 30.) — « Ce que les Français redoutent le plus, écrivait l'Empereur au commencement de 1548, c'est l'obligation de restituer au duc de Savoye tout ce qu'ils lui ont pris en deçà et au delà des monts. Pour ma part, chaque fois qu'il s'est agi de resserrer les liens avec le feu roi de France et son successeur, je n'ai jamais manqué d'insister sur cette restitution, suivant le devoir que m'imposaient l'autorité impériale, mes relations de parenté avec le duc, les conventions particulières faites entre nous. » (Instruction de Charles V à Dom Philippe. Augsbourg, 18 janvier 1548. — *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 298.)

3. De Marillac au Connétable, 13 octobre 1548. (Bibl. Nat., fr. 3098, p. 30-31.)

du Duc Charles » comme un obstacle absolu à une «
tention d'alliance » entre la France et lui. Il avait exp
à M. de Brissac son désir de voir « se composer amy
ment la question de Savoye, si faire se pourroit ». m
avait ajouté « qu'en tout événement il ne vouldroyt se
partir de l'amytié du Roy pour telle occasion, d
expressément, quant ores ce différent ne se pou
accorder, que néantmoings il désiroit demourer bon
et amy dudict seigneur Roy ». Au surplus, Marilla
pouvait que répéter ce que M. de Brissac avait déjà
Angelmiez, c'est que par les traités la France n
tenue d'aucune restitution, qu'en rigueur de droit
n'était obligée à rien vis-à-vis de M. de Savoie, que si
lement ce prince voulait « se soubzmettre à la bon
grâce du Roy, ledict seigneur estoit si gracieux et hu
qu'il le traicteroyt en bon parent[1] ».

Mais Granvelle ne se laissa point persuader et se
ponses catégoriques donnèrent beaucoup à réfléchi
gouvernement français. C'est que le roi de France
tendait nullement se dessaisir du Piémont et la volon
l'Empereur paraissait d'autre part inébranlable. L'o
prit donc d'autre résolution que celle de faire traîner
visoirement le projet d'alliance en longueur[2].

Malheureusement on devait redouter plus que jam
ce moment « un raffraichissement d'alliance »
Édouard VI et Charles-Quint. Le bruit courait qu
l'aveu de la cour de Bruxelles le duc de Somerset v
d'ordonner en Allemagne d'importantes levées d'hon

1. Du même au même, même date. (*Ibid.*, p. 31.)
2. *Ibid.*
3. Du Connétable à Marillac, 24 octobre 1548. (Bibl. Nat., fr.
p. 55.)

et de chevaux, et ce premier gage de sympathie, accordé par Charles-Quint à nos ennemis, était bien fait pour aviver nos craintes.

Notre politique change alors brusquement de tactique. N'ayant pu opposer, comme elle le souhaitait, aux conventions anglo-impériales une alliance entre la France et l'Empereur, elle tente d'écarter par d'autres moyens le danger qui la menace. Elle en vient à contester résolument la portée du traité de 1543; elle prétend démontrer que si en fait ce traité peut légitimer l'intervention de Charles dans la guerre d'Écosse, en droit il reste insuffisant à la justifier. En attaquant l'Écosse, Charles commettrait une véritable iniquité, dont aucun engagement antérieur avec l'Angleterre ne saurait l'absoudre.

C'est cette thèse que Marillac reçut aussitôt l'ordre de défendre. A propos des levées de troupes récemment opérées par l'Angleterre en Allemagne, l'ambassadeur fut chargé de rappeler à l'Empereur « les deffenses très estroictes, que ledict Empereur a faictes naguères, de ne laisser passer aulcung lansquenet au service des Princes estrangiers sans en vouloir excepter le Roy de France[1] ». Aurait-il levé son interdiction dans le dessein de soutenir le roi d'Angleterre contre l'Écosse? Dans ce cas, dit la dépêche d'Henry II, M. de Marillac devra présenter à sa Majesté Impériale les protestations de la cour de France.

Notre représentant eut, dès les premiers jours de novembre, audience de l'Empereur. Charles reconnut sans difficulté avoir consenti aux recrues faites par Somerset. « Suyvant les traictez qu'il avoit avec les Angloys il estoit obligé, déclara-t-il, de les ayder et deffendre dans le cas

1. Du Roi à Marillac, 28 octobre 1548. (*Ibid.*, p. 52.)

présent[1] ». Mais il n'entendait pas que cela pût nuire à ses bonnes relations avec le roi de France. Ce dernier n'accordait-il pas d'ailleurs de son côté sa protection aux Écossais? Ne leur envoyait-il pas continuellement des secours? Et cependant les Écossais étaient ennemis de l'Empereur: les actes d'hostilité sans cesse renouvelés de leurs marins contre ses sujets le prouvaient suffisamment[2].

Marillac, suivant les instructions qu'il avait reçues de sa Cour, reprit une à une les affirmations de l'Empereur et les réfuta. Il commença par justifier l'attitude de son gouvernement. Les Écossais étaient « anciens amys et alliez de la Couronne de France », et à ce titre le Roi était tenu « de les soutenir pour la deffense de leur royaulme envers et contre tous[3] ». Les Écossais avaient été attaqués par les Anglais, leur territoire envahi: le devoir du gouvernement français n'était-il pas de leur prêter assistance? — Au contraire une intervention impériale en faveur de l'Angleterre devait paraître injustifiable. Et arrivant ainsi au point qui allait faire le fond de son discours, Marillac sut très éloquemment le développer. Quoi donc? Au mépris des traités les Anglais se sont déloyalement jeté sur l'Écosse, lui ont sans provocation déclaré une guerre acharnée et Charles-Quint prêterait son appui aux agresseurs, soutiendrait leurs odieuses entreprises! Sans doute des conventions le lient à l'Angleterre. Mais peut-on admettre que ces conventions consacrent une iniquité? Non, car au-dessus de tous les traités se place le droit des gens, droit immuable qui défend d'attaquer les opprimés et d'encourager d'indignes spoliations.

1. De Marillac au Roi, 15 novembre 1548. (*Ibid.*, p. 67.)
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 68.

Et comme l'Empereur, « voyant qu'il n'y avoit fonds de persister sur ce poinct, se rabattoit sur l'hostilité des Escossoys... qui, disait-il, lui faisoient notoirement la guerre[1] », Marillac déclara ne pouvoir mieux admettre cette raison que la précédente. — D'une part « les prises et pilleries », que les marins écossais avaient fait subir aux sujets de l'Empereur, avaient toujours été sans difficulté ni retard désavouées par la reine et le gouvernement. Et, d'autre part, bien loin d'être les ennemis de Charles-Quint, les Écossais prétendaient avoir au contraire des titres très réels à son amitié. Ces titres, ils les avaient acquis lors du traité de Crespy en 1544. Un article des conventions, conclues à cette date entre François Ier et l'Empereur, portait en effet que, dans les deux mois qui suivraient la signature de l'accord, les deux souverains contractants pourraient se nommer l'un à l'autre leurs alliés respectifs et les faire admettre au bénéfice de leur entente. Or, dans le délai fixé, le feu roi François Ier avait nommé à l'Empereur les Écossais. Ceux-ci se trouvaient depuis lors officiellement en paix avec la Maison d'Autriche. Ils ne désiraient rien tant que « la perpétuation de ceste paix[2] ».

Pour terminer, Marillac ajouta « comme de lui mesme » que n'y eût-il ni confédération, ni traité, tout prince chrétien devait avoir à cœur de prendre la protection d'un royaume, qui, comme celui d'Écosse, était échu à une fille encore pupille et en bas âge. « S'appliquer le Royaulme d'Escosse, pour ensuite faire changer les subjectz d'icelluy de prince et de relligion », tel était du reste le but des Anglais, et comment l'Empereur, « qui avoit hazardé ses forces et sa personne pour réduire les Allemans de

1. *Ibid.*, p. 69-70.
2. *Ibid.*, p. 68 et 70.

leurs nouvelles doctrines à l'union de l'Église », pouvait-il se décider « à bailler confort à ceux qui taschoient de réduyre les catholicques à la forme de la nouvelle relligion qu'ilz avoient naguères forgée[1] »?

A ces raisons données par Marillac, Charles-Quint, selon sa coutume, « ne répondit ni par oui ni par non ». Mais Granvelle, dont notre ambassadeur obtint bientôt après audience, fut plus affirmatif que son maître. Si l'Empereur a autorisé les menées du gouvernement anglais en Allemagne, c'est qu'il y est tenu par les traités qui le lient à l'Angleterre. Les Écossais n'ont, au demeurant, jamais été compris au traité de Crespy. Il fut bien reconnu alors que les signataires pourraient dans les deux mois se signaler l'un à l'autre leurs alliés, mais l'admission définitive de ces alliés aux conventions franco-impériales restait subordonnée au consentement des parties contractantes. Or, l'Empereur refusa formellement d'entendre parler des Écossais, avant qu'ils lui eussent donné satisfaction de leurs déprédations sur ses sujets. Comme par la suite « ilz feirent pis qu'ilz n'avoient faict auparavant, sy tant estoit que le Royaulme d'Escosse méritast qu'on y consacrast une telle despence, la Cour Impériale y eust despuys longtemps envoié une bonne armée. Partant on ne debvoit trouver estrange si ladicte Cour estant de tant offensée avoit seullement permis quelques levées à l'Angleterre[2] ».

En résumé, conclut Marillac « aprez avoir respondu, disputé et faict toute instance à moy possible, ... j'ay aperceu que ledict Seigneur de Grandvelle se fondoyt principalement sur l'hostilité des Escossoys, soubz coulleur de

1. *Ibid.*, p. 68.
2. *Ibid.*, p. 70-71.

laquelle il seroyt bien aise d'excuser tout ce que cy aprez ilz vouldroyent faire en faveur des Angloys[1] ».

Les réponses catégoriques de Granvelle ne découragèrent pas néanmoins le gouvernement français, et Marillac reçut ordre de prolonger quand même les discussions. Les Écossais ont été désignés dans les deux mois par la France, pour être compris au traité de Crespy, et Charles-Quint n'a pu ni ne peut refuser de les y admettre, sans alléguer « cause valable et apparente ». La raison mise en avant par lui est en effet insuffisante à légitimer ses fins de non-recevoir. — Encore une fois, les déprédations et actes de violence, dont il se plaint, ont été commis « par personnes privées exerceant la piratique », et n'ont jamais reçu l'aveu de la cour d'Écosse. Le roi de France, dont les Écossais sont devenus les sujets par le mariage de la petite reine avec le Dauphin, y donnera bon ordre à l'avenir. Quel avantage pourra au reste retirer l'Empereur d'une nouvelle alliance avec l'Angleterre? Le Roi n'y voit pour sa part que des inconvénients dont le premier et le plus grave sera peut-être « de porter une diminution d'amitié » entre les deux souverains[2].

Mais toutes représentations devaient demeurer inutiles. Granvelle jugeait inacceptable l'interprétation donnée par le roi de France du traité de Crespy. Bien avant le dit traité, déclara-t-il, l'Empereur s'était engagé vis-à-vis du roi d'Angleterre à le soutenir contre les Écossais « comme leurs commungs ennemis ». Et à Crespy, l'Empereur avait déclaré ne se devoir jamais départir de ses conventions avec l'Angleterre. — Granvelle assura cependant à Marillac que ni son maître, ni lui ne méprisaient l'amitié du roi de

1. *Ibid.*, p. 71.
2. Du Roi à Marillac, le 20 novembre 1548. (*Ibid.*, p. 75-76.)

France. Ils ne pouvaient faire de moins que de s'acquitter de leurs promesses vis-à-vis de l'Angleterre, « de quoy le Roy n'avoit bonnement cause de se plaindre ». Il était faux, du reste, que l'Empereur eût averti le duc de Somerset « qu'en toutes aultres commoditez qu'il désireroyt de ses païs, il lui en grattifieroyt bien volontiers[1] ».

Toutes ces raisons données par l'Empereur et ses ministres étaient sans doute fort belles et fort judicieuses allégations. Mais quelles étaient au fond les intentions réelles de Charles-Quint? Quels intérêts l'amenaient à soutenir l'Angleterre? Tels sont les points qu'il est temps d'éclaircir.

Si Charles prêtait assistance à l'Angleterre, ce n'était pas qu'il eût plus de sympathie pour sa cause que pour celle de la France. Quant aux traités, il n'était pas prince à s'en embarrasser, ni à se croire lié par eux sans retour. En réalité, il n'avait d'autre dessein que de prolonger la guerre d'Écosse. Les succès remportés jusqu'à ce jour par l'armée franco-écossaise pouvaient décider le duc de Somerset à accepter les conditions des vainqueurs et à mettre bas les armes, et c'était seulement pour l'en détourner que Charles lui accordait si libéralement son appui. Rien en effet, à ce moment, ne devait davantage effrayer l'Empereur que la perspective d'une paix prochaine entre la France et l'Angleterre : rien ne devait lui sembler désirable comme la continuation des hostilités en Écosse[2]. Après la

1. De Marillac au Roi, le 25 novembre 1548. (*Ibid.*, p. 79-81.)

2. « Vous aurez également soin, dit l'Empereur à son fils, dans l'instruction citée plus haut, de vous maintenir en bonne intelligence avec les Anglais et d'observer les traités conclus entre le père du roi actuel et moi parce que ainsi l'exige mon intérêt et celui des États que je vous laisserai. Une pareille conduite servira d'ailleurs à tenir dans l'hésitation les Français qui ont plusieurs démêlés avec l'Angleterre... Mais vous vous abstiendrez autant que possible de prendre part à ces différends, vous bornant à la stricte exécution des traités... » (Instruction de Charles V à Don Philippe, Augsbourg, janvier 1548. — *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 307.)

Diète d'Augsbourg, son vœu le plus ardent était d'assurer le rétablissement de l'ordre en Allemagne, sa crainte la plus vive était d'y voir surgir de nouvelles complications. Dans ces conditions, n'était-ce pas un heureux hasard que celui qui mettait aux prises et tenait occupées les deux puissances européennes les plus susceptibles de lui créer de sérieuses difficultés dans la tâche de pacification qu'il avait entreprise? Quant à la France, en effet, il semblait bien difficile d'admettre que, libre, elle ne cherchât aussitôt à encourager à la résistance les vaincus de Schmalkalde. Sa politique antérieure était faite du moins pour légitimer pareille supposition. Et il était à craindre que l'Angleterre ne se laissât, elle aussi, entraîner aux mêmes errements. Sous la régence de Somerset, le protestantisme avait de nouveau triomphé dans l'Ile, et le Protecteur lui avait de bonne heure assuré un très ferme appui. Somerset dissimulait sans doute encore les sympathies que lui inspiraient la cause luthérienne, dans le but intéressé de se concilier les faveurs de Charles-Quint contre l'alliance franco-écossaise. Mais il était très vraisemblable que, la guerre d'Ecosse une fois terminée, il n'hésiterait pas à répondre aux appels que lui avaient adressés déjà ses coreligionnaires d'Allemagne[1]. Ainsi soutenue par la France et l'Angleterre, l'opposition renaîtrait dans l'Empire, les plans de Cromwell et de François Ier se réaliseraient peut-être et les fruits des victoires de la guerre de Schmalkalde seraient en tout cas irrémédiablement perdus. Il y avait là de quoi expliquer et justifier les manœuvres de la politique impériale.

Vaincue cependant sur le terrain du débat diplomatique qu'elle avait soulevé, la France ne crut alors pouvoir

1. Maurenbrecher, *Karl V*, p. 261.

mieux faire que d'en revenir à ses premiers projets. Malgré tout, elle n'abandonnait pas l'espoir de mener à bien une entente franco-impériale. Au mois de novembre 1548 Henry II décida son oncle, le duc de Ferrare, à envoyer à Bruxelles un gentilhomme de sa cour, chargé de mettre en avant, au nom de son maître, « semblables propoz à ceulx que M. de Marillac avoit ouvertz de la part du Connestable, pour de plus en plus lyer et estraindre la bonne et parfaicte amytié du Roy et de l'Empereur[1] ».

La mission de ce gentilhomme était secrète. Marillac lui-même, le Roi le lui enjoignait, ne devait point paraître en être informé. C'est qu'au cours des dernières négociations qu'il avait menées, un nouveau danger était apparu à notre gouvernement: c'était la publicité que l'Empereur aurait voulu donner aux propositions de la France. Quel meilleur moyen, en effet, pouvait avoir Charles « d'advantaiger sa réputation » que de proclamer partout les avances qui lui étaient faites par Henry II? Les Impériaux, écrit Marillac, « quoique n'ayans pas grande volunté d'entendre à nostre alliance, si ce n'est à telles conditions qu'ilz vouldroyent, désireroyent néantmoings abreuver toute la chrestienté et mesmement l'Allemagne de ce bruict, qu'ayans le Pape en leur commandement ilz auroyent aussi le Roy de France pour faire valoir d'aultant leur grandeur[2] ».

Les faits étaient venus donner raison aux craintes de Marillac. La reine douairière Éléonore, veuve du feu Roi, ayant quitté la France, pour venir à Bruxelles rendre vi-

1. Du Roi à Marillac, 17 novembre 1548. (Bibl. Nat., fr. 3098, p. 85.) — C'était d'Urfé qui, s'en allant ambassadeur de France à Rome, avait transmis au duc de Ferrare le désir d'Henry II. (De d'Urfé au Roi, 18 octobre 1548, dans Ribier, *Lettres et mémoires d'Estat*, t. II, p. 168-169).

2. De Marillac au Roi, 18 décembre 1548. (*Ibid.*, p. 103.)

site à son frère Charles-Quint, les Impériaux firent aussitôt courir le bruit qu'elle était chargée par Henry II d'une mission diplomatique et qu'elle devait à Bruxelles « parler du mariaige de la sœur du Roy Madame Marguerite[1] ». L'Empereur voulait ainsi « faire son prouffict parmi les estrangiers de l'allée par devers luy de ceste Royne, affin de persuader à tout le monde que le Roy et luy estoient en quelque praticque de plus estroicte amytié et de cella s'ayder pour accoustrer ses affaires[2] ». Aisément d'ailleurs le roi de France réduisit à néant ces insinuations; il avait en effet à dessein omis de rendre visite à la reine avant son départ « redoutant que l'Empereur s'en pust prévaloir[3] ».

Le secret de la mission de l'envoyé de Ferrare procédait des mêmes craintes. Marillac suivit strictement à ce sujet les instructions qui lui avaient été données. Après l'audience qu'obtint l'ambassadeur italien, il se garda de rien demander, pour qu'on ne découvrît pas que le roi de France s'intéressait à la négociation. Mais il apprit bientôt indirectement « qu'on avoit tenu propoz à cest ambassadeur qu'il convenoyt rendre le Piedmont », avant de songer à une « restriction d'amytié », et que l'Empereur et ses ministres s'étaient montrés à ce sujet tout aussi affirmatifs que précédemment[4]. La seconde tentative de la France de se rapprocher de l'Empereur avait donc échoué.

II.

De nouveaux événements contribuèrent à ne pas enlever toute confiance à la politique française: ce furent les

1. De Marillac au Connétable, 21 décembre 1548. (*Ibid.*, p. 108.) — Du même au même, 23 février 1549. (*Ibid.*, p. 163-164.)
2. Du Connétable à Marillac, 1er janvier 1549. (*Ibid.*, p. 114-115.)
3. *Ibid.*, p. 115.
4. De Marillac au Connétable, 18 décembre 1548. (*Ibid.*, p. 103.)

difficultés, que la politique impériale rencontrait à ce moment à Rome et en Allemagne. La toute-puissance de Charles, qui après la Diète d'Augsbourg paraissait si assurée, n'obtenait ni auprès du Pape, ni auprès des Allemands ce que ses victoires lui avaient donné le droit d'espérer.

Auprès du Pape tout d'abord. Nous avons vu, qu'après avoir promulgué sans l'approbation du Saint-Siège l'ordonnance religieuse désignée sous le nom d'Intérim d'Augsbourg, l'Empereur avait souhaité obtenir pour les concessions faites par cet acte aux Luthériens la sanction de la cour de Rome. A ce moment le Pape, dépouillé de Plaisance par Charles-Quint, avait cru pouvoir négocier avec lui une restitution. Chacun des deux partis avait un avantage à demander à l'autre, mais en revanche une concession à lui faire. Il paraissait possible qu'ils arrivassent dans ces conditions à une entente[1].

Mais dès le début des négociations le Pape seul avait été de bonne foi. Il était prêt, semble-t-il, à accorder immédiatement les « facultés », — c'est-à-dire les permissions qui devaient rendre valables les concessions religieuses faites par l'Empereur dans son Intérim, — pourvu que ce dernier consentît à lui remettre Plaisance.

L'Empereur, au contraire, — ce fait ressort avec évidence, — comptait bien obtenir l'autorisation du Pape, mais il n'entendait nullement se dessaisir de Plaisance. Il considérait cette acquisition comme de la plus grande importance pour le maintien de la puissance impériale dans la haute Italie. Sa politique était donc de faire au Pape les plus belles promesses et les plus sûres en apparence, mais de remettre toujours à plus tard leur exécution et finalement de n'accorder rien.

1. Maurenbrecher, *Karl V*, p. 204, 210.

Le Pape étant de bonne foi avait fait les premières avances. Il avait consenti à l'envoi à Bruxelles des légats, porteurs des dispenses désirées par l'Empereur. Mais si confiant que parût être le pontife, il n'avait pas néanmoins jugé inutile de prendre ses précautions pour n'être point trompé. Il envoya donc les « facultés » et les commissaires chargés de leur exécution [1], mais par un très habile calcul « ces facultez n'estoient point si amples que l'Empereur les avoit demandées » : elles ne confirmaient, qu'avec de très importantes réserves, les deux principales faveurs accordées par l'Intérim aux Luthériens : le mariage des prêtres et la communion des laïcs sous les deux espèces. Ce n'était qu'au cas où Charles voudrait réellement exécuter ses promesses touchant Plaisance, que devaient être faites de plus larges déclarations [2].

Marillac tenait son gouvernement au courant de la situation des affaires et il lui signala aussitôt la très habile politique du Saint-Siège. « Il semble, écrivait-il, que le Pape ayt voulu envoyer ces facultez pour complaire à l'Empereur et veoir ce qu'il pourra tyrer de luy et sellon qu'il verra ledict seigneur délibérer de luy faire quelque bien, luy envoyer aprez ampliation desdictes facultez es poincts où elles sont défectueuses ; affin que grattifiant en cest endroict l'Empereur, l'Empereur le grattifie en ung aultre et l'Empereur se retirant et le frustrant de son attente, Sa Saincteté puisse aussy se retirer, en luy refusant l'ampliation qui est requise pour l'entière autorisation de l'Intérim [3]. »

1. L'évêque de Fano avec le titre de nonce et les évêques de Vérone et de Ferentino.

2. « Avis de la Cour romaine sur l'envoi des Légats. » 31 août 1548. (Druffel, *Briefe und Akten*, t. I, p. 146-150.)

3. De Marillac au Roi, 28 septembre 1548. (Druffel, *Briefe und Akten*, t. I, p. 162.)

L'événement prouva bientôt que le Pape avait eu raison de tout craindre. Lorsqu'il fallut en venir à réaliser les espérances qu'il avait données relativement à Plaisance, l'Empereur recula. Il proposa d'abord de « donner récompense » de la ville, qu'il détenait. Puis il déclara « qu'avant de passer oultre, il convenoit que celluy qui se disoit estre spolié fust d'accord avecques les Estatz de l'Eglize et de l'Empire, dont despendoit la souveraineté de Plaisance : aprez l'on discuteroyt à qui elle debvoit appartenir[1] ». Il accorda enfin qu'on pourrait en « disputer » immédiatement, mais « par voie d'arbitrage judiciaire ». En faisant ainsi de la question une question de procédure, l'on en ajournait indéfiniment la solution et l'Empereur espérait cependant que le Pape, confiant dans son bon droit, n'hésiterait pas à accepter cet arrangement. Peut-être même, en attendant un débat dont l'issue semblait devoir lui être favorable, consentirait-il à accorder de plus larges pouvoirs à ses légats.

Mais le Pape se montra inflexible. Il fit répondre « qu'il ne trouvoit pas bon l'appoinctement que l'Empereur avoit offert à ses ministres..., tant pour la longueur de la procédure, dont on pourroyt attendre la fin jusques à ce que l'Empereur eust faict toutes ses affaires en Allemagne, que pour la faveur des arbytres, qui pourroyent incliner au party dudict Empereur[2] ». Il ajouta qu'il allait du reste envoyer à Bruxelles un nouvel ambassadeur, Giulio Orsino, gentilhomme romain, chargé de faire connaître à la cour impériale les dernières résolutions du Saint-Siège. « En ceste sorte, Sire, écrit Marillac au mois de janvier 1549, quant aux practiques entre le Pape et l'Empereur, le tout

1. Du même au même, 25 novembre 1548. (Bibl. Nat., fr. 3098, p. 82.)
2. De Marillac au Connétable, 23 janvier 1549. (*Ibid.*, p. 131-132.)

est suspendu jusques à l'arrivée du seigneur Julles Ursin[1] ».

Au même moment où le Saint-Père paraissait si peu disposé à en venir à une entente, Charles recevait d'Allemagne les plus déplorables nouvelles. Malgré l'approbation donnée à ses projets par la Diète d'Augsbourg, les États d'Allemagne, encouragés à la résistance par l'absence de l'Empereur, refusaient presque tous d'introduire chez eux la doctrine religieuse formulée dans l'Intérim. Ils jugeaient insuffisantes les concessions qui leur étaient faites et réclamaient énergiquement « des permissions plus amples ».

Marillac avait pu du reste, dès son départ d'Allemagne, se rendre compte des mauvaises dispositions avec lesquelles on avait généralement accueilli l'Intérim. A son passage à Cologne, il avait assisté à un événement tout à fait significatif et l'avait signalé à son gouvernement. Le jour où Charles, allant d'Augsbourg à Bruxelles, était entré à Cologne, Jacques Sturm, « conseiller de Strasbourg et ambassadeur pour ceux de sa ville », avait pris l'initiative des premières protestations. Il avait longuement exposé à l'Empereur qu'au moment de la dernière guerre Strasbourg et d'autres villes protestantes avaient aisément accepté de mettre bas les armes, mais seulement après « avoir entendu que l'Empereur, sans avoir volunté d'innover leur relligion, avoit seullement proposé de réduyre à son obéissance des princes qu'il disoit lui estre rebelles ». Elles s'étaient donc réconciliées avec l'Empereur à la condition « qu'il les lairroyt vivre tant en leurs libertez et privilèges anciens, qu'en l'estat de la relligion qu'elles suyvoient ». Et maintenant

1. « Adviz de la Court de l'Empereur... » Joints à la lettre de Marillac au Connétable du 3 février 1549. (*Ibid.*, p. 148.)

leur seigneur voulait leur imposer « une façon de vivre en la relligion, qui n'estoit ny ordonnée par concile de l'eglize ny trouvée bonne par les docteurs de la Germanie les plus versez en théologie ». Sturm suppliait donc l'Empereur, au nom de ses concitoyens, de leur permettre de ne pas recevoir l'Intérim, « tant pour les esgards de leur conscience que des tumultes, séditions et dangiers qui ensuyvroyent ». Charles s'était montré inflexible : les États de l'Empire ayant consenti à ses propositions, il lui était impossible de les retirer sans un nouveau vote des mêmes États. Les Strasbourgeois n'avaient donc qu'à se soumettre et au plus tôt[1].

Peu de temps après, cette opposition, qui se laissait prévoir, avait éclaté sur tous les points de l'Empire. Marillac en fut bientôt informé. Il s'était créé de nombreuses relations pendant son voyage en Allemagne et les lettres de ses correspondants le renseignaient fréquemment sur les affaires de la Germanie. Il savait d'ailleurs se tenir merveilleusement au courant de toutes les nouvelles qui arrivaient à la cour impériale. Faisant un choix judicieux des « advis » parvenus à sa connaissance, il excellait à en bien « esclaircir la matière » par les appréciations les plus nettes et les réflexions les plus sûres.

La cour de France connut bientôt par lui l'agitation generale qui renaissait en Allemagne contre Charles-Quint. Les Electeurs, les princes et les villes, qui, « pour complaire à l'Empereur, » avaient voté l'Intérim à Augsbourg, n'hesitaient pas à y apporter les premiers les plus graves reserves. « Par une resolution des Estatz qui ont

[1] [illegible] voir la lettre de Marillac [illegible] (Druffel, *Briefe und Akten*, t. I, p. 158-[illegible]

esté tenuz despuys ung moys, écrit Marillac, au pays du comte Palatin, marquis Ellecteur de Brandebourg et de George aussy de Brandebourg,... il appert comme ilz rejettent les poinctz qui sont plus speciffiez par l'Intérim, comme touchant l'obligation de la confession, les cérémonies du baptesme et dernière unction et canon de la messe[1]. » Tout aussi apparente est la soumission des villes d'Augsbourg, d'Ulm, de Nüremberg, de Francfort et d'autres encore aux ordonnances qu'elles ont approuvées à Augsbourg. On permet en quelques églises de « celebrer l'office sellon l'ancienne institution »; on fait fermer les boutiques les jours de fête, et l'on y « défend la vente de chair les jours prohibez ». « Mais au demourant les habitans ont dans leurs temples leur façon de chanter, dire pseaulmes et sermons tout ainsy qu'ils avoient et où ilz se monstrent si obstinez qu'aux eglizes des ecclésiastiques il y a plus de prebstres et ministres que d'aultres gens qui assistent aux services qu'ilz font[2]. »

Quant aux États, qui ont protesté dès la Diète d'Augsbourg, continue Marillac, ils ne veulent sous aucun prétexte se soumettre à l'Intérim. « Toutes les villes et noblesse du pays de Saxe » en ont refusé l'exécution, à l'exception du premier article « touchant la justification par la foy, qui est en termes si ambigus qu'on le peult entendre et interpréter sans contrevenir à leur doctrines[3] ». Les habitants de Magdebourg ont, en vue d'une attaque de l'Empereur, fortifié leur ville et l'ont mise en état de supporter un siège. Puis les villes de Saxe ont conclu une union, qui a été bientôt suivie d'une confédération géné-

1. De Marillac au Roi, 3 février 1549. (Bibl. Nat., fr. 3098, p. 134.)
2. *Ibid.*, p. 134-135.
3. De Marillac au Roi, 6 décembre 1548. (*Ibid.*, p. 91.)

rale avec les cités maritimes de Brême, Lunebourg, Hambourg, « pour se maintenir toutes en leur relligion ». En même temps les ducs de Mecklembourg, de Poméranie, d'Ostfrise, Jean, marquis de Brandebourg, le duc de Prusse ont fait déclarer à l'Empereur « qu'ilz n'avoient aulcunement délibéré d'accepter la réformation de l'Intérim, contre lequel ledict seigneur Marquis de Brandebourg osa bien protester[1] ».

« Tout le monde, conclut Marillac, s'esbahyt icy de ces nouvelles » et surtout l'évêque de Fano, nonce du Pape à Bruxelles, « qui, se trouvant plus loing de son compte qu'il fust oncques, escript à Rome et dit que la Reformation, dont veullent user ces seigneurs et villes, est plus confirmation de la pure doctrine de Luther que espérance de la réduction de ces gens à l'obéissance de l'Eglize[2] ».

Ces nouvelles de Rome et d'Allemagne comblaient d'aise le gouvernement français. Elles l'amenèrent à modifier sa politique. Les propositions d'alliance, qu'il avait faites à l'Empereur, avaient été repoussées. Et cependant il fallait à tout prix délivrer la France du danger permanent auquel l'exposait le voisinage de Charles-Quint. En effet, sans vouloir s'engager davantage que précédemment dans la guerre anglo-écossaise, l'Empereur faisait toujours ses efforts pour l'entretenir par d'habiles manœuvres. Il continuait à soutenir indirectement l'Angleterre, en autorisant ses levées de troupes en Allemagne et ne perdait pas une occasion d'envenimer les hostilités.

Et lorsque la France eut compris que le Pape n'était point aussi lié qu'elle l'avait pu croire à la politique impé-

1. Du même au même, 3 février 1549. (*Ibid.*, p. 134.)
2. *Ibid.*, p. 135.

riale, lorsqu'elle vit que malgré tout l'opposition s'organisait en Allemagne, elle crut pouvoir inaugurer une tactique nouvelle. Notre gouvernement, n'ayant pu se rendre favorable le redoutable voisin qui était à ses portes, résolut d'augmenter « soubz main » à Rome et en Allemagne les difficultés qu'y rencontrait la politique impériale et de forcer ainsi l'Empereur à s'éloigner de Bruxelles, pour aller au plus tôt mettre ordre à ses affaires.

Si la France pouvait décider le Pape à n'accorder à aucun prix les « facultés » à l'Empereur, si l'Allemagne encouragée par nous à la résistance refusait absolument de recevoir l'Intérim, l'intervention personnelle de l'Empereur en Allemagne deviendrait nécessaire et la France ne tarderait pas à être délivrée de son voisinage.

Déjà au mois d'octobre 1548, Marillac, lorsqu'il entama des négociations d'alliance franco-impériale, avait prévu leur échec, et avait tracé la ligne de conduite politique que la France se préparait maintenant à tenir. « Si l'on veoit, écrivait-il alors au connétable de Montmorency, que dans ce renouveau ceste praticque d'alliance ne prenne fin et qu'on nous veuille tenir en longueur, l'on devra recourir aux aultres moyens du deuxiesme party que j'ay indiqué, qui est de tenir soubz main les affaires d'Allemagne en la plus grande difficulté qu'on pourra, en confortant ceulx de Strasbourg et donnant quelque ayde à ceulx de Constance[1]. » La cour de France estima que le moment était venu de « recourir aux moyens de ce deuxiesme party ». Rien ne parut changé dans les rapports des cours de Paris et de Bruxelles. Notre gouvernement continua à affirmer ses bonnes dispositions à l'égard de

1. De Marillac au Connétable, 13 octobre 1548. (Bibl. Nat., fr. 3098, p. 34.)

l'Empereur. Mais dès lors il ne perdit pas une occasion d'intervenir à Rome et en Allemagne, « pour y tenir l'Empereur le plus occupé et enveloppé d'affaires[1] » qu'il lui fût possible.

A Rome, les ministres du roi, MM. du Bellay et d'Urfé, s'efforcèrent aussitôt de renouer avec le pontife les relations, qu'avait interrompues le dernier rapprochement de l'Empereur et du Saint-Siège. Ils avaient pour mission de rendre évidente au Saint-Père la mauvaise foi de Charles-Quint et d'empêcher Paul III de céder à ses prétentions.

Dès le mois de janvier 1549, le cardinal du Bellay essayait, pour commencer, de mettre obstacle au départ de Giulio Orsino, ce gentilhomme romain, qui était chargé d'apporter à l'Empereur les résolutions du Saint-Siège. L'on craignait en effet que ce personnage ne fût gagné très facilement au parti impérial. « Je diz au Saint-Père, qui m'avoit tiré à part, écrit du Bellay, la mauvaise volunté dudict Julio envers luy, ainsy que je luy monstray par tesmoignaige si évident et si cler que quant il l'eust entendu, il s'en trouva bien fasché[2]. » Le pontife en fut d'autant plus désespéré qu'il jugeait les affaires trop avancées à ce moment pour retirer ses pouvoirs à son ambassadeur. Il se répandit ensuite « en parolles plaines de grandes braveries contre l'Empereur[3] » et les yeux pleins de larmes remercia le cardinal de ses bons avis et de son amitié.

Orsino arriva à Bruxelles au commencement de février 1549, et Marillac informa bientôt la cour de France des

1. *Ibid.*, p. 33.
2. Du cardinal du Bellay à Henri II, 5 janvier 1549. (Druffel, *Briefe und Akten*, t. I, p. 188.)
3. *Ibid.*

négociations qui suivirent. Notre ambassadeur remplit à ce moment sa mission avec un zèle et une intelligence tout à fait louables. Il était informé de tout ce qui se passait à la cour et découvrait avec une parfaite lucidité les dessous de la politique. Ce n'était pas une tâche aisée, car, dans sa négociation avec Orsino, l'Empereur sut mettre en jeu toute son activité diplomatique. Il fit tout d'abord répandre le bruit que la France recherchait son alliance et qu'une « restriction d'amitié » était proche entre le Roi et lui. « Je ne puys penser, écrit Marillac, d'où ceste nouvelle est procédée, si ce n'est que ceulx-ci peut-estre l'ayent faict entendre soubz main affin que par là ilz eussent plus de moyens de faire leurs affaires avecques le Pape[1]. » L'avis d'une union franco-impériale ne devait-il pas en effet effrayer le Saint-Siège et le déterminer à souscrire aux exigences de Charles-Quint?

Dans sa réponse à Orsino, qui « luy avoit sommairement faict entendre les raisons du droit que l'Eglize prétendoit avoir à Plaisance[2] », l'Empereur fut surtout d'une habileté consommée. Il renouvela d'abord à Orsino et au nonce ses promesses, et avec une telle assurance que ce dernier, « rapportant bien bonne espérance dudict Empereur », expédia aussitôt un courrier à Rome pour demander au Saint-Père « l'ampliation des facultés[3] ». Charles essayait en même temps de s'assurer le succès par une manœuvre beaucoup plus adroite et que sut fort bien découvrir Marillac. On était informé à Bruxelles que les parents du Pape et surtout le cardinal Farnèse, son neveu, « tenoient la main que l'affaire de Plaisance passast en toutes

1. De Marillac au Connétable, 23 février 1549. (Bibl. Nat., fr. 3098, p. 164.)
2. De Marillac au Roi, 13 février 1549. (*Ibid.*, p. 154.)
3. *Ibid.*

sortes, plus tost que de venir en termes d'aigreur. » Ils étaient, l'Empereur le savait, assez bien disposés à agréer un arrangement ou même une composition pécuniaire, « affin que si le bonhomme, temporisant en ces longues praticques, venoit à decedder, ilz sauvassent au moings les escuz[1] ». Que va donc faire l'Empereur, écrit Marillac? Il va renvoyer Orsino à Rome avec les plus belles paroles et le charger d'assurer à son maître que l'affaire de Plaisance s'arrangera pour le mieux, s'il consent à laisser venir ici le cardinal Farnèse. L'Empereur affirme au Pape que l'envoi de son neveu à Bruxelles est le meilleur moyen « de mectre fin à ce négoce, ... à ceste fin, Sire, que ledict Cardinal est de toute ceste maison de Farnèse le plus affectionné à l'Empereur[2] ».

Mais malgré tout, le Pape ne se laissa pas persuader. Les renseignements et avis communiqués par Marillac permettaient au gouvernement français d'édifier ses agents auprès du Saint-Siège sur l'état des affaires. Le roi faisait même parvenir à MM. du Bellay et d'Urfé les dépêches de son ambassadeur à Bruxelles[3]. Ainsi informés, nos représentants continuaient leur œuvre et ne perdaient pas une occasion d'exciter contre l'Empereur les ressentiments du Pape.

Ils y réussirent, car, au commencement du mois de mai[4], Orsino était de retour à Bruxelles, mais porteur d'un double refus. Le Pape ne consentait ni à l'envoi de « facultés plus larges », ni au départ du cardinal Farnèse.

1. De Marillac au Roi, 6 novembre 1549. (Bibl. Nat., fr. 3099, p. 208-209.)

2. Du même au même, 21 mars 1549. (Bibl. Nat., fr. 3098, p. 185.) — Orsino partit le 19 mars.

3. Du Roi à Marillac, 15 mars 1549. (*Ibid.*, p. 180.) — Du Roi à du Bellay et à d'Urfé, 8 juillet 1549. (Druffel, *Briefe und Akten*, t. I, p. 241.)

4. Le 10 mai.

Ce qu'il voulait, c'était une réponse positive au sujet de Plaisance. Orsino arrivait chargé de documents authentiques qui prouvaient les droits du Saint-Siège sur cette ville. Il devait faire valoir ces preuves auprès de l'Empereur[1].

Un long débat s'engagea alors entre les ministres de Charles-Quint et ceux du Pape, un de ces interminables débats diplomatiques comme on les aimait au XVI^e^ siècle. Marillac en envoya un compte rendu détaillé à son gouvernement.

Les ambassadeurs du Saint-Siège présentèrent successivement trois traités de ligue de 1511, de 1515 et de 1521 où, affirmèrent-ils, Parme et Plaisance étaient reconnues comme possessions pontificales. Au traité de 1511, conclu contre Louis XII, il avait été entendu entre les contractants, — Jules II, Maximilien I^er^, le Roi Catholique et Venise, — que chacun d'eux reprendrait sur les conquêtes communes ce que la France lui avait enlevé. Or, le roi Louis XII avait précisément dépouillé le Saint-Siège de Parme et de Plaisance, et si ces deux villes n'étaient pas expressément mentionnées dans l'acte de 1511, il ressortait du moins clairement du texte du traité qu'on avait entendu les y indiquer. — En tous cas, lors de la ligue de 1515 entre Léon X et Maximilien, pouvait-on nier que ce dernier se fût expressément engagé « à cedder et maintenir les deux citez à l'Eglize » ? — Enfin, en 1521, le Pape et Charles-Quint ne s'étaient-ils pas unis, « en vue de chasser les François d'Italie et de restituer Parme et Plaisance à l'Eglize, pour les tenir en mesme sorte que Pape Julles et ledict Léon les avoient tenues » ?

1. De Marillac au Roi, 12 mai 1549. (Bibl. Nat., fr. 3908, p. 238.) — Du même au même, 20 mai 1549. (Bibl. Nat., fr. 3099, p. 3.)

Les Impériaux ne firent pas attendre leur réponse. Ils ne reconnaissaient d'abord aucune valeur au premier acte, puisque Parme et Plaisance n'y étaient pas expressément désignées. — Le Pape n'ayant accompli aucune des conditions sous lesquelles l'Empereur lui avait promis Parme et Plaisance en 1515, on ne pouvait leur opposer le traité conclu à cette date. — Quant au troisième document, ils déclarèrent que « ce n'estoit pas là escripture authentique mais minute de la Ligue faite de la main de Sadolet et glosée de celle de Jean Matteo Gilbert ». Ils conclurent donc à l'impossibilité d'affirmer que la Papauté eût jamais eu des droits sur Plaisance et sur Parme.

Vainement l'évêque de Fano fit-il valoir comme décisive l'excommunication prononcée par Léon X, à la demande de l'Empereur, « contre tous ceulx qui vouldroyent maintenir que Parme et Plaisance n'estoient point du domaine de l'Eglize ». Vainement, demanda-t-il à l'Empereur de céder au moins sous condition Plaisance ; « une discussion de plus ample et solennel jugement » pourrait ensuite avoir lieu et une solution définitive en sortirait alors[1]. Tout fut inutile. Le dernier mot de l'Empereur, écrit Marillac, a été celui-ci : il ne donnera pas récompense de Plaisance, car cette ville n'a jamais, selon lui, appartenu justement à l'Église ; mais il veut bien accorder, en échange, une gratification, soit en terres, soit de 40,000 ducats de rente, à la condition toutefois qu'on lui livrera Parme[2]. Malgré

1. Le résumé de la discussion et les citations sont empruntées au « *Discours de la négociation qui s'est faicte entre les ministres du Pape et de l'Empereur, pour la restitution de Plaisance,* » mémoire joint à la lettre de Marillac au Roi, du ? juillet 1549. (Bibl. Nat., fr. 3099, p. 63-69.)

2. De Marillac au Roi, 15 juin 1549. (Bibl. Nat., fr. 3099, p. 40.) — 22 juin 1549. (*Ibid.*, p. 48.) — ? juillet 1549. (*Ibid.*, p. 57.) — 6 juillet 1549. (*Ibid.*, p. 84.) — 24 août 1549. (*Ibid.*, p. 124-125.) — Du cardinal de Ferrare à Henry II, 26 juillet 1549. (Ribier, *Lettres et mémoires d'Estat*, t. II, p. 220.)

les protestations d'Orsino, que le Pape n'acceptera jamais ces propositions, le chargé d'affaires du Saint-Siège a été renvoyé à Rome, « pour essayer de faire gouster et trouver bon au Sainct Père ces dernières résolutions de l'Empereur[1] ». L'ambassadeur est parti, du reste, gratifié par Charles de mille écus, d'une chaîne d'or de 300, et de la promesse d'une charge de colonel de la frontière italienne avec 2,000 écus de provision par an[2].

Mais avant que les protestations du Pape, protestations qui étaient certaines, fussent arrivées, l'évêque de Fano, comprenant enfin la déloyauté de l'Empereur, se chargea de répondre à ses incroyables exigences. Si l'Empereur avait Plaisance, la Papauté avait, elle, le pouvoir d'accorder sans réserves ou non son approbation à l'Intérim. L'Empereur réclamait des « facultés plus larges »? Il ne les aurait pas. Et c'est alors que le nonce, reprenant la bulle pontificale, se décida à donner l'interprétation la plus rigoureuse aux deux articles dont Charles demandait précisément « l'ampliation ». L'Intérim autorisait le mariage des prêtres et la communion des laïcs sous les deux espèces. Charles désirait que le Pape confirmât sans restrictions ces deux points. Eh bien! la dernière résolution du Saint-Siège était celle-ci : les prêtres mariés seront absous, mais à la condition formelle qu'ils répudieront immédiatement leurs femmes : la communion sous les deux espèces sera permise aux laïcs, mais à la condition qu'ils confesseront tout d'abord que la communion sous une seule espèce est suffisante. L'Empereur ne doit pas compter obtenir jamais des « facultés plus amples[3] ».

1. De Marillac au Roi, 24 août 1549. (Bibl. Nat., fr. 3099, p. 124.)
2. Du même au même, 6 juillet 1549. (*Ibid.*, p. 84.)
3. Du même au même, ? juillet 1549. (*Ibid.*, p. 57-58.)

La cour de France informa aussitôt ses ambassadeurs à Rome de ces événements, qu'elle pouvait considérer comme un des premiers succès de sa nouvelle politique. MM. du Bellay et d'Urfé reçurent en même temps l'ordre de tout faire pour maintenir le Pape dans ses résolutions. « Vous direz au Sainct Père, leur écrit le Roi, que, pour le présent, il ne scauroyt prendre meilleure revenche de l'Empereur que de ne luy accorder une seule chose de ce dont il le faict requérir et chercher pour le faict de la Germanie, quant à ce qui despend de la relligion[1]. »

Bientôt après, d'Urfé répondait à Henry II que le cardinal et lui avaient exécuté ses ordres et que le Pape avait fort bien accueilli leurs conseils[2].

Au même moment où la France pouvait espérer voir décidément rompues les négociations de Charles-Quint et du Saint-Siège, les affaires impériales se compliquaient singulièrement en Allemagne. Notre politique n'y était pas étrangère. De même qu'elle intriguait à Rome, elle intervenait secrètement dans l'Empire, pour « y tenir Charles-Quint le plus enveloppé d'affaires », qu'elle le pouvait et hâter ainsi son départ de Bruxelles. « Il est en vous, Sire, écrivait Marillac à Henry II, en donnant s'il est possible à l'Empereur l'occasion de s'attacher tousjours en Allemagne de rapporter la victoire, sans aultrement vous armer et sans riens hazarder, sur plus grant ennemy, quelque contenance qu'il porte, et plus puissant pour l'heure, qu'ayt jamais eu la Maison de France[3]. »

Le Roi suivit en tous points les avis de son ambassadeur.

1. Du Roi au cardinal du Bellay et à d'Urfé. 8 juillet 1549. (Druffel, *Briefe und Akten*, t. I, p. 241.)
2. De d'Urfé au Roi, 5 août 1549. (*Ibid.*, p. 276.)
3. De Marillac au Roi, 3 février 1549. (Bibl. Nat., fr. 3098, p. 140.)

Il avait dans les principales villes de l'Empire des pensionnaires ou des chargés d'affaires qui reçurent l'ordre de ne rien épargner pour exciter en secret à la résistance les villes où ils résidaient. Nous savons du reste très peu de chose sur les agissements de la France en Allemagne à ce moment. Ces intrigues étaient menées fort secrètement, et nous ne les connaissons guère que par les plaintes continuelles de la cour impériale. Dans l'instruction donnée par l'Empereur à Simon Renard, envoyé comme ambassadeur en France au mois de janvier 1549, il lui est recommandé « d'estre vigilant à enfoncer, si du costé de France il se fera aulcunes suspectes practiques en la Germanie, par le moyen des pencionnaires du Roy[1] ». L'ambassadeur devait s'informer s'il y avait à la cour de France « cappitaines italiens ou allemans » et savoir au juste l'objet de leurs négociations et « avecques quelz ilz hantent[2] ». On signalait l'arrivée à Paris d'un envoyé de la ville de Hambourg, la présence d'un secrétaire du comte Palatin et celle d'un ambassadeur du duc Christophe de Wirtemberg[3].

Cependant l'opposition augmentait de jour en jour en Allemagne. De toutes les villes d'Empire, « qui ont receu l'Intérim », écrit Marillac, il n'y en a pas une seule qui l'ait exécuté selon l'intention de l'Empereur. Dans certaines villes « les habitans sont sy durs et injurieux aux ministres de l'Eglize, qu'il n'est possible que les Catolicques puissent plus vivre parmy eulx, s'ilz ne sont les plus fortz; car ceulx d'Augsbourg disent que le peuple vient de nuict à rompre toutes les verrières et à faire plusieurs insol-

1. Instruction à Simon Renard, janvier 1549. (*Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 343.)
2. *Ibid.*, p. 336.
3. *Ibid.*, p. 360 et 363.

lences tant aux eglizes qu'à leurs maisons[1] ». Les catholiques de Strasbourg s'estiment beaucoup plus malheureux qu'avant l'Intérim, et il en est de même dans la plupart des villes[2].

Les « prescheurs de l'Intérim » n'étaient pas mieux traités. Ceux que l'Empereur avait envoyés aux pays de l'électeur de Brandebourg, — qui avait promis pourtant de faire exécuter l'ordonnance, — « avoient esté chassez des eglizes avecques gros tumulte et sédition[3] ». En même temps l'Allemagne était inondée de pamphlets publiés par les théologiens protestants. Ces écrits et les prédications étaient un excitant pour le peuple. Aussi les révoltes s'accentuaient-elles. Les Magdebourgeois avaient fait imprimer et répandre dans toute l'Allemagne un violent manifeste, « où ilz disent, écrit Marillac, que, puisqu'ilz n'ont peu à justes conditions recouvrer la grâce de l'Empereur, ilz ont du tout proposé de se deffendre et endurer tous les malheurs qu'il plaira à Dieu leur envoyer plus tost que d'endurer la tyrannie et servitude où on les veult réduyre[4] ».

Mais « l'on disoit surtout merveilles de la force des villes maritimes et de celles de Saxes ». En ce dernier pays, le frère du duc Maurice de Saxe, Auguste « avoit si bien remué mesnage, que la pluspart des nobles adhéroient à luy et qu'on parloit aussy de le faire cappitaine de la Ligue des villes maritimes[5] ».

La France entra de bonne heure en relations avec ces villes par l'intermédiaire du Rhingrave Philippe de Salm, que la cour impériale estimait être l'un des plus dange-

1. De Marillac au Roi, ? juillet 1549. (Bibl. Nat., fr. 3099, p. 59.)
2. *Ibid.*
3. Du même au même, 15 avril 1549. (Bibl. Nat., fr. 3098, p. 209.)
4. Du même au même, 5 mars 1549. (*Ibid.*, p. 169.)
5. Du même au même, ? juillet 1549. (Bibl. Nat., fr. 3099, p. 60.)

reux agents de la politique française en Allemagne[1]. Au mois de février 1549, Marillac transmettait au Roi les plaintes des ministres de l'Empereur à ce sujet. « L'evesque de Bresme, écrivait-il, qui est icy comparu, a dict qu'on avoit veu audict Bresme ambassadeur de votre part, Sire, qui faisoit toutes sortes de practiques avecques le Comte de Mansfeld et aultres du païs[2]. » Vers la même date, les avis des chargés d'affaires anglais en Allemagne signalent expressément les intrigues du Rhingrave. Le bruit courait que le roi de France avait envoyé 100,000 écus aux villes maritimes[3] et qu'il ne ménagerait rien pour entretenir la résistance en Allemagne. Fort heureusement pour la France la cour impériale dut se borner à des accusations assez vagues. L'on ne put saisir dans l'Empire aucun des agents de Henry II. Vainement l'Empereur ordonna-t-il d'arrêter tous les « serviteurs » du Roi à Strasbourg[4]: vainement essaya-t-on de s'emparer de la personne du Rhingrave[5]. L'on ne réussit point à acquérir une preuve formelle et absolue des menées françaises en Germanie. Et cependant l'Empire « parut bientost prez d'entrer en plus grande combustion qu'il n'avoit jamais esté, si l'Empereur n'y donnoit ordre[6] ».

1. « Quant à ce qu'avez entendu de la négociation du Rhingrave en Allemagne dez le partement du président Sainct Mauris et crainte que ledict Rhingrave avoit de passer oultre... vous faites bien de vous en enquérir » (De Charles V à Simon Renard, son ambassadeur en France, Bruxelles, 28 mai 1549. *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 359.) — Pour la lettre de Simon Renard à laquelle il est fait allusion dans la lettre précédente, cf.: Archives Nationales, K. 1488 (B^7, n° 126.) Cette lettre n'est pas datée.

2. De Marillac au Roi, 23 février 1549. (Druffel, *Briefe und Akten*, t. I, p. 204.)

3. Du même au même, 4 avril 1549. (Bibl. Nat., fr. 3098, p. 199.)

4. Du Roi à Marillac, 29 mars 1549. (*Ibid.*, p. 192.)

5. De Marillac au Roi, 15 mars 1549. (*Ibid.*, p. 177.)

6. Du même au même, 12 mai 1549. (*Ibid.*, p. 238.)

En Allemagne, aussi bien qu'à Rome, les succès de notre diplomatie étaient donc évidents. Pourtant le but des efforts de la France, l'éloignement de l'Empereur, n'était pas atteint. Charles semblait désirer « s'esbattre encore à veoir les différendz d'Escosse ». On annonçait toujours son départ prochain, sans qu'il se réalisât jamais. A son arrivée à Bruxelles, Marillac fixait à cinq ou six mois la durée du séjour de l'Empereur dans les Flandres[1]. Ce temps était passé et l'on ne parlait pas du départ de la cour impériale. L'Empereur attendait, disait-on, son fils le prince d'Espagne[2] : mais le prince arrivé (avril 1549), il ne parut pas encore disposé à abandonner les Pays-Bas[3].

Ces retards devenaient de jour en jour plus inquiétants pour la politique française. A mesure en effet que se prolongeait son séjour, Charles était mieux informé des intrigues de la France ; il s'en plaignait continuellement et avec tant d'âpreté que notre gouvernement envisagea bientôt avec effroi cette redoutable hypothèse : l'Empereur, irrité des difficultés qu'on lui suscitait auprès des Allemands et du Pape, n'allait-il pas en prendre occasion pour nous déclarer brusquement la guerre ? Un mot de lui pouvait suffire à pacifier la Germanie : il n'avait qu'à lui accorder provisoirement la liberté religieuse, pour calmer aussitôt l'opposition et les révoltes qui s'y préparaient. « S'il veoyoit, Sire, écrivait Marillac, qu'il y eust de vostre part tel préparatif qu'il eust à craindre pour le regard de ses païs, de peur de mettre tous ses Estatz en hazard, s'il tournoyt ailleurs ses desseings, il laisseroyt les Allemans

1. Du même au même, 6 novembre 1548. (*Ibid.*, p. 64.)
2. Du même au même, 3 février 1549. (*Ibid.*, p. 137.)
3. Du même au même, 4 avril 1549. (*Ibid.*, p. 201.)

vivre à leur guyse et est sans doubte qu'il seroyt leur amy[1]. »

Une lourde charge incombait à notre ambassadeur à Bruxelles. C'était lui vraiment qui soutenait tout le poids de la politique française. Pour parer au danger qui menaçait la France, Marillac devait, à chacune des plaintes de l'Empereur sur les agissements du Roi, le rassurer par des protestations d'amitié et essayer de le détromper sur la portée des intrigues françaises. Aussi avec quelle impatience l'ambassadeur attendait-il le départ de l'Empereur de Bruxelles ! « Ce voyage d'Allemagne, écrit-il au Connétable, me donne de jour en aultre la fiebvre[2]. » C'est que son rôle était écrasant. Il ne recevait de son gouvernement que des instructions générales qui, laissant le champ libre à son initiative, rendaient d'autant plus grande sa responsabilité. Il voyait très nettement la situation. Comme il l'écrivait au Roi, « il falloit laisser reprendre à l'Empereur le voyage d'Allemagne, sans luy donner cause de penser qu'en son absence la France fust pour attenter aulcunement contre luy, de peur que d'heure il ne veinst à changer de propoz[3] ». Aussi l'ambassadeur conseillait-il à son maître de céder le plus « gracieusement » possible sur toutes les questions litigieuses et sans portée immédiate[4]. Le comte de Mansfeld, gouverneur impérial du Luxembourg, ayant été fouillé à la frontière française et dépouillé de son argent, Marillac supplie le Roi de lui faire donner prompte satisfaction. Il importe, Sire, écrit-il, de ne point perdre cette occasion d'affirmer vos bonnes dispositions

1. Du même au même, 3 février 1549. (*Ibid.*, p. 136.)
2. De Marillac au Connétable, 29 septembre 1549. (Bibl. Nat., fr. 3099, p. 153.)
3. Du même au même, 25 avril 1549. (*Ibid.*, p. 219.)
4. De Marillac au Connétable, 26 avril 1549. (*Ibid.*, p. 226.)

envers l'Empereur « de peur que les affaires qui sont bien encheminez ne viennent à changer de train[1]... comme aussy pour ne point faire rompre ce desseing de retourner en Allemagne, où les aultres difficultez que j'ay cy devant escriptes, joinctes avecques la deffiance qu'on auroyt conceue de vostre part, pourroyent à l'advanture faire changer propoz[2]. »

En même temps, l'ambassadeur usait lui-même des plus belles paroles et des meilleurs arguments pour justifier la politique française. Il affirmait que le roi de France « n'avoit riens tant à cueur que de demourer en perpétuelle amytié avec son bon frère l'Empereur ». Il venait quelquefois aussi à parler un peu plus haut. Charles-Quint se plaignait des menées françaises en Allemagne. Mais n'intriguait-il pas lui-même en Suisse? Ne faisait-il pas tous ses efforts pour empêcher le renouvellement de l'alliance de MM. des Ligues avec le roi Henry[3]? Ce dernier reconnaissait avoir des représentants en Allemagne, mais « ce n'estoit que pour maintenir les Estatz de l'Empire en son amytié, comme ses perpétuels amys et ligue héréditaire avecques la maison de France[4] ». Il était lié vis-à-vis d'eux par des traités, comme l'Empereur prétendait l'être vis-à-vis de l'Angleterre.

C'est au moment critique où la cour de France en était venue à redouter une déclaration de guerre de la part de Charles-Quint, que l'on apprit l'arrivée à Bruxelles d'un ambassadeur anglais. Sir William Paget, premier secrétaire d'État, était chargé de solliciter officiellement l'inter-

1. De Marillac au Roi, 4 février 1549. (*Ibid.*, p. 140-141.)
2. Du même au même, 3 septembre 1549. (Bibl. Nat., fr. 3099, p. 135.)
3. Du même au même, 4 avril 1549. (Bibl. Nat., fr. 3098, p. 198.) — Du Roi à Marillac, 29 mars 1549. (*Ibid.*, p. 192.)
4. De Marillac au Roi, 20 février 1549. (*Ibid.*, p. 175.)

vention de l'Empereur dans la guerre d'Écosse et de lui rappeler solennellement les conventions de 1543[1].

III.

Le gouvernement anglais avait préparé la mission de sir William Paget par une très habile manœuvre diplomatique. Au mois de juin 1549, le protecteur d'Angleterre, lord Edward Seymour, avait envoyé au roi de France un ambassadeur pour lui proposer « amyable composition de tous différendz ». Des commissaires nommés par les deux Cours devaient diriger les négociations et préparer entre les deux nations « bonne et sincère paix[2] ».

Ces propositions avaient paru suspectes à Henry II. Malgré les succès importants de l'alliance franco-écossaise, il ne pouvait croire que le gouvernement anglais abandonnât sitôt la partie, sans insister davantage auprès de l'Empereur pour en avoir assistance[3]. Il en écrivit à Marillac. Celui-ci, avec la très sûre expérience que lui avaient donnée de la diplomatie anglaise quatre années d'ambassade à Londres, partagea aussitôt les soupçons du Roi. Il devait « y avoir beaucoup de venin caché » dans les offres de l'Angleterre[4]. N'étaient-elles pas faites à la France en vue d'amener un arrêt provisoire des hostilités et de permettre à l'Angleterre « de reprendre force et haleine[5] ». Les

1. Du Roi à Marillac, 11 juin 1549. (Bibl. Nat., fr. 3099, p. 36.) — De Marillac au Roi, 15 juin 1549. (*Ibid.*, p. 37.) — Du même au même, 22 juin 1549. (*Ibid.*, p. 48.)
2. Du Roi à Marillac, 11 juin 1549. (*Ibid.*, p. 35.)
3. *Ibid.*, p. 35-36.
4. De Marillac au Roi, 15 juin 1549. (*Ibid.*, p. 38.)
5. *Ibid.*

commissaires déjà désignés par le Protecteur étaient connus de Marillac comme personnages sans importance ; il était évident que, les négociations entamées, ils ne pourraient rien décider d'eux-mêmes : « car n'estans d'authorité pour s'ingérer d'enfoncer et passer oultre, synon que de jour en aultre ilz auront instruction, ilz feront traisner ceste practique en infinie longueur[1] ».

Une autre raison pouvait, il est vrai, expliquer l'attitude du gouvernement anglais. Les révoltes se multipliaient dans l'Ile, où le peuple réclamait à grands cris la paix. La guerre arrêtait le commerce et le mouvement des affaires, augmentait les impôts, appauvrissait le pays. En paraissant souhaiter la paix, le Protecteur comptait peut-être empêcher la population exaspérée d'entrer en rébellion ouverte[2].

Ces divers motifs mis en avant par Marillac, pour justifier la conduite de lord Seymour, étaient sans doute fort plausibles. Mais la cour de France sut bientôt découvrir le mobile plus important qui dirigeait la politique anglaise. Comme le Roi l'exposa très clairement à Marillac, le but des propositions de l'Angleterre était de décider l'Empereur à la soutenir plus efficacement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors et voici comment : Charles ne tenait à rien autant qu'à la continuation de la guerre entre la France et l'Angleterre : rien ne pouvait le mieux décider à intervenir plus activement en faveur de cette dernière que la crainte de voir suspendues les hostilités franco-anglaises. « Les Angloys, écrivait Henry II à Marillac, veulent donc mettre l'Empereur en oppinion qu'ilz sont prez de cappituler avecques moy de quelque chose de grande importance,

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*, p. 37. — Froude, *History of England*, t. IV, p. 397-400.

car ilz entendent bien qu'il n'y a riens que ledict Empereur ne fasse pour empescher l'accord d'entre eulx et moy[1]. »

C'était bien là en effet, comme le supposait Henry II, le véritable objectif de la politique de lord Edward Seymour. La mission de William Paget prouva que les conjectures du Roi étaient justes. Elle avait en somme pour but d'obtenir assistance de l'Empereur, en faisant valoir auprès de lui, suivant les prévisions d'Henry II, l'entente qui était près de se négocier entre la France et l'Angleterre. L'on prétendait bien que Paget venait à Bruxelles pour visiter le prince d'Espagne ; mais, écrit Marillac, « cella auroyt esté beaucoup mieulx colloré soubz le nom d'aultre personnage, seigneur ou gentilhomme du païs, que dudict Paget, que tout le monde scayt estre filz d'ung sergent de Londres, et qui de mon tems n'estoit que huissier de salle et premier clerc de la chambre du conseil ordinaire de son maistre[2] ». Au reste notre ambassadeur toujours bien informé sut bientôt que Paget « avoit mis troys articles en avant auprez de l'Empereur. » 1° Il demandait la confirmation « des traitez et confédération mutuelle », que l'Angleterre et Charles-Quint, comme maître des Pays-Bas « avoient pour la deffense des deux païs ». 2° Les effectifs de troupes et les secours en argent, que chacun d'eux devait fournir à l'autre en cas de guerre, avaient été rappelés à l'Empereur par l'ambassadeur. 3° Et pour sanctionner ce renouvellement d'alliance, Paget avait enfin proposé le mariage d'une des filles du roi des Romains avec le roi d'Angleterre son maître[3].

1. Du Roi à Marillac, 11 juin 1549. (Bibl. Nat., fr. 3099, p. 36.)
2. De Marillac au Roi, 15 juin 1549 (*Ibid.*, p. 39.)
3. Du même au même, ? juillet 1549. (*Ibid.*, p. 58-59.) — Lettres de Paget au Protecteur, 23 juin 1549. — De Paget à William Petre, 24 juin

On comprend sans peine les craintes de la France à la nouvelle des agissements de Paget. Au moment même où notre gouvernement redoutait le plus une déclaration de guerre de la part de Charles-Quint, l'Angleterre essayait de décider l'Empereur à intervenir contre nous dans la guerre d'Écosse. Pendant quelques jours, la cour de France vécut dans de perpétuelles alarmes. La situation allait se dénouer ! On allait connaître enfin les projets de Charles-Quint !

Ce fut heureusement une bonne nouvelle que, le 2 août 1549, Marillac transmit à son gouvernement. De l'audience, qu'il venait d'obtenir, Paget n'avait rapporté qu'un refus [1]. L'Empereur ne voulait décidément pas consentir à prendre part à la guerre d'Écosse. La France pouvait respirer, car le bruit courait à Bruxelles que Charles allait tourner ses desseins du côté de l'Allemagne et abandonner les Pays-Bas. Les efforts de la politique francaise, pour aggraver l'état des affaires à Rome et dans l'Empire, n'avaient donc pas été infructueux [2]. C'est à ce moment que la France crut pouvoir lancer contre l'Angleterre une déclaration formelle de guerre, qui transforma en hostilités ouvertes la lutte déguisée que nous avions soutenue jusqu'alors au nom de l'Écosse (8 août 1549) [3].

L'échec de la mission de Paget, dont la France se ré-

1549.— De Paget et de Sir Philip Hoby ambassadeur ordinaire d'Angleterre à la cour impériale, de la même date. (Turnbull, *Calendar of state papers of the reign of Edward VI*, p. 38-39.) — Burnet, t. II, p. 198-202.

1. Paget au Protecteur, 30 juin 1549. (Turnbull, p. 40-41.) — Paget à William Petre, 8 juillet 1549. (*Ibid.*, p. 43.) — Froude, t. IV, p. 456-458.

2. De Marillac au Roi, 2 août 1549. (Bibl. Nat., fr. 3099, p. 102.) — Du même au même, 13 août 1549. (*Ibid.*, p. 111-112.)

3. Du Roi à Marillac, 8 août 1549. (*Ibid.*, p. 114.) — Instruction à M. de Chemault, chargé d'informer officiellement l'Empereur de la déclaration de guerre. (*Ibid.*, p. 118-120.)

jouissait comme d'une victoire, était assez facilement explicable. Notre gouvernement, il faut en convenir, s'était beaucoup exagéré les dangers de la situation. Ses craintes sur la possibilité d'une rupture avec l'Empereur n'étaient pas fondées. Les intrigues de la France à Rome et en Allemagne, si irritantes qu'elles fussent pour l'Empereur, ne pouvaient vraiment l'amener à abandonner la tâche immense qu'il avait entreprise. Accorder la liberté religieuse à l'Empire, pour déclarer la guerre à la France, eût été pour Charles renoncer aux avantages des victoires de Schmalkalde : et de plus, la rivalité de l'Angleterre et de la France lui laissant les mains libres en Allemagne, n'était-ce pas le moment d'en profiter? S'il avait jusqu'à ce jour retardé son départ de Bruxelles, c'est qu'il aurait voulu obtenir de Rome une réponse favorable touchant l'Intérim, avant de gagner l'Allemagne.

Dans ces conditions, il était bien décidé à ne pas se mêler à la guerre franco-anglaise. S'il pouvait, sans trop de sacrifices et sans frais considérables, favoriser la continuation des hostilités, il ne se souciait pas de soutenir en ce moment contre Henry II une lutte en règle, qui eût absorbé une partie de ses ressources. Il autorisa donc l'Angleterre à continuer ses levées de troupes en Allemagne, mais jugea impossible d'accéder aux sollicitations de Paget.

Cependant, malgré l'insuccès de la mission de son ambassadeur, l'Angleterre ne désespérait pas d'obtenir l'intervention de l'Empereur en sa faveur. Les avances du Protecteur avaient été repoussées ; ce ne fut qu'un grief de plus que ses ennemis firent dès lors valoir contre lui.

Le parti le plus violemment opposé à lord Seymour était celui de la vieille noblesse, restée fidèle aux doctrines catholiques et que la protection accordée par le Régent au

luthéranisme mécontentait autant que sous Cromwell. Les membres de ce parti se persuadèrent que le refus de l'Empereur de soutenir l'Angleterre provenait seulement de sa répugnance à s'allier à une puissance protestante. Si l'on voulait avoir aide et secours du défenseur de la foi catholique, l'on devait revenir selon eux à des doctrines modérées. Les ordonnances religieuses nettement luthériennes, que Seymour avait imposées à l'Angleterre, étaient la cause tout indiquée de la froideur marquée de Charles-Quint[1]. L'aristocratie résolut donc de s'emparer du gouvernement et d'obtenir l'approbation et l'assistance impériale en ramenant le pays à l'orthodoxie.

Les dépêches de Marillac nous fournissent sur cette période troublée de l'histoire d'Angleterre les détails les plus intéressants. M. de Selve, notre dernier ambassadeur à Londres, avait été rappelé aussitôt après la déclaration de guerre ; les nouvelles d'Angleterre parvinrent alors à la cour de France par l'intermédiaire de Marillac. C'était un intermédiaire autorisé. Il connaissait fort bien les hommes et les choses de l'Angleterre, et sut donner à son gouvernement, mieux que de simples renseignements, des appréciations tout à fait remarquables de diplomate.

Les tendances religieuses de la noblesse anglaise et les projets de politique extérieure qui en étaient la conséquence, n'étaient pas les seules raisons qui poussaient l'aristocratie à prendre position contre le Régent. Elle avait contre lui d'autres griefs. La politique intérieure de Seymour n'avait été que la perpétuelle et violente affirmation du pouvoir central contre les prétentions de la vieille noblesse. « Les grands, écrivait Marillac, sont trez marriz de ce que le Protecteur seul et sans tenyr grant compte d'eulx

1. De Marillac au Roi, 13 août 1549. (*Ibid.*, p. 111.)

manye et dispose des affaires du Royaulme[1]. » Se croyant assez fort pour résister aux attaques de l'aristocratie, le Régent l'avait en effet systématiquement tenue éloignée de la conduite des affaires et il s'était attiré ainsi la haine d'une partie de la nation[2].

Malheureusement pour lui il n'avait pas su s'acquérir la faveur de l'autre. Aussi bien que la vieille noblesse, le peuple se déclarait en majorité contre lui. Si certaines de ses mesures contre les privilégiés avaient été bien accueillies par les classes inférieures, en revanche son attitude religieuse avait indisposé une grande partie du peuple anglais, demeuré en beaucoup d'endroits aussi attaché que l'ancienne noblesse à la vieille foi catholique[3].

Enfin à ces causes très réelles de mécontentement s'en joignaient d'autres plus générales. La mauvaise fortune des troupes anglaises dans leur lutte contre l'Écosse et la France, les embarras commerciaux que créait forcément cette guerre désastreuse, les impôts énormes qui augmentaient sans cesse, tels étaient les griefs de la nation tout entière contre le Régent[4].

Ce fut le peuple qui fit valoir le premier ses plaintes. Dès le commencement de juillet 1549, Marillac apprenait à son gouvernement les premiers soulèvements. Depuis Douvres jusqu'à Londres et même jusqu'à Lincoln et York, le peuple prenait les armes contre le Protecteur[5]. Dans le pays de Cornouailles les gens se révoltaient « pour ne vouloir permettre qu'on leur ostast l'usage et office de

1. Du même au même, 17 octobre 1549. (*Ibid.*, p. 177.)
2. Froude, t. IV, p. 480.
3. De Marillac au Connétable, 11 juillet 1549. (Bibl. Nat., fr. 3099, p. 87.) — Froude, t. IV, p. 403.
4. De Marillac au Roi, 17 octobre 1549. (Bibl. Nat., fr. 3099, p. 177.)
5. Du même au même, 11 juillet 1549. (*Ibid.*, p. 85.)

la messe ». — « Nous voulons, disaient-ils dans une pétition que Marillac sut se procurer et qu'il transmit à la cour de France, nous voulons que les Lois et Ordonnances du Roy Henry VIII sur les Six-Articles soyent observez comme par le passé[1]. »

On aurait pu croire que la noblesse allait soutenir ces soulèvements dirigés contre un même ennemi et inspirés par des sentiments de modération religieuse tout à fait conformes à ceux de l'aristocratie. Cependant les grands s'abstinrent de faire cause commune avec le peuple et, chose curieuse, aidèrent même la Cour à triompher des révoltés. C'est que le peuple en plusieurs endroits avait ajouté à ses réclamations des plaintes très vives contre la noblesse, ce qui signifiait clairement qu'il entendait travailler pour son compte[2]. Les deux partis auraient pu s'entendre à la rigueur, pour faire valoir de concert bon nombre de griefs. Mais leurs aspirations et leurs besoins étaient sur d'autres points trop différents pour qu'on pût espérer de leur part une action simultanée.

Ce ne fut qu'après la défaite des révoltés populaires[3] que la noblesse commença à son tour la lutte contre le Protecteur. « Les plus apparens du Conseil d'Angleterre et de la noblesse » firent alors entendre leurs protestations contre l'absolutisme du Régent: ils formulèrent ensuite leurs plaintes contre la réintroduction dans l'Ile de l'hérésie luthérienne[4].

Ces dernières réclamations, liées comme nous l'avons

1. Bibl. Nat., fr. 3099, p. 137-138. — Froude, t. IV, p. 416-419.
2. De Marillac au Roi, 17 octobre 1549. (Bibl. Nat., fr. 3099, p. 179.) — Burnet, *Op. cit.*, t. II, p. 173.
3. Sur cette révolte, voir Froude, t. IV, p. 408-454.
4. De Marillac au Roi, 17 octobre 1549. (Bibl. Nat., fr. 3099, p. 177-178.)

vu à un programme politique, s'affirmèrent d'une manière tout à fait extraordinaire. L'évêque de Londres, dans la chaire de l'église cathédrale de Saint-Paul, se fit sur ce point l'interprète de la réaction. En présence du maire, des shériffs et conseillers de Londres, il réprouva toutes les nouvelles ordonnances religieuses et conclut « au restablissement de la messe et des aultres cérémonies, qui estoient au tems du feu Roy Henry dernier[1] ». Ce qu'il demanda en somme nettement, ce fut l'introduction en Angleterre de l'Intérim de l'Empereur.

Les troubles intérieurs de l'Angleterre avaient été suivis jusqu'alors avec la plus vive satisfaction par le gouvernement français. Mais les déclarations de la noblesse et de l'évêque de Londres firent bientôt soupçonner à Marillac quelles allaient être les suites des changements qui se préparaient. L'évêque de Londres était bon impérial. Marillac l'avait connu en Angleterre et savait ses tendances. Son discours était tout à fait significatif. Notre ambassadeur à Bruxelles reconnut bientôt qu'il allait s'opérer en Angleterre une révolution analogue à celle dont il avait été témoin pendant son séjour à Londres, après la chute de Cromwell. Revenir à des opinions religieuses modérées avait presque toujours à ce moment en Angleterre une signification politique et indiquait un désir ou un besoin de se rapprocher de l'Empereur. « Ilz veullent en somme, écrivait Marillac, mettre en avant l'Intérim dudict Empereur, tant pour aulcunement contenter le peuple que pour complaire audict seigneur Empereur, qu'ilz scavent n'avoir pour agréable leur façon de vivre sellon les nouvelles doctrines[2]. »

1. Du même au même, 16 septembre 1549. (*Ibid.*, p. 144.)
2. Du même au même, 26 octobre 1549. (*Ibid.*, p. 198.)

La France fixa dès lors ses regards avec inquiétude sur les troubles qui agitaient l'Angleterre, Elle se prit à redouter le triomphe d'un parti dont le plan était de se rendre Charles-Quint favorable. Les craintes qu'avait suscitées l'ambassade de Paget à Bruxelles furent presque renouvelées. Non pas qu'on pût redouter maintenant une déclaration de guerre de la part de Charles. L'insuccès de la négociation de Paget avait calmé sur ce point les plus vives appréhensions du roi de France. Mais l'Empereur n'allait-il pas se croire obligé d'accorder au moins « ayde plus importante » qu'il ne l'avait fait jusqu'ici à l'Angleterre redevenue catholique? Le souvenir du funeste traité de 1543 était toujours présent à la pensée de notre gouvernement.

Cependant les événements se précipitaient dans l'Ile. L'évêque de Londres fut bien emprisonné à la Tour. Mais les défaites continuelles des Anglais en Écosse et sur le continent hâtèrent le dénouement, en exaspérant le parti hostile au Protecteur. Au commencement d'octobre 1549, la guerre civile éclatait en Angleterre. Le Régent, ne se jugeant plus en sûreté à Londres, « se saisit de la personne du Roy et ayant en sa compaignie quattre mil hommes s'absenta de la ville et veint à vingt milles de là en ung lieu qu'on estime estre Windsor[1] ». Aussitôt le comte de Warwick assemble le Conseil de Londres, fait déclarer le Protecteur traître à la couronne et met la cité en état de siège. Et l'on fait courir le bruit, ajoute Marillac, « qu'il est dans l'intention de restablir bientost la messe et d'édicter deffenses de manger chair les jours prohibez[2] ».

A cette audacieuse révolte de la noblesse anglaise le Ré–

1. Du même au même, 13 octobre 1549. (*Ibid.*, p. 175.)
2. *Ibid.*

personnage, écrit Marillac, sont députés ici pour venir négocier avec l'Empereur et lui offrir Boulogne pour prix de son alliance[1].

Mais cette seconde tentative de l'Angleterre devait échouer. Certes, c'était un succès pour l'Empereur de voir une nation officiellement protestante adopter cet Intérim, qu'il essayait depuis plus d'un an d'imposer comme une conciliation à l'Allemagne. « Par la réception de cest Intérim, écrit Marillac, l'Empereur pourra monstrer aux Allemans qu'il a pouvoir non seullement de leur donner la loy et de leur faire recepvoir ledict Intérim, mais aussy qu'il a eu cest advantaige que les aultres nations l'ont trouvé sy raisonnable, que se despartissant des doctrines qu'ilz avoient introduites, conformes à celles des Allemans, ilz se sont maintenant de leur volunté réduictz à vivre selon son Intérim[2]. » N'était-ce pas en effet un beau triomphe pour Charles-Quint que « d'estre recongneu comme conciliateur et arbytre propre à réduyre tous les différendz de la foy à la voye moyenne[3] », à un moment où il ne pouvait s'accorder avec le Pape sur les moyens à employer pour préserver la chrétienté de l'hérésie luthérienne!

Mais en dépit de la satisfaction que lui causait l'attitude du gouvernement anglais, il jugea impossible d'écouter les demandes de ses ambassadeurs. L'on sut bientôt qu'il avait répondu aux députés anglais « qu'il ne vouloit prendre Boulogne ny en sa main, ny en sa protection[4] ».

1. Instruction à Sir Thomas Cheyne. 22 octobre 1549. (Turnbull, *Calendar of state Papers during the reign of Edward VI*, p. 47.) — De Marillac au Roi, 12 novembre 1549. (Bibl. Nat., fr. 3099, p. 219.) — Burnet, *Op. cit.*, t. II, p. 211.

2. Du même au même, 26 octobre 1549. (*Ibid.*, p. 198.)

3. *Ibid.*

4. Du même au même, ? novembre 1549. (*Ibid.*, p. 239.)

La mort du Pape qui arriva à ce moment (10 nov. 1549), l'agitation toujours croissante en Allemagne détournèrent définitivement l'attention de l'Empereur de la guerre franco-anglaise. Il se prépara à quitter Bruxelles, laissant la France et l'Angleterre aux prises et espérant bien que cette rivalité qu'il avait encouragée se prolongerait assez pour lui donner le temps de redevenir le maître de l'Allemagne.

Il se trompait. Le traité du 20 mars 1550 termina la querelle de la France et de l'Angleterre, avant même que Charles eût abandonné les Pays-Bas pour aller rétablir l'ordre dans l'Empire. La France, ayant enfin les mains libres, devait pouvoir à son tour intervenir dans les affaires impériales. Elle le fit, on va le voir, et non sans succès, grâce à l'actif concours de Marillac[1].

1. De décembre 1549 à juin 1550, il y a dans la correspondance de Marillac une interruption, qu'il nous a été impossible de combler. Cette correspondance reprend au moment de la Diète d'Augsbourg en 1550.

CHAPITRE VII.

AMBASSADE DE M. DE MARILLAC A LA COUR IMPÉRIALE A AUGSBOURG.

(Juin 1550, — Septembre 1551.)

L'intervention française en Allemagne : la Diète d'Augsbourg.

Marillac avait raison de dire à la fin de 1549 que « la Germanie menassoit d'entrer en plus grande combustion qu'elle n'avoit jamais esté ». Loin d'amener la pacification religieuse que l'Empereur en espérait, l'Intérim, nous venons de le voir, n'avait servi qu'à irriter davantage les partis. Tout était remis en question, et malgré les victoires de Charles, la situation des affaires, au commencement de l'année 1550, ne s'annonçait pas très différente de l'état de choses antérieur à la guerre de Schmalkalde[1]. Magdebourg et les villes maritimes étaient décidément en pleine révolte. Il était à craindre que leur soulèvement ne se propageât. L'intervention de l'Empereur en Allemagne apparaissait comme nécessaire. Charles se décida à quitter Bruxelles et convoqua une diète à Augsbourg pour le mois de juin 1550.

La question la plus importante, qui devait être traitée dans cette assemblée, était celle du concile. Après l'échec

1. Langenn, *Moritz Herzog und Churfürst zu Sachsen*. t. I, p. 431.

de l'Intérim, le concile semblait être en effet « le supresme moyen de donner ordre au faict de la relligion ». — « C'est le poinct où l'Empereur tend tous les nerfz de son esperit, écrivait Marillac au mois de novembre 1549... Il est sans doubte que sans cella, il ne peult espérer pouvoir réduyre les Allemans, car oultre qu'il ne veoyt point comment faire tenir son Intérim, qui n'est ny authorisé de l'Eglize, ny receu par les Protestans, il considère que tost ou tard tout ce qu'il feroyt ne pourroyt estre de durée sans l'authorité de l'Eglize[1]. » A ce moment, il est vrai, la Papauté n'avait point encore obtenu satisfaction dans l'affaire de Plaisance. Mais Paul III était mort et son successeur, Jules III, ne semblait point avoir hérité de ses griefs. Élu pape grâce à l'appui de la cour impériale, il ne pouvait garder vis-à-vis de Charles-Quint l'attitude hostile qu'à la fin de sa vie avait adoptée son prédécesseur[2]. Comme gage des nouveaux sentiments du Saint-Siège, il venait de consentir au rétablissement du concile à Trente[3]. L'Empereur devait donc s'occuper sans retard de régler avec les représentants de l'Allemagne les conditions de réouverture de l'assemblée.

Une autre question que Charles désirait voir résolue par la Diète était la « question des rebelles ». Il était nécessaire d'obtenir des États contre les villes soulevées du Nord une condamnation solennelle et des subsides. Si l'on voulait en effet que le concile pût accomplir son œuvre, il fallait qu'au plus tôt l'Empire fût pacifié.

Enfin l'Empereur espérait de la réunion de la Diète un

1. De Marillac au Roi, ? novembre 1549. (Bibl. Nat., fr. 3099, p. 237.)
2. Lettres de d'Urfé, ambassadeur de France à Rome, à Henry II : des 7 et 16 novembre, du 6 décembre 1549 ; du 20 janvier, des 2 et 13 février, du 4 avril 1550. (Ribier, *Lettres et mémoires d'Estat*, t. II, p. 252-267.)
3. Maurenbrecher, *Karl V*, p. 228-229.

dernier avantage. Il voulait profiter de la présence à Augsbourg de son frère Ferdinand et des Électeurs, pour leur faire approuver un nouveau règlement de la succession à l'Empire, au profit de la branche espagnole de la maison impériale. Charles avait fait décerner, en 1530, à son frère Ferdinand le titre de roi des Romains, avec succession future à l'Empire, et n'avait réservé alors à son frère Philippe que la couronne d'Espagne. Regrettant à cette heure de voir ce dernier dépouillé de l'héritage impérial, il souhaitait le lui assurer, soit aux dépens de Ferdinand lui-même, soit au détriment du fils aîné de Ferdinand, Maximilien.

L'Empereur quitta Bruxelles le 31 mai 1550. Marillac, maintenu comme ambassadeur auprès de lui, l'accompagnait. La cour impériale était à Cologne le 11 juin ; elle arriva à Augsbourg les premiers jours de juillet. L'ouverture de la Diète, d'abord fixée au 25 juin, fut reculée à diverses reprises. On annonça finalement qu'elle commencerait ses travaux le 10 août.

Cependant la politique française, libre maintenant de toute inquiétude du côté de l'Angleterre, — depuis le traité du 20 mars 1550, — se préparait à résister aux desseins de l'Empereur. Mettre obstacle à la réunion du concile, soutenir la rébellion des révoltés d'Allemagne, empêcher la reconstitution au profit du prince Philippe de la puissance formidable qui opprimait l'Europe depuis trente années, tel fut durant la Diète le triple but des efforts de la France. Ses projets s'opposaient un à un, on le voit, à ceux de Charles-Quint. Pendant les sept mois que dura la Diète d'Augsbourg, notre diplomatie fut vraiment admirable d'activité et de persévérance. Nous verrons quelle part Marillac doit avoir à ces éloges. Son habileté n'avait servi jusqu'alors qu'à nous épargner des revers. L'occasion

se présentait maintenant de rendre à son pays des services plus positifs. Il ne faillit pas à la tâche. Exposer en détail à son gouvernement les agissements de l'Empereur, le renseigner sur les dispositions des États, encourager secrètement ceux-ci à la résistance en leur promettant l'appui du roi de France, voilà quelle fut l'œuvre de notre ambassadeur. C'est à ses excellents avis, à sa perspicacité, à sa prudence, que la France dut, en 1550, en Allemagne, une bonne partie de ses succès.

I.

La première affaire, qui devait venir en discussion à la Diète, était, nous l'avons dit, celle du concile. Cette question préoccupait depuis près de six mois la diplomatie européenne. Cédant aux instances de l'Empereur, le nouveau pape, Jules III, avait consenti à réunir le concile à Trente. Agir autrement eût été, il le comprenait, s'attirer la désapprobation d'une grande partie de la chrétienté. Le pontife ne se dissimulait pas d'ailleurs le réel danger auquel l'exposait la concession qu'il venait de faire. Il n'ignorait pas que l'Empereur s'efforcerait de devenir le maître de l'assemblée et que sa puissance, déjà excessive, en serait accrue. Pour parer au moins en partie à cette éventualité, le Pape avait alors voulu s'assurer de la participation de la France au concile. Il espérait que l'influence française contrebalancerait au sein du synode l'ambition impériale et s'opposerait aux excès de pouvoir qui étaient à craindre de la part de Charles-Quint. Au mois de février 1550, il accrédita l'abbé de Rosetto comme ambassadeur extraordinaire auprès de la cour de France. Rosetto était chargé d'annoncer au Roi la résolution que le Pape avait prise de con-

voquer le concile. Le Saint-Père n'y avait point été poussé, comme on le prétendait, par le désir de se ménager la faveur impériale. Non, le zèle religieux avait suffi à l'y décider. Quelle responsabilité n'aurait-il pas encourue, s'il avait refusé de satisfaire aux réclamations du monde catholique? Le Pape demandait donc à Henry II de lui promettre son concours pour l'œuvre sainte qu'il avait entrepris de mener à bien[1]. C'est ainsi que la France avait été amenée à prendre position dans l'affaire du concile.

Devait-elle, oui ou non, y participer? Sur cette question les avis de nos diplomates s'étaient trouvés partagés. Marillac, représentant une première opinion, tenait pour l'abstention. Il estimait que la France devait s'opposer à l'ouverture du futur synode et les raisons qu'il faisait valoir étaient graves. Le désir manifesté par Charles de voir au plus tôt se réunir l'assemblée provenait surtout d'après Marillac de son excessive ambition. Il prétendait faire du concile l'instrument de sa politique. « L'Empereur, écrivait notre ambassadeur, veult avoir le Concile pour entretenir son nom de catholique et refformateur des mauvaises doctrines, ... mais en effet c'est pour sa grandeur, parce qu'il luy semble qu'il tirera mieulx des Allemans et du Pape ce qui servira au bien de ses affaires[2]. » Charles voyait très clairement de quelle importance un concile. dirigé et conduit par lui, devait être pour le maintien de la suprématie impériale en Europe. « Estonner les Allemans affin qu'ilz soyent plus à son commandement[3], » telles

1. Instruction à l'abbé de Rosetto, ambassadeur auprès d'Henry II. 20 février 1550. (Druffel, *Briefe und Akten*, t. I, p. 368-369.) — Pallavicini, *Istoria del concilio di Trento*, liv. XI, chap. VIII, § 1-5.

2. « *Sommaire de l'ambassade en Allemagne de M. de Marillac.* » p. dans Ranke, *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*, t. VI, p. 498-499.

3. *Ibid.*, p. 499.

étaient avant tout, affirmait Marillac, les préoccupations de l'Empereur. Et, ajoute l'ambassadeur, « le respect, qu'il a à l'advancement de ses affaires, le mène plus en celle-cy que le zèle et affection qu'il porte à la relligion[1]. » Si en effet le premier devoir de l'assemblée de Trente était de traiter tout d'abord « de la doctrine et des mœurs », il s'occuperait aussi, disait-on « de l'estat des Princes », formule très compréhensive, qui pouvait vraiment dissimuler beaucoup de projets politiques.

Il fallait donc à tout prix que la France empêchât ou retardât du moins le plus longtemps possible la réunion du prochain concile. Notre gouvernement devait déclarer son intention formelle de ne point s'y faire représenter. Ainsi seulement on ferait échec aux plans de Charles-Quint. Il ne suffisait pas en effet que l'Empereur eût obtenu le concile du Pape : il lui fallait maintenant le faire accepter aux Luthériens. Or, un concile, assemblé par le Saint-Siège, placé sous la haute direction de la cour de Rome, devait répondre assez peu aux vœux des Réformés. « J'ay ci-devant entendu, écrivait Marillac, et entends encore de divers lieux que leur volunté est de refuser la continuation dudict concile de Trente[2]. » Il était pour la France de bonne politique d'encourager cette opposition. De là naîtraient peut-être des complications qui ajourneraient indéfiniment la réunion de l'assemblée et ruineraient les desseins de Charles-Quint.

Au contraire, comme Marillac le faisait remarquer au Roi, « la plus grande gehenne que l'Empereur scauroyt bailler aux Allemans, pour les ranger à l'acceptation de ce concile, seroyt de leur mettre en avant vostre consen-

1. De Marillac au Roi, 5 juillet 1550. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 4 v°.)
2. De Marillac au Roi, 22 juillet 1550. (Druffel, t. I, p. 452.)

d'eulx mesmes et pourroyt ledict Seigneur faire entendre à ceulx qu'il luy sembleroyt ne les y avoir envoyez, — ou bien les y avoir envoyez de peur qu'il ne se fist quelque chose à son desadvantaige et qu'en leur absence luy fust faict aulcun tort[1]. »

Malgré cet avis, le roi de France adopta la manière de voir de Marillac qui, inspirée par une extrême prudence, convenait mieux aux circonstances très délicates où l'on se trouvait. Il fut décidé que la France n'enverrait point ses prélats à Trente. Le Saint-Siège essaya vainement de faire revenir notre gouvernement sur cette décision. Un nouvel ambassadeur pontifical, l'évêque de Toulon, fut envoyé en France pour tenter de rompre les résolutions du Roi. Il était chargé de représenter à Henry II « que le Pape faisoit principalement fonds sur l'assistance de Sa Majesté très chrestienne et l'intervention des évesques de son royaume ; qu'il espéroit cela du Roy comme protecteur de la foy et imitateur de ses ancestres, qui ne s'estoient jamais écartés des sentimens des Papes[2] » ; qu'enfin on ne s'attacherait dans le concile qu'à la déclaration et à la réformation des dogmes et des mœurs, sans toucher à rien de ce qui intéressait les États ou les privilèges particuliers de la couronne de France[3]. Tout fut inutile. Henry II informa Marillac que les intentions de la Cour étaient conformes aux avis qu'il avait donnés. Le Roi chargeait son ambassadeur de le faire savoir autant qu'il lui serait possible en Allemagne[4].

1. Mémoire du cardinal de Tournon et de l'évêque de Mirepoix au roi Henry II, 8 avril 1551. (Ribier, *Lettres et mémoires d'Estat*, t. II, p. 319.)
2. Sarpi, *Istoria del concilio tridentino* (trad. fr. par Le Courrayer), t. II, p. 493. — Pallavicini, liv. XI, ch. VIII, § 6 ; ch. IX, § 1-2.
3. Instruction à l'évêque de Toulon, ambassadeur extraordinaire du Saint-Siège auprès de Henry II, 5 juillet 1550. (Druffel, t. I, p. 434-438.) — *Du roi* Henry II à M. d'Urfé, 5 août 1550. (Ribier, t. II, p. 279.)
4. Du Roi à Marillac, 5 juillet 1550. (Druffel, t. I, p. 432-433.)

Mais avant que la décision de notre gouvernement fût connue et tenue pour certaine en Germanie, un événement imprévu menaça de tout compromettre. L'ouverture de la Diète avait été, on le sait, fixée au 10 août. Le 26 juillet, sans même attendre l'arrivée de tous les députés, contre l'opinion générale, l'Empereur fit sa proposition aux États. La première question qu'il leur soumit fut celle du concile. Au même moment, le bruit se répandait par ses soins que la France approuvait la réunion du concile et s'y ferait représenter. « Au regard des persuasions par lesquelles on veult attirer les Allemans, Sire, écrivait Marillac, — dans la même lettre où il annonçait l'ouverture imprévue de la Diète, — l'on a publyé icy et ne faiz aulcung doubte qu'on n'en ayt faict aultant partout que oultre le consentement du Pape, vous, Sire, aviez offert celluy de vostre Eglize, de sorte qu'il ne reste plus qu'auxdictz Allemans à faire ce que le surplus de la chrestienté a desjà accordé, qui est la chose du monde qui plus les doibt estonner[1]. » En somme, les prévisions de notre ambassadeur se trouvaient réalisées. Charles avait compris que l'adhésion de la France au concile devait amener les Protestants d'Allemagne à donner la leur ; il voulait donc profiter de l'incertitude où ils étaient encore des intentions de Henry II pour les abuser sur les véritables desseins de ce dernier et obtenir ainsi d'eux plus aisément un vote favorable. Il avait avancé l'ouverture de la Diète dans la crainte qu'une déclaration formelle de la cour de France ne vînt bientôt éclairer l'opposition.

La précipitation de l'Empereur était d'ailleurs justifiée, au dire de Marillac, par un autre motif. Ce motif, c'était la situation très embarrassée où la politique impériale pou-

1. De Marillac au Roi, 29 juillet 1550. (*Ibid.*, p. 461.)

vait incessamment se trouver placée vis-à-vis de la Papauté. Après avoir en effet obtenu du Saint-Siège la promesse d'un concile, Charles redoutait de voir surgir du côté de Rome des complications inattendues et il avait dessein de les prévenir, « en menant au plus tost l'affaire de Trente à sa conclusion ».

Lorsqu'au moment de l'avènement du nouveau Pape, l'Empereur avait sollicité de lui la convocation du concile, il savait parfaitement qu'à la dernière diète d'Augsbourg, en 1548, les Protestants avaient déclaré mettre à leur reconnaissance du futur synode des réserves formelles. Néanmoins, au commencement de 1550, pour amener plus facilement le pontife à faire droit à sa demande, il s'était efforcé de lui persuader « qu'il ne pouvoit y avoir retardement que du costé de la cour de Rome, veues les bonnes dispositions des Estats de l'Empire ». Ceux-ci s'étaient, disait-il, soumis au concile dès la dernière Diète. Quant aux conditions de cette soumission, Charles les avait passées sous silence et avait seulement affirmé au Pape que sur ce point « les Ellecteurs et principaux seigneurs de l'Empire estoient par nécessité obligez de se conformer à sa volonté[1] ».

Se fiant à ces déclarations, Jules III avait alors très largement promis le concile, et avait même, grave imprudence, jugé inutile de fixer immédiatement les conditions de réouverture de l'assemblée. Charles avait cru à ce moment sa victoire complète : le Pape accordait le concile, l'accordait sans restriction d'aucun genre. Les Luthériens repousseraient-ils le moyen d'entente qui leur était si libéralement offert ?

1. De Marillac au Roi, 29 juillet 1550. (Druffel, t. I, p. 460-461.) — Du même au même, 26 août 1550. (*Ibid.*, p. 493.)

Mais cette satisfaction de l'Empereur avait été de courte durée. Quelques jours seulement après son arrivée à Augsbourg, il avait appris en effet que le Saint-Siège n'était point disposé à une aussi entière condescendance qu'il l'avait pensé. Le nonce Sebastiano Pighino devait, au commencement du mois d'août, apporter à Augsbourg les dernières résolutions de la cour de Rome [1]. Il était chargé de faire connaître à l'Allemagne assemblée en quelle forme le Pape allait décidément réunir le concile et quelle ligne de conduite il avait intention de tracer à ses membres.

C'étaient ces nouvelles, aussi bien que la crainte des déclarations de la France, qui avaient engagé Charles à l'ouverture immédiate de la Diète. Quelles allaient être les prétentions émises par Pighino? On ne le savait encore, mais il était à craindre qu'elles ne vinssent singulièrement compliquer les affaires. Des exigences inattendues de la part du Pape n'allaient-elles pas déterminer les Luthériens à résister aux volontés de l'Empereur? C'est pourquoi Charles s'était décidé à brusquer les choses. Avant l'arrivée du nonce et aussi longtemps que les derniers desseins du Pape ne seraient pas connus à Augsbourg, il pouvait offrir le concile aux Protestants, tel que le pontife le lui avait à lui-même accordé en principe, c'est-à-dire sans conditions. Il fallait profiter au plus tôt de cette faculté, et sans hésitation l'Empereur s'y était décidé. Si l'Empereur, écrit Marillac, a fait aussi inopinément sa proposition aux États, c'est qu'il veut se hâter d'user avant l'arrivée de Pighino à Augsbourg « des très amples déclarations que le Pape luy a faictes jadis touchant le concile », pour le faire accepter

[1] Instruction de Sebastiano Pighino, archevêque de Siponto, 1er juillet 1530 (*Ibid.* p. 123-129.) — Pallavicini, liv. XI, ch. IX, § 3; ch. X, § 1.

plus aisément et peut-être sans discussion aux Luthériens[1]. Si d'ailleurs une fois le vote des États obtenu, le nonce venait à mettre en avant « chose qui fust pour retarder ce desseing du concile », les arguments ne devaient pas manquer pour légitimer le fait acquis. L'on alléguerait que les réserves tardives mises par le Pape à ses engagements étaient imprévues, que ses déclarations antérieures n'avaient point permis de supposer pareille rétractation, qu'enfin « l'on n'estimoit point qu'en chose si saincte que celle qui s'agitoit, il fust pour faire le restif[2] » et mettre obstacle à la conciliation qui venait de s'opérer. C'était là, en somme, impudemment surprendre la bonne foi pontificale.

Après avoir ainsi déloyalement écarté la France et la cour de Rome du débat qui allait s'engager à Augsbourg, il ne restait plus à l'Empereur pour couronner son œuvre qu'à user vis-à-vis de la Diète de la même duplicité. Il n'y manqua pas et prétendit tromper les États par un grossier subterfuge. Dans sa proposition, écrit Marillac, il a annoncé simplement « que le concile auquel les Protestants s'estoient soubmiz en 1548 leur estoit maintenant accordé[3] ». Dans la pensée de Charles, la forme très large de cette ouverture pouvait faire naître une équivoque. Les Luthériens devaient croire que, par ces mots : « le concile auquel ils s'étaient soumis », l'Empereur voulait désigner non pas le concile d'une manière générale, mais bien le concile tel qu'ils l'avaient accepté à la dernière diète d'Augsbourg, avec les conditions expresses qu'ils avaient

1. De Marillac au Roi, 29 juillet 1550. (*Ibid.*, p. 459.) — Lorsque Pighino arriva, « l'on avoit desjà publyé partout que le Pape accordoit le Concile libre et sans aulcune exception ». De Marillac au Roi, 5 août 1550. (Druffel, t. I, p. 469.)

2. *Ibid.*, p. 460.

3. Cf.: « *Proposition faite par l'Empereur à la Diète d'Augsbourg.* » (Druffel, t. I, p. 455.)

alors fait valoir, Comme le remarqua très justement Marillac, on les amenait ainsi à répondre à la proposition de Charles-Quint par un simple vote de confiance, sans qu'il leur parût nécessaire de poser de nouveau leurs réserves : ils devaient se figurer que l'Empereur y faisait tacitement droit et dès lors l'ambiguité des termes de la déclaration impériale permettait d'affirmer que les Protestants venaient de se soumettre purement et simplement au concile [1].

On voit de quelles manœuvres l'Empereur espérait le succès et par quels expédients il prétendait obtenir la soumission des Luthériens. Au reste, Marillac apprit bientôt à la cour de France que toutes ces « fourberies » étaient démasquées.

Tout d'abord les États ne se laissèrent pas abuser par les termes équivoques de la proposition impériale. Et à cette occasion se révéla pour la première fois à l'Empereur l'hostilité redoutable d'un de ses anciens partisans, Maurice de Saxe. Après avoir combattu par ambition sous l'étendard impérial, par ambition encore le célèbre Électeur préparait sa défection [2]. Il voulait devenir maintenant le chef du parti luthérien, et il vit dans l'affaire du concile l'occasion de se faire pardonner par les Protestants les succès qu'il avait remportés sur eux. Retenu dans le Nord de l'Allemagne, il avait envoyé à Augsbourg quatre représentants [3], et dans une instruction spéciale, leur avait particulièrement enjoint de maintenir très fermement sur le fait du concile toutes les prétentions du Luthéranisme. Les

1. De Marillac au Roi, 19 août 1550. (*Ibid.*, p. 482-483.) — Proposition de l'Empereur à la Diète, 26 juillet 1550. (*Ibid.*, p. 454-456.) — Sur les agissements de Charles à la Diète, voir Ranke, *op. cit.*, t. V, p. 118.

2. Langenn, *Moritz, Herzog und Churfürst zu Sachsen*, t. I, p. 435-436.

3. Nous savons le nom de trois d'entre eux. C'étaient Könneritz, Kneutlingen et Kram.

députés exécutèrent consciencieusement les volontés de leur maître. Avant même que la Diète eût fait sa réponse, ils répliquèrent à la proposition de l'Empereur, de manière à dissiper tout malentendu. Le concile auquel les protestants s'étaient soumis en 1548 allait se réunir. Étaient-ils toujours disposés à l'accepter? Oui, répondaient les députés de l'Électeur, mais sous cette réserve formelle, que les conditions mises par les Luthériens, lors de la dernière diète d'Augsbourg, à leur acceptation du concile, fussent intégralement respectées. « L'Empereur avoit simplement dict en sa proposition que les Allemans s'estoient submiz au concile en 1548 et il avoit tu les conditions qui furent lors proposées par les Ellecteurs et par les villes franches baillées par escript[1]. » Or, ces conditions étaient expresses et, pas plus maintenant qu'en 1548, les Luthériens n'entendaient s'en départir. Elles étaient, l'Empereur devait s'en souvenir, au nombre de quatre : 1° Le concile devait être d'abord franc et général, c'est-à-dire que tout le monde y devait être admis et ouï « jusques aux ravaudeurs et savatiers », « ce qui seroit, écrit Marillac, remettre la conclusion d'icelluy au jour du grand jugement de Dieu ». — 2° L'on exigeait ensuite « que le Pape se submist audict concile et n'y présidast point ny par luy, ny par ses Légats ». — 3° En troisième lieu, tous les évêques et prélats, prenant part aux délibérations, devaient être absous de leur serment de fidélité au Pape, « pour leur permettre d'opiner plus librement de l'authorité » de ce dernier. — 4° L'on demandait enfin que les « Prescheurs des Protestans » eussent au concile « oppinion non seulement consultative, mais aussi décisive[2] ».

1. De Marillac au Roi, 19 août 1550. (Druffel, t. I, p. 483.)
2. *Ibid.* — Pallavicini, liv. XI, ch. XI, § 3. — Sarpi, t. II, p. 496.

C'est alors que le nonce Sebastiano Pighino, qui venait d'arriver à Augsbourg, reconnut toute la déloyauté dont l'Empereur avait usé vis-à-vis de la cour de Rome, en lui promettant la soumission sans réserves des Protestants au concile. Son étonnement et son indignation furent tels, qu'il refusa tout d'abord de croire à la bonne foi des députés protestataires. « L'Empereur n'avoit-il pas faict dire et maintenir à Rome qu'il avoit la soumission des Allemans?[1] » Marillac se chargea de lui prouver que les réclamations des représentants de Maurice de Saxe ne faisaient que reproduire expressément celles des États de 1548. « Je luy ay remonstré, écrit notre ambassadeur, que, dez la Diette passée, ces conditions susdictes avoient esté proposées.., luy laissant à penser comme le Pape avoit esté bien servy de n'avoir entendu ce que tout le monde savoit icy[2]. » Et comme Pighino hésitait encore, Marillac put lui donner la preuve formelle de ce qu'il avançait. Notre ambassadeur avait conservé le compte rendu des séances de la Diète de 1548; il le soumit au nonce et celui-ci, enfin éclairé, affirma alors à Marillac que le Pape n'accorderait jamais le concile, « voire quant il n'y resteroit que la moindre desdictes conditions », et que l'Empereur pouvait être certain de « n'avoir riens de ce qu'il prétendoit[3] ».

A ce moment enfin les espérances de Charles se trouvèrent déçues sur un autre point: l'Allemagne était décidément informée des véritables intentions de la France touchant le concile. Notre gouvernement était en effet moins disposé que jamais à y prendre part. La question du concile s'offrait comme un terrain de résistance commun à tous les adversaires de Charles-Quint, et Henry II avait

1. De Marillac au Roi, 19 août 1550. (Druffel, t. I, p. 484.)
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

au plus tôt averti l'opposition luthérienne de l'appui qu'il comptait lui prêter. Marillac devait avoir sa part dans les éloges que méritait cette politique. Après avoir tracé à notre diplomatie la voie qu'il lui fallait suivre, il n'avait cessé de l'encourager à y persister. « Il seroyt soubz correction fort à propoz, Sire, écrivait-il au Roi le 29 juillet 1550, il seroyt fort à propoz de faire entendre tant aux villes maritimes par le moyen du sieur Danzay et au duc Maurice par l'Italien que j'ai renvoyé, qui est congneu de ceste maison là, comme aussy à Strasbourg, que vous n'avez proposé aulcunement de vous résoudre sur le faict du concile, que vous n'ayiez sceu par avant leur intention, car s'ilz ne treuvent bon le party encore moings avez cause de vous en contenter, tant pour les grattifier, d'aultant qu'ilz sont anciens amys de vostre couronne, comme aussy pour estre le lieu de Trente trop lointain de vostre Royaulme et trop suspect, pour plusieurs raisons qui se pourroyent alléguer[1]. » Quant à la Diète, Marillac se chargeait de la renseigner sur les résolutions de la cour de France. « De mon costé, Sire, ajoutait-il, j'ay moyen assez de faire mon office sans qu'on m'en puisse accuser directement, ainsy que desjà j'ay faict soubz main entendre que tout ce mistère de la Diète estoit seullement encheminé en faveur des affaires particuliers de l'Empereur, à la diminution de ceulx de l'Empire[2]. » Peu de jours après, le Roi avait répondu à Marillac qu'il se conformerait à ses bons avis, et « l'Empereur, déclarait-il, ne me trouvera point sy aysé à conduyre qu'il pense, ez choses que je congnois seullement propres à sa grandeur et qu'il mène, comme il se peult veoir, soubz umbre de la relligion[3]. »

1. De Marillac au Roi, 29 juillet 1550. (Druffel, t. I, p. 462.)
2. *Ibid.*
3. Du Roi à Marillac, 10 août 1550. (*Ibid.*, p. 475.)

Les habiles manœuvres dont Charles espérait le succès étaient ainsi dévoilées, et il semblait bien difficile qu'il pût sortir d'embarras. Il le tenta cependant.

Très peu de temps après les députés de Maurice de Saxe, les États firent leur réponse à la proposition impériale, mais d'une manière un peu différente. Ils étaient reconnaissants à l'Empereur de ses offres touchant le concile; « ilz le prioient seullement, comme le dit Marillac, leur esclaircir et déclairer, en quelle sorte ce Concile seroyt tenu pour savoir si cela s'accorderoyt à la soubzmission qu'ilz avoient faicte à la dernière Diette : ilz estoient bien recors d'avoir mis plusieurs conditions à leur soubzmission et désiroient scavoir avant toutes choses si elles leur seroyent accordées par ledict Seigneur[1] ».

C'était en dire en réalité autant que les députés de Maurice, puisque ceux-ci n'avaient fait que rappeler expressément les conditions auxquelles les États se référaient tacitement: mais c'était le dire sous une forme un peu vague, en des termes très modérés. La Diète n'énumérait pas formellement les restrictions énoncées en 1548 par les Luthériens : elle ne sommait pas l'Empereur d'y faire droit. Elle le priait seulement de vouloir bien lui fournir des explications à ce sujet.

Charles vit aussitôt le parti avantageux qu'il pouvait tirer de cette réponse. Bien que les représentants de Maurice eussent fait enregistrer leurs déclarations, il affecta donc de considérer celles des États comme seules officielles. « Répliquer » à la protestation de Maurice eût été dangereux, car il aurait fallu fournir des explications catégo-

1. *Extraict de la réponse des Estatz* joint à la lettre de Marillac du 26 août 1550. (Bibl. Nat., coll. Brienne, vol. 89, fol. 25 v°.) — Cf.: *Réponse des Etats à la proposition impériale*, 20 août 1550. (Druffel, t. I, p. 185.)

riques à des questions aussi précises que celles de l'Électeur. Au contraire, le ton général de la demande de la Diète, les termes assez larges dans lesquels elle était conçue devaient permettre à l'Empereur de répondre en même sorte aux interrogations qui lui étaient posées. Charles s'efforça donc de formuler sa « réplique » de la manière la plus vague. Les États s'inquiétaient de savoir en quelle forme serait célébré le concile? Il leur affirma qu'il en serait sur ce point comme ils le souhaitaient. « Il estoit aprez négocier avec le Nunce du Pape, leur a-t-il dit, écrit Marillac, tout ce qui estoit requis et expédient en cest endroict, y adjoustant qu'il y voyoit Sa Saincteté si bien disposée qu'il n'y pourroyt y avoir aulcung retardement, synon du tems qu'il estoit convenable employer à s'apprester[1]. » Les États n'avaient qu'à accepter purement et simplement le concile; pas n'était besoin de réitérer les conditions qu'ils y avaient mises: l'Empereur se chargeait d'aplanir toutes les difficultés: il demandait seulement un vote de confiance. « Il fait tous ses efforts envers ces Princes de l'Empire, écrivait Marillac, pour obtenir d'eulx que sans mettre aulcunes conditions, qui soient pour le présent, et sans discuter, ilz accordent le Concile soubz parolles générales et qui se pourroyent aprez interpretter comme chascung vouldroyt[2]. » Sachant qu'aussitôt ses affaires terminées, l'Empereur quittera l'Allemagne, les Allemands, ajoutait notre ambassadeur, lui accorderont peut-être ce qu'il demande « pour l'envye qu'ilz pourront avoir de l'envoyer hors de leur païs[3] ». Après avoir ainsi

1. De Marillac au Roi, 9 septembre 1550. (Mémoires-journaux du duc Fr. de Guise, publiés dans Michaud et Poujoulat, *Nouvelle collection de Mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. VI, p. 51.)
2. Du même au même, 30 septembre 1550. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 44 r°.)
3. *Ibid.*

amené les Protestants à accepter le concile « en termes généraulx et sans aultrement spécifier les conditions d'icelluy[1] », l'Empereur comptait alors faire valoir auprès du Pape toute l'importance des termes de cette déclaration. Il voulait lui persuader ainsi que les Luthériens n'avaient jamais été animés de sentiments irréconciliables, que l'entente était près de se réaliser et que les bonnes dispositions des hérétiques permettaient de publier la bulle de convocation du concile.

Dès lors il arrivait à ses fins, le concile se réunissait. Charles ne doutait pas, du reste, qu'à l'ouverture de l'assemblée, les discussions ne reprissent plus violentes qu'auparavant. Mais à ce moment il n'aurait plus à se mêler à ces différends ; il n'aurait qu'à en profiter. Avec l'expérience qu'il avait acquise au cours de son ambassade, Marillac voyait très nettement où voulait en arriver l'Empereur. « L'advantaige qu'il prétend tirer de l'ouverture de ce Concile, écrivait notre représentant, est la division de l'Allemagne : car les ungs y voullans venir et les aultres non, il tirera tousjours quelque chose à son prouffict des deux costez, ... comme il faisoyt aprez la guerre des Protestans, quand il exigeoit deniers des Catholicques soubz coulleur de voulloir opprimer les Protestans et des Protestans pour ne consentir du tout à l'appétit des Catholicques[2] ». Ensuite que les partis en vinssent ou non à une entente, « le Concile seroyt néantmoings ouvert sans qu'on le pust honnestement révocquer ou clorre[3] », et Charles aurait ainsi réussi à obtenir du Pape l'assemblée qui devait être, dans sa pensée, le puissant auxiliaire de sa politique.

Ces projets semblèrent destinés à réussir. L'Empereur

1. *Ibid.*
2. De Marillac au Roi, 27 novembre 1550. (Druffel, t. I, p. 533.)
3. Du même au même, le 30 septembre 1550. (*Ibid.*, p. 509.)

parvint à arracher à la Diète la déclaration générale et vague qu'il souhaitait. Les États, espérant le bon résultat final de l'affaire du concile, déclaraient placer en l'Empereur toute leur confiance ; ils décidaient de s'en remettre sur cette question du concile au recès de la dernière Diète[1]. « A ce recez, écrit Marillac, il y a clause générale *que l'Empereur promect faire en sorte que pour le regard d'aulcunes conditions*, — qui ne sont aultrement specifiées, lesquelles néanmoings ont esté mises sur l'article du concile, — *il fera en sorte que tout le monde sera content*[2] ». Mais, remarque l'ambassadeur, les conditions tacitement comprises « sous cette clause générale » sont précisément celles qui ont été récemment et de nouveau posées par les députés de Maurice de Saxe, et en conséquence les Protestants pourront toujours interpréter leur réponse comme ils l'entendront.

Cependant le Saint-Siège allait se trouver placé dans la situation la plus difficile. Le nonce Sebastiano Pighino, diplomate d'une rare intelligence, comprenait aussi bien que Marillac à quoi voulait en venir la politique impériale. Depuis que notre ambassadeur lui avait prouvé, pièces en mains, la déloyauté de l'Empereur, il était « en perpétuelle défiance ». Un autre fait avait contribué du reste à lui ouvrir les yeux sur les agissements de Charles. L'Empereur lui avait fait remettre une traduction de la première réponse des États. Or, il confia à Marillac qu'ayant comparé cet extrait à l'original en allemand il l'avait trouvé « deffectueux en quelques endroits et faux évidemment en aultres[3] ». Il s'était ainsi aperçu qu'on voulait lui déguiser la vérité, comme on l'avait fait à son maître.

1. *Réponse des États à la réplique impériale*, 8 octobre 1550. (*Ibid.*, 512-513.)
2. De Marillac au Roi, 19 octobre (?) 1550. (*Ibid.*, p. 518.)
3. De Marillac au Roi, 2 septembre 1550. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 36 v°.)

Néanmoins, comme il l'exposa à notre représentant, il était en ce moment « en merveilleuse perplexité de ce qu'il pouvoit escripre au Sainct Père ». L'Empereur affirmait avoir obtenu la soumission des Protestants au concile. Mais lui, le nonce, savait à quoi s'en tenir sur le bien fondé de cette prétention. Si le Pape convoquait l'assemblée, « il prévoyoit aysément quel grant inconvénient il en sourdroyt ». La conciliation obtenue par l'Empereur était purement apparente et factice ; elle reposait sur des mots. Le concile une fois ouvert, les discussions devaient nécessairement renaître plus âpres que jamais. « Les Allemans qui y viendroyent maintiendroyent qu'il debvoist estre celebré en une sorte et le Pape en une aultre, en quoy il estoit notoire qu'ilz ne seroyent point d'accord[1], ... les deux partys seroyent embrouillez et néantmoings l'Empereur les tiendroyt bridez par ce concile pour tirer de l'ung ou de l'aultre ce qui seroit propre au bien de ses affaires[2] ; ... partant il ne s'en pourroyt espérer aulcung fruyct, ains plustost diminution de l'auctorité ecclésiastique[3]. »

Si d'autre part le Pape refusait le concile, ce serait donner occasion à l'Empereur de « blasmer le Sainct-Siège, faisant entendre à toute la chrestienté n'avoir tenu à luy ny aux Allemans que les choses de la relligion ne succédassent bien, ains seullement au Sainct Père, qui auroyt reculé au besoing contre tant de belles offres[4] ».

Or, comme le cardinal de Tournon l'écrivait au connétable de Montmorency, la chose que redoutait le plus le Pape, c'était précisément que l'on pût croire « qu'il crai-

1. De Marillac au Roi, 30 septembre 1550. (Druffel, t. I, p. 509-510.)
2. Du même au même, 19 octobre (?) 1550. (*Ibid.*, p. 519.)
3. Du même au même, 30 septembre 1550. (*Ibid.*, p. 510.)
4. *Ibid.*

gnît ou refusât le concile[1] ». Aussi, dans une de ses conversations avec Marillac, le nonce lui expliqua qu'il ne voyait qu'un moyen de sortir d'embarras : c'était d'accorder le concile, mais « de causer la bulle de convocation, en sorte qu'on le pust révocquer ou transférer chacune fois que les Allemans vouldroyent persister en leurs conditions[2] ».

Marillac crut devoir répondre à la confiance que lui témoignait Pighino, en essayant de le faire revenir sur cette décision. Avant de donner ainsi satisfaction aux volontés de l'Empereur, ne valait-il pas mieux, lui dit-il, provoquer un débat sur les termes mêmes de la déclaration des députés de Maurice de Saxe ? N'était-il pas préférable « d'esclaircir toutes choses avant de se résoudre que de chercher le remède aprez avoir faict résolution[3] » ? Un bon concile était certainement désiré de tous. Mais il était évident qu'une assemblée religieuse n'aboutirait à rien en ce moment. L'on ne pourrait donc reprocher au Pape d'en ajourner la réunion.

En même temps le roi Henry II donnait ordre à ses ambassadeurs à Rome d'insister dans un sens identique auprès du Pape. Marillac avait transmis à la cour de France « l'extraict de tout ce qui s'estoit faict aux Diettes d'Augsbourg ez années 1548 et 1550 ». Cet extrait avait été aussitôt renvoyé à notre représentant à Rome, M. d'Urfé, « affin qu'il advisast d'en faire dextrement entendre le contenu à nostre Sainct Père le Pape et que là dessus il face jugement, si le faict du concile va le train que les Impériaux luy ont voulu tousjours persuader[4] ».

1. Du cardinal de Tournon au connétable de Montmorency, 6 octobre 1550. (Druffel, t. I, p. 511.)
2. De Marillac au Roi, 19 octobre (?) 1550. (*Ibid.*, p. 519.)
3. *Ibid.*, p. 520.
4. Du Roi à Marillac, 7 septembre 1550. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 95 v°.)

Mais les insistances de Marillac auprès du nonce, celles de notre ambassadeur à Rome auprès du Saint-Père, restèrent inutiles. Le 27 novembre, Marillac informait son gouvernement que la bulle de convocation du concile était arrivée à Augsbourg le 25. Les desseins de l'Empereur semblaient avoir pleinement réussi.

Cependant les choses n'étaient pas près de se terminer aussi heureusement que l'Empereur pouvait l'espérer à ce moment. Tandis, en effet, que la majorité de la Diète s'opposait mollement aux volontés de Charles, un parti prenait chaque jour plus de force au sein de l'assemblée, c'était le parti de la résistance. Il était dirigé par le nouvel adversaire de l'Empereur, Maurice de Saxe, ou du moins par ses représentants, car l'Électeur n'avait pas encore paru à la Diète. Après avoir fait violemment affirmer par eux les prétentions du parti luthérien, Maurice donna ordre à ses ambassadeurs d'intervenir auprès des princes protestants de l'assemblée, pour les décider à appuyer ses portestations. L'Électeur de Brandebourg fut un des premiers à y consentir. Il n'était pas lui non plus à Augsbourg, mais il enjoignit à ses représentants de se mettre d'accord avec ceux de Maurice. Le comte Palatin suivit bientôt cet exemple. Grâce à l'activité de ses membres, le parti de l'opposition intransigeante gagna donc rapidement du terrain. « Le duc Maurice, écrit Marillac, et l'Ellecteur de Brandebourg avecques lesquelz on estime que le Comte Palatin se joindra bientost font instance envers le surplus des Princes de l'Empire de déclairer à l'Empereur les conditions, soubz lesquelles ilz se sont soubmiz au Concile et aussy que ledict Seigneur fasse clairement entendre comme le Pape et luy l'entendent cellebrer[1]. »

1. De Marillac au Roi. 16 septembre 1550. (*Ibid.*, fol. 93 v°.)

L'intérêt de la cour de France était, on le comprend, d'encourager ces menées. Elle n'y manqua pas, et Marillac fut là encore le principal agent de sa politique. Aussitôt après la déclaration des députés de Maurice, notre ambassadeur avait fait exprimer au secrétaire de l'Électeur la satisfaction de son gouvernement, et lui avait fait promettre l'appui du roi de France. Le secrétaire avait fort bien accueilli ces avances et y avait répondu dans les termes les plus courtois. Il informait Marillac « qu'il lui feroit entendre prochainement de bonnes nouvelles ».

On put d'ailleurs constater bientôt la force qu'avait prise le nouveau parti, dirigé par l'Électeur de Saxe. La bulle venait d'arriver à Augsbourg. Mais avant même qu'elle fût publiée, les députés de Maurice, du margrave de Brandebourg et de huit autres princes protestants « entendirent que ceste bulle portoit expressément que le Concile seroit reprins et continué aux mesmes termes qu'il se trouvoit, par où s'en ensuivroyt nécessairement la confirmation des décrets desjà faictz en la dernière assemblée de Trente[2] ». Aussitôt ces députés déclarent solennellement et par écrit que les Luthériens n'ont accepté le concile que sous les conditions énoncées en la diète de 1548; ils mentionnent de nouveau expressément ces conditions; ils exigent qu'on n'impose point à l'Allemagne les décrets de la première assemblée de Trente et terminent en réclamant un concile tel que l'Empereur le leur a promis, « libre, franc et général[3] ».

1. Du même au même, 19 août 1550. (Druffel, t. I, p. 484.) — D'autre part Maurice était entré déjà en relations avec la cour de France. « Le duc Maurice de Saxe a ces jours envoyé devers moy homme exprès me déclairer le désyr qu'il a de m'estre serviteur et entier amy. » Du Roi à Marillac, 5 juillet 1550. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 5 v°.)

2. De Marillac au Roi, 2 décembre 1550. (*Ibid.*, fol. 71 r°.)

3. *Ibid.*, fol. 71 v°.

Comme on le voit, la situation menaçait de s'aggraver singulièrement. Cette nouvelle protestation des Luthériens ne démasquait-elle point les ruses de la politique impériale? Ne pouvait-elle décider le Pape à retirer la bulle? « En ceste sorte, Sire, écrivait Marillac à Henry II, s'est découverte la dissimulation dont l'Empereur s'aidoit en ce faict du Concile, auquel il asseuroit au Pape que les Protestans s'estoient submiz, sans jamais avoir voullu permettre qu'on esclarcist ny spécifiast les conditions, dont estoit faicte mention en termes généraulx dans une clause du recez de l'aultre Diette[1]. » Dès lors, suivant Marillac, il ne restait plus que deux partis à l'Empereur: ou bien il devait consentir à faire célébrer le concile en la forme et en la ville qu'exigerait le Pape; ou bien, s'il voulait y soumettre les Allemands, il lui fallait recourir à la force[2].

Ce ne fut néanmoins ni à l'une ni à l'autre de ces deux résolutions que s'arrêta Charles. Il ne jugeait point encore la situation désespérée. Le récent manifeste des députés luthériens n'avait rien d'officiel, n'étant point fondé sur un acte, — la bulle, — régulièrement promulgué. Mais comme il ne falloit point fournir aliment à de nouvelles et à de plus dangereuses protestations contre la dernière décision de la Papauté[3], Charles demanda et obtint du nonce qu'on retardât la publication de la bulle en Allemagne jusqu'au

1. De Marillac au Roi, 2 décembre 1550. (Druffel, t. I. p. 538.)
2. *Ibid.*
3. D'autant plus que les États pouvaient en avoir bientôt l'occasion. On attendait en effet leur réponse à la « Triplique » de l'Empereur, c'est-à-dire à sa troisième proposition. Marillac dans sa lettre du 16 décembre regrette de ne pas avoir reçu de France le texte de la bulle assez tôt « pour faire gouster à ces Estatz combien ils sont différents en oppinion eulx et le Pape et mesmement avant qu'ilz eussent rendu ceste dernière responce, qu'ils ont delayée le plus qu'ilz ont pu en attendant de veoir plus tost ladicte Bulle. Mais l'Empereur présupposant bien à quoy ilz tendoient, tint la main à ce que le Nunce ne la leur communiquast. » De Marillac au Connétable, 16 décembre 1550. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 84 v°.)

recès de la Diète[1]. Il savait avec quelle impatience ce recès était attendu des députés, « qui, sy ennuyez d'avoir demouré cinq mois entiers, sans qu'on eust comme riens advancé, crioyent sans cesse pour avoir leur congé[2] ». Aussi l'Empereur comptait-il leur donner en même temps connaissance du recès et notification officielle de la bulle, « présupposant, comme le dit Marillac, que les États ayant clos la Diette par ce recez n'auroient plus moyen de protester ny donner aultres obstacles sur le faict du Concile[3] ». La solution de toutes les difficultés serait ajournée et renvoyée à l'ouverture de l'assemblée de Trente.

En même temps, l'Empereur envoyait en Italie un ambassadeur chargé de demander au Pape que la bulle fût promulguée à Rome plus tôt qu'à Augsbourg. Des protestations pouvaient, malgré les précautions de Charles, se produire à Augsbourg avant le recès ; mais si, quand elles auraient lieu, le Pape avait publié la bulle, il ne pourrait s'en prévaloir pour la retirer. « L'Empereur, mandait Marillac au Roi, estime que Sa Saincteté aprez une solemnelle publication ne pourra pour son honneur faire aultrement que laisser ouvrir le Concile à Trente, quelques choses que les Allemands puissent aprez alléguer[4]. »

Le Pape n'accorda pas à l'Empereur ce qu'il demandait, et celui-ci fut obligé de publier la bulle quelques jours avant le recès[5]. Mais après que Charles eût fait briller à

1. De Marillac au Roi, 9 décembre 1550. (*Ibid.*, fol. 74 v°.)
2. De Marillac au Connétable, 9 décembre 1550. (Druffel, t. I, p. 542.)
3. De Marillac au Roi, 22 décembre 1550. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 85 v°.)
4. Du même au même, 30 décembre 1550. (Druffel, t. I, p. 552.)
5. « Sire, l'Empereur voyant ne pouvoir obtenir que la publication de la bulle du Concile fust faicte à Rome plus tost que par deçà et que d'ailleurs tout le monde en avait recouvert un double par aultre moyen que le sien, finalement a voulu que la dicte publication fust icy faicte. » De Marillac au

propos aux yeux du Saint Siège l'espérance d'une heureuse solution de l'affaire toujours pendante de Plaisance, la Papauté ne lui suscita plus d'embarras sérieux[1]. De la part des Protestants, il ne survint pas d'autre part de trop graves complications. Les villes impériales, quand il fut question de faire leur protestation « sur le faict du concile, comme les députez du duc Maurice et aultres leur avoyent monstré le chemyn », ne tombèrent pas d'accord[2]. Au reste, les membres de la Diète avaient hâte de s'éloigner d'Augsbourg. Ils comprenaient qu'une entente avec l'Empereur était décidément impossible et ils étaient las de ces « réplicques » inutiles, qui retardaient seulement leur départ. Ils faisaient « instance perpétuelle d'avoir le recez », et aussitôt qu'il fut publié, ils quittèrent Augsbourg bien décidés, les uns à ne pas se rendre au concile, les autres à y envoyer des députés protestataires. « Je trouve, écrivait Marillac, que une partie des Protestans ne faict point compte d'aller audict Concile et que l'aultre comme les Ellecteurs et aulcunes villes envoyeront deputez ; mais ce sera plus pour réitérer les mesmes protestations qu'ilz ont faictes en ceste Diette qu'en intention de consentir que les choses passent plus avant, disant qu'il est du tout impossible qu'ilz se soubmettent à la détermination du Concile

Roi, 8 janvier 1551. (Druffel, t. I, p. 556.) — Sur cette affaire de la bulle, cf.: Pallavicini, liv. VI, ch. xi, § 4-7.

1. « Monseigneur..... on annonce l'arrivée de l'evesque de Fano..... Tant y a que je ne puys espérer que si maulvais ministre et si impérial puisse faire bon office à l'advantaige de son maistre, si d'adventure ce n'estoit qu'on voulsist renouer la négociation de Plaisance en quoy il se monstre tousjours obstiné. » De Marillac au Connétable, 10 février 1551. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 112 r°.) L'instruction de l'évêque de Fano est publiée dans Druffel, t. I, p. 563-565. Elle est du 27 janvier. — Cf.: Maurenbrecher, *Karl V*, p. 262.

2. De Marillac au Roi, 20 janvier 1551. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 103 r°.) — Du même au même, 9 déc. 1550. (*Ibid.*, fol. 75 r°.)

qui seroyt cellébré en la forme que la bulle du Pape porte [1]. »

L'Empereur avait donc triomphé en apparence. Mais l'on voit, d'après ces dernières réflexions de Marillac, que l'opposition luthérienne était loin d'être vaincue. L'avenir réservait à Charles d'autres luttes. Ce concile, dont il avait voulu obtenir coûte que coûte la réunion, devait poursuivre ses séances pendant huit mois à peine (septembre 1551-avril 1552) [2].

II.

Aux longues discussions qu'avait soulevées dans la Diète l'affaire du concile, était venu se joindre le très vif débat d'une autre question : celle des rebelles. Au moment de l'ouverture des États, Magdebourg, Brême et presque toutes les villes maritimes de l'Allemagne du Nord étaient en pleine révolte. L'Intérim d'Augsbourg, que l'Empereur voulait leur imposer, en était la cause. « Du costé des villes maritimes, écrit Marillac, viennent tous les jours nouveaux escripts contre l'Intérim et contre ce que l'Empereur entend faire en Germanie, pleins d'opprobres et aultres parolles grossières contre l'honneur dudict Seigneur et de son Conseil. Pareillement ont esté veues plusieurs pièces de monnoie battues en ces cartiers avec des figures ignominieuses contre le Pape et l'Intérim [3]. » Malgré la réunion imminente du concile, Charles n'avait point en

1. Du même au même, 24 février 1550. (*Ibid.*, fol. 116 v°.)
2. Maurenbrecher, *Karl V*, p. 284.
3. *Advis* transmis par Marillac et joints à sa lettre du 19 juillet 1550. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 17 r°.)

effet renoncé à faire respecter son Intérim. Il ne pouvait plus croire cependant à la vertu conciliatrice de cette ordonnance. Craignait-il de demeurer sans moyen d'action contre l'Allemagne, au cas où le Pape viendrait à retirer sa promesse de réunir un concile[1]? Voulait-il déterminer ainsi les Luthériens à accepter plus facilement le prochain synode: il ne tenait qu'à eux d'être dégagés de l'observation de l'Intérim, en se soumettant purement et simplement à l'assemblée de Trente[2]? Charles faisait-il enfin de cette affaire une question d'amour propre? S'il voulait que l'on respectât jusqu'au dernier moment ses ordonnances, n'était-ce pas « pour la conservation de son estime, comme aussy pour l'aucthorité des décrets de l'Empire qui debvoient estre inviolablement observez puisqu'ilz avoient esté déliberez[3] ». Toutes ces suppositions faites par Marillac lui paraissaient également vraisemblables. C'était là, en effet, autant de motifs qui pouvaient expliquer l'attitude de Charles-Quint.

Mais ces raisons de politique personnelle ne devaient guère toucher les révoltés. Ils demandaient la suppression de l'Intérim et ne s'inquiétaient nullement de la solution de la question religieuse. Leurs réclamations prenaient donc chaque jour plus de force. Peu de temps après son arrivée à Augsbourg, Marillac était informé « que les villes maritimes qui, au nombre de soixante-cinq, avoient faict

1. « J'ay observé, Sire, que l'Empereur fait mention en sa proposition que... l'Intérim soyt observé, qui me fait penser qu'ilz ne sont du tout asseurez de la volonté du Pape. » De Marillac au Roi, 29 juillet 1550 (Druffel, t. I, p. 460.)

2. « ... L'Intérim estoit doctrine mise seullement en avant pour estre tenue pendant les difficultez qu'on faisoit sur la cellébration du Concile laquelle considération cessant maintenant par conséquent l'effect debvoit cesser aussi. » De Marillac au Roi, 12 août 1550. (Bibl. Nat., fr. 1591, fol. 22 r°.)

3. *Ibid.*

ligue pour la défense de leur relligion, s'estoient assemblées prez de Magdebourg affin de délibérer sur leurs affaires et que le Roy de Danemark secrettement les confortoit et aydoit[1] ».

On comprend quelle satisfaction le roi de France devait éprouver à ces nouvelles. S'il était de son intérêt de mettre obstacle à la réunion du concile, il ne l'était pas moins d'encourager les soulèvements qui menaçaient l'Empereur. Par l'intermédiaire de son ambassadeur près des cours scandinaves, M. Danzay, il ne cessait de témoigner la plus grande sympathie aux révoltés. Lorsque Charles exigea de la Diète une déclaration et un vote de subsides contre les rebelles, la France résolut donc de soutenir l'opposition, qui se manifesta aussitôt dans l'assemblée. Si, en effet, les États faisaient droit aux exigences de l'Empereur, l'ordre serait bientôt rétabli dans l'Empire, et la France perdrait du même coup le point d'appui que lui offraient en Allemagne les villes soulevées.

Dans sa proposition à la Diète, l'Empereur fit preuve de la plus grande habileté. Il affecta de considérer la résistance des villes du Nord comme une révolte politique. Si les États l'envisageaient comme une protestation contre l'Intérim, il était évident qu'hostiles eux-mêmes à l'acte de 1548, ils se refuseraient à condamner les rebelles. Charles s'efforça donc de représenter ceux-ci comme « des perturbateurs des loix et de la paix publique », contre lesquels il était urgent de sévir. Il n'espérait qu'ainsi obtenir de la Diète les contributions pécuniaires nécessaires à une entrée en campagne. Marillac porte même à cette occasion contre Charles-Quint de plus graves accusations. Dans « ces demandes de grosses sommes de deniers

1. De Marillac au Roi, 5 août 1550. (Druffel, t. I, p. 470.)

soubz coulleur de chastier les rebelles », il voit un véritable moyen « de ruiner la Germanie, de piller du tout les Allemans, ou bien de les battre de leurs propres armes ». Il imagine une véritable conspiration de la politique impériale contre l'Allemagne. Après la guerre de Schmalkalde, l'Empereur a dépouillé ses ennemis de leur artillerie: il veut maintenant les appauvrir « pour qu'il ne reste ung seul Prince ny estat qui osent ouvrir la bouche pour leur liberté[1] ».

Notre ambassadeur ne perdait pas du reste une occasion d'éclairer les États sur les intentions secrètes de Charles-Quint. Il « faisoit entendre aux députez que l'Empereur, ayant une foys les finances en main, tourneroyt les armes contre ceux qu'il voudroyt, soubz coulleur d'estre rebelles »; « qu'il desiroyt seullement remplir sa bourse et se faire grand en affaiblissant les Estatz », « car les deniers estant levez il en seroyt le dispensateur et les emploieroit à l'asservissement de la Germanie ». En même temps, il assurait la Diète des bonnes dispositions de la France : l'Allemagne révoltée trouverait toujours auprès d'Henry II un très sûr appui. En un mot, il ne négligeait rien pour exciter « en soubz main » l'opposition[2].

D'ailleurs les États ne se laissèrent pas abuser par la proposition impériale. Aux demandes de subsides que Charles leur adressait contre les rebelles, les députés répondirent qu'il ne s'agissait pas là de soulèvements politiques, comme on prétendait le leur faire croire, mais seulement de réclamations religieuses. Il y avait d'autres moyens que la force pour calmer ces troubles. Il ne tenait qu'à l'Empereur de leur enlever toute raison d'être en suppriman[illegible]

1. De Marillac au Roi, 29 juillet 1550. (*Ibid.*, p. 462.)
2. *Ibid.*

l'Intérim, qui était la seule cause du mal[1]. Puisqu'il se faisait fort d'avoir maintenant un concile, pourquoi donc voulait-il contraindre l'Allemagne à l'observation de l'acte de 1548? Les Électeurs et la majorité des États furent finalement d'avis qu'il fallait envoyer un sauf-conduit aux prétendus rebelles pour les admettre à s'expliquer devant la Diète. Avant leur arrivée, aucune mesure de rigueur ne pouvait être prise contre eux[2].

Un pareil conseil n'était point pour satisfaire l'Empereur. Si les rebelles comparaissaient à Augsbourg, ils confirmeraient le dire des États : la question religieuse apparaîtrait plus clairement dès lors comme le seul motif des soulèvements[3].

Après plusieurs jours d'hésitation, Charles se décida néanmoins à répondre aux États qu'il acceptait leurs propositions : « Touchant les rebelles, écrit Marillac, l'Empereur a déclairé estre content de procedder gracieusement pour veoir si lesdicts rebelles... se mettroient en debvoir de se réconcilier et rentrer en la deue obéissance à laquelle ilz estoient obligez[4]. » Mais Charles demandait en même temps quels moyens on pourrait employer contre eux, au cas où ils persisteraient « en leur obstination[5] ».

Se fiant cependant aux promesses de Charles, les États entrèrent aussitôt en relations avec les révoltés. « Ilz leur ont envoyé, écrit Marillac, lettres signées de la main de l'Em-

1. « Tous les troubles... estoient par la tolluz et conséquemment s'en ensuivoit l'union et tranquillité des Estatz du païs, par quoy il n'estoit plus besoin de prendre les armes pour ce regard ny mettre sus deniers pour courir aux rebelles d'aultant qu'ilz n'y en restoient point aulcungs, car ceulx qu'on dict rebelles sont seullement pour le regard de la relligion. » De Marillac au Roi, 12 août 1550. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 22 r°.)
2. De Marillac au Roi, 26 août 1550. (*Ibid.*, fol. 31 r°.)
3. *Ibid.*, fol. 31, r° et v°.
4. De Marillac au Roi, 16 septembre 1550. (*Ibid.*, fol. 93 v°.)
5. *Ibid.*

pereur portant sauf-conduit, pour comparoir par deçà et négocier sur le faict de leur réconciliation[1]. » Grâce à la fermeté de la Diète, l'affaire semblait donc en bonne voie, lorsqu'on apprit tout à coup que Maurice de Saxe avait reçu de l'Empereur l'ordre de marcher contre Magdebourg[2]. Après s'être formellement engagé à ne point entamer les hostilités avant la comparution des rebelles à Augsbourg, Charles s'était brusquement décidé à les assaillir.

Comme le remarqua Marillac, il y avait là autre chose qu'une déloyauté, il y avait une très habile manœuvre. L'Empereur voulait par cette attaque inopinée pousser à bout ceux de Magdebourg : il comptait les amener ainsi à commettre des actes d'hostilité tels qu'il pût avoir dès lors « juste occasion d'emploier contre eux l'ayde de l'Empire[3] ». Aussi les Magdebourgeois, irrités de cette duplicité, firent-ils bientôt savoir à la Diète qu'il leur était pour le moment impossible de venir se disculper à Augsbourg, « veu que tout le monde leur courroyt sus[4] ». Les révoltés de Brême, qu'on n'avait pas encore attaqués, semblèrent, il est vrai, plus conciliants : ils annoncèrent leur arrivée à Augsbourg. « Ils monstreroient là, disaient-ils, ne tenir à eulx qu'ilz ne se réconcilient avecques l'Empereur, pourveu qu'il ne leur parlast point de changer leur religion, car y fasse compte qu'ilz fussent pour jamais accepter son Intérim[5]. » Mais les longues discussions auxquelles donna

1. De Marillac au Roi, 7 octobre 1550. (*Ibid.*, fol 46 v°.)
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, fol. 46 v° et 47 r°.
4. De Marillac au Roi, 28 octobre 1550. (*Ibid.*, fol. 55 r°.) Sur le siège de Magdebourg par Maurice et les négociations de l'Empereur avec cette ville, voir Ranke, *Deutsche Geschichte*, t. V, p. 177-187. — De Thou, *Historiarum sui temporis libri CXXXVIII* (trad. fr. par Desfontaines, Lebeau, etc.), t. I, p. 432-434.
5. De Marillac au Roi, 28 octobre 1550. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 55 r°.)

lieu l'arrivée des ambassadeurs brêmois, n'eurent pour Brême qu'un avantage: on ne put l'attaquer comme on avait attaqué Magdebourg.

Les hostilités étaient nettement engagées à ce moment entre cette dernière ville et l'Empereur, et les Magdebourgeois semblaient disposés à résister énergiquement. « Ils estoient plus animeux et obstinez que jamais[1]. » Les encouragements de la France étaient pour eux « un excitant ». A la nouvelle de l'attaque de Magdebourg, Marillac avait aussitôt fait ressortir au connétable de Montmorency les avantages que la France pouvait retirer d'une intervention active auprès des Réformés. « Il seroyt soubz correction, Monseigneur, fort à propoz, écrivait-il, de faire conforter secrètement ceux de Magdebourg ou par le moyen de quelque Alleman, ou par quelque personnaige des nostres, qui sceust dextrement faire cest office et ne fust point de ces cerveaux esventez qui scandalisent bien souvent le maistre et la nation. Si le Roy veult seullement soubz main favoriser quelque peu les nouvelletez qui naistront en Allemagne, l'Empereur se trouvera enveloppé de difficultez telles qu'il n'en sortira de sa vie[2]. » Des ouvertures formelles avaient d'ailleurs été faites sur ce point à Marillac. Plusieurs membres de la Diète « personnaiges d'estime, luy avoient baillé un petit escript dressé par forme de discours », où étaient exprimés les vœux de l'Allemagne. Notre ambassadeur était chargé de transmettre cet avis à la cour de France[3]. Une ligue, disait cette déclaration, se constituait en ce moment entre les princes les plus puissants de l'Empire. Les rois de Dane-

1. Du cardinal du Bellay à Montmorency, janvier 1551. (Druffel, t. I, p. 569.)
2. De Marillac au Connétable, 7 octobre 1550. (*Ibid.*, p. 514.)
3. Du même au même, 9 décembre 1550. (*Ibid.*, p. 542-543.)

mark et de Pologne s'y étaient joints. « Les choses estant ainsy, pour conforter et entretenir ces alliez, il ne seroyt pas hors de propoz qu'il y eust quelque prince de grande puissance et qui fust redouté lequel voulust s'unir avecques eux, ... de sorte que par tel moyen la puissance de l'Empereur, qui aultrement s'augmenteroyt de plus en plus, seroyt de tant diminuée qu'il auroyt pour l'advenir bien peu d'auctorité en Allemagne[1]. »

Ces ouvertures ne pouvaient qu'être agréables à la politique française. Le roi de France mandait donc à Marillac de redoubler d'activité « pour donner cueur à ceulx de delà[2] ». Et le connétable de Montmorency informait notre ambassadeur que la Cour, de son côté, ne restait pas inoccupée. Les menées de la France étaient en effet très vivement conduites « dans les cartiers de Magdebourg » et l'un des plus fidèles serviteurs de Charles, Lazare de Schwendi, ne cessait dans ses lettres d'en faire ressortir le danger à son maître. « En ceste rébellion, lui écrivait-il, conviennent les pratiques et voluntez de plusieurs Princes, Roys et citez qui desirent quelque mauvaise aventure, ... et je crains que le roy de France ne s'y mesle et veuille par tel moyen donner affaire ailleurs à Vostre Majesté[3]. »

Cependant les prévisions de Marillac se réalisaient. L'attaque inopinée de Magdebourg n'avait eu d'autre but que d'amener les révoltés à des actes d'hostilité ouverte, pour décider ensuite plus facilement les États à prêter contre eux aide et secours à l'Empereur. Celui-ci représentait à la Diète, sous les plus noires couleurs, l'audace des rebelles;

1. « *Adviz baillé à M. de Marillac sur ce qui est expédient touchant les affaires d'Allemagne.* » (*Ibid.*, p. 543.)
2. Du Roi à Marillac, 7 janvier 1551. (*Ibid.*, p. 555.)
3. De Lazare de Schwendi à l'Empereur, 7 novembre 1550. (*Ibid.*, p. 529.)

il insistait sur les violences commises par eux chaque jour vis-à-vis de leurs voisins. L'on devait défendre contre eux, ajoutait-il, la cause de l'ordre menacé. Il fallait que les États consentissent aux sacrifices que leur demandait l'Empereur.

Mais la Diète résistait toujours. Il ressortait du dernier manifeste des Magdebourgeois qu'ils combattaient seulement pour leur religion et qu'ils n'entendaient nullement s'insurger contre l'ordre public, comme l'Empereur persistait à l'affirmer. « Lesdicts de Magdebourg, écrit Marillac, ont de nouveau faict imprimer et publyer un escript dans lequel ilz disent... leur dernière délibération de s'exposer à toutes extremitez de malheur, plus tost que de permettre que l'Empereur puisse altérer leur relligion par le moyen de son Intérim[1]. » Les États prétendaient donc qu'on devait envoyer aux révoltés un nouveau sauf-conduit, suspendre les attaques dirigées contre eux et les admettre à s'expliquer à la Diète[2]. Devant l'insistance de l'Empereur, voici cependant quelle fut l'offre finale des députés : les États devaient « composer quelques conditions gracieuses pour offrir à ceulx de Magdebourg », et si ces derniers les refusaient, l'Empereur pourrait employer contre eux 50,000 florins par mois pris sur le « Dépôt de l'Empire », c'est-à-dire sur les contributions votées lors de la dernière Diète[3].

Charles jugea ces offres inacceptables. Il refusait l'assignation sur le dépôt de l'Empire et demandait 100,000 florins une fois payés et après 60,000 florins tous les mois[4]. Mais les États demeurèrent inflexibles. Ils préférèrent

1. De Marillac au Roi, 28 octobre 1550. (Bib. Nat., fr. 15917, fol. 55 r°.)
2. Du même au même, 27 novembre 1550. (*Ibid.*, fol. 69 r°.)
3. Du même au même, 2 décembre 1550. (*Ibid.*, fol. 72 v°-73 r°.)
4. Du même au même, 9 décembre 1550. (*Ibid.*, fol. 76 r°.)

accorder quelques subsides au roi des Romains pour préserver l'Allemagne des Turcs[1] que fournir à l'Empereur les moyens d'entretenir une guerre civile. En présence même des graves événements qui signalaient les débuts de cette lutte intestine, ils crurent de leur devoir de faire une fois de plus appel à la clémence de l'Empereur. Ils le « requirent » encore « de recevoir ceulx de Bresme et de Magdebourg à honnestes conditions de réconciliation[2] ». Au même moment, des ambassadeurs de Hambourg, de Lünebourg et de Lübeck essayaient d'amener une entente entre l'Empereur et les rebelles[3].

Au reste, en Allemagne, la majorité était de cœur avec les révoltés. A Augsbourg on priait publiquement pour eux. Et l'Empereur ayant fait afficher dans la ville une proclamation contre les rebelles, les affiches furent lacérées dans la nuit. Les choses allèrent donc de jour en jour en s'aggravant. Le duc Maurice de Saxe, qui assiégeait Magdebourg[4], annonçait qu'il craignait fort que la révolte ne prît le caractère « d'une esmeute universelle[5] ». Aussi Charles s'estima-t-il heureux d'accepter finalement les secours qui lui étaient proposés par les États. La « question des rebelles » restait pendante comme celle du concile : les conséquences pouvaient en être plus sérieuses encore.

1. Du même au même, 17 février 1551. (*Ibid.*, fol. 114 r°.)
2. Du même au même, 27 janvier 1551. (*Ibid.*, fol. 107 r°.)
3. Du même au même, 10 février 1551. (*Ibid.*, fol. 111 v°.)
4. Prêt à ce moment à abandonner le parti impérial, l'Électeur s'acquittait mollement de la mission qui lui était confiée. « Lui aussy, écrit Marillac, escript qu'il luy semble qu'on doibt recepvoir lesdicts de Magdebourg à raisonnable et amyable composition. »
5. De Marillac au Roi, 3 février 1551. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 110 r°.)

III.

Au moment où les embarras les plus graves s'opposaient ainsi aux projets de Charles-Quint, une très malheureuse coïncidence se produisait : la famille impériale, dont l'union eût été alors si nécessaire, se trouvait divisée, et divisée par une question d'intérêt : la question de la succession à l'Empire.

Lorsqu'en 1530, après la diète d'Augsbourg, la scission se fût accentuée entre les partis, Charles s'était résolu à prendre toutes les mesures nécessaires pour affermir sa situation politique. Il avait alors décidé les Électeurs de l'Empire à choisir comme roi des Romains son frère Ferdinand, qui devait l'aider à accomplir la lourde tâche dont il était accablé[1]. Son fils Philippe était à peine âgé de trois ans : lui-même allait être obligé de quitter pour longtemps peut-être l'Allemagne, appelé ailleurs par des affaires pressantes. L'on comprend aisément que, dans ces conditions, l'appui dévoué de son frère n'ait point paru inutile à Charles et qu'il ait songé à lui déléguer ses pouvoirs en Allemagne et sa succession au titre d'Empereur.

Les deux frères gouvernèrent longtemps dans la plus parfaite harmonie. Mais une question restait irrésolue : si Ferdinand devait succéder à Charles, quel serait le successeur de Ferdinand ? Cette question fut posée par Ferdinand lui-même avant la guerre de Schmalkalde. Cette guerre pouvait coûter la vie aux deux frères : n'était-il pas nécessaire, dans l'intérêt des Habsbourg, de pré-

1. Maurenbrecher, p. 25 et 239.

venir cette éventualité, en réglant la succession à l'Empire au profit de cette maison. Ferdinand n'insista pas, du reste, sur les moyens d'y pourvoir. Que l'on instituât un gouvernement à deux têtes au profit des fils aînés des deux frères, ou que l'on constituât un séniorat dans la maison des Habsbourg, telle n'était pas à ce moment la question capitale. Ce qui importait surtout, c'était de maintenir dans la famille la dignité impériale. Néanmoins, les deux frères ne prirent à cette époque aucune décision[1].

A la diète d'Augsbourg, en 1548, l'affaire revint en discussion, mais ne fut pas encore résolue. Il ne semble pas, d'ailleurs, qu'à ce moment, Charles désirât l'élévation à l'Empire de son fils Philippe. L'Empereur revenait à la tradition d'une étroite union entre l'Espagne et l'Italie : il paraissait souhaiter que son fils se présentât sur la scène européenne comme Vicaire de l'Empire en Italie, comme représentant et titulaire du pouvoir impérial dans la Péninsule et que l'archiduc Maximilien fût investi de la dignité d'empereur d'Allemagne, après la mort de son père Ferdinand[2].

Ces plans trouvèrent dans le prince Philippe un adversaire déterminé. Peut-être sous l'influence du duc d'Albe, peut-être de son propre mouvement, il demanda à son père d'ajourner la décision de cette question, qui touchait de si près les intérêts des Habsbourg, jusqu'à son arrivée à Bruxelles, où il devait venir rejoindre l'Empereur. Charles céda à ces instances, et il convint en même temps avec son frère, vers le milieu de l'année 1548, que le successeur de Ferdinand, au titre de roi des Romains, ne pourrait être

1. Bucholtz, *Gesch. der Regierung Ferdinands I*, t. IX, p. 400. — Ranke, *Deutsche Geschichte*, t. VI, p. 392. — Ribier, t. II, p. 17.
2. Maurenbrecher, p. 197.

choisi qu'après un débat sérieux et une discussion approfondie [1].

Depuis ce moment jusqu'à son arrivée à Bruxelles (avril 1549), le prince Philippe dut faire valoir auprès de son père de très forts arguments en sa faveur, car revenant sur tous ses projets, l'Empereur médita bientôt d'enlever à son frère la dignité de roi des Romains pour en investir Philippe. S'il faut en croire Marillac, dès le mois de février 1549, « l'on commençoit fort à parler à la cour de Bruxelles de faire le prince des Espaignes roy des Romains [2] ». Le bruit courait que « l'on avoit tenu propoz à Ferdinand de se démettre du tiltre qu'il avoit pour succedder à l'Empire [3] », que l'on désirait dans cette vue l'attirer à Bruxelles. L'on ajoutait, il est vrai, que Ferdinand « ne vouloit en aulcune façon qui fust prester l'oreille à ces propoz... Ce seroyt en effet, au dire de tout le monde, remarque Marillac, un acte de grande simplicité que de quitter ce qui luy est acquis [4] ».

Sur le refus de Ferdinand de se rendre à Bruxelles, l'Empereur envoya alors vers lui en Hongrie M. de Chantonnay, fils aîné de M. de Granvelle. Cet ambassadeur était chargé de proposer au roi le mariage d'une de ses filles avec Philippe et d'essayer de le décider par là à résigner ses pouvoirs en faveur du prince [5]. Mais Chantonnay ne tarda pas à revenir annonçant que « les choses estoient

1. Un échange de lettres eut lieu à ce sujet entre le jeune Granvelle et le duc d'Albe, comme en fait preuve une lettre de Granvelle à la reine Marie de Hongrie du 7 mai 1548, utilisée par Juste, *Vie de Marie de Hongrie*, p. 90-91. — Voir aussi Bucholtz, t. IX, p. 732.
2. De Marillac au Roi, 13 février 1549. (Bibl. Nat., fr. 3098, p. 152.)
3. *Ibid.*
4. Du même au même, 20 février 1549. (*Ibid.*, p. 164.)
5. L'instruction de Chantonnay est du 12 juillet 1549. (Druffel, t. I, p. 242-251.)

aussy mal disposées qu'il estoit possible ». Il lui semblait bien difficile, ajoutait-il, qu'on pût jamais fléchir Ferdinand[1].

Ce premier projet de l'Empereur était trop radical. Aussi, convaincu de l'inutilité de ses efforts sur ce point, Charles s'arrêta, dès avant son départ de Bruxelles, à une autre combinaison qui avait plus de chances d'aboutir : c'était de faire son fils deuxième coadjuteur de l'Empire, second roi des Romains avec succession future à la dignité impériale, non plus au désavantage de Ferdinand, mais au détriment du fils aîné de Ferdinand, Maximilien. L'Empereur vit dans la diète qu'il avait convoquée à Augsbourg une occasion de faire triompher ses desseins. Dès avant la Diète, du reste, on fit à ce sujet des ouvertures à Ferdinand[2]. Mais celui-ci n'accueillit pas mieux les projets modifiés de son frère. Il se rendit pourtant à Augsbourg, et c'est là que fut discutée pendant huit mois la question de la succession à l'Empire.

Cette question était, on le comprend, du plus haut intérêt pour la politique française. Si les plans de l'Empereur aboutissaient, la puissance redoutable dont il disposait reviendrait au prince Philippe aussitôt après la mort de Ferdinand. La France devrait alors recommencer contre le fils la lutte sans trêve qu'elle soutenait contre le père depuis 1520. Et cette perspective se laissait entrevoir au moment où la santé toujours déclinante de Charles-Quint faisait présager la prochaine délivrance du monde occidental ! « Tous ceux qui voyoient son visage jugeoient

1. Cf. : Lettre de Ferdinand à Charles-Quint, du 27 juillet 1549. (*Ibid.* p. 268-269.) — Bucholtz, t. VI, p. 457.

2. Lettre de Marie de Hongrie à Ferdinand, du 1er mai 1550, citée par Bucholtz, t. IX, p. 495.

bien qu'il n'estoit pas disposé pour faire longue vie... qu'il estoit bien vieil et maladif et ne tarderoyt point à s'en aller en l'aultre monde[1]. » — Depuis le mois de juillet qu'il est arrivé à Augsbourg, écrit Marillac, jusqu'à ce mois de février (1551) « l'Empereur a eu si peu de santé qu'il ne s'est guères monstré hors de son logis et despuis la Toussaint n'a guères bougé de sa chambre. Il s'est seullement laissé veoir en une salle... joignant à sadicte chambre et aussy chaude qu'une fournaise lors des festes de Sainct-André, Noël et aussy quand il bailla le recez de la Diette[2] ». La goutte torturait ce vieillard précoce. Il avait parfois « les mains sy contractées et retirées qu'il ne s'en pouvoit ayder », et au dire de Marillac, « il estoit demouré une foys six jours entiers sy froid qu'à peine on le pouvoit reschauffer et pensoient les médecins que la chaleur naturelle fust du tout pour s'esteindre ». — « Je ne veux obmettre, Sire, écrivait Marillac à son maître, qu'il est fort atténué et foible de grandes évacuations de sang. Il a eu ces jours passez son flux accoustumé d'hemorroydes... et il a vuydé, dit-on, par bas, en moings de quatre ou cinq jours, de dix à douze livres de sang[3]. »

1. « ... Atant je me partis de luy (l'Empereur) le laissant en bien pouvre estat. Car oultre ce que despuys ne l'avoys veu le visage luy est fort rappetissé, la parolle affoiblye et l'aleine accourcye, il est devenu gros et enflé par le ventre et par les jambes, laquelle chose les médecins disent estre ung signe évident d'ydropisie, incurable en l'aage de soixante huict ans qu'il a. » De Marillac au Connétable, 15 juillet 1550. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 4 r°.)

2. De Marillac au Connétable, 24 février 1550. (*Ibid.*, fol. 119 r°.)

3. De Marillac au Roi, 4 novembre 1550. (*Ibid.*, fol. 59 v°.) — Marillac a tenu, peut-on dire, pendant son ambassade un véritable journal de la santé de Charles-Quint. L'Empereur, écrit-il le 5 août 1550, s'est « trouvé aulcunement mal disposé de sa personne à cause du temps qui a esté froit et pluvieux, qui lui a ramené la goutte et a esté cause que ledict seigneur a esté contrainct de se purger pour la troisiesme ou quatriesme foys despuis qu'il est arrivé par deçà, laquelle chose ne semble soubz correction, Sire, désigner rien de bon. » (*Ibid.*, fol. 18 v°.) — « Despuis son retour de Munich, mande l'ambassadeur, le 18 août 1550, l'Empereur s'est toujours si mal

« Mais l'ardeur de l'ambition qu'il a, ajoute l'ambassadeur, n'en est en riens diminuée. » Cette puissance, que la mort menaçait de lui arracher, Charles voulait en effet la laisser en héritage à son fils. La disparition si longtemps et si impatiemment attendue du grand Empereur ne pouvait tarder. Ne devait-elle donc point délivrer notre pays de ses perpétuelles alarmes?

On se figure aisément avec quelle anxiété notre gouvernement suivit pendant la Diète le débat de la question de succession. Marillac eut encore là une occasion de déployer son zèle. Dans cette affaire, aussi bien que dans celles du concile et des rebelles, il ne devait s'attirer que des éloges.

Dans une de ses dépêches, notre ambassadeur donne un compte rendu très net de la situation. « L'Empereur, écrit-il, au mois de septembre 1550, veult essayer de faire le Prince d'Espaigne second coadjuteur de l'Empire, si tant

trouvé qu'il a gardé la chambre sans se laisser veoir. Les médecins sont en grant doubte de sa santé d'aultant que voyant ce flux d'hemorroydes continuer, ilz ont peur s'ilz se resserrent que l'hydropisie s'en ensuive pour la grant corruption d'humeurs qui sont au corps, et de le permettre ainsy couller ilz craignent qu'advenant quelque petit accident de fiebvre ou de goutte ledict seigneur fust pour succomber, d'aultant que par ce flux il demeure merveilleusement foible. Davantaige, Sire, à considérer comme l'espérance de se porter bien estoit fondée sur la saison d'esté, où toutesfoys l'on a veu maintenant le contraire, l'on peult aisément inférer que l'hyver qui approche n'est pas pour amender le mal, avecques ce qu'à veoir ledict seigneur prendre de troys en quatre jours médecine il y a peu de gens qui estiment que cela puisse durer, laquelle chose faict penser à tout le monde qu'ung de ces matins sans qu'aultrement on n'en prenne garde l'on orra dire que l'Empereur sera décéddé et que courriers seront depeschez de toutes partz. » (*Ibid.*, fol. 35 r° et v°.) — « L'Empereur pour l'heure... se trouve bien mal du corps pour estre fort atténué et foyble d'une grande évacuation de sang qu'il a eue ces jours passez par son flux accoustumé d'hemorroydes, depuis lequel la goutte l'a saisy aux pieds, mains, espaulles et aultres lieux, de sorte qu'il n'a guères membre qui puisse faire son office, ains garde le lict sans se pouvoir ayder ny remuer, et qui pis est aulcuns veulent dire qu'il ne sent point de douleurs ez lieux qui sont les plus sensibles comme les mains et les pieds, laquelle chose on prend pour mauvais présage de pouvoir durer longtemps. » De Marillac au Roi, 4 novembre 1550. (*Ibid.*, fol. 58 r°.)

est que le Roy des Romains l'accorde et que les Ellecteurs y consentent et combien que ce dessaing semble estre plein de plusieurs difficultez, par la disposition des voluntez desdicts seigneurs Roy et Ellecteurs qui sont assez esloignez de ce parti[1]. »

Et d'abord les sentiments des Électeurs ne faisaient de doute pour personne. Le prince Philippe leur était odieux, et il paraissait bien difficile que Charles pût le leur imposer comme futur Empereur. L'Allemagne tout entière aurait du reste protesté contre ce choix. Elle haïssait le fils de l'Espagnol et ne cachait pas ses préférences pour Maximilien « espérant plus de luy qui est Alleman et personnaige ouvert et affable, écrit Marillac, que de ce Prince d'Espaigne, qui est de complexion estrange et peu congneu par ceulx qui le hantent le plus[2] ». Le caractère sombre et taciturne de Philippe, l'ardeur de ses convictions catholiques, la raideur espagnole de ses manières n'étaient point faits pour lui concilier des sympathies, qui allaient toutes à son cousin le roi de Bohême, « prince gentil et de grande expectation[3] ». D'ailleurs, après trente ans de servitude, l'Allemagne voulait enfin s'affranchir de la domination étrangère des rois d'Espagne et ressaisir la liberté et l'indépendance sous des souverains nationaux, tels que Ferdinand et Maximilien. Elle aussi avait cruellement souffert du despotisme de Charles, elle aussi attendait impatiemment la mort du terrible maître qu'elle s'était donné!

1. De Marillac au Roi, 9 septembre 1550. (*Mémoires-journaux du duc de Guise*, publiés dans Michaud et Poujoulat, *Nouvelle collection de mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. VI, p. 52.)

2. De Marillac au Roi, 29 septembre 1549. (Bibl. Nat., fr. 3099, p. 151-152.)

3. Du même au même, 16 septembre 1550. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 93 r°.)

Les Électeurs étaient très disposés à faire droit aux désirs de l'Allemagne. Dès les premiers jours de son arrivée à Augsbourg, Marillac put le constater. Trois d'entre eux manifestèrent clairement leurs intentions en ne paraissant pas à la Diète. C'étaient les Électeurs de Saxe, de Brandebourg et du Palatinat. « Les Ellecteurs séculiers, écrit Marillac, taschent le mieux qu'ilz peuvent de s'excuser et s'exempter de venir à la Diette[1]. » Le Comte Palatin dit qu'il est si vieux et si malade qu'il ne peut plus guère quitter sa maison : le duc Maurice allègue qu'il redoute les entreprises de son frère Auguste : le margrave de Brandebourg écrit à l'Empereur qu'il est sur le point de se constituer prisonnier entre les mains des enfants du landgrave de Hesse[2]. Les aûtres membres du collège électoral, les archevêques de Trèves, de Mayence et de Cologne étaient, il est vrai, présents à la Diète, mais Marillac apprit bientôt qu'ils n'étaient pas dans de meilleures dispositions que les absents. L'ancien nonce du Saint-Siège, l'évêque de Fano, n'avait pas encore quitté la cour impériale, malgré l'arrivée de Pighino. L'Empereur l'avait prié d'user de son autorité pour obtenir des trois prélats une résolution favorable. Peu de jours après, le nonce eut une conversation avec notre ambassadeur et lui avoua qu'il avait échoué dans sa mission. Les Électeurs ecclésiastiques lui avaient formellement déclaré qu'ils ne consentiraient jamais à faire prince d'Espagne coadjuteur de l'Empire. Si même Fer

1. De Marillac au Roi, 15 juillet 1550. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 2 r°.)

2. Le Landgrave Philippe de Hesse était prisonnier de Charles Qu... depuis Mühlberg. En voulant se constituer lui-même prisonnier entre mains des enfants du Landgrave, le margrave de Brandebourg prétendait c'était « pour s'acquitter de sa foy qu'il leur avoit donnée en parolle de pri... leur promettant que en cas que ledict seigneur Empereur le traictast (le L... grave) en la sorte qu'on veoyt qu'il faict, il se submettoit à souffrir me... prison et traitement que recepvroyt ledict Lantgrave. » (*Ibid.*, fol. 2 v°.)

nand se ralliait aux desseins de son frère, ils renonceraient à leurs évêchés et droit d'élection plutôt que de sanctionner une pareille violation du droit public allemand[1].

Pourtant malgré ces protestations, l'Empereur n'abandonna pas ses projets. Les Électeurs pouvaient dire qu'il ne lui servirait de rien d'obtenir l'adhésion de Ferdinand à la nouvelle loi électorale, que dans ce cas même ils refuseraient, eux, leur approbation. Il passa outre, sans tenir compte de ces avertissements. Il se disait qu'ayant une fois arraché le consentement du roi des Romains, le principal intéressé, il ne pouvait manquer de triompher du mauvais vouloir du corps électoral. Et dans cette pensée, il entama aussitôt les négociations avec Ferdinand.

Mais celui-ci paraissait de moins en moins disposé à laisser dépouiller sa famille de la dignité impériale. Et en même temps qu'il informait son gouvernement des dispositions des Électeurs, Marillac se félicitait d'avoir à lui annoncer l'opposition du roi des Romains. La France pouvait espérer beaucoup de cette double résistance. « Ce Roy des Romains a dict entre aultres propoz à M. de Granvelle, écrit Marillac, et me l'a-t-on répété, que, combien que les royaulmes de ce monde fussent en la main de Fortune, qui les pouvoit oster et transporter selon qu'il plaisoit à Dieu, toutesfoys le nom, tiltre et dignité estoient de telle importance qu'on n'en pouvoit despouiller et priver les hommes par force,... sans que cella proceddast de grande lascheté et abjection de cueur. » — « Et M. de Granvelle s'est desparti de luy, ajoute l'ambassadeur, sans enfoncer plus avant[2]. »

Ses premières démarches étant restées infructueuses, Charles résolut alors d'user auprès de son frère de l'in-

1. De Marillac au Roi, le 2 septembre 1550. (*Ibid.*, fol. 36 v°.)
2. Du même au même, 29 juillet 1550. (Druffel, t. I, p. 464.)

fluence que leur sœur Marie de Hongrie[1], gouvernante des Pays-Bas, avait toujours eue sur Ferdinand. Il la savait toute dévouée aux intérêts de la branche espagnole, et il lui parut que son intervention ne pourrait qu'être favorable à ses desseins. « Il y a grande apparence, Sire, écrivait Marillac au roy Henry II en lui annonçant l'arrivée de là reine de Hongrie, il y a grande apparence que ce voyaige soyt pour essayer de faire le Prince deuxiesme coadjuteur de l'Empire[2]; ... l'on estime cella estre la seule cause pour laquelle ladicte Dame a esté appelée par deçà, comme estant instrument plus propre à induyre le Roy des Romains à accepter ce party que n'eust esté ni le feu Seigneur de Granvelle, ny aultre ministre de l'Empereur, pour n'oser si privéement entrer en ces termes comme peult faire une sœur envers le frère[3]. »

En même temps, l'Empereur expédiait courriers sur courriers aux Électeurs pour les attirer à Augsbourg. Si quelque résolution était prise pendant le séjour de la reine Marie en Allemagne, on voulait tenter d'arracher aussitôt le consentement du corps électoral « en bastant le fer pendant qu'il estoit chaud ». L'Empereur insistait donc de la manière la plus pressante auprès des Électeurs. Il écrivait à Maurice de Saxe « qu'il auroit cause de demourer entièrement content et satisfaict » de sa venue à Augsbourg; à l'Électeur de Brandebourg il offrait de se charger des dépenses de son déplacement, « en sorte que les fraiz qu'il feroyt au voiaige seroyent moindres que la récompense qu'il

1. Marie d'Autriche sœur de Charles Quint (1503-1558) épousa en 1521 Louis II, roi de Hongrie et de Bohême, qui fut tué à la bataille de Mohacz en 1526. En 1531 Charles confia à Marie le gouvernement des Pays-Bas qu'elle exerça jusqu'en 1555. (Juste, *Vie de Marie de Hongrie.*)

2 De Marillac au Roi, 9 septembre 1550. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 39 v°.)

3. Du même au même, 16 septembre 1550. (*Ibid.*, fol. 43 r°.)

en recepvroyt ». L'on cherchait aussi à « amadouer » le Comte Palatin ; « mais luy, comme vieil renard, écrit Marillac, paye l'Empereur en mesme langaige, faisant entendre n'avoir regret en ce monde plus grand comme de ne pouvoir accomplir son commandement, à cause de son indisposition[1] ». Au reste, aucun des trois absents n'était arrivé lorsque Marie de Hongrie entra à Augsbourg le 10 septembre 1550[2].

Les pourparlers commencèrent aussitôt entre elle et son frère. Marillac ne tarda pas à être informé par des indiscrétions « du fons de la besongne ». La reine fit briller aux yeux de Ferdinand tous les avantages dont on comptait payer le désistement de sa famille. Elle mit en avant le mariage d'une des filles du roi des Romains avec le prince d'Espagne, et celui de son second fils avec la fille de la reine Éléonore ; « par le moyen desquelz mariaiges, il auroyt environ ung million d'or, dont il se pourroyt ayder à marier ses aultres filles et désengager tant de terres siennes qui estoient hipotecquées[3] ». L'Empereur, ajouta la reine, promettait à son frère de le rendre paisible possesseur du duché de Wirtemberg, dont il avait été dépouillé ; l'on devait enfin lui aider à repousser les attaques des Turcs en Hongrie et à s'emparer de la Transylvanie[4].

1. De Marillac au Roi, 9 septembre 1550. (*Ibid.*, fol. 40 r°.)

2. « Sire, la Royne de Hongrye doibt arriver jeudy prochain en ceste ville ... qui est trois jours plus tost qu'on n'en faisoit le compte, car l'on l'attendoit seullement au quatorziesme de ce moys ; et partant se trouvera qu'elle aura faict le voyage de Bruxelles icy en seize jours combien qu'il y ayt aultant deux foys que de Paris à Lion, laquelle chose, Sire, accroist et confirme l'oppinion de tout le monde à croyre que ceste soubdaineté n'est pas sans grant mistère » (*Ibid.*, fol. 39 v°.) — La lettre de Marillac est du mardi ; la reine arriva donc un jour avant la date indiquée par l'ambassadeur. — Cf. : Lettre de Marillac au Roi, 16 septembre 1550 : « ... après l'arrivée de la Royne de Hongrye qui fut le dixiesme jour de ce moys ... » (*Ibid.*, fol. 43 r°.)

3. De Marillac au Roi, 16 septembre 1550. (*Ibid.*, fol. 43 r°.)

4. *Ibid.*, fol. 43 v°.

Marillac trace dans ses dépêches un tableau très vivant de la cour impériale à ce moment. « A oyr parler les Impériaux et quelques Italiens qui discourent de ceste menée, écrit-il, il semble que l'Empereur obtiendra aisément ce qu'il désyre veus les partys qu'on a mis en avant à ce Roy des Romains[1]. » Les Espagnols s'extasiaient en effet devant les immenses avantages que l'Empereur faisait à Ferdinand. « Endebté, engagé et paouvre, avecques expectative d'avoir encores des affaires de la part de la Hongrye[2] », qu'avait-il de mieux à faire, « en présence de la grandeur de ces partys,... qu'à prester son consentement en faveur du Prince son nepveu? » Mais les Allemands affirmaient au contraire que le roi persisterait à conserver l'Empire aux siens. Étant empereur et son fils aîné roi des Romains, il assurerait aisément l'avenir de ses enfants. S'il avait droit au duché de Wirtemberg, il trouverait bien moyen de se le conserver, sans que l'Empereur s'en mît le moins du monde en peine. Toutes les offres qu'on lui faisait ne pouvaient en un mot « contrepoiser la valeur d'ung Empire, sur la rétention duquel se fondoient la conservation et accroissement de sa maison[3] ». Et du reste Ferdinand n'accorderait rien sans avoir le consentement de son fils aîné, le roi de Bohême, maintenant en Espagne. Ce prince était bien dans l'affaire le principal intéressé, puisque les projets de l'Empereur le privaient de ses droits à l'Empire. Enfin les affaires ne marchaient pas si vite que le prétendait le parti espagnol, puisqu'on avait vu la reine de Hongrie sortir de la seconde entrevue avec son frère « toute effa-

1. *Ibid*, fol. 43 r°.
2. *Ibid.*, fol. 43 v°.
3. *Ibid.*, fol. 93 r°. (Il y a une interversion de pages dans le ms. 15917.)

rouchée et comme personne violente, qui ne peult bonnement dissimuler sa passion[1] ».

Le bien fondé de ces bruits sembla confirmé par le brusque départ de la reine le 26 septembre 1550. « Quant à ce qu'elle estoit icy venue procurer envers le Roy des Romains, dit Marillac, l'on continue à dire qu'il n'y a riens de faict pour les conjectures qu'on en a eues et mesmement que les conseillers dudict seigneur Roy disent publicquement que leur maistre a tenu bon[2]. » Les Espagnols, il est vrai, continue l'ambassadeur, persistent bien à affirmer au contraire que l'Empereur a obtenu le consentement de son frère, et qu'il ne lui manque plus que celui des Électeurs; mais les Électeurs absents ne se hâtent pas de venir, et la France peut toujours compter sur cette opposition.

D'autres personnages, mieux informés, soutenaient que la conclusion de l'affaire avait été renvoyée à l'arrivée du roi de Bohême, que son père hésitant s'était remis sur lui de la décision à prendre et lui avait ordonné de venir le rejoindre à Augsbourg. C'était là, en effet, le parti auquel s'était arrêté Ferdinand[3].

Le jeune roi de Bohême, Maximilien, n'attendait que cet ordre. Il avait épousé l'une des filles de l'Empereur et était « gouverneur en Espagne ». Dès qu'il avait appris les projets de son oncle, il avait déclaré qu'il n'entendait sous aucun prétexte « estre privé de l'espérance qu'il pouvoit avoir par le moyen de son père à la succession à l'Empire »: il avait demandé avec instance son rappel d'Es-

1. *Ibid.*
2. De Marillac au Roi, 30 septembre 1550. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 98 r°.) Pour cette lettre, comme pour celle du 16 septembre, il y a une interversion de pages dans le manuscrit 15917. Le commencement de cette dépêche est au fol. 98 r° et v°, la suite aux folios 44 et 45 r° et v°.
3. *Ibid.*, fol. 99 v°.

pagne[1]. Le cardinal de Trente, qui avait été en Espagne « quérir » le prince Philippe pour l'amener à Bruxelles, « mal content de ce qu'il attendoit avoir plus de rescompense et de faveur de l'Empereur, qu'il n'en avoit eue pour ce service », encouragea Maximilien dans ses réclamations[2]. Et, à cette époque, vers la fin de 1549, il ne fallut rien moins qu'un ordre formel de son père pour que le roi de Bohême consentît à demeurer en Espagne. Aussi fut-il prêt à partir au premier signal.

Une occasion de faire échec à la politique impériale se présentait en ce moment à la France. Henry II avait toujours entretenu les meilleures relations avec le prince Maximilien. Il l'avait choisi comme parrain de son troisième fils et lui avait envoyé à cette occasion un ambassadeur, M. d'Andelot, chargé des compliments les plus flatteurs[3]. Lorsque la cour de France apprit l'intention de Ferdinand de s'en remettre, sur l'affaire de la succession, à la décision de son fils, elle se crut donc en droit d'intervenir auprès de Maximilien, « pour l'encourager dans son obstination ». Le jeune prince devait gagner l'Allemagne par le midi de la France et l'Italie. Henry II donna aussitôt ses ordres pour qu'il lui fût fait le meilleur accueil dans le royaume. A son passage à Aigues-Mortes des fêtes furent organisées en son honneur, « où l'on se récréa bien ». On lui offrit de magnifiques présents. Il fut ensuite rejoint par un ambassadeur du Roi, M. de Bonnivet, gentilhomme de l'armée de Piémont, qui lui présenta les vœux de bienvenue de son maître. Sous le prétexte d'aller saluer Maximilien, M. de Bonnivet avait en réalité une très importante mission. Il était chargé d'exprimer au prince la vive sympa-

1. Du même au même, 29 septembre 1549. (Bibl. Nat., fr. 3099, p. 151.)
2. *Ibid.*
3. Du Roi à Marillac, 30 juin 1550. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 1 r°.)

thie du Roi à son égard : la France était instruite du mauvais vouloir de l'Empereur envers son neveu ; elle était prête à appuyer secrètement la résistance du prince [1].

En même temps, le connétable de Montmorency transmettait à Marillac les ordres du Roi. Aussitôt après l'arrivée du roi de Bohême à Augsbourg, notre représentant devait solliciter de lui une audience et lui confirmer dès qu'il le pourrait les intentions de la France [2].

Le 16 décembre, Marillac informait son gouvernement de l'arrivée du prince. Il était entré à Augsbourg le 10 du mois, à deux heures du matin, « pour avoir commodité de conférer avecques le Roy des Romains, avant qu'il fut empesché par le prince d'Espaigne et aultres seigneurs de l'Empire, qui le viendroient visiter [3] ». Suivant les recommandations reçues, Marillac demanda aussitôt une audience et l'obtint très peu de jours après. Il assura le prince des bonnes dispositions du roi de France, « à quoy il respondit fort bien ». L'ambassadeur affirmait du reste qu'il emploierait toute son activité « à mener si importante négociation [4] ». Comme le disait en effet Henry II, le mieux que l'on pouvait faire « estoit de tenir painct et imprimé dans le cueur du Prince le tort qu'il se feroyt et recepvroyt, s'il accordoit ce qu'on luy demandoit [5] ».

Cependant l'Empereur ne perdait pas de vue ses projets. Mais dans l'incertitude où il était de voir aboutir le dernier plan qu'il avait soumis à son frère, il avait imaginé une nouvelle combinaison. Avait-elle plus de chances de

1. De l'évêque d'Arras à la reine Marie, 16 décembre 1550. (Druffel, t. I, p. 547.)
2. Du Connétable à Marillac, 30 janvier 1551. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 113 v°.)
3. De Marillac au Roi, 16 décembre 1550. (*Ibid.*, fol. 82 r°.)
4. *Ibid.*, fol. 82 v°.
5. Du Roi à Marillac, 11 février 1551. (*Ibid.*, fol. 120 v°.)

réussir? Il propose au roi Ferdinand, écrit Marillac, de le « coopter au tiltre et nom de l'Empire, en égale puissance que la sienne, pour estre comme deux testes en ung chaperon, à l'exemple d'aulcungs anciens Empereurs Romains ». D'autre part, le prince d'Espagne, une fois fait roi des Romains, coopterait de même manière le roi de Bohême ; en sorte qu'après la mort des deux Césars, les fils vivraient comme avaient fait leurs pères [1].

Un tel arrangement eût été certainement possible entre Charles et Ferdinand. Mais il semblait bien difficile d'amener une entente entre Philippe et Maximilien, « dont l'ung, le Roy de Bohesme, écrivait Marillac, est trop remuant pour s'accorder avecques la stupidité de l'aultre [2] ». D'ailleurs, ce nouveau plan ne devait pas convenir à l'Allemagne plus que les précédents. L'Empire voulait avant tout s'affranchir de la domination espagnole, et il était moins disposé que jamais à accepter pour maître le fils de Charles-Quint. Le séjour du prince d'Espagne à Augsbourg n'avait servi en effet à lui concilier les sympathies de personne. Depuis son arrivée en Allemagne, il essayait bien, mais vainement, de paraître bon Allemand. Il avait « vestu robbe à la tudesque », et offrait d'interminables repas aux députés de la Diète. « Il se monstre, écrit Marillac, disciple si docile en cest endroict et mesmement à boire, que deux ou troys foys l'on l'a rapporté qu'il n'en avoit plus prins qu'il n'en pouvoit bonnement porter ». Son précepteur affirmait « qu'il concevoit par là sy bonne espérance qu'en continuant de faire ainsy, il gagneroyt par temps le cueur des Allemans [3] ». Mais ces grâces étaient forcées et les

1. De Marillac au Roi, 27 novembre 1550. (*Ibid.*, fol. 69 r° et v°.)
2. *Ibid.*, fol. 69 v°.
3. De Marillac au Connétable, 21 octobre 1550. (*Ibid.*, fol. 53 r°.)

festins succédaient aux festins sans amener un réel changement dans les dispositions des Électeurs.

L'arrivée du roi de Bohême parut être en effet le signal d'une opposition générale. Ferdinand entretenait une correspondance suivie avec sa sœur Marie de Hongrie[1] et, d'après ses lettres, on peut croire qu'il avait été un moment irrésolu sur le parti qu'il avait à prendre. Mais après un premier entretien avec son fils, il fit savoir à sa sœur qu'il n'avait pu persuader à Maximilien d'accepter les offres qui lui étaient faites. « Ung personnage de dignité » en avertit Marillac, et « l'autheur de cest avis, écrit l'ambassadeur, le tient de celluy qui a escript la lettre ». Lorsque Marie avait quitté Augsbourg, il avait été convenu qu'elle y reviendrait aussitôt après l'arrivée de Maximilien. Ferdinand l'informait que la résolution très ferme du prince rendait ce voyage inutile.

D'autre part, les Électeurs déclarèrent au même moment qu'ils ne consentiraient jamais à créer un deuxième roi des Romains. Ils avaient, dirent-ils, juré d'observer « la loi de l'Empire qui estoit directement contraire à telle façon de succession ». Du reste, ils s'étaient promis de ne jamais plus élever un Espagnol à la dignité impériale ; les Électeurs absents seraient entièrement de leur avis, ils n'en doutaient pas[2].

Malgré tout, la reine de Hongrie, cédant aux instances de l'Empereur, avait repris le chemin d'Augsbourg. Elle y arriva le 1er janvier 1551. Les affaires « s'échauffèrent » alors singulièrement. Les dépêches de Marillac nous don-

1. Cette correspondance a été publiée par M. de Druffel dans le premier fascicule du tome III des *Briefe und Akten zur Geschichte des sechzehnten Jahrhunderts*, p. 160-204. (Voir surtout la première lettre et les savantes notes qui l'accompagnent, p. 161-176.)

2. De Marillac au roi, 16 décembre 1550. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 82 v°.)

nent un récit très animé des négociations. Nuit et jour, M. d'Arras ne faisait qu'aller et venir du logis de l'Empereur à celui du roi des Romains. Les bruits les plus contradictoires couraient. On allait jusqu'à prêter à Charles le projet de faire son fils « consort et compagnon de l'Empire[1] ». En réalité, les mois de janvier et de février se passèrent sans qu'on pût rien savoir. Un jour, la reine de Hongrie sortait de chez le roi des Romains « en contenance et coulleur telle que tout le monde s'apercevoit qu'elle estoit fort indignée ». L'on en concluait aussitôt que les affaires n'avançaient pas au gré de l'Empereur. Voyait-on bientôt après les rois des Romains et de Bohême et la reine de Hongrie « porter visaiges joyeulx, les Espaignols en venoient à inférer que la praticque avoit esté renouée[2] ». Quant aux deux jeunes princes, Philippe et Maximilien, « leur contenance donnoit assez à penser qu'ils n'estoient guères amys ». — « Ilz ne se veoyent, ny parlent ensemble à peine une foys la sepmaine, écrit Marillac, encores c'est la nuict, quant de fortune ilz se rencontrent dans la chambre de l'Empereur, où par forme d'acquit ilz se disent deux ou troys mots, sans aultrement se visiter en leur logis, ny se veoir à la messe, à manger, à la chasse ou aultres passe-temps[3]. »

Les rapports de la famille impériale étaient, on le voit, fort tendus. D'autre part, les Électeurs ne fléchissaient pas. Celui de Trèves, au nom de ses collègues, affirma encore « qu'il ne debvoit y avoir en Allemagne qu'ung Empereur, non plus qu'ung soleil au monde et en son absence ung seul Roy des Romains[4] ». Aussi lorsque le recès de la Diète

1. Du même au même, 8 janvier 1551. (*Ibid.*, fol. 101 r°.)
2. Du même au même, 20 janvier 1551. (*Ibid.*, fol. 103 v°.)
3. Du même au même, 10 mars 1551. (Druffel, t. I, p. 591.)
4. Du même au même, 24 février 1551. (*Ibid.*, p. 582.)

eut été publié le 14 février 1551 [1], et que tous les princes et députés furent partis, tout le monde, et Marillac le premier, fut persuadé que l'Empereur n'avait pas convaincu son frère mieux que les Électeurs. Les Impériaux, écrivait notre ambassadeur, affirment bien qu'une entente secrète a été conclue entre les membres de la famille impériale, et que le mariage du prince d'Espagne a été convenu avec une fille du roi des Romains : mais « ce propoz, ajoutait Marillac, est plus ridicule que vraysemblable [2] ».

Eh bien! le 9 mars 1551, cette entente, dont Marillac doutait si fort, avait été arrêtée. Ferdinand conservait la dignité de roi des Romains ; si donc il survivait à l'Empereur, il hériterait de la dignité impériale. Le prince Philippe serait alors nommé roi des Romains, mais à la condition que « parvenant ledict seigneur Prince à se coroner Empereur, les Ellecteurs asseurent dez à ceste heure d'eslire lors pour Roy des Romains très hault, très puissant et très excellent Prince Maximilien, Roy de Bohesme [3] ». En même temps, Charles et Ferdinand convinrent de travailler en commun à faire approuver leur plan par les Électeurs de l'Empire [4]. Cette tâche n'était pas la moins difficile. Tant que l'Empereur n'avait point obtenu l'adhésion du corps électoral au pacte de famille du 9 mars, la partie n'était pas gagnée pour lui et la France pouvait ne pas désespérer.

Beaucoup d'historiens représentent Charles-Quint comme arrivé, après la Diète de 1550, au comble de sa

1 - Du même au même, 17 février 1551. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 113 v°.)
2 - Du même au même, 17 mars 1551. (Druffel, t. I, p. 596.)
3 - Maurenbrecher, *Karl V.* Appendice, p. 136*-137*.
4 - *Ibid.*, p. 247.

fortune. Il a obtenu du Pape la convocation du concile : les Protestants ont fait leur soumission à la future assemblée. Les discussions relatives à la succession impériale se sont terminées à l'avantage du prince Philippe. La fortune sourit enfin au grand Empereur après tant de luttes et tant de travaux !

Mais tous ces succès ne sont qu'apparents : apparente la soumission des Protestants au concile : ils le prouveront bientôt à Charles. Dans moins d'une année, l'assemblée de Trente sera dispersée et suspendue. Apparente aussi l'heureuse fortune du prince Philippe, qui ne sera pas Empereur, qui sera seulement Philippe II. Après la diète d'Augsbourg, l'avenir réserve à Charles bien des déceptions et bien des revers.

La puissance impériale décroît, celle de la France renaît. Charles semble avoir triomphé en 1550 ; le véritable vainqueur, c'est Henry II. L'année 1550 marque en effet la date des premiers succès réels de la politique française en Allemagne. Sans doute, dès avant cette époque, nos souverains avaient compris quels avantages inappréciables devaient résulter pour eux d'une intime union avec les Luthériens allemands et à plusieurs reprises ils avaient essayé de se gagner les sympathies des Réformés. Mais par une singulière fatalité, aucune de ces tentatives de rapprochement n'avait abouti. Tantôt des embarras intérieurs étaient venus paralyser nos efforts, tantôt des complications à l'extérieur nous avaient obligés à détourner nos regards de l'Allemagne. En 1550, au contraire, l'œuvre est poussée avec activité. La France se trouve à ce moment avoir les mains libres ; elle est réconciliée avec l'Angleterre et n'a plus rien à redouter pour l'instant de son ancienne rivale. « Mes affaires, écrit le Roi à Marillac, au mois de février 1551, vont grâce à Dieu de mieux en

mieux de tous costez et mesmement de celluy d'Angleterre, où l'amytié et alliance qui est entre nous se fortifie de jour en jour par tous les plus honnestes déportemens dont il est possible d'user[1]. » D'autre part, les inimitiés des factions semblent se calmer à la cour de France ; et, dégagée ainsi de toute préoccupation, notre politique peut se consacrer sans arrière-pensée aux affaires d'Allemagne.

A ce moment, la foule de nos ambassadeurs, de nos plénipotentiaires, de nos chargés d'affaires, de nos agents secrets couvre la Germanie. C'est comme un vaste réseau qui enserre de ses mailles le Nord de l'Europe. M. Danzay intrigue près des cours scandinaves ; les pensionnaires du Roi le servent à Magdebourg, à Brême, à Strasbourg, à Cologne ; M. de Marillac défend nos intérêts à Augsbourg. Tous ces diplomates encouragent princes et villes à secouer le joug impérial, leur promettant l'appui de la France, prête, elle aussi, à prendre les armes au premier signal. Et ainsi se prépare cette union franco-germanique qui, scellée à Friedwald et à Chambord, doit infliger en 1552 un si terrible échec à l'Empereur et nous valoir l'importante conquête des Trois-Évêchés.

Nous venons de citer le nom de Marillac et, en effet, l'on a pu s'en convaincre par ce qui précède, son ambassade à Augsbourg se trouve être un des épisodes les plus intéressants de la campagne diplomatique menée à cette date par la France en Allemagne. Ce fut dans tous les cas sa « négociation de 1550 » qui lui valut, nous le savons, auprès des contemporains la meilleure partie de sa réputation. Aujourd'hui encore, on apprécie d'autant mieux ses dépêches qu'elles constituent la source la plus utile à consulter pour l'histoire de la diète d'Augsbourg. En cette

1. Du Roi à Marillac, 23 février 1550. (Bibl. Nat., fr. 15917, fol. 128 v°.)

occasion, il déploya du reste la plus louable activité et fi[illegible] preuve d'une intelligence peu commune. Son principa[illegible] mérite fut, semble-t-il, d'avoir su très bien distinguer e[illegible] quoi les intérêts de la France se trouvaient mêlés aux d[illegible] bats de l'assemblée d'Augsbourg. Tandis que d'autres d[illegible] plomates engagent inconsidérément Henry II à envoy[illegible]r ses prélats au concile, il supplie au contraire le Roi de n'e[illegible]n rien faire, mais bien plutôt de soutenir la résistance de l[illegible]a Diète. Une occasion unique se présente de gagner les su[illegible]- frages des Luthériens d'Allemagne; on ne doit point l[illegible]a laisser échapper. Il ne se borne pas d'ailleurs à prodigue[illegible]r de sages conseils ; il agit, et toujours à propos. Dans se[illegible]s fréquents entretiens avec le nonce, il essaye de l'éclaire[illegible]r sur la déloyauté de l'Empereur. Il entre en même temp[illegible]s en relations avec les représentants de Maurice de Saxe pou[illegible]r leur affirmer que la France est disposée à appuyer leur[illegible]s réclamations. Dans l'affaire des rebelles, il prend aus[illegible]i très nettement position au nom de son gouvernement [illegible]t son attitude décide plusieurs députés à le charger de pr[illegible]- positions d'alliance auprès de Henry II. A propos de « [illegible]a succession à l'Empire », il ne peut, il est vrai, interven[illegible]ir aussi activement qu'il le souhaiterait, mais du moins co[illegible]n- prend-il tout l'intérêt que la cour de France doit porter [illegible] débat qui s'agite et s'efforce-t-il de lui transmettre jour p[illegible]r jour le fidèle récit des négociations. En sorte que par[illegible] tant de diplomates, qui travaillent à ce moment en All[illegible] magne à la réalisation des desseins de la politique français[illegible] Marillac mérite une place à part et est digne des plus lé[illegible] times éloges.

Mais aussi la tâche lui semble lourde à certains m[illegible] ments. Voilà bien longtemps qu'il est absent de France [illegible]! Il est parti au mois d'août 1547 : les derniers registres d[illegible]e ses correspondances nous mènent jusqu'au mois d[illegible]e

mars 1551, et nous savons qu'il resta encore en fonctions après la Diète. Il demande son rappel « eu esgard qu'il y aura bientost quattre ans qu'il est en charge ». Mais par qui le remplacer à un moment où la situation est si grave ? Quel autre aurait une aussi parfaite connaissance des affaires d'Allemagne ? On le laisse donc encore en fonctions. Il est, il est vrai, récompensé de ses services. On le fait évêque de Vannes au mois de juin 1550[1]. Mais il n'est rappelé qu'au mois de septembre 1551, après la rupture officielle de Charles-Quint et d'Henry II[2]. En 1553, il repartait pour l'Allemagne : nous allons voir à quelle occasion.

1. Il succéda à Laurent III Pucci. Sa nomination fut approuvée par le Saint-Siège le 20 octobre 1550. (*Gallia Christiana*, t. XIV, col. 934. — Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. xxxvi.)

2. Lettre de l'évêque d'Arras à l'ambassadeur Renard, 24 septembre 1551. (Granvelle, *Papiers d'État*, t. III, p. 596.)

CHAPITRE VIII.

MISSION DE M. DE MARILLAC A METZ.

(1553.)

L'intervention française en Allemagne : les dernières négociations de la France avec Maurice de Saxe.

Au commencement de 1552, Charles se reposait à Innsbrück, se persuadant follement qu'après la Diète son œuvre était finie. Il attendait le retour du printemps pour se rendre à Trente, où les Pères catholiques venaient de se réunir, lorsque tout à coup la nouvelle se répandit que le Nord de l'Allemagne était en armes, que Maurice de Saxe, décidément rebelle, s'était emparé de Donauwœrth et accourait à marches forcées pour surprendre son souverain. L'Europe vit alors, et l'Empereur reconnut qu'à Augsbourg son triomphe sur l'esprit de révolution avait été imaginaire et qu'il n'avait fait qu'arrêter pour un instant un torrent irrésistible [1]. On sait le terrible échec que les Protestants d'Allemagne et la France, secourus par l'Angleterre, infligèrent à Charles-Quint en cette année 1552. Il suffit de rappeler que la glorieuse conquête des Trois-

1. Bryce, *Le Saint-Empire romain-germanique* (trad. Lefebvre), p. 422.

Évêchés récompensa enfin nos efforts, et qu'au mois d'août 1552, le traité de Passau autorisa, provisoirement du moins, dans l'Empire le libre exercice des religions romaine et luthérienne. Une seule chose est à regretter : c'est que l'union de la France et de l'Allemagne n'ait point assez duré pour nous permettre d'imposer, nous aussi, à ce moment, nos conditions à Charles-Quint. Après Passau, la France se trouve en effet de nouveau seule en face de l'Empereur, et la guerre se poursuit « plus acharnée que jamais ».

Ainsi, après une lutte de près de trente ans, l'Empereur se trouvait vaincu et humilié. Renonçant à ses espérances, il avait dû accorder à la Germanie la liberté religieuse ; il avait vu son peuple s'allier ouvertement contre lui à l'étranger, et l'Empire démembré d'une portion de son territoire.

Néanmoins, si accablé qu'il fût par la maladie et les préoccupations de toutes sortes, Charles se remit immédiatement à l'œuvre. Il voulut tenter par un nouvel effort de reconquérir la situation qu'il venait de perdre. Ce fut le dernier acte de la longue tragédie dont l'Empereur tenait le premier rôle depuis si longtemps. Il fut donné à Marillac d'assister de près à ce dramatique spectacle.

I.

Aussitôt le traité de Passau conclu, l'Empereur n'eut qu'un désir : empêcher l'Allemagne de profiter de la paix religieuse et politique qu'elle venait de lui arracher et ne point lui permettre de devenir ainsi trop forte contre lui. Il résolut donc de faire au plus tôt renaître la guerre dans l'Empire. Mais comme à ce moment la lutte

avec la France continuait toujours et absorbait toutes ses forces, ce fut une guerre civile que Charles voulut susciter en Germanie, « pour du tout la ruiner et destruire[1] ».

Une autre raison l'encourageait dans ses projets. Après les succès de la dernière alliance des princes d'Allemagne et de la France, les menées d'Henry II auprès des États allemands étaient toujours à redouter. Si par une guerre civile on pouvait tenir occupée l'Allemagne, cette manœuvre devait « empescher la France d'y avoir intelligences et practiques pour en tirer quelque ayde[2] ».

Animé de ces desseins, l'Empereur s'était préparé aussitôt à les réaliser. Un certain nombre de princes avaient protesté contre les conventions de Passau, esprits inquiets et cupides, qui voyaient leur avantage dans la continuation des hostilités[3]. Charles s'était empressé de favoriser sous main leurs prétentions. Les levées de troupes faites par le comte de Mansfeld, quoique contraires à l'ordre de la paix, furent encouragées par l'Empereur ; et il appuya secrètement le duc de Brunswick, quand il le vit réclamer contre les conditions à lui imposées par l'acte de 1552[4]. Mais une occasion plus favorable allait bientôt se présenter à Charles.

Puisqu'il s'agissait avant tout de reprendre l'avantage sur la France, il avait été mettre le siège devant Metz et y avait trouvé, employé au service de Henry II, le margrave Albert de Brandebourg-Kulmbach. « Le Marquis Albert », comme on l'appelait en France, était le prince le plus remuant et le plus batailleur de l'Allemagne. Il gue[illegible]r-

1. Cf.: Maurenbrecher, *Karl V*, p. 312.
2. De MM. de Marillac et Vieilleville au Roi, 12 septembre 1553. (Bibl. Nat., fr. 3100, p. 155.)
3. Langenn, *Moritz Herzog und Churfürst zu Sachsen*, t. I, p. 547-5[illegible].
4. Maurenbrecher, p. 314-315.

royait continuellement hors de ses petits États de Franconie, et tout l'Empire connaissait son écharpe blanche. Des instincts de pillard, soutenus par une réelle valeur militaire, un courage à toute épreuve, assez peu de convictions pour servir indifféremment toute cause, une activité toujours en éveil, telle était la nature d'Albert. « Sur le champ de bataille, disait un contemporain, tonnerre, éclairs et feu dévorant ne peuvent être plus terribles que lui[1]. » Il avait simplifié à son usage la question religieuse, et on le soupçonnait fort de ne croire à rien. « Je veux, avait-il coutume de dire, faire de mon âme l'enjeu d'un combat entre Dieu et le diable : le plus fort l'aura[2]. » Il goûtait beaucoup, du reste, la plaisanterie grossière et triviale. Et cependant il n'était pas dépourvu de dons naturels : sa parole était facile et entraînante, et s'il n'estimait guère les savants, du moins n'était-il pas sans posséder quelque culture[3]. Quoiqu'il eût combattu avec Maurice de Saxe et qu'il eût été un des négociateurs de l'alliance française, le traité de Passau lui avait été tout aussi désagréable qu'à l'Empereur lui-même[4]. Que désirait-il en effet, sinon la continuation de la guerre? Il avait profité des troubles d'Allemagne pour piller le territoire de Nüremberg et les possessions des évêques de Bamberg et de Würzbourg, et il leur avait imposé de si énormes contributions que l'Empereur avait cru devoir casser les traités ainsi arrachés par la violence. La paix conclue, Albert avait néanmoins con-

1. J. Voigt, *Markgraf Albrecht Alcibiades von Brandenburg-Kulmbach*, t. II, p. 7.
2. Langenn, t. I, p. 548.
3. Arnold, *Vita Mauritii* (Mencken, *Scriptores rerum germanicarum praecipue saxonicarum*, t. II, p. 1253). — Woltman, *Geschichte und Politik*, t. III, p. 336.
4. Bucholtz, *Ferdinand I*, t. VII, p. 123.

tinué à son compte une guerre de rapines et était venu se mettre finalement au service de la France [1].

L'Empereur avait là un sérieux ennemi. Dans les circonstances actuelles, « Albert, comme l'écrivait le duc d'Albe à son maître, était un prince que la Majesté impériale ne pourrait jamais assez payer [2] ». En sorte qu'on en arriva bientôt à une entente. Albert, quittant le service d'Henry II, accepta les offres de Charles [3].

Celui-ci ne tarda pas à comprendre qu'il pourrait retirer de cette alliance avec le Margrave un avantage plus grand encore que son aide contre Henry II. La guerre de France, qui paraissait devoir se prolonger, permettait moins que jamais à l'Empereur de songer à intervenir personnellement en Allemagne contre le traité de Passau. Mais comme il était décidé à faire rompre à tout prix la paix dans l'Empire, il résolut d'utiliser les forces de son nouveau confédéré et de le lancer sur l'Allemagne. Le prix dont il paya l'alliance d'Albert prouve bien quelles étaient ses intentions. Nous voulons parler ici de la mesure qui a livré décidément le nom de Charles-Quint à l'exécration de l'Allemagne [4]. Il confirma les traités que le Margrave avait imposés à Bamberg, Würzbourg et Nüremberg, traités qu'une décision impériale avait une première fois cassés. Ravivant ainsi une vieille querelle, l'Empereur alluma au cœur de l'Allemagne le feu dévorant d'une guerre civile [5].

1. Maurenbrecher, p. 315. — Voigt, t. I, p. 345-347.
2. Voigt, t. II, p. 3.
3. *Ibid.*, p. 3-5. — Bucholtz, t. VII, p. 112.
4. Maurenbrecher, p. 316.
5. Voigt, t. II, p. 10-11. — C'est à propos de cette confirmation des traités que parut en Allemagne une chanson satirique d'Hans Sachs, qui, faisant allusion au double aigle impérial, disait : « L'un casse, | L'autre confirme, | L'un dit oui, l'autre non. | Par Dieu ce doit être l'un des deux seulement. | Si dans un même pot on fait cuire deux choses, | Cela sent malheureusement très mauvais. » (Voigt, t II, p. 12.)

Charles savait bien en effet ce qu'il faisait en encourageant les désirs guerriers et la cupidité d'Albert. Il savait que le parti dont Maurice de Saxe était le chef, et qui avait combattu pour la paix de Passau, se lèverait aussitôt contre celui qui la voulait rompre. L'Empereur opposait ainsi à l'Électeur, qui l'avait trahi, un chef militaire de premier ordre, un soldat sans scrupule, à qui tous les moyens étaient bons, et qui se chargerait de semer l'agitation et le trouble dans l'Empire.

En face d'Albert, l'audacieux perturbateur de la paix, se dressa bientôt en effet la ligue de tous ceux qui avaient souscrit au traité de Passau. Le roi des Romains et Maurice de Saxe s'unirent les premiers contre l'ennemi que l'Empereur venait de susciter à l'Allemagne. Et pendant qu'Albert commençait avec acharnement son œuvre de destruction, les princes du Sud conclurent à Heidelberg une union pour la défense de leurs biens et le maintien de la paix publique[1].

Les confédérés commencèrent par demander des explications à l'Empereur. Comment avait-il pu autoriser une spoliation solennellement désavouée une première fois? Lequel des deux actes reconnaissait-il maintenant? Charles ne put naturellement fournir que des explications embarrassées. Il allégua qu'en face des forces françaises il avait été obligé coûte que coûte de se faire un allié. Il offrit bientôt, du reste, de jouer le rôle de conciliateur entre les princes et Albert, proposition presque dérisoire, car il était à ce moment intimement convaincu que tout serait inutile pour arrêter le Margrave. L'assemblée de Francfort resta

1. Maurenbrecher, p. 318-320. — Sur l'attitude du Roi des Romains Ferdinand à cette occasion, voir Bucholtz, t. VII, p. 122. — Voigt, t. II, p. 35-38. — Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl's V*, t. III, p. 533, 537 et 538, 540, 552, 564.

en effet sans résultat[1]. « L'Empereur, écrivait un peu plus tard Marillac, — qui, nous le verrons, devait être au courant de la situation, — voulant monstrer bonne mine en mauvais jeu, désire seullement persuader aux Allemans qu'il est en délibération de composer les affaires d'Allemagne[2]. » L'intention de Charles en était bien loin. Néanmoins, l'on ne peut dire avec certitude si à ce moment il se sépara d'Albert ou s'il continua à l'appuyer secrètement. Les Allemands, eux, se refusèrent toujours à voir dans Albert autre chose que « le serviteur et le mercenaire » de l'Empereur[3].

C'est alors que Henry II proposa le secours de ses armes aux États d'Allemagne. Depuis que Maurice de Saxe avait traité avec Charles-Quint à Passau, les intérêts français périclitaient dans l'Empire[4]. Beaucoup de princes avaient vu en définitive, d'un très mauvais œil, l'annexion des Trois-Évêchés. Henry jugea l'occasion favorable pour se faire reconnaître et ratifier, au prix de nouveaux services, la possession incontestée de sa récente conquête. Il était résolu à la payer une seconde fois pour se la mieux assurer.

Au reste, les agissements mêmes d'Albert ne laissaient pas que d'inquiéter sérieusement le gouvernement français. Le bruit courait que son ancien allié, une fois victorieux en Allemagne, viendrait porter contre nous secours à Charles-Quint et attaquer notre frontière des Pays-Bas[5].

1. Voigt, t. II, p. 60-65.

2. De Marillac au connétable de Montmorency, 24 juin 1553. (*Mémoires-journaux du duc François de Guise*, p. p. Michaud et Poujoulat dans la *Nouvelle collection de mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. VI, p. 184.)

3. Bucholtz, t. VII, p. 129.

4. Decrue, *Anne de Montmorency ... sous Henri II...*, p. 137-138.

5. Du roi Henry II à MM. de Marillac et de Vieilleville, 9 juillet 1553. (Michaud et Poujoulat, t. VI, p. 194.)

Il fallait prévenir ce péril en aidant l'Empire à écraser au plus tôt le Marquis.

Enfin, dès ce moment, l'intention de Henry II était, l'on n'en peut douter, de donner à la lutte qui se préparait de plus larges proportions : il prétendait la transformer en une nouvelle guerre générale contre la Maison d'Autriche. Les conventions de Friedwald et de Chambord nous avaient valu sans doute une riche proie et de brillants succès. Mais ces succès, le traité de Passau était venu brusquement les interrompre. Après avoir obtenu de l'Empereur les concessions qu'elle souhaitait, l'Allemagne s'était retirée de la lutte, laissant supporter à la France seule tout le poids de la colère impériale. Le Roi ne pouvait s'en consoler et gardait toujours le secret désir de voir se reformer contre Charles-Quint la ligue formidable qui l'avait mis récemment à deux doigts de sa perte. Il vit dans la dernière déloyauté de l'Empereur un moyen très sûr de réaliser ses desseins. Qu'allait-il faire ? Il gagnerait tout d'abord de nouveau les faveurs des princes de l'Empire en leur offrant son aide pour triompher d'Albert et mettre au plus tôt un terme à la guerre civile. Mais, en même temps, il exciterait leur ressentiment contre Charles-Quint et leur représenterait quel juste châtiment méritaient ses odieuses menées. Suffisait-il vraiment qu'Albert fût vaincu ? Ne fallait-il pas aussi tirer vengeance de l'Empereur, son protecteur et son complice, de l'Empereur seul responsable des troubles nouveaux qui menaçaient ? Dans ce but, la France et la Germanie devaient s'unir contre le Marquis d'abord, ensuite contre le commun ennemi de l'Europe et tenter d'infliger au souverain et à son « mercenaire » un sanglant échec. Un prétexte s'offrait de renouveler l'avantageuse alliance de 1552 ; le Roi était bien résolu à ne pas le laisser échapper.

Il essaya donc aussitôt de renouer ses relations avec Maurice de Saxe. L'Électeur ayant promis d'envoyer à Metz des ambassadeurs pour s'entendre avec ceux du Roi [1], Marillac reçut l'ordre de partir pour la Lorraine (juin 1553). Il allait y représenter les intérêts de la France. Le cardinal de Lenoncourt, nouvel évêque de Metz, et le Lieutenant d'Henry II, M. de Vieilleville, devaient agir de concert avec lui. Marillac emportait les instructions de la cour de France. Nos représentants étaient chargés d'exprimer aux députés de l'Allemagne « l'affection que le Roy de France avoit toujours portée à la liberté germanique et combien avoient différé les offices, que Sa Majesté Impériale avoit faictz et practiquez et faisoit et pratiquoit encore aujourd'hui à l'entière ruyne et oppression d'iceulx et de leur dicte liberté ». Les ambassadeurs avaient ordre d'insister tout particulièrement à ce sujet. Ils devront, dit l'instruction, « faire ressortir de poinct à aultre » l'odieuse déloyauté de l'Empereur et encourager par tous les moyens les désirs de vengeance de l'Allemagne. Ils feront part ensuite des intentions de leur maître. « Pour l'offension du Marquis et pour l'aller trouver et combattre », le Roi promet vingt à vingt-cinq mille écus. Si les alliés veulent aussi attaquer l'Empereur, ils doivent déclarer quelles forces ils comptent « mettre sus », et « en quelz lieux et endroictz ilz prétendent les exploiter ». Le Roi désire fort que les Pays-Bas soient spécifiés, et à son avis l'armée mise sur pied doit compter au moins 12,000 fantassins, 3,000 chevaux et « estre pourveue d'un esquipage d'artyllerie à l'équi-

1. L'intermédiaire entre le Roi de France et Maurice fut le comte Volrad de Mansfeld qui vint en France au mois de mai jurer au nom de Maurice fidélité à la couronne de France. (Janssen, *Histoire du peuple allemand* (trad. fr.), t. III, p. 753.) — Ranke, *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*, t. V, p. 323. — Mencken, t. II, p. 1405.

pollent » ; auquel cas la France prendra à sa charge la moitié des frais de guerre. — Si enfin l'Empereur et le Marquis attaquent simultanément l'Allemagne, le Roi s'engage à fournir aux princes vingt à vingt-cinq mille écus par mois, « pourvu que de leur part ilz accordent un mutuel ayde pour sa dicte Majesté, si elle est envahie en ses païs par ledict Empereur ou ses adhérans soit Princes de la Germanye ou aultres ». — Tous les Princes et États de l'Allemagne qui voudront entrer au traité y seront reçus. — Quant à la pension annuelle demandée par le duc Maurice, aussitôt l'alliance conclue, le Roi lui donnera 6,000 écus par an, mais en revanche « ledict Seigneur Duc devra faire serment qu'il demourera fidèle et affectionné serviteur du Roy et portera et favorisera ses affaires en la Germanye et dehors, ... ne permettra ne consentira qu'il se fasse chose au préjudice de sadicte Majesté ny des droictz de la Couronne de France[1] ».

En même temps que cette instruction générale, l'on remit à Marillac une instruction particulière et confidentielle. Le Roi a appris, dit cet acte, « que l'Empereur est mort ou tellement affligé et exténué de diverses maladies qu'il

1. Cette citation et les précédentes sont extraites des « *Instructions à Monseigneur le Cardinal de Lenoncourt et Messieurs de Vieilleville, Lieutenant du Roy à Metz et pays messin et de Marillac, Evesque de Vannes, Conseiller dudict seigneur et Maistre des Requestes ordinaires de son Hostel, de ce qu'ilz auront à traicter et négocier avecques les ambassadeurs et députez que Monsieur le Duc Morice de Saxe Electeur du Saint-Empire et aultres Electeurs, Princes et Estatz de la Germanye doivent envoyer à Metz.* » (Michaud et Poujoulat, t. VI, p. 179-180.)— Ces instructions prouvent une fois de plus que le dessein de la France était d'aider les Princes confédérés à triompher du Margrave pour ensuite obtenir leur alliance contre Charles-Quint. Ce dernier était informé des intentions de Henry II. « Les advertissemens de tous costez correspondent, écrit-il à son frère Ferdinand le 26 août 1553, que le duc Morice surmontant ledict Marquis debvoibt venir assaillir mes païs de par deçà. » (Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karls V*, t. III, p. 586.) — Cf: Ranke, *Deutsche Geschichte*, t. V, p. 323.

est pour demourer le demourant de ses jours du tout inutile ». Or ledit Roi ne veut à aucun prix que le frère de l'Empereur ou quelque autre membre de la Maison d'Autriche succède à l'Empire. Pendant son séjour à Metz, Marillac se renseignera donc avec soin sur les affaires d'Allemagne et fera connaître sans tarder à la cour de France « celluy des Ellecteurs que l'on debvra plus solliciter et favoriser pour entreprendre sa promotion en la dignité d'Empereur ». Le Roi forme des vœux tout particuliers en faveur de la candidature de Maurice de Saxe, et Marillac informera les ambassadeurs du prince de ce désir. Puis aussitôt « qu'on aura certaineté » de la mort de Charles, l'évêque de Vannes avertira les Électeurs, princes et États de la Germanie, que le roi de France doit envoyer auprès d'eux un ambassadeur et demandera un sauf-conduit pour la sûreté du voyage dudit ambassadeur[1].

Ces propositions de la France étaient, on le voit, fort avantageuses. Mais la plupart des États allemands trouvaient qu'en définitive le roi de France avait une première fois fait payer trop cher son alliance. Aussi étaient-ils assez peu disposés à une nouvelle entente avec Henry II. D'ailleurs l'Allemagne souhaitait ardemment la paix et les projets belliqueux du Roi ne répondaient guère à ses vœux. Elle désirait seulement la défaite d'Albert et le rétablissement de l'ordre dans l'Empire. Et malgré les indignes agissements de Charles, il semblait bien peu probable qu'elle cherchât à en tirer vengeance, ni qu'elle consentît à s'engager dans une nouvelle guerre, ainsi que l'aurait

1. Cette pièce que nous venons d'analyser est publiée dans Michaud, p. 180, sous ce titre : « *Instruction particulière à M. l'evesq... Vannes.* » — Sur la mission de Marillac et Vieilleville, cf. ... *Le Maréchal François de Scépeaux de Vieilleville*, ... verra qu'en dehors de sa charge diplomatique Marillac devait ... M. de Vieilleville à affermir l'autorité du Roi à Metz.

désiré la France. Comme pour donner raison à ces tendances pacifiques, la ligue d'Heidelberg, au début de 1553, s'était formellement prononcée contre toute intervention étrangère dans les affaires de l'Empire[1].

Sur ce point, de même que sur beaucoup d'autres, il est malaisé de savoir au juste quels étaient les sentiments de Maurice de Saxe. « La conduite politique de l'Électeur Maurice, dit M. Maurenbrecher, est très difficile à juger dans cette dernière période. Peu communicatif, circonspect dans toutes ses paroles, il ne s'est que très rarement, peut-être jamais, explicitement ouvert sur ses plans postérieurs et ses projets. Dans la dernière phase de sa vie politique, on ne peut connaître le but qu'il poursuit, avant qu'il l'ait atteint[2]. » Après le traité de Passau, il n'est pas douteux que Maurice n'ait rompu avec la France toutes relations. Mais il est certain aussi qu'il renoua avec elle vers le commencement de l'année 1553. « Il comprit peut-être alors qu'il était de son intérêt de ne pas fonder seulement sur le bon vouloir de la politique impériale les conquêtes de Passau et qu'il importait de se créer encore d'autres garanties[3]. » Du reste, la récente politique de l'Empereur en Allemagne le visait tout particulièrement. C'était à lui surtout que Charles essayait des susciter des rivaux, contre lui surtout qu'il avait armé le margrave de Brandebourg-Kulmbach, et qu'il excitait l'ancien Électeur de Saxe, Jean-Frédéric, jadis dépouillé de ses États par Maurice, avec l'aide de Charles-Quint lui-même[4]. Enfin, il se peut fort

1. Maurenbrecher, p. 320.
2. *Ibid.*, p. 324.
3. *Ibid.*
4. Bucholtz, t. VII, p. 122. — « Le Duc Maurice .... ne voudra perdre ceste occasion de faire alliance avecques le Roy la plus estroicte qu'il pourra, ayant congneu par expérience qu'en ce dernier appareil de guerre toute ceste menée se dressoit contre lui pour le destruyre et confondre du tout, affin que

bien que Maurice fût poussé vers la France par des vues d'ambition personnelle : l'instruction spéciale de Marillac semblerait le prouver.

Ce n'est donc très probablement pas l'Électeur qu'il faut accuser de la rupture des relations franco-allemandes. Cette rupture ne devait pas tarder à éclater. Les négociations dont étaient chargés MM. de Marillac, Vieilleville et Lenoncourt restèrent en effet sans résultat.

Marillac était entré à Metz le 23 ou le 24 juin 1553, sans y trouver les députés de Maurice, ni aucunes nouvelles de leur prochaine arrivée. Le 2 juillet seulement, nos représentants reçurent des lettres d'Allemagne, où on leur demandait une prorogation de terme de deux ou trois semaines [1]. Une dépêche du vieux comte de Mansfeld, l'un des partisans de l'alliance française, vint encore ajouter aux inquiétudes de la France. « Je puis vous dire à la vérité, écrivait Mansfeld au Roi, qu'en tout ce qui touche le bien, honneur et advantaige de vous et de vostre couronne, je trouve le Duc Morice fort affectionné, veoir jusques là qu'il ne se fascheroit d'employer son bien, sa personne, païs et subjectz pour vous ; ... et ledict Seigneur Duc par les ambassadeurs qu'il espère envoier de brief vers vous le déclairera plus amplement. » — Mais « pour l'importance de ses grandes affaires », il était impossible au prince Électeur, continuait Mansfeld, de s'occuper activement de l'alliance projetée ; il suppliait le Roi de lui envoyer avant tout quelques secours en argent, lui assurant qu'on trouverait aisément plus tard « les moyens et les voies pour

aprez l'Empereur jouist de la Germanye et en feist à sa volunté par le moyen du Duc Jehan-Frédéric qui est tout sien. » (Lettre de MM. de Marillac et de Vieilleville au Roi, s. d. — Michaud, t. VI, p. 197.)

1. De Marillac au Roi, 3 juillet 1553. (Michaud, t. VI, p. 191.)

faire amplement ladicte alliance[1] ». — « Messieurs, écrivait quelques jours après le Roi à ses ambassadeurs, j'ay receu une lettre du comte de Mansfeld, par où vous verrez qu'il semble que le Duc Morice seroit bien content tirer quelque argent de moy, devant que venir en aultre communication, qui ne seroyt pas, comme assez congnoissez, le plus seur chemyn[2]. »

Quelles étaient donc les raisons qui pouvaient faire hésiter Maurice à conclure cette alliance avec la France? Il s'y était pourtant montré bien disposé au début, et les avantages en étaient évidents pour lui.

Ce furent très probablement les dispositions de ses alliés qui arrêtèrent ainsi l'Électeur. Le roi des Romains, avec lequel il venait de s'unir définitivement contre le Margrave[3], et les princes de la Ligue d'Heidelberg, qui fournissaient des secours, étaient moins décidés que jamais à une alliance avec Henry II[4]. « Sire, écrivait Marillac, ce retard du Seigneur Duc d'envoyer ses députez ne peult estre sans quelque mistère, fondé peult estre sur ce qu'il a quelques practiques avec le Roy des Romains, duquel il espère bien tirer secours, comme ces derniers adviz portoient, ce qu'il vouldroyt essayer plus tost qu'on découvrist qu'il ayt si grande intelligence avec vous. » Du reste, ajoutait l'ambassadeur, « toutes choses sont croyables en ung prince tel que le Duc Morice, qui est subtil, en esperit soubçonneux, de nature variable en oppinion et qui n'entre jamais si advant en party qu'il ne tasche avoir une porte

1. Du comte de Mansfeld au Roi, 4 juillet 1553. (*Ibid.*, p. 198-199.)
2. Du Roi à Marillac et Vieilleville, 22 juillet 1553. (*Ibid.*, p. 204.)
3. « *Extraict des lettres imprimées et publiées en la Germanie au nom du Roy des Romains et duc Morice contenant les causes, qui les ont meuz de faire la guerre contre le Marquis Albert de Brandebourg.* » (Bibl. Nat., fr. 3100, p. 107 à 112.)
4. Maurenbrecher, p. 323.

ouverte pour s'encheminer en ung aultre ». Mais, concluait Marillac, « c'est un prince qu'il vaut mieux retenir suspect amy, que de lui donner occasion d'estre du tout ennemy [1] ». Les ambassadeurs se résignèrent donc à attendre avec patience.

Cependant, si l'alliance des princes se fortifiait tous les jours, le Marquis ne restait pas non plus inactif. Il avait groupé sous son étendard un certain nombre de mécontents. Le duc Erich de Brunswick et beaucoup de nobles de ce pays, irrités de la tyrannie du duc Henry de Brunswick, s'étaient joints au Brandebourg, aussitôt qu'ils avaient vu le duc Henry au rang des confédérés. C'était « pour confondre et destruire ce mesme prince », que les villes maritimes de Brême, de Hambourg, de Lünebourg avaient envoyé des secours à Albert [2]. Au surplus, on persistait à croire que le Marquis n'agissait pas pour lui seul en cette affaire. L'Empereur continuait, disait-on, à le soutenir secrètement. Les explications embarrassées et demi-mesures de Charles étaient d'ailleurs tout à fait propres à autoriser de telles rumeurs [3]. Il semble bien cependant, nous l'avons déjà dit, qu'après avoir lancé le Margrave sur l'Allemagne, l'Empereur soit désormais demeuré simple spectateur de la guerre civile qu'il venait d'allumer [4]. Sa lutte avec la France suffisait à absorber ses ressources. Mais ce n'était point l'opinion générale. « En

1. De Marillac au Roi, 3 juillet 1553. (Michaud, t. VI, p. 191-192.)
2. « Adviz d'Allemagne » du 27 juin 1553. (*Ibid.*, p. 188, 189.)
3. Maurenbrecher, p. 322. — Arnold, *Vita Mauritii* (Mencken, *Scr. rer. germ.*, t. II, p. 1240.) — Ranke, *Deutsche Geschichte*, t. V, p. 240.
4. Il n'y a aucunes preuves absolument incontestables du contraire. On vit cependant à Sievershausen parmi les troupes d'Albert les étendards de Bourgogne. Il est très difficile de se prononcer sur ce point. Charles-Quint, dans une lettre à son frère Ferdinand du 26 août 1553, se purge des accusations portées contre lui. (Lanz, t. III, p. 585).

ceste perplexité de choses, dit un avis venu d'Allemagne, tout le monde craint que le Marquis Albert ne soit mercenaire de l'Empereur, lequel, comme jadis Catilina Romain, désire que la Germanye soyt destruicte[1]. »

Quoi qu'il en soit, les choses ne tardèrent pas à se décider. Le 9 juillet, la bataille eut lieu entre Albert et Maurice à Sievershausen. La victoire resta au bon droit ; la défaite du Marquis fut complète. Mais Maurice, mortellement blessé, expira le 11 juillet. Il demanda qu'on le portât pour mourir « en la chancellerie du Marquis, car la mort luy seroyt plus douce, s'il avoit plus tost entendu les practiques de l'Empereur[2] ».

II.

La mort de l'Électeur de Saxe semblait devoir être funeste aux intérêts de notre politique en Allemagne. On a vu, d'après les instructions de Marillac, quels étaient les desseins de la France : Henry II voulait aider les princes confédérés et les décider ensuite à attaquer l'Empereur aux Pays-Bas de concert avec la France. Les espérances que le Roi avait fait briller aux yeux de Maurice avaient amené celui-ci à entrer en relations avec nous. Mais l'ouverture des négociations avait été reculée de jour en jour, et finalement la mort de l'Électeur venait de les rompre.

1. « *Adviz d'Allemagne* », 11 juillet 1553. (Michaud, t. VI, p. 194.)

2. « *Adviz d'Allemagne* », 27 juillet 1553. (*Ibid.*, p. 205-207.) — Sur la bataille de Sievershausen, voir la lettre du comte de Mansfeld au Connétable du 15 juillet 1553. (*Ibid.*, p. 203.) — Voigt consacre un récit animé à la bataille. (*Markgraf Albrecht*, t. II, p. 90-100.) Ranke en étudie les conséquences. (*Deutsche Geschichte*, t. V, p. 328.) — Lettre du Roi à M. d'Aramon, son ambassadeur auprès du Sultan, 16 juillet 1553. (Ribier, t. II, p. 442.)

Et cette rupture menaçait d'être définitive. Les nouvelles qui arrivaient d'Allemagne ne faisaient en effet que confirmer les mauvaises dispositions dont la majorité des princes allemands semblait animée contre la France. Du vivant de Maurice, l'on pouvait toujours espérer que l'indépendance de son caractère, que les avantages secrets qui lui étaient faits, l'aideraient à triompher des sentiments de ses alliés. Mais maintenant qu'il avait disparu, la perspective de voir se créer en Allemagne un parti favorable à l'intervention française se trouvait singulièrement compromise.

Cependant, en annonçant au Roi la bataille de Sievershausen et la mort de l'Électeur de Saxe, Marillac se posait deux questions : qu'était devenu Albert après sa défaite et qu'allait-il faire? — Si la guerre devait se continuer, quel prince allait prendre le commandement de l'armée de Maurice et qui hériterait dans tous les cas de son Électorat de Saxe[1]?

Chose curieuse, les nouvelles étaient très défavorables aux vainqueurs. On annonçait qu'Albert, quoique vaincu et blessé, ne perdait pas courage. Le bruit commun était « que par tous moyens à lui possibles il vouloit rassembler nouvelle armée, de sorte qu'il promettoit 12 thalers par mois à tout homme de cheval ». Il avait été « marry de la perte de tant de bons hommes » qu'il avait avec lui à Sievershausen ; mais cette affaire, disait-il, « n'avoist esté que jeu, au prix des choses qui s'en ensuyvroient et qui seroyent plus grandes et plus atroces ». Il se vantait de devoir tenir promesse à l'Empereur et de lui amener bientôt aux Pays-Bas 6,000 chevaux et 80 enseignes de gens de pied. On prétendait que la reine de Hongrie lui avait en-

1. De Marillac au Roi, 31 juillet 1553. (Bibl. Nat., fr. 3100, p. 60 à 62.)

voyé des secours d'argent et « il estoit aussi en espérance d'avoir moyen de se remettre sus par l'ayde des villes maritimes[1] ».

L'on apprenait en même temps à la cour de France que l'Empereur prétendait concevoir la meilleure espérance de ses affaires. Le Pape avait envoyé deux légats, l'un vers Henry II, l'autre vers Charles, pour tenter de réconcilier les deux rivaux. Mais ces négociateurs devaient s'en retourner sans avoir rien fait. Comme M. de l'Aubespine le mandait à Marillac, le légat qui s'était rendu à Bruxelles avait trouvé l'Empereur dans les pires dispositions. Charles lui avait expressément donné son congé. « Il voyoit, lui avait-il dit, que Nostre Seigneur commençoit tant à favoriser sa fortune, qu'il la vouloit poulser jusques au bout, luy estans survenues despuys ung moys ou six sepmaines, sans y avoir pensé, les plus heureuses nouvelles qu'il sceust désirer » : la prise de Térouanne et d'Hesdin, l'accession à la couronne d'Angleterre de sa cousine Marie Tudor, la mort du duc Maurice, « son plus fascheux ennemy », enfin « la resurrection d'ung Marquis Albert le plus grant et mortel ennemy que scauroient avoir les Francoys, comme il leur feroit bientost sentir ». Le Marquis, ajoutait-il en effet, « estoit aprez à amasser gens, pour venir en Champagne faire un échec plus grant que l'on ne pouvoit penser ». M. de l'Aubespine tenait ces nouvelles du cardinal Saint-Georges, le légat en France, à qui son collègue de Bruxelles les avait transmises[2].

Au contraire, la situation des vainqueurs de Sievershausen empirait, disait-on, chaque jour. L'on ne savait d'abord qui pourrait remplacer le duc défunt. « Certes,

1. « *Adviz d'Allemagne* », du 27 juillet 1553. (Michaud, t. VI, p. 206-207.)

2. De M. de l'Aubespine à Marillac, 7 août 1553. (*Ibid.*, p. 209.)

écrivait l'un de nos chargés d'affaires d'Allemagne, plusieurs bonnes partz se sont perdues avec le Duc Morice, car il estoit prince de grand conseil, laborieux, belliqueux et courageux et ne veoys point qui soit digne d'estre mis en son lieu[1]. » C'était le prince Henry de Brunswick qu'Albert avait reconnu pour son adversaire après la mort de l'Électeur ; il lui avait envoyé des lettres de défi sous cette adresse : « A très illustre Prince Henry de Brunswick estant maintenant dictateur et chef souverain de la Ligue des prebstres infidèles[2] ». Cependant il était peu probable qu'Henry devînt le chef de l'armée confédérée, car « il estoit sy fort hay que ses propres souldars le laissoient et se retiroient par grandes troupes au Marquis[3] ». L'on parlait aussi du fils aîné de Ferdinand, le roi de Bohême. Comme le faisait observer Marillac, la charge semblait néanmoins devoir revenir plutôt au frère de Maurice, Auguste. La mort du vainqueur de Sievershausen le faisait héritier de la dignité électorale[4]. Ne devait-il pas prendre les armes pour la disputer à l'ancien duc, Jean Frédéric, soutenu par Albert de Brandebourg? Au moment de la mort de son frère, Auguste était en Danemarck et l'on savait qu'il était parti aussitôt après avoir reçu la nouvelle de Sievershausen. Mais la rumeur courait qu'il était mort de la peste au cours de son voyage. En attendant, les soldats restés sans chef pouvaient se disperser et l'armée victorieuse s'affaiblir de jour en jour.

Ces nouvelles, on le comprend, effrayaient au plus haut

1. « *Advis d'Allemagne* », du 27 juillet 1553. (*Ibid.*, p. 207.)

2. « *Extraict des lettres qui ont esté reçeues d'Allemagne tant du comte de Mansfeld du 14e juillet, que d'autres serviteurs du Roy de Strasbourg du 5e d'aoust.* » (Bibl. Nat., fr. 3100, p. 52.) — Voigt, t. II, p. 107-108.

3. *Ibid.*

4. Maurice ne laissait en effet qu'une fille.

point le gouvernement français. Elles le décidèrent à persévérer dans sa politique. Si la guerre se terminait brusquement par le triomphe d'Albert ou par une convention à l'amiable entre les belligérants, le redoutable serviteur de Charles pourrait accomplir ses promesses : il porterait aussitôt aux Pays-Bas secours contre nous à l'Empereur. Le seul moyen de parer à cette éventualité était d'encourager les hostilités et de faire accepter à l'Allemagne le secours de nos armes pour écraser plus sûrement le Marquis.

Il semblait d'ailleurs qu'à ce moment notre intervention eût de nouveau des chances sérieuses d'être bien accueillie en Germanie. En présence du grave danger qui les menaçait, les princes pouvaient mieux apprécier qu'auparavant les avantages de notre alliance. Dans la situation critique où ils se trouvaient, ne devaient-ils point faire taire leurs répugnances et leurs antipathies? La proposition que leur avait faite Henry II d'attaquer l'Empereur en même temps que le Marquis, leur avait tout d'abord singulièrement déplu. N'avait-elle pas maintenant de quoi les séduire? Le péril de plus en plus grand qu'Albert faisait courir à l'Allemagne devait exciter chaque jour davantage contre Charles-Quint la haine des confédérés, et il n'était plus impossible qu'ils consentissent à s'unir à nous contre le chef de la Maison d'Autriche. L'alliance franco-allemande serait alors reconstituée suivant les désirs du roi de France.

Notre diplomatie se remit donc aussitôt à l'œuvre qu'avait interrompue la mort de l'Électeur de Saxe. « Il me semble estre fort nécessaire, écrivait le connétable de Montmorency à Marillac, de faire conforter les Princes, qui sont de l'alliance du feu Duc Morice, et de les assurer que le Roy n'est point pour les abandonner, mais au contraire

pour embrasser leur protection et la conservation de la liberté germanique plus estroictement qu'il n'a faict par le passé [1]. »

Quelques jours après la nouvelle de la mort du duc Maurice, Marillac avait demandé son rappel. « Il y a bien peu d'apparence pour le présent, écrivait-il au Connétable, qu'il se présente quelque chose où l'on puisse négocier par deçà, n'estoit que quelqu'un qui auroyt reprins le lieu du feu Duc Morice voulust rechercher la protection du Roy et qu'on voulust dextrement l'entretenir pour s'en servir, sellon que les affaires le requerroient [2]. » Or, à ce moment « quelqu'un » venait « de reprendre le lieu du feu Duc Morice ». C'était le duc Auguste, son frère, qui lui succédait dans l'Électorat de Saxe. Il était revenu heureusement de Danemark. Le nouvel Électeur, il est vrai, ne recherchait nullement la protection de Henry II. Celui-ci résolut néanmoins « de l'entretenir pour s'en servir ». Il ordonna donc à Marillac de demeurer à Metz et de s'informer soigneusement des affaires d'Allemagne. « Je ne veux oublyer à vous dire, M. de Vannes, écrivait le Roi à son ambassadeur, que j'ay entendu que vostre séjour par delà n'a pas esté inutile à mon service, ... qui me fait désirer, congnoissant que vous m'y pouvez beaucoup servir pour les choses de la Germanye, que vous n'en bougiez encore, dont je vous prye bien fort [3]. » A cette lettre était joint un billet du cardinal de Lorraine. Serait-il hors de propos, demandait le prélat à Marillac, serait-il hors de propos « d'envoyer devers le Duc Auguste... pour le conforter à

1. Du Connétable à Marillac, le 4 août 1553. (Bibl. Nat., fr. 3100, p. 98-99.)
2. De Marillac au Connétable, 27 juillet 1553. (*Ibid.*, p. 57.)
3. Du Roi à MM. de Vannes et de Vieilleville, 27 juillet 1553. (*Ibid.*, p. 59.)

suivre les erremens de son frère et en venger l'injure et par là tenir les choses de delà en la confusion qui nous est utile [1] ».

Marillac ne fut point d'avis d'aller si vite en besogne. Il était dangereux, d'après lui, de faire des propositions formelles à tel ou tel prince, sans être fixé par avance sur ses intentions. Avant que la situation se soit éclaircie, écrivait Marillac, « il pourroyt, Sire, à l'advanture aultant nuyre à vostre service que proufficter d'envoyer en la Germanye personnaige de vostre part pour conforter et induyre quelques ungs de ces princes à reprendre les armes : ... car au lieu de gratiffier l'ung, l'on pourroyt offenser l'aultre qui peut estre seroyt plus à vostre service [2] ». Le Comte Palatin, ajoute l'ambassadeur, est, paraît-il, bien disposé à faire service au Roi, et « il est expérimenté et cault ». — « Mais aussy pour estre réputé fort inconstant, variable et de peu d'arrest il y auroyt danger qu'il ne communiquast le tout à l'Empereur, ... joinct aussy que, estant vieil et son païs sans aulcune forteresse, au moindre bruyct qu'il auroyt de la prospérité dudict Empereur il seroyt pour tourner sa robbe, comme il est coustumier de faire à tous vens [3]. » Toute démarche immédiate et décisive en Allemagne était donc imprudente. D'après l'évêque de Vannes, il n'y avait pour le moment que deux choses à faire : agir auprès du Turc, le décider à prolonger la trêve qu'il avait avec Ferdinand et s'attirer ainsi la reconnaissance du roi des Romains ; envoyer un personnage de la Cour vers le landgrave de Hesse, beau-père de Maurice, « pour se condouloir avecques luy » de la perte de son gendre et « le

1. Du cardinal de Lorraine à MM. de Vannes et de Vieilleville. 27 juillet 1553. (*Ibid.*)
2. De Marillac au Roi, 31 juillet 1553. (*Ibid.*, p. 62.)
3. *Ibid.*

[illegible] pour voir s'il vouldroyt entrer en jeu, ou bien y faire entrer son filz ». Si le représentant du Roi était bien accueilli chez le Landgrave, « il passeroit alors jusques chez le duc Auguste », et, sous le prétexte de prendre part au chagrin de ces deux princes, le Roi pourrait peut-être réussir à connaître leurs intentions. « Le hérault Piedmont ajoutait Marillac, expérimenté au faict de la Germanye et qui est icy avecques moy remplirait bien honorablement cest office, si le Roy consentait à luy envoyer des lettres de créance[1]. »

Nous savons que Henry II suivit les conseils de Marillac. Le 6 août 1553, il écrivait à ses ambassadeurs à Metz : « Je trouve bon d'envoyer le hérault Piedmont jusques vers mon cousin le Landgrave de Hesse pour se condouloir avecques luy de la perte de son beau-filz et, suivant ung petit mémoire que j'en ay faict dresser, sonder son intention, pour, s'il la trouve bonne, l'informer de ce que ledict mémoire contient. » Piémont devait de là « passer jusques vers le duc Auguste », s'il entendait que ce dernier fût bien disposé « à se ressentir du tort qui avoit esté faict à son frère ». Henry II chargeait MM. de Vannes et Vieilleville « de depescher ledict hérault par delà le plus tost et le mieux instruict qu'il seroyt possible[2] ».

A la lettre du Roi était joint le « mémoire des propoz qu'il falloit tenir ». Piémont devait exprimer au Landgrave la douleur qu'avait ressentie Henry de la mort de l'Électeur Maurice et « qu'il n'en estoit pas moins fasché et dolent que s'il eust esté son propre frère, pour les grandes vertus dont Nostre Seigneur l'avoit accompli et l'espérance qui estoit en luy de le veoir ung jour le plus grant prince

1. *Ibid.*
2. Du Roi à MM. de Marillac et de Vieilleville, 6 août 1553. (*Ibid.*, p. 100.)

qui ayt jamais esté en sa race ». « L'ayde et faveur » du roi de France ne lui eussent certes pas été épargnées ; elles ne le seront jamais du reste en Allemagne, « pour le bien et advancement de ceulx que Sa Majesté ayme et congnoit dignes de si grandes choses qui estoient dans le Duc Morice ». Le Prince s'est en effet immolé et sacrifié pour la liberté de la Germanie. Et à ce propos, Piémont, dit le mémoire, « touchera au Duc le plus avant qu'il pourra et comme de luy mesme les injures et dommages que ledict Duc a receues de l'Empereur et la grande playe que l'Empereur a faicte en sa maison, luy ayant perdu et faict tuer ung tel gendre, ... mettant peyne ledict hérault de sentir du Landgrave comme il le prendra ». « S'il congnoit que le Prince morde en ce morceau », et à cette condition seulement, il pourra lui dire que le roi de France, lui aussi, s'inquiète de l'ambition impériale, « qu'il ne veult abandonner les Estatz d'Allemagne qui congnoissent ce danger commun,... mais au contraire embrasser leur protection,... les pryant regarder ce qu'ilz vouldroyent de luy [1] ».

Le 10 août, Marillac et Vieilleville écrivaient au Roi qu'ils avaient reçu ses instructions et fait partir le héraut Piémont. Mais cependant, malgré l'habileté avec laquelle la cour de France, sur les conseils de ses représentants à Metz, menait les négociations, il paraissait de jour en jour moins probable qu'on pût en arriver à une union avec les princes d'Allemagne. Un nouveau grief était maintenant mis en avant par eux contre nous : c'étaient les persécutions ordonnées en France contre l'hérésie luthérienne. « Il y a beaucoup de babillards, écrivait à Montmorency le comte

1. « *Mémoire envoyé de la Court au hérault Piedmont, le 6e aoust* 1553. » (*Ibid.*, p. 102-104, *passim.*)

de Mansfeld, ... qui usent icy de calomnies malheureusement trouvées... Ilz allèguent la mort de quelques ungs de Berne, lesquelz on dit avoir esté bruslez en France pour avoir faict confession à nostre foy et relligion, lequel bruyct, encores que j'estime qu'il soyt faulx, si suis-je merveilleusement marry qu'il soyt escloz en ce temps-ci, car l'on ne scauroyt dire combien cella a rendu le nom du Roy odieux envers tout le monde[1]. »

III.

Cependant la France n'avait plus à rechercher bien longtemps les causes de la froideur inquiétante que lui témoignaient les Princes de l'Empire. Vers le milieu d'août, en effet, des nouvelles imprévues vinrent éclairer décidément la situation où depuis plus de trois mois s'agitait l'Allemagne et dont nous n'avions pu réussir encore à percer l'obscurité.

L'on reçut tout d'abord au sujet d'Albert des informations beaucoup plus exactes. Le 16 août, Marillac apprenait à son gouvernement que le Marquis était loin de posséder les forces et les ressources que l'on avait dites : « Et à la vérité, Sire, ajoutait l'ambassadeur, il estoit mal croyable que ledict Marquis estant rompu eust trouvé incontinent moyen de se remettre[2]. » En réalité il n'a ni artillerie ni argent. Les villes maritimes et la mère du duc Erich de Brunswick lui avaient, affirmait-on, prêté d'énormes sommes. On est certain aujourd'hui que ce sont là de fausses nouvelles. En revanche l'armée des alliés a repris

1. Du comte de Mansfeld au Connétable, 16 août 1553. (*Ibid.*, p. 139.)
2. De Marillac et Vieilleville au Roi, 16 août 1553. (*Ibid.*, p. 116-117.)

très énergiquement l'offensive et le roi des Romains, après avoir fait son union avec les troupes de Nüremberg et celles des évêques de Bamberg et de Würzbourg, s'est emparé de quelques-unes des places les plus importantes d'Albert [1].

La cour de France apprenait en même temps que le Marquis n'était plus depuis longtemps « serviteur » de l'Empereur, que celui-ci l'avait décidément abandonné [2], et que c'était seulement dans le but d'effrayer la France que Charles annonçait l'arrivée du Brandebourg aux Pays-Bas. « Il contient ses gens aux Païs-Bas, écrit Marillac, soubz l'espérance du renfort que ce Marquis lui doibt amener,..... mais en mesme temps il faict tous ses effortz pour se nettoyer de la mauvaise oppinion qu'il a donnée de luy aux Allemans d'avoir soubtenu le Prince Albert [3]. » Charles s'était en effet séparé définitivement du Margrave. Il était en somme arrivé à ses fins, c'est-à-dire à se rendre la Germanie « bien peu redoutable » et il n'avait plus besoin du Brandebourg pour y semer l'agitation. « Les troubles, écrivait Marillac à la fin du mois d'août 1553, sont en Allemaigne aussy grans qu'ilz furent oncques, soit pour le regard de la succession du feu Duc Morice, qui est chose mal aysée à composer, d'aultant que le Duc Jehan Frédéric demande beaucoup et le Duc Auguste ne veult riens diminuer ; soit pour le regard du Marquis Albert et des evesques, où le feu est plus eschauffé que jamais ; soit pour le Duc de Brunswick, qui poursuit la vengeance de

1. « *Adviz contenus en la lettre escripte à l'evesque de Vannes, du 12e aoust* 1553. » (*Ibid.*, p. 119-120.)

2. Albert avait envoyé le duc Erich de Brunswick demander l'appui de Charles-Quint ; celui-ci avait refusé. (Cf. Voigt, t. II, p. 109-111.)

3. De MM. de Vannes et de Vieilleville au Roi, 12 septembre 1553. (Bibl. Nat., fr. 3100, p. 156.)

ses enfans[1] et au contraire des aultres seigneurs qui le veulent destruire ; soit pour la division de la relligion, qui produit tous les jours nouveaux troubles et baille coulleur aux ungs de faire la guerre aux catholicques et à tous ensemble de s'y tenir armez[2]. »

Aussi l'Empereur, maintenant que ses odieux projets avaient réussi, s'efforçait-il plus que jamais de paraître innocent de tout ce qui s'était passé. Il se déclarait ouvertement contre le Marquis. Nos chargés d'affaires en Allemagne communiquaient même à la cour de France des nouvelles plus circonstanciées. Non content d'abandonner le Marquis, l'Empereur se proposait « de faire contre luy ligue avecques le Duc Auguste et le Duc Henry de Brunswick..... et de tirer ensuite aux Païs-Bas l'armée desdits Ducs[3] ». En transmettant cette nouvelle au Roi, Chélius, notre représentant à Strasbourg, prétendait la tenir d'une source très sûre. D'autre part, le comte de Mansfeld signalait à la France la présence dans l'Empire de Lazare de Schwendi « homme fin et malicieux, disait-il, que l'Empereur fait tournoyer en divers lieux non pas à mon avis pour mettre paix, mais pour y semer plus tost nouvelles dissensions[4] ». Quoi qu'il en fût de ces suppositions, un fait restait certain : Albert était devenu l'ennemi de Charles-Quint.

La cour de France reconnut alors que, depuis Sievershausen, elle avait été presque continuellement abusée par de fausses nouvelles. Et les avis, qu'elle venait de recevoir, lui expliquaient clairement pourquoi les princes d'Allemagne accueillaient plus froidement que jamais ses

1. Tués tous les deux à Sievershausen.
2. De Marillac au Roi, 28 août 1553. (*Ibid.*, p. 135.)
3. Lettre de Chélius au Connétable du 25 août 1553. (*Ibid.*, p. 137-138.)
4. Du comte de Mansfeld au Connétable, 16 août 1553. (*Ibid.*, p. 140.)

avances. Ils avaient bonne espérance de triompher du Marquis sans le secours de l'étranger ; et d'autre part la nouvelle attitude de Charles-Quint venait de faire disparaître la principale raison, qu'ils eussent pu avoir, de s'unir contre lui à la France. L'Empereur se séparait du Margrave, promettait son aide pour le combattre ; la paix ne pouvait tarder à être rétablie en Allemagne, maintenant que « le larron » n'aurait plus l'appui impérial. C'était là tout ce que désirait la Germanie. Il était, il est vrai, bien peu probable que les princes confédérés fussent, comme on le disait, pour prêter contre nous secours à l'Empereur après avoir triomphé du Marquis. Mais il n'était pas moins certain qu'à ce moment leurs sympathies n'iraient pas davantage à la France.

Ces suppositions furent d'ailleurs confirmées bientôt par les nouvelles que le héraut Piémont rapporta d'Allemagne. Le Landgrave et le duc Auguste l'avaient bien reçu, mais sans lui faire la moindre proposition, ni la moindre avance. Notre envoyé rejoignit le 20 septembre à Bar-le-Duc M. de Marillac, qui avait quitté Metz le 18, et tous deux regagnèrent la Cour [1].

1. De Marillac au Roi, 20 septembre 1553. (*Ibid.*, p. 168-169.)

CHAPITRE IX.

MISSION DE M. DE MARILLAC EN SUISSE.

(1554.)

L'intervention française en Allemagne : les négociations de la France avec le margrave Albert de Brandebourg.

Cependant les hostilités menaçaient de se prolonger entre la France et l'Empereur. Après avoir échoué devant Metz, Charles avait transporté la guerre aux Pays-Bas et nos troupes épuisées commençaient à soutenir avec peine l'effort de l'armée impériale. Nous avions perdu Thérouanne au mois de juin ; au mois de juillet, Hesdin capitula. « Mes ennemis estant devant Hesdin, écrivait alors le Roi à Marillac, ont faict tel et si furieux effort de batterye et tellement miné et sappé le rempart que finalement ilz ont contrainct mes gens ..... de venir à composition ..... Et encore que ce fust une place, qui n'est pas de grant compte, comme chascung scait, toutesfoys, je ne puys dire que je n'en aye grant regret[1] ».

Et ce qui effrayait surtout la cour de France, c'est qu'elle se trouvait à ce moment sans un allié. Pendant que l'Allemagne refusait de participer à une lutte nouvelle contre Charles-Quint, l'Angleterre s'était, elle aussi, séparée de Henry II. Édouard VI était mort sans enfants

1. Du Roi à Marillac, 22 juillet 1553. (Michaud, *op. cit.*, p. 204.)

et l'Empereur avait aussitôt résolu de faire donner la couronne à sa cousine Marie Tudor[1]. Il avait, il est vrai, échoué dans sa première tentative et Jane Grey était devenue malgré lui reine d'Angleterre. « L'Empereur, écrivait le connétable de Montmorency à Marillac, pressentant de longtemps et prévoyant la mort du Roy d'Angleterre, — je ne scais s'il a des espies en l'aultre monde, — avoit pieçà faict de grandes praticques pour faire tumber ceste couronne ez mains de sa cousine Madame Marie et la marier à son plaisir pour aprez se servir du Royaulme comme il a faict des aultres où il meit le pied ..... Mais les seigneurs du Conseil ont appelé à ladicte couronne la fille aisnée de la Duchesse de Suffort ..... comme la plus apte d'appréhender cette succession, ayant ladicte Dame Marie esté cy-devant et pieçà déclarée illégitime[2]. » Malheureusement le règne de Jane Grey ne dura que dix jours, et le 27 juillet 1553, Henry II informait Marillac de l'accession au trône de Marie Tudor. Les partisans de Jane Grey et « ses plus grans amys, écrit le Roi, ont tourné leurs robbes et appelé ladicte Dame Marie, icelle approuvée et proclamée pour leur Royne, de sorte qu'elle l'est paisible et sans difficulté[3] ». L'Empereur comptait faire épouser à la nouvelle souveraine son fils Philippe, et, dans ces conditions, nous pouvions considérer l'alliance anglaise comme aussi bien perdue pour nous que celle de l'Allemagne.

Telle était la situation des affaires, lorsqu'à la fin de 1553, le Roi apprit indirectement qu'Albert de Brande-

1. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 17, 38-39.
2. Du Connétable à MM. de Vannes et Vieilleville, 13 juillet 1553. (Bibl. Nat., fr. 3100, p. 37.)
3. Du Roi à MM. de Vannes et de Vieilleville, 27 juillet 1553. (*Ibid.*, p. 59.)

bourg, devenu l'ennemi de l'Empereur, serait heureux d'entrer à son service. Le duc de Mecklembourg était chargé par le Margrave de transmettre ce désir à Henry II. Un ambassadeur nommé Spes vint à Paris entamer la négociation. Le prétexte de ces avances avait été aisé à trouver. Albert offrait au Roi de traiter de la délivrance du duc d'Aumale qu'il retenait captif depuis le siège de Metz[1]. A la suite des pourparlers, que nécessiterait cette affaire, « l'on pourroit mettre en avant quelque propoz d'une union contre l'Empereur ». Albert prétendait en effet tirer une éclatante vengeance de ce qu'il appelait *la* trahison de Charles-Quint.

Quant aux conditions de l'alliance projetée, elles étaient très nettement posées : pour que le Marquis fût libre de nous prêter secours contre Charles-Quint, il fallait avant tout que ses affaires fussent rétablies dans l'Empire. Il réclamait donc comme prix de ses prochains services l'aide de la France contre ses ennemis d'Allemagne[2].

Une telle demande n'avait, on le comprend, aucune chance d'être agréée par Henry II. Le Roi ne voulait sous aucun prétexte encourir la haine de la Germanie, en soutenant contre elle « le pillard et le larron » qui la désolait. Le bruit courait, nous l'avons vu, que quelques-uns des princes confédérés s'uniraient peut-être contre nous à l'Empereur, une fois « la guerre du Marquis » terminée. N'était-ce pas les y encourager que de soutenir le

1 Sur la prise et la captivité de d'Aumale, voir Bouillé, *Les Ducs de Guise*, t. I, p. 280-281.

2 Sur l'intervention du duc de Mecklembourg, sur la mission de Spes (ou Spée), voir le « *Discours de la négociation passée entre messieurs de Vannes, Bassefontaine et Saint-Laurens, ambassadeurs du Roy — et le sieur Silvestre Rald, député de monsieur le marquis le jeune Albert de Brandebourg à Solleure le sixiesme jour d'avril* 1554 » et le « *Traité mentionné dans le précédent discours.* » (Michaud, *op. cit.*, p. 223-229, *passim*) — Voigt, *Markgraf Albrecht*, t. II, p. 198.

pire ennemi ? Dès qu'il avait appris qu'Albert était décidément abandonné par l'Empereur, bien avant les propositions du duc de Mecklembourg, Marillac avait entrevu la possibilité d'une entente entre le Marquis et la France. « Il seroyt aysé, disait l'ambassadeur, de retirer ledict Marquis dans le Royaulme ». Mais il faudrait, ajoutait-il, que le Roi consentît « à perdre par ce moyen l'amytié et réputation qu'il a acquises en Germanie[1] ».

Malgré tout, les offres d'Albert tentaient singulièrement Henry II. Aucune alliance n'était à dédaigner en ce moment, et le Roi entrevoyait dans la proposition qui lui était faite une compensation à la déconvenue, que ses récentes négociations auprès de la Ligue des princes lui avaient causée. Il crut pouvoir finalement concilier les intérêts généraux de la politique française avec les avantages que présentait l'alliance du Brandebourg. Pour assurer la position du Marquis en Allemagne et lui permettre de nous fournir ensuite assistance aux Pays-Bas, la France avait mieux à faire, pensait le Roi, que d'intervenir dans l'Empire les armes à la main en faveur d'Albert. N'était-il pas préférable d'amener un accord entre le prince et ses ennemis ? La maison de Brandebourg, atteinte dans un de ses membres par les dernières défaites du Margrave, tentait, le Roi le savait, de jouer entre les partis le rôle de conciliatrice. Henry II résolut de joindre ses efforts à ceux de cette famille, et d'insister en même temps auprès d'Albert pour le décider à mettre bas les armes. L'on devait faire briller à ses yeux, pour l'y déterminer, « le bon accueil et bon traitement » qu'il recevrait en France, aussitôt que la guerre serait terminée en Allemagne. Et en

1. De Marillac au Connétable, 20 septembre 1553. (Bibl. Nat., fr. 3100, p. 169 et 170.)

effet, à ce moment, rien ne pourrait nous empêcher d'accepter ses services : nous n'aurions plus à craindre le ressentiment des princes de l'Empire. Leur reconnaissance devait même nous être acquise, si, grâce à nos efforts, le Brandebourg était « tiré » hors de Germanie, et le pays délivré d'une guerre désastreuse [1]. Un nouvel ambassadeur d'Albert, Silvestre Raid, venait d'arriver à Paris. Le Roi lui exposa ses projets et en reçut une réponse satisfaisante. Raid croyait pouvoir affirmer que son maître désirait lui aussi la paix. A son avis, le Marquis devait accepter volontiers des princes confédérés d'honorables conditions d'accord. Et la proposition faite par le Roi de subordonner au rétablissement de l'ordre en Allemagne une entente entre la France et le Margrave n'était pas pour déplaire à ce dernier [2].

Un point était donc gagné. Après les déclarations de Raid, l'on pouvait, semblait-il, considérer comme arrêtée au moins en principe notre alliance avec Albert. Mais une question restait à discuter. Cette alliance, à quel moment devait-on en débattre les conditions et en régler les détails? Attendrait-on, pour entamer les négociations, que les hostilités fussent terminées entre le Marquis et les Princes? Ou bien « en viendrait-on immédiatement à la conclusion », sauf à mettre au traité la réserve expresse

1. Les desseins de la France ressortent clairement d'un grand nombre de lettres des correspondances qui vont être utilisées ci-après. Voir notamment les lettres : de Marillac, Bassefontaine et Saint-Laurens au Roi du 6 mars 1554. (Bibl. Nat., fr. 3121, fol. 7 r°); des mêmes au même, 11 mars 1554. (*Ibid.*, fol. 8 v° et 9 r°.) — Cf.: « *Discours de la négociation* », 6 avril 1554. (Michaud, *op. cit.*, p. 226.). — Ribier, t. II, p. 538-539.

2. Sur la mission de Raid, voir : Bucholtz, *op. cit.*, t. VII, p. 150-151. — Janssen, *Geschichte des deutschen Volkes* (trad. fr. par Paris), t. III, p. 758. — Il est fait allusion à cette mission dans la lettre de S. Raid à M. de Bassefontaine du 26 mars 1554. (Bibl. Nat., fr. 3121, fol. 13 r°.)

qu'il serait seulement valable et définitif après la pacification de l'Empire?

Cette alternative avait pour la France plus de portée qu'il ne peut le paraître au premier abord. Chacun des deux partis offrait un danger.

Entrer immédiatement en relations avec Albert, avant même la fin de la « guerre de Germanie », c'était exciter les défiances de l'Allemagne. Nous devions être aussitôt soupçonnés de préparer de concert avec le Marquis quelque entreprise contre l'Empire. Nous pourrions bien protester sans doute de la loyauté de nos intentions, affirmer que notre union avec Albert était seulement conditionnelle et subordonnée aux événements d'Allemagne. Mais il ne fallait point se le dissimuler, les apparences seraient contre nous.

En différant d'autre part de traiter avec le Brandebourg, nous risquions de perdre la seule alliance qui nous fût offerte. L'humeur changeante et variable du prince pouvait l'entraîner loin de nous. Et serait-il toujours disposé à nous vendre ses services au moment où, l'Empire pacifié, nous jugerions opportun de conclure?

Le Roi estima que cette dernière considération devait passer avant toute autre et il offrit au Marquis d'entrer, sans plus de retard, en pourparlers. Cette politique n'était certes point sans danger. Elle éveillerait, l'on n'en pouvait douter, bien des méfiances en Allemagne. Mais elle semblait nécessaire.

Une autre raison que la crainte d'une rétractation possible de la part du Margrave encourageait d'ailleurs Henry II dans ses projets. La cour de France était impatiente d'obtenir la mise en liberté du duc d'Aumale, retenu prisonnier par Albert depuis plus d'un an et dont on n'aurait point vu sans peine se prolonger la captivité.

M. l'abbé de Saint-Laurens fut chargé d'aller soumettre au Marquis les dernières résolutions du Roi. Le prince se trouvait alors dans la capitale de ses États de Franconie à Schweinfurt[1]. Les propositions, qui lui étaient faites, durent lui agréer, car il fut convenu que vers le milieu de février 1554, les députés de la France et ceux du Margrave se réuniraient « aux cartiers de Schaffouze, au pays des Ligues » pour y négocier la délivrance du duc d'Aumale et y jeter les premières bases d'un traité d'alliance, qui serait ratifié ultérieurement et prendrait date du jour où la paix serait rétablie en Germanie. Aussitôt après la libération du duc, 60,000 écus devaient être comptés au Marquis, qui s'engagerait à accompagner en personne son prisonnier jusqu'en Suisse; 40,000 lui seraient ensuite versés, au moment où il serait libre de marcher contre l'Empereur. Dès lors il entrerait au service de la France et en serait largement récompensé par d'autres faveurs[2].

La Suisse était choisie à dessein comme lieu d'assemblée des ambassadeurs. Les pourparlers devaient passer là plus inaperçus qu'en France et notre politique comptait ainsi mieux dissimuler à l'Allemagne ses relations avec Albert.

M. de Marillac et l'abbé de Saint-Laurens furent chargés à cette occasion de représenter les intérêts de la France. Ils devaient rejoindre à Soleure M. de Bassefontaine[3], notre ambassadeur ordinaire en Suisse, et agir de concert avec lui. Curieux retour de la politique, M. de Marillac allait traiter au nom de son gouvernement avec « ce

1. Il est fait allusion à cette ambassade de Saint-Laurens en Allemagne dans la lettre de MM. de Marillac et Saint-Laurens au Roi, du 1er mars 1554. (Bibl. Nat., fr. 3121, fol. 6 r°.)

2. « *Discours de la négociation* ». (Michaud, *op. cit.*, p. 225.) — Voigt, t. II, p. 198-199.

3. Sébastien de l'Aubespine, abbé de Bassefontaine.

larron, cet ennemi de Dieu et du monde », qu'il n'avait pas assez de termes pour flétrir quatre mois auparavant!

Nos députés entrèrent à Soleure le 19 février 1554. Ils y trouvèrent M. de Bassefontaine[1]. Le représentant d'Albert, Silvestre Raid, était déjà dans le pays. Le docteur Boyer de Schaffouze, agent du Marquis en Suisse, devait défendre avec lui les intérêts du Brandebourg.

Les négociateurs convinrent d'ouvrir leur assemblée à Bade[2]. Ils s'y réunirent pour la première fois le 22 février[3]. MM. de Marillac et Saint-Laurens firent un exposé sommaire de la situation. « Nous avons faict récit, écrivent-ils à Henry II, de la bonne opinion que vous, Sire, avez conceue du s[r] Marquis et de l'asseurance que vous estimez trouver en lui, comme prince qui avoit congneu la foy de l'Empereur, mieulx que nul aultre[4]. » Le Roi, continuèrent nos députés, était donc prêt à s'entendre avec Albert de Brandebourg sur les trois points qui allaient être mis en débat : 1° sur la délivrance de Mgr le duc d'Aumale; 2° « sur le propos du s[r] marquis touchant l'entreprinse qu'il projectoit de mener contre l'Empereur de concert avec la France » : 3° sur la « subvention » que le Roi promettait « à ce double effect ». Et pour faire preuve des bonnes dispositions de leur maître, nos ambassadeurs ajoutèrent qu'ils avaient apporté « la finance » destinée à la rançon du Duc et aux premiers préparatifs de l'expédition, que l'on comptait diriger contre Charles-Quint. Mais ils n'étaient disposés « à bailler ung seul

1. De MM. de Marillac et Saint-Laurens au Roi, 19 février 1554. (Bibl. Nat., fr. 3121, fol. 3 r°.)

2. Bade d'Argovie.

3. De MM. de Marillac, Saint-Laurens et Bassefontaine à la duchesse de Valentinois, 1[er] mars 1554. (Bibl. Nat., fr. 3121, fol. 3 v°.)

4. De MM. de Marillac et Saint-Laurens au Roi, 1[er] mars 1554. (*Ibid.*, fol. 5 r°.)

escu » avant que Mgr d'Aumale ne fût remis entre leurs mains. Puis, « sans particulariser aultrement », ils prièrent Silvestre Raid et Boyer de librement leur exposer les articles de leurs instructions[1].

Ceux-ci déclarèrent à leur tour que « leur maistre ne désiroit rien tant que d'estre remis en la bonne grâce du Roy et de s'establir en son service pour si longtems qu'il plairoit à Sa Majesté ». Malheureusement les députés ne pouvaient encore prévoir exactement la date à laquelle M. d'Aumale devait être mis en liberté. Ils savaient positivement que le Margrave avait l'intention de conduire lui-même son prisonnier en Suisse et qu'il était en route pour gagner « ces cartiers des Ligues ». Mais il leur était difficile de fixer l'époque exacte de son arrivée. Raid avait dernièrement envoyé deux messagers pour s'en assurer : aucun des deux courriers n'était encore de retour. Ils priaient donc nos représentants de vouloir bien patienter deux ou trois jours. Au reste, ajoutaient-ils, rien n'empêchait pendant ce temps de commencer les discussions relatives à la ligue contre l'Empereur. Les nouvelles attendues ne pouvaient tarder[2].

A cette offre M. de Marillac répondit au nom de ses collègues par un refus catégorique. « Je leur ay dict, écrit-il au Roi, qu'à la vérité notre instruction principale estoit de traiter une bonne ligue et intelligence pour exécuter tost quelque grande chose contre l'Empereur, mais pour ce que l'appareil de ceste exécution deppendoit des deniers qui seroient baillez lorsque Mgr d'Aumale seroit délivré, nous ne pouvions traiter de une chose sans l'aultre, comme estant les deux si connexes qu'il n'estoit

1. *Ibid.*, fol. 5 r°.
2. *Ibid.*, fol. 5 r° et v°.

pas possible de les séparer [1] ». Mieux donc valait attendre des nouvelles certaines.

Plusieurs jours se passèrent dans cette incertitude. Le premier courrier envoyé par Raid revint enfin et avec « très bonne responce » ; les députés du Marquis le prétendaient du moins. « Silvestre, écrivaient nos représentants, nous a faict entendre que l'homme qu'il avoit depesché pour aller scavoir nouvelles de son maistre et l'advertir de nostre venue, estoit présentement revenu et que le marquis de Bade... lui avoit dict que le marquis Albert seroit bientôt en ceste ville ayant en sa compaignie M. d'Aumale [2] ».

Cependant, malgré ces assurances, une semaine entière s'écoula, sans qu'aucune nouvelle ni aucun message d'Albert parvinssent à Bade. Et Raid et Boyer en furent finalement si « estonnez et esbaïs » qu'ils renoncèrent à dissimuler plus longtemps. Ils avouèrent alors que non seulement ils ignoraient où était leur maître et quand il devait arriver, mais que, depuis qu'ils avaient quitté l'Allemagne, ils n'avaient reçu de lui ni lettre, ni instructions d'aucune sorte [3]. Nos ambassadeurs n'apprenaient là rien qu'ils ne sussent déjà. Quelques jours auparavant ils avaient intercepté deux dépêches adressées d'Allemagne à Silvestre Raid par des partisans du Marquis ; les deux correspondants disaient ne point savoir ce qu'était devenu Albert [4]. D'autre part, écrivait Marillac, « quelque dilligence qu'ayions faicte.... d'envoyer gens vers Constance, Basle, Strasbourg et aultres endroictz où nous pensions avoir

1. *Ibid.*, fol. 5 v°.
2. De MM. de Marillac, Bassefontaine et Saint Laurens au Roi, 6 mars 1554. (*Ibid.*, fol. 6 r°.)
3. Des mêmes au même, 11 mars 1554. (*Ibid.*, fol. 8 r° et v°.)
4. *Ibid.*, fol. 8 r°.

nouvelles de Mgr d'Aumale, nous n'en avons riens sceu au vray[1] ». Dans ces conditions, les négociateurs furent d'accord pour se séparer pendant quelques jours. Ceux du Margrave se rendirent à Schaffouze, « où ils avoient plusieurs congnoissances et plus de moyen qu'à Bade d'envoyer gens devers leur maistre ». M. de Bassefontaine regagna Soleure. Quant à MM. de Marillac et de Saint-Laurens, ils résolurent de s'avancer jusqu'à Bâle pour tâcher d'y recueillir quelques informations[2].

Dès ce moment d'ailleurs, les chargés d'affaires de France auguraient très mal du résultat de leur mission. Tout d'abord la conduite du Marquis leur inspirait les plus graves soupçons. « En ung tel galand toutes choses estoient considérables et croyables[3].» L'absence prolongée d'Albert, la violation de la promesse qu'il avait faite d'amener sans retard Mgr d'Aumale près de Schaffouze auraient suffi à exciter la défiance de nos représentants. Mais un avis de la plus haute importance augmentait encore leurs craintes. Le comte Georges de Wirtemberg, « qui avoit secrète intelligence au service du Roy », venait de les informer que la négociation entamée par Albert avec la France ne l'empêchait pas d'être en même temps « en practiques » avec l'Empereur. « Il marchandoit des deux costez pour enclouer la part où il verroyt pouvoir mieux faire son prouffict. » Un agent, que le comte entretenait près la cour impériale à Bruxelles, avait mis la main « sur toutes les lettres, mémoires et instructions, que le Marquis avoit envoyées en France, avecques les responses qu'il avoit receues des ministres du Roy[4] ».

1. *Ibid.*
2. *Ibid.* — Lettre de Marillac, Bassefontaine et Saint-Laurens au Connétable, 11 mars 1554 (*Ibid.*, fol. 9 v°.)
3. Des mêmes au même, 1er mars 1554. (*Ibid.*, fol. 5 r°.)
4. *Ibid.*, fol. 6 r°.

C'était très probablement Albert, qui avait fait parvenir lui-même ces différentes pièces à Bruxelles. En dévoilant son projet d'alliance avec la France, il espérait sans doute que, pour l'éloigner d'Henry II, l'Empereur n'hésiterait point à lui faire des offres plus avantageuses. « Il nous semble, Sire, écrivait Marillac, que ce Marquis est en telle practique de ce cousté de Bruxelles, qu'il ne veut se déclarer de vostre cousté sans avoir plus tost sceu ce qu'il pourroit tirer de l'aultre, affin de se donner aprez au plus offrant[1] .»

D'autres raisons pouvaient faire d'ailleurs considérer comme de plus en plus improbable l'alliance du roi de France et d'Albert. Cette alliance était subordonnée avant tout, nous l'avons vu, au rétablissement de la paix en Allemagne. Or, ni le Margrave, ni ses adversaires ne semblaient disposés à renoncer de sitôt aux hostilités. Le parti de la conciliation n'avait encore obtenu aucun succès. « Nous avons adviz, disent Marillac et Saint-Laurens, que la journée de Rottembourg, où il y avoit, depuis six sepmaines en çà, assemblée grande pour adviser entre aultres choses de faire une paix entre le Marquis et ses ennemis, estoit dissolue et rompue et partant les deux hors d'espérance d'accord[2]. » Aux environs de Constance et de Strasbourg s'opéraient de continuelles recrues, que l'on disait faites au nom du roi des Romains. Et d'autre part, l'on tenait pour certain que « le Marquis se trouvoit bien fort armé, ayant assistance de tous ceux de son nom et famille de Brandebourg, du duc de Mecklembourg, du comte d'Oldenbourg et des villes maritimes[3] ». L'on ne pouvait

1. Des mêmes au même, 11 mars 1554. (*Ibid.*, fol. 9 r°.)

2. Des mêmes au même, 1er mars 1554. (*Ibid.*, fol. 6 r°.) — Sur la Diète de Rotenbourg, cf.: Voigt, t. II, p. 172-175.

3. Des mêmes au Connétable de Montmorency, 15 mars 1554. (Bibl. Nat., fr. 3121, fol. 12 r°.)

donc espérer qu'Albert fût bientôt libre de nous porter secours aux Pays-Bas et dès lors l'intérêt des négociations de Suisse se trouvait au moins singulièrement diminué. Nos ambassadeurs exposèrent en détail la situation à leur gouvernement, dans une dépêche où se révèle toute leur sagacité de diplomates. De l'agitation qui règne en Allemagne, écrivaient-ils, « on peult aysément inférer que tant de gens entrant en mesme jeu ont proposé de poursuivre quelque desseing particulier, concernant leur propre faict et aultre que celluy qui touche le Roy ou l'Empereur, comme pourroit estre de conspirer contre les evesques et tascher de s'appliquer les eveschez et bien des catholiques, ou telle aultre entreprise, auquel cas il seroyt bien malaisé de tirer de ce cousté là la chose qui pust tourner au bien de nos affaires, attendu qu'ilz ne laisseront point leur propre querelle pour espouser la nostre ny tourneront les armes aillieurs qu'ilz n'ayent premièrement pour le moings osté l'empeschement qui est donné aux places du Marquis, qui sont assiégées, et asseuré son païs, ce que ne se peut faire sans difficulté veu les ennemys qu'ilz trouveront en teste, comme le Roy des Romains et aultres de sa ligue et pour le moings il faudra tant de temps que l'esté coullera. Dont il s'ensuit que les choses estant en ces termes l'on en peult peu espérer pour le regard du Roy [1]. »

Enfin, et c'était là pour la France un dernier et très grave sujet d'inquiétude, les relations du Roi avec Albert étaient maintenant connues en Allemagne et y excitaient, comme on pouvait le prévoir, les plus sérieux soupçons. En dépit des précautions prises pour dissimuler nos rapports avec le Marquis, la négociation était « éventée »

1. *Ibid.*

par tout le monde. Et malgré l'intention très ferme de notre gouvernement de n'intervenir à aucun prix contre l'Empire en faveur du Margrave, le bruit courait que nous ne tarderions point à l'aider contre les princes alliés. Si bien que nos ambassadeurs estimèrent inutile de dissimuler plus longtemps. Mieux valait avouer nettement quels étaient nos desseins. Depuis ses dernières ambassades, Marillac avait conservé, on le sait, en Allemagne, de nombreux correspondants. C'est à eux qu'il s'adressa pour les prier de détruire les allégations malveillantes répandues contre nous dans l'Empire. « Pour aultant, Sire, écrivait-il au Roi, pour aultant que nostre assemblée et séjour baille beaucoup à penser à touz les Princes et Estatz de la Germanie, et que la venue dudict Marquis Albert pourroit croistre et augmenter le soubçon, nous avons advisé d'escripre et envoyer lettres latines en divers lieux à ceulx de nostre congnoissance, — scachant bien qu'elles seront veues partout, — contenant en substance que nous n'avons ici riens à traicter qui ne touche le bien de la Germanie et la dignité de l'Empire.., et que nous n'entendons riens faire avecques ce Marquis que les armes qui troublent l'Allemagne ne soient ostées[1]. » Le seul ennemi du Roi est l'Empereur ; c'est contre lui qu'est dirigée l'alliance du Marquis et de la France. Et le résultat de cette alliance ne peut qu'être favorable à l'Allemagne. En décidant Albert à entrer en campagne contre Charles-Quint, le Roi doit l'attirer hors de Germanie et en délivrer ainsi l'Empire, « qui sera dez lors réduict au repos et à la tranquillité qu'il peult souhaiter... Et nous avons adjousté en nos lettres que si ce bien se

1. De MM. de Marillac, Bassefontaine et Saint-Laurens au Roi, 6 mars 1554. (*Ibid.*, fol. 7 r°.)

peult obtenir, nous aurons satisfaict à nostre charge et à l'intention de vous, Sire[1] ».

MM. de Marillac et de Saint-Laurens arrivèrent à Bâle le 13 mars. Ils s'informèrent du Margrave ; mais ils ne purent avoir aucun renseignement précis. « Le secrétaire des Seigneurs de la ville » leur affirma seulement que l'abbé de Saint-Blaise, près Bâle, avait reçu quelques jours auparavant une lettre de menaces d'Albert. « Le Marquis l'invitoit à luy prester et faire tenir quelque somme de deniers », et ajoutait, qu'en cas de refus, « il trouveroyt le moyen d'en avoir davantaige » qu'il n'en demandait. Ce fait tendait à prouver qu'Albert n'était point très éloigné de Bâle et qu'il ne pouvait beaucoup tarder à se trouver en Suisse[2].

Dès leur arrivée à Bâle, nos ambassadeurs rencontrèrent le docteur Boyer et l'interprète de Silvestre Raid qui les avaient devancés. Le jour même où MM. de Marillac et de Saint-Laurens avaient quitté Bade, trois gentilshommes serviteurs du Marquis, étaient arrivés de Schweinfurt. Ils avaient conféré longuement avec les représentants de leur maître, et finalement l'on avait décidé que le docteur Boyer et l'interprète de Raid se rendraient au plus tôt auprès du comte Georges de Wirtemberg. Ce prince leur donnerait peut-être des renseignements satisfaisants au sujet du Marquis et du duc d'Aumale. Au cas contraire, l'interprète devait pousser jusque chez le duc Frédéric de Simmern, beau-frère d'Albert, « ez confins ou environs de Lorraine où l'on pensoit que M. d'Aumale estoit ». Les deux envoyés affirmèrent à MM. de Marillac et de Saint-Laurens qu'avant peu ils seraient fixés, « d'au

1. *Ibid.*
2. Des mêmes au Connétable de Montmorency, 14 mars 1554. (*Ib* fol. 11 r°.)

tant qu'il n'y pouvoit y avoir plus de trois ou quattre journées à tout rompre jusques au cartier où ilz tiroient[1] ».

Le 18 mars, Marillac et l'abbé de Saint-Laurens avaient rejoint M. de Bassefontaine à Soleure, sans avoir en définitive rapporté de leur voyage aucune nouvelle certaine. Les trois ambassadeurs désespéraient de plus en plus du succès de la négociation. Faisant part de leurs craintes au Roi, ils lui demandaient s'il jugeait leur présence en Suisse nécessaire encore pour longtemps ; ils parlaient déjà de leur rappel[2]. Le Roi les pria de temporiser. On venait d'apprendre à la cour de France que le duc d'Aumale se trouvait chez le frère du rhingrave Philippe de Salm, l'un de nos partisans[3]. Henry II engageait donc ses députés à patienter quelque temps et à ne pas risquer de compromettre par une trop grande précipitation le résultat de la négociation. Au même moment, Silvestre Raid s'excusait auprès de nos représentants des longs retards apportés bien involontairement de sa part à la conclusion du traité projeté. En présence des ordres du Roi, des prières de Raid, nos ambassadeurs n'avaient plus qu'à attendre : c'est ce qu'ils firent.

Huit jours se passèrent sans nouvelles. Enfin, le 26 mars, ils reçurent un avis satisfaisant de Raid. Celui-ci les informait qu'il venait de recevoir une lettre de son maître, datée du 16. Albert se trouvait à ce moment à Brelin[4]. « Il m'escript, disait Raid, qu'il veult ensuyvre ce dont j'ay charge, désirant faire tel service au Roy qu'il espère que Sa Majesté en aura grant prouffict et contente-

1. *Ibid.*, fol. 10 v°.
2. De MM. de Marillac et Saint-Laurens au Roi, 11 mars 1554. (*Ibid.* fol. 9 r°.)
3. Du Connétable à MM. de Marillac, Bassefontaine et Saint-Laurens, 24 mars 1554. (*Ibid.*, fol. 14 v°.)
4. Berlin ?

ment, estans ses collonelz tous de bonne volonté de bien le servir, voulant aussy ledict seigneur Marquis asseurément satisfaire à ce que j'ay proposé au Roy [1]. » Raid confirma la nouvelle transmise par la cour de France : le duc d'Aumale se trouvait chez le vieux Rhingrave. L'ambassadeur proposait donc aux nôtres d'ouvrir de nouveau leurs conférences à Soleure. Il se préparait à les y rejoindre sans retard. Cette offre ayant été acceptée, Raid arriva à Soleure accompagné du docteur Boyer, et les discussions recommencèrent.

« Dès l'entrée », Raid afficha des prétentions extraordinaires. Son maître était, dit-il, instamment « recherché » par l'Empereur, qui lui faisait les plus engageantes promesses pour le déterminer à abandonner le parti du Roi. Charles, Raid l'assurait du moins, avait fait consigner en lieu sûr « grosse somme de deniers », qui devait être remise au Marquis aussitôt qu'il se serait déclaré. Le représentant d'Albert exagérait, d'autre part, les ressources dont disposait son maître. A l'entendre, les forces de celui-ci étaient considérables. Il avait 3,000 chevaux, « tous ceux de sa maison lui assistoient jusques à l'Électeur de l'Empire Joachim... et il feroit si beau feu en tous lieux où ses ennemis seroyent qu'ilz se repentiroyent de l'avoir irrité [2] ».

Tous ces « beaux propos », les nôtres le comprirent aussitôt, n'avaient qu'un but : décider la France à payer au plus haut prix les services du Marquis. Et en effet, « aprez avoir ainsy enchéri sa marchandise », Raid se crut autorisé à poser impérieusement ses conditions. La rançon du duc

1. « *Translat de la lettre escripte à M. de Bassefontaine par le député du marquis Albert de Brandebourg.* » 26 mars 1554. (*Ibid.*, fol. 13 r°.)

2. « *Discours de la négociation.* » (Michaud. *op. cit.*, p. 224.)

d'Aumale avait été fixée, l'on s'en souvient, à 60,000 écus. L'ambassadeur en réclama 100,000, affirmant que son instruction le lui prescrivait et qu'au reste cette somme avait été promise par Henry II : 60,000 écus devaient lui être comptés aussitôt après la libération du Duc ; le reste, soit 40,000 écus, serait versé « aux termes qui seroyent advisez [1] ».

Nos députés se firent répéter une pareille réclamation. Cent mille écus, ils le reconnurent, avaient été promis au Marquis, mais non pour la seule rançon de M. d'Aumale. Cette rançon avait été fixée à 60,000 écus, et rien de plus. Quant aux 40,000 écus, il avait été convenu qu'ils seraient le prix d'un tout autre service : ils devaient être versés à Albert au moment où il serait libre de venir aux Pays-Bas secourir la France contre l'Empereur. Et le Roi était très décidé à ne point compter cette somme avant qu'Albert pût entrer effectivement en campagne. En effet, les troubles d'Allemagne menaçant de se prolonger, l'expédition du Marquis aux Pays-Bas pouvait être retardée assez longtemps encore, ou même indéfiniment renvoyée, et la cour de France ne voulait à aucun prix que la subvention promise au margrave de Brandebourg, pour faire la guerre à Charles, servît à entretenir les hostilités en Germanie. Pour conclure, nos représentants se déclarèrent prêts à verser 60,000 écus, « aussitost qu'ilz auroient veu le Duc d'Aumale, ou seroient asseurez de luy ». Ils acceptaient d'autre part, suivant leurs instructions, de négocier, sans plus de retard, un traité d'alliance entre Albert et le roi de France, mais un traité d'alliance conditionnelle, qui ne recevrait exécution et ne serait sanctionné par le versement de 40,000 écus, que lorsque la paix serait rétablie

1. *Ibid.*, p. 224-225.

en Allemagne, et qu'Albert serait prêt à offrir ses services contre Charles-Quint[1].

Malgré ces observations si justes, Raid s'obstina dans ses prétentions. Il voulait 100,000 écus pour la seule rançon du duc d'Aumale. Et il déclara que si on ne lui donnait point satisfaction, il quitterait Soleure, « y adjoustant en se levant de table que l'Empereur n'estoit pas encore mort et que son maistre n'auroit point faulte de parti, ce disant en telle fierté et arrogance, qu'il méritoit bien de rapporter une bien aspre responce ». Marillac lui fit pourtant simplement observer que « le Marquis se reliant avecques l'Empereur n'en rapporteroit aulcung fruict que une telle repentance qu'il en avoyt sentie l'an passé, où il expérimenta combien l'on pouvoit mettre d'espérance et asseurance aux promesses dudict Empereur[2] ».

Les députés français ne laissaient pas pourtant que d'être fort inquiets de l'obstination de Silvestre Raid. Pour ne point paraître abandonner la négociation et ne point jeter Albert entre les bras de Charles-Quint, ils rédigèrent finalement une note où étaient exposées en détail leurs dernières résolutions. Ils prièrent le docteur Boyer de la communiquer à Raid. Dans cette note, ils maintenaient leur intention de ne verser que 60,000 écus lors de la mise en liberté du duc d'Aumale, et sur ce point ils ne transigeraient jamais. Les 40,000 écus ne seraient comptés au Marquis que plus tard et en récompense d'autres services. En revanche, nos représentants faisaient briller aux yeux de Raid les avantages qui attendaient son maître en France, si la négociation se poursuivait. Aussitôt qu'Albert commencerait les hostilités contre l'Empereur, il re-

1. *Ibid.*, p. 225.
2. *Ibid.*

cevrait une subvention mensuelle de 3,000 écus et une pension annuelle de 6,000[1].

Les docteur Boyer remit « ces articles » à Raid qui, « ayant pensé plus sérieusement à son faict, et aprez avoir veu et examiné lesdicts articles,.. vint déclairer qu'il les trouvoit raisonnables si ce n'est en troys poincts sur lesquels il faisoit encor difficulté ». Il demandait d'abord 4,000 écus par mois au lieu de 3,000, et exigeait ensuite que, lorsque son maître entrerait en campagne aux Pays-Bas, trois mois lui fussent payés d'avance. Enfin, il voulait faire porter le chiffre de la pension annuelle de 6,000 à 8,000 écus[2].

Les nôtres répondirent qu'en faisant droit à ces demandes, ils excéderaient les termes de leur instruction, et qu'il leur était nécessaire d'obtenir l'approbation du Roi. Ils offraient à Raid de lui rendre une réponse dans les quinze jours.

Raid demanda à réfléchir. « Il revint vers nous deux heures aprez, écrivent nos ambassadeurs, ayant comme il est vraisemblable trop bu ou bien estant entré en merveilleuse défiance, et sans cause nous dict ouvertement qu'il vouloit traicter et conclure immédiatement en la sorte qu'il requéroit, aultrement qu'il vouloit dez lors et sans plus s'arrester icy monter à cheval pour s'en aller[3]. » Il ajouta qu'en présence des mauvaises dispositions de la France, il se repentait amèrement d'avoir indiqué le lieu où se trouvait M. d'Aumale, mais qu'on préviendrait un enlèvement en transportant aussitôt le duc en un autre endroit.

En présence de ces soupçons injurieux et de cette « façon

1. *Ibid.*, p. 226. — Le texte dit : 30,000 écus par mois. Mais il semble bien qu'il y ait erreur et qu'il ne s'agisse que de 3,000 écus.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

de faire odieuse et barbare ». les serviteurs de Henry II ne faiblirent pas. Ils ne voulaient à aucun prix être désavoués par le Roi. et les quelques jours d'attente qu'ils demandaient à Raid leur étaient strictement nécessaires pour s'assurer des intentions de leur souverain. Mais toutes leurs remontrances restèrent inutiles. « Le député du Marquis se despartit d'eulx. fist apprester ses chevaulx, paya son hoste. prit ses bottes et feit démonstration entièrement de desloger[1]. » Il pensait ainsi faire une très grande impression sur les nôtres. et s'attendait sans doute à ce qu'on le suppliât de rester. Il se trompait. Et lorsqu'il s'en aperçut, il renonça à jouer son rôle. « changea d'advis, et prenant meilleur parti. revint faire amande honorable et promist d'attendre quinze jours[2] ».

Il fut décidé alors qu'un projet de traité serait rédigé sur l'heure. Nos ambassadeurs y devaient inscrire les concessions qui leur paraîtraient raisonnables. Le texte des conventions serait ensuite envoyé sans retard à la cour de France pour être soumis au Roi. Si ce dernier approuvait le résultat de la négociation. la « conclusion se feroit de brief ».

Voici sur quelles bases fut établi le traité : 60.000 écus devaient être délivrés au Marquis aussitôt que le duc d'Aumale serait remis entre les mains de nos députés ou entre celles des représentants du Roi à Metz. Les 40,000 écus « restans » seraient versés « lorsque ledict Marquis auroit mis à exécution ce qu'il avoit entrepris de faire sur les païs et terres de l'Empereur ». En revanche. satisfaction était donnée. sauf approbation postérieure du Roi, aux trois dernières réclamations de Silvestre Raid. « Affin que

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*

Marquis congnust davantaige la bonne intention dudict seigneur Roy envers luy, et qu'il pust plus aysément supporter les fraiz, qu'il lui conviendroit faire durant le temps de l'exécution de l'entreprise aux Païs-Bas », on lui accordait : 1° une indemnité de 4,000 écus par mois, 2° le payement de trois mois d'avance. 3° une pension annuelle de 3,000 écus. Si d'ailleurs la campagne contre Charles-Quint était heureuse, d'autres avantages devaient « en advenir » à Albert. Il était entendu « qu'il seroit impatronisé de la Duché de Gueldres », par où commencerait l'attaque, et « qu'il en demoureroit seigneur comme de son vray conquest et héritaige » ; le pillage et le butin fait sur l'ennemi lui devaient appartenir « pour en faire et disposer ainsy que bon lui sembleroit » ; sur les pays héréditaires de l'Empereur « il pourroit prendre soit par rançonnements, exactions et aultres moyens qu'il adviseroit jusques à la somme de 50,000 escus » ; enfin le Roi s'engageait à refuser toute paix ou trêve avec l'Empereur, si le Marquis n'y était pas compris.

Au cas, d'autre part, où la fortune serait défavorable aux alliés, et où Albert serait contraint « d'abandonner et perdre sa demeure en Allemagne », il recevrait très honorable accueil en France et serait pourvu dans le Royaume « d'une telle seigneurie maison et retraite, qu'il pourroit honnestement et suivant sa condition y vivre et s'entretenir ».

Mais en regard de ces promesses, les obligations du Margrave étaient très nettement stipulées. Tout d'abord il prenait un engagement formel au sujet du duc d'Aumale : une fois mis en liberté et sa rançon de 60,000 écus payée, ledit duc devait « pouvoir s'en aller franchement devers sa Majesté sans qu'on luy pust demander ou quereller à advenir auculne chose pour le regart de sa prinse et

détention ». En second lieu, nos ambassadeurs insistaient formellement sur un point capital : il fallait qu'Albert fît sans tarder la paix avec ses ennemis d'Allemagne. Il est en effet nécessaire, disait le traité, « pour l'exécution de l'entreprinse, que la guerre, que le Marquis a à présent à l'encontre des évesques, de ceux de Nüremberg, du duc de Brunswick et aultres, ... cesse ... et que la paix, avant que d'entrer dans tout ce qui dessus est dict, soyt traitée et conclue, ou bien quelque bonne et longue trefve ». Le Roi espérait d'ailleurs qu'Albert « auroit plus de respect à la si louable et si digne œuvre », qui se préparait contre l'Empereur, « qu'à sa propre vindicte ». Et nos représentants, dans leur rédaction du traité, faisaient ressortir la grandeur du dessein, auquel allaient travailler en commun le Roi et le Marquis. C'était une nouvelle revanche de l'Europe asservie qui s'organisait contre l'Empereur, c'était « à l'extirpation du tyran de la Germanie » qu'allaient s'employer les efforts de la France et d'Albert. Projet glorieux, périlleux aussi, qu'entreprenait le Roi ! Mais chacun savait qu'il avait toujours « préposé » le bien et la liberté de la Germanie aux affaires de son propre Royaume. Et dans ces lignes se révélaient bien les manœuvres de la diplomatie française s'efforçant toujours et quand même de représenter l'alliance du Roi et du Brandebourg comme un service rendu à l'Empire et de voiler ainsi ce que pouvait avoir d'étrange et d'inquiétant pour la Germanie notre union avec celui qui malgré tout en était à cette heure le pire ennemi.

Une fois la paix rétablie en Allemagne, rien ne devait plus retarder l'entrée en campagne d'Albert. Et voici ce que la France croyait pouvoir exiger de lui à ce moment. Le Marquis assemblerait 40 enseignes de gens de pied et 3,000 chevaux. Ces troupes seraient pourvues de grosse artil-

lerie de campagne. « Avecques ceste force, sans s'amuser à aultres desseings ny particulières querelles », le Marquis attaquerait au plus tôt l'Empereur vers ses terres et seigneuries des Pays-Bas, soit du côté de Gueldre, soit du côté de la Frise et de la Hollande. En dehors de la réserve faite du duché de Gueldre, les villes et pays conquis devaient être remis entre les mains du Roi ou de ses généraux, et le Margrave devait s'engager à faire partout « œuvre de bon serviteur[1] ».

Le traité ainsi établi, Raid déclara en accepter toutes les conditions, et il mit au bas sa ratification. Nos ambassadeurs n'avaient plus qu'à obtenir l'approbation du Roi. L'un d'eux, M. de Saint-Laurens, fut chargé d'aller présenter à Paris le texte du traité. Les députés y joignirent un long mémoire relatif aux négociations qu'ils avaient conduites, et où ils justifiaient les concessions qu'ils avaient cru devoir faire à Silvestre Raid. « Il plaira au Roy, disait cet acte, il plaira au Roy et à Messeigneurs de son Conseil considérer tout d'abord que par ce traité l'on recouvrera M. d'Aumale pour 60,000 escus, et que quant au surplus de ce qui est promis, le Marquis n'en peult riens avoir qu'il n'ayt faict la paix avec les evesques et conséquemment que ce bien ne soyt rendu à la Germanie, et aussi avant que ledict Marquis ne marche contre l'Empereur[2]. » C'était là le premier point gagné par les ambassadeurs de France sur l'obstination de Raid. Quant aux concessions faites par nos envoyés en dehors de leur instruction, le Roi jugerait de leur opportunité, mais

1. Toutes les citations précédentes sont empruntées au « *Traité mentionné dans le précédent discours de la négociation et signé par Silvestre Raid, conseiller et serviteur du marquis Albert, et envoyé au Roy. Du mercredi 4e jour d'avril* 1554. » (Michaud, *op. cit.*, p. 227-229, *passim*.)

2. « *Discours de la négociation.* » (*Ibid.*, p. 226.)

elles pouvaient, semblait-il, se justifier. « La condition de 4,000 escus par mois n'estoit point trop déraisonnable, attendu les forces que le Marquis debvoit amener ». Quant à « l'advancement de 3 moys au coup, il despendoyt de la commodité des finances du Roy [1] » ; mais l'inexécution de cette clause en cas de force majeure, c'est-à-dire de manque d'argent, ne pouvait suffire à faire rompre le traité. Enfin, « touchant la pension, un exploict tel que celui qui se préparoit » ne devait pas être retardé pour 2,000 écus, « joinct aussi que telles pensions ne se payent si non aultant qu'on veult [2] ».

M. de Saint-Laurens devait d'autre part faire observer au Roi qu'il ne se liait nullement les mains vis-à-vis d'Albert. Si après avoir « recouvert » M. d'Aumale, Henry II « ne vouloit point entrer en telle despence pour avoir le Marquis à son service », il pourrait aisément trouver des moyens dilatoires. Le traité stipulait le rétablissement de la paix en Allemagne comme condition expresse de l'alliance. « Le Roy n'auroit donc qu'à reculer ou empescher l'accord qui debvoit se faire entre le marquis et les evesques et néantmoins tenir tousjours ledict Marquis en suspens, sans qu'il se puisse tourner du costé de l'Empereur [3]. » Henry II avait donc tout avantage à ratifier l'acte dressé à Soleure : les dispositions n'en étaient point trop onéreuses, et si plus tard ou les jugeait telles, il serait aisé de s'y soustraire [4].

M. de Saint-Laurens trouva la Cour à Meudon [5].

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 227.
4. De MM. de Marillac et Bassefontaine au Connétable, 6 avril 1554. (Bibl. Nat., fr. 3121, fol. 17 v°.) — Des mêmes, même date, à M. le cardinal de Guise. (*Ibid.*, fol. 18 r°.)
5. Du Roi à MM. de Marillac et Bassefontaine, 13 avril 1554. (*Ibid.*, fol. 27 r°.)

présenta le projet de traité au Roi, mais celui-ci lui parut très hésitant. Le temps de la réflexion était venu : Henry se demandait si les avantages d'une union avec le Marquis compenseraient le discrédit qu'elle jetterait sur la politique française. Dans la lettre d'envoi qui accompagnait le texte des conventions projetées, nos ambassadeurs exprimaient de nouveau leurs craintes à ce sujet. Ils allaient bien, comme ils le disaient, essayer de parer encore à toute fâcheuse éventualité « en dressant lettres latines pour envoyer en Germanie, affin de donner à entendre que c'estoit le Roy qui vouloit oster les armes de l'Empire et lui rendre son ancienne tranquillité [1] ». Mais ces affirmations de la partie intéressée seraient-elles suffisantes à dissiper les soupçons et les craintes de l'Allemagne [2] ?

D'autre part il semblait de moins en moins probable que la première condition du traité pût être réalisée, c'est-à-dire que la paix fût rétablie en Allemagne entre Albert et ses ennemis. Tout paraissait annoncer au contraire que les troubles se prolongeraient longtemps encore [3], et que la forte somme, qu'allait toucher le Margrave pour la rançon du duc d'Aumale, l'encouragerait seulement à ne pas abandonner les hostilités. Dès lors à quoi bon se compromettre par un traité qui vraisemblablement n'aurait pas d'effet ?

Malgré tout, le Roi se fût décidé à souscrire aux engagements qui lui étaient proposés. Car enfin le premier résultat du traité était la délivrance du duc d'Aumale. Mais au moment où, comme il le dit lui-même, « il estoit

1. De MM. de Marillac et Bassefontaine au Connétable, 6 avril 1554. (*Ibid.*, fol. 17 v°.)

2. L'Empereur et Ferdinand son frère furent au courant de tout ce qui s'était passé à Bade, comme le prouvent deux lettres de Ferdinand à Charles-Quint, l'une du 2 mai 1554 (Lanz, t. III, p. 612), l'autre du 8 mai 1554. (*Ibid.*, t. III, p. 615.)

3. Voigt, t. II, p. 201-204.

prest a redespecher en Suisse M. de Saint-Laurens », il reçut deux lettres qui le firent aussitôt triompher de ses hésitations. Ces deux lettres lui étaient adressées par Albert et M. d'Aumale. Le Marquis était en compagnie du duc ; il exprimait avec quelle surprise il avait appris que ses ambassadeurs n'avaient point encore achevé leurs négociations, et il espérait que le Roi ne trouverait pas étrange qu'il terminât de lui-même l'affaire avec son prisonnier. Il savait par Silvestre que la France était disposée à lui verser seulement 60,000 écus. En vrai gentilhomme large en affaires il déclarait s'en contenter, « quoiqu'il eust eu bon besoing du reste pour l'amour des gens de guerre dont il faisoit lever une belle compaignie ». Il priait seulement qu'on voulût bien lui faire parvenir la somme à Metz, car « Silvestre n'auroit pas les moyens de la porter bien seurement à Schaffouze ». De l'alliance projetée, il n'était pas question, et s'il demandait qu'on lui fît parvenir au plus tôt la rançon du Duc, « c'est que vous pouvez penser, Sire, écrivait-il, que j'ai despendu grant somme d'argent d'avoir mené si longtemps la guerre, sans l'ayde de tous mes amys, et de la mener plus longtemps à grant peine ne me seroyt possible ». En somme, comme le prévoyait le Roi, Albert était absorbé par ses querelles d'Allemagne, et il ne voyait dans les écus qu'allait lui délivrer la France qu'un moyen de la continuer et de relever ses affaires ; il songeait vraiment à tout autre chose qu'à entreprendre la campagne des Pays-Bas. A sa lettre était joint un billet du duc d'Aumale qui la confirmait [1].

Dans ces conditions, il n'y avait pas à poursuivre les négociations. Nous perdions un allié, mais quel allié !

1. Lettre du marquis Albert au Roi, 9 avril 1554. — Lettre du duc d'Aumale au Roi, 10 avril 1554. (Bibl. Nat., fr. 3121, fol. 28 r° et v°.)

Devions-nous nous en affliger ? Les services plus que douteux, que nous eût rendus un tel « mercenaire », ne méritaient pas qu'on les regrettât. Le Roi informa donc ses ambassadeurs en Suisse que tout était terminé. « Messieurs, vous verrez par les lettres dont je vous envoie le double que mon cousin le duc d'Aumale et le marquis Albert ... sont d'accord de la rançon de mondict cousin et ne veux pour le présent aultre traité,... dont je n'ay voullu faillir vous advertir par ce courrier expres en extresme dilligence, affin que vous ne passiez plus oultre à riens faire ne traicter avecques ces députez [1]. »

Une lettre du Connétable, jointe à la dépêche du Roi, autorisait Marillac à rentrer en France, après avoir rempli les derniers devoirs de sa charge : il devait d'une part informer les ambassadeurs du Margrave de ce qui s'était passé, au cas où ils n'auraient point reçu de nouvelles de leur maître ; et d'autre part le sieur de la Mesnardière, porteur de la lettre du Roi, devait recevoir de MM. de Bassefontaine et Marillac les 60,000 écus, dont ils étaient dépositaires, pour gagner Metz au plus tôt. Le 18 avril, Marillac informait la Cour qu'il s'était conformé aux ordres donnés et qu'il avait fait partir immédiatement la Mesnardière, « pour aller à Metz en prenant son chemin d'icy à Nantua et de là vers la Bourgogne ». Quant à lui il s'en retournerait « à ses journées, ou bien en prenant la poste [2] ».

1. Du Roi à MM. de Marillac et Bassefontaine, 13 avril 1554. (*Ibid.*, fol. 27 r°.)

2. De Marillac au Connétable, 18 avril 1554. (*Ibid.*, fol. 29 r° et v°.)

CHAPITRE X.

LA MISSION DE M. DE MARILLAC A MARCK.

(1555.)

La médiation du Saint-Siège et de l'Angleterre entre la France et l'Empereur. — Les conférences de Marck.

L'échec des deux tentatives faites par Henry II pour se créer des alliances en Allemagne se trouve coincider avec un événement plus déplorable encore : le mariage du prince Philippe d'Espagne avec la reine d'Angleterre Marie Tudor. Au moment où nous perdions le seul appui, qu'il nous fût permis d'espérer en Europe, la maison d'Autriche était sur le point de gagner celui de la cour de Londres. L'union politique des nouveaux époux ne pouvait tarder en effet, et tout laissait prévoir que nous aurions bientôt à lutter contre une formidable coalition.

Cette épreuve devait heureusement nous être épargnée. Chose curieuse, ce fut précisément l'Angleterre, dont nous redoutions les projets belliqueux, qui s'interposa alors comme médiatrice entre l'Empereur et nous et qui prétendit obtenir la suspension des hostilités. En 1555 s'ouvrait à Marck, « en terre anglaise » et sous les auspices de Marie Tudor, une conférence où les députés d'Henry II et ceux de Charles-Quint devaient essayer de mettre un terme aux querelles qui divisaient leurs maîtres.

De cette conférence, Marillac nous a laissé un compte rendu détaillé. Désigné par Henry II pour aller prendre

part à « l'assemblée », il rédigea très peu de temps après son retour un « sommaire de sa légation » qui nous a été conservé sous ce titre : « Procez-verbal de la conférence tenue à Marcq, prez Ardres, l'an 1555, en présence du cardinal Polus, légat du Pape, entre les députez de l'Empereur Charles V^e^ et ceulx du Roy Henry II^e^, pour terminer les différens pour plusieurs Royaulmes et seigneuries entre lesdicts Princes et particulièrement pour le Duché de Milan, mis par escript par Charles de Marillac, évesque de Vannes, despuys archevesque de Vienne, l'un des députez dudict Roy Henry II^e^[1]. » C'est ce document qui nous permettra de suivre presque jour par jour les discussions des négociateurs, qui nous prouvera aussi la conscience avec laquelle Marillac sut remplir la nouvelle mission qui lui incombait. Après avoir assisté de près à la ruine des espérances que nous avions fondées à deux reprises sur l'alliance des princes d'Allemagne, l'évêque de Vannes devait plus que tout autre souhaiter ardemment la fin d'une guerre, dont tout le poids allait décidément retomber sur la France. A ce sentiment sans doute il faut attribuer l'activité qu'il déploya à Marck et le « bon service » qu'il y fit au Roi.

Comment Marie Tudor avait-elle été amenée à prendre entre la France et l'Empereur le rôle de conciliatrice ? Tel est le point qu'il importe avant tout d'éclaircir. Un fait indéniable, c'est que son nouvel époux n'avait rien négligé pour la décider à joindre ses forces à celles de la maison d'Autriche. Et nous savons d'autre part que la reine n'avait d'abord montré aucune répugnance à donner satisfaction

1. Bibl. Nat., fr. 3945, fol. 1 r°. — Un compte rendu de la conférence nous a aussi été laissé par Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans. (Bibl. Nat., fr. 17910.) Cf. : Baguenault de Puchesse, *Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France* (1506-1577), p. 71-73.

à ces demandes[1]. Pour l'en détourner, il n'avait rien moins fallu que de pressantes considérations politiques.

Des considérations de politique intérieure d'abord. C'était la nation qui les avait fait valoir. La noblesse et le peuple d'Angleterre n'avaient pas craint en effet de protester hautement contre le dessein de leur souveraine d'entraîner le royaume à de nouvelles hostilités[2]. Les troubles religieux qui divisaient le pays, les charges financières qui l'accablaient, les intérêts du commerce de l'Ile étaient tout autant de raisons, qui devaient déterminer le gouvernement à ne pas se départir d'une sage neutralité et à ne se point mêler au conflit anglo-impérial. Marie s'était alors trouvée partagée entre le désir de se concilier les bonnes grâces de son nouveau maître et la crainte de déplaire à l'Angleterre. Mais elle avait reconnu bientôt qu'elle devait obéir aux vœux de ses sujets et elle avait renoncé à une guerre, qui eût épuisé les dernières ressources et compromis la sûreté intérieure de l'État[3].

D'autres raisons l'avaient engagée ensuite à faire dans cette voie un pas plus décisif. Dès son avènement, la

1. Dans l'été de 1554 la guerre fut près d'être déclarée à la France par Marie et Philippe II. (*Calendar of State papers, foreign series, of the reign of Mary*, p. 82, 122, 137, 152, 183. — Froude, *History of England*, t. V, p. 367, 372, 374, 401.)

2. « Tant ceste noblesse que le peuple ne désirent la guerre mais au contraire la craignent. » De M. de Noailles, notre ambassadeur en Angleterre, au connétable de Montmorency, 26 décembre 1554. (*Ambassades de M. de Noailles en Angleterre rédigées par feu M. l'abbé de Vertot*, t. IV ; pièces justificatives, p. 75.) — Philippe II et Marie Tudor souhaitent la paix plus encore que la France « pour les dangiers qu'ilz veoyent tous les jours se présenter au gouvernement et maniement de ce Royaulme, estans si hays et malvoulus de leurs subjectz qu'ilz attendent l'heure d'y voir un grand désordre. A quoy ilz proposent donner ordre par le moyen d'icelle paix ou tresve et s'y faire obéir absolument aux parlemens. » Avis joints à la lettre de M. de Noailles au Connétable du 25 mai 1555. (*Ibid.*, t. IV, p. 332-333.)

3. Froude, t. VI, p. 344.

reine avait formé le projet très arrêté de ramener l'Angleterre à la foi catholique. Dans ce but, elle avait envoyé à Rome le cardinal Pole, en le chargeant de proposer au Saint-Père un rapprochement. Or, à peine arrivé en Italie, le Cardinal avait pu constater que le plus vif désir de Jules III était de voir la paix rétablie entre l'Empereur et Henry II. Le Pontife avait expressément fait part de ses vœux au prélat anglais, il lui avait même laissé entendre qu'il verrait avec joie la reine Marie se joindre à lui pour tenter de préparer la réconciliation qu'il souhaitait. Ces ouvertures avaient aussitôt fait du cardinal Pole l'adversaire déclaré d'une intervention anglaise contre la France. Au moment où l'Angleterre cherchait à s'attirer la faveur de Rome, le Pape lui en fournissait l'occasion, lui suggérait le moyen le plus sûr d'y réussir. Pouvait-on espérer mieux et fallait-il compromettre le succès de l'entente anglo-pontificale en refusant d'acquiescer aux pacifiques exhortations de Jules III? Le Cardinal ne l'avait pas cru, et, ayant obtenu l'approbation de la reine, il avait sans retard assuré au Pape que l'Angleterre était prête à lui donner le premier gage de soumission qu'il paraissait désirer, et qu'elle serait heureuse de concourir avec lui au rétablissement de la paix en Europe. Le Pape s'était empressé de reconnaître l'obéissance filiale que lui témoignait Marie Tudor. A son départ de Rome, le cardinal Pole avait été investi en effet de la haute dignité de légat du Saint-Siège: il était à ce titre chargé par Jules III d'être son représentant et son mandataire dans l'œuvre de pacification que la Cour Apostolique et le gouvernement anglais s'accordaient à entreprendre de concert[1]. C'est ainsi qu'a-

1. Sur la mission de Pole, cf.: *State Papers; reign of Mary*, p. 10, 46, 47. — Granvelle, *Papiers d'État*, t. IV, p. 241-243. — Froude, t. V,

près avoir été au moment d'encourager la querelle de Charles-Quint et d'Henry II, Marie en était arrivée à accepter une plus noble mission : celle de médiatrice entre les deux souverains.

La lourde tâche, qu'il venait de recevoir du Saint-Siège, le Cardinal en entreprit aussitôt l'exécution. A son retour d'Italie, il s'arrêta plusieurs jours à la cour de France, puis dans les Flandres auprès de l'Empereur, pour engager les deux adversaires à écouter les paternels conseils qu'il avait charge de leur transmettre au nom du Saint-Père. Les circonstances, il faut le reconnaître, semblaient favorables aux desseins du prélat. L'Empereur aussi bien que le roi de France, épuisés par une lutte sans trêves, souhaitaient également de déposer les armes. Malheureusement ni l'un ni l'autre ne voulaient paraître renoncer à leurs espérances. Aussi, malgré ses efforts, le Cardinal ne put arracher d'eux que des promesses vagues et des déclarations incertaines[1].

La France, la première, abandonna cette politique. Tandis que Charles continuait à dissimuler son désir de tenir la paix, nous fûmes au contraire assez vite amenés à nous départir de l'attitude que nous avions prise. La froideur marquée que nous témoigna l'Angleterre après le retour du cardinal Pole[2], le silence prolongé, qui suivit la démarche que le prélat avait tentée, persuadèrent bientôt

p. 513. — Voir aussi le « *Mémoire de la négociation faicte par M. de Noailles avecques le chancelier d'Angleterre au sujet de la paix entre la France et l'Empereur.* » (Vertot, t. IV, p. 9-13.) Cet acte est du 18 novembre 1554. — Voir enfin Bibl. Nat., fr. 5045, fol. 27 r°.

1. Sur la négociation du cardinal Pole en France, cf.: « *Response de la part du Roy aux propositions du Cardinal d'Angleterre, Légat pour la paix.* » (Ribier, t. II, p. 513-515.) Cet acte est du 8 avril 1554.

2. De M. de Noailles au Connêtable, 30 novembre 1554. (Vertot, *Ambassades de M. de Noailles*, t. IV, p. 31-32.)

à Henry II que l'alliance anglo-impériale était près de se former contre nous, et, pour prévenir ce danger, le plus grave qui pût nous menacer, notre ambassadeur en Angleterre, M. de Noailles, reçut ordre de rappeler au Cardinal le vœu qu'il avait dernièrement manifesté à son passage en France[1]. C'était là une faute que pouvaient seules excuser les cruelles appréhensions de notre gouvernement.

Une telle conduite devait encourager l'Empereur à persister dans sa réserve. Et, en effet, plus Henry II s'avance, plus son rival s'efface. La cour impériale nous oblige à nous compromettre, à insister chaque jour davantage auprès de la reine Marie et de ses ministres « pour obtenir d'eulx l'ouverture de quelque bon moyen de faire paix avecques l'Empereur ». Ce moyen de « faire paix », notre ambassadeur à Londres et deux envoyés extraordinaires de France en conviennent même avec le cardinal Pole. Une conférence pourrait réunir nos représentants et ceux de Charles-Quint; ils y discuteraient, en présence des députés anglais et sous l'autorité du légat du Saint-Siège, les différends qui séparent leurs maîtres et essayeraient « par honnestes moyens » de préparer un accord[2]. Le roi de France va jusqu'à désigner les « serviteurs » qui parleraient en son nom « à ceste journée. » Mais ces avances sont impuissantes à faire sortir l'Empereur de son silence. Le prince Philippe, à ce moment à Londres, reste aussi impénétrable. Mis en demeure de se prononcer, il répond

1. Du Connétable à M. de Noailles, 18 novembre 1554. (*Ibid.*, t. IV, p. 5-6.)

2. « *Instructions et mémoires délivrés à la Marque* » envoyés au Roi par M. de Noailles, le 16 décembre 1554. (*Ibid.*, t. IV, p. 54-59.) — Les deux envoyés extraordinaires de la France furent le protonotaire de Noailles, frère de l'ambassadeur, et M. du Fresne (Florimond Robertet.) Voir leurs instructions dans Vertot, *op. cit.*, t. IV, p. 84-90 et 254-259. Elles sont, la première du 30 décembre 1554, la seconde du 23 mars 1555.

le duc de Medina-Cœli, Antoine Perrenot de Granvelle évêque d'Arras, le comte de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, Wiglius Zwichemus, président du Conseil d'État des Pays-Bas, Bravenus, président de Malines, et le secrétaire Bave. — Le cardinal Pole, comme légat du Saint-Siège, Étienne Gardiner, évêque de Winchester et chancelier d'Angleterre, le comte d'Arundel, et sir William Paget, au nom de Marie Tudor, devaient s'interposer comme médiateurs[1].

Restait à fixer le lieu où s'ouvrirait la conférence. La reine Marie proposait l'Angleterre. Mais la France refusa cette offre. « L'on scayt assez, écrivait Henry II à son ambassadeur à Londres, M. de Noailles, que une si poisante chose que la pacification de tant et de si graves différens se doibt demesler en lieu libre et neutre[2]. » Après de nouvelles discussions, l'on s'arrêta donc à un autre parti, et le petit village de Marck, situé sur le territoire anglais à égale distance des villes impériales d'Ardres et de Gravelines, parut réunir finalement tous les avantages désirables. Les Anglais devaient s'établir à Marck ; ils se chargeaient d'y faire préparer « lieu propre à la négociation ». Les ambassadeurs français résidant à Ardres, ceux de l'Empereur à Gravelines viendraient chaque jour à Marck, car ce dernier village était insuffisant à les nourrir eux et leur suite[3]. L'ouverture du congrès fut fixée aux premiers jours de mai 1555.

Ce sont les discussions de ce congrès que nous expose en détail le « procès-verbal » qu'en rédigea Marillac et dont nous avons déjà parlé. C'est là un document d'une

1. Bibl. Nat., fr. 3945, fol. 2 r°. — Du Connétable à Noailles, 30 avril 1555. (Vertot, *op. cit.*, p. 286.) — Froude, t. VI, p. 314.
2. Du Roi à Noailles, 13 janvier 1555. (Vertot, *op. cit.*, p. 127-128.)
3. De Noailles au Connétable, 7 mai 1555. (*Ibid.*, p. 295.)

le savoir complété par le récit des événements que l'a laissé un autre témoin, Jean de Morvilliers, le sommaire de l'évêque de Vannes permet en effet de faire une idée très juste et très vivante des négociations de Marck, négociations qui restèrent infructueuses, mais qui méritent malgré tout d'être racontées. Les réclamations réciproques des adversaires, les prétentions exprimées, les droits défendus par eux nous font bien saisir à quelle période aiguë en était arrivée la rivalité franco-impériale, et quelles [illegible] minuties [illegible] trente-cinq ans de luttes. L'exposé des débats « qui s'ensuivirent » à Marck permettra d'ailleurs de [illegible] qu'y joua notre personnage.

Marillac fut de nos diplomates l'un des premiers que la cour de France résolut d'adjoindre au connétable de Montmorency et au cardinal de Lorraine, qu'elle avait tout d'abord désignés pour représenter le Roi à Marck. Dès le 2[illegible] mars 15[illegible], en effet, Montmorency écrivait de Nogent à l'évêque de Vannes qu'il eût à se tenir prêt « pour le voyage d'Ardres »[1]. Le prélat se trouvait alors à Saint-Père-lès-Melun, séjour qu'il paraît avoir affectionné. Il s'y reposait des fatigues de sa dernière ambassade en Suisse.

Ce ne fut qu'à la fin d'avril qu'il quitta son abbaye. L'ouverture des négociations étant résolue, le Connétable convoquait Marillac à une première réunion qui devait servir de préliminaire à la mission de nos députés.

Cette assemblée se tint probablement à Nogent. Le cardinal de Lorraine, M. du Mortier, évêque de Soissons, M. de Morvilliers, évêque d'Orléans, y assistèrent en même temps que Marillac. L'on décida qu'il fallait songer

1. Bibl. Nat., fr. 3[illegible], fol. [illegible].

avant tout à établir solidement les droits et principalement les droits territoriaux que l'on comptait faire valoir à Marck. MM. de Marillac et de Morvilliers furent dans ce but dépêchés à Leuville auprès du Chancelier, pour en conférer avec lui. M. du Mortier eut mission de son côté d'aller recueillir à Paris les pièces intéressant la domination française sur la frontière des Pays-Bas et relatives surtout aux cités de Lille, Douai, Orchies et Tournai [1].

Les évêques de Vannes et d'Orléans arrivèrent à Leuville le 1er mai. Ils y eurent un long entretien avec le Chancelier. La question se posait très nette : quelles réclamations devions-nous présenter à Marck ? sur quels points précis devaient porter nos revendications ? Il était hasardeux, l'observation en fut faite par Marillac, et l'on en convint aisément, il était hasardeux de remettre en discussion les points réglés par les précédents traités. Dans ce cas, en effet, les Impériaux ne nous opposeraient-ils pas qu'avant la guerre nous ne pensions point à « débattre lesdicts traitez », et que nous n'avions maintenant aucune raison nouvelle de les attaquer ? — Il valait mieux, selon Marillac, « mettre en avant » un litige qui n'avait jamais reçu une solution définitivement acceptée par nous : celui de Milan. Nos droits restaient là entiers et indiscutables, et nous avions une excellente occasion de les affirmer. Il fut donc entendu que « le faict de la restitution de Milan serait proposé en première ligne ». Le moment était venu d'exiger à ce sujet complète satisfaction. Pour ne pas entrer d'ailleurs « en un labyrinthe infini », l'on ne poserait point d'autres conditions d'accord, mais on maintiendrait en revanche très énergiquement celle-là. Les ambas-

1. *Ibid*, fol. 3 v°.

par une fin de non-recevoir en se retr
torité de son père[1]. Si bien qu'en d
Pole, désormais assuré des dispositio
devoir faire demander à l'Empereur s
d'entrer en négociations avec Henr
faire connaître sa décision, Charles se
Il accepte en principe l'idée d'une ass
chargée de régler les différends qui s
la France et lui : il admet que les An
le rôle de conciliateurs. Cette déc
croire qu'il va imiter Henry II et dé
qu'il chargera de le représenter. Il
qu'après de nouvelles et de non mo
se détermine à nommer ses pléni

Cinq mois entiers (novembre 1
été employés à ces négociations
qu'elles eussent abouti. Le cons
obtenu, les choses allèrent plus v
fait choix de ceux qui devaient
congrès. C'étaient le cardinal d
de Montmorency, l'évêque de V
M. de Morvilliers, évêque d'Orl
pine, secrétaire d'État[3]. L'Emp

1. « *Instructions et mémoires déliv*
p. 57.)

2. Sur la mission de l'abbé de Saint
auprès de l'Empereur, voir : la lettre d
vier 1555. (*Ibid.*, p. 150-152.) — « *B*
de Saint-Salut à la cour de l'Em
p. 248-252.) — Lettre de l'évêque
1er mars 1555. (*Papiers d'État de C*
Parpaglia, piémontais, abbé de Saint
au cardinal Pole ; il passa ensuite au

3. Bibl. Nat., fr. 3945, fol. 2 v
17 avril 1555. (Veriot, *op. cit.*, p.

réelle valeur. Complété par le récit des événements que nous a laissé un autre député, Jean de Morvilliers, le « sommaire » de l'évêque de Vannes permet en effet de se faire une idée très juste et très vivante des négociations de Marck, négociations qui restèrent infructueuses, mais qui méritent malgré tout d'être racontées. Les réclamations réciproques des adversaires, les prétentions exprimées, les droits défendus par eux nous font bien saisir à quelle période aiguë en était arrivée la rivalité franco-impériale, et quelles profondes inimitiés avaient produites trente-cinq ans de luttes. L'exposé des débats « qui s'ensuivirent » à Marck prouvera d'ailleurs le rôle honorable qu'y joua notre personnage.

Marillac fut de nos diplomates l'un des premiers que la cour de France résolut d'adjoindre au connétable de Montmorency et au cardinal de Lorraine, qu'elle avait tout d'abord désignés pour représenter le Roi à Marck. Dès le 24 mars 1555, en effet, Montmorency écrivait de Nogent à l'évêque de Vannes qu'il eût à se tenir prêt « pour le voyage d'Ardres[1] ». Le prélat se trouvait alors à Saint-Père-lès-Melun, séjour qu'il paraît avoir affectionné. Il s'y reposait des fatigues de sa dernière ambassade en Suisse.

Ce ne fut qu'à la fin d'avril qu'il quitta son abbaye. L'ouverture des négociations étant résolue, le Connétable convoquait Marillac à une première réunion qui devait servir de préliminaire à la mission de nos députés.

Cette assemblée se tint probablement à Nogent. Le cardinal de Lorraine, M. du Mortier, évêque de Soissons, M. de Morvilliers, évêque d'Orléans, y assistèrent en même temps que Marillac. L'on décida qu'il fallait songer

1. Bibl. Nat., fr. 3945, fol. 3 r°.

avant tout à établir solidement les droits et principalement les droits territoriaux que l'on comptait faire valoir à Marck. MM. de Marillac et de Morvilliers furent dans ce but dépêchés à Leuville auprès du Chancelier, pour en conférer avec lui. M. du Mortier eut mission de son côté d'aller recueillir à Paris les pièces intéressant la domination française sur la frontière des Pays-Bas et relatives surtout aux cités de Lille, Douai, Orchies et Tournai [1].

Les évêques de Vannes et d'Orléans arrivèrent à Leuville le 1er mai. Ils y eurent un long entretien avec le Chancelier. La question se posait très nette : quelles réclamations devions-nous présenter à Marck ? sur quels points précis devaient porter nos revendications ? Il était hasardeux, l'observation en fut faite par Marillac, et l'on en convint aisément, il était hasardeux de remettre en discussion les points réglés par les précédents traités. Dans ce cas, en effet, les Impériaux ne nous opposeraient-ils pas qu'avant la guerre nous ne pensions point à « débattre lesdicts traitez », et que nous n'avions maintenant aucune raison nouvelle de les attaquer ? — Il valait mieux, selon Marillac, « mettre en avant » un litige qui n'avait jamais reçu une solution définitivement acceptée par nous : celui de Milan. Nos droits restaient là entiers et indiscutables, et nous avions une excellente occasion de les affirmer. Il fut donc entendu que « le faict de la restitution de Milan serait proposé en première ligne ». Le moment était venu d'exiger à ce sujet complète satisfaction. Pour ne pas entrer d'ailleurs « en un labyrinthe infini », l'on ne poserait point d'autres conditions d'accord, mais on maintiendrait en revanche très énergiquement celle-là. Les ambas-

1. *Ibid.*, fol. 3 v°.

sadeurs devaient s'occuper de réunir sans retard les documents établissant les droits de la France en Italie[1].

Une troisième assemblée préliminaire eut lieu enfin avant le départ des députés. Le 3 mai, le Roi réunit son Conseil. Le Connétable, les cardinaux de Lorraine et de Châtillon, l'évêque de Soissons, les ducs de Vendôme, de Guise et d'Aumale y furent présents. L'on s'y occupa plus particulièrement des mariages qui pourraient « se brasser » à Marck et des conditions qui les rendraient acceptables. Les députés furent munis à ce sujet des instructions les plus détaillées[2].

Pourvus d'autre part des pièces nécessaires à la défense des intérêts de la France, ils quittèrent Paris le 5 mai. Quelques jours leur étaient accordés « pour visiter leurs maisons » et faire leurs derniers préparatifs. Ils devaient se retrouver à Beauvais le 11 mai[3].

Ils furent exacts au rendez-vous et avec eux entrèrent dans la ville un grand nombre de gentilshommes et de prélats qui se disposaient à les accompagner jusqu'à Marck. Ils se mirent en route dès le lendemain. A Boulogne, ils reçurent de l'Empereur le sauf-conduit qui les rendait inviolables eux et leur suite pendant leur voyage et leur séjour sur les terres impériales. En même temps leur était confirmée la nouvelle de l'arrivée à Marck des députés anglais. Leur entrée à Ardres eut lieu le dimanche soir 20 mai. Dès le lendemain, sir William Paget venait apporter à nos représentants les compliments du Légat. Il était chargé en outre de les informer de la présence à Gravelines des ambassadeurs impériaux et de leur proposer le surlendemain 23 mai, fête de l'Ascension, comme date d'ouver-

1. *Ibid.*, fol. 3 v°-6 v°.
2. *Ibid.*, fol. 6 v°.
3. Bibl. Nat., fr. 17910. (*Compte rendu de Morvilliers*, non folioté.)

ture des négociations. Le Connétable et le cardinal de Lorraine répondirent le plus gracieusement qu'ils purent aux bonnes paroles que Paget était chargé de leur transmettre et acceptèrent de se trouver à Marck au jour fixé [1].

Ce village était distant d'Ardres d'environ trois lieues. Nos députés partirent le 23 au matin « accompagnez d'une centaine de seigneurs, prélatz et gentilshommes ». A quelque distance de Marck, ils trouvèrent Milord Grey, venu à leur rencontre, qui « les salua au nom de la Royne d'Angleterre et les mena descendre dans la tente préparée pour eux ». Aussitôt qu'ils eurent mis pied à terre, l'évêque de Winchester, le comte d'Arundel et sir William Paget « les recueillirent et visitèrent [2] ».

Les Anglais avaient choisi pour la conférence un emplacement très proche du village. Ils y avaient fait dresser en triangle trois pavillons, l'un pour eux, l'autre pour les Français, le troisième pour les Impériaux. Les deux derniers étaient reliés à celui des Anglais par des galeries couvertes, et « les choses, écrit Marillac, estoient si bien à propoz que d'icelle maison des Anglois l'on pouvoit aller en celle des députez de l'Empereur, et ceux-ci pareillement en celle desditz Anglois, et par semblable moyen en celle des députez du Roy et les députez du Roy en celle desdictz Anglois, sans que les Impériaulx ny François se peussent veoir ny rencontrer [3] ».

Mêmes dispositions avaient été adoptées pour un pavillon central, uni aussi par des passages couverts aux trois autres constructions « pour que chascun peust venir commodément de son costé sans estre veu de l'aultre jus-

1. Bibl. Nat., fr. 3945, fol. 7 r°-8 r°.
2. *Ibid.*, fol. 11 v°, 12 r°.
3. Bibl. Nat., fr. 17910.

ques à l'entrée de la salle[1] ». Cette salle réservée aux assemblées était très richement ornée. Le tout faisait honneur à William Paget, qui avait dirigé les travaux.

Les ambassadeurs impériaux ne firent pas attendre longtemps les autres négociateurs. Ils arrivèrent très peu après les députés français, furent visités par les Anglais, allèrent saluer le Légat, puis se retirèrent dans leur pavillon.

La journée du 23 fut employée aux présentations officielles. Tous les plénipotentiaires se réunirent au pavillon central pour échanger les salutations d'arrivée. Une longue table était dressée au milieu de la salle « avec deux grands bancs pour asseoir les députez ». A l'un des bouts de la table était établie une chaire, recouverte en drap d'or, qui était réservée au Légat, et un peu en arrière de laquelle se trouvaient des sièges destinés aux Anglais. A la droite du Légat, et le long de la table, prirent place les représentants de l'Empereur, dont deux, le duc de Medina-Cœli et l'évêque d'Arras, avaient une chaire, et à sa gauche s'établirent les nôtres. Le cardinal de Lorraine et le Connétable jouissaient du même privilège que le duc de Medina-Cœli et l'évêque d'Arras. A côté du Connétable s'assit M. de Marillac. M. de Morvilliers et M. de l'Aubespine se placèrent à sa suite[2].

Les ambassadeurs s'étant embrassés, le cardinal Pole prit la parole. Il exprima la joie que lui causait la réussite de ses projets. Le duc de Medina-Cœli et l'évêque d'Arras lui répondirent en l'assurant des sentiments pacifiques de leur maître : le Connétable et le cardinal de Lorraine en firent autant. Étienne Gardiner, évêque de Winchester, se

1. *Ibid.*
2. Bibl. Nat., fr. 3045, fol. 13 r°.

leva alors et proposa à l'assemblée de régler une question qui n'avait encore reçu aucune solution définitive : « celle de la forme que l'on tiendroit » pendant les négociations qui allaient s'ouvrir. Français et Impériaux devaient-ils entrer sans plus de retard en discussions, se soumettre directement leurs prétentions réciproques et régler contradictoirement leurs différends? Ou bien n'était-il pas préférable pour eux de confier séparément leurs griefs et leurs réclamations aux députés anglais qui serviraient de porte-paroles, exposeraient successivement aux deux partis leurs résolutions respectives « et mettroient ensuite en avant auprès des ungs et des aultres les choses propres à moienner quelque bon accord ». « Ilz estoient d'adviz, écrit Marillac, que nous leur disions nos intentions et les Impériaulx les leurs, et qu'ils rapporteroient d'une part et d'aultre ce qui seroit proposé : et où les partis seroient trop durs aux amyables compositions, les arbitres adviseroient de les régler doulcement et composer nos demandes le plus amyablement qu'ilz pourroient faire[1]. » D'après eux « l'on obvioit ainsy à beaucoup de parolles d'aigreur qui pouvoient survenir en telles affaires entre les ministres des Princes qui estoient en guerre ».

Cette proposition ne devait en aucune manière convenir à nos ambassadeurs, et, « aprez qu'ilz se furent retirez quelques instants à part » pour y réfléchir, ils répondirent aux Anglais par un refus catégorique. L'offre faite par ceux-ci « d'aller de l'un à l'aultre party pour exposer les demandes et rapporter les répliques » était inacceptable, car ce mode de procéder bien loin « d'accélérer le négoce le mettroit en longueurs et l'envelopperoit en infinies difficultez ». En réalité « l'affaire ne se pouvoit bien con-

duyre ny terminer si les députez ne desduysoient point respectivement et ensemble assemblez leurs causes, raisons et moyens. » S'était-il jamais vu d'ailleurs traité de paix ou trêve conclus entre deux princes, sans que leurs représentants n'eussent auparavant discuté contradictoirement les droits de leurs maîtres? L'évêque de Winchester redoutait que des « parolles d'aigreur » fussent échangées, mais c'était là une appréhension injustifiable. Les ambassadeurs désiraient sincèrement de part et d'autre que la paix fut rétablie entre leurs souverains, et ils connaissaient trop bien, pour s'en départir jamais, « l'honneur et le respect qui doibt se garder en matière de négociation[1] ».

Ces raisons mises en avant par les nôtres n'étaient au reste pas les seules qui pussent légitimer leur refus; et en effet le discours de Gardiner avait excité chez eux des craintes plus sérieuses que celles qu'ils venaient d'exprimer. Ces craintes leur avaient été suggérées par Marillac pendant la courte délibération qui avait précédé leur réponse. Comme l'avait alors fait observer l'évêque de Vannes, l'auteur de la proposition mise en question était Étienne Gardiner, évêque de Winchester, bien connu pour ses tendances impériales. Marillac avait pu apprécier pendant son ambassade en Angleterre quel chaud partisan de l'Empereur était ce prélat et depuis ce moment il le tenait en méfiance. Gardiner prétendait à cette heure empêcher toute discussion contradictoire entre les envoyés de la France et ceux de Charles-Quint. il voulait que « nous parlions par sa bouche ». Or pouvait-on affirmer que par cette manœuvre il n'eût point pour but de servir les Impériaux à nos dépens? Nous faire dire à l'occasion plus ou moins que nous n'aurions voulu dire, dénaturer nos récla-

1 *Ibid.*, fol. 15 r et v°. — Bibl. Nat. fr. 17910.

mations auprès de nos adversaires, leur exagérer la portée de nos concessions et nous forcer ensuite à accepter comme un fait acquis un accord conclu sur ces bases, telles pouvaient être les intentions « détestables » de l'évêque de Winchester. Et Marillac l'avait remarqué en terminant, il importait d'autant plus de s'opposer aux premières exigences de ce personnage, qu'il paraissait devoir jouer le rôle principal dans la conférence, le cardinal Pole lui-même s'effaçant devant lui.

C'étaient ces considérations développées par Marillac, qui avaient surtout déterminé nos ambassadeurs à repousser l'offre qui venait de leur être faite. A leur refus ils mirent toutefois une réserve. Il était nécessaire, ils le reconnurent, de décider comment s'engageraient les négociations et quel en serait le point de départ. Sur ce détail ils s'en remettaient aux Anglais. Ceux-ci devaient au début agir à leur guise, « taster successivement les deux partz » et s'assurer des moyens les plus propres « à eschauffer les matières et à entrer en termes de discussions ». L'on convint que la première et la deuxième assemblée seraient consacrées à cette affaire. Mais aussitôt « le propoz entamé », les députés de la reine s'effaceraient et reprendraient leur simple rôle de conciliateurs[1].

Les Impériaux souscrivirent à cet arrangement. Une collation fut alors offerte par les Anglais « en grande abondance de confitures ». Le Légat porta une santé aux ambassadeurs, qui burent ensuite les uns aux autres et se séparèrent pour gagner Ardres, Gravelines et Marck.

Le lendemain 24 mai, ils se trouvaient de nouveau réunis. Suivant les conventions du jour précédent, les Anglais se disposèrent à entendre successivement les deux

1. Bibl. Nat., fr. 3945, fol. 16 r° et v°.

partis, « pour tirer de leurs propoz quelque moyen d'accord. » Ce furent les serviteurs du Roi qui les premiers en délibérèrent avec les médiateurs. Après les compliments d'usage, l'évêque de Winchester déclara que la conclusion d'un double mariage lui semblait être la préface obligée d'une entente durable entre l'Empereur et le roi de France. Mme Élisabeth, la fille aînée d'Henry II, devait s'unir au fils du prince Philippe, Mme Marguerite, sœur du Roi, au prince de Piémont. L'une de ces deux princesses recevrait en dot les droits de la France sur le Milanais, la seconde l'État de Piémont occupé injustement par les armées françaises, et « l'on coupperoit ainsi la racine aux différents » qui depuis si longtemps agitaient l'Europe[1].

L'on peut aisément se figurer avec quelle indignation nos représentants accueillirent ces propositions. Ils soupçonnaient déjà de partialité l'évêque de Winchester. Son discours ne venait-il pas confirmer leurs craintes ? Ils protestèrent donc de la façon la plus formelle. On voulait dépouiller la France du Piémont et du Milanais ; or le Roi ne se dessaisirait jamais du Piémont et n'abandonnerait à aucun prix ses droits sur Milan. Il était si peu disposé surtout à ce dernier sacrifice qu'il avait précisément chargé ses ambassadeurs à Marck de poser comme condition essentielle d'accord la restitution du Milanais à la France. Et, s'adressant à l'évêque de Winchester, le cardinal de Lorraine et le Connétable lui déclarèrent qu'en effet la « question de Milan » serait mise en avant par eux avant tout autre « comme celle qui estoit la plus claire, et où il n'y avoit aucune response suffisante pour les exclure de leur demande ». Valentine Visconti avait transmis à son fils Charles d'Orléans ses droits sur Milan.

1. *Ibid.*, fol. 17 r°. — Bibl. Nat., fr. 17910. — Bibl. Nat., fr. 5560, fol. 27 v°-28 r°.

droits d'autant plus indiscutables que la descendance masculine de son père Galéas était éteinte. Louis XII, fils de Charles d'Orléans, en avait hérité et n'avait cessé de les faire valoir[1]. A son avènement il avait pris le titre de roi des Deux-Siciles et de duc de Milan. Au reste ce même Louis XII avait à deux reprises, en 1504 et en 1509, reçu du roi des Romains Maximilien investiture solennelle du Duché pour lui et ses descendants mâles, et à leur défaut pour sa fille Claude et ses enfants mâles. Le seul survivant de ces enfants de la reine Claude étant Henry II, les réclamations actuelles de la France n'avaient rien que de parfaitement raisonnable[2].

L'évêque de Winchester ne se déclara point convaincu. Les ambassadeurs français parlaient d'investitures. Mais un autre prince que Louis XII en avait reçu une : c'était François Sforza. Lorsqu'après le traité de Cambrai (1529), l'Empereur avait réglé de concert avec le Pape le sort de l'Italie, il avait investi Sforza du Milanais. Ce dernier étant mort quelques années plus tard avait laissé le Duché à la disposition de Charles-Quint. C'était pendant la vie de Sforza que la France aurait dû protester contre une investiture qui annulait celles de 1504 et de 1509. La cause aurait alors été portée devant l'Empereur, seigneur du fief, qui en aurait décidé en dernier ressort. Maintenant il était trop tard pour réclamer.

M. de Morvilliers se chargea de répondre à ces allégations. L'Empereur nous avait dépouillé de Milan par la force. On nous demandait pourquoi nous ne nous étions pas adressés à lui pour en obtenir restitution :

1. Louis XII, étant duc d'Orléans, n'avait pas cessé en effet de réclamer ses droits à la possession de Milan comme l'avait fait son père Charles d'Orléans.

2. Bibl. Nat., fr. 3945, fol. 17 v°. — Bibl. Nat., fr. 5045, fol. 28 r°.

« ceux qui sont spoliez par voye de faict agissent-ils donc par voye de droict auprès de leur spoliateur ? » Au surplus, l'investiture de François Sforza ne pouvait valoir contre la nôtre, car elle avait été purement imaginaire. L'Empereur était resté le maître du Duché ; il en avait séparé Monza transmis à titre de Comté à Antonio de Leiva, s'était réservé les principales villes fortes du pays, Milan entre autres, avait été en un mot « beaucoup plus jouissant » que Sforza [1].

Cette réponse était catégorique et laissait peu de prise à une réplique. Aussi l'évêque de Winchester crut-il nécessaire de nous opposer un autre argument en faveur de Sforza. Les députés français n'admettaient pas que ce prince eût été justement investi par l'Empereur. Mais après le traité de Madrid, lors de la ligue de la France, de l'Angleterre et des Vénitiens contre Charles-Quint, François Ier n'avait-il pas reconnu la légitimité du titre de Sforza ? N'avait-il pas attiré le Duc dans la triple alliance en lui promettant formellement de l'aider à reconquérir le Milanais, et ne s'était-il point ainsi tacitement dépouillé « de la possession de droict qu'il prétendoit sur ledict estat » ?

Marillac, avec une subtilité toute juridique, réduisit à néant cette argumentation. Il admit que l'acte du feu Roi pouvait paraître compromettant. L'était-il en réalité ? Évidemment non. En aucune manière du moins, il ne devait être préjudiciable au roi Henry II. François Ier n'avait jamais eu sur le duché de Milan des droits absolus. Sans doute Claude de France, sa femme, l'en avait investi en 1515 [2]. Mais cette investiture n'avait pu lui conférer

1. Bibl. Nat., fr. 3945, fol. 18 r° et v° ; — fr. 17910.

2. Cette donation est du 28 juin 1515. (Dumont, *Corps diplomatique* t. IV, part. 1, p. 211.)

des droits aussi étendus que ceux qui, d'après les actes de 1504 et de 1509, revenaient avant tout aux fils aînés de la Reine. Elle ne lui avait donné que l'administration du Duché, et les fils de la reine Claude étaient restés les véritables maîtres du Milanais ; ils avaient conservé en leur entier les droits de propriété qu'ils tenaient de leur mère. Si le feu Roi n'avait point rempli ses devoirs de bon administrateur, s'il avait outrepassé sa charge en disposant de Milan, ces actes étaient nuls et ne pouvaient maintenant être opposés à son fils Henry II. Au nom de ses collègues, Marillac affirma donc de nouveau que la restitution du Milanais ne serait qu'un acte de justice, et que dans tous les cas la France en faisait la condition formelle d'un accord avec l'Empereur [1].

Les médiateurs renoncèrent à discuter davantage. Ils se déclarèrent prêts à communiquer aux Impériaux les prétentions de nos ambassadeurs. Sans plus tarder, ceux-ci se retirèrent donc pour faire place aux députés de Charles-Quint.

La conférence dura près de deux heures entre nos adversaires et les Anglais. Vers six heures du soir ces derniers revinrent auprès des nôtres et leur firent connaître les intentions des « serviteurs » de l'Empereur. Elles étaient formelles : ils exigeaient la rétrocession à eux ou à leurs alliés de toutes les conquêtes faites dernièrement par la France, c'est-à-dire du duché de Piémont, des Trois-Évêchés, des places du Luxembourg, du duché de Mantoue et de la Corse. Ils prétendaient d'autre part que, la rupture du traité de Crespy nous étant imputable, nous étions responsables à ce titre de tous les dommages qui « s'estoyent ensuyvis ». Enfin le Milanais était et resterait leur propriété [2].

1. Bibl. Nat., fr. 3945, fol. 18 v° et 19 r°.
2. *Ibid.*, fol. 19 r°-20 v°.

Il serait difficile de dépeindre l'indignation de nos ambassadeurs, lorsque les Anglais leur communiquèrent ces nouvelles. Les Impériaux voulaient en somme « nous despouiller de ce qui d'ancienneté estoit nostre, et de nouveau par droict des armes nous estoit acquis ». Non contents de ne point nous donner satisfaction sur « le faict de Milan », ils osaient nous réclamer nos légitimes conquêtes. L'heure, qui s'avançait, put seule interrompre ces protestations. Mais le résultat de cette deuxième journée était significatif. Les deux partis venaient de prendre position et leurs prétentions respectives étaient telles que, s'ils les maintenaient entières, tout accord devenait impossible [1].

Il fallait donc à tout prix obtenir des uns et des autres quelques concessions qui permissent « d'entrer en matière ». C'est à cette tâche que les médiateurs consacrèrent leurs efforts pendant la troisième assemblée, qui avait été fixée au dimanche 26 mai. Insistant de la manière la plus pressante auprès des nôtres d'abord, ensuite auprès des Impériaux, ils essayèrent par tous les moyens de faire revenir les adversaires sur leurs dernières déclarations. Tout fut inutile. L'évêque de Winchester, ayant voulu de nouveau contester nos droits sur le Milanais, entendit pour la seconde fois le Connétable et Marillac les justifier très énergiquement. Et malgré les exhortations du cardinal Pole, les représentants de l'Empereur ne consentirent à abandonner aucune des réclamations qu'ils avaient précédemment posées [2].

En présence d'aussi mauvaises dispositions, les médiateurs ne voyaient toujours qu'un moyen de conciliation

1. *Ibid.*, fol. 20 v°-21 r° ; — fr. 17910.
2. Bibl. Nat., fr. 3945, fol. 21 v°-25 v°.

possible, c'était de terminer la vieille querelle de Milan par un mariage. Et de nouveau ils mirent en avant l'union du fils aîné du prince d'Espagne avec la fille du Roi qui recevrait pour dot le duché de Milan. « Par ceste alliance seroit quitté le droict par nous prétendu sur icelluy Duché. »

Cette offre parut tout aussi inacceptable qu'avant aux députés français. Lorsqu'on mariait les filles de France, répliqua Marillac, « la coustume estoit de leur bailler argent et non pas terres, lesquelles estoient réservées pour les masles ». Si l'on voulait parler de l'union du duc d'Orléans avec la petite nièce de l'Empereur, fille du roi de Bohême, en accordant le Duché en dot à cette dernière, le parti paraîtrait plus convenable. Dans ce cas le Roi serait très disposé à accorder au prince don Carlos la main de sa fille, à laquelle il donnerait dot « dont on auroyt raison de se contenter ». Sinon il était inutile de prolonger la conférence [1].

Transmettre ces propositions aux Impériaux était chose presque inutile. Ne pouvait-on prévoir quel accueil leur serait fait? Les Anglais néanmoins s'y jugèrent tenus. Mais après les dénégations formelles, qui leur furent opposées, ils estimèrent qu'ils ne restait plus qu'à ménager une entrevue entre les deux partis.

Cette entrevue, nos représentants l'attendaient impatiemment. Le compte rendu de Marillac en fait preuve. L'attitude des médiateurs, les arguments dont Gardiner ne cessait de nous accabler augmentaient de jour en jour les soupçons de nos députés. Suivant les prévisions de Marillac, l'évêque de Winchester avait pris le premier rôle au détriment du Cardinal, et sous ses inspirations la

1. *Ibid.*, fol. 26 r°.

partialité des plénipotentiaires anglais semblait s'accentuer de plus en plus. Il était donc temps pour les nôtres de s'assurer personnellement de l'état de la négociation.

Le 31 mai, les ambassadeurs des trois puissances se trouvaient réunis. L'évêque de Winchester avoua que ses efforts et ceux de ses collègues étaient jusqu'à ce jour demeurés infructueux. Certes on ne pouvait leur reprocher d'avoir rien négligé « pour parvenir au bien du sainct œuvre qu'on avoit entreprins ». Mais puisque toutes tentatives avaient été vaines, les adversaires n'avaient plus qu'à « entendre face à face quelles estoient leurs intentions et celles de leurs maistres sur ce négoce[1] ».

Sans hésiter, chacun fit aussitôt valoir ses prétentions avec une âpreté extraordinaire. Restitution par l'Empereur du Milanais : restitution par la France du Piémont et des conquêtes faites pendant les dernières guerres, tel fut le double ultimatum que se posèrent Français et Impériaux. Mais bientôt ils en arrivèrent à de plus graves dissentiments. Nous réclamions le Milanais, les « serviteurs » de Charles se crurent en droit d'exiger en récompense la cession de la Bourgogne. Par contre, à leurs réclamations touchant le Piémont, nous opposâmes la réciproque, en demandant à notre tour les territoires enlevés par la force à nos alliés le duc de Mantoue, le duc de Plaisance et le roi de Navarre. Ainsi, bien loin de rien résoudre, le débat contradictoire ménagé entre les plénipotentiaires ne servait qu'à envenimer leurs querelles[2].

Que restait-il à faire ? N'était-ce pas une rupture définitive dont les deux partis venaient de convenir ? Et en fait, après s'être si nettement signifié leurs intentions, les

1. *Ibid.*, fol. 32 v°.
2. *Ibid.*, fol. 33 r°-34 v° ; — fr. 17910.

adversaires se regardèrent embarrassés, « chascun, dit Marillac, provoquant son compaignon de mettre en termes quelque nouveau expédient[1] ». Mais tous restèrent muets. Quel expédient pouvait-on imaginer? Les propositions de mariage faites par les Anglais étaient restées sans écho. N'était-ce point là cependant à cette époque l'une des voies les plus sûres pour résoudre les difficultés diplomatiques? Sollicités de nouveau, les médiateurs s'estimèrent donc incompétents. Ils ne voyaient, ils le déclarèrent, qu'un moyen de sortir d'embarras, c'était de soumettre les différends dont il s'agissait à des arbitres librement choisis et à la décision desquels l'Empereur et le roi de France promettraient expressément de se conformer. « Selon qu'ils prononceroient, chascun devroit faire raison de tout ce qui estoit en contention, affin que toute la chrestienté congneust que Francoys et Impériaulx estoient pretz de se mettre en tout debvoir pour donner repos au monde[2]. » Ce n'était là en somme qu'un échappatoire permettant de reculer devant une décision immédiate. Néanmoins les deux partis affectèrent de croire à l'efficacité de cet expédient et se prétendirent disposés à en faire l'expérience. Mais, comme l'observa aussitôt l'évêque d'Arras, une double question était à régler. Il fallait s'entendre, d'une part, sur la qualité et le choix des arbitres et, d'autre part, sur les revendications que chacun des rivaux ferait décidément valoir. Sur ce dernier point notamment, il était particulièrement nécessaire de bien préciser « de quelles querelles les juges auroient à congnoistre ». Les demandes des Impériaux portaient sur deux points, M. d'Arras le rappela : 1° ils exigeaient de la France la rétrocession de la

1. Bibl. Nat., fr. 3945, fol. 34 v°.
2. *Ibid.*, fol. 35 r°.

Bourgogne et 2° réclamaient d'autre part les conquêtes faites par Henry II au cours de la dernière guerre. M. d'Arras avoua, sans plus tarder, que ces secondes revendications ne lui semblaient en aucune manière devoir faire l'objet d'un arbitrage. Les droits de son maître sur les territoires, dont nous l'avions injustement dépouillé, étaient trop bien fondés pour qu'il fût nécessaire d'avoir recours sur ce point à des juges. Le roi Henry n'avait à s'acquitter là que d'une pure et simple obligation d'honneur. En revanche, aussitôt que l'Empereur aurait reçu cette première et légitime satisfaction, il reconnaîtrait le bon vouloir de la France en en usant de même à son égard. Pour en donner un éclatant témoignage, il accepterait alors de soumettre à un arbitrage la querelle de Milan et de Bourgogne ; et encore que ses prétentions sur le Milanais et la Bourgogne lui parussent incontestables, il promettait de donner pleine et entière satisfaction à la sentence qui lui serait signifiée[1].

En somme le mauvais vouloir de nos ennemis se manifestait une fois de plus. Et le cardinal de Lorraine, soutenu par M. de Marillac, ne put qu'exprimer la pénible surprise que les exigences impériales causaient aux ambassadeurs de France. Encore une fois, les droits du Roi sur ses dernières conquêtes étaient imprescriptibles. Il ne pouvait s'en dessaisir à moins que l'Empereur n'en fît de même à son égard. L'assemblée prit fin sur cette protestation qui semblait ruiner toute espérance d'entente. Néanmoins les députés sur la prière des Anglais se donnèrent rendez-vous pour le lendemain 1er juin[2].

Ce jour là le différend s'accentua, comme l'on devait s'y

1. *Ibid.*, fol. 35 v° et 36 r°.
2. *Ibid.*, fol. 36 v°.

attendre. L'évêque de Winchester s'efforça bien de faire faire quelques progrès à la question d'un arbitrage, en proposant comme arbitres les Pères du Concile, et sur ce point l'on tomba d'accord[1]. Mais sur les réclamations, qui seraient soumises à la haute assemblée, l'on ne put mieux s'entendre que la veille ; chacun resta inébranlable, les Impériaux n'admettant pas qu'on parlât d'arbitrage avant de leur avoir restitué les territoires que nous leur avions enlevés, les nôtres refusant expressément d'en rien faire.

Aussi la septième et dernière réunion que se fixèrent les députés put-elle par avance être considérée comme inutile. Vainement les Anglais essayèrent-ils encore une conciliation. Mariages, cessions à peu près équivalentes, sacrifices d'intérêt réciproques, rien ne fut accepté et rien ne devait l'être étant donnée l'exaspération des partis. La méfiance de nos représentants vis-à-vis des ambassadeurs anglais leur rendait d'ailleurs suspectes les offres de ces derniers. L'on ne put convenir même d'une suspension d'armes. Les plénipotentiaires résolurent donc de se séparer, tout en affirmant « que ce partement ne seroit point interprété à rompture, mais que c'estoit seulement temporiser en attendant qu'il se présentast quelque aultre party[2] ». Et M. d'Arras souligna ce dire en protestant que, dans ce cas, « son maistre seroit tousjours disposé à prester l'oreille et à monstrer par effect combien il désiroit le bien et repos de la chrestienté, et combien l'amytié et bonne voisinance du Roy[3] ». « Ce faict », les députés s'embrassèrent, — ils n'en avaient guère envie peut-être, — et regagnant leurs domiciles firent leurs préparatifs de départ[4]. Il semblait

1. *Ibid.*, fol. 38 v° et 39 r°. — Bibl. Nat., fr. 5045, fol. 29 v°.
2. Bibl. Nat., fr. 3945, fol. 52 r°.
3. *Ibid.*, fol. 52 v° et 53 r°.
4. Sur la rupture des conférences, voir les lettres du Connétable à

Bourgogne et 2e réclamaient d'autre
faites par Henry II au cours de la derni
ras avoua, sans plus tarder, que ces
tions ne lui semblaient en aucune
l'objet d'un arbitrage. Les droits de s
toires, dont nous l'avions injuste
trop bien fondés pour qu'il fût n
sur ce point à des juges. Le roi H
là que d'une pure et simple c
revanche, aussitôt que l'Emper
mière et légitime satisfaction.
loir de la France en en usant
en donner un éclatant témoi
soumettre à un arbitrage la
gogne ; et encore que ses pr
Bourgogne lui parussent i
donner pleine et entière s
serait signifiée[1].

En somme le mauvais
festait une fois de plus.
par M. de Marillac, ne
que les exigences impé
France. Encore une f
conquêtes étaient in
saisir à moins que
égard. L'assemblé
blait ruiner tout
députés sur la pr
pour le lendem
Ce jour là le

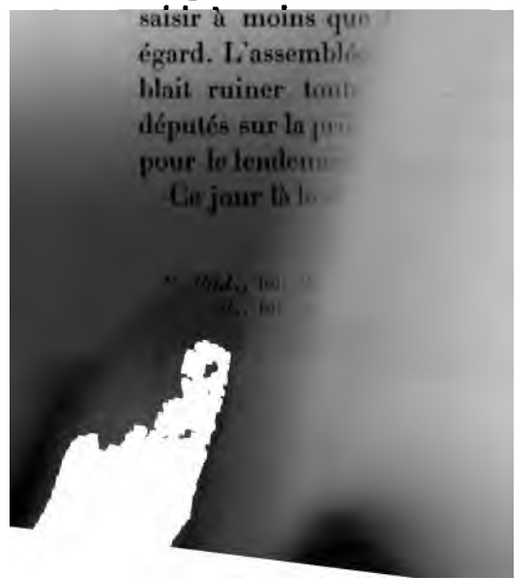

XI.

PTURE DE LA TREFVE ».

**aucelles et le traité franco-papal
1556.**

ape Jules III que le cardinal Pole
ne conciliation. Pontife indolent et
uhaitait avant tout le rétablissement
et il avait pris le premier l'initiative
qui venaient d'échouer. Marcel II, son
continué cette politique. Devenu Pape au
où allait s'ouvrir la conférence préparée
il n'avait cru pouvoir mieux faire que d'en-
médiateurs[2].

prématurée de Marcel et l'avènement de
nent une direction nouvelle à la politique du
e. Aux deux « grands amateurs de paix » suc-
ontife belliqueux. Paul IV est un ennemi person-
arles-Quint et un adversaire déclaré de l'Espagne.
'après la conférence de Marck les hostilités recom-

ruy, *De pactis anno* 1556 *apud Valcellas indutiis*, p. 29-
re de M. de Villandry au Roi, de Rome, 14 novembre 1554.
II, p. 542.) — Lettre de M. de Selve au Roi, de Rome, 8 février
ier, t. II, p. 596-599.)
el (Giovanni), *Dépêches de G. Michiel, ambassadeur de
Angleterre* (1554-1557) publ. par P. Friedmann, p. 36. — Du
de Montmorency à M. de Noailles, 21 avril 1555. (Vertot, t. IV,

mencent entre la France et l'Empereur, une nouvelle puissance, la Papauté, est prête à s'y mêler et à intervenir en faveur de Henry II. Ce n'est plus « une mission de paix et d'amour » dont le Saint-Siège prétend avoir charge, c'est à une guerre acharnée contre Charles-Quint qu'il veut participer.

La haine de Paul IV envers l'Empereur datait de loin. Du vivant de Ferdinand le Catholique, Giovanni Pietro Carafa avait à plusieurs reprises indisposé ce prince par la liberté de son langage. Charles-Quint avait donc aisément prêté l'oreille aux récriminations que les anciens conseillers de Ferdinand ne cessaient de diriger contre cet âpre censeur[1]. Malgré les Impériaux, Carafa avait pourtant été élevé au cardinalat et dès lors il n'avait cessé de mettre obstacle aux vœux et aux désirs de la Maison d'Autriche. Dans les congrégations et les consistoires, il appelait publiquement Charles-Quint « fauteur d'hérétiques » et parlait de lui et de ses actions sans aucun égard. Cette haine, il l'étendait à tous les Espagnols ; il les nommait « schismatiques, maudits de Dieu, semence de Juifs et de maranes[2], lie du monde » et déplorait la misère de l'Italie astreinte à supporter le joug d'une race aussi abjecte et aussi vile. Écarté à deux reprises de la dignité pontificale par l'opposition acharnée des cardinaux impérialistes, il arrivait donc au Siège Apostolique avec le renom mérité d'ennemi mortel des Espagnols, de Charles-Quint et de Philippe[3].

Son entourage n'était pas fait pour calmer ses ressentiments. Après Paul IV, celui à qui la nouvelle élection pontificale semblait devoir le plus profiter était don Carlo Carafa, son neveu. Dès les premiers jours qui suivirent le Conclave,

1. Duruy, *Le cardinal Carlo Carafa* (1519-1561), p. 20-21.
2. On appelait maranes les juifs convertis.
3. Duruy, *Carlo Carafa*, p. 21.

on put prévoir quel rôle important jouerait ce personnage et quel ascendant il saurait prendre sur l'esprit de son oncle. Or Carlo Carafa, lui aussi, détestait Charles-Quint et il tenait trop à sa vengeance pour détourner le nouveau Pape de ses projets belliqueux.

Cadet de famille, Carlo Carafa avait eu la jeunesse la plus orageuse. Page du cardinal Pompeo Colonna, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, attaché à la cour de Pierre-Louis Farnèse, il passe ensuite au service d'Octave Farnèse et sous ce nouveau chef et pour le compte de l'Empereur il fait la guerre aux protestants d'Allemagne. Des démêlés avec un noble espagnol survenus au cours de cette campagne, une condamnation à plusieurs mois de prison, que lui inflige à cette occasion Charles-Quint, lui font abandonner l'armée impériale. Il voue dès ce moment une haine implacable aux Espagnols. Le refus de l'Empereur de lui conférer la possession et les revenus du Prieuré de Naples, qu'il a obtenus du pape Paul III, enveniment encore ses griefs. Cette injustice et la violence dont il a été victime le décident à se mettre à la solde de la France et, en 1555, nous le retrouvons guerroyant en Toscane sous les ordres du maréchal Strozzy. Sa vie ne serait jusque-là qu'aventureuse, si nous ne savions qu'entre temps il se livra, pendant plusieurs séjours à Rome, à des actes qui lui méritèrent la prison et qu'à Bénévent il joua le rôle vénal et sanguinaire d'un *bravo*. Mais tout à coup un changement subit s'opère en lui. Il se rapproche de son oncle le cardinal Giovanni Carafa dont l'ont séparé ses désordres ; il cherche à se faire pardonner ses erreurs. La carrière des armes n'a eu pour lui que des déboires : il tente d'aborder une voie nouvelle. Le renom de piété et de vertu de son oncle l'a fait désigner à plusieurs reprises comme candidat éventuel au Saint-Siège. Don Carlo se décide à s'attacher à sa for-

Caraſa n'en auraient-ils pas comme eux? Or, l'expérience avait démontré que, pour se tailler une principauté dans la Péninsule, il ne suffisait pas de l'indulgente complicité du Pape. La protection de l'Espagne ou de la France était plus efficace encore. Les Médicis auraient-ils fait souche ducale, si l'Empereur ne s'était, en mainte circonstance, ouvertement déclaré pour eux? Ce que Charles-Quint avait fait pour les Médicis, le Cardinal entendait bien que Henry II le ferait pour les Caraſa[1]. »

Restait à savoir si la France accéderait aux propositions du Saint-Siège? Deux partis étaient en présence dans le Conseil du Roi. L'un, inspiré par les Guise, ne trouvait qu'avantages dans les offres du Pape et poussait résolument à la guerre. L'autre, dirigé par le connétable de Montmorency, se représentait très vivement l'incertitude de l'entreprise à laquelle le Saint-Siège voulait entraîner la France et désirait ardemment le rétablissement de la paix[2].

Le Roi eût plutôt penché vers ce dernier avis. La France, accablée par le poids d'interminables hostilités, lui semblait en effet incapable de résister longtemps encore à son redoutable adversaire. Mais cette paix, qu'il souhaitait au fond, Henry ne voulait sous aucun prétexte la solliciter de Charles-Quint. Se résoudre à cette humiliante démarche eût été se soumettre par avance à toutes les exigences impériales. Il fallait donc que l'Empereur parlât le premier et que l'initiative d'une nouvelle proposition d'entente lui appartînt tout entière. Or, après la récente rupture des conférences de Marck, pouvait-on espérer de sa part une semblable concession? Dans ces conditions un parti s'imposait: l'on devait continuer la guerre et pour la rendre

1. Duruy, *Carlo Carafa*, p. 32-33.
2. *Ibid.*, p. 85. — Decrue, *Anne de Montmorency sous Henri II*, p. 170.

heureuse accepter l'alliance du Saint-Siège. Henry II s'était ainsi décidé à écouter les conseils de la maison de Guise.

Dès lors les relations les plus suivies s'étaient établies entre Rome et la cour de France. La diplomatie pontificale, d'accord avec M. d'Avanson, notre ambassadeur à Rome, avait jeté les premières bases d'un traité d'alliance, et un envoyé extraordinaire avait été expédié en France par le cardinal Carafa pour décider le Roi à une union immédiate[1]. Henry II avait répondu à ces avances par l'ambassade des cardinaux de Lorraine et de Tournon en Italie. Chargés des pleins pouvoirs du Roi, les deux prélats avaient finalement signé avec le Saint-Siège, le 15 décembre 1555, un traité d'alliance offensive et défensive entre leur maître et Paul IV[2].

Ainsi la politique des Guise semblait avoir triomphé des prudentes hésitations du connétable de Montmorency. La France, unie à la Papauté, acceptait décidément les hasards d'une lutte nouvelle contre Charles-Quint.

Les choses en étaient là, et tout permettait de croire qu'une armée commandée par le duc François de Guise allait bientôt passer les Alpes[3], lorsque, le 15 février 1556, une foudroyante nouvelle arrivait à Rome. Le nonce apostolique en France annonçait à Paul IV qu'une trêve de

1. Duruy, *op. cit.*, p. 57-62. On trouvera là longuement analysée l'instruction délivrée à Annibale Rucellai, l'ambassadeur extraordinaire du Saint-Siège. Rucellai partit de Rome le 14 septembre 1555. — Sur le projet de traité conclu par M. d'Avanson, voir Duruy, *op. cit.*, ch. IX. — Decrue, *op. cit.*, p. 188. — Voir aussi une lettre du cardinal de Lorraine au duc Fr. de Guise, de Toulon, 26 octobre 1555. (Michaud, 1re série, t. VI, p. 250.)

2. Cf.: Instruction du cardinal de Lorraine, ambassadeur extraordinaire à Rome, septembre 1555. (Michaud, *op. cit.*, p. 257-258.) — Lettres du cardinal de Lorraine au duc de Guise et du duc de Guise au cardinal de Lorraine. (*Ibid.*, p. 251, 252.) — Lettre du cardinal de Lorraine au Connétable, décembre 1555. (Bibl. Nat., fr. 20442, fol. 138.) — Duruy, *op. cit.*, ch. X.

3. « *Pouvoir donné à M. François de Lorraine ... pour s'acheminer en Italie en qualité de lieutenant général pour le Roy ...* » décembre 1555. (Michaud, *op. cit.*, p. 255-257.)

...les, le 3 février, entre
... ceux de l'Empereur[1].
...tique belliqueuse du Roi
... des négociations franco-
...geait de se former contre lui,
...té à faire cette concession
...re : il avait demandé la paix[2].
...ities incessantes qu'il soutenait
...e ans, il songeait à résigner cette
...i avait été pour lui une si lourde
... laisser le monde pacifié avant de s'en
...était trouvé alors placé dans cette alter-
... ntinuer la guerre que lui facilitait sa nou-
...avec le Saint-Siège ; ou d'adopter un parti
... de, celui de la paix. Les motifs, qui l'avaient
...éfir aux conseils de Montmorency, n'existaient
...es réclamait le premier une suspension d'armes ;

...a lettre d'Henry II à M. d'Avanson, son ambassadeur à Rome, ...r lui annoncer la trêve (Ribier, t. II, p. 625-626) ; — la « *Harangue* ... *Pape par l'ambassadeur de France, sur la conclusion de la* (*Ibid.*, p. 631-633) ; — la lettre du cardinal de Lorraine au duc ... Guise, qui l'avait informé de la prochaine conclusion de la trêve, ...vier 1555 (anc. st.) : « ... Le Boiteux arriva le soir avec la dépesche ... Roy nous envoyoit sur le faict de la conclusion de la paix, de laquelle ... roys tousjours bien aise, pour le zèle que je porte à la tranquilité et ... de toute la crestienté ; mais je vous ose bien asseurer que jamais Roy ...ust et n'aura peut estre telle occasion par deçà pour augmenter sa gran...eur et réputation, comme avoit nostre maistre, ainsy qu'il congnoistra par ... choses que je lui portois sy à son advantage que quand luy mesme les eust dressées et souhaitées il ne les eust sceu désirer meilleures. » Le dépit du Cardinal, dont les négociations sont sur le point d'être rendues inutiles, apparaît bien dans cette lettre. (Michaud, *op. cit.*, p. 230-231.) — Cf. : Durny, *De indutiis apud Valcellas*, p. 73, 75, 82, 87 ; *Carlo Carafa*, ch. XII.

2. « C'est chose très véritable que dez lors que l'Empereur a seullement senty le bruit que Vostre Sainteté avoit embrassé la querelle de son fils aisné sa dure obstination s'est tout à coup rompue. » (« *Harangue faicte au Pape par l'ambassadeur de France sur la conclusion de la trefve.* » (Ribier, t. II, p. 632.)

la France pouvait parler haut et obtenir dès lors des conditions avantageuses[1]. La voix de Montmorency s'était de nouveau fait entendre dans le Conseil du Roi et les événements donnaient si bien raison à sa politique qu'il fut écouté. La trêve de Vaucelles fut signée[2] et le projet d'union franco-papale abandonné. Quelques jours après, Charles-Quint se retirait au monastère de Yuste[3]: son frère Ferdinand héritait de la dignité impériale, Philippe II, son fils, se trouvait placé à la tête de la monarchie espagnole.

Cependant le Saint-Siège venait d'éprouver un échec, dont il lui était difficile de se dissimuler la gravité. Tous les beaux projets de vengeance du cardinal Carafa, tous les brillants avantages, qu'il espérait de l'alliance française, s'évanouissaient sans retour. Une consolation lui restait : la cour de Rome était à l'abri du ressentiment de l'Empereur ; en traitant à Vaucelles, Henry II avait pris soin en effet de stipuler expressément que le Pape son allié serait compris dans la trêve et qu'en Italie aussi bien qu'en France les hostilités seraient suspendues[4]. Mais cet avantage pouvait-il vraiment compenser tant d'efforts perdus, tant de travaux inutiles?

La déception des Guise n'avait guère été moins cruelle que celle du Saint-Siège. La victoire de Montmorency et le retour aux idées pacifiques qu'il représentait marquaient un regain de faveur sur lequel n'avaient point compté les adversaires du Connétable. Ainsi donc aux vœux d'un

1. Duruy, *De indutiis apud Valcellas*, p. 61-67.
2. Le 5 février 1556.
3. Mignet, *Charles-Quint au monastère de Yuste*, spécialement p. 108.
4. « Et de la part dudict seigneur Roy très chrestien sont compris nostre très Sainct Père le Pape et le Sainct Siège Apostolique, la Royne et Royaulme d'Escosse, le Roy de Navarre ... » (Ribier, t. II, p. 629.) — Le margrave Albert de Brandebourg était également compris dans la trêve. (*Ibid.*, p. 630.)

pher de son
mps que la
ner la lutte au
ous ? Et le souci
r à la honte de
re des Guise. De
t personnel n'était
elliqueux de la mai-
n frère le cardinal de
du Pape l'occasion de
un comptait bien obtenir
ne expédition au delà des
rillamment valoir à la cour
nate [1]. Tout conspirait donc
le la défaite qu'ils venaient

rent de ne point perdre courage.
neveu de Paul IV ne renonçait
partenait, comme César Borgia, à
tenaces qui se contentent de dire
qui ne s'est pas fait aujourd'hui se
somme la France et la Maison d'Au-
int conclu une paix définitive. La trêve
seulement mis un terme provisoire aux
trêve ne pouvait-on décider Henry II à la
était la question que se posait le Cardinal
prétendait donner une solution affirmative.
ons-nous bientôt reprendre ses menées avec
nouvelle. Il ranime l'ambition découragée des
engage à ne point désespérer du succès. La

1. *Carlo Carafa*, p. 85.
2. p. 110.

situation lui paraissant même exiger un suprême effort, il décide le Pape à l'envoyer comme légat auprès d'Henry II[1]. Il arrive à la cour de France le 15 juin 1556. Là, pendant deux mois entiers, avec une habileté incomparable, il travaille à faire triompher sa cause : la rupture de la trêve de Vaucelles, la conclusion d'une nouvelle alliance offensive et défensive entre Paul IV et Henry II, un revirement complet de la politique française. Souple, insinuant, diplomate consommé, il sait merveilleusement circonvenir le Roi. A la suite de la trêve de Vaucelles, Charles-Quint, abandonnant la dignité impériale, s'est retiré de la lutte. Quel meilleur moment choisir, pour accabler Philippe II, que celui où il se trouve pour la première fois privé de l'expérience et des conseils paternels ? D'ailleurs quelle triomphante expédition se prépare pour la France en Italie ! Le duc de Ferrare, beau-père du duc François de Guise, est prêt à joindre ses forces à celles de Henry II et du Saint-Siège, et peut-être déciderait-on le duc de Florence à agir de même. Veut-on des raisons pour légitimer une entrée en campagne ? Elles ne manqueront pas. Voici assurément la plus concluante : le roi Henry a fait comprendre le Saint-Siège à la trêve de Vaucelles, et pourtant les Impériaux ne cessent de violer leurs engagements vis-à-vis du Pape. Le duc d'Albe vient de former un corps de troupes espagnoles destiné à opérer sur la frontière des États Pontificaux : il en a donné le commandement à Marco Antonio Colonna, l'ennemi juré des Carafa. La France acceptera-t-elle la situation intolérable qui est faite à son allié ? Le Roi très chrétien ne viendra-t-il pas au secours du Pape opprimé ? Et en même temps le Cardinal fait plaider sa cause auprès d'Henry II par les Guise, par

1. *Ibid.*, p. 121-128.

Diane de Poitiers et par la Reine. Si bien que le succès finit par couronner de si grands efforts. Lorsque Carafa quitte la France à la fin d'août 1556, les plans pacifiques de Montmorency sont abandonnés, la trêve de Vaucelles est rompue, l'union conclue l'année précédente entre le Pape et Henry II reconstituée ; le duc François de Guise reçoit le commandement d'une armée chargée d'aller secourir les États Pontificaux[1]. Dans leur précipitation, les alliés ne prennent même pas la peine de reviser leurs conventions de 1555 ; sans s'inquiéter de savoir si elles répondent encore aux exigences de la situation, sans y rien modifier, ils déclarent en accepter de nouveau et expressément tous les articles. Ils se préparent ainsi pour l'avenir les plus sérieuses difficultés.

A l'occasion de la rupture de la trêve de Vaucelles, Marillac rentre en scène, et il est dès lors si intimement mêlé aux événements qui suivent, que les développements précédents se trouveront par là justifiés. Le Roi venait de se résoudre à dénoncer les conventions de Vaucelles. Il fallait, il le comprenait, légitimer publiquement sa conduite et faire connaître au monde chrétien les motifs de sa décision inattendue. Si non, la France ne risquait-elle pas de s'attirer la désapprobation de l'Europe ? Ce fut à l'évêque de Vannes qu'échut la tâche difficile de disculper le Roi et c'est pour s'en acquitter qu'il écrivit son « Discours sur la roupture de la trefve », l'un des plus brillants pamphlets du XVI[e] siècle.

1. Sur la mission de Carafa en France, voir le récit qu'en a fait M. Duruy dans son *Cardinal Carlo Carafa*, ch. XV. — Sur les motifs qui poussèrent Henry II à rompre la trêve, voir du même auteur : *De indutiis apud Valcellas*, p. 69-74. — Voir aussi les *Mémoires de Gaspard de Saulx-Tavannes* (éd. Buchon), p. 218.

Cet acte marque une date dans la vie politique de Marillac. Pour la première fois nous le trouvons en désaccord avec Montmorency, le protecteur auquel il devait sa fortune. Lui qui s'était si souvent fait l'écho des sages et prudents avis du Connétable, le voilà au rang des adversaires qui prétendent supplanter le vieux conseiller dans les faveurs du Roi. C'est qu'à ce moment, l'ambition parle chez lui plus haut que la reconnaissance. Entre le Connétable temporisateur et ami de la paix, dont l'influence diminue chaque jour[1], et les Guise nouveaux favoris qui viennent de prouver leur crédit en obtenant du Roi la reprise des hostilités, Marillac n'hésite point à prendre parti ; il se tourne résolument du côté du soleil levant. Il accepte de légitimer la rupture de la trêve de Vaucelles et se charge de justifier les projets belliqueux de la maison de Lorraine. L'ardeur avec laquelle il expose dans son manifeste la nécessité où s'est trouvé le Roi de reprendre les armes, la multiplicité des arguments qu'il invoque à l'appui de sa thèse nous le présentent comme un partisan résolu de la guerre. C'en est fait, il est devenu « le serviteur des Guise ».

Quelque opinion que l'on ait sur cette brusque volte-face de Marillac, l'on ne peut méconnaître du moins l'habileté avec laquelle il sut remplir la tâche qui devait lui conci-

1. Certains auteurs, entre autres Forneron dans *les Ducs de Guise et leur époque* (t. I, p. 194), s'appuyant du reste sur Tavannes, la Place, Beaucaire, Haton, prétendent qu'au dernier moment le Connétable se déclara partisan de la guerre, soit pour perdre Guise, soit pour acquérir les bonnes grâces de Paul IV et arracher au pontife une dispense religieuse en faveur de son fils aîné « qui vouloit se défiancer à Rome d'avecques une fille de Piennes. » (Tavannes, *Mémoires* (édit. Petitot), p. 187.) M. Decrue (*Anne de Montmorency ... sous Henri II*, p. 191) a fort bien démontré la fausseté de ces allégations, qui ne peuvent tenir contre des témoignages beaucoup plus probants. Jusqu'au dernier moment Montmorency resta opposé à la guerre.

lier la faveur de ses nouveaux maîtres. Pamphlet, si l'on veut, que le « Discours sur la rupture de la trêve », mais pamphlet merveilleux d'âpreté et de cruelle ironie ! Le roi Henry a rompu la trêve ; mais est-ce à lui « que se doibt imputer le tort et blasme de ceste roupture » ? Telle est la question que se pose Marillac en débutant et sur laquelle *il* veut éclairer l'opinion. Non, déclare-t-il, le Roi n'a point manqué à la foi jurée en dénonçant le pacte de Vaucelles, il n'a fait que répondre à la perfidie et aux coupables menées du roi d'Espagne.

L'argumentation de Marillac repose sur deux faits, qui ont été précédemment mis en lumière. L'on se rappelle que, d'une part, l'initiative des négociations de Vaucelles appartenait aux Impériaux, qui les premiers nous avaient proposé une suspension d'armes, et que, d'autre part, Henry II avait expressément stipulé dans le traité l'admission du Saint-Siège au bénéfice de la trêve. Ces deux faits, Marillac prétend en tirer la condamnation des Espagnols et la justification de la politique française.

Les Impériaux ont demandé les premiers la suspension des hostilités. « Le Roy, comme prince débonnaire, y a consenti. » L'aurait-il fait pourtant, s'il n'avait consulté que son intérêt ? A aucun moment ne se présentaient à lui plus belles espérances de triomphe. « En ce temps-là toute l'Italie l'appeloit, toute l'Allemagne le favorisoit, toute l'Europe l'invitoit et la félicité de la première fortune quasi le forçoit et au contraire qu'en tous succès se déclairoit contraire aux Impériaux[1]. » Il n'a pas voulu néanmoins « clore l'oreille aux ouvertures du Roy d'Espaigne, désyrant que par nouvelle alliance toutes injures passées

1. « *Discours sur la roupture de la trefve, en l'an M.D.LVI.* », fol. 5 v°.

du temps de l'Empereur fussent entièrement oubliées avecques son filz[1] ». Eh bien! sait-on comment les Espagnols ont reconnu cette générosité : depuis la trêve qu'ils ont implorée, qu'on a eu la pitié de leur accorder, ils n'ont cessé au mépris de leurs engagements « de violer le droit des gens et de faire entreprinse sur les places du Roy » : si bien qu'on peut les soupçonner de n'avoir demandé la paix que pour triompher plus sûrement d'un ennemi désarmé.

Il y a plus : le Saint-Siège, allié de la France et qui à ce titre devait bénéficier des conventions de Vaucelles, éprouvé lui aussi l'indigne mauvaise foi des Espagnols. Le Pape est menacé dans Rome par les troupes du duc d'Albe. Une situation intolérable est faite dans sa capitale au chef de la Chrétienté[2].

Et entrant alors dans le détail de l'accusation, Marillac relève tous les traits de perfidie dont vis-à-vis de la France et vis-à-vis du Saint-Siège ont usé les Espagnols.

Vis-à-vis de la France d'abord. Aussitôt « qu'ilz se sont veus hors des difficultez où auparavant ilz estoient réduictz, ilz n'ont cherché en effet que les moyens d'offenser secrètement le Roy ». De quelle indigne duplicité, n'ont-ils pas fait preuve lorsque, « la trefve publiée et jurée, il s'est agi de prendre conclusion sur la délivrance des prisonniers ». La mise en liberté pure et simple de tous les captifs a été stipulée à Vaucelles. Mais le roi d'Espagne ne s'embarrasse point de ses promesses. « Forgeant de jour en jour nouvelles difficultez », il va bientôt jusqu'à exiger le paiement d'énormes rançons, et ce n'est qu'après mille retards qu'il se décide enfin à remplir ses engagements. Et

1. *Ibid.*, fol. 10 r° et v°.
2. *Ibid.*, fol. 11 r°.

pendant ce temps, quel sort cruel était fait à nos prisonniers ! « Les rigueurs extresmes, les particulières indignitez qu'ilz ont receues sont plus dignes de la façon des Maures et des Barbares que de l'observance mutuelle dont on use entre les Chrestiens[1]. » Pouvait-on pourtant leur faire un crime d'avoir bien et fidèlement servi leur Roi et « d'avoir myeulx aymé estre prins avecques leur honneur que d'avoir commis chose ignominieuse à leur réputation et dommageable au service de leur maistre[2] » ?

Pourquoi d'ailleurs ne pas préciser ces accusations ? Parmi nos malheureux prisonniers, l'un a payé de sa vie son attachement au Roi ; c'est M. le duc de Bouillon, maréchal de France. Emmené en captivité après la prise d'Hesdin, « il fut mis dans une si estroicte geole faicte en façon de cage, qu'il n'avoit moyen d'estre aydé d'un seul varlet, quelque maladie qui luy survinst, ou pour les infirmitez de nature[3] ». On espérait ainsi le réduire et l'amener « à laisser le service du Roy pour se dédyer au party de l'Empereur ». Prières, menaces de mort, tout étant resté inutile, on se vengea de sa constance en lui infligeant les plus odieux traitements. Cependant la trêve conclue, il pouvait espérer revoir la France. Mme de Bouillon arrive aussitôt à Gand avec sa fille et demande la mise en liberté du prisonnier. On lui répond qu'elle doit tout d'abord garantir le payement de sa rançon. Ce payement sera acquitté dans les quinze jours ; pendant ce temps le captif demeurera en surveillance à Gand et si, le délai expiré, la somme exigée n'a pas été versée par la Duchesse, la prison s'ouvrira de nouveau pour son mari, sans que l'obligation souscrite par elle perde rien de sa valeur. N'écoutant que ses sentiments,

1. *Ibid.*, fol. 14 r°.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, fol. 14 v°.

M^me^ de Bouillon accepte ces conditions. Accompagné de sa femme et de sa fille, l'infortuné prisonnier peut donc s'éloigner du pays où il a tant souffert. Mais à peine a-t-il passé la frontière, qu'un terrible mal le force à s'arrêter à Guise. Deux jours après, il meurt. Au moment d'expirer, il se déclare empoisonné par les Espagnols. Le médecin du prince de Savoie lui a administré avant son départ une potion qui lui a causé, aussitôt prise, les plus cruelles souffrances. Trois docteurs en médecine, trois chirurgiens et deux apothicaires « les plus nommez et expérimentez » font l'autopsie du cadavre et concluent à l'empoisonnement. « Ilz rapportent et testifient que ceste mort est violente proceddant de l'effort du venyn, pour avoir trouvé la taye de l'estomach intérieure ulcérée et pénétrée en treize endroictz jusques à la taye extérieure, pour avoir aussy veu plusieurs tasches purpurées, faictes par corrosion de venyn qui desjà avait esthiomené le fons de l'estomach, avecques tous les aultres signes de poison observez aux poulmons, ez endroictz du cueur, ez intestins, à la coulleur du visaige[1]. » Peut-on douter dès lors de la perfidie des Espagnols? « Soubz coulleur de rendre ung homme vif, ilz se sont asseurez de la rançon d'ung mort, plus grande et plus damnable que celle qu'on dict qu'Achille toucha pour le corps d'Hector![2] » Le vaillant et courageux ennemi, qu'ils n'avaient pu décider à trahir le Roi, ils l'ont traitreusement et lâchement assassiné.

Et après ce forfait, est-il besoin de rien ajouter? Si cet acte sans nom ne pouvait d'ailleurs suffire à justifier la rupture de la trêve, bien d'autres raisons la légitimeraient. Faut-il rappeler l'entreprise tentée sur la ville de Metz par

1. *Ibid.*, fol. 17 r° et v°.
2. *Ibid.*, fol. 18 r°.

le comte de Megen, gouverneur du Luxembourg ? Niera-t-on qu'après avoir corrompu trois soldats de la garnison de Metz, le comte n'ait tout préparé pour une surprise ? N'a-t-il pas envoyé des espions pour relever les plans des fortifications et s'assurer de l'état de la défense ? N'a-t-il pas réuni à Thionville tout un matériel de siège ? N'a-t-il pas réglé les moindres détails de ce complot, qui n'a échoué que par un merveilleux hasard ? Et est-ce une réponse digne d'un prince que celle du duc de Savoie à l'ambassadeur du Roi, qui lui exprimait son indignation : « C'estoit, à son adviz, usance et ruse de guerre d'entreprendre ainsi l'ung sur l'aultre[1] ». Ruse de guerre légitime certes en temps d'hostilités, odieuse lorsqu'une trêve a séparé les combattants !

Est-ce aussi loyale « usance de guerre » que d'empoisonner les eaux d'une ville, pour plus aisément venir à bout de ses défenseurs, comme a tenté de le faire le même comte de Megen à Mariembourg ? Est-ce une honorable entreprise que d'envoyer des ingénieurs reconnaître les villes de la frontière ? Et cependant peut-on nier la présence continuelle d'espions à Montreuil, à Doullens, à Saint-Quentin, à Mézières, à Boulogne, à Abbeville. « Attenter sur les villes du Roy, corrompre les subjectz, machiner trahisons, violer la foy qui est le seul lien d'honneur entre les Princes, enfreindre la relligion du serment solennel presté publiquement à Dieu[2] », voilà donc ce que l'on nomme ruses de guerre ! Doit-on s'étonner, si le roi de France préfère une lutte ouverte et loyale à cette paix simulée et « à de si sales et indignes machinations » ?

1. *Ibid.*, fol. 20 r°.
2. *Ibid.*, fol. 21 r°.

Néanmoins, soucieux comme il est de la tranquillité et du repos de la chrétienté, il eût peut-être patienté encore avant de reprendre les armes. Oui, il aurait souffert « d'autres indignitez » de la part du roi d'Espagne, plutôt que de voir troublée la paix si nécessaire à l'Europe. Mais les Espagnols ne se sont pas contentés de violer par de secrètes menées les conventions de Vaucelles. Ils en sont bientôt venus à des hostilités ouvertes, et le Saint-Siège, allié du Roi, compris pourtant dans la trêve, a été la première victime de leur déloyauté. « On a vu le duc d'Albe, avecques grosse armée mise en campagne, faisant la guerre au Pape.... jusques à venir aux portes de Rome pour y assiéger le Sainct-Père[1]. » Ce vieillard, que « sa doctrine si admirée et ses vertus si célébrées ont conduict par degrez en la chaire de Sainct Pierre, s'est trouvé, en sa ville capitale, environné d'une infinité d'ennemys simulez et couvertz et d'ailleurs assiégé par armée d'aultres ennemys déclarez et ouvertz[2] ». C'est alors qu'il a imploré l'aide du roi de France. Il l'a supplié « d'avoir commisération du povre et misérable estat de l'Église... Ne sera-t-il pas escouté tenant tel et semblable langaige en justification de sa cause et damnation de celle de son adversaire, lequel il appelle en jugement du ciel et de la terre pour le réduire à meilleur sens[3] ? »

Et laissant la parole à l'opprimé lui-même, Marillac lui fait exprimer en un véhément langage ses accusations et ses plaintes. C'est peut-être là le plus beau morceau du manifeste. « Si vous estes filz de l'Empereur des Romains, s'écrie le Pape, s'adressant à Philippe II, si vous estes extraict du sang des Roys Catholiques d'Espaigne, com-

1. *Ibid.*, fol. 26 r°.
2. *Ibid.*, fol. 26 v°.
3. *Ibid.*, fol. 27 r°.

ment pouvez-vous prendre les armes pour offenser le pasteur de l'Église, que vostre père a juré deffendre, ayant à cest effect esté couronné Empereur, et promis deffendre la ville mesme que vostre lieutenant tient ores assiégée? Par quel droict pouvez-vous oppugner l'Église que vos ancestres ayans tant soubtenue ont rapporté le nom de Catholiques? Ont-ilz laissé à vous et à la postérité si glorieuse histoire, pour en perdre sitost la souvenance et l'exemple tant digne d'estre imité, pour sitost dégénérer de leur vertu et vous armer contre vostre père spirituel, le successeur des Apostres, le Vicaire de Sainct Pierre, comme s'il estoit quelque tyran, Maure et infidèle qui eust voulu reprendre le Royaulme de Grenade? ..... Vous faictes trefve avecques vos voisins, en laquelle vous me nommez et, le traicté estant encore fraiz, vous inventez les moyens de m'opprimer ;... vous machinez secrétement contre ma vie et, pour ce que Dieu fait descouvrir vos conspirations, vous estimez avoir juste cause de nous faire la guerre, pour ce que nous ne voulons permettre que vos mains soyent souillées de tel parricide et qu'en rescompense de ce beau faict, Rome ne soyt une aultre foys saccagée et que ses povres habitans ne souffrent toutes les calamitez en leur bien et abominations en leurs enfans et familles, que les victorieux du temps de vostre père ont exercées sur eulx, pour à la fin triompher de la captivité du Sainct Siège, sans lequel vostre père ne rapporta oncques victoires soit en Allemagne ou ailleurs ..... Vous envoyez vostre duc d'Albe, pour me tenir assiégé, occuper le patrimoine de l'Église, affliger misérablement les subjectz, violer toutes les loys tant divines que humaines[1] ! »

Et pourtant quelle filiale reconnaissance les rois d'Es-

1. *Ibid.*, fol. 27 r°-29 v°.

pagne ne devraient-ils pas témoigner au Saint-Siège ? Qui donc leur a donné l'investiture du Royaume de Naples et de Sicile ? Qui donc les a aidés à devenir les maîtres de la Lombardie ? Ne sont-ce pas les Papes à qui la maison d'Autriche est redevable de tant de succès ? Ah ! « ilz croyoient loger prez d'eulx et gratifier ung filz d'obédience... et ilz ont bientost congneu qu'ilz avoient nourry ung serpent dans le sein, lequel en rescompense leur saisit le cueur[1]. » Voici que le Roi Catholique fait cause commune avec les Colonna, les plus anciens ennemis du Saint-Siège, voici « qu'avec ces brigans, il compte contenir le Pape en bride, comme les anciens Empereurs faisoyent le Sénat par les soldars qu'ilz tenoient prez de Rome[2] ». Mais le successeur de Pierre ne faiblira pas, « il fera teste contre le filz d'ingratitude ». Les princes d'Italie viendront à son secours, « pour empescher la tyrannie, qu'ung jeune Roy veult establir en la plus florissante partye de l'Europe ». — « Je voy d'ailleurs, s'écrie le Pape, je voy le Roy très chrestien, premier filz de l'Église, qui n'a peu endurer que l'Empereur, soubz le nom et masque de relligion, prostituast la liberté de l'Allemagne, pour servir à son ambition et qui, par plus grande raison, n'endurera maintenant que son filz, ne pouvant plus nuyre aux protestans, n'attente contre les Catholiques. Je voy un Roy qui n'a jamais refusé de bailler la main à ceulx qui par injure de fortune estoyent tumbez, ny de soubstenir ceulx que la violence du temps et des ennemys vouloient esbranler... Je voy un Roy, qui a prins la protection des vassaux de l'Église, sans considération des services qu'il eust receu ou peu espérer d'eulx... Je voy un Roy, successeur du

1. *Ibid.*, fol. 28 v°.
2. *Ibid.*, fol. 30 v°.

Royaulme et de la gloire de ses ancestres, que les anciens ont tant louez et que la postérité célébrera d'avoir souvent remis au Siège Apostolique ceulx qui en estoient par violence ostez, d'avoir délivré de la main de leurs ennemys ceulx qui estoient assiégez, d'avoir donné, augmenté et amplifié le patrimoine que les Espaignols veulent ravir. » Eh bien ! ce Roi ne permettra point « que le filz, reprenant les armes du père, ayt seullement la gloire de faire preuve de ses forces contre un vieillard octuagénaire, à qui l'aage n'a rien laissé que l'esprit et la voix ; contre un prestre qui, n'estant exercité aux armes, doibt estre couvert de celles d'autruy, contre un Pape qui par relligion seule se pourroit deffendre, s'il n'avoit à faire contre ceulx qui ne reçoivent religion que celle qui sert à leur prouffict[1] » !

Et maintenant, il restait à conclure. Marillac le fait en quelques lignes. Le Roi a rompu la trêve. Et qui donc lui en fera un crime lorsque seront connus « le fons et la cause de la guerre » ? « Assailly en la personne du Pape », il est tenu de défendre le Saint-Siège. Cette considération seule justifierait son attitude, si d'ailleurs on oubliait « les sales machinations » du Roi d'Espagne. Puisque « les ennemys du Roy, qui ne peuvent durer en guerre sans faire trefve, ne peuvent ayans la trefve se garder de si souvent la rompre[2] », ils méritent une juste et sévère leçon. Certes il n'est point douteux que « ceulx qui ayment la paix... ne soyent grandement offensez, au lieu d'atteindre icelle paix tant désyrée,... de voir la guerre ouverte et allumée aultant que jamais... et d'oyr les plaintes du povre peuple ». Mais c'est là une croix qu'il faut courageusement accepter. « Le malheur de Dieu cherra » d'ailleurs tôt ou

1. *Ibid.*, fol. 31 r°-33 v°.
2. *Ibid.*, fol. 33 v°-34 r°.

: ·nt l'auteur, il faut l
ıx effets. Mais cette fo
.ısquer la faiblesse du
de faire d'expresses r
coûte que coûte la con
'che était commandée et
i même éclate à chaque p
défendait était mauvaise : s
llamment défendue. Pour a
factum de Marillac, il con
rd que plusieurs des faits i
thèse sont notoirement susp
prétendu empoisonnement du
re aujourd'hui est loin d'être
sion à supposer du poison dan
rinces était une des faiblesses de l'
r, même quand la torture arrac
eureux que l'on soupçonnait[2].
un examen médical. Mais il est pe
confiance limitée dans la science d
as naturel d'attribuer la mort du I
ax chagrins d'une longue captivité
e part de se bien persuader que pa
x mêmes que Marillac nous paraît de b

faire valoir en faveur de sa cause, — incursions du duc d'Albe sur le territoire pontifical, entreprises des Espagnols sur les places du roi de France, espionnage sur ses frontières, — aucun pourtant n'eût décidé Henry II à dénoncer la trêve, si des raisons d'un tout autre ordre ne l'y avaient déterminé. Ces raisons sont les seules sur lesquelles Marillac se taise : seules cependant elles pesèrent dans la balance. L'espérance caressée par Henry II de triompher plus aisément de l'Espagne, en attaquant Philippe II au moment où son père venait de se retirer brusquement de la lutte : le désir de s'emparer du royaume de Naples, objet séculaire de nos convoitises, telles furent, à n'en pas douter, les causes réelles qui amenèrent la France à rompre les conventions de Vaucelles. Pendant son séjour en France, Carafa, on l'a vu, n'avait fait qu'aviver cette espérance et ce désir. Et lorsque Marillac en appelle aux trahisons des Espagnols, à leurs ténébreux agissements, ce n'est que manière de couvrir son gouvernement, en rejetant sur l'ennemi l'odieux d'une rupture qui n'était imputable au fond qu'à nos desseins ambitieux. Il invoque contre les Espagnols les menées et les ruses de leurs espions. La France était-elle sur ce point à l'abri de tout reproche ? N'acceptons pas de même, sans en beaucoup rabattre, le récit de la surprise tentée sur Metz, surprise que Philippe II désavoua d'ailleurs formellement. Un des faits avancés par Marillac peut paraître, il est vrai, concluant : c'est l'attitude hostile du duc d'Albe à l'égard du Saint-Siège notre allié. Mais le roi de France aurait-il vu là un *casus belli*, si les avantages promis par le Pape à celui qui prendrait sa protection avaient été moins tentants ?

En résumé donc, le « discours » de Marillac demeure au fond un pamphlet, pamphlet dont l'unique mérite est,

comme nous le disions tout à l'heure, de défendre v
rieusement en apparence une cause en réalité indéfend
Nous allons voir d'ailleurs que ces projets belliqu
dont la France escomptait déjà le succès, ne dev
lui causer finalement qu'amères déceptions et cru
désillusions. Pendant l'ambassade dont il fut char
Rome l'année suivante, Marillac put assister en partic
à l'un des plus lamentables épisodes de la nouvelle l
dont Henry II venait d'assumer si légèrement la lo
responsabilité.

CHAPITRE XII.

MISSION DE M. DE MARILLAC A ROME.

(1557.)

Les négociations franco-papales relatives à l'expédition du duc de Guise en Italie.

Ce fut dans les derniers jours de décembre 1556, que l'armée française, chargée d'opérer au delà des Alpes, fit son entrée en campagne, sous les ordres du duc François de Guise. Comme le Roi s'y était engagé, elle comptait 12,000 fantassins et 1,200 cavaliers. « Guise parvint rapidement à Turin. L'occupation du Piémont par les troupes du maréchal de Brissac diminuait sensiblement les difficultés ordinaires d'un passage des Alpes. L'heureux général n'eut à surmonter que les obstacles naturels, au lieu d'avoir à lutter encore, comme tant de ses devanciers ou de ses successeurs, contre une armée maîtresse des passages et des débouchés. A Turin, il fit sa jonction avec Brissac. Une partie de ses troupes descendit le Pô sur des barques et ne rencontra quelque résistance qu'à Pontoscuro, où la garnison d'un petit fort bâti par les Espagnols essaya de se défendre. Avec le reste de son armée le Duc passa le fleuve à Casale et marcha droit sur Valenza, qui se rendit après quelques jours de siège. Là, les deux généraux français, qui jusqu'alors avaient agi de concert, se séparèrent. Brissac regagna le Piémont, tandis que Guise, par le Placentin et le Parmesan, se dirigeait sur Reggio,

où il était attendu par le duc Hercule de Ferrare, son beau-père, et par le cardinal Carafa[1]. » Il y entrait les premiers jours de 1557.

Au moment cependant où les troupes d'Henry II étaient prêtes à commencer l'attaque, bien des questions restaient irrésolues entre les alliés, bien des difficultés demeuraient pendantes dans le règlement de leurs conventions.

La première, et l'on peut dire la plus importante de toutes, avait trait à l'adoption d'un plan de campagne en Italie. Le croira-t-on, l'armée française venait de passer les Alpes, et l'on en était encore à se demander de quel côté il valait le mieux attaquer la puissance espagnole dans la péninsule. Était-ce au nord dans le Milanais et la Toscane, ou au midi dans le royaume de Naples que devait se porter l'effort des alliés? A la veille des premiers combats, ce point restait encore incertain.

Ce singulier retard avait sa raison d'être dans l'excessive précipitation qui avait présidé au renouvellement de l'alliance franco-papale. Lors du voyage du cardinal Carafa en France, les alliés avaient décidé, on l'a vu, de reconstituer leur union sur la base de leurs premières conventions de 1555 et ils n'avaient même pas pris le temps de s'assurer si ces conventions répondaient bien à toutes les nécessités de l'heure présente. De ce fait étaient aussitôt résul-

1. Duruy, *Carlo Carafa*, p. 217. — Cf.: « *Le partement de M. de Guise en Italie.* » (Michaud, *op. cit.*, p. 260-261.) — *Mémoires de la Chastre*. Coll. Petitot, série I, t. 32. — Cette réunion à Reggio avait été préparée par le duc de Guise. « Et d'aultant que je suis adverty que le Cardinal Caraffa me vouldroit bien voir avant son retour à Rome (le Cardinal avait été à Venise solliciter l'alliance de la République), il me semble debvoir envoyer le sieur de Fourquenvaulx vers luy de ma part le visiter et le prier que je le puisse veoir en ung lieu ou Monsieur le Duc de Ferrare se puisse aussy trouver pour conférer ensemble de toutes choses. » (Lettre de M. de Guise à MM. de Selve et Lansac escripte pendant le voyage d'Italie, s. d., Michaud, *op. cit.*, p. 265.)

tés les embarras les plus graves. Lorsque, très peu après le départ du Cardinal, s'était posée cette question capitale du plan d'opérations, l'on s'était aperçu qu'elle n'avait point été réglée en 1555 : les circonstances, disait le traité conclu à cette date, devaient seules au dernier moment en décider[1]. Or le dernier moment était arrivé, il fallait prendre parti, difficulté d'autant plus sérieuse qu'une opposition très marquée n'avait pas tardé à se manifester à ce sujet entre les projets de la France et ceux du Saint-Siège. Des négociations, bientôt entamées, n'avaient point encore abouti à une entente, lors de l'arrivée du duc de Guise en Italie.

C'est qu'il était malaisé de concilier des avis aussi différents que ceux du Pape et du roi de France. L'un voulait commencer la campagne au midi, l'autre au nord, et aucun moyen terme n'avait pu encore être accepté.

La cour de Rome ne dissimulait pas son désir de voir s'engager l'action dans le royaume de Naples. De ce côté en effet les États Pontificaux paraissaient le plus sérieusement et le plus immédiatement menacés. Après une marche triomphante à travers les possessions du Saint-Siège, le duc d'Albe, vice-roi de Naples, s'était emparé d'Anagni et d'Ostie[2], et, s'il venait d'accepter une trêve de 40 jours[3], il était facile de prévoir que, ce terme passé, Rome serait de nouveau exposée aux plus grands périls. A cette occasion d'ailleurs, l'intérêt personnel, ce puissant mobile de l'existence tout entière de Carafa, parlait aussi

1. « La guerre devra commencer dans le Royaume de Naples ou en Toscane..... Si les circonstances viennent à changer et s'il devient opportun de faire la guerre en Lombardie... » (Articles XI et XII du traité, dans Duruy, *Carlo Carafa*, p. 80.)

2. Duruy, *Carlo Carafa*, p. 189, 197-201.

3. *Ibid.*, p. 202. — Lettre de de Selve et Lansac au Roi, 19 novembre 1556. (Ribier, t. II, p. 668).

haut que les considérations politiques. Vers le midi de l'Italie se dirigeaient surtout les convoitises du Cardinal et l'espérance d'y créer à sa maison une principauté plus riche et plus indépendante que dans la Haute-Italie passait peut-être avant toute autre. Sur les conquêtes faites dans le royaume de Naples, le roi de France avait pris l'engagement de constituer deux États indépendants au profit de chacun des frères du Cardinal, don Antonio Carafa et le comte de Montorio. La première de ces deux dotations devait représenter une rente de 15,000 écus au moins, disaient les traités, la seconde un revenu de 25,000[1], et la perspective de tels avantages était bien faite, on le comprend, pour encourager le Cardinal à défendre un projet, qui s'accordait d'ailleurs avec les intérêts généraux du Saint-Siège.

Malheureusement le plan de campagne, qu'on prétendait nous imposer, ne pouvait en aucune manière convenir à notre politique. L'armée française, le Roi le reconnaissait, était entrée en campagne pour protéger le Saint-Père, et la France était très désireuse d'accomplir la mission qu'elle avait acceptée[2]. Devait-elle néanmoins abdiquer toute initiative et se laisser aveuglément diriger par la cour de Rome? S'aventurer dans le royaume de Naples, sans avoir au préalable assuré ses derrières contre une attaque possible dans la Haute-Italie, était un « détestable » dessein, et le roi de France n'y pouvait à aucune condition souscrire. Le duc de Florence, Cosme de Médicis, l'un des princes les plus puissants du nord de la Péninsule, paraissait nettement hostile à l'alliance franco-papale. Sans doute, il ne s'était point encore expressément déclaré, mais son attitude trahissait assez ses sentiments; aussi-

1. *Ibid.*, p. 83.
2. Du Roi à M. de Selve, 23 novembre 1556. (Ribier, t. II, p. 670.)

tôt que les troupes françaises, descendues dans le midi de l'Italie, seraient aux prises avec le duc d'Albe, Cosme devait mettre bas le masque et envahir les États Pontificaux[1]. Prise dès lors entre deux redoutables adversaires, l'armée d'Henry II ne ferait une retraite honorable qu'à la condition de renouveler l'héroïque fait d'armes de Fornoue. Pour parer à cette éventualité, il fallait donc avant tout s'assurer du nord de l'Italie, du duc de Florence en particulier, et prévenir ainsi les entreprises d'un ennemi déloyal.

Ce premier différend entre la France et le Saint-Siège était à tous égards infiniment regrettable, mais du moins s'expliquait-il. Le traité de 1555 restant muet sur la question du plan de campagne, chacun des confédérés demeurait libre, en effet, de défendre sur ce point ce qu'il pensait être le meilleur parti. Que la France déplorât à ce sujet l'aveuglement du Saint-Siège, rien de plus naturel. Toutefois elle ne pouvait faire un crime à son allié d'avoir un avis différent du sien sur une question que laissaient entière les conventions antérieures.

Ce qu'il était possible d'exiger en revanche, c'était le respect absolu de ces conventions sur tous les points qu'elles réglaient expressément. Au Saint-Siège, aussi bien qu'à la France, elles imposaient des charges rigoureuses, indiscutables, auxquelles il était difficile sans mauvaise foi de se soustraire. Il ne pouvait s'agir ici d'invoquer le silence des traités, ni de prétendre y suppléer chacun à sa manière. La France, pour sa part, n'avait point hésité à accomplir scrupuleusement tous ses engagements. Au jour dit, son armée était prête ; au jour dit, une

1. De l'évêque de Lodève au Roi, de Venise, 4 février 1557. (Ribier, t. II, p. 677.) — Du Cardinal de Tournon au Roi, 27 février 1557. (Michaud, *op. cit.*, p. 336.)

Est-il besoin de dire avec quelle satisfaction notre gouvernement accueillit cette proposition? Certes bien peu d'alliances devaient à cette heure nous sembler plus désirables que celle des Médicis. En obtenant l'amitié de cette puissante maison, nous privions le roi d'Espagne du plus ferme soutien de sa politique dans la Péninsule et nous assurions du même coup peut-être le succès de l'expédition d'Italie. Mais, parmi tous les avantages que pouvait offrir cette union, un surtout apparaissait très vivement à Henry II : l'adhésion du duc de Florence à la Ligue franco-papale, c'était la solution inattendue du désaccord, qu'avait suscité entre la France et le Saint-Siège la question du plan de campagne le plus sage à adopter en Italie. La crainte d'une attaque inopinée de Cosme de Médicis, telle avait été, l'on s'en souvient, la raison capitale mise en avant par Henry II, pour justifier son opposition aux désirs du Saint-Siège et se refuser à l'envahissement du royaume de Naples. Si donc le duc de Florence devenait notre allié, toute cause de conflit se trouvait par là même écartée entre la France et la cour de Rome.

Cependant le temps pressait, et il importait d'aller vite en besogne, si, avant les premières hostilités, l'on voulait négocier l'alliance inespérée qui se présentait. Le Pape offrait d'intervenir auprès du Duc, mais il ne pouvait agir avant de connaître les intentions de la France. Dans le même message qui contenait sa proposition, le Saint-Père priait donc très instamment le roi de France de l'informer au plus tôt de ses résolutions, des conditions auxquelles il agréerait les services du Médicis, du prix enfin dont il était disposé à les payer[1].

à Rome. » (Bibl. Nat., fs. Dupuy, vol. 745, fol. 195 r°.) Cette instruction est du 20 janvier 1557.

1. Giacomo Soranzo, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au

Ce fut M. de Marillac qui reçut mission d'aller porter à Rome les réponses du gouvernement français. Il avait charge d'accepter au nom de son maître les offres du Saint-Siège et devait en même temps, de concert avec le Pape et le cardinal Carafa, régler tous les détails de la négociation qui allait s'ouvrir. « Le Roy, disait l'instruction ayant entendu.... que le Pape désyroit grandement que le Duc de Florence entrast en la Saincte Ligue et fust du party du Roy, a bien voulu depescher Monsieur de Marillac pour aller en diligence devers Sa Saincteté communiquer avecques elle sur ce poinct et conclure ce qu'il appartiendra[1]. » Certes le duc de Florence « avoit plus d'une fois donné cause à la France d'estre grandement indignée pour l'ayde, faveur et assistance qu'il avoit donnée aux Impériaulx ses ennemis[2] ». Si juste néanmoins que fût son ressentiment, Henry II consentait à le sacrifier à l'intérêt général de la Ligue. L'occasion qui se présentait était en effet « trop grandement importante », pour qu'il pût être question de la négliger. Le Roi souscrivait donc à l'offre faite par le Saint-Père d'intervenir auprès de Florence, « estant délibéré entendre à toutes honnestes ouvertures de party qui se pourroient concilier avecques l'honneur[3] ». Et comme preuve de ses bonnes dispositions, il autorisait le Pape à mettre en avant le mariage de la troisième fille de la maison de France avec l'héritier de Florence. Si cet honneur même ne semblait pas suffisant au Duc, « le Roy condescendroit jusqu'à ce poinct de bailler Madame Ysabelle, sa fille aisnée ». Au surplus il donnait plein pouvoir

Sénat, Paris, 6 février 1557. (*Calendar of state papers ; Venetian*; (1556-1557), lettre n° 810.

1. ***Instruction à l'archevêque de Vienne.*** (Bibl. Nat., fs. Dupuy, vol. 745, fol. 195 r°.)

2. ***Ibid.***

3. ***Ibid.***, fol. 195 v°.

au Pape, pour « conduire les choses au bien commung comme il l'adviseroit », et s'en remettait entièrement d'autre part à M. de Marillac, pour régler de concert avec la cour de Rome et au mieux des intérêts de la France et de la Ligue les difficultés qui surgiraient peut-être.

Cette dernière déclaration, honorable témoignage de la confiance du Roi en son représentant, nous permet d'apprécier quelle large part était faite à l'intelligence et à l'initiative de M. de Marillac. Son instruction l'accréditait auprès du Saint-Siège, en quelques lignes lui exposait l'objet de sa mission, les concessions que le Roi était disposé à faire; à son habileté était confié le reste. « Le surplus, dit le texte de l'instruction, a esté dict de bouche par le Roy à M. de Marillac, sur la suffisance et prudence duquel il s'en remect du reste, pour en user selon la parfaicte seureté et fiance qu'il a en luy[1]. »

Une lourde charge était, on le voit, réservée à notre ambassadeur. Les récentes faveurs dont il venait d'être honoré l'en rendaient, il est vrai, tout à fait digne. Les Guise avait reconnu le dévouement de leur nouveau serviteur en lui faisant obtenir l'archevêché de Vienne[2] et en lui donnant entrée au Conseil Privé du Roi. A ce dernier titre, Marillac avait pu assister à l'assemblée des trois ordres au Louvre le 15 janvier 1557[3]. Ayant justifié d'ailleurs la rupture de la trêve de Vaucelles, il se trouvait mêlé très naturellement aux complications et aux embarras qui en résultaient.

Si la négociation de l'affaire de Florence avait l'heureuse issue qu'on en espérait, la question jusque-là pen-

1 - *Ibid.*, fol. 199 r°.

2 - Marillac avait été nommé par le Roi à l'archevêché de Vienne avant son départ pour Rome. Il ne fut agréé par le Pape que le 24 mars 1557. (*Gallia Christiana*, t. XVI, col. 123.)

3 - Chorier, *État politique du Dauphiné*, t. I, p. 337.

dante du plan de campagne devait donc être définitivement résolue. Mais cette première difficulté écartée, une autre perspective demeurait toujours inquiétante : c'était le retard mis par le Pape à s'acquitter des charges que lui imposaient les traités. La proclamation de la déchéance de Philippe II de son titre de roi des Deux-Siciles avait, il est vrai, paru un instant prochaine, le Saint-Père ayant décidé de soumettre incessamment la question à une Commission en cour de Rome. Mais les membres de cette commission n'étaient pas encore nommés et rien ne laissait espérer qu'ils le fussent encore de longtemps[1]. Quant à la contribution de guerre due par le Saint-Siège, les choses en étaient exactement au même point que précédemment.

Une pareille situation était intolérable. Le roi de France résolut donc de profiter du départ de M. de Marillac pour le charger de représenter très vivement au Saint-Père le tort qu'il causait aux intérêts de la France et de la Ligue en négligeant d'exécuter ses promesses. Et c'est ainsi qu'aux déjà lourdes obligations, qu'imposait à l'archevêque de Vienne le titre officiel de son ambassade, vinrent s'ajouter une nouvelle et non moins délicate mission : celle de rappeler le Saint-Siège au respect de conventions solennelles.

L'instruction de Marillac est du 20 janvier 1557. Son départ doit se placer à peu de jours près à cette date[2]. Il prit son chemin vers l'Italie par la Suisse et les Grisons.

1. Il est fait plusieurs fois allusion à cette promesse de réunir une Commission dans les lettres postérieures de Marillac.

2. Montmorency annonce au duc de Guise la mission de Marillac le 20 janvier 1557. « ... Le Roy ... envoye présentement devers nostre Sainct Père le Pape et vous Monsieur l'Archevesque de Vienne... La suffisance duquel est telle comme vous sçavez que je luy feroys tord si je vous fais par luy plus longue lettre. » De Montmorency au duc de Guise, 20 janvier 1557. (Michaud, *op. cit.*, p. 266.) — Cf.: lettres de Bernado Navagero, ambassadeur de Venise à Rome, au Doge et au Sénat, des 20 et 27 février

Avant de gagner Rome, il devait s'arrêter à Reggio auprès du duc de Guise et de là rendre visite au duc de Ferrare de la part du Roi. Les pluies torrentielles qui ne discontinuèrent pas pendant tout son séjour en Suisse et les difficultés que présentait en plein hiver la traversée des Grisons lui firent perdre beaucoup de temps. Il entrait pourtant à Reggio le 14 février[1].

Il trouva là réunis le duc de Guise, le duc de Ferrare et le cardinal Carafa. Ce dernier venait de Venise, où il avait inutilement sollicité l'alliance du Sénat[2]. Après avoir, selon les ordres de son maître, présenté au duc de Ferrare les compliments de la cour de France, l'ambassadeur exposa sommairement à la petite assemblée l'objet principal de sa mission et lui fit part des dernières résolutions du Roi touchant l'affaire de Florence. Tous furent unanimes à les approuver. Le duc de Ferrare en particulier en témoigna une entière satisfaction. En acceptant un rapprochement et en faisant taire ses ressentiments, le Roi avait à son avis pris le meilleur parti. Sans aucun doute, Cosme apprécierait à leur juste valeur les avantages qui lui étaient offerts et bientôt il serait tout à la dévotion de la France[3].

Marillac quitta Reggio sur ce premier et heureux présage. Le duc de Guise comptait partir incessamment pour

1557. (*Cal. of state papers ; Venetian ;* (1556-1557), lettres nos 820 et 823.)

1. De Marillac au Roi, de Reggio, 15 février 1557. (Bibl. Nat., fr. 20442, fol. 184 ro.) — De Marillac au Connétable, de Reggio, 16 février 1557. (Bibl. Nat., fr. 20460, p. 125.)

2. Sur le voyage de Carafa à Venise, voir Duruy, *Carlo Carafa*, p. 208-214.

3. Lettre de Marillac au Roi, 15 février 1557. (Bibl. Nat., fr. 20442, fol. 184 ro-186 ro.) — De Marillac au Connétable, 16 février 1557. (Bibl. Nat., fr. 20460, p. 125.) — Baguenault de Puchesse, *Négociations de Henry II avec le duc de Ferrare* (1555-1557). (*Revue des questions historiques*, 1er octobre 1868, p. 512.)

les premiers efforts de l'armée des alliez tumbassent sur le Médicis », et le missent au plus tôt hors d'état de nuire à la Ligue[1].

Ainsi l'ambassade de Marillac paraissait s'ouvrir sous les plus favorables auspices. Après le duc de Ferrare, et d'une voix plus autorisée, le cardinal Carafa confirmait toutes les espérances que la Cour pontificale avait fait déjà concevoir à notre gouvernement au sujet des Médicis. Et d'autre part, si opposé naguère à l'idée d'une attaque de la Toscane, voici que le Saint-Siège se déclarait prêt à accéder sur ce point aux désirs de la France, dans le cas où Cosme repousserait les avances des alliés. « Le faict du plan de campagne » semblait donc de toute manière décidément réglé.

Au surplus, la politique romaine paraissait consacrer à cette affaire de Florence toute son activité. Un détail le prouva à Marillac : Carafa lui affirma en effet en terminant qu'aussitôt fixé sur les intentions de la France, et de Reggio même, il avait envoyé un courrier à Rome pour en informer le Saint-Père et l'engager à entrer sans retard en relations avec la Toscane. Lorsque Marillac arriverait à Rome, les négociations seraient donc déjà entamées entre les Médicis et la Cour apostolique, et l'on pourrait en espérer la prompte et heureuse conclusion[2].

Notre ambassadeur entra à Rome le 23 février[3]. Il se

1. De Marillac au Roi, de Rome, 26 février 1557. (Michaud, *op. cit.*, p. 332-333, *passim*.

2. *Ibid.*

3. Avant d'arriver à Rome, Marillac s'était arrêté à Casteldurante, aujourd'hui Urbania (Émilie), « pour communiquer le faict de sa charge à M. le Cardinal de Tournon selon que son instruction portoit, ... lequel en substance, dit l'ambassadeur, je trouvay conforme à ceste opinion que l'entreprinse de Naples seroit par trop difficile et hazardeuse, sans qu'on feust asseuré du Duc de Florence, pour les moyens qu'il avoit d'y donner empeschement et autres considérations qui sont notoires, en cas qu'il advint quelque

rendit aussitôt au domicile de M. de Selve, l'ambassadeur ordinaire du Roi, et s'entendit avec lui pour obtenir audience du Saint-Père. Le 25, nos deux représentants étaient admis en présence du Pape.

« Remettant à plus tart de se déclarer sur aulcunes aultres particularitez de sa mission », l'archevêque de Vienne résolut « de pourveoir d'abord au plus important », et il vint sans hésiter « au faict de Florence ». Il exposa de nouveau au Pontife les instructions qu'il avait reçues à ce sujet : pour obéir aux conseils du Pape et ne point compromettre les succès de la Ligue, le Roi consentait à oublier les injures du Médicis : il acceptait son admission au rang des alliés et donnait plein pouvoir à la politique pontificale pour la négocier. Était-il besoin d'ailleurs d'insister plus longuement ? Le Saint-Père devait être suffisamment édifié à ce sujet par le message que son neveu lui avait envoyé de Reggio, et peut-être était-il entré déjà en pourparlers avec la cour de Toscane[1] ?

Si habitué que pût être Marillac aux brusques volte-faces de la politique, jamais pourtant il n'eût imaginé l'étrange palinodie dont il fut alors le spectateur. Aux déclarations si nettes et si franches de notre ambassadeur, le Pape répondit en effet par un discours évasif, plein de réticences et vraiment inexplicable. Il commença par affirmer n'avoir reçu de son neveu aucun message particulier. Le Cardinal avait bien expédié un courrier à Rome, mais ce courrier n'avait parlé ni de la négociation avec les Médicis, ni du désir du roi Henry II de la voir au plus tôt entamée. Avant

désastre en ceste armée ou quelque mutation au Papat. » (*Ibid.*, p. 33[illegible]33.)
— C'est le 23 février que Marillac arriva à Rome et le 25 qu'il eut audience. Il y a une erreur de lecture dans la lettre publiée par Michaud dans *Mémoires-journaux du duc de Guise*, (t. VI, p. 333.) Cf. : Bibl. Nat., fr. 3128, fol. 14 v° ; or.)

1. *Ibid.*

d'intervenir auprès du Duc, le Saint-Père avait donc cru devoir attendre l'arrivée de M. de Marillac. Maintenant sans doute il était prêt à agir. Mais ne semblait-il pas que la France n'attachât à cette question de Florence beaucoup plus d'importance qu'elle n'en méritait peut-être ? Le but principal de l'expédition d'Italie était en somme la conquête du royaume de Naples : c'était à quoi il fallait surtout songer. Le Médicis n'était point et ne pouvait être un ennemi bien redoutable et « l'on seroit tousjours à tems de le chastier au cas », improbable d'ailleurs, « où il vouldroit empescher les desseings des alliez ». Certes, si tel était le désir du Roi, la cour de Rome ne refusait point d'envoyer un ambassadeur à Cosme « pour scavoir le fons de son intention ». Mais ne paraissait-il pas au moins aussi nécessaire de discuter et préparer l'attaque du royaume de Naples, afin de frapper sans retard le roi d'Espagne au cœur même de sa puissance en Italie[1] ?

Quel étonnement dut causer à Marillac « ce long et grand discours », on peut aisément se le figurer. Après avoir fait briller aux yeux d'Henry II les plus belles espérances, voici donc que maintenant le Saint-Siège l'invitait à y renoncer. Car aucune illusion n'était possible. Malgré les mille réserves « qu'il avoit entremises en sa responce », le Saint-Père venait de manifester clairement quelle répugnance il éprouvait à tenter auprès de Florence la démarche dont il s'était d'abord si délibérément chargé.

Sans se laisser décourager cependant par l'accueil qu'il recevait, Marillac voulut accomplir jusqu'au bout sa mission. Il ne suffisait pas de dire que l'affaire de Florence était chose secondaire et qui devait s'effacer devant des préoccupations plus sérieuses. Tel n'était pas l'avis de la

1. *Ibid.*, p. 333-334, *passim*.

France et notre ambassadeur ne craignit point de le faire entendre très énergiquement au Saint-Père. Il fallait au contraire, il le déclara, être au plus tôt fixé sur les sentiments des Médicis ; le moment était venu pour le Saint-Siège d'exécuter les promesses que, sur ce point, il avait faites. Marillac demandait donc qu'un ambassadeur fût chargé sans retard par le Saint-Père d'aller porter à Florence les offres des alliés. Devant d'aussi pressantes instances le Pape dut s'exécuter. Le même jour (25 février) Francesco Villa, gentilhomme de la Cour pontificale, partait pour la Toscane[1].

Dans la même dépêche, qui contient le récit de tant de difficultés, Marillac ne cherche point à dissimuler la gravité de la situation. Les singulières hésitations du Pape lui inspirent les craintes les plus vives sur l'issue de cette négociation de Florence dont on se promettait naguère l'heureux résultat. Pour que le Pontife abandonnât ainsi brusquement un projet dont il avait été l'inspirateur, dont son neveu exposait les avantages, il y avait encore peu de jours, il fallait qu'un événement inattendu fût venu subitement modifier l'état des affaires. Cet événement, quel était-il ? Notre ambassadeur ne vit qu'une supposition possible. La cour de Rome avait dû recevoir tout récemment de mauvaises nouvelles de Florence : à la dernière heure sans doute des avis éclairés étaient venus désabuser le Saint-Père sur les sentiments qu'il avait jusque-là prêtés au duc de Florence, et cette alliance des Médicis, qu'il s'était fait fort d'obtenir, lui était apparue alors comme décidément compromise. Le temps lui avait manqué pour informer le Cardinal, absent de Rome, de cette déplorable surprise, et c'est ainsi seulement que pouvaient à la fois

1. « *Addition à la lettre du Roy du 26 février 1557.* » (*Ibid.*, p. 33 [illegible])

s'expliquer et la brusque volte-face de la politique romaine et les déclarations contradictoires de l'oncle et du neveu[1].

Ces hypothèses de Marillac étaient d'ailleurs appuyées sur des faits. « Sire, écrivait l'ambassadeur, par tout ce qui se peut descouvrir et juger, il y a bien peu d'apparence que ce Duc de Florence se rallye à vostre party. » Ses principales forteresses sont aux mains des Espagnols, et jusqu'à ce jour il n'a point paru vouloir les en chasser. Il en renforce seulement les garnisons avec des secours qu'il fait venir d'Allemagne, et récemment sont arrivés en Toscane 4,000 hommes et 500 chevaux. D'énormes approvisionnements s'accumulent dans ses places fortes, et il complète l'armement et la défense de son territoire sur tous les points où il peut avoir à redouter une attaque de l'extérieur. Au surplus, sa femme, « impériale aultant qu'on scauroit penser et audacieuse à merveille », garde, paraît-il, tout son ascendant sur lui, et « ces considérations joinctes ensemble font à peu près estimer qu'il n'est pas pour se despartir bientost de l'Empereur et Roy Philippes ».

L'on objecte, il est vrai, continuait Marillac, que Cosme a semblé dernièrement accueillir très favorablement les premières avances du Saint-Siège. Mais qui peut dire si ces bonnes dispositions, dont le Duc a fait parade, ne recouvraient pas quelque habile stratagème? En feignant d'entrer dans la Ligue, n'a-t-il pas eu seulement dessein d'effrayer Philippe II et de se faire ainsi payer plus cher par l'Espagne ses services et son alliance? Encore maintenant, il fait publier partout que la France le recherche et qu'il pourrait certes prendre le parti du Roi « avec honnestes et grandes conditions ». Les lettres des marchands de Paris, de Venise, de Lyon ne font bruit que de l'arrivée en Italie d'un

1. *Ibid.*, p. 334.

ambassadeur de France chargé, paraît-il, des plus belles propositions pour le duc de Florence. L'on parle ouvertement du mariage d'une des filles d'Henry II avec l'héritier de Toscane. Cosme est l'inspirateur de ces nouvelles. Il dévoile ainsi à l'Italie les projets des alliés, pour montrer à quel prix est estimée son alliance et par là même « conduyre plus advantageusement ses affaires avec les Impériaulx[1] ».

Les suppositions de Marillac n'étaient, on le voit, rien moins que rassurantes. Et il les déduisait si rigoureusement des faits, qu'il eût été difficile d'y contredire. En somme, dès ce moment, il considérait l'alliance de Florence comme perdue : une déclaration de neutralité de la part du Duc était, affirmait-il au Roi, le plus heureux résultat qu'on pût espérer de la négociation.

Malgré tout, il ne se laissait point abattre, et en attendant que le retour de Francesco Villa vînt apporter une solution au premier point de sa charge, il se mit en devoir de s'acquitter des autres obligations qu'elle lui imposait.

La proclamation solennelle de la déchéance de Philippe II comme roi de Naples, et la concession de l'investiture des Deux-Siciles au duc d'Orléans, telle était, l'on s'en souvient, la double satisfaction qu'il importait avant tout que la France obtînt du Saint-Siège. Dès sa seconde audience, Marillac exprima donc au Pape la surprise que causaient au gouvernement français les retards qui perpétuellement venaient « s'interposer en ceste si importante matière ».

Ces réclamations ne restèrent pas sans effet sur le Pontife. Peut-être pensait-il avoir à se faire pardonner son attitude dans l'affaire de Florence. Il reconnut dans tous les cas le bien fondé de la demande de Marillac et, très peu de jours

1. *Ibid.*

après, il procédait à la nomination « des Commissaires chargez d'entendre au faict de la privation du Roy d'Angleterre quant au Royaulme de Naples, et à celluy de l'investiture de Monsieur d'Orléans ». Le Pape faisait à l'archevêque de Vienne l'honneur de le désigner un des premiers. Avec lui étaient délégués les cardinaux de Pise et de Mirepoix, le sieur Benedetto de Bonavento et quelques autres prélats de la Cour pontificale[1]. Dès leur première assemblée les commissaires parurent animés du plus vif désir de mener activement à sa fin la charge qui leur était confiée. Ils prirent la résolution de s'assembler tous les jours « jusques à ce que tout fut faict »; et sur ce point du moins Marillac crut pouvoir se flatter d'avoir réussi.

Cependant Francesco Villa, parti de Rome le 25 février, n'était point encore de retour le 10 mars, et ce retard, Marillac en tirait les plus fâcheux présages. Si le Duc eût consenti à entrer en négociations, eût-il fait attendre aussi longtemps sa réponse ?

Enfin le 16 mars, l'ambassadeur pontifical arrivait à Rome, accompagné de l'évêque de Cortone, principal ministre de Cosme, et « alors, écrit Marillac, nous avons quasi plus tost sceu la fin de ceste practique de Florence que le commencement ». Reçu aussitôt en audience par le Saint-Père et le cardinal Carafa, le représentant du Duc déclara en effet « n'avoir aulcung pouvoir ny charge de traicter ». Il venait seulement exprimer au Saint-Siège la vive reconnaissance que le Duc lui garderait de ses avances. Mais les propositions faites par les alliés étaient « trop grandement importantes » pour que Cosme les

1. De Marillac au Connétable, 10 mars 1557. (Bibl. Nat., fr. 20442, fol. 187 v° ; or.) — *Mémoire envoyé à la Cour par M. de Selve, ambassadeur ordinaire de France à Rome*, 15 mars 1557. (Ribier, t. II, p. 679-682.)

acceptât ou les refusât sans plus de réflexion. Il demandait à délibérer, réponse dérisoire et perfide : « car combien que ce Duc ne fasse mention aultrement d'estre ennemy, ses œuvres sans parler tesmoignent assez de ce qu'il a sur le cueur ». Et en effet au moment même où l'évêque de Cortone « se répandoit ainsi en langaige plein de douceur », les gens du Pape « prenoient en mer » un secrétaire de Cosme, porteur d'une lettre au duc d'Albe, qui ne laissait aucun doute sur les véritables sentiments de la cour de Toscane. « Ceste lettre, écrit Marillac, contient en substance que non seullement ce Duc ne veult entendre à aulcune ouverture de réconciliation avecques les Françoys, mais au contraire se veult armer pour leur faire la guerre, soyt à les repousser, s'ilz attentent sur luy, ou courir sus sur les terres de l'Église, pour les divertir de l'entreprinse de Naples, quant ils y seront entrez[1] .»

En somme, les appréhensions de Marillac se trouvaient pleinement confirmées. Ainsi qu'il l'avait prévu, le Duc refusait finalement de prendre parti pour les alliés. Et un fait prouvait surtout avec quel sens et quelle perspicacité l'archevêque de Vienne avait su préjuger des événements : comme il l'avait en effet supposé, Cosme n'avait feint de se prêter un moment aux projets du Saint-Siège, que pour alarmer le roi d'Espagne et le décider à raffermir par une concession opportune la fidélité chancelante de son plus utile serviteur. Cette habile manœuvre avait d'ailleurs entièrement réussi. Philippe II effrayé avait consenti aux plus importants sacrifices pour conserver l'alliance précieuse de Florence : il avait donné au Duc investiture de Sienne, présent vraiment royal, si bien que la négociation

1. De Marillac au Roi, 17 mars 1557. (Bibl. Nat., fs. Dupuy, vol. 745, fol. 199 v°.)

menée par Paul IV en Toscane n'avait servi qu'à favoriser la fortune des Médicis[1].

On le voit, la cour de Florence avait joué en cette affaire le jeu le plus habile. Et le refus, transmis en dernier lieu par l'évêque de Cortone, venait très dignement couronner l'œuvre. Ce refus, déguisé sous les plus belles protestations d'amitié, était à lui seul un chef-d'œuvre de diplomatie. Le Duc ne repoussait point les offres du Saint-Siège ; bien au contraire il exprimait au Pape toute sa gratitude. Il demandait seulement pour se décider le temps de la réflexion. Rien ne pouvait être plus habile. L'armée française était aux portes de ses États, prête à entrer en campagne : refuser brutalement et sans formes l'alliance qu'on lui proposait eût semblé une déclaration de guerre ; c'eût été exposer la Toscane aux hasards et aux calamités d'une invasion. Affecter au contraire une neutralité bienveillante, envelopper son refus des marques les plus chaleureuses de sympathie, c'était persuader à l'armée française qu'aucun danger sérieux ne la menaçait dans le nord de la Péninsule, c'était réussir à l'éloigner des frontières de la Toscane, c'était la pousser enfin vers le midi de l'Italie, dans les bras du duc d'Albe. Et alors devait se trouver accompli le plus vif désir de Cosme. Il se sentait incapable de résister seul à l'effort du duc de Guise ; mais aussitôt que nos troupes seraient descendues vers le royaume de Naples, son rôle commencerait : il envahirait les États Pontificaux, prendrait à revers l'armée française et, de concert avec le duc d'Albe, lui infligerait le plus sanglant échec.

Fort heureurement tous ces beaux calculs étaient maintenant déjoués par notre diplomatie : Marillac avait démas-

1. Pietro Nores, *Guerra degli Spagnuoli contro papa Paolo IV* (p. d. l'*Archivio Storico Italiano*.) p. 178 et suivantes ; cité par Duruy, *Le cardinal Carlo Carafa*, p. 224.

qué la perfidie de Florence et les menées tortueuses de sa politique. Le duc de Guise venait d'arriver à Rome[1]. L'archevêque de Vienne lui exposa la situation et fort aisément lui fit partager ses idées. Tous deux tombèrent très vite d'accord sur ce point, qu'en présence de l'inimitié déguisée de Cosme, il importait de s'assurer au plus tôt de la Toscane. La politique française devait en revenir au plan de campagne que la perspective de l'adhésion du Duc à la Ligue lui avait provisoirement permis d'abandonner. Et, cette décision prise, nos plénipotentiaires convinrent de soumettre dès le lendemain leurs projets au Cardinal.

A ce moment d'ailleurs, comme l'observa Marillac, l'on pouvait compter que le Saint-Siège ne ferait plus aucune opposition aux sages et prudents desseins mis en avant par nous. Notre ambassadeur se rappelait en effet qu'à Bologne Carafa lui avait très nettement laissé entendre que, si le Duc refusait d'accéder aux propositions des alliés, il faudrait l'attaquer au plus tôt.

Mais nos représentants comptaient sans la mauvaise foi italienne, et une amère déception les attendait. A leur proposition Carafa répliqua en effet par la fin de non-recevoir la plus formelle. C'est que, comme il l'expliqua, il n'y avait aucun motif plausible d'attaquer le duc de Florence. L'on alléguait les mauvaises dispositions dont il venait de faire preuve. Le Cardinal avouait ne pas comprendre une pareille raison. Le Duc n'avait point accepté de participer à la Ligue, mais il l'avait fait en des termes si modérés et si courtois qu'il était difficile en vérité d'en tirer argument contre lui. Sans aucun doute, il garderait une stricte neutralité. En l'attaquant, on le forçait à la rompre et la France assumait ainsi une bien lourde responsabilité. Le Saint-

1. Il entra à Rome le 2 mars 1557, laissant son armée s'acheminer vers cette ville par la Romagne et la Marche.

Siège, quant à lui, ne prêterait jamais les mains à une pareille infraction au droit des gens[1].

Alors apparut à Marillac la duplicité de la cour de Rome. Et rapprochant les récentes déclarations de Carafa de celles qui, quelques semaines auparavant, lui avaient été faites à Bologne, l'archevêque de Vienne resta confondu de tant d'impudence. Comment expliquer en effet une aussi subite volte-face, et quelle négociation était possible avec de pareils diplomates ! « Ils disent oui, ils disent non, écrit l'ambassadeur, ils disent blanc, ils disent noir et finalement ne se résolvent qu'aultant que leur intérêt les guide; et par ainsi, Sire, quant au faict de l'entrée en campagne, il est aussi loin de solution qu'il fut oncques malgré les belles promesses de M. le Cardinal. »

A cette heure du reste, comme l'ajoutait Marillac, tout semblait aller à l'encontre des efforts et des désirs de notre diplomatie. L'on se souvient du succès, — bien relatif il est vrai, — qu'avait remporté notre ambassadeur en obtenant du Saint-Siège la réunion, tant de fois ajournée, de la commission qui devait préparer l'acte de déchéance de Philippe II comme roi de Naples. Il avait pu sembler alors à Marillac que là du moins sa tâche était terminée et qu'il était au bout de ses peines. Et en fait, les premières réunions de la Commission avaient justifié cette espérance. Mais bientôt une main invisible était venue paralyser ces bonnes dispositions. Insensiblement l'ardeur des premiers jours avait fait place chez la plupart des Commissaires à une mauvaise volonté ou à une indifférence évidentes. Maintenant survenaient des difficultés inattendues, se produisaient des retards inexplicables. Près de trois semaines s'étaient écoulées depuis l'ouverture de la conférence et

1. De Marillac au Roi, 17 mars 1557. (Bibl. Nat., fs. Dupuy, vol. 745, fol. 200 r°.)

l'on ne se trouvait guère plus avancé que les
jours. Aussi bien que la question du plan de camp
question « de la privation du Roy Philippes » attem
solution[1].

Restait enfin une dernière difficulté qui, de l'
l'archevêque de Vienne, risquait fort de ne p
plus facilement écartée que les précédentes. Il s'
de la participation du Saint-Siège aux charges de l
pagne. Malgré que notre ambassadeur n'eût
présenté à ce sujet aucune réclamation officie
gouvernement pontifical, il avait pu néanmoins s
vaincre des mauvaises dispositions dont on devait a
aussi à triompher. Le silence, qu'avait gardé le C
à chaque fois que Marillac avait voulu aborder c
brûlant, en était une preuve significative.

En résumé, après deux mois de persévérants eff
pourparlers, de négociations, aucun des points de
sion de Marillac n'avait pu recevoir de règlement d
Les trois difficultés, qui s'étaient primitivement
entre la France et le Saint-Siège, restaient entières
aussi embarrassantes que précédemment.

Dans un curieux compte rendu de son ambas
sous ce titre : « Sommaire de la légation à Rome d
Vienne », Marillac nous a tracé de la Cour po
un tableau, véritable chef-d'œuvre de sens et d'obse
qui d'un jour très vif vient éclairer les dessous si
de la politique romaine. Ces quelques pages, ple
jugement et de sagacité, nous édifient entièrement
perfides menées de la diplomatie italienne. Leur p

1. De Marillac au Connétable, 15 avril 1557. (Bibl. Nat., fr
fol. 193 r°.)

ntérêt sera en ce moment de bien faire ressortir les motifs inavouables qui, jusqu'à ce jour, avaient empêché le Saint-Siège de donner satisfaction aux légitimes exigences de la France.

Sur la principale figure, — en dignité du moins, — de la Cour apostolique, sur le Pape, Marillac penche plutôt vers l'indulgence. « C'est ung homme, Sire, écrit-il au Roi, qu'on ne peut nyer estre affectionné à vostre party[1]. » Que cette affection soit dégagée de tout calcul, qu'elle ne s'inspire point parfois de raisons très personnelles, tel n'est point l'avis de l'ambassadeur. La haine des Espagnols, le désir d'être délivré « du grant et suspect voisin qu'est le Roy Philippe », l'espérance « d'exalter sa maison » doivent bien souvent provoquer les démonstrations d'amitié et de sympathie dont le Saint-Père est à ses heures si prodigue. « L'estat de l'Église est affligé de toutes partz et en danger d'estre opprimé et mis en proye par les Espaignols, s'il n'y est remédié. » Le Pape comprend que la France seule peut « rabaisser la force et la grandeur » de ses ennemis, « pourvoir au vrai establissement et seureté du Papat[2] ». Mais de quelques motifs en somme que partent ses sentiments, ils sont, on doit le reconnaître, favorables en principe à Henry II.

« Reste à scavoir les obstacles qui sont cause que ceste amytié et affection ne produisent les effects qu'on en debvroyt par raison attendre. Et aprez m'estre longtemps travaillé à les découvrir, — car en cela consiste tout le fons de la négociation, — je trouve, continue Marillac, que le premier et sans contredict le plus important est l'influence

1. « *Sommaire de la légation à Rome de M. de Vienne.* » (Bibl. Nat., fs. Dupuy, vol. 745, fol. 200 v°.)
2. *Ibid.*

que le Pape a laissé prendre sur luy à ses nepveux[1] ». Ceux-ci le tiennent véritablement en tutelle. On ne peut obtenir audience du Saint-Père sans leur autorisation ; on ne lui peut écrire sans que les lettres passent entre leurs mains : on ne peut tenter une démarche auprès de sa personne, « qu'ilz ne trouvent aussitost moyen d'effacer par office contraire, sy elle ne doibt tourner à leur prouffict ». « De sorte que quant l'on aura bien imprimé une chose au Pape et qu'on en attendra l'exécution, s'il ne plaist à ses nepveux, il ne s'en fera riens, à tout le moings l'on différera tant qu'il ne sera plus temps de le faire[2]. »

Et le seul mobile auquel obéissent ces détestables conseillers, c'est leur propre intérêt et leur ambition. « Ah! Sire, s'écrie notre ambassadeur, il y a de terribles ministres par deça et qui regardent plus à leurs passions qu'au service du Roy ! » Au premier rang de cet entourage se place le cardinal Carafa. Il est le véritable directeur de la politique pontificale. Le Pape ne fait qu'obéir docilement à ses inspirations et c'est lui dont assurément la France a le plus à se défier. « Il embrasse et anglobe tout sans qu'on lui ose contredire, et finalement veult tirer seul le principal prouffict du Papat. Et ses honneurs, joinctz aux imperfections qu'il a de nature, — comme d'estre collère, impassiant, incapable d'ouïr homme qui lui contredise, — luy font espérer que ses excuses seront toujours receues pour deniers comptans, et qu'aiant ou par importunité ou par dissimulation gaigné quelque chose, il pourra tousjours en gaigner davantaige[3]. » En un mot il est le mauvais

1. *Ibid.*, fol. 201 r°.
2. *Ibid.*
3. De Marillac au Roi, 10 mars 1557. (Bibl. Nat., fr. 20442, fol. 187 v°.)
4. « *Sommaire de la légation.* » (Bibl. Nat., fs. Dupuy, vol. 745, fol. 203 r°.)

génie du Pape. Certes il ne perd pas une occasion de se confondre auprès de nos ambassadeurs en protestations de dévouement. Mais sa sympathie est suspecte, car elle est avant tout subordonnée à ses intérêts. « Ce sont bien là en effet les artz et les traitz de ceulx de ceste nation, lesquelz, quelque chose qu'ilz dyent et qu'ilz promettent, ne se meuvent jamais synon en tant que cela tourne à leur advantaige[1]. » En réalité, par ses « artifices », Carafa se trouve aujourd'hui responsable de toutes les difficultés qui se posent entre la France et le Saint-Siège. Malgré ses promesses, il refuse d'approuver une campagne en Toscane. Il exige que l'armée française dirige au plus tôt ses efforts vers le royaume de Naples. Est-ce une idée politique, un sentiment désintéressé qui le guide? Non, c'est uniquement le souci de la grandeur de sa maison. Bien peu lui importe que ses projets heurtent de front les intérêts de la France, qu'ils préparent peut-être un terrible échec à notre armée. Il a les yeux fermés à l'évidence sur toute autre chose que « l'exaltation de sa maison ».

Du moins, puisqu'il souhaite si ardemment cette conquête du royaume de Naples, devrait-il dans ce but prêter son concours à la France. Qui donc pourtant, sinon lui, empêche la Commission nommée par le Pape d'accorder enfin au duc d'Orléans l'investiture des Deux-Siciles et de proclamer l'indignité de Philippe II? C'est que, si en ce moment le Cardinal est l'ami de la France, il entrevoit déjà peut-être le jour où ses intérêts lui commanderont d'être celui de Philippe II. Dès lors il voudrait éviter de rompre irrémédiablement et solennellement avec le roi d'Espagne. « Il mect en teste au Pape que proceddant à

1. De Marillac au Connétable, 16 mars 1557. (Bibl. Nat., fr. 20644, fol. 120 v°.)

la privation du Roy Philippes, il l'offenseroit si avant qu'il n'y auroit plus d'espérance de réconciliation.[1] » Et si l'armée française était défaite, ne regretterait-il pas de ne s'être ménagé aucun moyen de rentrer en grâce auprès du vainqueur? « Il y a bien des gens qui accusent ce Cardinal d'avoir le pié en deux estriers[2] » et de servir deux maîtres. Du moins en changerait-il, peut-on croire, sans hésitation le jour où son intérêt le lui conseillerait. « En tems de prospérité, Sire, écrit Marillac à Henry II, les Caraffes vous seront amys onéreux et en tems d'adversité serviteurs suspects, veu que la seule considération, qui les meuvent à se dire vostres, est le fruict qu'ilz espèrent de là, lequel cessant, il n'y a fondement qu'on se puisse dire bien asseuré de leur costé[3]. »

Mais là peut-être où ses neveux, et surtout et toujours le Cardinal, ont le plus abusé de la bonne foi du Pape, c'est sur le fait de la contribution de guerre due par le Saint-Siège. « Le Pape est ung homme qui n'entend la conduite des affaires d'Estat qu'en gros comme philosophe et non par là même en politique expérimenté,... comme à dire qu'il faut faire l'entreprinse de Naples, comme estant la teste des Estats que l'Empereur tient en Italie : qu'il y convient mener grosse armée et grant nombre d'artillery : que pour n'estre diverty il convient avoir grandes forces en Allemagne et en la Toscane... : que M. le Mareschal de Brissac doibt faire grant effort en Piémont pour tenir les forces de l'Empereur occupées : qui sont en substance des maximes que tout homme de quelque sens peut discourir et trouver bonnes : mais cependant le Sainct-Père ne parle

1. « *Sommaire de la légation.* » (Bibl. Nat., fs. Dupuy, vol. 745, fol. 201 v°.)
2. *Ibid.*, fol. 203 r°.
3. *Ibid.*

pas des moyens d'exécuter[1]. » Sur ce point encore il donne pleins pouvoirs à ses neveux et ceux-ci se font un devoir d'entretenir ses illusions. Ils lui persuadent aisément que ses coffres sont pleins, que les soldats sont payés, « qu'il y a fons pour les entretenir », et pendant que le Pape, toujours confiant, « pense s'estre bien acquitté de ce qu'il doibt, quand il s'en est remis à ses nepveux, ces derniers tirent à eulx les deniers qu'ilz recueillent, les mettent ailleurs à leur prouffict et s'en jouent, comme l'on dict du Cardinal Caraffa[2] ». Si l'on ajoute que le Pape est assez pauvre et qu'en outre des dilapidations de son entourage, lui-même mesure si mal ses dépenses, « que deux papats ne seroyent suffisans à l'entretenir en la sorte qu'il vit[3] », l'on comprendra aisément les longueurs qui rendent interminable tout réglement pécuniaire. « Quant on leur parle en effect de contribuer à leur part, écrit Marillac, ilz remettent les gens de jour à aultre, et lorsqu'enfin on les peult joindre ilz se perdent en responses ambigues, disent aujourd'hui d'une sorte et demain d'une aultre, et finallement, quant toutes raisons faillent, ilz viennent à parolles collérées et de telle passion qu'on n'ose quasi les aborder[4]. »

Ainsi la situation apparaissait très nette. C'était aux intrigues des ministres pontificaux qu'étaient dus les retards et les surprises qui avaient tant de fois dérouté notre diplomatie. Et cette constatation, si décourageante qu'elle pût être, avait du moins un avantage. En faisant connaître la cause et l'étendue du mal, elle donnait plus de facilité pour en triompher.

1. *Ibid.*, fol. 201 v° et 202 r°.
2. *Ibid.*, fol. 202 r°.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

Malheureusement le mauvais vouloir du Saint-Siège n'était pas le seul danger qui menaçât de compromettre le succès des négociations entamées. D'autres embarras non moins sérieux provenaient du fait même de nos représentants à Rome et des dissentiments perpétuels qui s'élevaient entre eux. Le duc de Guise et Marillac s'entendaient, il est vrai, fort bien, mais les choses n'en allaient pas de même entre l'archevêque de Vienne et l'ambassadeur ordinaire de France, Jean de Selve. De Selve avait été profondément offensé de voir confiée à Marillac une mission qu'il eût pu remplir, pensait-il, avec autant d'autorité que son collègue, et celui-ci avait probablement par son attitude envenimé cette rancune. En sorte que les deux ambassadeurs avaient l'un pour l'autre une profonde antipathie et ne perdaient pas une occasion de se la témoigner. Aussi était-ce entre eux discussions continuelles, interminables débats, injustifiables querelles. S'agissait-il de régler la matière d'une entrevue avec le Cardinal ou le Saint-Père, les deux rivaux se disputaient le privilège de parler le premier, se contestaient le droit de préséance, ne tombaient jamais d'accord sur ce qu'il y aurait à dire et ne pas dire. Les courriers diplomatiques qui se succédaient de jour en jour à Rome apportant de la Cour ordres, contre-ordres, injonctions, défenses, autorisaient chacun tour à tour à croire qu'il défendait le meilleur parti. Et cette rivalité, survenant à un moment où tous auraient eu besoin de leur sang-froid, nuisait singulièrement au bon résultat de l'œuvre commune.

Quoi qu'il en soit, il s'agissait avant tout de faire échec aux projets ambitieux des Carafa et de les amener à dégager leur politique des mille considérations intéressées dont elle s'inspirait. Et nos représentants, pour une fois d'accord, ne virent qu'un moyen d'y réussir : c'était de

passer résolument par dessus ministres et favoris et de porter directement devant le Pontife lui-même leurs réclamations et leurs doléances. Le Saint-Père, — Marillac l'avait reconnu, — semblait bien disposé envers la France, et peut-être trouverait-on chez lui, sinon un entier désintéressement, au moins plus de loyauté et de franchise que chez ses neveux.

Reçus en audience par le Pape, MM. de Guise, de Marillac et de Selve lui exposèrent donc très respectueusement mais très fermement leur requête: des difficultés sans cesse renouvelées venaient retarder la négociation dont ils avaient charge; elles se produisaient ou sur des points qui, réglés par les traités, — comme la question de l'investiture de Naples et celle de la contribution de guerre, — ne pouvaient être l'objet d'aucun débat, ou sur d'autres qui, — comme la question du plan de campagne, — n'avaient plus après les déclarations formelles du cardinal Carafa aucune raison d'être mises en discussion. Nos ambassadeurs croyaient en conséquence devoir prier le Saint-Père d'user de son autorité pour mettre un terme à ces incertitudes.

Sur un seul point ils obtinrent satisfaction, sur celui de l'investiture de Naples. Le Pape leur promit d'intimer à la Commission l'ordre d'accélérer ses travaux, et il leur fit entrevoir comme très prochaine l'heureuse issue de cette affaire. Quant aux « deux autres débats » relatifs au plan de campagne et « au faict des deniers », il les renvoya purement et simplement à ses neveux[1].

Dans ces conditions, il ne restait plus à nos représentants qu'à tenter une dernière démarche auprès des mi-

1. *Mémoire envoyé à la Cour par M. de Selve*, 15 mars 1557. (Ribier, . II, p. 678-685.)

en effet si les alliés s'aventurent en Toscane? Aussitôt le duc d'Albe, poursuivant sans obstacle sa marche en avant, envahira les États Pontificaux ; le pays de l'Église sera en proie à l'ennemi, et l'armée d'Henry II exposée aux plus grands périls.

A ces raisons venait enfin s'ajouter, au dire de Carafa, une considération capitale : c'étaient les chances de succès qu'offrait une campagne contre le duc d'Albe, opposées aux réelles incertitudes que devait présenter une expédition en Toscane. Le duc d'Albe était affaibli par l'effort sérieux des derniers mois, et l'on pouvait par là même espérer en triompher plus aisément que du duc de Florence, qui venait de pourvoir « bien et diligemment » à la sûreté de ses places et d'appeler 6,000 Allemands ou Espagnols pour en renforcer les garnisons. Si l'on ajoutait d'autre part les difficultés que l'armée française aurait à s'approvisionner et à entretenir surtout sa cavalerie dans un pays qui, comme la Toscane, était actuellement « entièrement desnué de vivres », l'attaque de Florence apparaissait comme la plus funeste entreprise qui pût être en ce moment tentée par les alliés[1].

Quelque poids qu'eussent en apparence les arguments de Carafa, nos représentants en découvrirent bientôt les côtés faibles et Marillac se chargea d'y répondre de la manière la plus concluante.

Il estima d'abord nécessaire de rétablir la vérité sur deux points qui, de la part du Cardinal, avaient pourtant fait l'objet des plus positives affirmations. L'on prétendait en premier lieu qu'aux termes des traités la France était tenue de tenter sans retard la conquête de Naples. C'était là une interprétation injustifiable des conventions anté-

1. *Ibid.*

rieures. Celles-ci disaient en réalité que la guerre se pourrait faire en Toscane ou au royaume de Naples et que les circonstances en décideraient seules au dernier moment[1]. Aucune obligation d'honneur n'engageait donc la France comme on prétendait le faire croire. La question du plan de campagne demeurait entière et il était parfaitement légitime de la discuter.

Marillac observait en second lieu que l'un des arguments invoqués par Carafa à l'appui de sa thèse pouvait aisément être retourné contre lui. L'on parlait de la possibilité d'une invasion du duc d'Albe sur le territoire pontifical, pendant le séjour de l'armée française en Toscane. Mais une éventualité identique ne se produirait-elle pas si, au lieu d'attaquer Florence, l'on envahissait le royaume de Naples? Cosme ne pourrait-il pas alors jouer le rôle que l'on redoutait de voir prendre au duc d'Albe? Ne pourrait-il pas, aussi bien que le général espagnol, se jeter sur les États pontificaux et leur faire courir un aussi grand danger? Il n'y avait donc rien à retenir de la seconde allégation du Cardinal, puisque, de quelque manière qu'on agît, le péril qu'il signalait était inévitable[2].

Après avoir ainsi déblayé le terrain de la controverse, Marillac put exposer les motifs qui faisaient considérer à la France l'expédition de Toscane comme « la plus aisée et celle dont on tireroit le plus de fruictz ». L'armée française, déclara notre ambassadeur, se trouvait prise entre deux adversaires: Cosme de Médicis d'une part, le « Roy de Naples » de l'autre. Il importait de mettre sans retard l'un des deux hors de combat, et la plus élémentaire

1. « Le traitté de la Ligue portoit que la guerre se feroyt en Toscane ou au Roiaume et partant convenoit adviser ce qui seroyt le plus expédient. » (*Ibid.*)

2. *Ibid.*, fol. 205 v°.

prudence conseillait de se tourner d'abord contre celui dont on avait le plus de chance de triompher. Or, malgré les affirmations du Cardinal, les ministres de France persistaient à croire « que l'on viendroit plus tost à bout d'un Duc de Florence que d'un Roy de Naples[1] ». Et d'abord l'on avait déjà un pied en Toscane. Le roi de France occupait une partie du Siennois et l'armée devait avoir là une excellente base d'opérations[2]. Au contraire dans le royaume de Naples les alliés ne possédaient aucun point d'appui, aucune secrète intelligence, « comme il estoit du tems de Louis d'Anjou, du Roy René de Cicille et du Duc Jehan de Calabre ». Le Royaume « bien uni maintenant soubz un prince puissant », peuplé en beaucoup d'endroits d'importantes colonies d'Espagnols, opposerait, l'on n'en pouvait douter, une très vive résistance, la résistance de gens qui défendent leurs maisons et leurs biens[3].

Une autre circonstance devait d'ailleurs faciliter la victoire des alliés en Toscane. Les États pontificaux regorgeaient de bannis florentins, qui n'aspiraient qu'à se venger du Duc qui les avait proscrits. Leur nombre viendrait heureusement grossir les rangs des troupes franco-papales. Ils offraient en ce moment d'armer 2,000 d'entre eux et de mettre sur pied 3,000 chevaux. Il semblait probable, qu'au prix de quelques instances, on obtiendrait mieux encore, et une pareille considération devait entrer sérieusement en ligne de compte, si on l'opposait surtout à l'indifférence ou à l'hostilité de la population du royaume de Naples[4].

1. *Ibid.*

2. C'était Monluc qui occupait le Siennois, une partie du moins, puisque Sienne n'était pas à nous. Cf.: Monluc, *Commentaires*, liv. IV. (t. I de l'éd. de la Soc. de l'Hist. de Fr.)

3. *Compte rendu de Marillac* (*Ibid.*, fol. 205 v°.)

4. *Ibid.*, fol. 207 r°.

…rre se pour-
…ples et que les
…mier moment [1].
…t donc la France
…a question du plan
…l était parfaitement

…eu que l'un des argu-
…ppui de sa thèse pouvait
…ui. L'on parlait de la possi-
…d'Albe sur le territoire ponti-
…l'armée française en Toscane.
…ique ne se produirait-elle pas si,
…ace, l'on envahissait le royaume
…ourrait-il pas alors jouer le rôle que
…prendre au duc d'Albe? Ne pourrait-
…ue le général espagnol, se jeter sur
…ux et leur faire courir un aussi grand
…ait donc rien à retenir de la seconde allé-
…inal, puisque, de quelque manière qu'on
…qu'il signalait était inévitable [2].
…r ainsi déblayé le terrain de la controverse,
…t exposer les motifs qui faisaient considé-
…ance l'expédition de Toscane comme « la plus
…elle dont on tireroit le plus de fruictz ». L'armée
…e, déclara notre ambassadeur, se trouvait prise
…deux adversaires: Cosme de Médicis d'une part, le
…s de Naples » de l'autre. Il importait de mettre sans
…rd l'un des deux hors de combat, et la plus élémentaire

« Le traitté de la Ligue portoit que la guerre se feroyt en Toscane ou
…oiaume et partant convenoit adviser ce qui seroyt le plus expédient. »
d.)

[2] *Ibid.*, fol. 205 v°.

duc d'Albe feroit dans les Estats pontificaux et le dommage qui en résulteroyt, l'armée estant occupée ailleurs[1]. » La France affirmait sans doute qu'à ce dernier point de vue l'on avait tout autant à craindre de Cosme que de l'Espagnol, et que l'un aussi bien que l'autre n'hésiterait pas à faire irruption sur les possessions du Saint-Siège, aussitôt qu'il les saurait sans défense. Mais tel n'était point l'avis du Cardinal. Selon lui, le duc de Florence était surtout jaloux de sauvegarder son état et « il debvoit penser plus à la conservation d'icelluy qu'à une invasion sur les terres de l'Église ». C'était d'ailleurs un prince indécis, pusillanime, et les forces, que M. de Monluc commandait dans le Siennois, devaient suffire à le tenir en respect et « à le garder de s'oublier[2] ».

Quant aux déclarations, qu'il avait faites à Bologne, le Cardinal, avec le plus parfait sang-froid et la plus admirable audace, s'en excusa en disant simplement « qu'alors il parloit par forme de discours et maintenant par forme de conclure, puisque la nécessité y estoit telle[3] ». Les opinions, ajouta-t-il, étaient commandées en somme par les événements et les subits revirements de la politique pouvaient suffire à justifier une affirmation téméraire.

Carafa termina en posant ce très net ultimatum : ou l'armée française s'engagerait sans retard dans le royaume de Naples, ou la ligue franco-papale serait considérée comme rompue et le traité de 1555 comme non avenu.

Devant une pareille mise en demeure, M. de Guise demanda réflexion jusqu'au lendemain. Le soir même, ayant réuni MM. de Selve et de Marillac, M. de Monluc, le maréchal Strozzi et le duc de Somma, il tint avec eux

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, fol. 207 r°.

conseil sur la situation si grave où la mauvaise foi pontificale venait d'amener les affaires. Tous furent unanimes à flétrir l'odieuse attitude du Cardinal. Néanmoins ils reconnurent que refuser d'accéder à ses exigences, serait exposer l'armée française à de très grands dangers. L'entreprise de Naples pouvait assurément avoir pour la France des suites funestes. Mais une rupture avec le Saint-Siège n'en aurait-elle pas de pires? Irrité de la résistance qui lui serait faite, le Cardinal ne se jetterait-il pas dans les bras du duc de Florence et de l'Espagne pour nous chasser d'Italie? En somme entre deux maux il fallait choisir le moindre, et donnant satisfaction à Carafa, diriger au plus tôt l'armée vers le royaume de Naples. Ce très dur sacrifice nous était imposé par les circonstances[1].

Le duc de Guise se rendit à la sagesse de ces conseils et le lendemain les ministres pontificaux apprirent que cette question du plan de campagne, si ardemment discutée depuis plus de cinq mois, se trouvait enfin réglée suivant leurs désirs. Certes c'était un beau triomphe que remportait là la diplomatie pontificale. Mais au prix de quelles déloyales manœuvres l'achetait-elle ! Comme Marillac l'écrivait au roi de France, notre défaite était plus honorable qu'un pareil succès.

Cependant « l'entreprinse de Naples estant conclue » et le plan des prochaines hostilités décidément arrêté, il importait de « pourvoir à ce que l'on a tousjours estimé estre le nerf de la guerre, c'est-à-dire au faict des deniers[2] ». C'était d'ailleurs, l'on peut s'en souvenir, le second point que le duc de Guise et MM. de Marillac et de Selve avaient résolu de régler en assemblée contradictoire avec les

1. *Ibid.*, fol. 207 r° et v°.
2. Voir plus haut p. 306.

représentants du Saint-Siège. Il s'agissait pour [illegible] d'obtenir du Cardinal et de ses collègues une [illegible] catégorique à ce sujet: quand et comment [illegible] Rome devait-elle satisfaire aux obligations pé[illegible] lui imposaient ses traités avec la France?

Ces obligations, — nos ambassadeurs le [illegible] — s'étaient accumulées depuis l'arrivée de l'[illegible] çaise en Italie, sans qu'aucune eût reçu le [illegible] blant d'exécution. Et le roi de France, très [illegible] plus supporter ces retards, exigeait maintenan[illegible]

1° Le remboursement immédiat de la p[illegible] d'entrée en campagne dont la Cour Apostoli[illegible] vable: soit 150,000 écus;

2° Le paiement d'une indemnité repré[illegible] portion des dépenses consacrées depuis deu[illegible] gouvernement français à l'entretien de son [illegible]

3° La promesse formelle que dorén[illegible] Siège participerait régulièrement à toute[illegible] la guerre[1].

A notre tour, nous posions un ultim[illegible]

Ce fut Carafa qui y répondit. Sur les d[illegible] il se reconnut obligé de donner raiso[illegible] et il ajouta que « pour le regart de l[illegible] de mars et avril et aultres qui apro[illegible] estoient et seroient pretz[2] ».

Mais sur le premier point [illegible] sadeurs, « assavo[illegible] ce qu[illegible] France pour l'[illegible] païs du Pape [illegible] le Cardinal d[illegible] ce fait tem[illegible]

1. [illegible]

vers l'Italie, l'armée française n'avait point eu seulement pour objectif la défense des États Pontificaux. Elle s'était arrêtée au siège de Valenza ; elle avait été employée en Piémont. Et ne serait-il point étrange que le Saint-Siège eût à supporter les frais d'une campagne préliminaire, faite tout au profit de la France, et dont il n'avait retiré aucun avantage ?[1].

Telle était la bonne foi pontificale. Et nos ambassadeurs ayant fait observer au Cardinal que les traités pourtant étaient formels, qu'ils spécifiaient nettement l'obligation dont le Saint-Siège prétendait s'affranchir, Carafa déclara qu'il estimait au contraire avoir pour lui les conventions antérieures. Il en ressortait très clairement, selon lui, que « le Roy avoit prins la protection du Pape, sans que pour cella celluy-ci dust contribuer à aulcune chose, avant que l'armée fust passée en ces quartiers[2] ».

Toutefois devant l'unanime protestation des nôtres, le Cardinal comprit qu'il ne pouvait soutenir plus longtemps une pareille prétention. Changeant alors de tactique, il en vint à adopter une situation beaucoup plus solide. Oui, le Saint-Père se reconnaissait débiteur envers le Roi d'une partie des frais occasionnés par l'armement et le passage en Italie des troupes françaises. Seulement du chef des préparatifs de guerre faits sur son territoire, de la mise en état de siège de ses places, le Pape, lui aussi, avait fait face à des dépenses considérables et pour lesquelles à son tour il demandait la coopération d'Henry II. La cour de Rome se trouvait avoir ainsi vis-à-vis de la France la double qualité de créancière et de débitrice. Il fallait donc tout d'abord établir le montant de sa dette et celui de sa

créance ; ensuite l'on « useroit de compensation », l'on ferait la balance, et si alors une différence était constatée à son détriment, le Pape s'en acquitterait sans retard. « Mais, écrit Marillac, ilz auront soin de grossir en telle façon le caier des fraiz faictz par eulx, qu'ilz ne debvront plus riens[1]. »

La diplomatie était vraiment, on le voit, transportée sur le terrain de la procédure et de la chicane. Et lassés par tant d'arguties, découragés par tant de mauvaise foi, nos représentants se décidèrent à en passer par où le voulait le Cardinal. L'on convint donc « d'en venir promptement à compte », et d'opérer sans retard la liquidation, « ce qui ne se passera pas sans grandes difficultez, écrivait Marillac, veu le peu de bonne volunté qu'ilz ont de paier. » Sur le fait des deniers, aussi bien que sur la question du plan de campagne, c'est en réalité au Saint-Siège que demeurait l'avantage.

Et il sut le garder enfin sur le troisième point qui avait fait l'objet des négociations. Marillac dut en effet quitter Rome, sans avoir pu obtenir contre Philippe II cette sentence de déchéance qu'il avait si souvent et si inutilement sollicitée. L'on se souvient des dernières promesses que le Pape avait faites à ce sujet à nos ministres, et de l'engagement qu'il avait pris de donner satisfaction à leurs désirs. Et en effet à ce moment la question avait paru devoir être bientôt décidée. La veille du jour des Rameaux, en plein consistoire, le Pape avait semblé en vouloir « venir à la conclusion. » « Parlant du filz de l'Empereur, écrit Marillac, il l'a nommé jadis Roy d'Angleterre et d'Espaigne, et aprez l'avoir appelé scismatique, héré-
tique et sans religion, il a adjousté qu'il estoit tems de faire

un aultre Roy, entendant de Naples, puisqu'on voyoit sa contumace et félonye, puisque son obstination estoit telle que ny la conscience, ny la crainte de ceste armée venue pour le chastier ne l'avoient pu mouvoir à se repentir des rébellions par lui commises contre son Pasteur[1]. » L'un des membres de la commission nommée par le Pape avait alors affirmé à notre ambassadeur que le jeudi de la Semaine Sainte les vœux de la France seraient accomplis et le duc d'Orléans officiellement investi du Royaume de Naples. La minute de la « sentence de privation » était faite et il ne pouvait plus y avoir aucun retard. Mais la date fixée étant arrivée, « il fallut changer la mynute, la coucher en une aultre sorte », et renvoyer par conséquent la proclamation attendue au lendemain des fêtes de Pâques. Finalement, le 8 mai, rien encore n'était décidé et Marillac découragé allait s'embarquer à Civita-Vecchia pour regagner la France[2].

A cette date, le duc de Guise était déjà entré en campagne. L'armée française, qui pendant près de deux mois avait attendu dans la Marche les ordres de son général, était accourue à son premier signal. Le 24 avril, elle campait devant Civitella[3], dont la prise devait lui ouvrir la route de Naples. Mais il semblait écrit que cette expédition d'Italie ne nous ménagerait que des déboires. Marillac, qui avait déjà assisté à l'échec de notre diplomatie, put, en effet, dès avant son départ, assister à celui de nos armes. Il était encore à Rome, lorsqu'y arrivèrent les plus mauvaises nouvelles : Civitella opposait une résistance désespérée ; le duc de Guise et les généraux italiens étaient en

1. De Marillac au Connétable, 15 avril 1557. (Bibl. Nat., fr. 20442, fol. 193 r°.)
2. De Marillac au Connétable, 17 mai 1557. (Bibl. Nat., fr. 20460, p. 129.)
3. Duruy, *Carlo Carafa*, p. 226.

perpétuelles discordes : les forces du duc d'Albe croissaient au contraire de jour en jour. En débarquant à Marseille, l'archevêque de Vienne adressa d'ailleurs à son gouvernement une longue lettre qui nous donne de la situation l'idée la plus exacte. Déjà y perce la crainte que dans un avenir très rapproché le Roi ne soit obligé d'abandonner l'entreprise d'Italie. « Quand je partis de Rome, écrit l'ambassadeur,... nostre camp estoit devant Civitella en la Brusche [1], avecques peu d'espérance de la pouvoir prendre, tant pour l'assiette du lieu où l'on vient en montant et par une seule advenue, que pour le bon nombre de soldartz estans en la place... Nostre camp estant d'aillieurs en ce siège le Marquis de Montebello, qui avoit la charge des chevaux-légiers italiens, aprez avoir usé de parolles fort insolentes a prins congé de M. de Guise, laissant ses gens débendez et non payez et s'en est revenu en poste à Rome. Quant à ce qui sera survenu despuys je ne le peux deviner, pour avoir le jour mesme faict voile. Tant il y a qu'il n'y aura chose qui ayt amendé nos affaires, sy ce n'est le brief retour de nostre camp. Car oultre que par les longueurs, dont a cy-devant usé le Sainct Père, — n'aya moyens prest quand il a esté question d'entrer au Royaulme de Naples, — les ennemys se sont renforcez d'aultant, — leurs places sont d'aillieurs sy bien fortifiées et sy bien munyes de tout ce qu'il appartient, les Barons du Royaulme sont sy bien unys,... que nous n'avons... aulcung fondement d'exécuter quelque bonne chose... Qui me faict penser pour résolution que si l'on ne change de façon de faire, le Roy pour le passé et pour l'advenir perdra en cest affaire tout ce qu'il y a mis et mettra [2]. »

1. L'Abbruze.

2. De Marillac au Connétable, 17 mai 1557. (Bibl. Nat., fr. 20450, p. 129-130, *passim*.)

Et quelques jours après, dans un long mémoire qu'il transmettait à la Cour, Marillac était plus affirmatif encore: il abordait très nettement cette fois la question de l'opportunité du retour en France du duc de Guise. Quels inconvénients peut présenter le rappel d'Italie de notre armée? Quels avantages peut-il offrir? Telle était la double interrogation que se posait Marillac. Quant aux inconvénients, disait-il, nul doute qu'ils ne soient sérieux. Le Roi perdra ainsi « toute espérance de s'accroistre en Italie par aultre voye que le Piedmont », il laissera le duc de Ferrare son allié « en party d'avoir tous les efforts des ennemys contre lui et son nom sera d'aultant diminué en Italie que croistra cellui du Roy Philippes[1] ». — Toutefois ces considérations n'en peuvent faire oublier d'autres qui imposent au contraire à nos troupes un prompt départ. En demeurant plus longtemps en Italie, le duc de Guise donne aux ennemis loisir et moyen de lui couper le chemin de France et de « pourvoir à tout ce qui peult empescher son retour ou le rendre plus difficile[2] ». Si encore il avait l'espérance d'être bientôt maître du royaume de Naples. Mais c'est là une perspective irréalisable. « L'armée se consomme de jour en aultre et ne pourroit estre renforcée qu'à grande difficulté et despense excessive[3] ». De compter sur les promesses du Pape il ne saurait être question, car l'expérience du passé montre assez quelle confiance il est permis d'avoir dans le Saint-Siège. Est-ce au moment d'ailleurs où les frontières du Royaume sont menacées que le Roi doit se priver volontairement

1. « *Discours touchant l'armée de M. de Guise estant à l'entrée du Royaulme de Naples en délibération de retourner en France.* » (Bibl. Nat., fs. Dupuy, vol. 745, fol. 203 v°.)
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, fol. 204 r°.

d'une partie de ses ressources en hommes et en argent? Après la rupture de la trêve de Vaucelles, la reine d'Angleterre, Marie Tudor, a uni ses forces à celles de Philippe II: il faut songer désormais non à de lointaines et incertaines expéditions, mais bien à la défense du pays « affin que le le principal siège de l'empire du Roy soyt au moings conservé en son entier ». « La guerre qu'on fait pour garder le Pape est pour la gloire et réputation, celle qui se fait en France est pour la nécessité[1]. » Qu'on n'objecte point les engagements pris vis-à-vis du Saint-Siège. Car ce serait folie de compromettre les destinées du Royaume pour « les Italiens qui suyvent les amytiez aultant qu'elles leur sont commodes, qui s'en despartent aussy tost qu'ilz voyent plus grand prouffict aillieurs et qui, au lieu de sentir gré de ce qu'on fait pour eulx, nous objectent qu'ilz sont réduictz en nécessité par nous[2] ». De toutes manières donc, conclut Marillac, le « brief retour de M. de Guise » semble s'imposer. Il est non seulement utile au Royaume mais aussi nécessaire, « et si se présentent à présent des difficultez, il faut considérer qu'elles seront à l'advenir plus grandes ou pareilles[3] ».

Croirait-on vraiment que ce « discours » de Marillac soit sorti de la même plume, qui, l'année précédente, avait justifié la rupture de la trêve de Vaucelles, et proclamé la nécessité d'une intervention française en Italie? C'est que les longues et pénibles négociations qu'il venait de mener à Rome avaient enfin ouvert les yeux de l'archevêque de Vienne. Il savait maintenant à quoi s'en tenir sur les fallacieuses promesses, sur les trompeuses affirmations de la Cour Pontificale. Il voyait à quoi avait abouti cette cam-

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, 204 v°.

pagne d'Italie si délibérément acceptée, si audacieusement entreprise par la France, et, sans hésiter, avec une entière bonne foi, il essayait de prévenir les derniers et funestes résultats d'un acte auquel il avait à se reprocher d'avoir participé. Malheureusement ses avis éclairés ne furent pas immédiatement suivis. Plus de trois mois s'écoulèrent avant qu'Henry II consentît enfin à les écouter. Encore fallut-il le désastre de Saint-Quentin pour l'y décider. Si la voix de Marillac avait été plus tôt entendue, peut-être cet échec nous eût-il été épargné. Que l'on reproche donc à l'archevêque de Vienne l'imprudence qui l'avait poussé à se faire en 1556 « le prescheur de la guerre » : qu'on la lui pardonne toutefois en faveur des efforts si loyalement tentés par lui l'année suivante pour épargner à son pays les malheurs qu'il prévoyait. Efforts vraiment méritoires, ajoutons-le; car en reconnaissant ainsi publiquement son erreur et en avouant tacitement l'échec de sa récente ambassade, Marillac donnait contre lui des armes à ceux qui travaillaient à le perdre dans l'esprit du Roi et de ses ministres.

CHAPITRE XIII.

MARILLAC A LA COUR.

(1557.)

Les accusations portées contre M. de Marillac à son retour de Rome.

Dans une lettre datée de Reims, du 18 juin 1557, adressée au duc François de Guise, Marillac nous instruit lui-même « des calomnies » auxquelles il se trouva en butte à son retour de Rome et « dont il fut tant enveloppé » que, suivant ses expressions, « il cuyda succomber sous le faiz ». — « Jamais, dit-il, tant de choses controuvées ne furent mises à coup sur la teste d'ung pouvre homme, comme ceste foys sur moy.[1] » En son absence, en effet, de puissants ennemis, jaloux sans doute de son crédit à la Cour et de sa rapide fortune, s'étaient employés à le desservir auprès du connétable de Montmorency et avaient même tenté de le perdre dans l'esprit du Roi.

Les adversaires de l'archevêque de Vienne avaient eu beau jeu pour exciter contre lui le ressentiment de Montmorency. Entre les deux partis qui se disputaient le pouvoir à la Cour, le Connétable et les Guise, Marillac,

1. De Marillac au duc François de Guise, 18 juin 1557. (Bibl. Nat., fr. 20471, p. 14.)

nous l'avons vu, avait pris, avec éclat, position en faveur de ces derniers, au moment de la rupture de la trêve de Vaucelles. Montmorency avait dû lui garder rancune de cet abandon, car depuis lors le prélat n'avait cessé de témoigner hautement de ses nouvelles sympathies. La lettre de lui, que nous venons de citer, suffirait à nous le prouver. Il y nomme le cardinal de Guise « son bon seigneur et protecteur », se félicite des nombreuses obligations dont il est redevable au duc François « son bienfaiteur[1] »; il nous apparaît en un mot comme dévoué corps et âme à la maison de Lorraine. Et dans ces conditions, l'on peut croire que le Connétable dut très volontiers prêter l'oreille aux accusations portées contre son ancien favori et saisir avec empressement la première occasion de se venger de sa défection. Voici quelle fut cette occasion.

On connaît la touchante histoire des amours de Jeanne de Piennes et de François de Montmorency, fils du Connétable. Cette histoire, récemment contée et avec quel charme ! par M. de la Ferrière[2], reste présente à toutes les mémoires. En 1553, avant de partir pour la guerre, François de Montmorency, depuis longtemps épris, promet à Jeanne son amour pour la vie. Fait prisonnier au siège de Thérouanne, il continue à envoyer pendant deux ans à sa fiancée les témoignages de son affection, et, en 1556, aussitôt libre, il lui renouvelle ses serments. Mais à ce moment le Connétable, ignorant les projets de son fils, dispose autrement de son avenir et obtient pour lui la main de la fille naturelle du Roi, Diane de France. Tel est le prologue de cette « piteuse » aventure. La colère du père, lorsqu'il apprend les imprudents engage-

1. *Ibid.*
2. H. de la Ferrière, *Amour mondain, amour mystique*, p. 3-60.

ments de son fils, sa fureur, lorsque ce dernier lui déclare qu'il ne se parjurera jamais vis-à-vis de Jeanne, en sont les premiers épisodes. Le Connétable n'entend sous aucun prétexte sacrifier à de vains sentiments la fortune de sa maison et l'honneur d'une union royale, et, toutes les instances restant inutiles auprès de l'amant de Jeanne, il se décide à user de rigueur. Il arrache au Roi l'ordre de faire comparaître les deux fiancés devant un tribunal d'évêques et de conseillers de la Couronne. Le cardinal de Lorraine, Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons, Charles de Marillac, évêque de Vannes, Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, André Guillard, seigneur du Mortier, Pierre Séguier, président du Parlement de Paris composent la commission devant laquelle sont cités Jeanne et François. La sentence n'est pas douteuse. Le Roi l'a dictée d'avance aux juges. Ceux-ci, pour obéir au souverain, condamnent les fiançailles comme clandestines. Jeanne est, sur leur ordre, enfermée au couvent des Filles-Dieu. Les deux amants étant ainsi séparés, le Connétable enjoint à son fils d'aller au plus tôt à Rome demander au Pape l'annulation de ses promesses (oct. 1556), et François, qui faiblit déjà, se conforme aux exigences de son père. Il part pour l'Italie et, une fois arrivé à Rome, il oublie décidément ses serments. Il exprime bientôt son repentir au Connétable et lui promet de ne rien négliger pour obtenir du Saint-Père la sentence d'annulation qu'il est venu solliciter[1].

C'est alors que Marillac se trouve une seconde fois mêlé à ces lamentables événements. Parti au commencement de novembre 1556, François de Montmorency, mal—

1. *Ibid.*, p. 16-24. — Decrue, *Anne de Montmorency... sous Henry II*, p. 180-182. — De Ruble, *François de Montmorency*, dans les *Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. VI, p. 200.

gré sa bonne volonté, attendait encore à la fin de janvier 1557 une réponse favorable du Saint-Siège. A cette date Marillac quittait la France pour se rendre à Rome, on a vu à quelle occasion. Ayant fait partie de la commission d'enquête qui avait jugé les deux amants, l'ambassadeur devait connaître mieux que personne le fond de l'affaire. En dehors de sa charge officielle, il reçut donc très naturellement mission secrète et confidentielle d'appuyer auprès du Pape les démarches de l'héritier du Connétable. Comment s'acquitta-t-il de cette mission? Très loyalement semblerait-il d'après ses lettres. Dès le 16 mars, il écrit à Montmorency « qu'il ne partira de Rome avant de savoir la dernière résolution du Saint-Père », et il encourage le Connétable à ne se désister sous aucun prétexte de sa demande[1]. Un mois plus tard, alors que François de Montmorency a abandonné l'Italie. découragé, Marillac s'occupe encore, à l'entendre, « du propos de la dispense ». Il a en personne, écrit-il, insisté auprès du Saint-Père, il lui a longuement exposé les raisons qui justifient la requête de la cour de France. « J'ay remonstré à Sa Saincteté, Monseigneur, mande-t-il au Connétable, comme les deux partys, interrogez... par les seigneurs depputez de la part du Roy,... avoient confessé que leurs promesses n'estoient que parolles entre elles prononcées sans intervention de tesmoings ny d'aulcun ministre ecclésiastique et contre le sceu et gré de leurs parens;... ce que je dis à Sa Saincteté pour tesmoigner que c'estoit une promesse clandestine, réprouvée de Dieu et des hommes[2]. » Toutes ces représen-

1. De Marillac au Connétable, 16 mars 1557. (Bibl. Nat., fr. 20614, fol. 120 v°.)

2. Du même au même, 17 mai 1557. (Bibl. Nat., fr. 20460, p. 131-132. — Voir aussi la lettre du même au même, du 15 avril 1557. (Bibl. Nat., fr. 20442, fol. 193 r° et v°.)

tations n'ont pu triompher, il est vrai, du mauvais vouloir du Pape ; mais la faute n'en doit certes point être rejetée sur l'ambassadeur, qui, en cette occasion comme en toute autre, a fait ce qui dépendait de lui pour bien servir le Roi et le Connétable.

Ces protestations étaient-elles sincères ? On n'a pour en douter que des présomptions. Ce furent dans tous les cas ces présomptions que les ennemis de Marillac firent valoir auprès de Montmorency, pour aggraver le ressentiment que le Connétable nourrissait déjà contre lui. Depuis plusieurs mois, disaient ces « calomniateurs », l'archevêque de Vienne ne dissimulait plus ses sympathies pour la maison de Guise, et l'affaire de la dispense était venue bien à propos lui fournir l'occasion de prouver son dévouement à ses nouveaux maîtres. Ceux-ci, jaloux de voir le fils de Montmorency sur le point d'entrer dans la famille royale, avaient juré de s'opposer par tous les moyens au glorieux avenir que son mariage avec Diane de France réservait au jeune homme[1]. Ils avaient facilement décidé Marillac, « leur serviteur », à entrer dans leurs vues. Pour faire ajourner l'union rêvée par le Connétable, il suffisait d'empêcher la prononciation de la sentence pontificale qui devait rendre libre François de Montmorency. C'est à quoi l'archevêque de Vienne s'était, sans aucun doute, employé, pour complaire à ses protecteurs. A lui, sans aucun doute, était imputable l'échec de Montmorency à Rome. Au lieu de servir loyalement les intérêts qu'on lui avait confiés, il avait cédé à de perfides inspirations et, « par les pires offices, avoit travaillé à envenimer l'affaire ».

Qui faut-il croire de Marillac ou de ses accusateurs ? La réponse est bien difficile. Dans sa lettre au duc de Guise

1. H. de la Ferrière, *Amour mondain*, p. 21, 42. — Decrue, p. 184.

citée plus haut, Marillac se défend énergiquement contre les soupçons qu'ont fait planer sur lui de « meschans conseillers ». « Certains ont, écrit-il, imprimé en la teste de Monseigneur le Connestable, que j'avois faict mauvais office en l'affaire de son filz et il en demoure encores fort courroucé contre moy ;... et toutesfoys je n'y avois jamais pensé ainsy, ains avois usé de tous les offices, dont je m'estois pu adviser, pour parvenir à ceste dispense, laquelle estant refusée, il faut que j'en porte la peine comme y ayant soubz main donné empeschement, dont Dieu me soyt tesmoing et confonde s'il est ainsy[1]. » Il y a évidemment dans ces déclarations de quoi nous rendre perplexes. Remarquons d'ailleurs que la lettre où Marillac se disculpe ainsi solennellement est adressée à François de Guise, c'est-à-dire à l'un de ses prétendus complices. Y reconnaît-on pourtant le langage d'un agent secret rendant compte à son maître de sa mission ? N'y faut-il pas voir plutôt la légitime indignation d'un homme injustement accusé ?

Au reste les attaques dirigées contre l'archevêque de Vienne n'eurent point d'aussi graves conséquences que pouvaient l'espérer ses ennemis. Lorsqu'il arriva en effet à la Cour, le mariage de François de Montmorency avec Diane de France était célébré depuis près d'un mois. Las d'attendre la sentence pontificale, le Connétable avait eu recours pour dégager son fils de ses promesses à des procédés plus expéditifs. Il avait d'abord obligé François à rendre officiellement sa parole à Jeanne[2] ; il avait ensuite obtenu du Roi un édit condamnant les mariages consentis sans l'autorisation des parents des époux. Ainsi avaient

1. De Marillac au duc François de Guise, 18 juin 1557. (Bibl. Nat., fr. 20471, p. 14.)

2. De la Ferrière, *op. cit.*, p. 29-38. — Decrue, *op. cit.*, p. 183-184.

été annulés de plein droit les engagements des deux amants; le jeune duc de Montmorency, rentré en grâce auprès de son père, était devenu le gendre du Roi et, l'ambition du Connétable une fois satisfaite, son ressentiment contre Marillac en avait été d'autant diminué.

Mais là très malheureusement ne devait pas se borner la mauvaise fortune de l'archevêque de Vienne, et lui-même nous apprend qu'il fut exposé, à son arrivée en France, à des accusations plus violentes encore que celles dont les partisans du Connétable venaient de se faire l'écho. Dans la lettre au duc de Guise, déjà plusieurs fois mentionnée, le prélat se plaint amèrement des sanglantes attaques dirigées contre lui. Les uns prétendaient qu'il avait voulu « chasser de son poste » l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, pour être investi de ses fonctions; d'autres disaient que les négociations franco-papales n'avaient autant traîné que parce que le prélat désirait prolonger son séjour à Rome et obtenir le chapeau de cardinal; certains enfin allaient plus loin et affirmaient que Marillac s'était laissé corrompre par la Cour pontificale : l'insuccès de sa mission n'avait pas d'autre cause, assurait-on ; dans ce milieu vénal, l'archevêque de Vienne n'avait pas su résister à la tentation et pour un peu d'or avait trahi les intérêts de son pays[1].

Quels furent les auteurs de ces « propoz », Marillac ne nous le dit pas et nous n'avons aucun moyen de le savoir. On pourrait penser, il est vrai, que de Selve, représentant ordinaire de France à la Cour apostolique, en fut l'instigateur. On se rappelle en effet en quels mauvais rapports

1. De Marillac au duc François de Guise, 18 juin 1557. (Bibl. Nat., fr. 20171, p. 14.)

il vécut avec Marillac, pendant le séjour de ce dernier à Rome, et il semble dès lors naturel de lui imputer la responsabilité des accusations portées contre son collègue. Cette supposition paraît même très vraisemblable quand on apprend que quelques jours après le départ de Marillac, de Selve adressa au Roi contre lui une plainte conçue en les termes les plus âpres [1]. Mais en lisant cette plainte on est forcé de reconnaître que toutes les hypothèses sur les prétendues calomnies de de Selve sont hasardées. Quelque violentes que puissent être les attaques de l'ambassadeur, pas une en effet ne porte sur l'honorabilité de Marillac, ni sur sa probité d'homme public. C'est à l'homme privé seulement, à son caractère difficile que s'en prend de Selve, et, si l'on peut conclure, nous le verrons, de son mémoire au tempérament irritable, à la nature violente de l'archevêque de Vienne, il serait difficile d'y découvrir même une allusion entachant la réputation du prélat et de l'ambassadeur. Ce silence d'un ennemi paraît être d'ailleurs, ajoutons-le, la meilleure justification de Marillac.

Quoi qu'il en soit, les choses eurent une plus heureuse issue qu'il n'était permis de l'espérer. Admis, comme il nous l'apprend, à présenter sa défense, l'Archevêque dut habilement s'en acquitter, « car le Roy l'oyt humainement et l'admit à purgation ». « Le Roy, écrit-il au duc François de Guise, a descouvert par le récit que je luy ay faict que les faulses accusations, que l'on avoit répandues contre moy, ne debvoient estre receues, car je luy ay fidèlement rendu compte de tout ce qui avoit esté négocié... et j'es-

1. Sous ce titre : « *Les propoz qui ont esté tenuz entre l'Archevesque de Vienne et de Selve, ambassadeur du Roy à Rome.* » — Le mémoire se trouve dans le ms. fr. 3125, fol. 47, à la Bibl. Nat. Il a été publié dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, t. III.

time avoir faict congnoistre que je ne fuz oncques ny traistre ny déloyal[1]. » Les Guise n'abandonnèrent pas du reste leur favori et leur crédit, qui grandissait chaque jour, était bien fait pour le mettre à l'abri de tout danger. Le cardinal de Guise surtout s'employa activement en sa faveur et par là se trouvèrent resserrés les liens qui unissaient déjà Marillac à ses protecteurs. « Monseigneur le Cardinal, mande-t-il au Duc François, a de sa grâce tesmoigné... de ma fidélité, de quoy je luy demoure infiniment tenu, oultre les précédentes obligations que j'ay receues de vous, Monseigneur, de luy et de tous les vostres. Qui est cause que je ne puys faire de moings que de vous dédyer et vouer mon petit service, lequel je vous supplye, Monseigneur, d'accepter et de retenir d'aussy bon cueur que je vous le présente[2]. » Un fait prouve d'ailleurs que Marillac rentra bientôt en grâce. L'année suivante, le Roi lui donnait en effet une nouvelle preuve de confiance en le chargeant d'une importante mission en Allemagne.

1. De Marillac au duc François de Guise, 18 juin 1557. (Bibl. Nat., fr. 20471, p. 15.)
2. *Ibid.*

CHAPITRE XIV.

MISSION DE M. DE MARILLAC A AUGSBOURG.

(1559.)

L'Allemagne et le traité de Câteau-Cambrésis.

Au moment où Marillac partait pour l'Allemagne, la lutte était enfin près de s'interrompre entre la France, Philippe II et Marie Tudor. L'épuisement réciproque des partis avait produit ce résultat qu'aucune autre considération n'eût été suffisante à amener. Après la victoire de l'armée espagnole à Saint-Quentin (10 août 1557), et après la prise de Calais (8 janvier 1558), par le duc de Guise, revenu d'Italie, les avantages obtenus par les adversaires s'étaient trouvés être à peu près équivalents. Henry II avait estimé alors qu'il n'y aurait pour lui aucun déshonneur à demander la paix, et Philippe II avait accueilli avec empressement ces premières avances. A Cercamp, les plénipotentiaires de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre étaient d'abord convenus d'une suspension d'armes (17 octobre-1er décembre 1558). Ensuite devait s'ouvrir à Câteau-Cambrésis une conférence, d'où sortirait, on l'espérait, une entente définitive entre les trois puissances[1].

1. Sur les conférences de Cercamp et les préliminaires de la paix de Câteau-Cambrésis, voir Decrue. *Anne de Montmorency* (sous Henry II), p. 213-222. — De Ruble. *Le traité de Câteau-Cambrésis*, p. 1-19.

C'est à ces négociations que se rattache indirectement la mission de Marillac en Allemagne. Depuis 1552, il est vrai, l'Allemagne avait cessé de se mêler aux guerres européennes et ses dernières relations officielles avec la France avaient été en apparence des relations d'excellente amitié. Il semblait donc, à première vue, que ses intérêts fussent en dehors de ceux qui allaient être discutés entre les belligérants. Mais à première vue seulement. Et en effet, au commencement de 1559, les sentiments de l'Empire à notre égard s'étaient si profondément modifiés, qu'à juste titre nous pouvions craindre l'intervention hostile de la politique allemande à Câteau-Cambrésis.

On se rappelle le sourd mécontentement qu'avait suscité en Allemagne l'occupation par la France des Trois-Évêchés et combien avait alors paru exorbitant le prix auquel Henry II avait fait payer son alliance à l'opposition luthérienne. Soigneusement entretenue par Charles-Quint, ensuite par son frère et son successeur Ferdinand II, ce mécontentement n'avait pas tardé à se manifester ouvertement, et peu à peu cette question des Trois-Évêchés était devenue pour les Princes de l'Empire un thème à perpétuelles revendications. Cette nouvelle attitude de ses anciens alliés avait de bonne heure sérieusement inquiété notre gouvernement ; mais jamais peut-être ses appréhensions n'avaient été aussi vives qu'à l'époque des négociations de Câteau-Cambrésis. A cette date en effet les circonstances semblaient sur le point de favoriser les prétentions de l'Allemagne. La lutte, qui s'était prolongée presque sans trêve depuis 1552, était suspendue ; Philippe II et Henry II s'accordaient à mettre un terme à leur querelle : une conférence allait s'ouvrir qui réglerait les différends du vieux monde. N'était-ce pas là pour l'Allemagne une occasion de faire officiellement valoir ses réclamations ? Ne devait-elle

pas prétendre intervenir elle aussi au congrès de la paix et avoir le droit d'y présenter ses doléances? Ne pouvait-on redouter du moins qu'elle ne fît plaider sa cause par Philippe II et que ce dernier n'en vînt à nous poser, au nom de son oncle Ferdinand, comme condition essentielle d'accord, la restitution à l'Empire des Trois-Évêchés[1]?

Telles étaient les craintes de la France et ces craintes n'étaient pas vaines. Le bruit courait en effet que l'Allemagne était très décidée à agir dans le sens que nous supposions. Une diète allait se réunir à Augsbourg au commencement de 1559 ; l'Empereur lui soumettrait, disait-on, son dessein de faire exposer à Câteau-Cambrésis les revendications de la Germanie et l'état général des esprits rendait probable une réponse favorable de l'assemblée[2]. Dès lors aux difficultés, pourtant si nombreuses, que laissaient présager nos prochaines négociations avec Philippe II, viendrait s'ajouter un nouvel élément de discorde, qu'il serait peut-être malaisé d'écarter.

En cette occurrence, la politique française déploya la plus louable activité. La difficulté se posait nettement : il fallait empêcher à tout prix l'intervention de l'Empire à Câteau-Cambrésis, et ne point permettre que la question des Trois-Évêchés y fût présentée au cours des discussions. Pour y parvenir le roi de France usa d'une double et très habile manœuvre.

1. Decrue, *Anne de Montmorency*, p. 222.

2. Voir l'instruction délivrée à MM. de Marillac et Bourdillon, ambassadeurs en Allemagne, analysée plus bas. (Michaud, *Mém. journ. du duc de Guise. Nouv. Coll. de mém.*, 1re série, t. VI, p. 395-398.) — Voir aussi plusieurs lettres postérieures du Roi à ses ambassadeurs, et des ambassadeurs au Roi (*Ibid.*, p. 404, 407, 408, 410): — le « *Sommaire de la négociation d'Allemagne* » par Marillac (Bibl. Nat., fr. 3101, p. 244-245); — l'instruction au sieur Rascalon « de ce qu'il aura à faire en Germanie pour le service du Roy où il est envoyé par sa Majesté », le 24 novembre 1558. (Ribier, t. II, p. 772-774.)

Il interdit tout d'abord à ses représentants à Câteau-Cambrésis de consentir sous aucun prétexte « à traitter avec les Espaignols du faict des Trois-Évêchés ». Ce point, — nos envoyés avaient charge de le déclarer, — était indépendant de la rivalité de la France et de l'Espagne. Les négociations, qui allaient s'ouvrir, devaient porter sur les différends de Henry II, de Philippe II et de l'Angleterre : aucune autre nation n'était autorisée à s'y mêler. Il y avait six ans que l'Allemagne s'était retirée du conflit européen ; depuis la disparition de Charles-Quint, ses intérêts se trouvaient séparés de ceux de la monarchie espagnole ; à quel titre rendrait-elle aujourd'hui sa cause solidaire de celle de Philippe II ? Si elle avait quelques griefs à invoquer contre la France, elle pouvait en demander satisfaction au roi Henry en particulier. Mais il était inadmissible qu'elle les fît valoir aux conférences de Câteau-Cambrésis, où devait s'agiter seulement la querelle des trois puissances jusqu'alors en guerre[1].

Cette protestation solennelle de ses ambassadeurs était dans l'esprit d'Henry II le premier moyen de prévenir le danger qui menaçait. La mission en Allemagne de MM. de Bourdillon et de Marillac répondait aux mêmes préoccupations. L'instruction des deux envoyés nous a été conservée et elle nous permet de très bien saisir les menées de la politique française.

L'archevêque de Vienne et M. de Bourdillon, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, reçurent ordre au commencement de janvier 1559 de partir à petites journées pour Augsbourg, où la Diète était décidément convoquée. En chemin ils devaient s'arrêter chez l

1. Decrue, *op. cit.*, p. 219. — Dareste, *Histoire de France*, t. IV, p. 131-132. — De Ruble, *Le traité de Câteau-Cambrésis*, p. 214.

Comte Palatin, chez le duc de Würtemberg, chez le landgrave de Hesse et le duc Jean de Saxe et assurer ces princes de l'amitié du Roi. Puis, aussitôt arrivés à Augsbourg, ils feraient même office à l'égard de l'Empereur Ferdinand. « Ilz luy exposeront, dit l'instruction, que sy tost que l'occasion et la commodité luy ont esté données, le Roy n'a voulu faillir d'envoyer devers luy pour faire le debvoir d'amy et bon frère en son endroict et se resjoyr avecques luy de son advènement à la dignité impériale, comme Prince qu'il en estime digne et qu'il a tousjours congneu amateur du repoz et conservation de la liberté germanique[1]. » Et les ambassadeurs accompagneront leurs déclarations « des plus honnestes propoz dont ilz se pourront adviser, pour concilier l'amytié et bonne intelligence que le Roy désire doresnavant avoir avecques ledict seigneur Empereur[2] ». Ensuite l'archevêque de Vienne sollicitera de Ferdinand la faveur d'être entendu à la Diète. Il est chargé, dira-t-il, d'exprimer aux représentants de l'Empire « l'ennuy et le regret que Sa Majesté le Roy de France a eus cy-devant de n'avoir eu plus tost moyen de les envoyer visiter, pour rafraischir la parfaicte et entière alliance et confédération, qui a de tout temps esté entre le Sainct Empire et ses prédécesseurs[3] ». Si l'Empereur, comme il est probable, fait droit à cette demande, Marillac, dès l'ouverture de l'assemblée, s'acquittera de sa charge. « Il remémorera aux Estatz ce que les Roys de France ont cy-devant mérité dudict Sainct-Empire, et comme leur affection s'est continuée jusques en la per-

1. Instruction à MM. de Bourdillon et de Vienne, janvier 1559. (Michaud, *op. cit.*, p. 396.) — Sur la mission de Marillac et de Bourdillon, voir François de Rabutin, *Commentaires*. (Michaud, *Nouv. Coll. de Mémoires*, 1re série, t. VII, p. 607.)

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

sonne du Roy Henry par les grans et bons offices qu'il s'est efforcé faire, despuys son advènement à la Couronne, pour le bien et grandeur de l'Allemaigne et entretenement de sa liberté. » Dans ce but, on le sait, « il n'a espargné ny sa personne ny ses facultez, qu'il est bien prest d'employer encores quand il en sera besoing[1]. » Il espère que la Germanie « voudra aussy user de semblable bonne volunté envers luy et des mesmes bons et agréables déportemens de commune et mutuelle intelligence[2] ». Ainsi sera confirmée « ceste réciproque bienveillance », que se sont, depuis si longtemps, témoignée la France et l'Empire. Enfin, MM. de Marillac et de Bourdillon achèveront leur tâche en rendant « visite particulière » aux Princes et aux représentants les plus marquants de l'assemblée, et en leur affirmant « la bonne volunté du Roy et le désir qu'il a de leur demourer amy ».

Du ton général de cette première partie de l'instruction se dégage nettement le dessein de notre politique. Nos députés à Câteau-Cambrésis ont déjà mission de protester contre la participation possible de l'Allemagne à la conférence. Mais leurs efforts suffiront-ils à écarter l'éventualité que redoute la France? La chose semble douteuse. Henry II recourt alors à une manœuvre plus efficace. L'Empire est au moment de nous contester l'une de nos plus belles conquêtes, l'opinion publique favorise cette prétention. Que va faire le Roi? Il va intervenir auprès de l'Empereur et auprès de l'Allemagne, essayer de s'attirer les bonnes grâces de l'un, de réveiller les sympathies de l'autre. A Ferdinand il déclarera ses désirs pacifiques; aux Princes de l'Empire il rappellera la part que la France a prise naguères à leur affranchissement, les services signalés

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*, p. 396-397.

qu'elle a rendus à la cause de la liberté germanique. Par là Henry II espère conjurer les projets de ses anciens alliés. Il doit même lui suffire de les faire ajourner. Si la Diète, qui est sur le point de se réunir à Augsbourg, gagnée par les déclarations d'amitié de la France, ne manifeste à son égard aucun sentiment hostile, si aucune des complications, que l'on redoute, ne surviennent à Câteau-Cambrésis, avant la fin des négociations, la situation est sauvée. La paix une fois conclue avec Philippe II, le roi Henry pourra braver les colères de l'Allemagne. Libre enfin de toute inquiétude, il lui sera permis de parler plus haut, de se refuser aux sacrifices que l'on voudra exiger de lui. Mais, jusqu'à ce jour, il importe de dissimuler, de temporiser. Et c'est là l'objet des dernières recommandations faites à nos ambassadeurs. « Il y a sans doubte grant apparence, dit l'instruction en terminant, qu'à la Diette lesdicts Princes et Estatz menez par l'Empereur et par ceulx de sa Ligue et faction, pourront faire instance auxdits seigneurs de Bourdillon et archevesque de Vienne des villes de Metz, Thoul et Verdun, et remonstrer beaucoup de choses tendantes à en vouloir faire dessaisir le Roy[1]. » Dans ce cas, les députés devront déclarer n'avoir reçu aucune charge à ce sujet. Ils diront savoir seulement « que, quand les Princes du Sainct-Empire voudront faire parler au Roy de cest affaire, ilz le trouveront en cella si raisonnable qu'ilz auront occasion de demourer contens et cognoistront qu'ilz n'ont amy, ni allié, plus observateur des biens, liberté et grandeur dudict Sainct-Empire que luy[2] ». Par ces vagues déclarations, l'on décidera peut-être l'assemblée à renoncer à ses projets ;

1. *Ibid.*, p. 398.
2. *Ibid.*

au pis-aller on réussira sans doute « à faire renvoyer le différend à la prochaine Diette ». Tel est avant tout le désir de la France [1].

Nos ambassadeurs quittèrent la Cour vers la fin de janvier 1559, attendirent quelque temps en Lorraine le sauf-conduit de l'Empereur, visitèrent en passant le duc de Würtemberg [2], puis se hâtèrent de gagner Augsbourg, ayant appris que la Diète allait incessamment commencer ses délibérations. Ils entrèrent dans la ville le 22 février [3]. Ferdinand y était déjà arrivé et avait fixé l'ouverture de l'assemblée au 4 mars. Marillac et Bourdillon sollicitèrent aussitôt une audience et, le 24 février au matin, ils étaient admis en présence de l'Empereur. « Celluy-ci, écrivent nos députés, estoit en sa chambre, retiré en ung coin et l'archiduc Charles avecques le duc de Bavières et aultres de son conseil rengez le long de la muraille debout et descouvertz. Ledict seigneur nous voyant venir à luy s'advança la teste nue pour nous recueillir, ce qu'il fit fort gracieusement. » L'entretien fut d'ailleurs le plus courtois du monde. Après avoir présenté leurs lettres de créance, Marillac et Bourdillon exposèrent l'objet de leur mission et Ferdinand leur répondit en les meilleurs termes. Il parut tout particulièrement satisfait de se voir officiellement reconnu par le roi de France son nouveau titre d'Empereur, que le Pape prétendait lui contester, et il en exprima aux ambassadeurs sa très vive gratitude. Après « divers propoz de parfaicte honnesteté », l'on en vint

1. En même temps qu'il faisait partir ses ambassadeurs, Henry II les accréditait auprès de l'Empereur et auprès des États de l'Empire par des lettres que le héraut Piémont reçut l'ordre de porter en Allemagne. Voir ces lettres, dans Michaud, *op. cit.*, p. 399.

2. De Marillac et Bourdillon au Roi, 14 février 1559. (Bibl. Nat., fr. 3101, p. 47-49.)

3. Des mêmes au même, 22 février 1559. (Michaud, *op. cit.*, p. 411.)

même à aborder le sujet brûlant de la conférence de Câteau-Cambrésis, et là-dessus, comme sur le reste, les interlocuteurs affectèrent de conserver tout leur sang-froid. L'Empereur avait reçu récemment la nouvelle de l'ouverture des négociations et il désirait fort « qu'elles pussent produire quelque bonne chose propre à mettre la chrestienté en repoz ». « En ce temps si plein de troubles et d'affliction », chacun devait souhaiter ardemment la fin des hostilités et ce n'était pas lui qui y mettrait « le moindre retardement ». Marillac et Bourdillon protestèrent aussitôt des sentiments pacifiques de leur maître ; et, arrivant ainsi au second point de leur instruction, ils déclarèrent que le Roi les avait précisément chargés d'être auprès de la Diète les interprètes de ces sentiments. Ils espéraient donc que l'Empereur les autoriserait à prendre la parole aux États, pour y faire, au nom de leur gouvernement, « déclaration d'amytié et bonne intelligence ». Ferdinand y consentit, et les nôtres se retirèrent emportant de cette première entrevue le meilleur espoir [1].

Quelques jours après, Marillac prononça à la Diète un long discours, qui nous a été conservé et qui n'est d'ailleurs qu'une habile paraphrase de l'instruction que nous avons analysée. Par les arguments souvent les plus inattendus, l'orateur s'efforce de prouver quels liens étroits unissent la France et l'Allemagne. Il va jusqu'à rappeler que nos rois se glorifient de tirer leur origine de la Germanie et qu'ainsi la fraternité des deux peuples remonte à la plus haute antiquité. Cette fraternité s'est perpétuée à travers les siècles, et d'innombrables traités sont là pour en témoigner. Peut-on nier en effet, qu'à de rares exceptions près,

1. De Marillac et Bourdillon au Roi, 24 février 1559. (Michaud, *op. cit.*, p. 412-414, *passim*.)

une entière et parfaite communauté d'idées et de sentiments ne se soit toujours manifestée entre l'Empire et la France? Les intérêts de ces puissantes nations sont au surplus un garant de leur amitié pour l'avenir. Et entrant alors dans le cœur de son sujet, Marillac fait brillamment valoir les services que nos souverains ont rendus sans compter à la Germanie, ceux aussi qu'ils sont prêts à lui rendre encore. Soit que l'Empereur ait à se défendre contre l'ennemi extérieur, soit qu'il s'agisse de la sûreté intérieure de l'État, le Roi très chrétien sera toujours heureux de contribuer pour sa part et comme l'ont fait ses ancêtres « à la félicité de l'Allemaigne ». Aussi dorénavant à chacune des diètes qui se tiendront dans l'Empire, il enverra des députés qui lui rediront les désirs et les besoins de ses alliés. Il pourra alors en pleine connaissance de cause s'employer à les satisfaire[1].

Le 16 mars, Marillac transmettait au Roi la traduction française de son discours[2] et l'informait en même temps qu'il était permis d'espérer une réponse prochaine et favorable de l'assemblée. L'Empereur et les États, écrit-il, ont semblé « prendre en bonne part ceste tant amyable déclaration de bonne volunté que nous leur faisions de vostre part, Sire, ... et ce qui se peult dire pour l'heure c'est qu'ilz ont usé de toute honnesteté et gracieuseté envers

1. Discours de Marillac. (Bibl. Nat., fr. 3101, p. 267-276, *passim*.) — Sur le discours de Marillac, cf.: Brantôme, t. I, p. 83.

2. « Monseigneur ce matin a esté prononcée par moy la proposition en latin que j'avois auparavant dressée et dont la copie est en latin avecques la présente et la translation en françois dans le pacquet du Roy; Dieu m'a fait ceste grâce non seullement de la dire par cueur et sans prothocolle, comme nos ambassadeurs cy-devant avoient accoustumé user, mais aussi d'avoir eu merveilleuse silence avecques démonstration de les avoir tous satisfaicts — » De Marillac au Cardinal de Lorraine, 16 mars 1559. (Michaud, *op. cit.*, p. 418.) Cette lettre est faussement datée du 17 dans Michaud. Cf.: Bibl. Nat., fr. 3101, p. 119.

nous, tant à nous envoyer quérir en nos logiz pour nous y faire ramener par seigneurs depputez de la part de l'Empereur, des Ellecteurs et des Estatz, qu'en tous autres respects qui concernoient l'office qu'avons à faire[1]. »

Ainsi la négociation paraissait « s'encheminer » au gré des désirs de la France et le Roi en exprima aussitôt sa satisfaction à MM. de Marillac et Bourdillon. De Câteau-Cambrésis, ajoutait-il, il recevait aussi d'excellentes nouvelles. Ses députés étaient sur le point de s'accorder avec ceux du Roi Catholique sur la plupart des articles du traité et bientôt la France serait de ce côté libre de toute inquiétude[2].

Malheureusement les choses n'étaient pas aussi « prez de la conclusion », qu'il pouvait le paraître. Quelques jours en effet s'étaient à peine écoulés depuis leur arrivée à Augsbourg que déjà nos ambassadeurs perdaient de leur assurance. L'excellent accueil qu'ils avaient reçu, les « bons traitemens », dont ils avaient été l'objet, avaient pu leur faire illusion sur les véritables sentiments de l'Empire et de l'Empereur surtout. Cette illusion ne résista pas à une observation plus attentive des hommes et des choses. Des mains amies se chargèrent du reste de leur ouvrir les yeux. Marillac avait retrouvé à Augsbourg un grand nombre des relations qu'il s'était créées en Allemagne pendant son dernier séjour. Son ancien interprète notamment, « homme de grande suffisance et intelligence », était très à même de le bien renseigner[3]. De divers côtés nos députés apprirent donc bientôt qu'ils n'étaient pas au

1. Addition à la lettre du Roi, 16 mars 1559. (Michaud, *op. cit.*, p. 418.)

2. Du Roi à MM. de Marillac et de Bourdillon. (Bibl. Nat., fr. 3101, p. 155-159, *passim.*)

3. La présence à Augsbourg de ce personnage était connue de la cour de France, puisque l'instruction de MM. de Marillac et de Bourdillon les autorisait « à luy accorder telle pension qu'ilz adviseroient ».

bout de leurs peines. Ferdinand, on le leur affirma du moins, n'avait nullement renoncé à faire valoir à Câteau-Cambrésis les droits de l'Allemagne ; il y était même en ce moment très vivement poussé par ses conseillers et les belles paroles, qu'il avait prodiguées aux envoyés de la France, n'étaient qu'un moyen de mieux dissimuler les rapports suivis qu'il entretenait avec la cour d'Espagne et avec l'ambassadeur de Philippe II, présent à la Diète. Marillac ne tarda pas du reste à remarquer lui-même les manœuvres suspectes de ce dernier personnage, « qui usoit de tous les offices qu'il pouvoit pour défavoriser secrétement les intérêts de la France en Allemaigne[1] », et ne perdait pas une occasion de desservir nos représentants auprès de l'Empereur et auprès des États. « Les practiques » du duc d'Aremberg n'étaient guère moins à redouter. A ces influences était dû sans doute le bruit qui commençait à courir que MM. de Marillac et de Bourdillon étaient venus à Augsbourg dans le but « de troubler la Germanie », comme Henry II l'avait fait « du tems de feu Duc Morice de Saxe ». Et beaucoup de princes, prenant Marillac pour l'évêque de Bayonne, « qui avoit conduict toute la tragédie qui avoit esté alors jouée », étaient très disposés à accueillir ces perfides insinuations[2].

Dans les derniers jours du mois de mars, un événement significatif vint d'ailleurs donner raison aux craintes de nos députés. La nouvelle se répandit tout à coup à Augsbourg que la paix allait être signée à Câteau-Cambrésis et dans les conditions, disait-on, les plus désavan-

1. « *Sommaire de l'ambassade* ». (Bibl. Nat., fr. 3101, p. 248.)

2. *Ibid.*, p. 247-248. — Jean du Fraisse, évêque de Bayonne, avait été chargé en 1551 par Henry II, d'une mission auprès des Princes d'Allemagne. Cette mission avait précédé de quelques mois le traité de Friedwald. Cf. : Mis de Monstiers-Mérinville, *Un évêque ambassadeur au XVIe siècle. Jean des Monstiers, seigneur du Fraisse, évêque de Bayonne.*

tageuses pour la France. Sur ce dernier point surtout les ennemis du Roi ne tarissaient pas. Henry II, à les entendre, était près de se soumettre à toutes les exigences de son rival. Il consentait à restituer presque en leur entier les conquêtes faites par lui au cours de la dernière guerre. Tel était son désir de la paix, qu'il ne croyait pas l'acheter trop cher au prix de ces sacrifices. Et afin que l'on ajoutât foi à ces avis, leurs auteurs prétendaient les tenir de divers ambassadeurs aux Pays-Bas [1].

De pareilles nouvelles étaient faites, il faut l'avouer, pour étonner et effrayer à la fois nos représentants : pour les étonner, car ils n'en recevaient aucune confirmation de leur gouvernement [2] ; pour les effrayer aussi, car ils virent bientôt clairement à qui en remontait la responsabilité et dans quel but agissaient les ennemis de la France. L'Empereur, écrivent-ils, peut redouter que la Diète, circonvenue par les belles promesses de la France, refuse de se prononcer en faveur d'une intervention de l'Allemagne à Câteau-Cambrésis. C'est à une semblable éventualité qu'il veut s'opposer de tout son pouvoir. La Germanie doit-elle en effet laisser échapper l'occasion unique qui se présente de recouvrer ce qu'elle a perdu ? Ne serait-

1. De Marillac et Bourdillon au Roi, 2 avril 1559. (Bibl. Nat., fr. 3101, p. 137.) — « Les jours de Pasques derniers sont passez en ces propoz de paix qu'on publyoit par deçà avecques telle défaveur du Roy que sans nostre contradiction tout le monde eust esté surmonté par la persuasion des adhérans du Roy Catholique. Il n'est pas jusques au maistre de la poste de ceste ville qui ne retirast des ambassadeurs des présens pour les avoir asseurez de ceste bonne nouvelle. » De Marillac et Bourdillon au Connétable, 2 avril 1559. (*Ibid.*, p. 141-142.)

2. « Monseigneur, despuys huit jours en çà tout ce monde fit un grant bruyct de la paix qu'on disoit estre faicte avecques si grand désadvantaige du Roy qu'il n'est possible de plus, ... sans ce qu'eussions moyen de contredire pour n'avoir eu aulcune lettre de la Court despuys le cinquiesme du moys passé. » Des mêmes au même, 26 mars 1559. (*Ibid.*, p. 132-133.)

ce pas là la plus lourde faute qu'elle pourrait commettre? Ferdinand se décide donc à forcer en quelque sorte la main à l'assemblée. Voici qu'il présente la France comme disposée à tout accepter au prix de la paix. Philippe II n'a eu qu'à demander pour obtenir. L'Empire doit imiter cet exemple et joindre ses réclamations à celles de l'Espagne. Au lieu de se fier aux vagues protestations d'une sympathie douteuse, il faut exiger immédiate satisfaction du roi de France. Le moment est favorable, il ne se retrouvera peut-être jamais. Lorsque Henry II aura traité avec l'Espagne, il redeviendra bientôt « frais et fort contre la Germanie », et ce sera seulement les armes à la main que celle-ci pourra revendiquer son bien. Tout à l'heure au contraire, l'Empire n'a qu'à parler et par l'intermédiaire de Philippe II, il est assuré d'une facile victoire[1].

Et ce qui augmentait les appréhensions de MM. de Marillac et de Bourdillon, c'est que les États paraissaient près d'obéir à ces funestes suggestions. Cette réponse favorable, que l'assemblée avait promis de leur rendre dans un très court délai, nos négociateurs l'attendaient depuis trois semaines, et ce retard leur causait de cruelles inquiétudes[2]. Finalement ils en arrivèrent à juger la situation désespérée. La Diète, écrivent-ils au Roi, va sans aucun doute se laisser entraîner aux desseins qu'on lui dicte. Elle enverra des agents à Câteau-Cambrésis ; Philippe II acceptera de prendre en main la cause de l'Allemagne et d'inscrire au traité la restitution immédiate par la France des Trois-Évêchés. Pour l'y décider, l'Empereur lui promettra le secours de ses armes, au cas d'une reprise des hostilités avec Henry II.

1. De Marillac et Bourdillon au Roi, 2 avril 1559. (*Ibid.*, p. 137-138.) — *Sommaire de la légation.* (*Ibid.*, p. 249.) — De Marillac et Bourdillon au Roi, 7 avril 1559. (*Ibid.*, p. 149.)

2. De Marillac au cardinal de Lorraine, 7 avril 1559. (*Ibid.*, p. 153.)

Dès lors la France se trouvera placée dans cette terrible alternative : ou de se dessaisir d'une précieuse conquête, ou, pour la défendre, de recommencer la guerre contre l'alliance de Philippe II et de l'Allemagne.

Nos ambassadeurs passèrent plusieurs jours dans de perpétuelles alarmes. Ils ne recevaient de France aucune nouvelle, et ce silence venant confirmer leurs prévisions, ils demeuraient en proie au plus profond découragement. Mais, grâce à Dieu ! le malheur qu'ils prévoyaient nous fut épargné et l'on peut aisément se figurer leur satisfaction, lorsqu'ils apprirent enfin que, le 3 avril, la paix avait été signée entre la France et l'Espagne et que les plénipotentiaires étaient tombés d'accord pour écarter expressément de leurs discussions la question des Trois-Évêchés[1].

MM. de Marillac et de Bourdillon s'étaient d'ailleurs, il faut le reconnaître, singulièrement exagéré la gravité de la situation. Une chose certaine, c'est que Ferdinand était intervenu auprès de Philippe II pour essayer de le décider à appuyer, le moment venu, les revendications de l'Allemagne[2]. Ce fait doit demeurer hors de doute, bien que la rareté des documents ne nous permette pas d'aller au delà d'une simple affirmation et que le détail des menées impériales à Câteau-Cambrésis nous échappe. Mais ce que nous savons mieux, ce sont les causes de l'échec de Ferdinand. En réalité ses projets n'avaient pu gagner ni l'adhésion de Philippe II, ni l'approbation de la Diète. L'adhésion de Philippe II d'abord. Le Roi Catholique désirait en effet la paix tout aussi sincèrement que Henry II et il n'avait pas

1. Du Roi à MM. de Marillac et Bourdillon, 8 avril 1559. (*Ibid.*, p. 196-97.)

2. Du Roi à MM. de Marillac et Bourdillon, 6 février 1559. (Michaud, *op. cit.*, p. 407.) — De Marillac et Bourdillon au duc de Guise, 22 février 1559. (*Ibid.*, p. 410.)

cru devoir compromettre le succès des négociations entamées avec la France, en se faisant le champion des réclamations de l'Allemagne. « Monsieur l'ambassadeur, disait Philippe II à l'envoyé vénitien, je veux la paix à tout prix et si le roi de France ne l'avait pas demandée, je l'aurais demandée moi-même[1]. » Et quelques jours plus tard il écrivait à Granvelle : « Je vous dis qu'il est de toute impossibilité de continuer la guerre[2]. » C'est que les finances de la monarchie espagnole étaient épuisées et que l'argent manquait pour payer les troupes. Dans ces conditions, Philippe II pouvait-il se prêter aux désirs de Ferdinand? Il était vraisemblable que la France romprait les pourparlers de Câteau-Cambrésis et reprendrait les armes, plutôt que d'abandonner les Trois-Évêchés. L'Empereur assurait, il est vrai, que l'Allemagne serait prête alors à intervenir elle aussi dans la lutte. Mais ces avances ne pouvaient suffire à triompher des très fermes résolutions de Philippe II.

Au surplus, malgré les pressentiments de nos ambassadeurs à Augsbourg, les desseins de Ferdinand n'avaient guère trouvé plus d'écho auprès de la Diète qu'auprès de Philippe II. Certes, l'Allemagne déplorait autant que son maître la perte qu'elle avait faite en 1552. Mais, d'autre part, elle comprenait, aussi bien que Philippe II, qu'en dépit de toutes les instances et de toutes les menaces, la France préférerait recommencer la guerre que condescendre au sacrifice que l'Empire prétendrait lui imposer. Or, la Germanie souhaitait avant tout de vivre en paix, et la perspective des plus brillants avantages devait rester

1. Lettre de Suriano, ambassadeur vénitien auprès de Philippe II, citée par Forneron, *Les ducs de Guise*, t. I, p. 255.
2. Lettre de Philippe II à Granvelle, citée par Forneron. (*Ibid.*)

impuissante à lui faire abandonner la neutralité où elle se retranchait depuis sept ans. Aussi n'avait-elle accueilli qu'avec froideur les propositions de Ferdinand[1].

En dépit cependant de l'échec qu'il venait d'éprouver, l'Empereur n'abandonna pas l'espoir de faire triompher ses plans. La conclusion de la paix de Câteau-Cambrésis le privait décidément du concours de l'Espagne sur lequel il avait compté. Mais, malgré tout, la situation ne lui semblait pas trop compromise et il ne renonçait pas à l'idée d'obtenir de la France les avantages qu'il ambitionnait. Une chose n'était pas douteuse : les engagements auxquels Henry II venait de souscrire à Câteau-Cambrésis étaient des plus onéreux. Il avait rendu toutes ses possessions du Piémont et de la Savoie, un grand nombre de ses places du Nord ou du Milanais. Le seul profit réel était pour lui l'acquisition de Calais et de Guines[2]. De ce fait il était permis de conclure à l'extrême nécessité où devait se trouver le monarque et ce fut là le point de départ des nouveaux projets de Ferdinand. Philippe II a refusé de seconder les prétentions de l'Allemagne. Pourquoi celle-ci ne tenterait-elle pas d'agir aujourd'hui en son propre nom? Sans doute la paix, que la France vient d'obtenir de l'Espagne, lui permettra de reprendre bientôt ses forces : mais en ce moment elle reste bien peu redoutable, et il est encore temps pour l'Empire de poser des conditions à l'ennemi qui vient de donner la preuve éclatante de sa faiblesse. Telles sont les idées que Ferdinand développe aussitôt

1. « Les Allemans ne sont si obstinez à deffendre ce qu'ilz ont perdu qu'ilz y veullent deppendre et hazarder le leur, comme il est dict dez deux mil ans en çà qu'ilz oblient voluntiers les biens et les maux qu'on leur faict » (*Sommaire de la légation*, Bibl. Nat., fr. 3101, p. 252.)

2. Decrue, *op. cit.*, p. 227-228.

devant la Diète. Il lui peint sous les plus noires couleurs « le pouvre estat de la France » et l'abaissement où elle est tombée. Il conjure les députés de se résoudre enfin à parler haut et ferme et leur fait entrevoir le succès que peuvent encore obtenir à ce moment d'énergiques revendications. « Nous avons sceu de bien bon lieu, écrit Marillac, que l'Empereur a répété en pleine assemblée des Estatz que le Roy, son nepveu,.... recouvroit par le moyen de la paix, tant pour luy que pour ses amis, bien 125 villes ou places fortes,.... en donnant par là assez à congnoistre combien il désiroit imprimer à ceste nation le party de son nepveu estre grant et avantageux et d'aultant amoindrir le vostre et partant inciter ces Estatz d'avoir moings de respect à vous entamer, Sire, le propoz desdicts Metz, Thoul et Verdun..... Ceulx qui veulent défavoriser vos affaires tascheront en effet de rendre lesdicts Estatz indignez, si vous ne leur faites raison, comme ilz disent qu'avez faict à tous aultres[1]. »

Les déclarations de Ferdinand réveillaient ainsi toutes

1. De Marillac et Bourdillon au Roy, le 14 avril 1559. (Bibl. Nat., fr. 3101, p. 188-192, *passim*.) — « En ceste sorte, Sire, et devant la paix et despuis la conclusion d'icelle l'on a faict tout ce qu'on a peu pour défavoriser vos affaires et pour aigrir l'Empire contre vous et vous faire lascher Metz. L'Empereur mesme a remonstré que vous, Sire, estant espuysé de finances aviez pour la paix rendu plus de six-vingt places à son nepveu ou à ses amys et partant que si l'on laissoyt couller ceste vraye saison de ravoir Metz, Thoul et Verdun qu'il ne convenoyt plus espérer qu'on les peust jamais ravoir, d'aultant que vous, Sire, ayant par ceste paix laissé l'espérance de vous agrandir en Italye, tourneriez vos desseings vers le Rhin au dommage de la Germanie y ayant desjà ung tel pied comme Metz. Et pour donner plus de coulleur à ce faict, pour ce que l'Allemaigne est composée d'une infinité de villes, princes et potentatz, l'on a faict translater et tourner le traité de la paix en allemant et en latin et maintenant se vent par toute la Germanie, pour monstrer la paix estre faicte à vostre désadvantage et partant que vous, Sire, ayant esté réduict à faire la pluspart de ce que le Roy Philippes a voulu, c'estoit la saison de poulser oultre pour vous faire aussy rendre Metz. » (*Sommaire de la légation. Ibid.*, p. 249.)

les craintes de nos envoyés. Assurément la situation était moins grave que précédemment. Car si des difficultés survenaient du côté de l'Allemagne, la France, délivrée maintenant de son plus redoutable adversaire, Philippe II, pourrait mieux y faire face. Mais, d'autre part, comme le supposait Ferdinand, Henry II sortait épuisé d'une lutte de sept ans et n'était pas en état de défendre bien énergiquement ses droits. MM. de Marillac et de Bourdillon le comprenaient, et ils n'apprirent pas sans effroi qu'une commission nommée par la Diète allait au premier jour se présenter à leur logis, pour les interroger expressément sur le fait de leur charge. Les États s'étaient-ils donc ralliés aux plans de Ferdinand et un ultimatum allait-il être signifié à la France?

Mais encore une fois tout devait se terminer heureusement. Et aussi bien, dès les premiers mots des envoyés de la Diète, Marillac et Bourdillon sentirent se calmer leurs appréhensions. Sans doute les délégués de l'assemblée abordèrent délibérément le « différend de Metz »; sans doute ils exposèrent que dès 1555 « les Princes avoient escript lettres au Roy de France sur l'occupation d'aulcungs éveschés et territoires de l'Empire, comme de Thoul, Metz et Verdun et partie de Liège », et qu'ils s'étonnaient de n'avoir reçu depuis aucune réponse; sans doute enfin ils demandèrent à MM. de Marillac et de Bourdillon « s'ilz avoient aulcune mission de leur déclairer sur ce poinct le fons de l'intention de leur maistre ». Mais ils parurent agir sans conviction et par pur acquit de conscience. Lorsqu'en effet les nôtres eurent répondu qu'à leur connaissance le roi de France n'avait jamais reçu d'Allemagne le message auquel il était fait allusion; lorsqu'ils eurent ajouté que leur seule charge était d'assurer la Germanie du bon vouloir et de l'amitié de Henry II, les députés sem-

blèrent se contenter de ces déclarations et se retirèrent sans insister davantage[1].

En fait, les projets modifiés de Ferdinand n'avaient pas trouvé à la Diète plus de partisans que ses premières propositions. Et nos représentants ne tardèrent pas d'ailleurs à être entièrement rassurés. Le 27 avril, leur fut rendue cette réponse jusque-là si impatiemment attendue : elle se trouva combler leurs désirs. « Sire, écrit Marillac au Roi,... ce jourd'huy la responce nous a esté faicte en pleine assemblée des Estatz, avecques mesmes cérémonies qui furent tenues lors de nostre proposition. Pour le faire court, les parolles en sont fort doulces et gracieuses pour le regard de l'amitié du Sainct-Empire en vostre endroict et respondent par ordre à ce qui estoit contenu en nostre proposition[2]. » La Diète affirmait, il est vrai, en commençant, « qu'au sujet de Metz », l'Empire n'oublierait point de faire en temps opportun « instance auprès du Roy ». Mais puisque MM. de Marillac et de Bourdillon n'avaient reçu sur ce point aucune instruction, les États ne voulaient pas pour le moment insister davantage. Ils se contentaient donc de remercier la France des témoignages de sympathie qu'elle leur avait fait parvenir et des intentions pacifiques qu'elle avait tenu à leur manifester. L'Allemagne ne désirait rien tant, elle aussi, « qu'une ferme et syncère alliance », et elle se réjouissait et « sé congratuloit fort » des sentiments du Roi[3].

En somme les vœux de la cour de France étaient accomplis. Aux déclarations de nos ambassadeurs, la Diète

1. De Marillac et Bourdillon au Roi, 14 avril. (*Ibid.*, p. 189-191, *passim*.)

2. De Marillac et Bourdillon au Roi, 27 avril 1559. (*Ibid.*, p. 216-217.)

3. *Ibid.* — Voir le texte de la réponse des États. (*Ibid.*, p. 230-235), et la « réplicque » faite par les ambassadeurs (*Ibid.*, p. 235-236.)

répondait de la manière la plus satisfaisante et la plus propre à dissiper nos craintes. Certes elle avouait ne pas renoncer à l'espoir de rentrer un jour ou l'autre en possession des Trois-Évêchés. Mais pouvait-elle en vérité agir autrement ? Un point capital restait toujours acquis : l'Allemagne ajournait pour un temps ses revendications et c'était là le plus précieux avantage qu'il nous fût possible d'espérer. La paix conclue à Câteau-Cambrésis allait nous permettre de bientôt recouvrer nos forces et si l'Empire venait un jour à soulever de nouveau « ce différend de Metz », il n'aurait plus affaire à un adversaire épuisé et abattu, mais à un ennemi capable de résister victorieusement.

Bien des raisons au surplus devaient en ce moment rassurer la France contre la crainte d'une prochaine agression de l'Allemagne. Les considérations, qui avaient inspiré les déclarations pacifiques de la Diète, étaient trop graves en effet pour qu'elles pussent de longtemps encore être écartées. Devaient-elles même l'être jamais ? Et ceci nous amène naturellement à rechercher les causes de l'attitude que les États venaient d'adopter vis-à-vis de la France. Ces causes, Marillac va nous les exposer en détail.

L'archevêque de Vienne rédigea en effet à son retour d'Allemagne un « sommaire de son ambassade », qui éclaire très nettement la situation politique de l'Empire en cette année 1559, situation singulièrement embarrassée et qui était bien faite, reconnaissons-le, pour justifier les temporisations de la Diète à l'égard de la France. « Sire, écrit Marillac au Roi, à qui observe l'estat de la Germanye, il n'y a apparence par laquelle on puisse congnoistre qu'elle soyt de longtemps pour prendre les armes contre vous[1]. »

1. *Sommaire de la légation.* (*Ibid.*, p. 250.)

Ne considérerait-on d'abord que les troubles religieux qui la divisent, qu'on aurait déjà là une raison suffisante d'avoir confiance. « Ces troubles sont en effet pour croistre plustost que pour diminuer. » Les catholiques veulent recouvrer les territoires enlevés à leurs pasteurs par les protestants et ceux-ci non seulement sont résolus à ne rien restituer, mais bien au contraire prétendent « s'agrandir encore aux despenz des ecclésiastiques ». Et il ne faut point compter que l'empereur Ferdinand mette un terme à ces querelles. « L'Empereur Charles, qui estoit grant et heureux, n'en put jamais venir à bout, par où l'on doibt estimer que cestuy-cy, qui est pouvre de bien et foible de jugement et d'aillieurs malheureux, fera encores moings[1]. » Réussirait-il du reste à amener une entente « sur le faict de la relligion », l'Empire serait encore bien loin d'être pacifié. Aux différends religieux viennent s'ajouter en effet d'autres divisions, des divisions politiques et des haines profondes entre les princes, qui vivent en perpétuelle défiance les uns des autres, si bien qu'au cas où l'Allemagne déclarerait la guerre à la France, « les Estatz seroient empeschez de s'accorder mesme d'un capitaine[2] ».

Et les embarras extérieurs ne le cèdent en rien à ceux du dedans. Sans parler du danger, ancien déjà mais toujours imminent, que les Turcs font courir à la Germanie, sans parler des continuelles usurpations des Vénitiens, un nouveau et sérieux péril menace l'Empire : « cellui du Moscovite ». « L'on parle fort en Allemagne de la descente du Moscovite dans le païs de Livonie, qui est de l'Empire, où il a faict un grant progrez avecques apparence de s'étendre sur la mer Baltique. » Le Tsar mène là « une guerre cruelle et barbare jusques à faire désenterrer les

1. *Ibid.*, p. 251.
2. *Ibid.*, p. 253.

morts et partant est pour la Germanye ung second Turc[1] ». En sorte que, si déjà les Allemands « n'avoient point tant d'affaires dans leur maison », les dangers extérieurs, qui les menaçent, « suffiroient à leur faire tourner le visaige d'un aultre costé que de celluy de la France ».

Néanmoins, « pour ce qu'il n'y a riens de certain en ce monde », le Roi doit toujours persévérer dans la politique qu'il a adoptée à l'égard de l'Allemagne. Il faut continuer « à entretenir les Princes gracieusement, sans toutesfoys faire démonstration qu'on en ayt grant affaire,... mais en leur monstrant seullement combien ilz doivent attendre de l'amytié de la France ». Il faut surtout empêcher que l'Empereur ne prenne sur eux trop d'ascendant, et le meilleur moyen d'y réussir, c'est de ne jamais perdre une occasion de « les exciter en soubz main à la rébellion ». « Estant asseurez du costé du Roy, ilz se sentiront plus fortz et se rendront plus difficiles à accorder les demandes de l'Empereur. » Quelques-uns d'entre eux pourront d'ailleurs être aisément gagnés. Vis-à-vis de l'archevêque de Trèves, du duc des Deux-Ponts, de l'Électeur Palatin, du landgrave de Hesse, il suffira de quelques avances et de quelques pensions[2].

Ainsi, aux services qu'il venait de rendre à son maître pendant son ambassade, Marillac en ajoutait d'autres sous la forme des plus sages et des plus prudents conseils. Il faisait profiter la cour de France de la longue expérience qu'il avait acquise pendant près de vingt années de diplomatie et de la connaissance approfondie que lui avaient donnée des affaires de l'Empire ses précédents séjours en

1. *Ibid.*, p. 253. — Lettre de MM. de Marillac et Bourdillon au Roi, 2 avril. (Bibl. Nat., fr. 3101, p. 140.)
2. « *Sommaire de la légation.* » (*Ibid.*, p. 254-256.)

Allemagne. Malheureusement pour notre politique, sa négociation à Augsbourg était la dernière dont il devait être chargé. Il ne lui restait plus qu'un an à vivre, et pendant cette année c'est sous un jour nouveau, comme homme politique, qu'il va nous apparaître.

CHAPITRE XV.

MARILLAC, HOMME POLITIQUE.

(1560.)

Le discours de M. de Marillac à l'assemblée des Notables de Fontainebleau. — Sa conspiration contre les Guise. — Sa mort.

Trois mois après la conclusion de la paix de Câteau-Cambrésis, Henry II mourait et sa mort était le signal des plus déplorables événements. Ce roi, que l'on a si souvent accusé d'indolence et de faiblesse, avait eu du moins ce mérite de tenir la balance égale entre les deux factions qui, depuis plus de dix ans, divisaient la cour de France. Il avait su profiter tantôt de la vieille expérience du connétable de Montmorency, tantôt des talents militaires du duc François de Guise, et s'il devait à l'un quelques-uns des plus beaux succès diplomatiques du règne, il était redevable à l'autre de la prise de Calais. Lui disparu, le trône de France est occupé par un enfant de seize ans et le dénoûment, qu'avait retardé la prudence du monarque défunt, se précipite. Dès avant les funérailles de Henry II, l'on entrevoit le triomphe définitif de la maison de Guise. Les Lorrains prennent la direction des affaires, dominent le Roi, s'assurent de la neutralité de la reine mère Catherine de Médicis[1],

1. Forneron, *Les ducs de Guise et leur époque*, t. I, p. 285-291.

irritation[1] ; telles sont quelques-unes des raisons qui expliquent et justifient la sourde opposition avec laquelle la maison de Lorraine va bientôt avoir à compter. Ce ne sont point les seules, ni les plus sérieuses. La conjuration d'Amboise, fomentée sans doute par les Réformés de France, mais aussi par les ennemis du nouveau gouvernement, nous dévoile en effet bien d'autres griefs, parmi lesquels deux surtout devaient rallier les voix de l'opinion. « Le premier prétexte de la conjuration, dit de Thou, fut que les Guise avoient usurpé l'autorité souveraine sans le consentement des États-Généraux et, qu'abusant de la faiblesse du jeune Roi, ils s'étoient rendus maîtres des armées[2]. » En fait, tous les modérés, voyant le sort de la nation placé entre les mains d'un monarque encore enfant et de dangereux ambitieux, estimaient que le salut ne pouvait être espéré que de la nation elle-même. Ils souhaitaient donc ardemment la convocation des États Généraux, qui devaient faire entendre hautement les plaintes que chacun murmurait tout bas, mais dont personne n'osait assumer la responsabilité. La représentation du pays tout entier était seule capable en ce moment de contrebalancer auprès de la Royauté les funestes conseils et la détestable influence des Guise. Mais ceux-ci, sentant le danger, résistaient à toutes les sollicitations et à tous les avis et le Roi était tenu par eux trop en tutelle pour prendre sur lui de convoquer les États. — Un autre sujet de mécontentement contre les Lorrains était leur caractère d'étrangers et de parvenus, qui rendait d'autant plus difficilement pardonnable l'insolence qu'ils affectaient vis-à-vis des Princes du sang. Nombreux étaient ceux qui déploraient de voir systématiquement écartés du pouvoir les représentants des lignes

1. Le supplice d'Anne du Bourg excita surtout une réprobation universelle.
2. De Thou, *op. cit.*, t. III, p. 467. — Decrue, *op. cit.*, p. 270.

cadettes de la maison de France et des grandes familles du royaume. Ces derniers n'avaient-ils pas pourtant plus de droits que tous autres à participer à la direction des affaires publiques? « Il se disoit que les Guise vouloient faire périr la noblesse de France et que leurs prétentions étoient d'autant plus insupportables, qu'eux-mêmes n'étoient que des Princes de second ordre que l'on devoit regarder comme des comètes dans le monde des Princes chrétiens[1]. » Ainsi se formait peu à peu, et en dehors même de l'opposition protestante, un parti national, celui des « Malcontents », résolu à défendre contre la maison de Lorraine la cause de la liberté et à affranchir la patrie de « sa tyrannie ».

De ce parti, qui devait devenir plus tard celui des Politiques et s'incarner si glorieusement en L'Hospital, Marillac fut, on peut le dire, l'un des premiers représentants. Avec une remarquable sûreté de coup d'œil, il comprit bientôt à quels dangers la politique des princes Lorrains exposait la France et « il ne feignit point de se déclarer contre eux, aussitôt qu'il les vit travailler contre le Roi et le bien de l'État[2] ». Attitude d'autant plus courageuse, qu'il allait ainsi ruiner son crédit et sa faveur et qu'il se préparait pour la fin de sa vie une éclatante disgrâce!

C'est au mois d'août 1560, à l'assemblée des Notables de Fontainebleau, que Marillac donna le premier gage de sa sympathie aux modérés. Le discours qu'il prononça alors, « pour monstrer quels moyens sont propres pour conserver l'obéissance du Roy et faire cesser les séditions et tumultes, qu'on voit de jour en aultre et mesmement pour le faict de la relligion[3] », est une éloquente, grave et

1. De Thou, *op. cit.*, p. 507.
2. Charvet, *Histoire de la Sainte Église de Vienne*, p. 554.
3. Le texte de ce discours se trouve à la Bibl. Nat., dans le ms. fr. 513,

attristée protestation contre la politique de ceux dont il se disait quelques mois auparavant le plus dévoué serviteur.

Presque débordés par l'unanime indignation que soulevait leur conduite, les Guise, sur les instantes représentations du chancelier L'Hospital, avaient enfin consenti à donner satisfaction partielle aux vœux du pays[1]. Toujours désireux d'éloigner la réunion des États généraux, ils avaient cru du moins nécessaire de convoquer une assemblée des Notables[2]. Dans leur pensée, cette concession devait suffire à calmer les esprits et à rassurer l'opinion. Mais c'était là une illusion. L'assemblée de Fontainebleau ne servit en effet qu'à confirmer dans leurs exigences les membres du tiers-parti : Marillac se fit l'interprète des sentiments de ces derniers, et, en exprimant hardiment les réclamations que personne, jusqu'alors, n'avait osé formuler, son discours prit la valeur d'un véritable manifeste, le manifeste de tous ceux qui en France restaient partisans de l'ordre et de la liberté : « A ceste assemblée de Fontainebleau, dit la Planche, Charles de Marillac, archevesque de Vienne, emporta l'honneur, car il estoit personnaige doué de dons et grâces singulières, employé de long-tems ès ambassades d'importance près et loin, avec grande louange ; aussi fut-il non seulement estimé d'avoir très doctement opiné, mais aussi contenta la plus part de la compagnie..... par sa docte, sage et chrestienne harangue[3]. »

fol. 328 et seq. — Il est exactement reproduit dans Régnier de la Planche, *Histoire de l'estat de France, tant de la République que de la religion sous le règne de François II.* C'est d'après cet ouvrage que sont faites nos citations. (Édit. Mennechet. Paris, 1836.)

1. Decrue, *op. cit.*, p. 275.

2. Picot, *Histoire des États Généraux* (éd. in-8°), t. II, p. 11, 12.

3. Régnier de la Planche, *Histoire de l'estat de la France*, t. I, p. 373, 394. — Monluc, évêque de Valence, parla avant Marillac et son discours fut aussi très éloquent. De Thou en donne une analyse détaillée (De

La religion et l'État sont menacés. Quels remèdes peuvent être apportés à ce double danger? Tel est le thème du discours de Marillac. « Il y a, dit l'orateur, comme deux pilliers ou colonnes principales, sur lesquelles est fondée la seureté de l'Estat du Roy : l'intégrité de la relligion et la bénévolence du peuple envers le Roy. » Il faut que le Monarque garantisse l'une et gagne l'autre. « Le Roy doit considérer à quoy il est appelé et pourquoy il est estably de Dieu,... en quoy il trouvera que c'est pour contenir ses sujets en la congnoissance et service de Dieu,... et en tout se rendre si enclin à procurer leur bien, qu'il puisse estre aimé et révéré comme père du peuple[1]. » La tâche est lourde en ce moment, mais avec l'aide de Dieu et le conseil des gens de bien il peut espérer en venir à bout.

Et abordant pour commencer « le chapitre de la religion », Marillac se pose dès ce premier point en adversaire déclaré de la politique des Guise. Le catholicisme est en péril, il ne faut point se le dissimuler. Les nouvelles doctrines gagnent chaque jour des partisans et l'Église de Dieu est près d'être divisée par un schisme. Or, quels moyens a-t-on employés jusqu'ici pour essayer de prévenir la catastrophe? — La violence et la force. De part et d'autre, du côté des protestants aussi bien que de celui des catholiques, les adversaires ont discuté à coups d'épée : ils ont espéré faire triompher leur cause dans le sang et par les supplices. Les conjurés d'Amboise ont pris les armes sans l'aveu du Roi, et se sont ainsi élevés contre l'autorité légitime de leur souverain ; mais les catholiques n'ont rien à

Thou, *op. cit.*, t. III, p. 527-530.) — Cf. sur cette assemblée de Fontainebleau : Régnier de la Planche, *op. cit.*, p. 369-394 ; Castelnau, *Mémoires* (Michaud, 1re série, t. IX, p. 433) ; Picot, *Histoire des États Généraux*, t. II, p. 13-19 ; Delaborde, *Gaspard de Coligny*, t. I, p. 462-469. Marillac prononça son discours le 23 août.

1. R. de la Planche, *op. cit.*, p. 375.

leur reprocher, car eux aussi ont eu une conduite déshonorante. « Il y a eu des hommes tuez, s'écrie l'orateur, sous couleur qu'ilz estoient protestans ;... il y a eu des prescheurs qui, pour extirper les protestans, ont voulu faire eslever le peuple sous couleur d'une saincte sédition, comme s'il y avoit religion qui permist que pour la planter ou retenir, il fust permis d'user de séditions[1] ! » Et après avoir ainsi flétri les dernières violences conseillées ou approuvées par les Guise, Marillac se demande si c'est vraiment par tant d'odieuses persécutions que l'on peut espérer ramener les dissidents à la vraie foi. L'Église ne doit-elle pas plutôt, déclare-t-il, faire un retour sur elle-même, reconnaître que les dissensions du monde chrétien sont imputables à elle seule, aux abus qu'elle a autorisés, aux scandales qu'elle a tolérés dans son sein et qui, de jour en jour, ont éloigné d'elle un plus grand nombre d'esprits indignés ou découragés. « Qui vist jamais en effet la discipline ancienne de l'Église plus dissipée, plus abattue, plus négligée,.. la vie des ministres plus reprenable[2] ? » La majorité des prélats ne résident point dans leurs diocèses ; ils en abandonnent la direction à des favoris indignes ou incapables : « au temps des hérésies, de l'athéisme qui croist à vue d'œil,... ils se reculent de la bataille[3] ». Le clergé se trouve ainsi sans maîtres, sans surveillance : les mœurs des ecclésiastiques se relâchent et se corrompent ; leur ignorance de la doctrine augmente. Ce n'est plus d'ailleurs au mérite, à la piété, aux bonnes œuvres que vont les faveurs et les dignités. Non, « tout se fait par argent... et ceste grande beste babylonique, qui est avarice », a élu son repaire dans l'Église de Dieu. Faut-il s'étonner dès lors du schisme dont souffre la Chrétienté ?

1. *Ibid.*, p. 383.
2. *Ibid.*, p. 376.
3. *Ibid.*, p. 379.

Les hérétiques peuvent-ils respecter une institution qui n'est plus respectable, et ne leur donne-t-on pas des armes pour accabler le catholicisme? Aussi la violence ne servira-t-elle de rien pour les ramener. Ce à quoi il importe de pourvoir au plus tôt, c'est à une réforme radicale de l'Église, c'est à l'extirpation des abus, c'est au rétablissement des mœurs, car une fois ce résultat obtenu, « la plus part des controverses sur la doctrine se trouveront facilement composées[1] ».

Suivant l'orateur, un concile seul peut mener à bien une œuvre si sainte. Que l'on ne parle point d'un concile général, car « avant que le Pape, l'Empereur, les Roys et les Allemans soient d'accord... du temps, du lieu et de la forme qu'on y doibt tenir[2] », la situation pourrait devenir désespérée. Non, il faut s'en référer à un concile national. L'on ne fera d'ailleurs ainsi que revenir à de vieilles traditions. « Et en effet par le discours des histoires de France, à commencer du roy Clovis jusques à Charlemaigne et depuis jusques au roy Charles septiesme, l'on trouvera quasi en tous ces règnes assemblées de l'Église gallicane, maintenant de tout le royaume, autresfois de la moitié, parfois de deux ou trois provinces, dont jamais ne procéda que grand fruict... L'on ne doibt donc plus différer à suyvre le chemin que nos majeurs ont tenu, ny craindre en cest endroict d'estre accusez de nouvelleté, puisque nous en avons tant d'exemples, ny estimer qu'il en puisse advenir aultre chose que bien, puisque Dieu assiste à ceux qui sont assemblez en son nom, ny aussy plus attendre, puisque la nécessité nous presse de si près que sans nous haster nous voyons les présages de la désolation[3]. » Un

1. *Ibid.*, p. 379-380.
2. *Ibid.*, p. 376.
3. *Ibid.*, p. 377-378.

prompt remède doit être apporté au misérable état de l'Église, « sinon Jésus-Christ, qui est aussi puissant qu'il fust oncques, descendra du Ciel et reprendra le fouet pour nous chasser du temple ainsi qu'il fit des marchans[1] ».

Il importe donc, continue Marillac, de préparer sans retard les voies au synode qui doit sauver l'Église. Le premier et le plus sûr moyen est de profiter de cette assemblée de Fontainebleau pour commencer la réforme. Il serait bon de montrer dès maintenant, « par quelque acte insigne », la très ferme intention où est l'Église de mettre un terme aux abus qui la déshonorent. Que l'on n'allègue pas que l'assemblée en ce moment réunie s'ingérerait à tort « en ceste matière », et qu'elle n'a point autorité pour devancer les décisions d'un concile. Cet argument reste sans valeur, si l'on songe à l'imminence du danger et à la grandeur de la tâche, qui est assez vaste pour que chacun y apporte sans distinction sa bonne volonté et son concours. — Il faut en second lieu se préparer au concile par la prière et les bonnes œuvres. « Il faut confesser nos fautes, s'écrie l'orateur,... il faut recourir aux armes accoustumées des anciens qui sont jeusnes publics, oraisons et larmes, et surtout prendre le glaive de Dieu, qui est sa parole, dont maintenant nous n'avons plus que la gaine, c'est-à-dire l'extérieur, et ne penser plus que les mîtres, crosses, rochets, chapeaux et tiares, qui estoyent anciennement introduictz pour accompagner l'intérieur, qui est la doctrine de bonne vie, et pour nous rendre par là plus admirables, soyent pour nous garantir du mépris du peuple, puisque l'intérieur n'y est plus et qu'il n'y a que le masque extérieur[2]. »

1. *Ibid.*, p. 382.
2. *Ibid.*, p. 382.

La sainte Église catholique une fois rétablie en sa splendeur primitive, « ce grand lien de toutes les actions des hommes, qui est religion,... sera conservé en son entier[1] ». Mais ce n'est pas « en ce seul endroict que doibvent se tourner les desseins et les délibérations » de ceux qui sont en ce moment réunis au nom du Roi à Fontainebleau. Si, en effet, après avoir constaté l'affligeante situation de l'Église, ils jettent leurs regards sur la situation politique du pays, ils reconnaîtront que de ce côté aussi ils ont mission de parer aux plus pressants dangers. Les calamités des guerres passées, les énormes dettes qui accablent l'État, la multiplicité des charges qui pèsent sur le peuple mettent en ce moment le Royaume en une horrible détresse. Les plaintes de la nation se font entendre de tous côtés, et il n'est que temps d'aviser au remède que nécessitent d'aussi graves complications. Or, de même que l'Église ne se relèvera du malheur où elle est tombée, que si l'assemblée de ses membres prend courageusement l'initiative d'une réforme, de même le pays ne peut espérer le salut que d'une réunion solennelle des États Généraux. Et sans souci de déplaire aux Guise, l'orateur proclame alors la nécessité où se trouve le pouvoir de convoquer au plus tôt les représentants de la nation. C'est assurément là la partie la plus brillante, la plus solide, la plus audacieuse de son discours.

« Si les surcharges extraordinaires imposées sur le peuple, s'écrie le prélat, sont creües et multipliées de sorte que non seulement il ne peut plus porter ce grand faiz, mais encore ne peut satisfaire aux anciens devoirs, n'est-ce pas plainte digne d'estre traitée aux Estats?

« Si le Roy au contraire veut faire entendre la calamité

1. *Ibid.*, p. 380.

des guerres qui ont sy longtemps duré, les despences qui s'en sont ensuyvies, la faute des finances, et les grandes debtes qu'il a trouvées à son advènement à la Couronne, n'est-ce pas propoz dignes d'estre remonstrez aux Estats?

. . . . . .

« S'il est par nécessité besoin de retrancher les despences du Royaume et que ceux qui en ont la charge ne le puissent sans s'attirer une envie incrédible, proceddant du mescontentement de ceux qui ne se soucient si la bourse du Roy est vuyde, pourveu que la leur soyt pleine, comment se peut-il mieux, ne plus seurement exécuter que par l'adviz de grande assemblée, puisque aultrement peu de gens ne le peuvent faire? Il faut doncques que ce soit aux Estats.

. . . . . .

« Si les premiers ministres du Roy sont calomniez comme autheurs et cause de tout le mal passé et qui peut advenir, comme ceux qui tournent toute chose à leur advantage et font leur prouffict particulier de la calamité de tous; y a-t-il aultre moyen, pour se nettoyer de tout souspeçon, que de faire entendre en telle assemblée en quel estat l'on a trouvé le Royaume, comme il a esté administré et comme ceux qui sont asseurez d'avoir bien versé ne veullent fuyr la lumière, ains sont appareillez d'en rendre si bonne raison qu'on aura cause d'en estre satisfaict[1]? »

Le peuple, on n'en peut douter, reconnaîtra d'ailleurs cette loyale attitude du gouvernement, le peuple, « qui ayant entendu les nécessités de son Roy,... n'a jamais reculé de luy subvenir de tout ce qui a esté en son pouvoir », le peuple qui rendra grâce à son souverain « d'avoir repris au commencement de son règne l'ancienne coustume

1. *Ibid.*, p. 385-386.

et cellébration des Estats... et d'avoir voulu entendre par le menu toutes les affaires de son royaume[1] », le peuple enfin, qui se soumettra sans hésiter à ce que décideront ses représentants, « car combien que le Roy soyt seul autheur de la loy et qu'à lui seul appartienne de commander, toutesfois ce qu'il ordonne en assemblées d'Estats a plus de force et le peuple s'y rend d'aultant plus obéissant qu'il voyt ceste ordonnance conforme à l'adviz de plusieurs[2] ».

Sait-on au surplus ce qu'il adviendra, si ces conseils sont méprisés? L'orateur ne craint pas de le prédire, les destinées du Royaume sombreront dans une révolution. Et en effet le mécontentement règne partout. Déjà, « le Roy n'est plus obéy en ses loix et commandemens, ce qui est ung des plus grans présages de séditions qui puisse estre considéré ». C'est encore malgré tout le pauvre peuple qui jusqu'ici est resté le plus fidèle à l'autorité royale. Mais n'en arrivera-t-il pas lui aussi à la révolte? « N'estant point escouté en ce qu'il dit estre grevé, il vient à perdre peu à peu l'espérance d'estre soulagé et finalement tombera en ce désespoir de se soustraire aux charges qu'il porte, sans révérer ny le consentement du Roy, ny l'authorité de sa justice; ains se disposera à tout ce qui peult advenir, prenant pour maxime qu'il ne peult pire avoir que la mort qui mettra fin à ses malheurs[3]. »

Et il y a pourtant des hommes, continue l'orateur, des conseillers écoutés, qui détournent le Roi de convoquer les États, et qui rejettent le seul remède dont la France si gravement atteinte peut attendre sa guérison. Reste à répondre à leurs objections. Ils allèguent que « c'est chose dez long-

1. *Ibid.*, p. 389.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

temps discontinuée, qui tend à diminution de l'autorité du Roy, et qui surtout est dangereuse en temps de divisions[1] ». Aucune de ces raisons n'est sérieuse. Quant à la première d'abord, à savoir que depuis longtemps le Roi s'est déshabitué de réunir l'assemblée de la nation, elle n'est qu'une dangereuse pétition de principe ; car c'est précisément « ceste discontinuation de convoquer les Estats qui a ouvert la porte à toutes les inventions mauvaises ». — L'on ajoute que l'autorité souveraine du Roi sera diminuée par les États et « que le Roy se bride de n'avoir rien sans le consentement du peuple ». Mais ceux qui invoquent un tel argument « ne semblent point congnoistre le cœur des Françoys[2] ». L'on peut être assuré que la nation n'exigera rien que de juste et que le Roi pourra en tout honneur donner satisfaction à ses réclamations. — Enfin, si l'on vient à dire qu'il est dangereux d'assembler les États en un temps troublé, si l'on rappelle que, sous le roi Jean, « les Estats réduisirent le Dauphin à plusieurs partis indécens », l'orateur remarquera d'abord « qu'entre tant de proufficts qui sont proceddez des Estats, l'espace de plus de mille ans, c'est un foible argument de vouloir rompre telle observance pour un inconvénient une seule foys advenu[3] ». D'autre part, les troubles et les divisions, qui agitent en ce moment le Royaume, ne peuvent malgré tout se comparer à la situation désespérée, où se trouvait la France, au XIV^e^ siècle, alors que le Roi était prisonnier des Anglais, le peuple sans chef, le pays tout entier en proie à la guerre civile. Non, la France n'est point encore, au XVI^e^ siècle, descendue si bas ; mais qu'on y prenne garde, c'est l'avenir qui lui est réservé, si par un courageux effort

1. *Ibid.*, p. 390.
2. *Ibid.*, p. 391.
3. *Ibid.*, p. 392.

le Roi et ses ministres, l'Église et ses prélats ne s'opposent énergiquement « aux folles machinations de ceux qui ne veulent cheminer droict » et ne se décident à entreprendre sans retard les réformes politiques et religieuses qui sont ardemment souhaitées par tous les gens de bien. Les États Généraux et le concile y pourvoiront.

Ainsi Marillac prenait avec éclat position en face de ses anciens protecteurs et ceux-ci durent en concevoir un ressentiment d'autant plus vif que le prélat n'avait pas seulement obtenu à Fontainebleau un succès de parole : son discours avait décidé les Notables à se prononcer unanimement en faveur de la convocation immédiate des États Généraux, et les manœuvres, à l'aide desquelles les Guise avaient réussi jusqu'à ce jour à éloigner une perspective dangereuse pour leur despotisme, s'étaient trouvées ainsi déjouées. La perte de Marillac, instrument de cette défaite, fut dès lors chose décidée ; lui-même le sentit et sans hésiter s'apprêta à la résistance. Ne bornant plus son opposition à des discours, ce fut par des actes qu'il tenta de faire échec à la faction qui voulait fermer la bouche aux défenseurs de la liberté.

En face des Guise et comme leurs adversaires tout désignés, se dressaient, on l'a vu, les Princes de la maison nationale de Bourbon. Vers eux, vers le roi de Navarre[1] et le prince de Condé[2] surtout, s'étaient tournées de bonne heure les espérances des modérés et des ennemis de Lorraine. Le roi de Navarre, il est vrai, n'avait jamais paru très disposé à accepter le rôle qu'on désirait lui voir prendre.

1. Antoine de Bourbon, duc et pair de Vendôme, gouverneur de Picardie, puis roi de Navarre. Voir : de Ruble, *Antoine de Bourbon*, t. II.

2. Louis de Vendôme, prince de Condé, dit Monsieur le Prince, duc et pair d'Enghien-le-Français, auteur de la maison de Bourbon-Condé. Voir : Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. I.

Mais le prince de Condé, cadet de famille aventureux, n'avait point hésité à se mettre à la tête de l'opposition protestante et des mécontents. L'homme le plus capable d'encourager et de guider surtout cette résistance était assurément le connétable de Montmorency. L'honneur de Marillac est de l'avoir compris et d'avoir loyalement fait taire de vieilles rancunes, pour ne plus considérer que le prix des services que son ancien ennemi pouvait rendre à la cause nationale. Nous le voyons en effet l'un des premiers intervenir auprès de Montmorency ; il veut le décider à prêter l'appui de son nom et le secours de sa vieille expérience à l'opposition. Il le conjure de donner à la révolte de Condé ce qui, jusqu'à ce jour, lui a manqué peut-être, par suite de la légèreté et de l'inconsistance du Prince, c'est-à-dire un programme arrêté et une ferme direction. Il insiste sans relâche auprès du vieux conseiller de François Ier et d'Henry II et c'est seulement, lorsqu'il désespère de lui voir jamais adopter une attitude énergique vis-à-vis des Guise, qu'il se décide à préparer de concert avec la duchesse de Montpensier une véritable conspiration contre les Lorrains[1].

Jacqueline de Longwy, duchesse de Montpensier, quoique protestante, était la confidente la plus en faveur auprès de la Reine mère, Catherine de Médicis, et chacun connaissait son antipathie pour les Guise. Marillac voulut faire de cette princesse intelligente et ambitieuse l'âme de la conjuration qu'il méditait. Dès le mois de septembre, le prélat entrait en relations avec la Duchesse et obtenait d'elle une entière adhésion à ses projets. Le mois suivant, il lui adressait une longue lettre pour lui rappeler ses pro-

1. Decrue, *op. cit.*, p. 282.

messes. Le texte de cette lettre ne nous a point été conservé, mais de Thou nous en a laissé une analyse détaillée, qui suffit à nous éclairer sur les desseins de Marillac. « Il mandoit à la Duchesse, dit de Thou, qu'elle se souvînt de la parole qu'elle lui avoit donnée, que, dès qu'elle auroit retiré des mains du Roi les biens de Charles de Bourbon, elle feroit ses efforts pour s'opposer aux desseins des Guise; qu'étant rentrée en possession de la principauté de Dombes et du Beaujolais, le temps étoit arrivé de tenir sa promesse; que les choses étoient venues à ce point que, quand même elle n'auroit pas la jouissance de ses terres, elle devroit préférer le bien de l'État à ses intérêts particuliers; qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour prévenir des desseins ambitieux; qu'il avoit appris depuis peu que le dessein des princes Lorrains étoit de faire arrêter le prince de Condé, s'il se rendoit auprès du Roi[1] et de si bien observer le roi de Navarre, qu'il fût comme prisonnier au milieu de la Cour: qu'on ne devoit point compter sur le cardinal de Bourbon, qui s'étoit livré lâchement aux Guise, pour tromper les Princes ses frères; qu'il ne restoit plus que deux Princes du sang, le duc de Montpensier son mari et le prince de la Roche-sur-Yon, qui n'avoient nulle autorité; qu'on faisoit partout cette plaisanterie, qu'on avoit trouvé moyen de les attirer et de les amuser comme des enfans, l'un par les bonnes prunes de la Touraine, et l'autre par l'excellent coing d'Orléans; qu'il la supplioit de se souvenir qu'elle lui avoit dit elle-même, que, si les Princes du sang venoient à mourir, la Reine mère séduite

1. Les Guise cherchaient à ce moment à attirer à la Cour Condé pour le faire prisonnier. Condé négligea les avis que lui donnait Madame de Montpensier et fut arrêté à son arrivée à Orléans, où les États allaient se réunir. (30 octobre 1560.)

par l'adulation des Guise ou accablée par leur puissanc[illegible] auroit peu de ressources ; que la noblesse seule étoit en éta[illegible] de soutenir le Royaume chancelant : que les Potons[1], le[illegible] Vignolles et d'autres capitaines de cette réputation pou[illegible] roient assurer la liberté publique, pourvu que les Bourbo[illegible]ns ne se manquassent pas à eux-mêmes : que le Connétab[illegible]le agissoit faiblement dans les circonstances présentes, qu[illegible]e, se confiant en son innocence, il négligeoit trop les secou[illegible]rs humains, pour s'appuyer uniquement sur l'autorité d[illegible]es lois : que néanmoins il ne devoit pas ignorer qu'on av[illegible]oit fait confesser à la Sague, au milieu des tourmens, q[illegible]ue c'étoit par ses ordres qu'il s'étoit rendu auprès de la rei[illegible]ne d'Angleterre[2] ; qu'il falloit donc avertir Montmorency de profiter du passé et de prendre des mesures convenabl[illegible]es : qu'on devoit animer la lenteur du roi de Navarre, e[illegible] le faisant souvenir du Prince son fils ; qu'elle devoit enga[illegible]ger le duc de Bouillon son gendre à recevoir les enfans du prince de Condé dans Sedan et Jamets et à consentir qu[illegible]'on enfermât dans ces places les frères ou les enfans du [illegible]duc de Guise, si l'on en pouvoit prendre quelqu'un, p[illegible]arce que leur vie répondroit de celle des Bourbons : que d[illegible]'ailleurs il seroit à propos d'envoyer vers les princes d'Allemagne et les autres Princes affectionnés à la France, pour les engager à s'opposer aux Lorrains, qui n'avoient pour but que d'entretenir les séditions et les guerres civiles ; qu'à peine on avoit rendu l'Écosse tranquille, qu'on avoit employé les troupes qui en étoient revenues à soutenir d'a[illegible]n-

1. Rassin-Poton, sénéchal d'Agenois et capitaine de la garde du Roi.

2. Le fait, auquel de Thou, — qui a certainement eu sous les yeux la lettre de Marillac, — fait ici allusion, est obscur. Le Basque la Sague av[illegible]ait été envoyé par Antoine de Bourbon au Connétable et renvoyé par celui-[illegible]ci, chargé de messages compromettants. Il fut pris et livré aux Guise. M[illegible]ais nous ne savons rien de sa mission auprès de la reine d'Angleterre.

bitieux desseins ; qu'enfin si on ne remédioit à ces désordres, la vie lui seroit à charge, comme à tous les gens de bien, et qu'il en verroit la fin avec plaisir[1]. »

Cette lettre, dont les Guise eurent connaissance on ne sait comment, devait consommer la perte de Marillac. Il reçut aussitôt l'ordre de quitter la Cour et au chagrin de voir échouer sa généreuse tentative vint s'ajouter celui de sa disgrâce. Retiré dans son abbaye de Saint-Père de Melun, dit de Thou, l'archevêque de Vienne tomba dans une profonde mélancolie ; sensible aux maux de sa patrie, il ne survécut que quelques jours à la ruine de ses espérances et expira le 2 décembre 1560, à peine âgé de cinquante ans[2].

Cette version de de Thou est la plus favorable aux ennemis de Marillac. Nous savons en effet qu'un mystère plana sur la disparition du prélat. On mit en avant, mais « discrètement » l'hypothèse d'un crime. Les uns affirmèrent que l'Archevêque avait été étranglé dans son lit pendant la nuit du 2 au 3 décembre ; d'autres racontèrent que le soir de sa mort, il avait dîné avec Rostaing, le plus intime confident de la Reine mère, et que, terrifié par ce que lui avait dit son hôte des intentions du cardinal de Lorraine

1. De Thou, *op. cit.*, t. III, p. 561-563.

2. De Thou, t. III, p. 563. — « Par devant Pierre Rayard et Claude Boreau, notaires jurez du Roy nostre sire en Chastelet de Paris et furent présens en leurs personnes Françoys Soumaire, secrétaire de feu messire Charles de Marillac, en son vivant Archevesque et Comte de Vienne et conseiller du Roy en son Privé Conseil, Symon Pichon, barbier et valet de chambre dudict deffunt et Guillaume Claudy, vigneron, demeurant à Melun ; chascung d'eux ont dict que ledict deffunt messire Charles de Marillac décéda le lundi, deuxiesme jour de ce présent mois de décembre. — Délivré à nobles hommes Gilbert de Marillac, seigneur de Saint-Genest, Julien de Marillac, seigneur de Bicon et messire Guillaume de Marillac, seigneur de Ferrières, ce mardi 31e jour de décembre. » (Bibl. Nat., Cabinet des titres, Pièces originales, 1854.)

à son égard, il avala du poison[1]. La chose n'est pas invraisemblable et dans cet ordre d'idées les mœurs du temps permettent de tout supposer. Néanmoins le document, qui nous rapporte ces dires, n'a point assez d'autorité pour qu'il soit possible de rien affirmer.

Marillac fut enterré dans son abbaye de Saint-Père de Melun. Il n'y reste aujourd'hui aucun vestige de sa tombe.

1. *Extrait d'un catalogue manuscrit des abbés de Saint-Père de Melun* (Archives municipales de Melun, GG.)

CHAPITRE XVI.

L'HOMME.

Le diplomate, le politique, l'homme privé, l'écrivain.

Après avoir raconté la vie de Charles de Marillac, il nous reste à dire ce que fut l'homme : à apprécier d'abord le personnage officiel, — le diplomate, le politique, le prélat, — à pénétrer ensuite dans l'intimité de l'homme privé.

Est-il besoin de dire que, chez Marillac, c'est la figure de l'ambassadeur qui ressort avec le plus d'éclat? De 1534 à 1559, sur vingt-cinq années, il en compte dix-sept de services actifs.

De 1534 à 1538, il est à Constantinople ; de 1539 à 1543, en Angleterre ; de 1547 à 1551, à la Cour Impériale. Nous le trouvons à Metz en 1553, en Suisse en 1554, à Marck en 1555, à Rome en 1557, à Augsbourg en 1559.

Une carrière si bien suivie et si rarement interrompue mérite à coup sûr d'être signalée. Sous les règnes de François Ier et de Henry II, la Cour est livrée aux compétitions incessantes des partis : chaque faction a ses serviteurs qui apparaissent et disparaissent avec elle et bien peu sont assez habiles pour s'assurer une faveur de quelque durée. La position des diplomates est particulièrement

difficile : les questions de politique extérieure sont avant toutes autres matière à dissentiments et rivalités ; il y a un parti de la guerre et un parti de la paix, et du jour au lendemain les ambassadeurs doivent être prêts à servir l'un ou l'autre. Beaucoup s'y refusent et préfèrent sacrifier leur avenir aux idées politiques dont ils ont été naguère les représentants et les défenseurs, comme M. de Noailles, qui en 1559 est brutalement destitué de son poste d'ambassadeur à Londres, pour n'avoir point voulu abandonner la ligne de conduite que lui avait tracée son vieux protecteur Montmorency. Beaucoup aussi se conforment le mieux qu'ils peuvent à ces brusques et perpétuels revirements et ne croient pas devoir refuser leurs services à de nouveaux maîtres.

Nous mettrons Marillac au nombre de ces derniers. Pendant toute sa carrière de diplomate, il fut ce que nous appelons aujourd'hui un gouvernemental. Il débute sous les auspices du connétable de Montmorency ; bientôt après le voilà qui sert le parti de la duchesse d'Étampes. Montmorency revenu au pouvoir, il se range de nouveau parmi ses fidèles, jusqu'à l'arrivée aux affaires des Guise, dont il accepte sans hésitation de défendre les projets de politique extérieure.

On reconnaît aisément dans cette attitude le caractère souple et ambitieux de la race à laquelle appartenait Marillac. On y voit aussi très nettement se continuer la tradition de la famille. Guillaume de Marillac avait, nous l'avons vu, donné à son fils un bel exemple de cette merveilleuse aptitude à s'accommoder des hommes et des choses. Et ce que nous savons de la nature de Charles de Marillac nous prouve que ces leçons étaient tombées dans un terrain bien préparé. Le souci de parvenir apparaît très clairement dans les correspondances officielles elles-

mêmes de notre ambassadeur. A aucun moment il ne se laisse oublier. Pendant son séjour en Angleterre, reviennent continuellement dans ses lettres des plaintes sur « son si petit estat de fortune qu'il n'a moyen en ce monde de vivre aultre que celluy que le Roy lui donne »[1], sur sa pauvreté « qui est si notoire qu'il n'est besoin d'en faire plus ample démonstration »[2]. Au mois d'avril 1541, il demande même son rappel, incapable qu'il est avec son modeste traitement de faire figure honorable à la cour de Londres[3]. C'est en un mot un tempérament d'ambitieux tenace et l'on s'explique ainsi la facilité avec laquelle il a si souvent « tourné sa robbe », pour lui emprunter une de ses expressions favorites.

Ne soyons point pourtant trop sévères, et à côté du mal, faisons la part du bien. Reconnaissons d'abord le réel talent qu'il fallut à cet ambitieux pour se plier aux exigences imprévues, à la politique variable et changeante de son gouvernement. A son départ pour Londres on lui donne mission de soutenir en Angleterre le parti de la paix et il s'en acquitte à l'entière satisfaction de Montmorency. Un an après, il s'agit d'entraîner Henry VIII à la guerre et l'habile diplomate emploie à cette nouvelle œuvre tout autant d'activité, tout autant d'initiative qu'à la première. A Marck, il défend avec éloquence les plans pacifiques du Connétable et, l'année suivante, sous l'inspiration des Guise, il publie son manifeste sur la rupture de la trêve, où il prétend justifier la dénonciation de la paix. Ce sont là, dira-t-on, des traits fort peu honorables. Ces mots sont peut-être bien sévères, appliqués à un diplomate.

1. De Marillac au Connétable. 12 février 1541. (*Correspondance politique de Marillac en Angleterre*, p. 270.)
2. Du même au même, 3 septembre 1540. (*Ibid.*, p. 219.)
3. Du même au même, 19 avril 1541. (*Ibid.*, p. 292.)

Au reste il ne faudrait point croire que la carrière politique de Marillac n'ait été qu'une incessante volte-face. Les faits donneraient tort à pareille supposition. Sur les huit ambassades de Marillac, il importe en effet de ne pas l'oublier, quatre furent consacrées, sans nulle défaillance de sa part, à la réalisation du plan glorieux que se traça au XVI^e^ siècle la politique française et que devaient si heureusement poursuivre Henry IV et Richelieu : l'alliance de la France avec les Protestants d'Allemagne. Pendant son séjour à la cour impériale, pendant ses missions à Metz, en Suisse et à Augsbourg, Marillac travailla avec ardeur à cette œuvre et là est certainement l'honneur de sa vie de diplomate. On peut dire que dans la première moitié du XVI^e^ siècle, il fut de nos hommes politiques le mieux éclairé sur les affaires d'Allemagne et le mieux en état de servir utilement à ce point de vue son gouvernement. Les sommaires, qu'il rédigea au retour de chacune de ses quatre ambassades et qui nous ont fourni au cours de ce travail de précieux renseignements, nous prouvent en effet quelle connaissance il avait acquise des aspirations politiques et religieuses, des ressources morales et matérielles de la Germanie, et quelle expérience lui avait donnée des hommes et des choses de ce pays le long séjour qu'il y avait fait.

Ces sommaires, auxquels il convient de joindre celui que Marillac composa après sa mission à Rome, forment assurément la partie la plus originale et la plus personnelle de l'œuvre écrite de notre ambassadeur. Aucun diplomate du temps n'a compris mieux que lui l'utilité et les avantages de ces comptes rendus, où sont exposés les causes, les divers épisodes et les résultats d'une négociation. Bien souvent d'ailleurs il en élargit le cadre et donne à une simple note diplomatique les proportions d'une véritable

étude de politique générale. Tel le sommaire, qu'il rédigea à son retour de la cour impériale (1551), où il expose en détail les raisons des succès de Charles-Quint, qu'il attribue avant tout à la désunion et aux fautes de ses adversaires : aux fautes de la France d'abord, qui a sans cesse laissé échapper l'occasion favorable de « remporter la victoire » ; aux fautes des Protestants d'Allemagne qui « pensans que tout le monde ensemble ne leur pust nuyre[1] », ont méprisé l'appui de la France et ont attendu d'avoir été battus pour se tourner vers nous ; aux fautes du Pape enfin qui n'a pas compris le danger que faisait courir au Saint-Siège la puissance impériale et qui n'a cessé d'offenser nos souverains, « jusques à donner le chappeau de Cardinal à des gardeurs de singes[2] » au détriment des plus éminents de nos prélats. Et pendant ce temps l'Empereur profitait de ces dissensions et les encourageait « jectant partout semences de défiance », se parant « d'un zèle de relligion et de justice[3] » qui n'était qu'hypocrisie, mais qui ne laissait pas que de faire impression sur le monde. Cette idée que Charles-Quint n'a été en somme qu'un « hypocrite raffiné » plaît particulièrement à Marillac. « C'est là, dit-il, la plus grande poison dont l'Empereur se soit jamais prévalu. En voyant ses parolles et ses façons ne montrer que saincteté et équité l'universel a esté gagné et n'a pu estre capable de congnoistre la vérité[4] ». La vérité est que « ceste contenance a esté une vraye hypocrisie ». L'Empereur l'a adoptée non par conviction, mais « pour ce qu'elle pouvoit servir à son prouffict et pour que tout le monde eust imprimé au

1. *Sommaire de l'ambassade en Allemagne de M. de Marillac*, publ. dans Ranke, *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*, t. VI, p. 495.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 498.
4. *Ibid.*

cerveau l'oppinion qu'il est prince relligieux, juste et d'honneur et qu'on se fiast à luy plus aysément[1] ». Et Marillac passant en revue différents actes de Charles-Quint conclut à la vérité de sa thèse. « S'il eust le zèle pour la relligion qu'il montra, dit-il, pourquoy n'ostoit-il les prescheurs des Protestans, quant il fut victorieux en Allemaigne, dont son confesseur mesme fut si scandalisé, qu'il ne le voulut point absoudre, ains print congié de luy et s'en alla? Pourquoy, quant les villes se rendoient à luy, ne leur proposoit-il qu'elles eussent à se réduyre à l'Église Romaine, dont il ne parla jamais ? Pourquoy n'a-t-il faict restituer les ecclésiastics spoliez par les Protestans, comme il avoit promis? Et cependant il s'y est porté si froidement, que s'apercevant les catoliques de ceste dissimulation, ilz se sont peu à peu rengez avec les Protestans, pour la conservation de la liberté de leur patrie ? Et mesmement que les trois Ellecteurs ecclésiastiques ont congneu que au lieu de les asseurer, il estoit le premier qui les spolioit. N'a-t-on pas veu aussy la prinse de Romme et du pape Clément, où en effet il montra qu'il pouvoit plus que les luthériens, car au lieu qu'ilz ne pensent qu'à dire mal du Pape, luy sceut très bien le prendre et lui faire paier rançon aprez avoir faict piller et saccager Romme et commettre sur les Cardinaux et aultres ecclésiastics tous les exemples de dérision, cruauté et inhumanité, de sorte qu'il n'y a barbare au monde qui en sceust faire davantage[2] ».

Quelque opinion que l'on ait sur ce curieux essai de psychologie de Charles-Quint, il est difficile cependant d'en nier l'intérêt, si l'on songe surtout que son auteur avait vécu pendant quatre années à la cour impériale. Il y a là au moins de quoi nous prouver quel observateur

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*, p. 496.

attentif fut Marillac. Ce n'est point du reste chose isolée dans son œuvre que ces appréciations originales sur telles ou telles personnalités historiques. De tous les princes qu'il a approchés, il nous a tracé le portrait, marqué les goûts et l'humeur. A côté de Charles-Quint ambitieux et hypocrite, voici Henry VIII, « avare et convoiteux au point que toutes les richesses de ce monde ne seroient suffisantes pour le contenter », « défiant et craintif car congnoissant quelle tragédie et scandale il a excitez, il ne se fie à ung seul homme pensant les avoir tous offensez », « légier et inconstant, troisiesme et dernière peste qui procède des deux premières[1]. » — L'on se souvient du tableau très observé et très vivant, que Marillac nous a laissé de la cour de Rome, et où la figure de Carafa est si fortement mise en relief. — Il faut aussi rappeler son jugement sur Maurice de Saxe, « prince inquiet, subtil, d'esprit soubçonneux, de nature variable en oppinion, qui n'entre jamais si avant en parti, qu'il ne tasche avoir porte ouverte pour s'encheminer en ung aultre »[2]; et aussi ses réflexions sur le type curieux d'aventurier que fut Albert de Brandebourg.

Des peuples aussi bien que des individus Marillac a noté les mœurs et le caractère. Il semble d'ailleurs n'avoir eu une idée bien haute d'aucune des nations avec lesquelles il a négocié. Les Allemands sont grossiers, brutaux, ivrognes, vantards. Bien loin d'être reconnaissants à la France de l'appui qu'elle leur prête contre Charles-Quint, « ils estiment que nostre seureté deppend entièrement d'eulx et que sans leur support nostre Roy ne peult con-

1. De Marillac au Roi, 6 août 1540. (*Corr. pol. d'Angleterre*, p. 211-212.)

2. De Marillac au Roi, 3 juillet 1553. (*Mémoires-journaux du duc de Guise*. p. p. Michaud et Poujoulat, t. VI, p. 191.)

server son estat[1] ». Ce qui leur manque surtout, c'est la décision. A les entendre, ils sont continuellement sur le point de secouer le joug impérial ; mais ces belles résolutions ne s'exécutent jamais, car aussitôt « qu'ilz sentent leur maistre prez d'eulx », leur « pusillanimité » reprend le dessus et les fait se soumettre la plupart du temps sans résistance. Les populations « des cartiers de Saxes » seraient, il est vrai, plus belliqueuses et montreraient « une plus grande obstination. » Il ne faudrait pas néanmoins compter beaucoup sur leur « pertinacité[2]. » En général en effet, « les Allemans, comme il est dict dez deux mil ans en çà, oblyent voluntiers les biens et les maux qu'on leur faict[3] ».

Les Anglais sont plus antipathiques encore à Marillac. « Comme la vie du prince est le blanc où tous les subjectz mirent et l'exemple auquel ilz se composent, tel est le maistre, telz sont les ministres et tel est le peuple. » Sous l'influence néfaste de Henry VIII « les droictz les plus sacrez de relligion, de mariaige, de foy et promesse sont pervertiz en Angleterre[4] ». C'est de plus une nation avare et rapace, « qui treuve ayséement mille moyens pour attirer et prendre à soy, mais n'en admect pas ung seul pour lascher et bailler[5] ». Ajoutez à ces vices une mauvaise foi incroyable qui rend impossible toute négociation suivie avec les Anglais. Ils s'avancent, se retirent, vous accordent un point pour vous le contester le lendemain,

1. *Sommaire de l'ambassade d'Allemagne.* (Ranke, *op. cit.*, t. VI, p. 496.)
2. De Marillac au Roi, 14 mars 1549. (Bibl. Nat., fr. 3098, fol. 35 r°.)
3. *Sommaire de la négociation d'Allemagne* (1539). (Bibl. Nat., fr. 3101, fol. 254 v°.)
4. De Marillac au Roi, 6 août 1540. (*Corr. pol. d'Angleterre*, p. 212-213.)
5. *Ibid.*

vous font « les plus beaux sermens » quitte à se parjurer sans honte à la première occasion.

Mais en fait de perfidie, nuls n'approchent des Italiens. L'on trouverait difficilement en effet peuple « plus fourbe, plus menteur et plus indigne ». « Quelque chose qu'ilz disent et qu'ilz promectent, ilz ne se meuvent jamais synon en tant que cela tourne à leur prouffict » et il serait imprudent de « faire fondement sur leurs ouvertures », car leur coutume est de « changer au premier vent » et de se donner toujours « au plus offrant et dernier renchérisseur[1] ».

Que l'on rapproche ces considérations si personnelles, ces observations si solides de la pauvreté et de l'étroitesse de vues de beaucoup de négociateurs du temps, et l'on reconnaîtra l'incontestable supériorité de Marillac, dont la place doit être marquée à côté des plus célèbres diplomates du XVI^e^ siècle, à côté des du Bellay, des de Selve, des Pélicier, des d'Urfé, des de Tournon, des du Ferrier.

S'il nous a été permis d'adresser quelques reproches à Marillac ambassadeur, nous n'avons en revanche à donner que des éloges à Marillac homme d'État. Diplomate, il n'avait jamais perdu de vue son intérêt personnel ; homme d'État nous le trouvons prêt à sacrifier honneur et crédit au triomphe de ses idées et de ses principes. Sa harangue à l'assemblée des Notables rachète ainsi bien des faiblesses et nous laisse sous une impression favorable à celui qui n'hésita pas à se séparer d'un parti, dont il pouvait espérer encore des faveurs, mais dont la conduite ne répondait plus à son honnêteté, ni à son patriotisme.

Nous avons l'heureuse fortune de posséder les notes que

1. De Marillac au Connétable, Rome, 16 mars 1557. (Bibl. Nat., fr. 20644, fol. 120 v°.)

Marillac avait réunies en vue de son discours et qui lui servirent à le préparer. Dans les « mémoires trouvez entre les papiers de feu Charles de Marillac, archevesque de Vienne[1] » nous reconnaissons, consignées sous une forme nerveuse et serrée, la plupart des idées qu'il développa à Fontainebleau. Devant se borner d'ailleurs, le prélat n'utilisa qu'une partie de ses notes : il n'insista que sur les points essentiels, mais l'on peut s'assurer par la lecture de son manuscrit du nombre et de l'importance des renseignements qu'il avait recueillis, du soin avec lequel il avait étudié son sujet, des patientes réflexions qui avaient présidé à la composition de sa harangue. Ces « mémoires » et le discours lui-même nous permettent de saisir très nettement chez Marillac la physionomie de l'homme politique.

En ce temps où la question religieuse primait toutes les autres et servait à couvrir les plus odieux excès, un sentiment bien rare était celui de la tolérance. Et Marillac nous apparaît à ce point de vue sous un jour trop favorable pour que nous ne marquions pas tout d'abord ce premier trait de son caractère. A Fontainebleau, on l'a vu, il s'était élevé avec indignation contre les violents et les exaltés qui prétendaient faire triompher leurs croyances les armes à la main. Dans les notes de son discours, nous trouvons plus fermement exprimées encore les mêmes idées. « Soubz umbre de la relligion, dit-il, on ne se doibt enquérir des mœurs, ny procedder pour une injure ou opprobre proférées contre le ministre : comme celluy qui fut prisonnier pour ce qu'il dit qu'il aymeroit mieux veoir un diable que ung prestre mal vivant. — Que nul ne soyt tenu subir jugement sur quelque parolle légièrement dicte.

1. Publiés par Paris, *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, p. 772-779. (Coll. des Doc. in. de l'hist. de Fr.)

quand il ne vouldra persévérer, s'il n'est prédicateur ou constitué en dignité ecclésiastique ou degré ; aultrement tout homme, qui auroyt ennemi, seroyt en dangier d'estre accusé, ayant proféré quelque parolle qu'il ne vouldroyt soutenir. — Qu'il soyt deffendu aux prescheurs de disputer propositions qui sont en controverses touchant la relligion : qu'ilz preschent simplement bonne doctrine, remectant les disputtes aux escolles[1]. » Que l'on songe que ces lignes ont été écrites en 1560 et l'on n'hésitera pas à faire honneur à Marillac d'avoir été l'un des premiers apôtres de cette tolérance qui ne devait que si longtemps après, et au prix de quels combats, s'établir décidément en Europe.

Mais au XVI^e^ siècle, une telle largeur d'idées était dangereuse, et Marillac en fit l'expérience. On l'accusa d'hérésie. « De ce temps, dit Brantôme, il y eut quelques évesques d'une haute volée soubçonnez tenir mal de la religion catholique, entre aultres M. de Marillac, évesque de Vienne[2]. » Ainsi, à la fin de sa vie, se renouvelaient les mêmes accusations qui, pendant sa jeunesse, avaient obligé Marillac à quitter Paris.

Marillac fut-il ou ne fut-il pas protestant ? La question est aussi délicate à son sujet que pour beaucoup de personnages du temps. Nous y répondrions cependant assez volontiers par la négative. Remarquons d'abord que, dans aucun de ses écrits, il ne lui est échappé contre le catholicisme de mots haineux ou agressifs et que dans aucun n'apparaissent surtout des préférences marquées pour la Réforme. A Fontainebleau il trace, il est vrai, un tableau lamentable de l'état de l'Église et des abus qui la désho-

1. Paris, *op. cit.*, p. 775.
2. Brantôme, *OEuvres* (édit. Lalanne), t. IV, p. 46. — Cf. : t. I, p. 83.

norent. Mais il faut voir là plutôt les constatations attristées d'un catholique sincère que le fait d'un dissident se réjouissant des fautes de ses adversaires. N'affirme-t-il pas d'ailleurs, expressément, dans les notes de son discours, « qu'il ne faut riens innover en la relligion que par grande nécessité... car mutation en la relligion amène communément mutation d'estat. De tel changement en relligion, ajoute-t-il, vient le doubte entre le petit peuple. du doubte la variation, de la variation l'incertitude de ce qu'il doibt croire, de l'incertitude une malheureuse fin qui est l'athéisme [1]. » Au surplus, toutes les critiques qu'il adresse à l'état actuel de l'Église n'ont qu'un but, il le répète à différentes reprises, « c'est d'empescher l'accroissement des protestans et la diminution de l'obéissance à l'Église Romaine, ... c'est de parer aux maux advenuz en la relligion, ... c'est d'imposer silence à ceux qui parlent mal des catolicques ». Et il est vraiment étrange enfin que, si Marillac a réellement incliné vers les nouvelles doctrines, nous ne trouvions, — nous ne disons pas dans la harangue publique de Fontainebleau, mais dans les mémoires personnels qu'il avait rédigés, — ni une phrase, ni une allusion où se trahisse sa sympathie pour la Réforme.

En somme, l'archevêque de Vienne fut, semble-t-il, un tolérant et rien de plus, un tolérant de l'école de Michel de L'Hospital, son compatriote et son ami. Et l'on peut faire, à ce point de vue, entre les deux hommes, un rapprochement bien fondé. Lorsque L'Hospital, nommé chancelier, le 2 juillet 1560, se rendit le 5 du même mois au Parlement pour y faire enregistrer l'édit de Romorantin, il prononça devant la cour une longue harangue où, en les termes les plus élevés, il prêchait la conciliation et la

1. Paris, *op. cit.*, p. 773.

paix. Or, nous savons que Marillac accompagna ce jour-là son ami au Parlement, et il est intéressant de constater que les mêmes idées, exprimées parfois d'une manière identique, se retrouvent dans la harangue de L'Hospital et dans celle que le mois suivant Marillac prononça à Fontainebleau[1]. Louable accord de ces deux hommes indépendants et courageux qui ne craignirent pas de s'attirer la haine de tous les partis, en se plaçant au-dessus d'eux et en se faisant les défenseurs des plus sages « propositions ».

La tolérance de Marillac s'explique donc assez naturellement et par son caractère, qui semble avoir été « voluntiers esloigné des partiz extresmes » et par l'amitié qui le liait au plus illustre des modérés du temps. Mais la cause en doit être recherchée aussi dans les circonstances où le plaça sa longue carrière de diplomate. Au cours de ses fréquents séjours à l'étranger, il avait pu voir de près les maux causés par les divisions religieuses et il en avait gardé, paraît-il, un souvenir très vif. A plusieurs reprises, il y fait allusion et dans son discours à l'assemblée des Notables et dans ses « mémoires ». Il avait assisté en Angleterre aux discordes incessantes des partis, « qui fournissoient chaque jour plus fraische matière à plus grandes boucheryes que jamais » ; pendant son ambassade d'Allemagne, il avait reconnu combien « le seur establissement de la relligion est nécessaire au seur establissement de l'estat », et le désir d'épargner à son pays les malheurs dont il avait été le témoin devait l'encourager à défendre les idées généreuses dont il se faisait l'interprète.

1. Cf.: la harangue de L'Hospital, dans Dufey, *Œuvres de Michel de L'Hospital*, t. I, p. 319-333. — V. aussi Taillandier, *Nouvelles recherches historiques sur la vie et les ouvrages du Chancelier de l'Hospital* p. 37-45.

Chez Marillac l'homme politique doit donc beaucoup à l'ambassadeur. Mais nulle part ailleurs on ne le constate mieux que dans l'exposé des moyens qu'il propose « comme les plus propres à mettre un terme à l'hérésie ».

Il demande d'abord que l'on oblige les évêques à résider dans leurs diocèses, car, dit-il, « l'exemple de l'Allemagne nous admoneste » des dangers que court une Église abandonnée par son prélat[1]. Il déclare ensuite qu'il importe de réunir au plus tôt un Concile national, car sur le Concile général il ne faut point compter. Et là apparaît bien l'expérience du diplomate. C'est qu'au cours de ses ambassades, Marillac avait pu se convaincre qu'un Concile général, où tous les peuples seraient représentés et où le monde chrétien tout entier se mettrait d'accord, était chose impossible, à laquelle s'opposeraient toujours les ambitions et les intérêts politiques des souverains. Lui-même, en 1550, n'avait-il pas conseillé au roi Henry II de refuser de participer au Concile de Trente, dans le seul but de faire échec aux projets de Charles-Quint? Non, chaque État doit se suffire à lui-même et essayer de se guérir lui-même: et empruntant à L'Hospital une de ses comparaisons familières, Marillac compare la France à un malade « qui, espuisé d'une fiebvre continue, où la saignée ou aultre remède prompt est nécessaire, ne peut attendre qu'on soyt allé quérir un médecin bien loin, lequel on n'est certain encore qu'il viendra[2] ».

Sur le fait de la politique comme sur le fait de la religion Marillac nous semble digne des éloges les plus mérités. Nous avons vu avec quelle éloquence et quel courage il défendit à Fontainebleau les droits de la nation contre les

1. Paris, *op. cit.*, p. 774.
2. Discours à Fontainebleau, dans La Planche, *Histoire de l'estat de la France* (éd. Mennechet), p. 376.

desseins ambitieux des Guise et l'absolutisme de la Couronne. Là encore il était en parfaite communauté d'idées avec Michel de L'Hospital. Le discours prononcé par le Chancelier au Parlement, le 7 septembre 1560, n'est en effet, on peut le dire, que la reproduction de la harangue de l'archevêque de Vienne[1]. Les deux amis s'inspiraient et se soutenaient ainsi l'un l'autre, « ayant le plus rare de tous les courages, celui de la modération entre les partis furieux ».

Le nom de Marillac doit enfin se trouver confondu avec celui de L'Hospital dans une dernière louange. L'archevêque de Vienne fut en effet le conseiller écouté et le collaborateur zélé du Chancelier dans une des réformes que celui-ci eut le plus à cœur : la réforme de la justice. A Fontainebleau, Marillac n'avait point abordé cette question. Mais elle est en revanche longuement développée dans les « mémoires ». On trouve là tous les éléments d'une étude complète sur les abus de l'administration judiciaire du temps et sur les moyens d'y remédier. Marillac se fait de la justice la conception la plus haute. « La justice est partie de la relligion, dit-il, en ce que c'est l'office du prince, comme magistrat ordonné de Dieu. Elle est aussi partie de l'establissement des royaulmes.[2] » Voilà pourquoi il faut s'affliger de voir cette noble fonction « en la situation à laquelle elle est réduicte ». « Les choses sont allées en déclination en France despuys que la justice y a esté corrompue »[3], et il est à craindre que pis ne survienne si l'on n'y pourvoit. Deux maux « sont en la justice : la longueur et la cherté ». La longueur d'abord, qui a pour cause la

1. Dutey, *OEuvres de l'Hospital*, t. I, p. 347-366. — Taillandier, *op, cit.*, p. 50 et seq.
2. Paris, *op. cit.*, p. 775.
3. *Ibid.*

multiplicité des juridictions, « car la calamité des guerres a admené création d'une infinité d'officiers, »[1] et la multiplicité des édits et ordonnances, « source de toute confusion. » Et sur ce dernier point, constatons une fois de plus l'entière conformité des vues de Marillac avec celles de L'Hospital, qui souhaitait, comme le dit Hotman, « de réduire toute la législation en un ou deux beaux volumes de langage vulgaire et intelligible[2] », pour couper court à la chicane et simplifier la procédure. Mais ce qu'il importe avant tout de réprimer, continue Marillac, c'est la vénalité des magistrats. Ceux-ci pour acheter leurs charges « ont souvent vendu la pluspart de leur bien et ilz s'en veulent rembourser par la justice[3] ». Aussi « avant qu'un paouvre homme ayt passé par les mains du notaire, du tabellion, du procureur, de l'advocat, du juge et aultres semblables, il se trouve bien plumé[4] ».

A ces abus, voici les remèdes qu'il convient d'apporter. L'on commencera d'abord par diminuer le nombre des « ministres », des conseillers au Parlement, des procureurs « qui ne servent qu'à nourryr procez », des avocats « qui pour la pluspart sont solliciteurs ». L'on veillera ensuite à ce que tous ces gens-là « ne puissent plus exiger des parties que ce que la loi leur permet[5] ». « L'on ostera notamment aux procureurs le privilège par lequel pour dix livres ilz font venir de cent lieues ung paouvre laboureur, ung orphelin, une vesve, qui sont destruictz dez qu'ilz tombent entre leurs mains[6] ». Quant aux magistrats, on

1. *Ibid.*, p. 776.
2. Cité par Dareste, *Essai sur F. Hotman*, p. 22. — Taillandier, *op. cit.*, p. 276.
3. Paris, *op. cit.*, p. 776.
4. *Ibid.*, p. 777.
5. *Ibid.*, p. 777-778.
6. *Ibid.*, p. 777.

les rappellera constamment à la dignité de leur charge, et à la pratique de leurs devoirs ; il n'est fonction au monde plus haute que la leur et il faut qu'ils se souviennent que « les juges en l'Escripture sont appelez dieux, non parce qu'il y a plus d'ung Dieu, mais pour ce que rendant justice, ilz doivent despouiller tout ce qui est de l'homme et n'y apporter que ce qui est de Dieu[1] ».

Sur cette belle pensée se terminent les réflexions de Marillac « sur l'estat de la justice ». Ce sont les dernières lignes qui soient sorties de sa main, et en dehors de l'intérêt historique qu'elles présentent elles nous prouvent qu'il y avait en lui autre chose qu'un diplomate, autre chose qu'un homme d'État, mais qu'il y avait aussi un tempérament d'administrateur prompt à démasquer les abus, à en découvrir les causes, et soucieux de les détruire. Et l'on doit exprimer le regret qu'une mort prématurée l'ait empêché de donner sur ce point la mesure de sa valeur et de son talent. Nul doute, en effet, qu'une fois de plus il ne se fût associé à son ami L'Hospital pour travailler à cette grande œuvre de réformation judiciaire et administrative, dont le Chancelier poursuivit avec tant d'ardeur la réalisation.

A Fontainebleau, Marillac s'était, on l'a vu, élevé avec âpreté contre les prélats qui ne résidaient point dans leurs diocèses. Pourtant, il ne résida jamais dans les siens, ni à Vannes, ni à Vienne. Aussi faut-il croire que, dans ses attaques, il visait surtout ceux de ses collègues que leur intérêt ou leurs plaisirs seuls retenaient à la Cour, et non les prélats qui y demeuraient comme lui en raison d'une charge officielle. En fait, cette distinction était légitime, et

1. *Ibid.*, p. 779.

elle fut admise dans l'édit du 5 mai 1561, qui décida que tous les évêques séjourneraient dans leurs diocèses « à l'exception de ceux que le Roy enverra en ambassade ou qu'il appellera auprez de lui [1] ». Pour justifier la contradiction qui existe entre la conduite de Marillac et ses plaintes à l'assemblée des Notables, on pourrait prétendre — il est vrai, qu'il ne se voua jamais à l'Église et qu'il ne posséda jamais ses abbayes et ses évêchés qu'à titre de commende. Mais une telle supposition serait téméraire. — Non pas que le cas fût rare au xvi[e] siècle. Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, Monluc, évêque de Valence, Morvilliers, évêque d'Orléans, Paul de Foix, archevêque de Toulouse, n'avaient point les ordres sacrés ou ne les reçurent que très tard. Toutefois, en ce qui concerne Marillac, on ne saurait être aussi affirmatif qu'au sujet de ces personnages. En réalité, et la chose est presque incroyable, on ne rencontre dans toutes les œuvres de Marillac, ni un mot ni une allusion qui permettent de croire qu'il ait ou non appartenu à l'Église. Nous avons pourtant signalé plus haut un détail, qui nous ferait incliner volontiers vers la première de ces deux hypothèses. A l'époque où il reçut au Parlement une charge de conseiller-clerc, il ne fut point question pour lui, nous l'avons remarqué, des dispenses nécessaires en pareil cas à un laïque. Et pourtant ces dispenses sont en général très soigneusement enregistrées dans les registres du Parlement vers la date d'entrée en fonctions de leurs bénéficiaires [2]. Nous pouvons donc conclure avec assez de vraisemblance que dès avant sa nomination au Parlement, Marillac avait été

1. Archives Nationales, *Registres du Parlement*, X[1a] 1597, fol. 109 r° et v°.

2. Archives Nationales, *Registres du Parlement*, X[1a] 1589, fol. 322. — X[1a] 1548, fol. 2 v°.

« promeu in sacris », probablement, comme nous l'avons dit, à son retour de Constantinople. D'autre part, Le Laboureur, dans les *Mémoires de Castelnau*, prétend que Marillac « eut un fils naturel qui laissa postérité ». Et il ajoute : « Je crois qu'il lui naquit auparavant qu'il fût engagé dans les ordres sacrés, parce qu'il prétendoit estre légitime. Il fut d'ailleurs homme de mérite et eut l'honneur de commander une compagnie au régiment des Gardes[1]. »

Quoi qu'il en soit, nous savons que Marillac confia la direction de ses deux évêchés à son frère Bertrand de Marillac, de l'ordre des Frères Mineurs, qui en occupa le siège en son lieu et place. Ce Bertrand de Marillac mourut lui-même évêque de Rennes. Nous ne connaissons aucun détail de son administration à Vannes, et un seul souvenir de son passage à Vienne nous a été conservé : l'hôpital des pauvres de cette ville fut achevé par ses soins.

Quant à Charles de Marillac, la seule de ses résidences ecclésiastiques qu'il semble avoir affectionnée est son abbaye de Saint-Père-de-Melun où il mourut. On voit encore à Melun, dans le parc de la Préfecture, des restes importants de cette abbaye. Deux corps de bâtiments sont demeurés à peu près intacts, à l'extérieur du moins. Le premier semble avoir fait partie des communs du monastère ; les appartements de l'abbé auraient été compris dans le second. On y montre, en effet, désignées sous le nom de cabinet et de chambre de l'abbé, deux pièces, dont l'une est de plain pied avec un petit cloître bâti au midi et dont la seconde a ses fenêtres au Nord, sur l'un des plus beaux points de vue de la contrée. L'état de ces appartements est-il resté le même depuis Marillac? Il serait difficile de l'affirmer. La décoration, — très sobre, il est vrai, —

1. Le Laboureur, *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 498.

de la chambre de l'abbé, trahit bien le goût du XVI^e^ siècle. Mais pendant les guerres de religion le monastère de Saint-Père fut, on le sait, pillé par les Protestants et subit très peu après d'importants remaniements. On ne saurait donc dire que l'on a sous les yeux l'appartement même où vécut Marillac. Pourtant on évoque aisément sa figure en ce séjour charmant qu'il aima et qu'attriste seulement le souvenir de la mort misérable qu'il y fit.

Nous savons fort peu de chose sur le caractère et la vie privée de Marillac. Les chroniqueurs du temps ne mentionnent que bien rarement son nom et encore est-ce toujours à l'homme public qu'ils font allusion. Et comme, d'autre part, il n'a été conservé de lui ni lettres familières, ni même un seul acte d'ordre privé, la difficulté est grande de pénétrer dans son intimité. Essayons-le cependant à l'aide des quelques renseignements isolés qui nous sont parvenus.

Nous avons déjà noté le trait le plus apparent de son caractère, l'ambition et la préoccupation très vive de s'élever qui en faisaient le fonds. Nous n'y reviendrions pas, si nous n'avions à constater les mêmes sentiments chez les divers membres de sa famille et si ce n'était une occasion toute trouvée de parler de celle-ci. Guillaume de Marillac, père de onze enfants, dut les laisser sans grandes ressources. Ils surent pourtant presque tous faire très honorablement leur chemin et Charles de Marillac n'eut à rougir d'aucun des siens, sauf peut-être d'un certain Pierre de Marillac, religieux à Pontigny, « qui se dévoya de l'ancienne religion de ses aïeux, quitta son habit et se maria à Poitiers[1] ». De cette nombreuse famille, Gilbert, l'aîné,

1. Bibl. Nat., fr. 20229 (non folioté.)

ut baron de Porsac et dans une excellente situation de ortune, semble-t-il ; un autre frère, Julien, fut commis- aire ordinaire des guerres : un troisième, Bertrand, devint, on l'a vu, évêque de Rennes [1]. Mais les trois noms de la amille les plus connus au XVI^e^ siècle sont ceux de Charles le Marillac, de Gabriel de Marillac et de Guillaume de Marillac. Gabriel et Guillaume durent avoir avec leur frère Charles des relations assez suivies qu'autorisait leur séjour commun dans la capitale. Gabriel était, nous l'avons dit, avocat très distingué au Parlement de Paris et c'est sous ses auspices, on se le rappelle, que Charles débuta au barreau. « C'étoit, dit une note généalogique, un personnage d'honneur et de mérite, qui joignit une science exquise à une grande probité et fut grand zélateur de la justice [2] ». Il mourut en 1551 et nous avons conservé l'épitaphe que ses frères firent graver sur son tombeau en la chapelle de Sainte-Anne de Sainte-Claire-d'Aigueperse. Les Marillac restaient, on le voit, fidèles à leur petite patrie. Quant à Guillaume de Marillac, il eut une carrière plus brillante encore. Beaucoup plus jeune que Gabriel et Charles, il dut profiter de la fortune naissante de ses aînés. « Il fut, nous dit un biographe anonyme, nourry à la Cour des Roys Francoys I^er^ et Henry II et restitua en France la vraye forme des monnoies, tenant siège de juge souverain sur les finances et estant maistre en la chambre des Comptes de Paris durant treize ans. Il exécuta plusieurs commissions et charges honorables et fut fait chevalier à la tête de l'armée du Roy Charles IX par Monsieur le Duc d'Anjou Henry de France, depuis roy troisiesme du nom à la mémorable journée de Montcontour [3] ». Le

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*
3. *Ibid.* — « Lettres de chevalerie pour Guillaume de Marillac Conseil-

souvenir nous a été conservé d'une de ces « commissions honorables » auxquelles fait allusion le biographe. Lorsque Charles de Marillac, alors ambassadeur à Augsbourg, signala à son gouvernement l'invention qui venait d'être faite dans cette ville par un certain Schwab de la presse et des divers instruments mécaniques du monnayage moderne, ce fut Guillaume de Marillac, — accompagné d'Aubin Olivier, un autre Auvergnat, — qui se rendit en Allemagne pour y faire l'essai des nouveaux engins, en prendre livraison et les amener à Paris[1]. Ce même Guillaume fut à diverses reprises employé comme courrier diplomatique auprès de son frère, les correspondances de celui-ci en font foi. Les frères de Marillac semblent d'ailleurs avoir vécu dans la plus parfaite union. Ils se prêtaient appui et assistance et le dernier survivant, Julien, bénéficiait encore en 1577 des bons souvenirs que ses aînés avaient laissés à la Cour, puisque c'était « en considération des services de M. Gabriel de Marillac, avocat général au Parlement, de ceux de M. Charles de Marillac, archevesque de Vienne, conseiller au Conseil Privé des Roys Henry II et Francoys II, de ceux enfin de M. Guillaume de Marillac, aussy conseiller au Privé Conseil, contrerolleur général et intendant des finances du feu Roy Charles IX^e^ », que Henry III accordait à Julien de Marillac « la réhabilitation en la noblesse de ses ancestres, lesquelz avoient

ler du Roy, Superintendant et Contrôleur général des finances, délivrées par Henry, duc d'Anjou,... Donné à Saint-Maur, le 3^e^ jour d'octobre 1569. » — « Lettres de confirmation desdictes lettres de chevalerie... par le Roy Charles IX^e^... au mois de mars 1570. » (Archives Nationales, Z^1a^ 529.)

1. P. de Vaissière, *La découverte à Augsbourg des instruments mécaniques du monnayage moderne et leur importation en France en* 1550. — Cf.: l'article consacré à ce travail par M. Buff, archiviste municipal de la ville d'Augsbourg, dans « *Beilage zur Allgemeinen Zeitung* », du 28 juillet 1892. M. Buff démontre que le nom de l'inventeur, qui n'est pas donné par Marillac, est Schwab.

négligé ou ignoré leur qualité de privilégiez et s'estoient laissé imposer à la taille[1] ». Il faut ajouter en terminant que Guillaume de Marillac fut le père de Michel de Marillac, garde des sceaux de France et du maréchal Louis de Marillac.

Les Marillac furent du reste récompensés de leur dévouement autrement que dans leurs descendants. Quant à Charles en particulier, nous avons énuméré les honneurs que lui valurent ses services. Et le profit matériel qu'il en retira dut aussi être considérable. Sans doute, son traitement d'ambassadeur ne contribua pas à l'enrichir. En Angleterre, il touchait 300 livres par mois, 600 en Allemagne[2]. Mais à ces chiffres venaient perpétuellement s'ajouter et des remboursements de frais extraordinaires, toujours très largement comptés, et des gratifications fréquentes. Comme conseiller au Conseil Privé d'autre part, il recevait annuellement 4,000 livres tournois[3]. Enfin les revenus de ses abbayes du Mas et de Saint-Père et de son évêché de Vienne devaient s'élever à un chiffre respectable. En véritables Auvergnats, les Marillac semblent d'ailleurs avoir connu le prix de l'argent. Ce sentiment apparaît plus d'une fois dans les correspondances de l'ambassadeur. La preuve en est aussi dans l'acte curieux, où, quelques jours après le décès de leur frère, Guillaume et Julien de Marillac réclament une somme de 338 livres tournois représentant exactement l'indemnité à lui due pour un mois, — novembre 1560, — et un jour — 1er décembre, jour de sa mort[4].

Bon parent, Charles de Marillac fut-il bon collègue et

1. « Lettres de réhabilitation pour Julien de Marillac, commissaire ordinaire des guerres » (mars 1577). (Archives Nationales, Z^{1a} 529).
2. Bibl. Nat., fs. Clairambault, vol. 1215, fol. 78 ; vol. 1220, fol. 25.
3. Bibl. Nat., Cab. des Tit.; *Pièces originales*, 1854.
4. *Ibid.*

bon ami? On en pourrait douter à lire le rapport adressé au Roi par Jean de Selve, ambassadeur de France à Rome, et relatif au séjour de l'archevêque de Vienne à la Cour Pontificale en 1557[1]. Nous l'avons dit, ce rapport ne vise en rien l'honorabilité de Marillac comme homme public, mais il nous le présente en revanche comme homme privé sous les plus noires couleurs. Une violence de caractère incroyable, un orgueil et une vanité démesurés, une arrogance insupportable, tels sont les traits sous lesquels l'archevêque de Vienne nous est dépeint. En arrivant à Rome, il était descendu à l'ambassade française et il y avait reçu, d'après de Selve, « tous les honneurs, honnestes et gracieux traitemens qu'il avoit esté possible ». Pourtant loin d'être reconnaissant de cet accueil, — c'est toujours de Selve qui parle, — il avait au contraire pendant la durée de sa mission semblé prendre à tâche de rabaisser et d'humilier cruellement son collègue. Singulièrement animé est d'ailleurs le récit de l'ambassadeur. Laissons-lui pour un moment la parole. Un jour, — ce fut, dit le rapport, « le principal propoz de querelle passé entre l'archevesque de Vienne et l'ambassadeur du Roy », — un jour M. de Marillac, M. de Selve et M. de la Chapelle-aux-Ursins s'occupaient à régler la matière de leur prochain entretien avec le Pape. « M. de Marillac despartissoit à chacun sa charge et commission sur laquelle il auroyt à négocier avecques le Pape, disant au sieur de la Chapelle : « Vous parlerez du faict des Cardinaux ; je parleroy du faict de la privation du Royaulme et du voyaige du marquis de la Cave et de mon congé. Vous, Monsieur de Selve, vous parlerez de la pri-

1. *Les propoz qui ont esté tenuz entre l'Arcevesque de Vienne et de Selve, ambassadeurs du Roy à Rome*, dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'Hist. de France*, 1re série, t. III, p. 205-212.

vation de M. de Sainct-Papoul suivant ce que la Royne vous en a escript[1] ». Puis se reprenant tout à coup : « Vous oubliez une chose », dit-il à M. de Selve. — « Moy, répond l'ambassadeur, je n'oublye riens que je scaiche, car je n'ay encore de riens parlé. Qu'est-ce que j'oublye? — Vous oubliez de parler de ce dont vous avez parlé ce matin à Monsieur de la Chappelle et à moy ». A ces mots, prononcés sur un ton arrogant et agressif, la patience échappe à M. de Selve. « Sy je vous en ay parlé ce matin, s'écrie-t-il, c'est signe que je ne l'ay pas oublyé... Mais quand j'y pense, Monsieur, vous me traictez d'une estrange façon, car il semble que je sois vostre clerc et vostre disciple et que vous me vouliez icy régenter comme sy vous estiez mon pédagogue. Je le treuve bien estrange, car je ne l'ay pas accoustumé et il y a longtemps que je scay aller tout seul ». Ces paroles donnent un moment à réfléchir à M. de Marillac.

— « Ce que j'ay faict, déclare-t-il, n'estoit que pour bien. Ce n'est pas ma faulte si je suis ainsi mal gracieux. Si vous congnoissiez mon cueur, vous trouveriez que je vous ayme et vous révère.

— Si vous voyiez le mien, repartit M. de Selve, vous trouveriez le semblable.

— J'ay négocié avecques vous aussy sincèrement et nettement qu'homme scauroyt faire.

— Et moy avecques vous aussy sincèrement et nettement que vous avecques moy pour le moings.

— Vous voulez donc dire qu'il y a quelque chose de plus? Vous ne scauriez avoir négocié plus sincèrement que moy.

— Je ne veux point dire plus, je veux dire ce qui est et que je vous redis encores ; vous me déclairez que vous avez

1. *Ibid.*, p. 208.

négocié sincèrement et nettement avecques moy, je dis que j'en ay faict aultant avec vous pour le moings ».

Là dessus « sans aultre raison ny propoz », l'Archevêque entre en fureur, se répand en injures et finalement accuse son collègue « d'en avoir menty ». M. de Selve bondit sous l'outrage. Il confesse avoir été près « de saisir à la barbe et à la gorge » M. de Marillac et de lui faire cruellement payer son offense. Mais il se retient. « Maistre fol, maistre sot, se contente-t-il de répondre, vous m'avez indiscrettement et insolentement démenty en ma maison, tenant le lieu que je tiens, souvenez-vous en. Sy je n'avois respect au maistre que nous servons et au lieu où je me trouve et plus de discrettion que vous, je vous feroys sauter par les fenestres et il n'y auroyt point de faulte et vous apprendroys comme il faut parler aux gens de bien ; mais j'espère que je vous le feroy sentir.

— Moy aussi ; nous nous retrouverons, riposte M. de Marillac.

— Quant vous vouldrez, répond M. de Selve ; plus à Dieu que ce pust estre à ceste heure !

— Je ne suys point homme d'espée.

— Ne moy, non plus que vous, mais je ne suis point homme pour endurer cest oultrage et puysque vous n'avez respect à moy ne à mon honneur et que vous me traictez en valet, j'en auroy aussy peu à vous que à ung laquay ».

— N'allez pas plus loin, Monsieur, notre querelle se videra au Conseil Privé. J'en fais partie et nous verrons à qui le Roi donnera raison.

— J'accepte votre proposition et ne redoute pas ce dont vous me menacez. « Les myens et moy mesme estoient congneus des Roys et de leurs Conseils, avant qu'on sceust que vous fussiez au monde et quant le Roy entendra le

faict, il jugera que j'ay usé de grande patience et de grande discrettion, veu le lieu que je tiens, l'oultrage qui m'est faict et le moyen que j'ay de m'en ressentir. Au contraire il estimera que vous avez sottement et témérairement parlé et il sera recongneu d'aillieurs que ce n'est pas la première foys que vous n'avez parlé avecques toute la discrettion et le respect que vous debviez avoir.

— Voulez-vous dire que j'ay esté juge indiscret du Conseil Privé, interroge M. de Marillac ?

— Je ne dis point cella, reprend M. de Selve ; mais je dis que le Conseil congnoistra que ce n'est pas la première folye que vous avez faicte... Je seroy oy au Conseil du Roy tout aussy bien que vous et n'ay peur là de vous tout évesque que vous estes, car vostre diocèse ne s'estend point jusques là et je ne suys point vostre brebis et vostre mouton et n'avez nulle authorité sur moy[1]. »

Le dernier mot reste ainsi à M. de Selve. Mais le soir même, lorsque les représentants du Roi sont admis en présence du Pape, l'archevêque de Vienne prend sa revanche. Pendant toute la durée de l'audience, il affecte de parler en son nom, « de magnifier son authorité et de déprimer celle de l'ambassadeur ordinaire du Roy ». Il déclare au Saint-Père qu'il va s'en retourner en France ; il est nécessaire, ajoute-t-il, qu'avant son départ toutes les affaires pendantes soient réglées et bien réglées entre la Cour Pontificale et le Roi son maître ; lui parti de Rome, qui pourrait en effet s'en occuper ? Au cas toutefois où le Pape aurait encore quelque message à faire parvenir en France, un des parents de M. de Marillac restant à Rome se chargera de cette commission. Dans ce discours pas une seule fois n'est prononcé le nom de M. de Selve, « comme

1. *Ibid.*, p. 208-211.

sy en toutes choses il debvoit estre compté pour riens et que ce fust à M. de Marillac à ordonner et mesme à disposer des depesches et de ceux qui les doivent porter... A quoy ledict M. de Selve par modestie ne voulut aucune chose répondre ou réplicquer combien que ce fust une notable arrogance et une nouvelle bastonnade qui luy estoit donnée en bonne compaignie[1]. »

« Et voilà, termine la plainte, les parolles advenues aprez que l'ambassadeur du Roy a recueilly, honoré et bien traicté M. l'Archevesque de Vienne plus de deux mois.[2] »

Dans cette plainte, il faut, sans aucun doute, faire la part de l'irritation et du dépit du fonctionnaire qui se voit subitement mis dans l'ombre par un collègue le dépassant en autorité et en crédit. En fait, le rapide avancement du parvenu, que quinze ans auparavant Henry VIII trouvait « trop petit personnaige pour luy servir d'otaige », la brillante carrière du prélat, qui venait d'obtenir le siège envié de l'archevêché de Vienne, l'heureuse fortune du courtisan, pour lequel chaque jour avait jusque là marqué une faveur, avaient dû susciter à Marillac plus d'un ennemi et plus d'un envieux. Mais, malgré tout, le récit de de Selve a bien souvent un air de vérité, qui doit en laisser suspecter difficilement la bonne foi. Il nous présente en somme l'archevêque de Vienne, le conseiller au Conseil Privé comme un personnage gonflé de son importance, persuadé de sa supériorité, tout prêt à s'estimer indispensable. Et, si nous ne savions les solides amitiés qu'il inspira, nous serions vraiment tentés, il faut l'avouer, de faire après cela de Marillac un homme à l'esprit morose et chagrin, au caractère étroit et difficile.

1. *Ibid.*, p. 212.
2. *Ibid.*

Que ce fût là véritablement sa nature, il ne le semble pas cependant. Pour le laver des accusations exposées plus haut, nous en sommes réduits, sans doute, à supposer un emportement subit, une mauvaise humeur passagère, ou bien encore quelque rancune ignorée contre de Selve. Mais ce que nous pouvons affirmer c'est que Marillac ne fut point le même dans ses relations avec beaucoup de personnages de son temps et que plus d'un de ses contemporains eut à s'applaudir au contraire de ses bons offices et de la sûreté de son commerce.

La plus étroite union ne cessa tout d'abord de régner entre lui et Michel de L'Hospital, et jamais aucun dissentiment ne paraît avoir troublé leur amitié. C'était, il est vrai, une amitié d'enfance. Leurs pères avaient été, l'un, Guillaume de Marillac, intendant de Charles de Bourbon, l'autre, Jean de L'Hospital, médecin du Prince. Les deux enfants durent donc être élevés ensemble jusqu'au moment où Michel fut envoyé à Toulouse pour y faire ses études, c'est-à-dire vers 1518. Ils se retrouvèrent plus tard à Paris et suivirent, à peu près à la même époque, semble-t-il, la même carrière. Tous deux étaient vers 1534 avocats au Parlement de Paris; tous deux furent ensuite nommés conseillers à la cour, Michel en 1537, Charles en 1539. Mais, dès avant cette date, les obligations de la vie publique avaient séparé les deux amis. Pourtant nous les trouvons au même moment (août 1547) investis de la charge d'ambassadeurs, l'un en Allemagne, l'autre auprès du concile de Bologne. Et ces deux missions étaient trop connexes, pour qu'on ne puisse supposer que leurs titulaires ne se soient mis d'accord avant leur départ sur les points communs de leur charge et n'aient peut-être correspondu pendant leur séjour à l'étranger. Mais ce fut là la première et dernière ambassade de Michel de L'Hospital, qui allait

bientôt s'illustrer comme homme d'État, tandis que son ami devait continuer pendant plus de dix ans à servir la France à l'étranger. Nous avons vu cependant qu'en 1560 s'ouvre une nouvelle période de la vie de Marillac, — période trop tôt interrompue, — et pendant laquelle il est un des soutiens les plus fermes de cette politique de tolérance et de liberté dont son ami s'était fait le représentant. Un dernier trait commun à ces deux hommes de bien est qu'enfin ils moururent tous deux disgraciés. L'Hospital s'éteignit du moins entouré de l'affection des siens ; Marillac mourut de mort violente peut-être et dans tous les cas dans un isolement qui dut lui rendre singulièrement douloureux ses derniers moments [1].

Nous avons conservé un témoignage de l'intimité de Marillac et de L'Hospital. C'est une épître en vers adressée par ce dernier à l'archevêque de Vienne et où, sur un ton empreint de mélancolie, il se plaint à son ami de l'existence du fonctionnaire. Certes, si l'habitude ne nous attachait bon gré mal gré à nos occupations quotidiennes, nous en supporterions difficilement le poids et la continuelle répétition. Et, traçant alors un tableau de la vie du magistrat, le poète en énumère sans aigreur, mais avec découragement, les petitesses, les ridicules et l'incurable monotomie [2].

Charles Dumoulin, le célèbre jurisconsulte, doit aussi être compté au nombre des amis de Marillac. Et la dédicace que lui fit Dumoulin de son « *Novus intellectus quinque legum* » nous prouve les excellents rapports qu'entre-

1. Sur Michel de L'Hospital, cf.: Dufey, *Œuvres de Michel de L'Hospital*. — Dupré-Lasalle, *Michel de L'Hospital jusqu'à son élévation au poste de chancelier de France*. — Taillandier, *Nouvelles recherches sur la vie et les œuvres du chancelier de L'Hospital*.

2. Dufey, *Œuvres de Michel de L'Hospital*, t. III, p. 168-172.

tenaient les deux hommes. « Je ne pouvais, dit l'auteur, dédier plus heureusement ce traité qu'à vous, à vous, qui avant que j'eusse pu vous prévenir par quelques bons offices, vous êtes si généreusement intéressé à mes immenses travaux, à mes travaux d'Hercule, s'il m'est permis de le dire. Et ce serait de ma part une véritable ingratitude que de ne point reconnaître ici publiquement votre amitié... Je ne célébrerai pas vos mérites, la rare connaissance que vous avez acquise de plusieurs langues, l'expérience que vous ont donnée vos voyages, les mille travaux de votre vie publique, les heureuses négociations que vous avez menées en Orient, en Angleterre et en Allemagne. Non, ma lettre n'y suffirait pas et d'ailleurs votre habileté et votre jugement solide sont connus, au Conseil Privé du Roi surtout. Je voudrais seulement en terminant évoquer la mémoire de votre frère, le sage et prudent Gabriel de Marillac, vrai conservateur de la vertu et de la justice dans notre Parlement de Paris[1]. »

On voit quel cas le premier jurisconsulte du temps faisait de Marillac et quels éloges il lui décernait. Et ces louanges ont du prix dans la bouche de Dumoulin, qui passait pour n'en être prodigue qu'à son endroit, fort peu à l'égard des autres.

George Buchanan, poète et historien, précepteur de Montaigne, qu'il dut connaître pendant le séjour que ce savant fit à Paris de 1544 à 1547 comme professeur au collège du Cardinal Lemoine ; Henry Estienne, le célèbre imprimeur de Genève, furent liés aussi tout particulièrement

1. Dumoulin, *Œuvres*, t. III, préf., p. XIII. La lettre-dédicace à Charles de Marillac est du 14 octobre 1559. Elle est écrite en latin ; nous en donnons ici la traduction. — Cf.: le *Novus intellectus quinque legum*, Dûmoulin, t. III, p. 352 et seq. — Sur Gabriel de Marillac, avocat au Parlement de Paris, voir p. 421.

avec Marillac. On a prétendu qu'il connut Henry Estienne pendant sa dernière ambassade d'Allemagne et l'auteur qui nous fournit ce renseignement[1] ajoute qu'à Augsbourg il eut le courage d'inviter à sa table Henry Estienne alors exilé. Ni l'une ni l'autre de ces deux affirmations ne sont absolument exactes. Henry Estienne ne fut jamais exilé de France. Son père, persécuté à Paris, s'était, il est vrai, réfugié à Genève, mais quant à Henry, il venait très souvent à Paris où l'appelaient ses affaires, le débit de ses livres et ses relations avec les savants. Il fit même exécuter dans la capitale plusieurs de ses ouvrages et il est très naturel de supposer que c'est là que Marillac le connut d'abord. Qu'il fût à Augsbourg en 1559, et que l'ambassadeur de France ait pu renouer alors avec lui de vieilles relations, la chose est d'ailleurs très vraisemblable. A cette date en effet Henry Estienne était en commerce suivi avec Ulrich Fugger, le riche banquier d'Augsbourg, qui avait mis sa bibliothèque à la disposition du savant et auquel celui-ci dédia par reconnaissance, en 1559 précisément, son édition de Diodore de Sicile.

En dehors de ces amitiés, dont le souvenir nous a été conservé, on ne peut douter que Marillac n'en ait eu bien d'autres. Sa carrière le mit certainement en rapports avec un grand nombre de notabilités du temps, avec le cardinal du Bellay, avec Paul de Foix, archevêque de Toulouse, avec Arnould du Ferrier, ambassadeur de France au concile de Trente et à Venise, avec Odet de Selve, ambassadeur en Angleterre. Chez son frère, si estimé dans le monde judiciaire, il rencontrait d'autre part les magistrats et les avocats les plus marquants : Pierre Lizet, son compatriote, Christophe de Thou, le père de l'historien, les avocats

1. Charvet, *Histoire de la Sainte Église de Vienne*, p. 552.

Durant Gilles, Jean du Vair, Antoine du Lac, tous trois Auvergnats[1]. Enfin chez L'Hospital, Marillac put se lier avec la foule des hommes politiques, des savants, des littérateurs qui y fréquentaient. Il dut voir là probablement Joachim du Bellay et Ronsard[2].

Vivant dans un milieu aussi distingué, Marillac possédait sans aucun doute une très large culture. Dumoulin, nous l'avons vu, le félicite de la connaissance approfondie qu'il a acquise de plusieurs langues et nous savons qu'il eut de son temps la réputation d'un autre Mécène[3]. Néanmoins il ne faudrait rien exagérer, ni prodiguer sans réserve l'éloge à Marillac. Ce fut en somme, à ce qu'il paraît, un esprit très solide, mais beaucoup plus solide que brillant. S'il ne fut pas, loin de là, réfractaire aux lettres, du moins n'a-t-il laissé aucune œuvre qui nous permette de l'apprécier à ce point de vue : et ceux de ses écrits, qui nous ont été conservés, nous autorisent d'ailleurs à supposer qu'il s'intéressait plus volontiers aux graves travaux du jurisconsulte ou de l'historien qu'aux études purement littéraires.

Qu'il y eût en lui l'étoffe d'un juriste, la chose est tout d'abord indéniable. Dans ses correspondances diplomatiques comme dans ses discours apparaît en effet très nettement l'esprit un peu subtil, un peu compliqué de l'homme de loi. Il a une tendance fâcheuse à envisager une question politique comme un avocat pourrait le faire d'une question de jurisprudence. Ce défaut devient assurément une qualité dans l'exposition d'un débat de droit public. Marillac est là tout à fait excellent. Ses discussions avec Charles-Quint et Granvelle « touchant les Escossoys et le traité de

1. Rivière, *Histoire des institutions de l'Auvergne*, t. II, p. 173-174.
2. Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au XVI^e siècle*, p. 296.
3. *Gallia Christiana*, t. XVI, col. 123.

Crespy », lors de son séjour à Bruxelles : — ses réflexions à la conférence de Marck, au sujet des droits de la France sur le Milanais : — plusieurs des passages de sa harangue à l'assemblée des Notables sont des modèles de déduction rigoureuse, d'argumentation serrée et pressante, de toutes les qualités de l'avocat en un mot. Mais ces habitudes de juriste déplaisent lorsqu'elles s'appliquent à des considérations purement politiques. L'on reprocherait volontiers à Marillac d'être souvent trop clair, trop analytique. Une affaire se présente presque toujours à lui non seulement sous les divers aspects qu'elle a, mais aussi sous ceux qu'elle aurait pu avoir. Ouvrez ses correspondances diplomatiques : il est rare qu'à côté du parti qu'il conseille à son gouvernement d'adopter en telle circonstance, l'ambassadeur ne signale point en même temps celui qu'il eût fallu prendre en telle autre. Et cela produit à la longue chez le lecteur, nous ne dirons pas la confusion, car tout chez Marillac est nettement et clairement ordonné, mais du moins une fatigue réelle. En somme, l'esprit de Marillac a plus d'une affinité avec celui de Dumoulin, son ami, et on le qualifierait très bien en l'appelant un juriste-diplomate. Pardonnons lui d'ailleurs des défauts qui sont ceux de sa race, — de cette race de la Basse-Auvergne qui a produit plus de jurisconsultes et de mathématiciens que de littérateurs, — de son éducation aussi, puisque sa jeunesse se passa, semble-t-il, tout entière dans l'étude assidue du droit. Constatons seulement une fois de plus l'influence trop souvent déformatrice de cette étude.

Nous disions tout à l'heure que Marillac paraît avoir eu un goût très vif pour l'histoire. Et en effet ses correspondances d'ambassadeur, et tous ses écrits en général, décèlent à chaque instant les préoccupations de l'historien, qui se rend compte de la valeur des précédents, cherche des leçons

dans les faits et tente d'éclairer le présent par le passé. A propos de tel incident diplomatique, de la « querelle de Plaisance » par exemple entre le Pape et l'Empereur, il sait clairement et méthodiquement exposer les origines historiques du conflit. Les droits de la couronne de France sont-ils contestés comme à Marck, c'est avec des preuves historiques qu'il appuie ses réclamations. Lors de la rupture de la trêve de Vaucelles, il ne craint pas de remonter aux premières relations du Saint-Siège avec l'Espagne. A Fontainebleau enfin il se révèle érudit autant qu'orateur, invoquant l'histoire ecclésiastique quand il s'agit du Concile, et trouvant dans notre histoire nationale la confirmation de ses théories gouvernementales. Si bien que l'on se plaît à penser qu'il eût écrit l'histoire à la manière d'un de Thou avec autant de gravité, de conscience et d'érudition.

En revanche, il est un sens qui paraît avoir entièrement manqué à Marillac. C'est le sens artistique. Et cela pourrait confirmer la prédominance de l'esprit pratique que nous venons de signaler chez lui. Sa carrière si mouvementée de diplomate, ses nombreux voyages lui permirent de contempler sans doute bien des merveilles. Pourtant, même pendant sa mission à Rome, il semble avoir considéré d'un œil indifférent l'Italie déjà si riche en chefs-d'œuvre. Du moins ne trouve-t-on rien dans sa correspondance qui puisse laisser supposer le contraire. A Bruxelles, il reste tout aussi insensible aux productions de l'art flamand. Lorsque, durant son séjour à Augsbourg (1550), il informe son gouvernement de l'importante découverte qui vient d'être faite dans cette ville de nouveaux instruments de monnayage, c'est au point de vue pratique, beaucoup plus qu'au point de vue artistique, qu'il envisage la chose. Cela abrégera la frappe, voilà le grand avantage. Pas un mot sur l'origine de l'invention, née cependant, peut-on croire,

autant du désir de faire mieux que du désir de faire plus vite : pas un détail sur l'inventeur, dont il ne nous a transmis ni le nom, — Schwab, suppose-t-on, non sans vraisemblance, — ni la profession, — on conjecture que c'était un orfèvre-médailleur, — pas une allusion à l'état des arts industriels en Allemagne à cette époque. Tous les renseignements qu'il donne sont nets, précis : on y sent l'homme pratique, mais à aucun moment n'apparaît l'artiste, et on le regrette.

Connaissant l'homme, il nous reste à apprécier le style, à rechercher ce qu'il peut d'une part y avoir de personnel dans la langue de Marillac, ce que d'autre part il doit à ce point de vue aux influences extérieures.

Nous avons dégagé plus haut le trait essentiel de l'esprit de Marillac, en disant qu'il est avant tout un juriste. Son style a certainement subi l'influence de son esprit ; c'est à bien des endroits un style de juriste : phrases un peu longues, coupées de réserves, alourdies d'observations accessoires, semées de parenthèses. — Nous avons noté d'autre part chez lui le manque presque absolu de sens artistique ; ne nous étonnons pas dès lors de nous trouver en présence d'une langue très peu brillante, sans comparaisons ingénieuses, sans tours piquants ni hardiesses imprévues, la langue d'un homme pratique, dépourvu d'imagination.

Cette langue est cependant la langue d'un lettré, et il est facile de reconnaître qu'elle doit beaucoup aux traditions classiques de la Renaissance. Des tournures d'une très pure latinité n'y sont pas rares et la structure et la construction de plus d'une phrase rappellent les bons auteurs de l'antiquité.

Mais, et là-dessus nous voudrions insister davantage, car nous achèverons ainsi de peindre l'homme, ce qui

caractérise surtout la langue de Marillac, c'est la gravité et la convenance. Quels que soient les faits dont le diplomate rende compte à son gouvernement, quelque matière que traite l'orateur, le style de l'un et de l'autre ne s'écarte jamais d'une réserve scrupuleuse et d'une parfaite bienséance. Dans toutes les œuvres de Marillac, attentivement lues ligne à ligne, nous n'avons pas trouvé un seul de ces écarts de langage, une seule de ces expressions grossières ou déplacées qui sentent le terroir gaulois et dont les personnages les plus en vue du temps ne se faisaient pas faute d'user et d'abuser. Nulle part ailleurs cette qualité de Marillac n'apparaît mieux que dans ses correspondances d'Angleterre. Certes, les mésaventures conjugales d'Henry VIII lui auraient aisément fourni matière à plaisanteries faciles. Et son prédécesseur à Londres, Castillon, ne s'en était pas privé ; ce dernier appelle si bien les choses par leur nom qu'il tombe trop souvent dans l'obscénité. Marillac ne se départit jamais au contraire du sérieux qui convient à un diplomate. Ses dépêches y perdent assurément en piquant. Ce n'est plus la vivacité, la bonne humeur gauloise, le style alerte et vivant de Castillon ; c'est la langue d'un homme poli de la Renaissance, qui peut-être a subi aussi le contre-coup des théories moralo-littéraires de la Réforme. Le prélat, nous l'avons vu, semble s'être soustrait aux nouvelles doctrines, l'écrivain n'est pas, au point de vue que nous venons de signaler, sans quelque parenté avec les littérateurs calvinistes.

En résumé, un diplomate de premier ordre, aux vues larges, au sens observateur et pénétrant et qui durant dix-sept années de négociations donna la mesure de sa valeur en les circonstances les plus difficiles et les plus variées : — un homme d'État, qu'il est permis de considérer comme

un des précurseurs de ce parti des Politiques, qui, à la fin du xvi^e^ siècle, arracha la France aux fureurs des guerres civiles et prépara l'avènement d'Henry IV ; — un prélat, qui ne craignit pas de se poser en apôtre de la tolérance à une époque où il y avait à le faire quelque courage ; — un ami sûr, dont l'honneur est d'avoir plus d'une fois inspiré le chancelier L'Hospital ; — un esprit grave, solide et cultivé ; — par dessus tout un honnête homme « vir recti propositi », comme le qualifie l'historien de Thou, tels sont les traits essentiels de la figure de Marillac. En leur faveur, pardonnons au courtisan quelques faiblesses, à l'homme quelques travers, à l'écrivain quelques défauts.

FIN

TABLE DES CHAPITRES

Pages.

ice bibliographique. . . . . I à XVIII

APITRE PREMIER. — Les Origines de Charles de Marillac (1510-1538). — La famille de Marillac ; les premières années de Charles de Marillac et son séjour à Constantinople. . . . 1

APITRE II. — Introduction aux ambassades de M. de Marillac. — État de l'Europe en 1539 : la paix européenne. . 14

APITRE III. — Ambassade de M. de Marillac en Angleterre (1re partie, avril 1539-juillet 1540). — La paix européenne et l'Angleterre). 23

APITRE IV. — Ambassade de M. de Marillac en Angleterre (2e partie, août 1540-avril 1543). — La rupture de la paix et l'alliance anglo-impériale de 1543. 42

APITRE V. — Mission de M. de Marillac en Suisse et en Allemagne (1547). — Faveurs obtenues par Marillac pendant son séjour en Angleterre et à son retour. — Sa mission en Suisse et en Allemagne avec M. de Brissac. — Il est nommé ambassadeur ordinaire à la cour impériale. 66

APITRE VI. — Ambassade de M. de Marillac a la Cour impériale, a Bruxelles (août 1548-novembre 1549). — Les derniers résultats de l'alliance anglo-impériale de 1543. . . 79

APITRE VII. — Ambassade de M. de Marillac a la Cour impériale, a Augsbourg (juin 1550-septembre 1551). — L'intervention française en Allemagne : la diète d'Augsbourg. . . 134

CHAPITRE VIII. — Mission de M. de Marillac a Metz (1553). — L'intervention française en Allemagne : les dernières négociations de la France avec Maurice de Saxe. 19

CHAPITRE IX. — Mission de M. de Marillac en Suisse (1554). — L'intervention française en Allemagne : les négociations de la France avec le margrave Albert de Brandebourg. . . . 22

CHAPITRE X. — Mission de M. de Marillac a Marck (1555). — La médiation du Saint-Siège et de l'Angleterre entre la France et l'Empereur : les conférences de Marck. 30

CHAPITRE XI. — Le « discours sur la roupture de la trefve » (1556). — La rupture de la trêve de Vaucelles et l'alliance franco-papale de 1556. 77

CHAPITRE XII. — Mission de M. de Marillac a Rome (1557). — Les négociations franco-papales relatives à l'expédition du duc de Guise en Italie. 301

CHAPITRE XIII. — Marillac a la Cour (1557). — Les accusations portées contre M. de Marillac à son retour de Rome. . 348

CHAPITRE XIV. — Mission de M. de Marillac a Augsbourg (1559). — L'Allemagne et le traité de Câteau-Cambrésis. . 357

CHAPITRE XV. — Marillac, homme politique (1560). — Le discours de M. de Marillac à l'assemblée des Notables de Fontainebleau. — Sa conspiration contre les Guise. — Sa mort. . 381

CHAPITRE XVI. — L'Homme. — Le diplomate. — Le politique. — Le prélat. — L'homme privé. 401

CHARTRES. — IMP. DURAND, RUE FULBERT.

BINDING CO.
33
IST
TRDE. MARK

DC 112 .M4 .V3 C.1
Charles de Marillac, ambassade
Stanford University Libraries
3 6105 036 839 673

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-1493

All books may be recalled after 7 days

DATE DUE
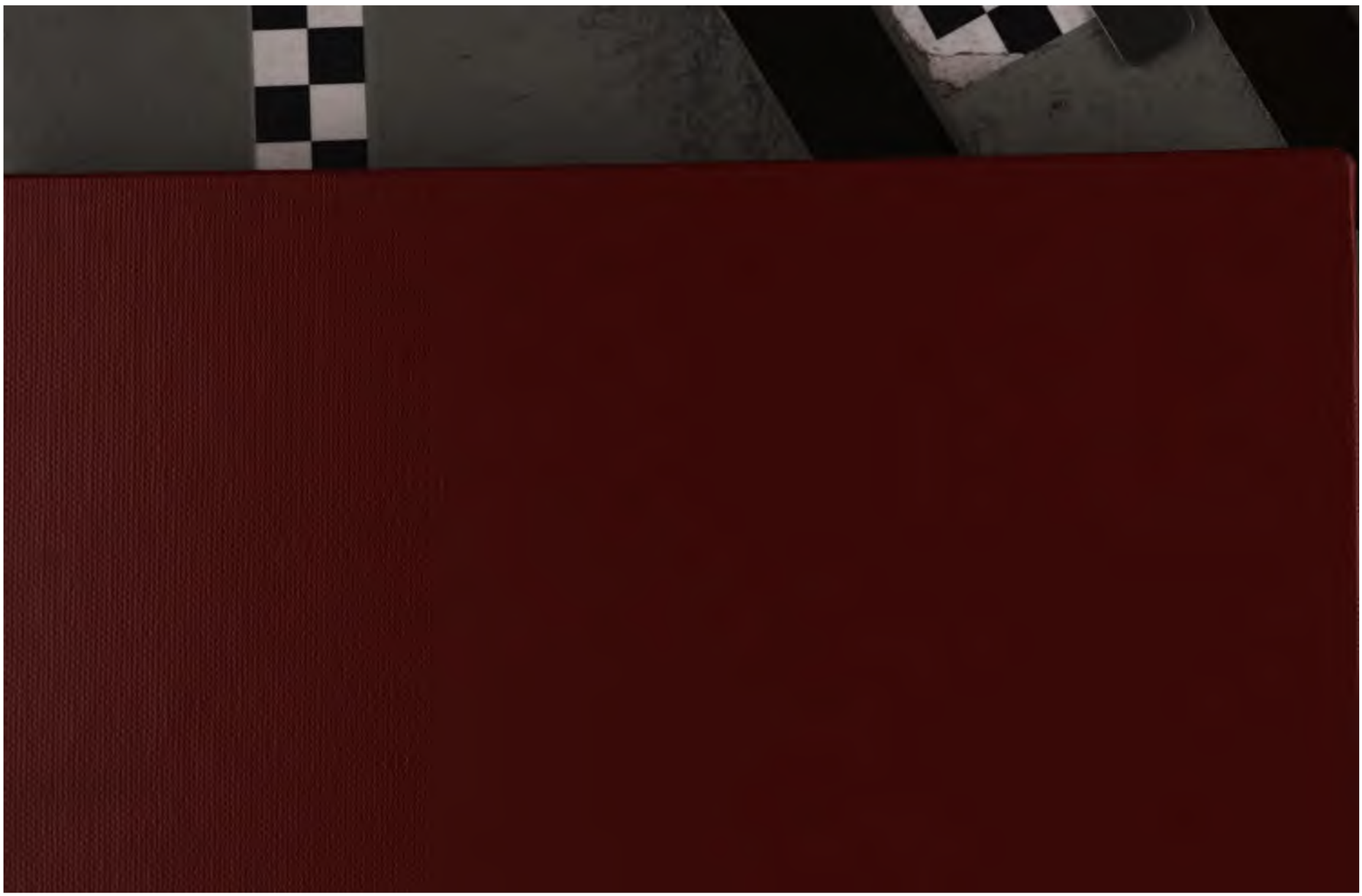
F/S JUN 30 1998
JAN 21 1999
JUN 3 1999
MAY 02 1999
JUN 30 1999
MAY 04 1999